



HAL
open science

Le sauvage dans la ville ou l'émergence d'une sociabilité politique : négociation et reconfiguration du paysage des migrations par les exilés aux frontières d'arrivée et dans les villes portuaires en Grèce

Rengina-Eleni Mantanika

► To cite this version:

Rengina-Eleni Mantanika. Le sauvage dans la ville ou l'émergence d'une sociabilité politique : négociation et reconfiguration du paysage des migrations par les exilés aux frontières d'arrivée et dans les villes portuaires en Grèce. Sociologie. Université Sorbonne Paris Cité, 2017. Français. NNT : 2017USPCC098 . tel-01980136

HAL Id: tel-01980136

<https://theses.hal.science/tel-01980136>

Submitted on 14 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat
de l'Université Sorbonne Paris Cité
Préparée à l'Université Paris Diderot

Ecole doctorale 382 : Economies, Espaces, Sociétés, Civilisations : Pensée critique,
politiques et pratiques sociales

Laboratoire du changement social et politique (LCSP/EA 7335)

**Le *sauvage* dans la ville ou l'émergence d'une
sociabilité politique**

*Négociation et reconfiguration du paysage des
migrations par les exilés aux frontières d'arrivée et
dans les villes portuaires en Grèce*

Par Regina Eleni Mantanika

Thèse de doctorat d'Anthropologie et Sociologie

Dirigée par Etienne Tassin

Présentée et soutenue publiquement à Paris le 13 décembre 2017

Président du jury / Rapporteur: AGIER, Michel/ Directeur de recherche en anthropologie/ EHESS

Rapporteur : TRIANDAFYLLIDOU, Anna / Professeure de science politique / European University
Institute (EUI)

Examinateur : DOUAILLER, Stéphane / Professeur émérite de philosophie / Université Paris 8

Examinateur : MERKLEN, Denis / Professeur de sociologie / Université Sorbonne nouvelle

Examinateur : SAGLIO-YATZIMIRSKY, Marie-Caroline / Professeure d'anthropologie / INALCO

Directeur de thèse : TASSIN, Etienne / Professeur de philosophie / Université Paris Diderot



Except where otherwise noted, this work is licensed under
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

[\[Insérer le logo correspondant à la licence choisie\]](#)

A Etienne Tassin,

A ma famille,

Aux exilés rencontrés tout

au long du chemin,

Table des matières

Remerciements.....	7
Avant propos.....	9
Introduction.....	11
Première partie : Paysages attribués	19
Chapitre 1. Introduction sur la notion des paysages attribués	21
A) L'étymologie du terme paysage.....	21
1) Pourquoi le paysage ?.....	22
B) Les théories du paysage.....	23
1) La pertinence de la notion du paysage	30
C) L'attribution	32
D) Le paysage vu dans le cas analysé ou les paysages attribués.....	35
Chapitre 2. La gestion de l'immigration. Une notion, ou plutôt des procédures qui dépolitisent le mouvement des personnes	39
A) Introduction.....	39
B) La gestion comme une nouvelle forme de gouvernementalité.....	43
C) Répartitions et catégorisations	50
1) En situation régulière ou en situation irrégulière	50
2) Etrangers sous protection internationale et migrants économiques. Comment est construite la catégorie des étrangers légitimes	56
D) Régimes d'attribution de la protection internationale.....	59
1) L'importance de l'octroi d'un statut aux étrangers, une situation relative.....	59
2) Les mutations de la définition du réfugié et le flou de la persécution	60
3) Le flou de la persécution et le point commun de toutes les conceptions de la persécution : la discrimination	63
Chapitre 3. Traversées irrégulières et traversées sans nom	75
A) Les traversées irrégulières.....	76
B) Les traversées sans nom.....	79
1) Les pratiques	79
2) Les stratégies.....	93
C) Le caractère irrégulier des traversées sans nom.....	100

D) Conclusions théoriques	105
Chapitre 4. Ambiguïtés et paradoxes entre le cadre législatif, les réalités discursives et les pratiques liées aux frontières	114
A) Screening et premier accueil	116
1) Le premier accueil	123
B) De l’engagement fragmenté	131
1) Un cas d’étude, le discours de la GCG.....	136
Chapitre 5. L’encadrement bipolaire de l’intervention des autorités à la frontière et l’administration en urgence.....	147
A) La sociabilité fictive des migrants à la frontière : entre victimisation et criminalisation ..	147
B) Le caractère binaire de l’intervention des autorités à la frontière	153
C) L’administration en urgence.....	163
1) Anticipation et pratiques réactionnaires	164
2) De l’improvisation à la frontière. Le cas de Lesbos.....	169
3) L’enregistrement comme procédure prolongeant l’expérience de la frontière	174
Remarques conclusives de cette partie	179
Deuxième partie : Les étapes en ville	183
Chapitre 6. L’étape de Patras	186
A) Les Kurdes de Patras.....	190
B) Le khaimaga	194
1) <i>Going to the fence</i>	206
C) La démolition du khaimaga et la période d’après	208
D) Le Haragga.....	214
1) Entrer dans le camion sur l’autoroute	218
Chapitre 7. L’étape d’Igoumenitsa	221
A) Ceci n’est pas un campement.....	222
B) Les deux visages de la ville.....	225
C) La période des coups de balai intensifs.....	229
Chapitre 8. L’exemple d’une étape qui ne laisse pas des traces	230
Chapitre 9. L’éphémère créant et créatif de l’étape en ville	234
A) L’exposition de l’étape.....	235

B) La lutte silencieuse des étapes.....	241
C) Les dualités des étapes	242
Chapitre 10. Vivre dans l’in between. Quelques réflexions conclusives de la deuxième partie.	250
A) Le rite du passage.....	251
B) La mise en parallèle des différentes étapes	256
C) La relationnalité des étapes	260
D) Des hiérarchies héritées d’ailleurs et contestées sur place.....	261
E) Des hiérarchies renversées	263
F) Le haragga comme expérience acquise	267
G) Inclusion communicationnelle et lieu magique	270
Troisième partie. Les expériences créatives dans les villes en étape.....	275
Chapitre 11. Les villes en étape	277
A) Le collectif de Kinisi à Patras	277
1) Les actions du collectif.....	280
B) L’animosité conviviale des différents collectifs au sein du khaimaga.....	282
C) La création du collectif antiraciste d’Igoumenitsa	283
D) Les manifs à Patras	287
1) La première grande manif	287
2) Le <i>No Border</i>	290
E) Le problème de traduction.....	294
Chapitre 12. Which side are you on?	296
A) La reconnaissance réactionnaire	296
B) La montée d’une xénophobie à référence locale et avec une résonance nationale	301
C) Autour de la discussion de la création d’un centre pour les migrants du khaimaga	304
1) Les différentes solutions proposées pendant ces années.....	306
D) La reconnaissance d’une étape.....	313
E) Les trois reconnaissances vues ensemble	317
Chapitre 13. Les lieux vécus.....	323
A) L’ Expérience du vécu	323
B) Distinction ente lieu et espace	325
C) Un archipel d’îlots.....	333

D) Entre invisibilité et exposition	338
Chapitre14. Le caractère sauvage de l'étape. Quelques réflexions philosophiques sur les étapes qui travaillent la ville.	343
A) L'inscription collective sur le territoire	343
B) De l'urbi au public.....	347
C) D'un espace public vers une forme de politique	351
D) Sur le vide et sur le sauvage.....	352
Conclusion générale.....	363
Annexes.....	369
Bibliographie.....	408

Remerciements

Exilés arrivés d’Afghanistan, Irak, Algérie, Maroc, Soudan et ailleurs, passagers avec qui j’ai partagé le quotidien de Patras et Igoumenitsa sont au cœur de cette thèse. C’est d’abord eux que je voudrais remercier pour leurs confidences et pour m’avoir accueillie dans leurs espaces de vie. J’espère que cette thèse arrivera à saisir, au moins un peu, la grandeur de la vie que certaines personnes mènent pendant les longues trajectoires d’exil.

Cette thèse n’aurait pas pu être achevée sans la persévérance d’Etienne Tassin et je tiens à le remercier particulièrement pour cela. Tout comme pour ces enseignements, ses conseils et le temps qu’il m’a accordé pendant toutes ses années. Ses pensées m’ont conduit à des nouveaux chemins de réflexions philosophiques. Je tiens à le remercier également pour son soutien depuis mon entrée à Paris 7 et pour m’avoir ouvert les portes du fond Isaac Joseph où j’ai travaillé pendant les premiers pas de mes recherches. Cette thèse est en grande partie marquée par l’univers de Paris 7, notamment les enseignements de Miguel Abensour et Numa Murard.

L’objet de cette recherche et mon intérêt pour la ville a été en grande partie saisi au travers des discussions avec Luis Lopez et des échanges et enseignements d’Alessia de Biasse. Tous les deux m’ont permis d’entrer dans l’univers d’urbanisme anthropologique et c’est une raison pour laquelle que je voudrais les remercier. J’aimerais également remercier Anna Triandafyllidou pour ses conseils scientifiques pendant le choix de mon enquête de terrain tout au début de mes recherches ainsi qu’actuellement. Mes remerciements vont aussi à Clelia Seynave pour son important travail de relecture, et enfin aux membres du jury pour avoir accepté de prendre le temps de lire et discuter mon travail.

Une partie de l’enquête de terrain a été menée en compagnie avec les gens du réseau Migreurop. Je tiens à remercier particulièrement Sara Prestianni et Eva Ottavy pour les différents échanges sur les politiques des frontières ainsi que Louise pour avoir observé ensemble leurs implications sur le terrain. J’aimerais remercier aussi de façon générale le réseau Migreurop, lorsque le travail et la réflexion qu’il porte sur les frontières m’ont servi de fil conducteur pendant mes propres recherches et mon engagement plus militant.

J'ai eu la chance de rencontrer les gens de Diktio avec qui je me suis plongée dans l'univers militant grec, j'aimerais donc les remercier pour cela, et plus particulièrement Yorgos, Nasim et Alekos. Ma rencontre avec Salinia dans un campement de Patras fut le début d'un long voyage *chez les exilés* qui compte quelques années et beaucoup des kilomètres et je lui dois ainsi beaucoup des allers retours parcourus. Enfin mes remerciements à Katerina pour les longues discussions critiques, entre autres.

Le quotidien de toutes ces années à Paris et à Athènes a passé en compagnie d'amis très significatifs pour ma vie, car ce sont ces amitiés qui ont formé mes pensées et mes actions jusqu'ici. Un grand merci donc à Alkis, Amelie, Apostolis, Evagelitsa, Gorgette, Maria, Meliti, Michalopoulos, Rania, Rodopoulos, Selva, Sonia, Thereza, Yorgos et Xenia.

Il va sans dire que ce travail n'aurait pas pu se faire sans le support et la compréhension de ma famille, pendant toutes ces années. C'est donc à Yiota et à Tasia que je dois beaucoup... Un grand merci également à Andi et à notre nouvelle arrivée, Rhea.

Enfin je remercie mes *sœurs acquises* Evi et Anjelika ainsi que mes *compagnons de vie* Hara, Miky, Ismini et Constantinos.

Avant propos

Mon travail de recherche résulte d'une longue dérive au sein de milieux divers dans l'objectif de répondre à une question qui apparaît simple et générale, et qui m'a servi de fil conducteur pendant des années. Comment passe-t-on de l'urbain au politique ?

Mon parcours commence au moment où je rencontre des architectes et urbanistes qui travaillent sur lesdits vides urbains ou friches de la ville, comme ce fut le cas du groupe Stalker à Rome ainsi que d'autres collectifs similaires à Athènes. A cette époque, mes recherches se poursuivent dans deux directions : d'un côté, je commence à me familiariser avec des écrits et théories d'urbanisme, de la sociologie de la ville et de l'anthropologie urbaine ; de l'autre, je commence mes observations de différents terrains dans la ville.

Je me promène dans des quartiers populaires d'Athènes où l'on peut voir des bâtiments désaffectés. Je commence à connaître le monde associatif qui travaille surtout avec les SDF. Mon intérêt porte également dans cette première phase sur des squats de collectifs anarchistes, comme ce fut le cas d'Yfanet à Thessalonique. En même temps et à la suite des différents contacts que j'ai eu avec eux, je me tourne également vers les campements des Roms qui sont installés de façon plus ou moins provisoire à la périphérie d'Athènes.

C'est pendant cette période que je réalise qu'un nombre considérable de migrants en situation précaire occupent des espaces abandonnés et deviennent les nouveaux résidents de certains quartiers populaires. Ce qui apparaît nouveau à mes yeux à l'époque est une sorte de régularisation de la précarité en milieu urbain, qui a lieu de manière collective : des populations migrantes installées de façon précaire au centre d'Athènes.

Je commence alors à me concentrer sur la question des migrants en situation irrégulière et plus précisément ceux qui se trouvent dans ce qu'on pourrait appeler les limbes de l'Europe, ou en transit vers d'autres destinations européennes. A cette même période, dans la ville de Patras – ma ville de naissance, et lieu par excellence de transit vers l'Italie – on parle beaucoup, surtout dans la presse locale, de la démolition d'un ancien squat de Kurdes, le marché d'Argiri. En 2001,

une population de Kurdes occupait ce vieux marché et l'avait transformé en une sorte de campement. En 2006, une compagnie d'architectes entreprend la reconstitution du marché pour qu'il puisse servir de centre culturel à la ville. Pour cette raison, ils procèdent à une démolition totale du site.

C'est ainsi que je commence à m'intéresser à ce qui s'est passé durant la période où les Kurdes occupaient plusieurs endroits de la ville, et que je me promène en ville à la recherche de leurs traces. A ce moment-là, je réalise comment, en raison de circonstances historiques ou stratégiques, les Kurdes ont cédé leur place dans cette trajectoire à des populations Afghanes qui désormais « traînent » autour de la région du port.

Ma motivation finale de travailler sur les populations migrantes et les manières d'apparaître en ville s'est affirmée au cours de ces visites à Patras, pendant une certaine période où je témoignais de situations qui me paraissaient à l'époque inouïes pour la vie de la ville. Une scène, plus particulièrement me revient en mémoire, décisive : un soir, en traversant un endroit central de la ville, je vois un grand nombre des personnes rassemblées dans une ambiance festive près du port. J'apprends qu'il s'agit d'Afghans – ils habitent un squat non loin de ma maison d'enfance – qui fêtent Nauruz, une célébration de leur nouvel an. C'est à ce moment que j'ai réalisé que ce qui à mes yeux paraissait inouï était une manière d'exister en ville, non pas nouvelle, mais invisible jusqu'à ce moment, parce qu'elle était non identifiable et ainsi non repérable. Cette fête de Nauruz m'a révélé tout un nouveau monde, à ma porte.

Introduction

La problématique de cette thèse s'articule autour de deux questions centrales, lesquelles ont servi de fil conducteur pour la recherche menée. La première est de savoir quelle motivation pousse à s'intéresser aux migrants qui arrivent *chez nous*, si ce ne sont pas des raisons sécuritaires ou une sensibilité humanitaire particulière. Les réponses possibles pourraient bien sûr être nombreuses, mais cette première question interroge le sens que prend la migration quand elle nous concerne en tant que résidents d'un quartier, citoyens d'une ville et nationaux d'un pays. La deuxième question est de savoir comment on parvient à ces moments pendant lesquels les germes d'une sorte de transformation sociale s'enracinent dans la vie politique. Notre intérêt ici n'est pas de repérer les signes de cette transformation sociale dans des actes héroïques ; nous nous sommes au contraire intéressés à la discerner dans ces expressions *imperceptibles de la vie quotidienne*¹.

C'est dans la vie quotidienne que les gens mettent au défi leurs situations actuelles *sans nommer leurs pratiques comme des pratiques de subversion*. Ce sont ces moments que notre analyse considère comme importants afin de comprendre la transformation sociale. Le contenu de notre recherche se situe dans une perspective théorique qui approche le changement social comme un processus, à distance d'une pensée qui observe le changement à travers les événements. Comme le remarquent Papadopoulos, Stephenson et Tsianos : « *Les événements ne sont jamais du présent, si on veut mettre l'accent sur le rôle qu'ils jouent dans le changement social, on le fait en ignorant le potentiel, la dynamique du présent qui est faite des pratiques quotidiennes des personnes. Au lieu de chercher le produit final de la transformation sociale, il est plus intéressant de se demander comment elle commence. De telle façon, on peut percevoir des moments quand les choses n'ont pas encore un nom* »².

La recherche à l'égard des questions liées aux migrations, à la mobilité forcée ou contrainte des *étrangers*, ainsi qu'aux politiques qui forment les frontières et leur contrôle, s'est

¹ PAPADOPOULOS, D., STEPHENSON, N., TSIANOS, V., *Escape route, control and subversion in the 21st century*, Pluto Press, Londres, p.xiii

² *Ibid.*

souvent épuisée à révéler la domination du pouvoir et la victimisation des migrants. Notre travail cherche à s'échapper d'une telle vision et s'inscrit dans une approche qui regarde dans la migration ces occasions de subjectivation civique et politique et ces émergences de types d'engagements politiques dans le quotidien. Notre intérêt porte plus précisément sur ce que produisent les différentes négociations qui ont lieu dans ce que nous nommerons « paysages d'attribution » vis-à-vis de l'immigration et ce que l'on regarde comme géographie du vécu de celle-ci. Il s'agit de négociations qui se font entre les pouvoirs qui dictent les politiques et les pratiques liées aux migrations, les autorités et autres instances qui recourent à ces politiques et pratiques, les expériences que font les migrants au contact de ces réalités vécues et les engagements des citoyens par rapport à ces elles. C'est à travers ces négociations que nous tentons de lier ensemble les deux questions présentées plus haut.

Notre objectif est de mobiliser la figure de l'exilé³ pour discuter de l'impact qu'elle peut avoir sur la sphère sociale. En s'appuyant sur une pensée d'influence ranciérienne⁴, nous allons tenter de chercher les formes du politique chez les non-représentés qui apparaissent sur des scènes conflictuelles liées à la situation migratoire. Nous allons ainsi repérer cette politique imperceptible en observant des espaces géographiques concrets, en analysant des discours officiels et officieux, en écoutant des récits de vie et en réfléchissant aux symbolismes ainsi produits. Nous entendons discerner cet espace public, qui selon Hannah Arendt⁵ *relie les hommes entre eux*, là où on ne le cherche habituellement pas. C'est à travers les négociations que les gens engagent dans leur quotidien avec l'organisation établie de la vie sociale que nous voulons relever ces moments où ce qu'Arendt appelle *monde et espace d'apparence* peuvent surgir. Pour percevoir cette apparence, il est nécessaire d'observer les manières dont l'intrusion et les perturbations de cette organisation établie de la vie sociale ont lieu dans des espaces géographiques concrets.

³ Nous choisissons de désigner les sujets des migrations dont nous analysons les parcours comme des exilés, en empruntant l'utilisation du terme depuis le programme de l'équipe pluridisciplinaire *Non-lieu de l'exil*. Selon ce programme : *L'exil ne s'oppose pas à la migration, ni l'exilé au migrant ou au réfugié, mais les relie pour privilégier le vécu sur des catégorisations juridiques et politiques conjoncturelles, la subjectivité et la capacité d'action du sujet sur un statut administratif transitoire*. Programme *Non-lieu de l'exil* disponible sur <http://nl.hypotheses.org/a-propos>.

⁴ Sur ce sujet voir toute la discussion sur l'attribution, la police et le politique à partir des analyses de Jaques Rancière dans le premier chapitre de cette thèse.

⁵ ARENDT, H., *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, 2004.

Nous entreprenons cette enquête sous l'angle théorique développé par le courant de *l'autonomie de l'immigration*⁶. Adopter la perspective de l'autonomie de l'immigration revient à comprendre *l'immigration comme un mouvement politique et social et non pas comme une réponse au malaise économique et social. Au lieu de concevoir les déplacements migratoires comme dérivants des structures sociales, culturelles et économiques, l'autonomie de l'immigration regarde l'immigration comme une force créative qui alimente les transformations sociales, culturelles et économiques. L'immigration doit être vue comme une force qui fait évacuer les pratiques policières de subjectivation*⁷.

Les exilés sont généralement conçus comme des personnes contraintes de répondre aux nécessités sociales et économiques et non pas comme des acteurs, participant activement à la construction des réalités dans lesquelles ils se trouvent, ou producteurs des réalités qu'ils créent pendant leur déplacement. *L'autonomie de l'immigration change cette perspective : l'immigration est autonome, ce qui signifie que – contre une longue histoire du contrôle social sur la mobilité– l'immigration a été et continue d'être une force constitutive de la formation de la souveraineté*⁸.

Méthodologie

La méthodologie activée pour la recherche effectuée est organiquement liée au choix de notre sujet. Celle-ci vise l'analyse des politiques et des pratiques, se concentre sur le *faire et défaire* des frontières, sur les discours officiels et officieux, sur les récits des gens, ainsi que sur les représentations et les symbolismes émergeant des différentes situations de sociabilité. Pour arriver ainsi à traiter des réalités à la fois géographiques, discursives et symboliques, nous mobilisons des outils de la géographie sociale, des sciences politiques, des ressources anthropologiques et littéraires, et de la philosophie politique. Ce choix de transdisciplinarité est

⁶ Pour plus sur ce mouvement académique voir PAPADOPOULOS, D., et TSIANOS, V., « After citizenship : autonomy of migration, organisational ontology and mobile commons », dans *Citizenship Studies*, n° 17, 2013, *Issue 2 Immigrant protest*, pp.178-196. Voir aussi PAPADOPOULOS, D., et TSIANOS, V., « The autonomy of migration : the animals of undocumented mobility », dans Anna Hickey-Moody & Peta Malins (eds.), *Deleuzian Encounters: Studies in Contemporary Social Issues*. Palgrave-Macmillan, 2008, pp.223-235.

⁷ PAPADOPOULOS, D., STEPHENSON, N., TSIANOS, V., *op.cit.*, p.202.

⁸ *Ibid.*, p.203. TRM

imposé par notre projet et y est approprié. Plus précisément, le projet d’observer des réalités différentes nous oblige à ne pas nous tenir à un protocole monodisciplinaire et à combiner plusieurs approches disciplinaires en même temps. Il ne s’agit pas là d’un éclectisme méthodologique mais d’une méthode délibérée qui, d’un côté, apporte quelque chose de nouveau à la recherche déjà existante sur les migrations et, d’un autre, à la recherche établie sur la production des urbanités et leurs rapports au politique. Ce projet ne peut se faire qu’à travers cette méthodologie pluridisciplinaire.

Ce travail se fait avec l’ambition d’apporter un éclairage sur certains enjeux épistémiques et théoriques qui sont liés à des questions plus pratiques. Nous tentons de contribuer dans un premier temps au changement de la perception du monde des migrations et de relever comment certaines politiques et pratiques fonctionnent dans l’ignorance, voire l’occultation, de leur caractère politique. Changer notre perception signifie également faire bouger les politiques et les pratiques relatives aux migrations. Et, dans un deuxième temps, nous essayons de percevoir des transformations sociales qui émergent à partir de situations ayant une localité spatiale concrète – des espaces dans la ville – et une temporalité particulière – entre éphémère et permanent –, et qui concernent le quotidien et le local. De cette manière, le deuxième enjeu que ce travail formule est de saisir la transformation sociale non pas dans sa finalité, mais au moment où elle débute.

La présentation des terrains dans le travail de cette thèse ne suit pas un ordre chronologique mais procède de plusieurs allers-retours entre les différentes périodes qui ont marqué plusieurs années de recherche. Pour comprendre le décalage entre les différentes périodes de terrain, il est nécessaire de souligner qu’il s’agit de terrains abordés au fil de plusieurs enquêtes. Ce qui pourrait sembler un manque d’ordre chronologique répond en réalité à différents regroupements thématiques qui ont surgi dans leur évidence au cours de l’élaboration des données de la recherche. Le fait que nous avons à faire à des situations d’exil différentes à chaque fois n’est pas aléatoire. C’est justement que, selon nos observations, ces périodes et ces lieux exposés symbolisent par excellence les paysages attribués, d’un côté, et les étapes en ville et les villes en étape, de l’autre – toujours dans les limites des années de la recherche effectuée.

Cette apparente incohérence chronologique de la présentation des terrains tient aussi à la division de cette thèse en trois parties. La période couverte par les paysages attribués, examinés

dans la première partie – à l’exception de certains extraits de terrains – concerne des terrains effectués quelques années après les recherches sur les étapes de Patras et Igoumenitsa – qui, elles, font l’objet de la deuxième et de la troisième partie. Ce choix méthodologique d’ordre renversé répond à une raison très concrète. Afin de discerner les subversions qui ont lieu dans une organisation sociale établie, il faut d’abord considérer comment cet ordre s’établit, et comment il constitue le produit de négociations et de dialectiques, choses que nous essayons de révéler à travers la conceptualisation des paysages. Pour cette même raison, la thèse pourrait paraître divisée en deux parties – paysages attribués, d’une part, géographie du vécu, d’autre part – quand en réalité elle se déploie en trois parties : paysages attribués (I), étapes en ville (II), expériences créatives dans les villes en étape (III). Pour le dire plus clairement, nous présentons trois parties différentes, lesquelles concernent deux registres ; le registre de l’attribution (première partie) et le registre de l’expérience vécue (deuxième et troisième partie).

Une très grande partie de ce travail prend appui sur des terrains ethnographiques⁹ étalés pendant plusieurs années, qui consistent principalement en une observation participante et dans une moindre mesure en des entretiens qualitatifs approfondis à questions ouvertes. A cet égard, plusieurs missions de terrain ont été effectuées entre 2007 et 2014, à titre individuel et comme membre d’une équipe de recherche. Plus précisément, les premiers terrains ont été effectués à titre individuel à Patras aux périodes suivantes : mars jusqu’à mai 2007, février jusqu’à mai 2008 et septembre–octobre 2008. A cette période, une mission à Rome a été effectuée au mois de juin 2008 et une autre dans les régions de Norrent-Fontes et Calais pendant le mois de mai 2009.

⁹ Durant ces années de travail ethnologique, il nous est arrivé de faire face à des problèmes méthodologiques concernant l’enquête de terrain. Plusieurs discussions avec des anthropologues ayant une longue expérience ont apporté une assistance importante à notre effort, ainsi que l’étude d’une bibliographie méthodologique sélectionnée : WEBER, F. et NOIRIEL, G., « Journal du terrain, journal de recherche et auto-analyse », dans *Genèses* 2, dec. 1990, pp.138-147 ; et DE SARDAN, J-P., O., « Le « je » méthodologique. Implication et explication dans l’enquête du terrain » dans *Revue française de sociologie*, n° 41-3, 2000, p. 417-445 ; BEAUD, S et WEBER, F., *Guide de l’enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997 ; BECKER H.-S, *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002 ; GUTWIRTH J., « L’enquête en ethnologie urbaine », *Hérodote*, n° 9, 1978, p. 38-55 ; HATZFELD, H. et SPIEGELSTEIN, J., *Méthodologie de l’observation sociale*, Paris, Dunod, 2000 ; GARFINKEL, H., *Studies in ethnomethodology*, Cambridge, Polity Press, 1990.

Les années suivantes, les terrains de recherche ont été effectués dans le cadre de notre travail au sein du réseau migreurop¹⁰, ainsi qu'au sein d'autres projets, qui seront décrits par la suite. Entre novembre 2009 et mars 2010 plusieurs terrains ont eu lieu sur des campements et centres de détention des frontières gréco-turques (notamment la région d'Evros et les îles de Rhodes et Leros) et les villes de Patras, Igoumenitsa et Arta. Ces missions ont eu lieu dans le cadre de notre collaboration avec migreurop et ANTIGONE¹¹ ainsi que dans le cadre d'une participation à des missions organisées par le collectif militant de *Diktio*¹². A la même période, des missions parallèles ont eu lieu à Patras et Igoumenitsa, réalisées avec Salinia Stroux dans le cadre d'*Infomobile*¹³ qui fut un projet collectif. À l'époque, ce projet avait plusieurs objectifs : informer les exilés dispersés dans les différents campements en Grèce quant à leurs droits ; faire un suivi des violations des droits des migrants dans ces lieux ; et offrir un soutien juridique, social et humanitaire à certains cas individuels. Plusieurs terrains ont été effectués entre 2011 et 2012 dans des quartiers d'Athènes ainsi qu'à Patras, Igoumenitsa, Evros, Istanbul et Edirne à titre individuel, avec Salinia Stroux pour *Infomobile*, et avec Diktio. Finalement, une mission a été organisée avec FIDH, Migreurop, REMDH entre septembre et octobre 2013 où nous avons effectué des terrains à Athènes et Corinthe et sur les îles de Lesbos et Chios.

Plan

L'objectif de la première partie de ce travail consiste à examiner comment ce que nous appelons paysages attribués ou paysages d'attribution se traduit dans les réalités migratoires principalement liées au franchissement des frontières. Après avoir analysé l'aspect théorique de la notion de paysages attribués, nous allons tenter d'étudier la manière dont elle se manifeste dans la pratique. Cette première partie de l'analyse va d'abord mettre l'accent sur les attributs

¹⁰ Migreurop est un réseau européen et africain de militants et chercheurs dont l'objectif est de faire connaître et de lutter contre la généralisation de l'enfermement des étrangers et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique d'externalisation de l'Union européenne. Depuis leur site disponible sur <http://www.migreurop.org/rubrique378.html?lang=fr>

¹¹ ANTIGONE. Information and documentation centre on racism, ecology, peace and non violence. Pour plus de détails sur leur travail voir <http://www.antigone.gr/gr/>.

¹² Diktio. Network of Social Support to Immigrants and Refugees. Nous allons nous référer de façon plus exhaustive à leur travail dans la suite de cette thèse.

¹³ Cette initiative était soutenue par des volontaires activistes et elle était financée par des dons. *Infomobile* a évolué au fur et à mesure, voir <http://infomobile.w2eu.net/>.

des personnes en déplacement, pour se concentrer ensuite sur les manières d'être et les fictions de spatialité et de temporalité liées aux acteurs étatiques et non-étatiques impliqués aux frontières. Vis-à-vis de ces manières d'être et de ces fictions, nous allons analyser les dualités qui déterminent le cadre de l'implication des autorités à la frontière : les personnes qui les traversent sont pour elles des criminels et des victimes, des personnes dangereuses et des personnes en danger. Nous allons voir, par conséquent, comment l'action menée par les autorités revendique un caractère humanitaire et sécuritaire, de sorte qu'elle révèle les différentes façades du concept de la protection comme mécanisme de *gestion* de l'immigration. Dans un dernier temps nous proposerons de discerner dans cette première partie une sorte d'arrogance des autorités prétendant détenir le pouvoir de déterminer la mobilité des personnes. Cette arrogance est affirmée sur le terrain avec ce qui sera analysé comme l'administration en urgence ; laquelle repose sur des dispositifs – prévoyant la mobilité future des personnes afin de l'empêcher – élaborés à la frontière et présentant certaines caractéristiques.

Dans la deuxième partie de la thèse, nous nous éloignons de l'observation des paysages attribués pour approcher les réalités et expériences vécues des exilés telles qu'elles se présentent dans l'urbain. La caractéristique par excellence du déplacement des exilés consiste en une trajectoire en étapes ou, autrement dit, un chemin marqué par plusieurs étapes. Par étape, nous entendons des parcours ainsi que des lieux où les exilés font halte. Ces parcours ainsi que ces haltes sont importantes tant pour les exilés que pour les espaces urbains par lesquels ils transitent et où les haltes ont lieu. Les étapes que nous observons se réfèrent à des spatialités et temporalités comme elles se réfèrent également à des façons d'être et d'apparaître en ville. Dans cette deuxième partie de la thèse, nous allons donc voir comment les étapes ont lieu et font lieu en ville. Pour cette raison, nous nous pencherons sur les sites où différents regroupements spontanés d'exilés en attente ont lieu afin d'écouter les récits de ces exilés et examiner les dispositifs de reconfiguration, les transpositions géographiques, les décors, les stratégies de vie.

Dans la troisième partie de notre recherche, nous allons étudier les manières dont les étapes travaillent la ville. Dans un premier temps, nous observerons la création ainsi que les actions de différents collectifs qui ont lieu à l'occasion des étapes. Nous nous attacherons aux différents engagements dans l'urbain, aux interactions variables des acteurs impliqués avec les

exilés, entre eux et avec les pouvoirs municipaux. Dans un deuxième temps, notre recherche se penchera sur les reconnaissances que les étapes suscitent et les représentations des exilés en étape. Toutes deux (reconnaissances et représentations) dérivent de certains usages *atypiques* que les exilés font de la ville, nous les analyserons ainsi comme des éléments qui travaillent l'urbain des points de vue spatial, relationnel et symbolique. La fin de cette partie constitue une réflexion plus théorique sur ce travail symbolique des étapes. Nous mobilisons en effet des conceptualisations philosophiques pour encadrer nos observations anthropologiques. Notre préoccupation est ici de trouver les mots appropriés pour désigner la dynamique éphémère et *anachorique* que les étapes laissent en partage à la ville : une dynamique qui constitue le produit de cette négociation des expériences vécues de l'exil avec le registre que désignent les paysages d'attribution.

Première partie : Paysages attribués

Avant même que cette guerre n'éclate, nous nous montrions encore plus susceptibles quant à l'appellation de réfugiés. Nous nous efforcions de prouver aux autres que nous n'étions que des immigrés ordinaires. Nous affirmions être partis de notre plein gré vers des pays de notre choix et nous niions que notre situation eût rien à voir avec les « prétendus problèmes juifs ». Certes, nous étions des « immigrants » ou de « nouveaux arrivants » qui avions abandonné notre pays parce qu'un beau jour il ne nous convenait plus, voire pour des motifs purement économiques. Nous voulions refaire nos vies, un point c'est tout. Or, cela suppose une certaine force et une bonne dose d'optimisme : nous sommes donc optimistes.¹⁴

¹⁴ ARENDT, H., « Nous autres réfugiés », Dans *Pouvoirs*, no. 144, janvier 2013, p.5

Introduction

Cette partie de l'analyse introduit une notion qui sera traitée dans les chapitres suivants, celle des paysages attribués. Le paysage renvoie à trois concepts : un concept spatial, un concept de forme et de représentation, un concept esthétique. Par-là, l'objectif envisagé est de mettre en relation les différentes théories sur le paysage avec la qualité de l'attribué, que nous introduisons en nous appuyant sur une conception ranciérienne¹⁵. L'idée de base de cette théorie des paysages attribués est de donner forme à des réalités multidimensionnelles – matérielles, discursives, symboliques – liées à l'immigration, et de pouvoir ainsi décrypter des relations antagoniques sous-jacentes et relever le caractère dialectique de ces réalités.

Dans les chapitres qui suivront, nous allons regarder les manières dont les paysages attribués se définissent par l'opération même de l'attribution. On emploiera désormais par convention le terme sujets d'attribution pour désigner d'une manière générale tous les pouvoirs constitués (politiques, sociaux, médiatiques) ainsi que le monde des ONG qui existe en raison de ou par rapport à ces politiques et pratiques relatives à l'immigration. Ces sujets d'attribution appliquent des politiques destinées à des personnes catégorisées comme des individus peu ou non tolérables au sein de l'Union européenne. En considérant ce registre d'attribution, il est donc question d'examiner les raisons pour lesquelles certaines personnes se déplacent – raisons que les États européens tolèrent ou non. Cette recherche vise à déterminer comment des personnes peuvent être plus ou moins contraintes, d'abord, de quitter un pays ; ensuite d'entrer dans le territoire européen ; puis à nouveau de quitter un pays européen pour gagner d'autres territoires de l'espace Schengen. À une autre étape de leurs parcours, ces personnes sont plus ou moins obligées de quitter un territoire et d'être renvoyées ailleurs. Dans ce même registre d'attribution, les objets de cette attribution, à savoir les exilés, sont plus ou moins forcés à une errance ou bloqués dans une situation de non-existence. Le revers de la médaille de ce registre est cette situation où des personnes ont du mal à rester sur un territoire, à aller ailleurs, ou même à rentrer dans leurs pays d'origine en dépit de leur volonté.

¹⁵ Pour le terme attribué, nous nous sommes appuyés sur les analyses de Jacques Rancière que nous allons voir dans la suite de cette partie.

Ces paysages racontent une histoire, celle de la non-tolérance de certaines catégories de personnes. Ces paysages existent comme des processus interrogatoires qui, à différentes étapes, sont là afin de rechercher les raisons pour lesquelles les personnes se déplacent, immigrer. Au cours de ces recherches, les personnes sont obligées de montrer ou de créer une identité plausible prouvant dans quelle mesure elles pourraient être tolérées. Autrement dit, dans les paysages attribués les personnes sont contraintes à rendre compte de leur mouvement, ou leurs mouvements, indépendamment de leur volonté.

Chapitre 1. Introduction sur la notion des paysages attribués

A) L'étymologie du terme paysage

Pour commencer, faisons un tri parmi les différentes définitions que la notion de paysage peut avoir, afin de présenter ces éléments repérés à partir de son étymologie, qui convient au cas qui sera analysé. Le paysage est vu comme une *étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect*¹⁶. Ou comme une *étendue de territoire que l'on peut voir*¹⁷. Encore, il est *l'étendue de pays [...] qu'embrasse l'œil dans son ensemble et l'étendue de terre que l'on embrasse d'un seul point de vue*¹⁸. Par ailleurs, le paysage consiste en un *tableau qui représente un paysage*¹⁹, ou, autrement dit, il est le *genre de peinture représentant un paysage*²⁰. D'un point de vue plus large, il *désigne des ensembles d'éléments ayant une cohérence entre eux*²¹.

¹⁶ Pour un panorama de définitions du paysage en langue française voir AMORETTI, A-M., VITTORI, J., « Le vocabulaire du paysage », *Le vocabulaire du paysage*, voir aussi TOURNEUX, F.-P., « De l'espace vu au tableau ou les définitions du mot paysage dans les dictionnaires de langue française du XVII^e au XIX^e siècle », Dans A. ROGER (dir.), *Les théories du paysage en France (1974-1994)*, no. 4, Champ Vallon, 1985, pp. 331-346. Un autre recueil des définitions du terme paysage peut également être trouvé dans FILLERON, J.-CH., « "Paysage", pérennité du sens et diversité des pratiques », Dans *Actes Sémiotiques*, 14/03/2008, (<http://epublications.unilim.fr/revues/as/1265>)

¹⁷ TOURNEUX, F.-P., *op.cit.* p.335

¹⁸ GARNIER, *Hippolyte*, cité par TOURNEUX, F.-P., *ibid.*

¹⁹ DIDEROT, cité par TOURNEUX, F.-P., *op.cit.*, p. 337

²⁰ Dictionnaire Quillet Flammarion 1983 cité par TOURNEUX, F.-P., *op.cit.*, p. 338

²¹ Depuis Witionnaire, *Paysage*, (<https://fr.wiktionary.org/wiki/paysage>)

Les points intéressants de ces différentes définitions du paysage peuvent se résumer comme suit : il peut signifier un pays ou un territoire sous un certain angle ou point de vue, tant dans les limites du visible que dans une perspective holistique. C'est-à-dire d'un point de vue qui s'intéresse à son objet comme constituant un tout, ou plutôt qui regarde les phénomènes comme des totalités. Parallèlement, il peut signifier la représentation ou la façon dont la représentation prend forme.

Comme Janine Vittori le remarque, *la notion semble assez floue et le même terme désigne : ce que l'on représente et, la représentation elle-même*²². En fin de compte ce qui est intéressant parmi ces différentes définitions, c'est le fait que le terme paysage peut réunir différents éléments sous un aspect de cohérence.

1) Pourquoi le paysage ?

C'est en raison de son caractère flou, de cet entre-deux que le terme présente quant à son contenu, que nous l'utilisons comme un outil conceptuel dans notre analyse. Les paysages qui seront décrits sont une métaphore de la configuration d'un monde fictif par des opérations discursives liées aux politiques et aux pratiques relatives à l'immigration. En même temps, ce monde fictif se matérialise dans des environnements concrets : les registres spatiaux ou les traductions territoriales de ces politiques et pratiques. Il s'agit pour ainsi dire de la représentation d'un monde et, parallèlement, de la façon dont un monde est représenté, c'est-à-dire de la forme de sa représentation.

Le terme paysage ne se limitera pas seulement, tout au long de l'analyse, à des dispositifs géographiques ou matériels, il sera également utilisé de façon symbolique afin de décrire le cadre général dans lequel quelques personnes se trouvent contraintes de mener leur existence. Il décrit ainsi la fiction de mondes édifiés par différentes opérations, à savoir, des politiques, des pratiques, mécanismes et dispositifs ; mondes que ces opérations attribuent à un certain groupe de personnes ; et mondes qu'un certain groupe de personnes est censé subir.

²² VITTORI, J., « Le paysage » Le paysage

Sur ce point, il faut être plus explicite quant aux sujets et aux objets de cette attribution ainsi que sur la manière dont celle-ci a lieu. Les personnes ne sont en effet pas contraintes de mener telle existence déterminée parce que la nature des paysages est ainsi faite, ces paysages sont au contraire des constructions de ceux qu'en paraphrasant Rancière on peut appeler les agents du dispositif étatique et européen²³, c'est-à-dire les gouvernements et les autorités nationales et européennes, ainsi que le monde des ONG qui existe en raison de ou par rapport à ces politiques et pratiques relatives à l'immigration. Les groupes de personnes censés subir cette attribution sont ceux dont les agents du dispositif étatique et européen ont décidé de contrôler le parcours ; ce sont ceux qui dans un système de répartition fait par ces agents vis-à-vis du droit au déplacement et au séjour, sont les moins tolérés, c'est-à-dire les exilés.

Notre choix est donc d'observer dans un premier temps le paysage comme une fiction qui suggère un récit ; un récit qui ignore volontairement la réalité complexe des personnes. Par volontairement, l'on n'entend pas une logique conspiratrice derrière ce récit, c'est juste qu'en observant ces pratiques et politiques, on constate qu'il existe chez eux une continuité apparente : toutes ces politiques, pratiques, etc. trouvent un terrain d'entente, *a common ground*²⁴ : la volonté de catégoriser et d'attribuer des statuts de vie et d'existence à un certain groupe de personnes, sans tenir compte de leur volonté. Ce *common ground* constitue cette cohérence entre les différents éléments de ce système, et c'est en cela qu'on le perçoit comme un paysage.

B) Les théories du paysage

Avant d'aborder l'analyse de ces paysages, quelques éclaircissements sont nécessaires afin de comprendre le choix d'utiliser une notion géographique pour décrire des réalités qui n'ont pas à proprement parler des caractéristiques géographiques et matérielles.

²³ Selon Rancière *Il y a démocratie s'il y a une sphère spécifique d'apparence du peuple. Il y a démocratie s'il y a des acteurs spécifiques de la politique qui ne sont ni des agents du dispositif étatique, ni des parties de la société, s'il y a des collectifs qui déplacent les identifications en termes des parties de l'État ou de la société. Il y a démocratie enfin s'il y a un litige conduit sur la scène de manifestation du peuple par un sujet non identitaire.* RANCIÈRE, J., *La Mésentente : Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995, p. 141.

²⁴ Nous préférons utiliser le terme *common ground* tout au long de notre thèse plutôt que celui de terrain d'entente.

Dans notre recherche, nous nous sommes appuyés, d'une part, sur les théories anglo-saxonnes qui ont donné à la notion de paysage un caractère, ou une dimension, politique, la plaçant ainsi au centre de la géographie humaine ; et, d'autre part, sur les théories françaises présentant d'un côté le rôle du pouvoir dans la notion de paysage et de l'autre, la pertinence du concept vis-à-vis du contenu de sa forme.

Le paysage, tel qu'il intéresse notre analyse, apparaît dans la littérature anglo-saxonne avec Denis Cosgrove lorsqu'il écrit son livre *Social formation and symbolic landscape*. L'argument central est que l'art du paysage constitue une forme particulière d'une *manière générale de voir le monde*²⁵ qui trouve ses sources dans un héritage Marxiste sur lequel Cosgrove s'appuie²⁶. Selon cet héritage, l'art comme mode d'activité humaine distincte, dépend des formes particulières d'organisation sociale et économique. D'après Cosgrove cette conception de la relation entre l'organisation sociale et l'art est directement applicable à l'étude du paysage²⁷.

Néanmoins, Cosgrove prend ses distances par rapport à un marxisme simplifiant. Comme des marxistes britanniques importants de son époque²⁸, il rejette la distinction entre base économique et superstructure culturelle, car, selon cette distinction, la culture est conçue comme un sous-produit des conflits entre les classes sociales pour les ressources économiques. Or, pour lui, la culture constitue une force active dans la reproduction et le changement des relations sociales²⁹.

²⁵ Le travail de Cosgrove constitue un point de référence pour la géographie culturelle. Son texte reste pertinent jusqu'à aujourd'hui. Dans un texte, David Gibert reprend les arguments centraux du *Social formation and symbolic landscape* afin de montrer son caractère d'actualité. David Gilbert remarque ainsi que dans le langage quotidien le paysage fait partie du monde physique ; ou il peut être pensé comme une forme particulière de représentation, comme dans l'art. L'argument de Cosgrove est que l'art du paysage est une forme particulière d'une manière générale de voir le monde. GILBERT, D., "Social formation and symbolic landscape (1984): Denis Cosgrove", In P. Hubbard, R. Kitichin and G. Valentine (eds.), *Key texts in human geography*, London, SAGE, 2008, pp. 100-101.

²⁶ C'est plutôt la phrase *manière de voir* (en anglais c'est way of seeing) qui fait référence aux approches marxistes de l'histoire de l'art pendant les années 70 et 80. GILBERT, D., *Ibid.*

²⁷ Sur les influences marxistes et la pertinence du travail de Cosgrove voir GILBERT, D., *Ibid.*

²⁸ Notamment l'historien Edward Thompson et le critique d'art Raymond Williams. Pour plus de détails sur ce sujet, se référer à GILBERT, D., *Ibid.*

²⁹ *Perhaps inevitably, given the supremacy that capitalism accords to economic relations conceived as the production and exchange of material goods, most of these theories stress the economic change narrowly conceived. They underplay the realm of culture. This arises in part from the idea, developed with some textual authority from*

Plus encore, selon Cosgrove cette différenciation entre une base et une superstructure n'existe pas en tant que distinction mais uniquement comme une relation dialectique ; et c'est cette dialectique qu'explique l'importance de l'étude du paysage.

Cosgrove met en relation le développement de l'idée de paysage et celui du capitalisme moderne, en montrant en quoi le paysage, de même que la cartographie et le développement du théâtre moderne, a été un outil important pour *l'appropriation pratique de l'espace*³⁰. Plus précisément, la peinture du paysage a adopté la technologie de la perspective linéaire³¹, qui était une façon de voir, une sorte de vision, théorisée en Italie pendant la Renaissance, en vue de créer une *idéologie visuelle* du réalisme – une idéologie qui suggérait que la perspective et le paysage n'étaient pas seulement des manières de voir mais surtout les vraies manières de voir³².

Ainsi, le concept du paysage, représente une manière de voir ; c'est un point de vue. Comme le remarque bien Cosgrove, c'est la manière que certains européens ont choisie pour représenter à leurs yeux ainsi qu'aux autres le monde et leurs relations dans ce monde. A travers cette forme de représentation, les Européens expriment leurs relations sociales. La manière dont les gens regardent le monde est un outil important pour la compréhension de ce dernier et des

*Marx, that historical change occurs primarily in the base of social life, that is in material productive relations, and only secondarily and in a dependent fashion in the superstructure of that society, that is in its political, legal, religious, cultural and artistic life (Williams, 1977)[...] A recent re-emphasis in the writings of some historians on the centrality of class tensions and struggles as the motor force of historical change acts against this deterministic argument. They attach greater significance to the ways people see their objective situation, to the significance of ideology, struggle between classes in the realm of cultural production and the production of symbolic meanings as active forces in historical change. COSGROVE, D., *Social formation and symbolic landscape*, 1984, p. 39.*

³⁰ Traduction faite par l'auteur (désormais dans le texte TRM : Traduction Regina Mantanika) depuis l'anglais. À cet égard, voir MITCHELL, D., *Cultural Geography: A critical introduction*, Singapore, Blackwell, 2006, p. 115. Pour la référence sur Cosgrove voir COSGROVE, D., "Prospect, perspective and the Evolution of the Landscape idea", In *Transactions of the Institute of British Geographers*, New Series, Vol.10., no. 1, 1985P., pp. 45-62.

³¹ *La perspective linéaire comme l'a expliqué l'architecte florentin Leo Battiste Alberti, structure la vue de l'espace de façon à diriger le monde extérieur vers l'individu qui est situé hors de cet espace. Elle donne à l'œil l'autorité absolue sur l'espace. En effet, le peintre qui utilise la perspective détermine le point de vue de celui qui observe, c'est-à-dire que le spectateur doit adopter.* TRM depuis l'anglais, MITCHELL, D., *Cultural Geography: A critical introduction*, op.cit., p. 116.

³² Nous allons revenir sur cela plus tard dans notre analyse, car nous allons voir comment les pratiques vis-à-vis de la mobilité et l'immigration, se fondent sur un discours qui se réfère aux gens en termes de gestion. Un discours qui est basé sur des postulats et des croyances qui se présentent comme des vérités propagées.

relations qu'ils ont avec lui. Le paysage n'est pas simplement le monde que nous voyons, c'est une construction, une composition de ce monde³³.

Fidèle à cette conception du paysage, Don Mitchell³⁴ insiste sur son caractère dialectique : c'est une *relation* dialectique. Dans son analyse du paysage contemporain de Californie, Mitchell montre que les paysages sont dialectiques dans le sens où ils reflètent, en même temps qu'ils incorporent et réifient, des processus sociaux qui ont lieu sur toute une gamme d'échelles, de la production au marché³⁵. Ainsi des agriculteurs, par exemple, pour lesquels le paysage est composé et défini par des frontières, par des identités changeantes et des questionnements continus vis-à-vis de ce qu'est la citoyenneté. Selon lui, concevoir l'aspect dialectique des paysages signifie penser comment les paysages fonctionnent. L'aspect dialectique ne signifie pas un langage de binômes, mais un langage de relations internes, de processus contradictoires, ainsi que de niveaux d'abstraction. Il facilite autant les processus de compréhension que les observations des structures sociales et c'est en ce sens qu'il est vital pour la théorie du paysage³⁶.

Le paysage peut également être saisi en tant que fiction³⁷. Comme le fait remarquer Henri Cueco, c'est une *image bloquée, ce temps fictivement arrêté des notions de culture savante et qui*

³³ COSGROVE, D., *Social formation and symbolic landscape*, London, University of Wisconsin Press, 1998, pp. 1-12. et aussi pp. 39-68.

³⁴ Sur la dialectique du paysage voir MITCHELL, D., "Cultural landscapes: the dialectical landscape - recent landscape research in Human geography", In *Progress in Human Geography*, 2002, p., 381. Voir aussi les analyses de Mitchell sur le paysage de la Californie: "The devil's arm: points of passage, networks of violence, and the California agricultural landscape", In *New Formations*, no. 43, 2001, pp. 44-60. Et voir finalement "Dead labor and the political economy of landscape. California living, California dying", In K. ANDERSON, M. DOMOSH, S. PILE (eds.), *The handbook of cultural geography*, London, Sage, 2003, pp. 233-248.

³⁵ MITCHELL, D., "Cultural landscapes: the dialectical landscape - recent landscape research in Human geography", *op.cit.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Henri Cueco/ *Approches du concept de paysage, C'est que le paysage est un point de vue intellectuel, une abstraction, une fiction. Pour produire du paysage, il faut s'immobiliser, bloquer le regard, cadrer un site. Ce paysage sera dessiné, photographié, décrit. Cette image bloquée, ce temps fictivement arrêté sont des notions de culture savante et qui ne correspondent à aucun vécu habituel des gens. Ces gens circulent, vivent dans un espace multiple et multi-dimensionnel ; le paysage suppose au contraire le corps arrêté et le regard fixe.* CUECO, H., « Approches du concept de paysage », Dans A. ROGER (dir.), *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 169

*ne correspondent à aucun vécu habituel des gens*³⁸. Cette culture savante se sert du paysage comme une manière de voir qui représente des ordres nouveaux comme intemporels et naturels. Alors que les personnes sont des réalités complexes et mobiles, le travail du paysage consiste à les *immobiliser au sol* afin de les présenter en tant que parties naturelles de la scène.³⁹ Autrement dit, cette manière de voir ne s'intéresse pas au vécu complexe des gens, elle prescrit au contraire des idées fixes sur des gens et présente ces idées comme étant des vérités intemporelles de l'ordre de la nature.

Au regard de cette fixité liée à la notion du paysage, il serait pertinent de se pencher sur les commentaires de Tim Cresswell qui s'appuient sur un oxymore : les paysages de la pratique (*landscapes of practice*). Oxymoron, car d'un côté la notion de paysage renvoie à une notion de fixité – comme dans un texte déjà écrit – vis-à-vis de la production de sens et de la création du pouvoir dominant ; le paysage est ainsi quelque chose de solide. Tandis que de l'autre côté, la pratique renvoie à la fluidité, à l'écoulement et à la répétition ; les paysages de la pratique sont alors une négociation entre continuité et changement. Cresswell associe les deux caractères antinomiques comme le fait Raymond Williams pour le terme *structure du sentiment* (*structure of feeling*). À travers ce dernier, Williams rapproche la fixité de la structure et la fluidité du sentiment pour montrer que la structure n'est pas fixée et éternelle mais qu'elle fait partie d'un processus. En même temps, le sentiment n'est pas seulement *personnel* mais aussi déterminé par le social. Les deux notions de structure et de sentiment ne se trouvent pas aux deux extrémités d'un spectre, elles sont interconnectées et productives l'une par rapport à l'autre. La juxtaposition que fait Cresswell de sa conception des paysages de la pratique avec celle de la structure du sentiment de Williams, a pour but de montrer que ces qualités contradictoires sont connectées à une logique qui n'est pas seulement celle de l'oxymoron. Selon Williams, la

³⁸ Cueco poursuit : *Ces gens circulent, vivent dans un espace multiple et multi-dimensionnel ; le paysage suppose au contraire le corps arrêté et le regard fixe [...] il faut s'immobiliser pour produire du paysage, bloquer le regard, cadrer un site. Ibid.*

³⁹ Pour cela on s'est appuyé sur Mitchell qui poursuit : *As Cosgrove (1984: 27) explains, when humans are represented in landscape painting they are more often than not either at repose, or, if at work, distant and scarcely noticeable figures...Controversy the viewer is the one who is mobile, because perspective renders 'from and position in space... to be relative rather than absolute...Hence, in representation, lived reality is reversed. Where property ownership and development... demands a certain mobility of labor, landscape representation renders labor fixed in place. And where property implies a certain fixity in place, owners are themselves mobilized around the edge of the canvas, always outside, to be sure, but always controlling, in part through their legitimated mobility. MITCHELL, D., Cultural Geography: A critical introduction, op.cit, p. 117.*

structure, le social, les institutions et les formations sont des concepts localisés dans le passé et considérés comme choses accomplies, cohérentes et statiques, et l'expérience du présent, le vécu, l'ici et le maintenant sont considérés comme choses éphémères et subjectives. L'argument de Williams est que cette distribution n'est pas juste. Cresswell s'appuie sur cet argument afin d'examiner la possibilité que le paysage et la pratique puissent se mettre en relation et faire du sens l'un vis-à-vis de l'autre. Selon lui, cela implique forcément de tenir compte du rôle de la vision dans les théories du paysage et de la tension entre les paysages comme des choses qu'on voit (comme des scènes) et comme des arènes de pratique.

Ce qui est intéressant dans la manière dont Cresswell commente la notion de paysage est qu'il discerne un caractère dialectique qui se perd lorsqu'on regarde le paysage tout seul. Il faut le voir en relation avec la pratique qui lui est antagonique, du moins à première vue. Ainsi, le paysage devient-il une relation qui permet une injection de temporalité et de mouvement dans ce qui est statique, en même temps que la pratique se contextualise et prend forme⁴⁰.

Parmi les contributions françaises à l'analyse du paysage, retenons celle de Jean-Marc Besse qui propose une généalogie de la pertinence de l'intérêt théorique pour le paysage en France. Selon cette généalogie, cet intérêt apparaît juste après un colloque organisé sur la question de la *Mort du paysage*, et se poursuit après plusieurs années suite à la publication d'un recueil de textes par Alain Roger, intitulé : *La théorie du paysage en France*. Les points intéressants que nous gardons de l'analyse de Besse et subséquemment des théories paysagères françaises, sont les questionnements soulevés concernant les *relations entre les paysages et le pouvoir, politique ou économique*⁴¹.

Les paysages que nous allons décrire à première vue présentent l'aspect d'une géographie matérielle : frontières barbelées, patrouillées et *militarisées*, et centres de détention, par exemple.

⁴⁰ Pour toute cette analyse de Cresswell voir CRESSWELL, T., "Landscape and the obliteration of practice", In K. Anderson, M. Domosh, S. Pile and N. Thrift, *Handbook of cultural geography*, London, SAGE, 2003, pp. 269-289 .

⁴¹ Ce sont les questions que pose Besse : *Les paysages ne sont-ils pas d'une certaine manière les instruments de la dissimulation des réalités sociales et économiques assez peu glorieuses, comme l'exclusion socio-spatiale par exemple ? Quelle est la teneur idéologique d'un paysage ? Plus généralement, quelles significations et quelles valeurs un paysage peut-il aujourd'hui proposer ?* BESSE, J.-M., « Le paysage, espace sensible, espace public », Dans *Meta: Research In Hermeneutics, Phenomenology, And Practical Philosophy*, vol. II, no. 2, 2010, p. 260.

Néanmoins, à un deuxième degré, ces paysages constituent la représentation des relations, des conflits et des logiques de subordination. Ce sont également des fictions ; des fictions qui s'établissent à travers des scènes matérielles, ainsi que des scénarios et des scripts non-matériels selon les mises en scène. Par scripts, l'on entend ici toute une réalité qui ne se matérialise pas concrètement dans des lieux⁴² : des lois, des discours, des opérations, des ordonnances, des interdits, des accordances. Autrement dit, la fiction du paysage est composée des géographies matérielles ainsi que des scripts qui sont attribués par des mises en scène et définissent les rôles des différents acteurs.

Nous nous sommes référés jusqu'ici au paysage comme une manière de regarder le monde, comme une représentation, une fiction et une dialectique. Mais, revenons un instant sur le paysage en tant que représentation de la nature et de son esthétique, afin de discerner les modalités de cette représentation qui nous aiderons à rendre encore plus explicite la réalité complexe que nous traiterons quant à sa forme. Revenons en particulier à ces théories qu'Alain Roger a réunies. Là, le paysage est vu comme *forme de représentation de la nature ou plutôt manière de schématiser qui en permet l'appréciation esthétique*⁴³. Ce qui est intéressant dans cette approche est que la schématisation du type paysage ne suggère pas un contenu fixe vis-à-vis de son objet, ni vis-à-vis de la forme de son expression⁴⁴. Ce que cette schématisation propose *contre l'intuition immédiate qui identifie le paysage à des formes d'expression et à des contenus*, est de définir le paysage par rapport à *la fonction qu'il remplit dans la culture*⁴⁵.

⁴² Or, cette réalité trouve quand même ses symbolismes dans des lieux, objets etc.

⁴³ Alain Roger, *poursuivant une réflexion philosophique dont l'objet n'était pas limité au paysage, a proposé une définition qui constitue un outil de travail remarquablement efficace. Le paysage consiste en une forme de représentation de la nature ou, plus précisément, en une manière de la schématiser, en permettant la schématisation esthétique.* CONAN, M., « La généalogie du paysage. Essai de définition anthropologique du paysage », Dans A. Roger (dir.), *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, pp. 362-363.

⁴⁴ *Cette définition ne préjuge donc en rien du contenu sensoriel ou conceptuel qui fait l'objet de la schématisation (ce peut être une odeur, un bruit, une montagne, une usine ou le mouvement des eaux qui forme les nuages et les rivières), ni de la forme d'expression matérielle de ce processus de schématisation (ce peut être un dessin, un jardin, une rédaction enfantine ou des vers, sitôt oubliés que prononcés, improvisés en revenant d'admirer les pruniers en fleur).* Ibid. p. 362.

⁴⁵ Ibid.

1) La pertinence de la notion du paysage

C'est en cela que cette approche convient à ce qu'on appellera paysage attribué : elle montre la fonction qu'il remplit dans cette culture de catégorisation et d'attribution qui met chacun à sa place. Et c'est en réunissant les différentes réalités liées à l'immigration sous la notion de paysage attribué, que nous sommes en mesure de saisir le registre et le régime d'une administration⁴⁶ qui se crée en se fondant sur les différentes politiques et pratiques relatives à la lutte contre l'arrivée de cette immigration.

Nous ne suggérons pas qu'il existe une réalité vis-à-vis de l'immigration qui serait fixée par les différentes autorités et qui, en cela, ferait paysage. Ce sont les différentes réalités liées aux politiques et aux pratiques relatives à l'immigration qui peuvent être identifiées/assimilées à un paysage, dans le sens qu'elles peuvent être envisagées comme crispées sur une configuration déterminée représentée comme naturelle. C'est cette crispation que nous observons par les biais d'une conception du paysage, et nous discernons ainsi un registre, un régime, une administration, un *consensus*⁴⁷. Autrement dit, ce que nous tentons de faire, est de montrer que toutes ces politiques et pratiques relatives à l'immigration ont une continuité éminente en ce qui concerne leur objectif : attribuer une réalité fixe à un certain groupe de personnes, et dans cette réalité fixe, catégoriser ces personnes sur une échelle de tolérance, non tolérance et exclusion. Et c'est en cela que nous désignons cette réalité qui fixe comme une administration, un registre, un régime et un consensus qui fait paysage.

Cependant, comme il a été mentionné auparavant, le paysage est aussi une relation, et il est doté d'un caractère dialectique. Ainsi, même si selon l'administration des paysages certaines réalités sont attribuées aux personnes, et même si ces dernières sont censées les subir, il existe une interaction entre les sujets de cette administration, ou plutôt entre leurs actes, et les objets de cette administration. En un sens plus large, l'objectif est de mettre en lumière à travers cette dialectique du paysage les renversements qui se réalisent sous l'effet des pratiques des migrants, à savoir les subversions des paysages attribués en paysages auto-configurés.

⁴⁶ Ce que Rancière appelle *consensus*, comme nous le verrons ci-dessous.

⁴⁷ La notion de *consensus* dérivant de l'analyse de Rancière sera traitée tout de suite.

Autrement dit, l'objectif de cette thèse est de casser la fixité de cette administration attribuée et de restaurer le caractère dialectique du paysage. Pour ce faire, il faudrait dans un premier temps *geler* ou plutôt *fixer* cette administration, c'est-à-dire donner à ce que Rancière appelle *ordre policier*⁴⁸ une apparence statique, le *crispé* sous la forme d'un paysage attribué. Mais il faudra, dans un deuxième temps, prêter attention aux réalités des personnes concernées par le biais d'une géographie du vécu⁴⁹, tentant de cette façon de restaurer le caractère dialectique de cette relation entre le monde fictif des opérations liées aux politiques et aux pratiques de l'immigration et la reconfiguration de ce monde par les personnes *obligées de l'habiter*.

D'une manière générale, on peut constater que la pertinence du concept de paysage⁵⁰ présente deux aspects. Premièrement, le fait qu'il crispe une certaine forme de relations, de divisions et de conflits et qu'en même temps il les décrypte. Et deuxièmement, le fait que le paysage peut être considéré comme une chose matérielle et en même temps comme une manière de voir, comme une représentation, une relation. Autrement dit, il s'agit d'un outil conceptuel très utile pour notre analyse à la fois grâce à la forme et au contenu qu'il peut prendre.

Les théories présentées précédemment révèlent que le paysage est une manière de regarder le monde, un point de vue. À partir d'une représentation d'apparence géographique ces théories essaient de décrypter les relations et les divisions sociales évidentes ou cachées. Dans notre analyse nous essayons d'aller un peu plus loin en renversant ce schéma : nous allouons une forme géographique à des relations et à des divisions sociales. Autrement dit, l'analyse traite symboliquement en tant que matérialités géographiques, ces pratiques, ces politiques et ces faits, ainsi que ces lieux et ces statuts qui sont attribués à certains groupes de personnes par d'autres groupes de personnes. Le paysage désigne ici la crispation, c'est-à-dire une cristallisation de tous les processus liés aux politiques de l'immigration et qui prend forme dans une structure géographique particulière.

⁴⁸ Qui sera analysé dans la section : L'attribution.

⁴⁹ Cela constitue l'intérêt de notre analyse dans la deuxième et la troisième partie de cette thèse.

⁵⁰ En ce qui concerne le cas étudié, à savoir ces opérations qui sont liées à l'immigration.

C) *L'attribution*

C'est délibérément, comme nous l'avons dit, que nous empruntons un vocabulaire spatial pour parler de choses qui relèvent du genre administratif dérivant d'un ordre établi. À cet égard, Rancière note que : *Parler d'espace, c'est parler d'un lieu qui peut être complètement matériel, mais qui en même temps symbolise une disposition, une distribution, un ensemble des rapports...*⁵¹. C'est dans cette logique-là que nous parlons de paysages attribués. Et cette qualité de l'attribué est, méthodologiquement parlant, d'influence ranciérienne comme nous allons le voir par la suite.

La qualité de l'attribué peut être vue comme ce que Rancière appelle simulation et assignation⁵². Il s'agit d'une assignation des identités ; une assignation qui supprime, fait disparaître le *litige* propre à la politique, car la communauté politique est vue par Rancière comme une *communauté de litige*⁵³.

Ce qui est important pour l'existence des communautés de litige c'est une certaine forme d'*échange* à travers laquelle les gens deviennent des interlocuteurs. Cette forme particulière est la *mésentente*. Par cette dernière, Rancière entend : *un type déterminé de situation de parole : celle où l'un des interlocuteurs à la fois entend et n'entend pas ce que l'autre dit. La mésentente n'est pas le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit noir...elle n'est pas non plus le*

⁵¹ RANCIÈRE, J., *La méthode de l'égalité. Entretien avec Laurent Jeanpierre et Dork Zabunyan*, Paris, Bayard, 2012, p. 107.

⁵² Selon lui : *La science des simulations de l'opinion [...] met chacun à sa place, avec l'opinion qui convient à cette place.* RANCIÈRE, J., *La Mésentente : Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995, p.147.

⁵³ Le litige aux yeux de Rancière, a un double sens : *le titre qu'il [le peuple] apporte est une propriété litigieuse puisque il ne lui appartient pas en propre [...] c'est au nom du tort qui lui est fait par les autres parties que le peuple s'identifie au tout de la communauté. Ce qui est sans part – les pauvres antiques, le tiers état ou le prolétariat moderne – ne peut en effet avoir d'autre part que le rien ou le tout. Mais aussi c'est par l'existence de cette part des sans-part, de ce rien qui est tout, que la communauté existe comme communauté politique, c'est-à-dire comme divisée par un litige fondamental, par un litige qui porte sur le compte de ses parties avant même de porter sur leurs « droits ». Le peuple n'est pas une classe parmi d'autres. Il est la classe du tort qui fait tort à la communauté et l'institut comme « communauté » du juste et de l'injuste.* RANCIÈRE, J., *La Mésentente : Politique et philosophie, op.cit.*, p.28.

malentendu reposant sur l'imprécision des mots... elle porte sur « la situation même de ceux qui parlent »⁵⁴.

En d'autres termes, la mésentente est une forme à travers laquelle des personnes ne se mettent pas d'accord ; c'est une forme de désaccord. Le défi de ce désaccord dérive de la distribution du pouvoir commun⁵⁵. Dans cette communauté du litige ce qui importe, c'est le principe de justice. Mais celui-ci n'est pas considéré comme une base sur laquelle la communauté se construit. Le principe de justice est le défi, et la manière dont ce défi se place est importante pour l'existence ou non de cette communauté du litige. Selon Rancière, la façon dont la justice se place dans la communauté est la mésentente.

Regardons à présent les autres concepts liés au litige et à la mésentente parmi les *parts* et les *sans parts* de la communauté. Comme on l'a déjà mentionné auparavant, *la science des simulations met chacun à sa place*. Cette distribution des places qui n'est pas autre chose qu'une assignation des identités *propres à chacun* est appelée par Rancière : *police*.⁵⁶ La police ranciérienne est l'ordre légitimant les assignations identitaires à des parties, ainsi que la *propriété* de chacune de ces parties. De la même façon, la police est l'ordre légitimant la *non propriété* d'autres parties : *La police est, en son essence, la loi, généralement implicite, qui définit la part, ou l'absence de part des parties*⁵⁷. Il est intéressant dans l'analyse de Rancière, que ceux qui sont des *propriétaires*, les *possesseurs de parts*, et ceux qui ne sont pas des *propriétaires*, les *sans parts*, dans l'ordre/le registre de la police ne communiquent pas. La police ne reconnaît comme vrai discours que celui des premiers, tandis que le discours des deuxièmes n'est pas entendu. La police ainsi, est *un ordre (...) qui fait que telle activité est visible et que telle autre ne l'est pas, que telle parole est entendue comme du discours et telle autre comme du bruit*⁵⁸.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁵⁵ Plus que la distribution de ce *en commun* ce qui intéresse *la justice comme principe de communauté* est ce que les citoyens possèdent en commun et là où l'on s'occupe de la manière dont sont réparties les formes d'exercice et de contrôle de l'exercice de ce pouvoir commun. *Ibid.*, p., 23.

⁵⁶ La police est *l'ensemble des processus par lesquels s'opèrent l'agrégation et le consentement des collectivités, des pouvoirs, la distribution des places et des fonctions et les systèmes de légitimation de cette distribution* *Ibid.*, p.51

⁵⁷ *Ibid.*, p. 52.

⁵⁸ *Ibid.*

À cet ordre policier Rancière oppose la politique ; elle vient heurter la police car la politique est une *activité bien déterminée et antagonique* de la seconde qui *défait les partages sensibles de l'ordre policier*. Elle casse ainsi l'assignation des identités bien propres et rompt l'ordre à travers lequel les différentes parties occupent leurs places. *L'activité politique est celle qui déplace un corps du lieu qui lui était assigné ou change la destination d'un lieu ; elle fait voir ce qui n'avait pas lieu d'être vu, fait entendre un discours là où seul le bruit avait son lieu, fait entendre comme discours ce qui n'était entendu que comme bruit*⁵⁹. Nous n'allons pas faire une analyse exhaustive de ce qu'est la politique selon Rancière à ce stade de notre étude, nous y reviendrons par la suite dans un chapitre ultérieur. Il suffit d'avoir à l'esprit cette relation antagonique entre la police et la politique, le fait que la politique vient interrompre la police, qu'elle vient rompre l'ordre établi.

En ce qui concerne le monde des possesseurs de parts, Rancière parle du consensus qui est *un certain régime du sensible [...] où les parties sont présumées déjà données, leur communauté constituée et le compte de leur parole identique à leur performance linguistique*. *C'est la proposition d'un monde où tout se voit, où les parties se comptent sans reste et où tout peut se régler par l'objectivation des problèmes*⁶⁰. Le consensus n'est pas simplement l'ordre, le régime, c'est plutôt une forme de simulation, une forme d'attribution : *Le consensus voulant dire la manière dont normalement des mots se rapportent à des images, dont normalement des situations sont montrées, perçues, analysées ou comprises*⁶¹. Et c'est en cela que l'approche de Rancière est pertinente par rapport à notre analyse des paysages attribués. Le consensus est la manière dont les paysages se fondent, il est la représentation propre de l'ordre établi. En paraphrasant Rancière on peut dire que pour casser le consensus il faudrait casser cette représentation selon laquelle des réalités précises sont attribuées à certaines personnes, une attribution d'exclusion par excellence. Comme il le remarque bien, *La question est [...] de comprendre la manière dont se boucle un certain ordre européen et mondial. L'exclusion est une affaire d'État [...] la conséquence de tout un système, par lequel les États se répartissent les populations à l'échelle mondiale, décident de qui a le droit de se déplacer, où, et comment, avec*

⁵⁹ *Ibid.*, p. 53.

⁶⁰ *Ibid.*, p.143.

⁶¹ FOUTEAU, C., CONFAYREUX, J., « Jacques Rancière : Savoir où l'on place l'intolérable dans nos vies », Mediapart.fr, 16/11/2011.

*quel équipement*⁶². Autrement dit, le consensus est en même temps système et esthétique de représentation dans le sens que nous l'avons vu auparavant dans les théories du paysage. Il est ce qui fait que les paysages que nous allons voir en détail par la suite sont attribués à certaines personnes, à la différence d'autres paysages qui sont vécus. Le consensus est ce registre, régime, administration de nos paysages attribués.

D) Le paysage vu dans le cas analysé ou les paysages attribués

Les paysages attribués renvoient à des lieux et à des temporalités et l'adjectif attribué évoque une opération, celle de définir, d'identifier et de répartir. Les paysages attribués sont ainsi des lieux et des temporalités *assignés* à des personnes selon un dispositif qui met chacun à sa place. Il est entendu que ces personnes subissent cet acte, car la distribution spatio-temporelle implique une passivité de ces personnes, traitées à la fois comme des victimes et comme des délinquants. Les paysages attribués soulignent un processus de délimitation : lieux, dispositifs et mécanismes ayant comme objectif d'enfermer des personnes non tolérées et de les dissuader de séjourner sur le territoire de l'Union européenne (UE) ; scènes de violence et registres policiers d'identification et de catégorisation, etc. En d'autres mots, le registre territorial des politiques nationales et européennes vis-à-vis de l'immigration.

Ces politiques et pratiques se traduisent dans les réalités, dans les vies. Il existe bien sûr une relation entre les politiques et les pratiques d'un côté, et les parcours des gens de l'autre, et cette relation est dialectique, dans le sens qu'on lui a donné auparavant. En observant alors les politiques et les pratiques, d'une part, et les réalités des gens de l'autre, nous constatons qu'il existe tout d'abord une grande distance entre les politiques et les pratiques et en même temps plusieurs éléments contradictoires, des doubles discours ainsi que des paradoxes. Néanmoins, et comme on l'a mentionné précédemment, il existe ce *common ground* qui assigne des modes de vie à des groupes de personnes sans tenir compte de leur volonté.

Il est clair que les paysages dont nous traitons présupposent l'existence de sujets et

⁶² *Ibid.*

d'objets d'attribution, mais ce qui reste ambigu jusqu'ici, c'est la façon dont l'attribution a lieu. Même si nous avons montré théoriquement en quoi les paysages sont des relations dialectiques, la manière dont fonctionne cette relation dialectique et en quoi elle est attribuée n'est pas encore claire. Une question qui se pose est de savoir si l'on appelle paysage ce qui est produit par les sujets et ensuite attribué aux objets ; comment peut-on appeler en même temps paysage, cette relation dialectique des objets de l'attribution avec les sujets ? L'ambiguïté repose sur la disposition du paysage.

La réponse est que le paysage réside dans ce flou dont on a parlé auparavant. Comme le dit bien Augustin Berque : *le paysage ne réside ni seulement dans l'objet, ni seulement dans le sujet, mais dans l'interaction complexe de ces deux termes. Ce rapport, qui met en jeu diverses échelles de temps et d'espace, n'implique pas moins l'institution mentale de la réalité que la constitution matérielle des choses. Et c'est à la complexité même de ce croisement que s'attache l'étude paysagère*⁶³. Par conséquent, il existe des sujets d'attribution ainsi que des objets, mais le paysage est cette relation d'attribution, ce flou entre une manière d'attribuer et des comportements qui en dérivent, sans être forcément des comportements passifs qui subissent cette attribution.

Dans son analyse généalogique des théories du paysage en France, Jean-Marc Besse fait la distinction entre ce qui est vu comme une définition *classique* et courante du paysage et une conception contemporaine, critiquant cette dernière comme étant insuffisante⁶⁴. Dans sa définition *classique*, le paysage est perçu comme un *spectacle*, comme quelque chose qui existe aux yeux d'un spectateur.

Cette définition [...] présente le paysage avant tout comme un spectacle

⁶³ BERQUE, A. (dir.), « Cinq propositions pour une théorie du paysage », Dans *Pays / paysages*, Champ Vallon, 1994, p. 5.

⁶⁴ *Comme on l'a déjà indiqué, cette définition est aujourd'hui critiquée. Non pas qu'elle serait fautive, mais surtout parce qu'elle serait insuffisante, autrement dit parce qu'elle ne rendrait pas compte de la complexité et de la diversité des expériences paysagères, des expériences qui ne sont pas toutes, en tous cas qui ne sont pas uniquement de l'ordre de la vision et de la prise de distance... Les lieux et les espaces ne sont pas seulement visibles, ils sont audibles également. Ils dégagent des sonorités particulières qui d'une manière « font paysage », au sens où ces sonorités constituent l'atmosphère ou l'ambiance caractéristiques de ces lieux.* BESSE, J.-M., « Le paysage, espace sensible, espace public », *op.cit.*, P.265.

visuel obtenu depuis une hauteur, comme un panorama. Le paysage, ce serait la partie du territoire à laquelle on peut accéder par la vue, depuis une certaine distance. Les notions de distance et de recul par rapport au territoire jouent un rôle important ici : c'est grâce à cette prise de distance que le paysage pourrait apparaître devant les yeux du spectateur, du voyageur, du touriste. Le paysage se présenterait alors au regard, comme une sorte de petit monde synthétique et complet⁶⁵.

On considère que la conception classique du paysage, identifiée comme telle par Besse – qui est une géographie savante – est soutenue par les agents du dispositif étatique et européen. Elle présente donc selon Rancière, présente un caractère consensuel qui suscite un registre policier et une administration. À cette géographie savante vient se juxtaposer une géographie dite *de sensibilité et de sentiment* ; une géographie *vécue*⁶⁶. Contrairement à la première qui regarde le monde à partir d'une distance, la géographie *vécue* se met en *contact avec le monde et avec l'espace*, de sorte que le paysage est moins un spectacle où *tout est objectivable* qu'une *expérience géographique que nous faisons du monde*⁶⁷. La question qui se pose est alors de savoir de quel côté on se place : choisir le type de paysage que nous traitons et dans quelle géographie nous nous situons.

Comme nous allons le voir dans la deuxième partie de ce travail, la problématique adoptée concerne l'agir politique et les modalités de l'agir à partir des modes de reconfigurations spatiales atypiques, des regroupements spontanés, des inscriptions collectives dans le territoire, en d'autres mots, des paysages vécus. L'objectif général qui anime l'analyse tout au long de cette thèse est de saisir les exilés non pas comme des êtres déterminés dans leurs comportements par des contraintes externes liées aux circonstances de leurs errances, mais comme des sujets actifs de leur existence, pris dans des projets de vie, organisant en partie leurs trajectoires et leurs haltes, dessinant ainsi les paysages des mondes qu'ils traversent ou auxquels ils appartiendront,

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*, 269.

⁶⁷ *Cette autre géographie, est, elle aussi, un savoir de l'espace. C'est un savoir qui exprime en effet une intelligence quotidienne du monde et de l'espace, une familiarité fondée sur l'usage. C'est une géographie vécue autant que pensée. C'est avant tout une manière d'être dans le monde, une expérience et un usage qui se déploie dans l'espace. Mais cela ne signifie pas que ce savoir ne peut pas être dit. Ibid.*

ne serait-ce que provisoirement.

Pourquoi alors se mettre du côté de la géographie savante, à savoir examiner la situation des personnes à travers les paysages attribués ? Pourquoi analyser une représentation selon laquelle les migrants ne sont jamais considérés comme des sujets actifs de leur propre existence, alors que nous faisons le pari de proposer une analyse en termes d'action politique ?

La réponse à cela est que l'objectif de cette analyse est, comme on l'a déjà mentionné, d'élargir la perspective sous laquelle nous regardons les cas concernés en mettant en lumière les renversements qui se réalisent dans ce qui est attribué. Le pouvoir constitué⁶⁸ adopte une vision qui dérive de la géographie savante. Nous avons intérêt à ne pas ignorer la vision savante du pouvoir afin d'arriver à restaurer ce caractère du sensible⁶⁹ des relations dialectiques qui font le paysage. Il convient de voir comment se fonde l'ordre policier et en quoi il constitue une construction. En fin de compte, nous avons intérêt à ne pas ignorer la géographie savante car les subversions des paysages attribués en paysages auto-configurés ne s'effectuent pas dans des espaces et des temps étrangers à l'ordre policier. Elles ont lieu dans une géographie savante et ce qui les rend politiques est précisément la reconfiguration de la géographie savante en géographie vécue.

Cette thèse propose de nouer ensemble deux opérations distinctes qui sont cependant liées : celle de l'attribution des paysages par les dispositifs constitués et celle de la configuration par les migrants de leurs propres *paysages*, configurés par eux. En d'autres termes, cette thèse suggère de nouer ces deux géographies : la savante et la vécue.

Notre analyse propose donc de faire comme Cresswell⁷⁰ a fait avec ses paysages de la pratique : juxtaposer le paysage avec l'attribué. De cette manière, nous suggérons que le caractère dialectique du paysage est la qualité qui restaure la proximité en dérangeant l'attribution qui s'établit par l'ordre policier. Quand l'attribution et la répartition de l'ordre

⁶⁸ Ou les agents du dispositif étatique et européen.

⁶⁹ Autrement dit, restaurer le caractère de proximité de l'expérience vécue du paysage.

⁷⁰ Comme nous l'avons expliqué auparavant.

policier *règnent* dans un registre de géographie du savant, la dialectique du paysage vient restaurer la proximité propre à la géographie du vécu.

Chapitre 2. La gestion de l’immigration. Une notion, ou plutôt des procédures qui dépolitisent le mouvement des personnes

A) Introduction

Dans la première partie de la thèse, l’analyse met l’accent sur la relation dialectique entre les politiques et les pratiques, et les réalités quotidiennes des personnes concernées. Ce n’est pas seulement un choix méthodologique, c’est une position théorique qui dresse un cadre de réflexion dans le registre de la géographie *savante*⁷¹. Elle propose une conceptualisation qui regarde le monde de l’immigration avec une certaine distance et qui désigne un ordre pour ce monde. Il semble important de voir dans un premier temps comment cet ordre fonctionne ou ne fonctionne pas, afin de pouvoir discerner, dans un deuxième temps, le terrain où les subversions de cet ordre peuvent avoir lieu, subversions occasionnées par les différents parcours des personnes agissant dans ce flou du paysage.

Dans les chapitres qui suivent, nous allons donc nous pencher sur les façons dont les paysages attribués se définissent par l’opération même de l’attribution. Les sujets d’attribution appliquent des politiques destinées à des personnes catégorisées en tant qu’individus peu ou non tolérables au sein de l’UE. Ces personnes peuvent être plus ou moins contraintes, d’abord, de quitter un pays ; ensuite, d’entrer dans le territoire européen ; puis, à nouveau, de quitter un pays européen pour gagner d’autres territoires de l’espace Schengen. À une autre étape de leurs parcours, elles sont plus ou moins obligées de quitter un territoire sans que leur volonté soit prise en considération, dans l’objectif d’être renvoyées ailleurs. Dans le registre d’attribution, les *objets* de cette dernière – à savoir, les exilés – sont plus ou moins forcés à l’errance ou bloqués dans les limbes.

⁷¹ Cette première partie se penche sur la géographie savante, tandis que le reste de la thèse concerne les terrains de la géographie du sensible, la géographie vécue.

Les paysages attribués racontent une histoire, celle de la non-tolérance de certaines personnes. Ils existent comme des étapes *interrogatoires*⁷² qui, à différentes étapes, sont là afin de dévoiler les raisons pour lesquelles les personnes se déplacent, immigrer. Au cours de ces étapes *interrogatoires*, elles sont obligées de montrer ou de créer une identité plausible prouvant dans quelle mesure elles pourraient être tolérées. Autrement dit, dans les paysages attribués, les personnes sont contraintes de rendre compte de leur mouvement, ou de leurs mouvements, indépendamment de leur volonté. Le registre d’attribution ne reconnaît pas la volonté des personnes ; seuls la nécessité et le besoin leur sont reconnus.

C’est dans cet esprit que l’étude met en évidence que les paysages attribués révèlent les manières à travers lesquelles certaines personnes sont traitées. L’analyse des différentes étapes *interrogatoires* nous montre comment ces personnes sont sommées de prouver l’emprise du besoin qui les contraint à l’exil, et parviennent ainsi à être tolérées ou non. Ces étapes visent donc à faire le *tri* entre ceux et celles qui seront tolérés et ceux et celles qui ne le seront pas. Elles constituent ainsi une sorte d’administration de l’humanité qui en établissant des catégories en vue de répartir les personnes produit, à un autre niveau mais parallèlement à cela, un *ordre policier*⁷³ de l’organisation sociale selon cette répartition.

Cette administration est une attribution par excellence car, à travers elle, les différents dispositifs du pouvoir parviennent à octroyer à certaines personnes la qualité de migrant et à caractériser leur mobilité de flux. Ce sont des attributions qu’une certaine littérature regarde de manière critique. Pour donner un exemple tiré d’une critique juridique de la notion de migrant, Schotel⁷⁴ remarque que le terme ne se réfère pas à une catégorie légale. En vertu du droit

⁷² Nous employons le terme étapes interrogatoires pour souligner qu’il s’agit des processus obligeant les exilés à justifier toujours leur arrivée, présence ou séjour sur le territoire européen. Il s’agit bien des différentes étapes par lesquelles les exilés doivent passer et défendre leur cas.

⁷³ Le terme ici est utilisé selon la conceptualisation ranciérienne ainsi que nous l’avons indiqué au début de notre analyse, au (sous) chapitre sur l’attribution.

⁷⁴ *The notion of “alien” is also a legal category. In fact it turns the person who is from elsewhere into a legal norm subject of the relevant host jurisdiction. For sure, the legal status of this norm subject may be inferior to that of local norm subjects. But at least the alien is a legal norm subject. The law governs his or her position. It means that the authorities should act with regard to that norm subject through the law. In contemporary Western societies, the notions “alien” and “foreigner” acquired a negative and stigmatizing connotation [...] Hence, we prefer to use the “political correct” and neutral term “migrant”. Irrespective of this legitimate and laudable motives, precisely this discourse can become problematic from the perspective of the rule of law.* SCHOTEL, B., “From Individual to Migration Flow. The European Union’s Management Approach and the Rule of Law”, In M. GEIGER, A.

européen, la notion de *third country national* est plus appropriée que celle de migrant. En effet, cette dernière ne constitue pas une catégorie juridique⁷⁵ puisqu'un individu peut être tout de suite identifié comme un migrant même si son statut juridique est encore indéterminé. Ainsi, le premier mécanisme qui crée le sujet de droit hormis la politique vis-à-vis de l'immigration, est le passage de la notion d'étranger (*alien*) à celle de migrant. Et encore, le terme migrant, se réfère à un être humain individuel, tandis que la migration, quant à elle, décrit simplement un phénomène. Selon Schotel, il est clair qu'un phénomène ne peut pas constituer un sujet de droit.⁷⁶

Cette incapacité de traiter le migrant en tant que sujet de norme juridique ou tout simplement sujet de droit (*legal norm subject*) se renforce par l'introduction du concept de *flux*. La notion de *flux* ou *afflux* a été d'abord utilisée dans la documentation officielle dans un sens négatif et elle se référait à certaines personnes auxquelles l'on attribuait un caractère hors de l'ordinaire et indésirable, et l'on assignait une condition d'urgence. Dans cette conceptualisation, le lieu, le temps, la quantité et la qualité du flux n'étaient pas pris en compte et en même temps, le statut juridique de ces personnes qui essayaient d'entrer dans l'UE était envisagé comme non ordinaire et non-régulier. En effet, ces nouveaux *flux* ne relevaient d'aucune catégorie déjà établie ; ils sont ainsi apparus afin de défier la logique juridique établie⁷⁷.

La notion de flux représente un phénomène qui ne peut être capturé par les catégories juridiques régulières⁷⁸. Elle indique qu'il y a quelque chose d'*anormal* et même d'inquiétant. De façon paradoxale cependant, la situation devient opaque et préoccupante lorsque les flux se régularisent. Schotel continue en soulignant ce paradoxe : la documentation qui établit la

PÉCOUD (eds.), *Disciplining the Transnational Mobility of People. International Political Economy Series*. London, Palgrave Macmillan, 2013, p. 74.

⁷⁵ C'est une catégorie pré-juridique.

⁷⁶ *Obviously, immigration policy and law are not structured such that authorities claim obedience from "migration", or that "migration violates migration law. Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Lindhal cité par Schotel, p.74. Pour la référence sur Lindhal voir LINDAHL, H., « Jus Includendi ET Excludendi: Europe and the Borders of Freedom, Security and Justice », In *King's Law Journal*, vol.16, London, Routledge, 2005, pp. 234-247.

régularisation des flux, avertit aussi de leur caractère irrégulier et imprévisible. Il en résulte que l'apparition de la notion de flux va de pair avec un besoin de s'appuyer sur des statistiques pour décrire les causes principales de ces flux. Pour lui, cette tendance suggère que les flux ne sont pas, après tout, si indéterminables et imprévisibles⁷⁹.

Schotel établit que la notion de flux régularise une conceptualisation de l'immigration comme une situation irrégulière, d'autres analyses envisagent ce concept comme une fiction servant à des objectifs différents. Anna Tsing remarque que les flux renvoient souvent à une image qui empêche de voir les reconfigurations des chemins et les cartographies alternatives de la géographie qui laissent exister ces mêmes flux : ils limitent et bloquent d'autres flux possibles, notamment des trajets d'immigration. D'un côté, l'image des flux réduit l'analyse de la condition globale à une simple circulation ; de l'autre, elle occulte les relations cachées de la production qui existent derrière la circulation⁸⁰. Dans un autre texte⁸¹, Tsing utilise à la place de la notion de flux le concept de *modelage de canaux globaux* à travers lequel elle met l'accent sur les différentes connections qui se créent avec vigueur et violence pendant la mobilité des personnes. Il s'agit de connections qui sont créatives et ne se contentent pas simplement de suivre des chemins établis. De façon similaire, James Ferguson introduit la notion de *haltes globales* pour décrire la manière dont les différentes mobilités peuvent mettre en connexion - de façon efficace - les points enclavés qui existent dans un réseau⁸². En s'appuyant sur les travaux de James Rosenau, Nikos Papastergiadis a quant à lui recouru au concept de *turbulence* pour saisir la multiplicité des parcours qui caractérisent les migrations internationales contemporaines, en soulignant le caractère imprévisible des changements associés à ces mouvements⁸³.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ TSING, A., "The Global Situation", In *Cultural Anthropology*, vol. 15, no.3, 2000, p.327.

⁸¹ Tsing cité par MEZZADRA, S., NEILSON, B., *Border as a method, or, the multiplication of border*, 2008, <http://eipcp.net/transversal/0608/mezzadraneilson/en> . Pour la référence à Tsing voir TSING, A., *Friction. An Ethnography of Global Connection*, Princeton, Princeton University Press, 2005.

⁸² [...] movements can efficiently connect 'the enclaved points in the network while excluding (with equal efficiency) the spaces that lie between the points. James Ferguson cite par Mezzadra et Neilson, MEZZADRA, S., NEILSON, B., *Border as a method, or, the multiplication of border*, 2008, <http://eipcp.net/transversal/0608/mezzadraneilson/en>.

⁸³ Mezzadra citant Papastergiadis. MEZZADRA, S., "The gaze of autonomy. Capitalism, migration and social struggles", *Uninomade*, 19/09/2010, <http://www.uninomade.org/the-gaze-of-autonomy-capitalism-migration-and-social-struggles/>.

Modelage des canaux globaux, haltes globales, turbulence et bien d'autres notions constituent les façons de nommer les différentes mobilités que les dispositifs du pouvoir et leurs discours définissent par la notion de flux. En les convoquant, notre but est de casser la linéarité et la simplicité superficielle de la réalité compliquée et hétérogène qui caractérise le monde en mobilité, et de voir ce qui se cache derrière cette *qualité* du flux. L'objectif plus général ici est d'avancer vers une sphère analytique dans laquelle nous pouvons identifier différents genres de mobilités globales. Comme le souligne Andrijasevic, il faut prêter attention aux interruptions et aux discontinuités, telles que l'attente, le fait de se cacher, les détournements inattendus, les renvois⁸⁴.

Mezzadra et Neilson perçoivent la frontière comme une approche méthodologique permettant de saisir les différentes mobilités hétérogènes émergeant précisément des circonstances matérielles qui caractérisent la frontière, notamment des situations de tension et de conflit⁸⁵. Cette approche impose une analyse qui tienne compte et qui réagisse par rapport aux multiples luttes et négociations déterminant la frontière à la fois comme une institution et un ensemble de relations sociales⁸⁶. Cette proposition méthodologique des deux auteurs fournit sur ce point à notre analyse le moyen de découvrir ce qui se cache derrière les différentes métaphores utilisées pour décrire les mobilités. La métaphore du flux quant à la mobilité des étrangers fait partie d'une conceptualisation de l'immigration précise qui constitue l'objet de l'analyse qui suit.

B) La gestion comme une nouvelle forme de gouvernementalité

À travers une bibliographie sélectionnée qui sera exposée ici, nous allons voir comment la notion de gestion constitue le cadre d'une conceptualisation de l'immigration en tant qu'irrégularité. Encore plus, l'analyse de la mise en œuvre de la notion de gestion nous montrera

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *We understand method to emerge precisely from the material circumstances at hand, which, in the case of borders, are ones of tension and conflict, partition and connection, traversing and barricading, life and death. Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.* Mezzadra et Neilson traitent de façon plus exhaustive la frontière comme une méthode dans MEZZADRA, S., NEILSON, B., *Border as a method, or the multiplication of labor*, Durham and London, Duke University Press, 2013.

comment les *flux* ne sont pas traités afin de les diminuer ou de les faire disparaître; ils existent comme tels afin d’être gérés de façon *rentable* pour les États membres.

La notion de flux table sur une dépolitisation de l’action de se déplacer, de circuler et d’immigrer ; elle procède à une simplification des situations d’immigration qui les réduit à un aspect purement économique. Ladite gestion des êtres humains est en effet en cohérence avec cette approche économique. Ceiger remarque que cette administration traite les gens de manière homogénéisante en réduisant les situations compliquées liées à l’immigration à une situation potentiellement *win win* pour les États et les migrants⁸⁷. En fin de compte, la gestion de l’immigration regarde la mobilité non pas comme une action relevant de la subjectivité des personnes entreprenant de se déplacer, d’immigrer, de franchir des frontières, mais comme ce qu’Étienne Tassin nomme *une opération économique qui justifie un discours politique sécuritaire et que cautionne une police elle-même soumise au critère économique de la rentabilité*⁸⁸.

Voyons par la suite comment la gestion apparaît comme terme associé à des personnes. La distinction entre personnes tolérées et non tolérées ou désirées et non désirées est liée aux différents degrés d’inclusion et d’exclusion, et subséquemment aux différentes *fiction*s de l’État-nation. Martin Ceiger remarque que les États ont été obligés de développer des capacités administratives afin de différencier les citoyens/sujets et les *outsiders*. De ce fait, la gestion comme concept qui se réfère également à des personnes s’inscrit dans le discours au moment où les États *décident* d’en inclure certaines et d’en exclure d’autres. *Le contrôle organisé par l’État et la régularisation de l’accès, du séjour, de l’emploi et du retour, sont des éléments contribuant à gouverner un procès fondamental auquel tous les États se sont confrontés – un challenge que Jurgen Mackert nomme la lutte pour l’appartenance.*

Dans son analyse, Ceiger s’appuie sur la généalogie de l’utilisation de la notion de gestion dans le discours officiel sur l’immigration⁸⁹. Vers les années 2000, la gestion de

⁸⁷ Voir CEIGER, M., “The Transformation of Migration Politics”, In M. Ceiger and A. Pecoud (eds.), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Palgrave Macmillan, Chippenham and Eastbourne, 2013, pp.15-40.

⁸⁸ TASSIN, É., *Le maléfice de la vie à plusieurs*, Paris, Bayard, 2012, p. 209.

⁸⁹ CEIGER, M., “The Transformation of Migration Politics”, *op.cit.*, p.20.

l'immigration est rapidement devenue le nouveau mot d'ordre au sein des organisations internationales, etc., et elle a également commencé à proliférer dans les débats nationaux et régionaux vis-à-vis de l'immigration et de la mobilité. Ce concept est parvenu non seulement à réorienter et façonner le discours sur l'immigration et la mobilité, mais aussi à changer le contenu de l'expression *politique* quant à la mobilité et à l'immigration. Il a également réussi à émanciper et soutenir certains acteurs dans leurs activités dans un objectif de motiver et donner naissance à de nouvelles pratiques d'administration de ce qui est conçu comme *flux*, ainsi qu'à expliquer et justifier ces pratiques et leurs résultats. Selon Ceiger, lorsque l'on choisit de parler en termes de gestion au lieu de le faire en termes d'élaboration des politiques, la mobilité des personnes commence à être abordée comme une situation moins politisée. Plus précisément, les débats essentiels sur des politiques à élaborer ont été éloignés des discussions publiques et parlementaires et se sont déplacés vers des réunions-débats confidentielles de bureaucrates et d'*experts* liés à des organisations internationales et à des laboratoires d'idées travaillant sur la question de la sécurité.

Développant la même problématique, Schotel analyse l'emploi de ces notions empruntées à l'économie politique et appliquées à l'immigration. Selon son argument de base, lorsque l'on parle de personnes en termes de gestion on finit à rendre le pouvoir des normes juridiques obsolète. De la même façon, la notion de *flux migratoires* rend difficile une conception des personnes qui immigreront en tant que sujets de droit à titre individuel. Autrement dit, lors de cette conceptualisation de l'immigration d'un point de vue administratif, les politiques qui s'adressent à des individus ne les considèrent pas en tant que sujets de droit. De ce fait, l'élément déclencheur de la protection juridique disparaît, et il devient encore plus difficile désormais d'apercevoir pourquoi la protection juridique est nécessaire au premier chef.

Schotel relève à propos de cette administration le glissement qui a lieu de la notion de *rule of law* vers celle de *rule by politics*⁹⁰. La traduction la plus courante en français de la première est l'État de droit. Dans l'analyse qui suit nous avons décidé de ne pas traduire ce terme

⁹⁰ Voir SCHOTEL, B., "From Individual to Migration Flow", In M. Ceiger and A. Pecoud (eds.), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Palgrave Macmillan, Chippenham and Eastbourne, 2013, pp.63-82.

car nous estimons qu'il est plus approprié en anglais pour l'utilisation que nous voulons en faire. Le terme suggère que ce registre de la *rule of law* accorde une grande priorité à la puissance exercée à travers la modalité du droit contrairement à d'autres modalités du pouvoir, telles que la menace ou l'incitation économique⁹¹. C'est un registre qui repose sur les deux principes fondamentaux du droit : les normes juridiques et les sujets de celles-ci. Il s'agit d'une relation entre le *quoi* et le *qui* du droit : les normes juridiques en précisent le contenu et les sujets sont porteurs des obligations, libertés, droits et compétences imposés par ces normes.

La tendance actuelle dans les politiques qui concernent l'immigration fait glisser la *rule of law* vers ce que l'auteur décrit en anglais comme *rule by politics*. Celle-ci peut être traduite en français par « gouverner à travers la mise en œuvre des politiques » qui, dans ce glissement, remplacent le droit. Il s'agit d'un pouvoir exécutif qui ne se réfère plus à des normes. L'on assiste alors à une valorisation de l'administration par excellence, à tel point que les politiques dirigées vers des personnes sont considérées comme légitimes non pas parce qu'elles ont à rendre compte d'un cadre qui les définit, mais parce qu'elles s'appuient sur leur propre pouvoir, c'est-à-dire leur capacité d'exécution.

Schotel se réfère aux cours de Michel Foucault sur la sécurité, le territoire et la population qui sont très pertinents afin de comprendre cette valorisation du pouvoir exécutif. Après un bref exposé de l'application de cette analyse de Foucault dans la littérature anglo-saxonne concernant la politique et la gestion de l'immigration⁹², l'auteur va plus loin dans son interprétation de la gestion gouvernementale.

Selon Foucault, un changement a lieu au moment de la naissance de l'économie politique (vers le XVIII^e siècle) : c'est le *passage d'un régime dominé par les structures de souveraineté à*

⁹¹ Schotel citant Walters, *op.cit.*

⁹² *It may be insightful to understand the significance of the legal norm, norm subject and “rule through the modality of law” versus factual actions in connection with Michel Foucault’s threefold structure of governmental power[...] there have been various productive applications of this thesis to migration policy. Most authors concentrated quite rightly on the disciplinary and security aspect (Broeders 2007; Epstein 2007; Hamilton, 2009; Huysmans 2006; Salter 2006; Torpey 2000; Walters 2006). It is easy to believe that much of these analyzes apply “mutatis mutandis” to the paradigm of migration management (Kalm, 2010; Kasparek, 2010). Ibid.*

*un régime dominé par les techniques du gouvernement*⁹³. Il considère l'émergence d'un art nouveau de gouverner où la question de la fondation de la souveraineté devient encore plus aiguë. Il regarde le pouvoir de cet art nouveau comme un *triangle* entre *souveraineté, discipline et gestion gouvernementale, une gestion gouvernementale dont la cible principale est la population et dont les mécanismes essentiels sont les dispositifs de sécurité*⁹⁴. Foucault introduit la *gouvernementalité*⁹⁵ pour expliquer le pouvoir comme une *forme complexe* ayant pour *cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité*⁹⁶. Il introduit ensuite un schéma chronologique afin de reconstituer *les grandes formes et les grandes économies de pouvoir en Occident*⁹⁷. C'est sur ce point que Schotel intervient dans l'analyse de Foucault, en interprétant ces grandes formes du pouvoir non pas dans un schéma chronologique, mais comme une structure de caractère tripartite.

Selon Schotel, la structure tripartite du pouvoir du gouvernement, ou en termes de Foucault de la *gouvernementalité*⁹⁸, est constituée par le droit, la discipline et la sécurité. En ce qui concerne les politiques vis-à-vis de l'immigration, quelque chose manque dans cette structure car elles ont presque dépassé le droit et elles sont déclenchées directement à travers la discipline et la sécurité. Elles sont devenues de façon exclusive une question d'administration de l'État, une

⁹³ FOUCAULT, M., *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil, 2004, p. 109.

⁹⁴ Et il continue : *En tout cas, ce que je voulais vous montrer, c'était un lien historique profond entre le mouvement qui fait basculer les constantes de la souveraineté derrière le problème maintenant majeur des bons choix de gouvernement, le mouvement qui fait apparaître la population comme une donnée, comme un champ d'intervention, comme la fin des techniques de gouvernement, le mouvement (enfin) qui isole l'économie comme domaine spécifique de réalité et l'économie politique à la fois comme science et comme technique d'intervention du gouvernement dans le champ de réalité.* FOUCAULT, M., *op.cit.*, p. 111.

⁹⁵ *Par ce mot [...] j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques.* Ibid.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ [...] *d'abord, l'État de justice, né dans une territorialité de type féodal et qui correspondait en gros à une société de la loi – lois coutumières et lois écrites – avec tout un jeu d'engagements et de litiges ; deuxièmement, l'État administratif, né dans une territorialité de type frontalier et non plus féodal, aux XV^e et XVI^e siècles, cet État administratif qui correspond à une société de règlements et de disciplines ; et enfin, un État de gouvernement qui n'est plus essentiellement défini par sa territorialité, par la surface occupée, mais par une masse : la masse de la population, avec son volume, sa densité, avec, bien sûr, le territoire sur lequel elle est étendue, mais qui n'en est en quelque sorte qu'une composante. Et cet État de gouvernement, qui porte essentiellement sur la population et qui se réfère (à) et utilise l'instrumentalisation du savoir économique, correspondait à une société contrôlée par les dispositifs de sécurité.* FOUCAULT, M., *op.cit.*, p. 113.

⁹⁸ SCHOTEL, B., *op.cit.*

question d'exécution. Ces politiques ont complètement perdu leurs racines dans le droit, c'est-à-dire les principes qui sont censés les encadrer⁹⁹.

Un autre élément qui fait disparaître la *rule of law* est la façon dont l'immigration est perçue, ou jugée en termes de *profit*, de *bénéfice* à savoir comme une situation gagnant-gagnant (*win-win* situation). Schotel remarque que si le pessimisme sous-jacent de la *rule of law* cède la place à une vision optimiste de la politique de l'immigration qui maximalise les profits, les raisons mêmes justifiant la primauté du droit semblent disparaître. Dans cette approche win-win, l'objectif est de maximiser les avantages liés à l'immigration, ce qui fonctionne comme un critère de fond pour déterminer qui est admis et qui ne l'est pas. Ce mécanisme permet une connexion directe entre l'illégalité et le fait de ne pas être rentable pour le pays d'accueil. Ainsi, l'illégalité comme qualité d'une catégorie d'immigrants ne se réfère pas seulement à la non-conformité aux lois sur l'immigration, mais elle a également une connotation socio-économique directe qui vise la maximisation. De ce fait, certaines personnes se voient refuser l'accès au territoire non pas parce qu'ils ne sont pas bons pour la société d'accueil, mais parce qu'ils ne sont pas rentables.

Les deux analyses – de Ceiger et de Schotel – montrent quelles sont les caractéristiques de cette gestion attribuée à l'immigration, et décrivent un glissement. Ceiger situe ce dernier au moment où la gestion prend la place de la discussion autour des politiques de l'immigration. L'intérêt se déplace du choix préférentiel : quelles politiques pour quelles personnes, vers la façon d'administrer une situation. Schotel observe une dévalorisation de la personne qui obéit mais qui est aussi protégée par des lois. Le glissement a lieu ici de la personne qui immigré comme porteuse de droits et de responsabilités selon un cadre juridique, à la personne comme partie prenante d'une situation qu'il faut gérer de façon rentable. Dès que le cadre juridique disparaît, ne reste que la procédure ; et c'est comme si le sens et l'objet du droit s'éteignaient. Les deux analyses montrent qu'à travers la gestion, la mise en œuvre des politiques est valorisée

⁹⁹ Pour expliquer cela, Bas Schotel fait la distinction entre l'admission des migrants et le traitement des étrangers sur le territoire. Dans le deuxième cas, bien que le statut de l'étranger soit inférieur à celui du citoyen de plein droit au sein d'une juridiction précise, le statut même est une question de droit ne relevant pas uniquement des politiques exercées, c'est-à-dire une question d'administration. Dans le premier cas au contraire, l'admission des étrangers est presque de façon exclusive une question d'exécution. *Ibid.*

au détriment du caractère et du contenu des politiques ; il s’agit d’une valorisation par excellence des opérations d’exécution.

Cet art nouveau de gouverner soulève la question de savoir par quelles voies il finit par être établi. Lorsque la gestion comme forme de gouvernementalité est réduite à un pouvoir exécutif afin de persuader les dispositifs impliqués, il faut un cadre légitimant. Ceiger observe ce cadre dans un récit éloquent qui sous-tend de nouveaux postulats et croyances sur ce que sont effectivement la mobilité et la migration. Plus particulièrement, ce récit souligne un besoin et encore plus une obligation de gérer la mobilité et l’immigration des personnes, d’un point de vue soit *humanitaire*, soit des droits des migrants. Ces postulats et ces croyances se présentent, comme nous allons voir plus loin dans notre analyse, comme des vérités propagées¹⁰⁰ émergeant d’un besoin de réduire la complexité des réalités liées à la mobilité et à l’immigration afin de fournir des conseils pratiques. Ainsi, le cadre légitimant du pouvoir exécutif de la gestion est le recours à un pragmatisme et la production de connaissances pragmatiques.

Des statistiques, des rapports d’experts, etc., deviennent des *preuves* mesurables assurant que la gestion de l’immigration *fonctionne* ou que l’on peut au moins obtenir des résultats positifs. Sans cette connaissance, et des éléments prouvant l’efficacité de certaines de ces vérités, il semble tout simplement peu probable que les États aillent *acheter* ce concept et financer des acteurs pour mener des activités spécifiques, comme c’est le cas actuellement¹⁰¹. Le pragmatisme revendiqué par la gestion de l’immigration sous-entend ainsi la prétention d’une rationalité qui se manifeste à travers ce que Ceiger envisage comme un nouveau discours avec des sous-discours qui donnent vie aux différents acteurs impliqués sur le terrain et définissent leurs nécessités. La plupart des *vérités* et des nouvelles rationalités concernant l’approche de la mobilité transfrontalière sont inventées et reconstruites quotidiennement en marge de l’État-nation. Ce

¹⁰⁰ *Ces vérités propagées concernent la mobilité, l’immigration et la bonne façon de gérer les flux transfrontaliers. Elles appellent à une plus grande prise de conscience – awareness – et elles mettent en scène de nouvelles catégorisations à l’égard de la mobilité et de l’immigration comme par exemple celle du légal ou en situation régulière, versus celle de l’illégal ou en situation irrégulière.* CEIGER, M., “The Transformation of Migration Politics”, In M. Ceiger and A. Pecoud (eds.), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Palgrave Macmillan, Chippenham and Eastbourne, 2013, p. 28, TRM, depuis l’anglais.

¹⁰¹ *Ibid.*

sont les organisations intergouvernementales, les ONG et les autres organisations humanitaires qui sont devenues les agents pivots de l'exécution de ce discours¹⁰².

Ce qui est essentiel ici, c'est que la gestion de l'immigration peut être considérée comme une nouvelle forme de gouvernementalité, un nouvel *art* de gouverner les populations prêt à façonner et à ordonner la réalité à travers des processus tels que nommer, cadrer, numéroter ou catégoriser.

C) Répartitions et catégorisations

1) En situation régulière ou en situation irrégulière

La gestion comme forme de gouvernementalité se traduit dans le domaine de l'immigration par des processus d'attribution de statuts relevant de différents degrés de tolérance. Nous allons voir d'abord en quoi l'irrégularité est une construction légale et politique¹⁰³. Nous analyserons ensuite les manières par lesquelles les répartitions et les catégorisations ont lieu, et plus précisément les cadres légitimant ce qui les entourent.

Tout d'abord, il y a lieu d'interroger la distinction qui est faite entre l'immigration régulière et irrégulière et de voir à quoi ces deux qualifications correspondent.

Le conseiller du ministre Andreas Takis¹⁰⁴ a remarqué à propos des immigrants en situation irrégulière en Grèce que :

¹⁰² *Ibid.* Nous allons revenir sur ce discours, ainsi que sur ses rationalités dans un stade ultérieur de notre analyse où nous allons examiner à travers des cas concrets comment tout cela se traduit sur le terrain. Il y a lieu de remarquer sur ce point qu'on se réfère à une prétention de rationalité qui, comme nous allons le voir, présente beaucoup de paradoxes.

¹⁰³ L'irrégularité est également examinée, dans la deuxième partie de cette thèse, comme mode de subjectivation.

¹⁰⁴ Andreas Takis, Secrétaire Spécial sur l'immigration dans le ministère de l'ordre public et protection du citoyen, en 2009.

Nous voulons juste tirer ces gens-là de la marginalité et de l'obscurité [...] Les tirer de la marginalité signifie attribuer un statut de régularité à ces personnes dont les droits devront être respectés, sans pour autant – et là j'insiste – procéder à des régularisations. De cette façon, nous avons pour objectif de satisfaire les exigences de sécurité qui sont propres à ces personnes-là, mais aussi à la société. Leur régularisation ne peut pas être du même type que celle à laquelle l'on procède avec ces immigrés qui ont pu respecter les règles, et qui ont déjà des papiers¹⁰⁵.

Selon Andreas Takis, la situation irrégulière se réfère à *ces gens qui ne peuvent obtenir aucun statut de protection, comme celui de réfugié, mais qui ne peuvent pas non plus être renvoyés de la Grèce volontairement ou involontairement, selon la loi. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une catégorie de sans-papiers que nous ne pouvons pas expulser¹⁰⁶*. Ce qui est intéressant dans cette citation, c'est la distinction entre une catégorie d'étrangers que l'État déclare pouvoir et vouloir tolérer et une autre dont la présence sur le territoire est inévitable mais que l'État n'a pas la volonté d'accepter comme ayant les mêmes droits que les autres. Le souci sous-jacent dans la problématique des propos d'Andreas Takis est de savoir comment *gérer* les étrangers afin qu'ils s'inscrivent dans les catégories que nous avons décidé de tolérer et sous quel degré de tolérance classer chaque catégorie. Dans ces propos, le migrant régulier ainsi que celui qui ne l'est pas – l'irrégulier – ne sont pas clairement définis. L'irrégularité, est une notion clé quant à l'immigration et très liée à la notion de gestion qui existe comme une réponse aux problèmes que l'irrégularité crée. La construction de l'irrégularité fait ainsi fonctionner tout un système de dispositifs et de mécanismes.

¹⁰⁵ Extrait tiré d'un article de presse, retrouvé dans nos carnets de terrain du novembre 2009.

¹⁰⁶ *Ibid.*

Il est intéressant de voir dans un premier temps comment l'irrégularité se construit. Frank Duvell¹⁰⁷, en s'appuyant sur une sélection d'études de cas parmi les États membres de l'UE, procède à une analyse de l'immigration irrégulière comme une construction légale et politique.

Selon lui, ce sont les politiques qui fondent les conditions préalables à l'immigration irrégulière. L'irrégularité ici est conçue comme une déviation : des migrants qui ne se confondent pas avec la loi et immigrer, séjournent et travaillent en déviation des règles. C'est ainsi que ces personnes sont classifiées comme agissant de manière irrégulière. Il existe deux points de vue sur ceux qu'on peut considérer comme responsables de l'immigration irrégulière. D'après le premier, ce sont les individus, c'est-à-dire les immigrants eux-mêmes ou les passeurs, qui choisissent de désobéir à la loi. Selon le deuxième, les migrants irréguliers sont perçus comme des victimes de forces économiques supérieures ou de régimes injustes. Ces deux perspectives s'opposent sur le fait de déterminer qui est responsable de l'immigration irrégulière : les États ou les individus. Des politiques et des lois établissent les conditions sous lesquelles les personnes peuvent traverser les frontières, séjournent et travailler dans un pays autre que celui de leur origine. L'immigration irrégulière n'est pas un phénomène social indépendant, elle existe toujours en relation avec les politiques étatiques et elle est une construction sociale, politique et légale.

Dans son analyse, Duvell met l'accent sur le rôle de l'État dans la création des migrants irréguliers. Il s'appuie sur des documents juridiques et politiques analysés par des experts de 12 États-membres¹⁰⁸. Au total, 21 législations différentes ont été examinées. Dans l'U.E, les États-membres sont arrivés à un certain niveau d'harmonisation vis-à-vis de l'asile et de l'immigration irrégulière dans les domaines de la protection internationale des réfugiés et de la *gestion* des migrants dits irréguliers. La directive de retour¹⁰⁹ suggère une terminologie commune ainsi qu'une définition large de l'immigration irrégulière, qui néanmoins permet aux législations

¹⁰⁷ DUVELL, F., "Paths into irregularity: The legal and political construction of irregular migration", In *European Journal of Migration and Law*, vol. 13, no. 3, 2011, pp. 275-295 . Duvell dans cet essai, même s'il nous montre en quoi l'irrégularité est une construction, ne supprime pas la distinction, ou encore mieux l'utilisation du terme. Néanmoins, à partir de son analyse, on peut poursuivre une critique de l'utilisation du terme.

¹⁰⁸ Dans le cadre du projet de recherche européen CLANDESTINO. Undocumented Migration : Counting the Uncountable Data and Trends Across Europe, <http://www.eliamep.gr/en/category/migration/clandestino-undocumented-migration/> .

¹⁰⁹ Directive de retour : je reviens sur ce point plus loin dans le texte.

nationales de faire leurs propres interprétations. D'autres domaines sont cependant moins « européens », selon le terme que Duvell utilise pour expliquer une harmonisation des législations nationales avec l'UE. Parmi ces domaines, l'immigration de travail est largement gérée par des politiques nationales. L'analyse procède par la suite à une sorte de généalogie de l'immigration *illégal* : à quel moment est introduite la notion de légalité et de non-légalité quant à l'immigration ; pour quelles raisons ; concernant quelles populations ; et à travers quels moyens.¹¹⁰

Avec l'introduction des visas, certains types d'immigration ont été déclarés illégaux. Le développement économique qui a eu lieu dans certains pays européens du nord, mais aussi du sud, a déclenché une augmentation de la demande (de la part des États membres de l'UE) des travailleurs migrants qualifiés et non qualifiés. En même temps, les pays du Nord imposent des limites à l'immigration. Alors qu'un environnement encourageant les affaires émerge, les régimes d'immigration restent stricts. Tout cela détermine les conditions de l'immigration de transit irrégulière, l'immigration à travers et vers les pays de l'Est de l'UE, ainsi que celle vers les pays de l'ouest et du nord de l'UE.

Duvell procède par la suite à l'examen des développements politiques les plus récents dans les différents États membres. En Italie comme en France, l'irrégularité est définie comme la situation des *étrangers en situation irrégulière* ; la loi grecque recourt, quant à elle, au terme *paranomios*, signifiant littéralement « illégal ». Néanmoins, le mot utilisé couramment par les autorités et par les autres parties prenantes est celui de *lathrometanastefsi*, qui, *stricto sensu*, veut dire « immigration clandestine ». Les pays d'Europe centrale et de l'Est utilisent une catégorie différente. Jusqu'en 1989, il n'y avait pas de législation en matière d'immigration. Le concept d'immigration *illégal* et son sens politique, faisaient référence au fait de quitter ou de fuir des pays communistes, souvent pour des raisons politiques. Dans la législation tchèque, par exemple, il n'existe pas de définition de l'immigration irrégulière. Il n'y a pas non plus une définition juridique distincte du travail des migrants en situation irrégulière ; la catégorie *travail illégal* se réfère à des travailleurs natifs ou immigrés employés dans des emplois informels, ou à des

¹¹⁰ Résumé du paragraphe qui répond aux questions, TRM, depuis l'anglais, DUVELL, F., *op.cit.*

travailleurs immigrés employés en violation de la loi ou sans autorisation. Ainsi, le point de référence est ici le statut du travail et non celui de l'immigration.

Au regard de ces cas, Duvell conclut qu'il n'existe pas de définition entendue ou partagée à l'unanimité concernant l'immigration *irrégulière, illégale, clandestine, non-légale, ou para légale*. Chaque pays a sa propre législation, son point de référence et sa définition. Les différentes définitions font référence à la traversée *illégale* des frontières, à l'entrée et au séjour *irrégulier*, au manque de permis de résidence et de travail, à l'obligation de quitter le territoire ou à des violations des ordres d'expulsion. Ainsi, ce qui est conçu comme irrégulier est le résultat de ce qui est considéré ou défini comme régulier. Duvell nous montre comment l'irrégularité est définie par des lois nationales et/ou européennes dans la pratique. Tout dépend de ce à quoi correspond à chaque fois l'irrégularité : traverser des frontières, séjourner, travailler. Certes, il existe plusieurs façons d'être irrégulier ou même *illégal*. Dans de nombreux cas les différentes législations d'un pays se contredisent et de ce fait la terminologie et les définitions générales ne présentent aucune cohérence. Il y a également des incohérences entre la loi, d'un côté, et les documents politiques, de l'autre. Dans le premier cas l'expression *immigration illégale* est rarement utilisée, tandis qu'elle est couramment appliquée dans le deuxième.

Enfin, selon Duvell il existe plusieurs raisons justifiant ces pratiques divergentes qui semblent être basées sur trois cultures et discours légaux et politiques distincts : regards sur l'immigration, perceptions vis-à-vis de l'emploi et conceptions des identités nationales. Chacune de ces cultures apparaît tolérante ou non tolérante à l'égard de la divergence et la diversité.

Sur ce point de l'analyse, il y a lieu de soulever que le mérite de l'étude de Duvell réside dans le fait qu'il montre comment l'irrégularité se construit en tant que phénomène politique et juridique. Néanmoins, son analyse s'inscrit elle aussi dans une causalité qui envisage uniquement comment et pourquoi l'immigration est conçue à travers les différentes législations et pratiques. Il ne va pas plus loin pour contester cette construction. Or, ici notre positionnement est tout autre. La question doit être posée différemment. On doit se demander, par exemple, pourquoi l'immigration est conçue comme un phénomène que l'on tolère ou que l'on ne tolère pas. Pourquoi, les migrants existent soit comme des victimes qui font des mauvais choix, soit comme des délinquants ? Ce sont des questions sur lesquelles nous allons revenir à plusieurs reprises

dans cette étude. Mais pour commencer, considérons ce que l'analyse de Walters met en évidence, à savoir que l'immigration illégale est une fiction qui fait partie d'un projet politique plus général.

William Walters observe la nouvelle aire de gestion de l'immigration¹¹¹ et montre comment la lutte contre la *clandestinité* décrite précédemment contribue à créer la fiction qui sert de projet politique à l'UE¹¹² ; projet fondé sur une politique dressée contre l'immigration *illégale*. Un monde imaginaire, fictif, sert à présenter la vision de l'UE sur les politiques contre l'immigration *illégale* comme étant cohérente. Selon Walters, un regard attentif sur les documents officiels révèle qu'il existe un imaginaire particulier, politique, géographique et social sur le terrain vis-à-vis de cette immigration illégale. Afin de saisir cet imaginaire, il convient de distinguer la spatialité et la sociabilité particulière qui sont attribuées à l'immigration illégale et qui existent derrière les différentes politiques, mesures et prescriptions de l'UE à ce sujet.

La spatialité imaginaire¹¹³ est, selon Walters, une identité spatiale et territoriale forte, attribuée à l'immigration *illégale* par l'UE à travers sa version d'une politique contre cette immigration. Les principaux documents sur les politiques européennes liées à la lutte contre l'immigration *illégale* commencent généralement en reconnaissant qu'elle a lieu sur la base des traversées des frontières sans autorisation – souvent avec l'aide d'éléments criminels –, ou bien sur des violations du cadre légitimant le séjour des personnes sur un territoire. Même si l'UE reconnaît que l'immigration *illégale* s'effectue également en son sein à travers des processus d'*il-légalisation*, en pratique, la plupart des ressources institutionnelles et financières visent des mesures comme les politiques de visa, la gestion des frontières externes et le *partenariat* avec des pays tiers. De façon générale, le constat implicite de l'UE semble être que l'immigration *illégale* vient de l'extérieur et la meilleure façon de la prévenir est d'exercer un contrôle des frontières, des ports stratégiques et d'autres canaux d'entrée. Ainsi, les politiques de contrôle et d'empêchement sont évidemment la réponse à l'irrégularité. Des cas concrets et révélateurs de

¹¹¹ Walters perçoit la gestion de l'immigration comme une nouvelle façon d'encadrer cette dernière afin de régulariser la mobilité globale. La gestion, d'après lui, est partie prenante de cette nouvelle aire qui s'établit et qui concerne les politiques liées à l'immigration. Voir WALTERS, W., "Imagined Migration World: The European Union's Anti-Illegal Immigration Discourse", In M. GEIGER, A. PÉCOUD (eds), *The Politics of International Migration Management. Migration, Minorities and Citizenship*, London, Palgrave Macmillan, 2010, pp.73-95.

¹¹² *Les Européens depuis longtemps exportent une certaine image qu'ils ont de l'État [...] l'activité contre l'immigration qu'ils exercent doit être perçue comme un projet politique.* TRM, depuis l'anglais, WALTERS, W., *op.cit.*, p.75.

¹¹³ WALTERS, W., *op.cit.*, p.84.

cette spatialité imaginaire de l'irrégularité seront analysés plus loin. Je reviendrai au chapitre suivant sur la sociabilité imaginaire. Nous devons ici continuer d'examiner les formes que prennent les différentes catégorisations.

2) Etrangers sous protection internationale et migrants économiques. Comment est construite la catégorie des étrangers légitimes

L'irrégularité en tant que construction, fiction et projet politique et social a fait jusqu'à présent l'objet de notre analyse. Nous n'avons pas encore examiné la manière dont les catégorisations sont produites selon les différents degrés de tolérance. Nous allons voir que c'est au nom de la protection internationale que l'on légitime le tri des étrangers et qu'apparaît la figure du réfugié comme une catégorie d'étrangers distincte et à part. La construction de l'irrégularité est un processus lié aux politiques nationales et européennes, tandis que la catégorie du réfugié se base sur des processus de discrimination afin que l'attribution puisse s'acheminer vers des divisions qui sont anticipées¹¹⁴.

Une des distinctions les plus courantes dans le discours national, mais aussi européen, est celle qui s'effectue entre réfugiés et migrants économiques. Comme nous le verrons par la suite, il s'agit d'une distinction au nom de laquelle sont légitimés la plupart des mécanismes et dispositifs de privation de la liberté et des mesures d'enfermement prises pour certains étrangers. De fait, la catégorie des migrants économiques est tout aussi fictive – en tant que classification d'étrangers – que celle du migrant illégal ou de l'immigration illégale¹¹⁵. L'opération de l'attribution se traduit par des degrés de tolérance selon lesquels les étrangers sont classifiés. La toute première et grande catégorisation est celle qui s'effectue entre les personnes dont le droit à la protection internationale est reconnu par les dispositifs du pouvoir – réunies en tant que réfugiés – et celles dont le même droit n'est pas reconnu – regroupées comme migrants

¹¹⁴ Jean Gaeremynck remarque vis-à-vis de l'octroi de l'asile qu'il existe une idée commune, au grand public et à la manière dont il est saisi par le droit ; à savoir, inclure dans l'asile toutes situations de personnes objets de menaces ou de persécutions et venant se réfugier hors de leur pays. Néanmoins, en droit, l'implication des règles, procédures et distinctions complexifie cette universalité – que l'asile doit être octroyé de façon générale à ceux qui en ont besoin. Il est intéressant de noter à ce sujet que ce sont les règles, les procédures et les distinctions qui créeraient l'aspect universel de l'asile. Pour que le réfugié s'établisse il doit faire partie d'une catégorie d'étranger distincte. GAEREMYNCK, J., « L'arrivée de la demande d'asile », Dans *Pouvoirs*, no. 144, 2013, p. 49.

¹¹⁵ Ce sont des sujets qui seront traités par la suite dans l'analyse.

économiques. La seule forme de reconnaissance qui est acceptée dans cette grande catégorisation est l'obligation de quitter un pays et le seul choix reconnu aux étrangers est le besoin de le faire dont le degré est défini par certains critères¹¹⁶. Selon ces derniers, les étrangers doivent prouver – ce que Karen Akoka exprime très bien – qu'ils sont des *vrais* ou des *faux* réfugiés¹¹⁷. Autrement dit, des étrangers *légitimes* ou des migrants.

La Convention de Genève et l'établissement de la catégorie des réfugiés comme personnes persécutées

La Convention de Genève est le texte de référence par excellence pour la définition du réfugié légitime. Elle établit une catégorie d'étrangers en formalisant une discrimination : l'existence d'étrangers différents des autres du fait qu'ils subissent des violences qui les obligent à quitter leur pays d'origine ou de résidence. De façon aléatoire, certaines violences sont jugées plus importantes que d'autres¹¹⁸ car la Convention de Genève procède à un classement de la souffrance en donnant la priorité à celle qui est liée aux raisons politiques plutôt qu'aux raisons économiques. À travers cette discrimination, elle formalise une fiction¹¹⁹, celle du réfugié comme une catégorie administrative distincte qui prend la valeur d'une *catégorie juridique naturelle*¹²⁰.

¹¹⁶ *In a fundamental sense, 'international migration' is already formed as a category of governmental intervention before discussions in global forums even begin. A first condition of possibility is the arrangement of the world into separate states, without which 'international migration' would not make any sense (nor 'emigrants', 'immigrants', 'irregular migrants', etc.). A second is the distinction drawn in international law between forced and voluntary movements. This distinction shapes on the one hand the category of the refugee, whose movement is perceived as involuntary and who is therefore the object of compassion and international protection, and on the other hand the economic migrant who is supposed to be motivated by pull rather than push factors and whose possibilities for movement depend on the will of individual states.* KALM, S., "Liberalizing Movements? The Political Rationality of Global Migration Management", In M. GEIGER, A. PÉCOUD (eds.), *The Politics of International Migration Management. Migration, Minorities and Citizenship*, London, Palgrave Macmillan, 2010, p.31.

¹¹⁷ MOUZON, C., Entretien avec AKOKA, K., « La distinction entre réfugiés et migrants économiques ne va pas de soi », <https://www.alternatives-economiques.fr/la-distinction-entre-refugies-et-migrants-economiques-ne-va-pas-de-soi>.

¹¹⁸ [...] *cette distinction suppose que la misère économique n'est pas une violence, ou qu'il s'agit d'une violence plus supportable que la violence politique.* *Ibid.*

¹¹⁹ La fiction ici est vue de la même manière que celle que nous allons analyser par la suite sur l'immigration irrégulière. Voir l'exposé de l'analyse de Walters plus haut.

¹²⁰ Selon Akoka, MOUZON, C., *op.cit.*

Le besoin versus le choix personnel et l'importance t'attribuer un statut

La persécution introduit la peine et la violence comme éléments devant être pris en compte lorsque l'on considère le droit d'une personne à la libre circulation et crée une relation de dépendance entre le degré de besoin et le droit à la mobilité. C'est à travers la persécution que s'introduisent différents les degrés du besoin reconnus et les échelles de violence classifiées comme plus ou moins importantes. La notion de persécution introduit ainsi une classification de la souffrance qui finit par valoriser le besoin comme critère de mobilité au détriment du choix personnel. Si l'on juxtapose les deux définitions, celle du réfugié et celle du migrant, il devient évident que dans cette grande catégorisation les étrangers doivent renoncer au choix personnel afin d'être tolérés.

Les réfugiés sont des personnes qui sont forcées de quitter leur pays d'origine ou de résidence (s'il s'agit d'apatrides), à cause d'une crainte de persécution bien fondée [...] C'est sur ces bases que les étrangers ont droit à se voir accorder l'asile. La catégorie plus large de ceux qui ont droit à une protection internationale inclut également des personnes qui, même si elles ne sont pas confrontées à la persécution pour les motifs susmentionnés, sont néanmoins confrontées à un risque réel de préjudice dans leurs pays d'origine en raison de conflits armés ou de violences généralisées.

Les migrants sont des personnes qui quittent leurs pays d'origine dans l'espoir de trouver un emploi ou, en général, de meilleures conditions de vie dans les pays de leur destination. Même si les raisons pour lesquelles les gens quittent leurs pays d'origine aujourd'hui sont de plus en plus de nature involontaire, plutôt que le résultat d'une décision libre, les migrants, contrairement aux réfugiés, ont avant tout la possibilité de retourner dans leurs pays d'origine, si et quand ils décident de le faire¹²¹.

¹²¹ HCR, UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES - Office in Greece *Contribution to the dialogue on migration and asylum*, May 2012, https://www.unhcr.gr/fileadmin/Greece/News/2012/positions/2012_Migration___Asylum_EN.

Les deux définitions arrivent à mettre en opposition les appartenances identitaires et les choix personnels. Dans le premier cas, c'est l'attribution par excellence, car le chapeau de l'asile ou celui de la protection internationale correspondent à des processus interrogatoires. Les réfugiés sont censés présenter une crainte de persécution bien fondée sur les bases des appartenances politiques, ethniques, raciales, religieuses ou sociales. Les autres étrangers qui sont légitimes, mais pour une durée provisoire, sont ceux qui demandent la protection internationale¹²² du fait qu'ils sont victimes de violences dans leur pays de résidence. Même si le caractère involontaire de la mobilité des migrants leur est de plus en plus reconnu (non pas au même degré que pour la mobilité des réfugiés), il est également reconnu qu'ils se réservent le droit de choisir leur retour. Que ce soit pour l'asile ou pour la protection internationale, les personnes doivent prouver l'emprise du besoin en présentant leurs différentes appartenances. A l'inverse, ce qui différencie les autres étrangers, ceux qui sont non tolérés et non légitimes, *les faux*, à savoir les migrants, c'est le fait que leur mobilité est considérée comme le produit d'un libre choix, choix qui leur est reproché.

D) Régimes d'attribution de la protection internationale

1) L'importance de l'octroi d'un statut aux étrangers, une situation relative

Cette catégorisation large accorde une grande importance à l'octroi d'un statut aux étrangers (ce qui n'était pas le cas avant), car elle situe la création des étrangers légitimes et non légitimes au moment où ils sont appelés à obtenir ou révéler un statut. Comme nous allons voir dans la partie sur le *screening*, les personnes sont davantage obligées de présenter une identité au fur et à mesure que les frontières sont de plus en plus sécurisées.

La relativité de l'importance du statut selon les périodes est manifeste dans le cas d'une autre catégorie, celle des *personnes dans une situation assimilable à un réfugié*¹²³. Ce terme décrit des cas de personnes apatrides, qui ont refusé la protection du gouvernement dans leur

¹²² Nous revenons sur cette protection provisoire tout de suite.

¹²³ TRM, depuis l'anglais (*People in refugee like situations*). Voir STANTON - RUSSELL, S., "Refugees: Risks and challenges worldwide", Migration Policy Institute, 01/11/2002, <https://www.migrationpolicy.org/article/refugees-risks-and-challenges-worldwide>

pays d'origine ou de résidence ; c'est le cas par exemple des Bédouins au Kuwait ou en Iraq et des Birmans en Thaïlande ou en Malaisie. Ces personnes ne sont pas reconnues comme des réfugiés, ce qui ne présentait pas vraiment un problème auparavant. En effet, quand les frontières étaient moins sécurisées ou définies et tracées, l'absence de statut de certaines personnes n'était pas aussi importante. Toutefois, à une époque où la sécurisation est d'une importance croissante, un grand nombre d'entre elles se retrouvent dans une situation de plus en plus précaire.

Il est intéressant à ce sujet de se pencher également sur les personnes apatrides en général et de voir comment elles obtiennent un statut distinct lorsque le réfugié apparaît comme un statut détaché. De la même façon que les personnes dans une situation assimilable à un réfugié deviennent plus précaires lorsqu'elles obtiennent un statut, *le groupe des apatrides n'a attiré l'attention qu'à partir du moment où il a été rejoint par les réfugiés de l'après-guerre*¹²⁴. Selon Arendt :

*L'amalgame entre réfugiés et apatrides correspond donc bien à une réalité, et les efforts multiples et répétés des juristes visant à établir une différence conceptuelle entre l'apatride et le réfugié [...] sont forcément voués à l'échec, ajoute-t-elle, dès lors que, « dans la pratique les réfugiés sont tous des apatrides*¹²⁵.

Il importe ici de souligner que, tout comme les mutations de la définition du réfugié, l'importance qu'acquiert l'octroi d'un statut est aussi révélatrice des enjeux politiques. Les différences parmi les étrangers ou les apatrides deviennent majeures ou mineures selon ces enjeux. Dans tous les cas, l'attribution du statut par les différents dispositifs va de pair avec le renforcement du contrôle de l'immigration et des politiques et pratiques d'exclusion qui a lieu au détriment de certaines personnes.

2) Les mutations de la définition du réfugié et le flou de la persécution

Pour revenir à la distinction entre étranger légitime et illégitime, différents dispositifs classificateurs existent afin de déterminer en quoi consiste le fait d'être l'un ou l'autre. Cette

¹²⁴ – Russes, Arméniens, Hongrois, Allemands, Espagnols... - chassés de leur pays et dénationalisés par les gouvernements en place. Lochak en se référant à Arendt, LOCHAK, D., *Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique*, Dans *Pouvoirs*, no. 144, Paris, Seuil, janvier 2013, p.33.

¹²⁵ *Ibid.*

classification se met en place en fonction de la définition du réfugié. Danièle Lochak a analysé la manière dont cette définition a connu des mutations successives qui reflètent *les enjeux politiques sous-jacents aux catégorisations juridiques*¹²⁶.

Lochak part d'Arendt pour distinguer la nouvelle figure du réfugié de celle du XX^e siècle. Selon cette dernière, l'étranger a été *banni de sa patrie pour la cause de liberté*¹²⁷. Aux yeux de Lochak trois causes sont responsables de cette évolution. La première émerge si l'on regarde l'objet de la persécution. Selon Arendt, les réfugiés, sont désormais *persécutés non plus seulement, ni principalement, à cause de ce qu'ils [ont] fait ou pensé, mais parce qu'ils [sont] nés pour toujours dans la mauvaise catégorie de race ou de classe*. Lochak continue avec la deuxième cause qui est liée au fait que les personnes *fuiant en masse, de sorte que la pratique traditionnelle de l'asile, offert à titre exceptionnel et individuellement, n'est plus adaptée à l'ampleur ni à la nature des problèmes posés*. La troisième, transforme la nouvelle figure du réfugié en un phénomène qui ne passe pas inaperçu. Lorsque les États renforcent le contrôle lié à l'accès à leur territoire, une nouvelle réalité apparaît : *Il n'y a plus un seul endroit sur terre où les émigrants puissent aller sans tomber sous le coup de restrictions les plus sévères*¹²⁸.

La nouvelle figure du réfugié présente des caractéristiques qui témoignent d'une évolution par rapport au passé. Néanmoins ces caractéristiques apparaissent au moment où les États choisissent d'être moins accueillants ; et c'est pourquoi elles acquièrent une importance telle, et qu'elles sont considérées comme constitutives d'une nouvelle catégorie distincte. Cette nouvelle figure du réfugié est fondée sur l'idée de la persécution. Une question transcendant toute la classification vis-à-vis de la protection internationale est celle des critères d'attribution du statut de protection : Est-ce que les critères concernent des cas individuels ou des groupes de personnes ? Ce qui est surtout mis en question ici, c'est la façon à travers laquelle l'attribution du statut de protection s'effectue. À quoi se réfère la persécution et comment touche-t-elle les

¹²⁶ Lochak remarque les différentes mutations du modèle de l'asile politique. Selon elle *la catégorie juridique de réfugié a mis un certain temps à s'émanciper de celle d'apatride qui lui préexistait*. Suite à une approche individuelle du réfugié l'on passe à une approche collective pendant l'entre-deux-guerres. Encore une transformation a lieu à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec la Convention de Genève qui *revient à un système de reconnaissance individuelle du statut de réfugié fondée sur la notion de persécution*. LOCHAK, D., p.35.

¹²⁷ *Op.cit.*, p.34.

¹²⁸ *Ibid.*

personnes ? Les raisons pour lesquelles une personne est persécutée sont-elles liées à son parcours personnel ou plus largement à son appartenance à un groupe ethnique, culturel ou autre ?

Le contenu de la catégorie du réfugié présente un caractère relatif. De fait, la définition juridique du terme n'a jamais été clairement définie et c'est la Convention de Genève qui ajoute quelques critères formalisant ainsi cette catégorie.

Dans l'entre-deux-guerres, par exemple, avant l'adoption de la convention de Genève, le réfugié se définit par sa nationalité. [...] Mais les Espagnols ou les Italiens, qui fuient le régime franquiste ou fasciste, ne peuvent accéder à ce statut, qui n'existe pas pour eux ; ce qui n'est pas un hasard puisque c'est une époque où c'est principalement le communisme qui est constitué comme problème¹²⁹.

La perplexité vis-à-vis du contenu du terme reflète ainsi l'équilibre des pouvoirs établis à chaque période. Le moment de l'adoption de la Convention de Genève est caractéristique d'une cristallisation de cet équilibre des pouvoirs. Dans un climat de guerre froide, le bloc occidental s'impose aux Etats socialistes en ce qui concerne les critères définissant qui peut être un réfugié¹³⁰.

Selon Akoka : Avec la convention de Genève, le réfugié n'est plus défini par son appartenance à un groupe national, mais par la persécution. Qu'est-ce que cela signifie ? Cette définition [...] a été imposée par le bloc occidental après-guerre pour défendre la liberté politique des citoyens contre les violences politiques. Les États socialistes ont tenté, eux, d'imposer une définition du réfugié comme victime de violences économiques. S'ils avaient réussi, cela aurait signifié

¹²⁹ AKOKA, K., « Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ? », *La vie des idées.fr*, 31 mai 2016, <http://www.laviedesidees.fr/Crise-des-refugies-ou-des-politiques-d-asile.html>.

¹³⁰ Sur les enjeux politiques sous-jacents, Lochak remarque : *Les instruments élaborés dans les enceintes de la diplomatie internationale restent étroitement tributaires des intérêts étatiques ; et la définition du « réfugié » reflète, à travers ses mutations successives, les enjeux politiques sous-jacents même si, paradoxalement, les acteurs de cette diplomatie s'attacheront pendant longtemps à mettre en avant le caractère humanitaire de l'action internationale et à gommer les aspects politiques de la question des réfugiés.* LOCHAK, D., *op.cit.*, p. 43.

*que le réfugié légitime aurait été celui de la faim et le dissident politique le migrant illégitime*¹³¹.

Même si la notion de persécution à travers la Convention de Genève établit la catégorie du réfugié, la persécution n'est pas une notion fixe, et, comme nous le verrons tout de suite, elle se caractérise par une ambiguïté. Elle est liée à des enjeux politiques de façon analogue aux mutations de la définition du réfugié. Pourtant, l'ambiguïté de la persécution dépend des enjeux liés au contrôle de la mobilité des étrangers et de la *gestion* de l'immigration de façon plus intense que les mutations de la définition, qui sont en grande partie liées à l'équilibre du pouvoir caractérisant les différentes périodes historiques.

3) Le flou de la persécution et le point commun de toutes les conceptions de la persécution : la discrimination

Akoka regarde cette ambiguïté comme un flou quant à l'interprétation de la persécution¹³². Ce flou fait en sorte que :

*Plusieurs grandes conceptions de ce qu'est le réfugié coexistent dans l'espace public. Ce texte définit le réfugié par la persécution ; mais il ne définit pas précisément la persécution. Dans la représentation de sens commun, les réfugiés seraient donc ceux qui ont quitté leur pays sous la contrainte, soit pour des raisons politiques – c'est la figure du dissident –, soit pour fuir une guerre*¹³³.

Les grandes définitions de ce qu'est le réfugié montrent la généralité du terme. La persécution introduite par la Convention de Genève ne définit pas le contenu d'une identité

¹³¹ *La convention de Genève signe la victoire de la conception politique du statut de réfugié portée par le bloc occidental : elle va permettre de défendre la liberté des citoyens contre la violence politique des gouvernements tyranniques, c'est-à-dire des gouvernements socialistes. Cette conception, conformément à l'héritage libéral des Lumières, fait la part belle aux droits politiques mais néglige la violence et les injustices socio-économiques. On voit bien à quel point les changements et les affrontements à propos de la définition du réfugié reflètent les intérêts politiques des sociétés qui énoncent le droit. Et cela vaut aussi pour l'interprétation et l'application de ces définitions.* Akoka, cité par Mouzon, MOUZON, C., *op.cit.*

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*

propre au réfugié¹³⁴ ; il en résulte que les diverses parties prenantes impliquées dans le champ de cette grande catégorisation adoptent des points de vue différents. *Des hommes politiques, des travailleurs sociaux, des académiciens et la presse approchent souvent le terme sous des angles différents, et à travers des conceptions variant vis-à-vis des droits, des rôles et des responsabilités que le terme implique*¹³⁵.

Les différentes approches et les multiples concepts ont comme point de convergence la division et le tri : catégoriser les étrangers selon qu'ils sont légitimes et non légitimes. C'est cet acte de discrimination qui constitue le fondement de la fiction de la catégorie du réfugié. Comme le note Akoka :

*Le point commun entre toutes ces conceptions, c'est qu'en postulant qu'il y a des vrais et des faux, elles essentialisent le réfugié et en font quelque chose de plus qu'une catégorie juridique et administrative. Comme s'il y avait dans la réalité des personnes qui étaient intrinsèquement des réfugiés et n'avaient rien à voir avec les migrants*¹³⁶.

De ce fait, le consensus procède d'une catégorisation qui repose sur un postulat de protection, lequel justifie une *administration* des étrangers que le flou entourant la notion de persécution aide à diviser afin de *gérer les populations étrangères avec efficacité*. Même si les différentes approches ne s'identifient pas au regard du contenu de la catégorie du réfugié, elles s'accordent cependant quant à l'existence du réfugié en tant que catégorie d'étrangers distincte. Afin que la classification ait lieu, les personnes sont soumises à différentes procédures d'identification¹³⁷ qui se caractérisent par des contradictions et des paradoxes liés à ce flou de la

¹³⁴ *However, debates exist about what constitutes "persecution." Some parties ask whether the persecution must be state-sponsored and focused on individuals, or whether widespread social practices and attitudes also qualify as grounds for persecution. Further arguments surround what constitutes a human rights abuse and what is a "cultural practice." Such questions arise particularly in gender-related cases; for example, women subjected to female genital cutting, women under the Taliban regime whose education was blocked, or gays and lesbians from countries where their sexual orientation is prohibited by law and subject to severe punishment. Gender-based factors have, on a case-by-case basis, been recognized as grounds for granting asylum and refugee status to individuals, but there remains no international consensus or standard for doing so.* STANTON - RUSSELL, S., *op.cit.*

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Akoka, cité par Mouzon, MOUZON, C., *op.cit.*

¹³⁷ Cela sera analysé de façon exhaustive par la suite, dans le chapitre sur le screening.

persécution. Chaque personne est jugée à titre individuel mais en même temps un des critères principaux pour l'octroi du statut de réfugié est l'appartenance ethnique¹³⁸.

Les contradictions et les paradoxes dérivent-ils d'une évolution que le texte de Genève introduit par rapport à la persécution ? C'est ce que Lochak considère comme *le passage d'une conception collective et sectorielle à une conception individualiste et universaliste, en phase avec la promotion des droits de l'homme au plan international dont elle est contemporaine*¹³⁹.

Jusqu'à présent, la thèse a analysé la grande distinction entre réfugiés et migrants. Il a été question des mutations qui sont la source de la catégorie des premiers, ainsi que du flou qui caractérise son contenu actuel. Nous n'avons pas encore considéré les différenciations qui existent au sein de cette catégorie au titre de l'asile. Tout d'abord, l'opération de l'octroi du statut d'asile est, en soi, productrice de deux sous catégories : les demandeurs d'asile et les demandeurs d'asile déboutés. Nous allons revenir sur cette opération et sur les procédures à travers lesquelles elle s'établit ; ce qu'il est intéressant de retenir ici, c'est que la demande d'asile ne conduit pas nécessairement à l'octroi du statut de réfugié¹⁴⁰. Au contraire, pour un grand nombre de personnes concernées, cette phase aboutit à être dans les limbes ou rejetées – selon les périodes et les cas – comme par exemple en Grèce où ce grand nombre représente la majorité des personnes. Afin d'éclairer la question, il nous semble nécessaire de parcourir le contexte général de la période que nous analysons.

La rigueur de la législation vis-à-vis des étrangers et le manque de procédures de régularisation constituent une réalité que l'ensemble de l'UE partage. En ce qui concerne plus

¹³⁸ LOCHAK, D., *op.cit.*, p. 45.

¹³⁹ *Elle est individualiste en ce qu'elle met au premier plan la crainte personnelle des persécutions – même si les motifs de persécution pris en compte témoignent de ce que l'appartenance à un groupe reste présente (appartenance à un « groupe social », mais aussi, derrière la race, la nationalité ou la religion, à un groupe ethnique, à une minorité nationale ou religieuse). Elle est universaliste car elle s'applique potentiellement à tout réfugié, présent ou futur. La contrepartie de ce dispositif est que l'éligibilité au statut suppose un système de détermination au cas par cas que la convention laisse à la compétence des États. La combinaison d'un élément subjectif (« qui craint ») et d'un élément objectif (« avec raison ») pose la question – qui se révélera épineuse – de la preuve, d'autant que les craintes doivent être personnelles et qu'il ne suffit pas d'appartenir à un groupe dont les membres sont habituellement persécutés pour être reconnu réfugié, il faut encore établir qu'on risque soi-même de l'être. Telle est la rançon du caractère individuel et subjectif de la définition.* LOCHAK, D., *op.cit.*, p. 44.

¹⁴⁰ *La composition de la demande d'asile à un moment donné peut être sensiblement différente : en effet, compte tenu des variations du taux d'accord du statut selon les nationalités, des flux durables et significatifs de demandeurs peuvent ne produire que peu, ou très peu, de réfugiés.* GAEREMYNCK, J., *op.cit.*, p.61.

particulièrement le cas grec, l'absence de politiques d'accueil et d'intégration des migrants vont dans le même sens.

Au cours d'une grande partie de son histoire contemporaine, la Grèce était un pays d'émigration. Les conditions de sous-développement qui caractérisaient l'économie du pays n'ont pas encouragé l'immigration ; au contraire, les Grecs émigraient en masse principalement vers l'Europe du nord, l'Australie et les États-Unis. Les évolutions géopolitiques de 1989 ont rapidement converti la Grèce en pays hôte des sans-papiers principalement en provenance d'Europe du Sud-est et Centrale, de l'ex Union-Soviétique et plus tard d'Asie du Sud-est, du Moyen Orient et d'Afrique sub-saharienne. Triandafyllidou et Gropas constatent que la confusion administrative et politique était caractéristique des politiques migratoires en Grèce et allait de pair avec un besoin plutôt réticent de traiter la question de la surreprésentation des migrants en situation irrégulière, et travaillant dans des conditions d'informalité¹⁴¹.

Depuis la seconde moitié des années 1990, la politique de l'immigration reposait sur certaines mesures de régularisation et sur une attention croissante aux contrôles des frontières. Les questions relatives à l'intégration n'ont occupé l'ordre du jour des politiques que dans le milieu des années 2000. Triandafyllidou et Gropas poursuivent en soulignant que, suite à près de vingt ans d'immigration massive, le pays se bat encore pour accepter son rôle en tant que société d'accueil. Il y a donc une absence de perspective à moyen et long terme sur la planification des politiques d'immigration puisque les différentes mesures sont à court terme, réactives et fragmentées¹⁴².

Au regard de cette constatation de Triandafyllidou et Gropas, l'on peut noter qu'il s'agit plutôt là d'une narration dominante dans les discours sur la relation que le pays entretient avec l'immigration pour valoriser le rôle qu'il joue en tant que société d'accueil. Cette clarification s'impose afin de renverser un argument trop souvent utilisé dans le discours dominant selon lequel les conditions du non-accueil réservé aux personnes en situation irrégulière aujourd'hui se

¹⁴¹ Sur un aperçu des tendances de l'immigration en Grèce depuis le XX^e siècle, l'évolution de la politique à l'issue de l'immigration du pays et les caractéristiques démographiques et sociales des populations qui immigrent vers la Grèce, voir GROPAS, R., TRIANDAFYLLIDOU, A., "Greece", In A. TRIANDAFYLLIDOU, V. GROPAS (eds.), *European Immigration: A sourcebook*, 2nd Edition, Aldershot, Ashgate, 2014, pp. 141-155.

¹⁴² *Ibid.*

justifient si l'on se souvient que dans son histoire récente la Grèce fut un pays d'émigration par excellence.

Il est important de noter ici qu'il ne faut pas ignorer un aspect très important de l'histoire de l'Etat grec qui fait qu'à côté de cette longue histoire d'émigration, la Grèce au cours des XXème et XXIème siècles, a rencontré plusieurs épisodes de mobilité des personnes. Ainsi, l'Etat grec a une longue histoire dans la réception¹⁴³ des personnes déplacées qui essaient de s'adapter à des environnements nouveaux. Il suffit de citer certains des épisodes les plus importants de réception des déplacés : dans les années 1910-20, elle a constitué un pays d'accueil pour plus d'un million de réfugiés venus de la Bulgarie et l'Asie Mineure ; entre 1946 et 1949, en raison de la guerre civile, un grand nombre des personnes a été forcé de se déplacer à l'intérieur du pays ; enfin, pendant les années 1990, elle a reçu un grand nombre des réfugiés ou rapatriés de l'ancienne Union Soviétique. Tous ces épisodes ont joué un grand rôle dans la formation de l'Etat ainsi que dans les différents processus d'urbanisation qui ont formé les différentes sociétés d'accueil¹⁴⁴.

Ce court rappel à l'histoire contemporaine entend restaurer l'historicité de l'expérience du pays vis-à-vis de l'accueil des personnes déplacées, juste avant de passer à la présentation des politiques et pratiques de la période analysée et dans un but de donner une image plus complète du cadre qui l'entoure.

La tendance des politiques grecques à l'égard de l'immigration est un processus de sécurisation progressive qui apparaît dans le discours officiel comme une approche de *tolérance zéro*. Brièvement¹⁴⁵, cela s'explique par une surveillance renforcée de l'entrée par voie terrestre à la frontière gréco-turque et par un empêchement de départs par voie aérienne ou maritime

¹⁴³ La Grèce en général a une expérience comme pays hôte, comme différentes régions plus particulièrement ont témoigné divers épisodes d'accueil des déplacés.

¹⁴⁴ Pour plus sur cette question là voir HIRSCHON, R., *Heirs of the Greek Catastrophe: The social life of Asia Minor refugees in Piraeus*, Oxford, Clarendon Press, 1989, et aussi, Lila Leontidou, ΛΕΟΝΤΙΔΟΥ, Λ., *Οι πόλεις της σιωπής, εργατικός εποικισμός της Αθήνας και του Πειραιά, 1909-1940*, Αθήνα, ΕΤΒΑ, 1989.

¹⁴⁵ Nous allons revenir sur cela à plusieurs reprises.

d’Athènes, Patras et Igoumenitsa qui étaient à l’époque les points de départs par excellence du pays¹⁴⁶.

Compte tenu de ce qui précède, la demande d’asile est, depuis ces dernières années, pratiquement la seule voie pour une régularisation *permanente* ou temporaire. Demandeurs et déboutés sont ainsi des sous-catégories du régime de l’asile qui finissent par se trouver dans les limbes ; situation qui devient presque une qualité pour ces personnes. Certaines caractéristiques leur sont attribuées émanant de la précarité de leur quotidien qui s’installe dans la durée, de sorte que cette précarité devient une régularité dans leur vie.

Les caractéristiques particulières des demandeurs d’asile et des déboutés peuvent se résumer à ce que nous considérons un statut provisoire qui se manifeste avec ladite carte rose et le *statut d’expulsion*¹⁴⁷. Tous les étrangers qui n’arrivent pas à obtenir ce statut provisoire¹⁴⁸ se retrouvent dans leur majorité sur la voie du renvoi. Ces deux statuts impliquent certaines procédures qui sont également associées à la catégorie de l’asile définie par le règlement du Dublin¹⁴⁹ et différentes procédures d’enfermement dans le cadre du renvoi. La carte rose constitue à nos yeux une sorte de statut régulier temporaire permettant aux personnes de se déplacer dans le pays et garantissant qu’elles ne seront pas menacées d’enfermement et de renvoi¹⁵⁰. Il s’agit d’un document que – du moins pour la période analysée – les autorités de

¹⁴⁶ C’est de cette façon que l’État grec joue en tant que membre de l’UE et, plus particulièrement, comme une frontière externe. Pour plus sur cette question voir MANTANIKA R., “Confinement practices of undocumented migrants at the borders of Europe. The case of Greece in The EU, Migration and the Politics of Administration Detention”, In M. CECCORULI, N. LABANCA (eds.), Oxford, Routledge, 2014.

¹⁴⁷ Des étrangers soumis à une mesure d’éloignement. Dans la plupart des cas, pour la période à laquelle notre analyse se réfère, les personnes sont rarement expulsables pour plusieurs raisons : *Difficulté à identifier la nationalité des personnes, manque de coopération des autorités des États dont les personnes sont ressortissantes avec l’État grec dans le cadre de leur renvoi, risques en cas de retour, etc. Il n’existe donc, pour ces personnes, aucune base légale pour leur enfermement qui, selon le droit grec et européen, ne peut se justifier que dans le cadre de l’organisation de leur renvoi. Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni*, Fidh-Migreurop-Remdh, October 2013, p.77, http://www.migreurop.org/IMG/pdf/rapport_fr_grece_turquie_site_3_-_copie-3.pdf

¹⁴⁸ Ou qui n’arrivent même pas à déposer une demande.

¹⁴⁹ Sur le règlement du Dublin nous allons revenir aux paragraphes qui suivent.

¹⁵⁰ Cette constatation ne concerne pas seulement le niveau national. La voie de la demande d’asile est devenue presque le seul moyen auquel recourent les étrangers pour entreprendre leurs projets migratoires. *Les demandeurs d’asile étant par définition des étrangers, rien n’interdit à ces derniers d’emprunter la voie de l’asile pour contourner la rigueur de la législation générale sur les étrangers et se lancer dans des projets migratoires se situant en dehors des prévisions de la convention de Genève*. GAEREMYNCK, J., *op.cit.*, p52.

police délivrent en attestant que la demande d’asile du titulaire a été enregistrée¹⁵¹. Le statut d’expulsion représente la qualité principale légitimant l’enfermement des étrangers. Nous examinons ce statut comme élément d’ensemble de la catégorie de l’asile, car il est lié à ce dernier de façon indirecte du fait que le non octroi implique la voie de l’expulsion.

Une des procédures que le statut du demandeur d’asile ainsi que celui du débouté impliquent est le règlement de Dublin qui existe en vue de canaliser la responsabilité du traitement de la demande au niveau européen. Le règlement de Dublin a été conçu sur la base d’un consensus entre les États membres de l’Union européenne afin d’éviter l’*asylum shopping*¹⁵². Ses principes :

*Sont que toute demande d’asile présentée dans un État de l’Union mérite examen, mais, qu’il n’existe qu’un seul État responsable du traitement d’une demande donnée. Il s’agit d’éviter qu’une même demande puisse être présentée dans plusieurs États différents, alors que ce sont les mêmes règles qu’il s’agit d’appliquer, aux termes de la convention de Genève comme des directives européennes*¹⁵³.

Ce règlement établit des critères selon lesquels un État membre est défini comme responsable pour l’octroi d’asile. Le critère qui nous intéresse ici est celui qui concerne la première entrée et selon lequel si l’étranger franchit de façon irrégulière les frontières d’un premier État membre, la responsabilité de l’examen de la demande d’asile revient à ce dernier¹⁵⁴. Ce critère a pour objectif la prétention de gérer la mobilité des demandeurs d’asile et par

¹⁵¹ *Celles et ceux qui ne parviennent pas à faire enregistrer leur demande vivent dans la peur d’être arrêtés, placés en détention et reconduits à la frontière*, AMNESTY INTERNATIONAL, *La Grèce doit garantir un accès sans restriction aux procédures d’asile*, 14/12/2012, <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Refugies-et-migrants/Actualites/La-Grece-doit-garantir-un-acces-sans-restriction-aux-procedures-asile-7235>.

¹⁵² *L’asylum shopping est l’hypothèse dans laquelle un demandeur d’asile entré par un État membre dépose une demande d’asile dans un autre État membre parce qu’il estime que les conditions d’accueil ne lui sont pas favorables dans le premier*, CASTILLO J., « Une interprétation du Règlement Dublin sur la détermination de l’État membre responsable de l’examen de la demande d’asile relativement conforme à ses objectifs », *Journal d’actualité des droits européens*, 2014, <http://revue-jade.eu/article/view/441>.

¹⁵³ GAEREMYNCK, J., *op.cit.*, p. 55.

¹⁵⁴ Pour les critères de Dublin en général voir Règlement Dublin II, EUROPA.EU, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:l33153>. Pour un regard plutôt critique et un regroupement des critères en trois catégories, voir GAEREMYNCK, J., *Ibid.*

conséquent la mobilité des étrangers en général. L'on dit prétention parce que le règlement agit dans ce but, mais les réactions des personnes concernées entraînent des allers et retours entre les États de leur choix et ceux que les dispositifs définissent comme les seuls responsables pour le traitement de leur demande et encore plus pour le traitement potentiel de cette dernière. Le système d'EURODAC¹⁵⁵ enregistre leur l'identité biométrique, en sorte que les empreintes digitales de tous ceux qui sont demandeurs d'asile, c'est-à-dire ceux qui franchissent les frontières sans autorisation, sont repérables dans l'ensemble de l'UE. Ce système est opératoire aux premières frontières que les étrangers franchissent pour arriver sur le sol européen. Même si ceux-ci parviennent à arriver à la destination de leur choix, ils peuvent être renvoyés –s'ils sont interceptés par les autorités de l'État– vers le premier pays européen de leur trajet. On les empêche ainsi de rester là où ils ont souhaité se rendre et on les contraint à une mobilité.

L'enfermement¹⁵⁶ et la privation de liberté sont les résultats des différentes procédures qui accompagnent le statut de l'expulsion. Certaines particularités du cas grec, liées à la détention systématique et arbitraire, ainsi que l'actualité politique pendant une certaine période, ont fait que les étrangers sous le coup d'une mesure d'éloignement mais dont l'éloignement n'est pas possible, deviennent la sous-catégorie de l'asile la plus peuplée.

Il y a lieu ici de parcourir brièvement ces particularités et ces évolutions. Un paquet de mesures pour le renforcement de la sécurité est présenté par le gouvernement grec en juin 2009 à travers lequel l'immigration est spécifiquement envisagée comme une question de sécurité. Dans ce contexte, l'enfermement des migrants en voie d'éloignement peut atteindre une durée maximale de 18 mois¹⁵⁷. Il est intéressant de remarquer à ce sujet que ces évolutions résultent de

¹⁵⁵ Pour plus d'info sur ce qu'est le système EURODAC voir https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/asylum/identification-of-applicants_en.

¹⁵⁶ Pour les différents types d'enfermement des migrants en Europe et ailleurs, le travail du réseau migreurop est important. Voir annexes, Carte des camps (2012), aussi MIGREUROP, *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 2012.

¹⁵⁷ En effet, les autorités délivrent une décision d'expulsion selon laquelle la détention de l'étranger peut durer 6 mois et pouvant être prolongée pour une durée qui ne peut pas excéder les 12 mois. Le flou sur ce dernier point dans la rédaction de la loi fait que *nous ne pouvons pas savoir si cette durée maximale de 12 mois inclut la première période de détention ou si elle s'ajoute aux 6 premiers mois. Dans les débats parlementaires, je n'ai pas trouvé de réponse du Ministre*, PONIPOULOS, H., « Législation sur l'immigration : xénophobie, n'est-il pas un mot grec ? », Combats pour les droits de l'homme (CPDH), 13/07/2009, <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2009/07/13/legislation-grecque-sur-limmigration-xenophobie-nest-il-pas-un-mot-grec-par-hronis-poniopoulos/>.

l'adoption de la Directive de retour¹⁵⁸, conçue en vue d'harmoniser des législations nationales¹⁵⁹ relatives à la durée d'enfermement des étrangers en voie d'éloignement. Il est clair qu'il existe une relation directe entre la prolongation de cette durée et l'objectif d'harmonisation¹⁶⁰. En même temps, le gouvernement de l'époque a supprimé par Décret présidentiel le second degré d'examen des demandes d'asile rejetées, privant de cette manière les personnes de la possibilité d'interjeter appel contre le rejet.

La législation en vigueur prévoit que les demandes d'asile déboutées peuvent être examinées au second degré, car l'étranger concerné dispose d'un délai de 30 jours pour déposer un recours devant le ministère de l'Ordre public. En pratique, le très faible octroi du statut de réfugié qui avait lieu dans presque la totalité des cas au second degré et la suppression maintenant de ce stade de la procédure signifient l'arrêt de l'octroi du statut de réfugié¹⁶¹.

Dans la législation nationale, la prolongation de la durée d'enfermement est justifiée par le retard de l'exécution de la mesure d'éloignement due au refus de l'étranger de collaborer pour que son éloignement ait lieu¹⁶². Même dans le cas où l'étranger exprime sa volonté de rentrer dans son pays, il est contraint de *payer par la privation de sa liberté, la non coopération de certains consulats dans la délivrance de « laissez-passer »*¹⁶³. Dans une période ultérieure,

¹⁵⁸ Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:348:0098:0107:FR:PDF>.

¹⁵⁹ Pour plus sur cette question voir *Aux frontières de l'Europe, contrôles, enfermement, expulsions, op.cit.*, p.76-77.

¹⁶⁰ *L'Union européenne voulant fixer une durée minimum de détention de migrants en voie d'expulsion, a choisi la durée la plus longue qui existe dans certains États membres, celle de 18 mois (en prétextant que cela limitera celles de quelques rares États où la détention est illimitée). Voilà la preuve que ce raisonnement conduit à une harmonisation au « moins offrant » pour le respect des droits de l'homme.* PONIOPOULOS, H., *op.cit.* L'article offre une analyse détaillée sur les procédures et les buts d'enfermement en voie d'éloignement.

¹⁶¹ Encore plus : *Avec la disparition de ce degré d'examen, disparaît également tout contrôle indépendant au fond des demandes d'asile. Le seul recours possible contre le rejet d'une demande d'asile resterait le pourvoi en cassation devant le Conseil d'État qui ne juge qu'en droit.* *Ibid.* La disparition du second degré a conduit la société civile et les organisations travaillant sur l'asile à critiquer sévèrement ce Décret présidentiel, le HCR décide de quitter les comités d'asile et la procédure d'asile est suspendue de façon officielle, MANTANIKA, R., PAPANTONIOU, K., *Les exilés en Grèce, bouc émissaires de la crise économique*, Dans MIGREUROPE, *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 2012, pp.108-109.

¹⁶² Ainsi que par le *retard dans l'obtention des documents nécessaires pour son éloignement.* À cet égard il est important d'ajouter que *cette prolongation peut être décidée en dehors de toute faute ou obstruction à l'éloignement de la part de l'étranger*, PONIOPOULOS, H., *ibid.*

¹⁶³ *Ibid.*

d'autres évolutions administratives et politiques font que la durée d'enfermement peut se prolonger au-delà de 18 mois, la limite maximale définie par la Directive de Retour.

La loi 3907/2011 a officialisé cette durée maximale de 18 mois. En mars 2014, le Conseil d'État grec publie un avis¹⁶⁴ autorisant :

La prorogation de la période d'enfermement au-delà des 18 mois prévus par la législation grecque et européenne, pour les étrangers qui refusent de coopérer dans le cadre de leur procédure d'expulsion. Cet avis a été émis au moment où la période légale d'enfermement de 18 mois des personnes arrêtées et détenues dans le cadre de l'opération grecque Xenios Zeus¹⁶⁵ touchait à sa fin¹⁶⁶. La haute cour administrative grecque permet ainsi de prolonger l'enfermement des étrangers arrêtés dans le cadre de l'opération Xenios Zeus, mais aussi plus largement, de tout étranger détenu sur le sol grec, et ce, en violation de la législation grecque¹⁶⁷, du droit européen¹⁶⁸ et de la jurisprudence européenne¹⁶⁹.

Le contexte et les évolutions décrites jusqu'à présent sont responsables du placement d'un nombre accru d'étrangers dans une situation en voie d'éloignement. L'on constate que les

¹⁶⁴ Avis du Conseil d'État grec, numéro 44/2014, publié le 20 mars 2014.

¹⁶⁵ L'opération Xenios Zeus a représenté pendant une période une grande opération coordonnée de rafles policières, afin d'intercepter des migrants sans documents dans le but de les éloigner des espaces publics. Nous reviendrons de façon plus exhaustive sur l'opération Xenios Zeus par la suite.

¹⁶⁶ Communiqué de presse de la Ligue grecque des droit de l'Homme : « They called the detention of foreign nationals a restrictive measure so as not to confess that the Operation Xenios Zeus was a fiasco... », 22 mars 2014. Pour plus sur ça voir Rednotebook, Αποκορύφωμα παραβιάσεων <http://rednotebook.gr/2014/07/apokoryfoma-paraviaseon-18mino/>, Greek Council for Refugees, Indefinite detention: a direct infringement of national, European and international law, <http://www.gcr.gr/index.php/en/news/press-releases-announcements/item/352-ep-aoriston-kratysi-mia-eftheia-prosvoli-tou-ethnikoy-evropaikoy-kai-diethnoys-dikaiou>.

¹⁶⁷ Violation des articles 5 et 6 de la Constitution grecque et de l'article 325 du Code pénal grec.

¹⁶⁸ Article 5 de la CESDH.

¹⁶⁹ CJUE, C 357/09 Kadzoev et CEDH John c. Grèce 2007.

périodes auxquelles on s'est référé sont emblématiques de la construction des sous catégories des demandeurs d'asile et des déboutés (demandeurs et en voie d'expulsion).

En outre, il n'existe pas de base juridique solide encadrant l'enfermement des étrangers sous le coup d'une mesure d'éloignement. Ces derniers subissent de façon arbitraire de longues durées de détention sous prétexte qu'ils vont être éloignés. La longueur de l'enfermement et la condition de privation de liberté créent un paysage à caractère punitif pour ces personnes qui n'ont commis aucune infraction pénale. Ce paysage est justifié comme un état provisoire et c'est au nom de cet *en voie de* que l'enfermement est légitimé. L'attribution devient manifeste lorsque la prorogation de l'enfermement est à chaque fois légitimée par un refus de coopérer à leur propre éloignement de la part des personnes frappées d'expulsion. Les raisons pour lesquelles, dans cette catégorie – ainsi que ses sous-catégories –, qui existent au titre de l'asile, le choix libre et la volonté ne sont pas reconnus deviennent de plus en plus claires. Même lorsque les étrangers détenus décident de retourner dans leurs pays d'origine, ils n'ont pas le choix de le faire librement ; ils sont obligés d'attendre – sous un régime d'enfermement – l'accomplissement des différentes procédures auxquelles ils sont soumis¹⁷⁰. L'on constate que les demandeurs d'asile déboutés ont une volonté différente de celle qui leur est attribuée, ils n'ont pas encore complètement renoncé à leur volonté et à leur choix libre et c'est pour cela qu'ils sont déboutés.

Il existe encore d'autres catégories de protection au titre de l'asile, comme la protection subsidiaire et la protection temporaire. La première couvre les cas d'étrangers qui ne remplissent pas les conditions pour obtenir le statut de réfugié, c'est-à-dire qui ne sont pas considérés comme persécutés mais juste exposés à certains risques dans leur pays¹⁷¹. Le Conseil de l'UE a adopté une décision sur l'octroi de la protection temporaire à *des étrangers non-européens qui fuient*

¹⁷⁰ Si elles s'accomplissent, car, comme nous l'avons vu, dans la plupart des cas l'éloignement ne peut pas avoir lieu.

¹⁷¹ Ils doivent prouver qu'ils sont exposés dans leurs pays à *l'un des risques suivants : peine de mort ou exécution. Torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants. Menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international*. Statut de réfugié, protection subsidiaire ou temporaire quelles différences ?/ Service-public.fr., Le site officiel de l'administration française. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F299>.

*massivement leur pays ou leur région d'origine et qui ne peuvent pas y retourner*¹⁷². Il est intéressant de noter que ce statut de protection temporaire est exceptionnel et concerne une période d'un an qui peut se prolonger de deux ans maximum. Qui plus est, *le Conseil de l'UE peut à tout moment y mettre fin si la situation dans le pays d'origine permet un retour sûr et durable des personnes déplacées*¹⁷³.

Les deux statuts – subsidiaire et temporaire – se présentent comme une solution à la difficulté d'avoir à tolérer ces demandeurs auxquels les dispositifs du pouvoir ont choisi de ne pas donner accès à la procédure d'asile alors qu'en même temps ils ne peuvent pas être considérés¹⁷⁴ comme expulsables. Virginie Guiraudon remarque qu'il s'agit d'inventions d'empêchement qui sont les produits des discussions informelles entre experts de l'UE¹⁷⁵. La question de la protection temporaire est adoptée par des États comme un moyen d'éviter d'avoir à octroyer un statut plus permanent aux étrangers. Ces deux régimes de protection – subsidiaire et temporaire – s'accordent pour une durée limitée et renouvelée et dans l'attente que les personnes deviennent expulsables. Comme le remarque très bien Akoka pour le cas des Syriens à partir de 2015 en France :

*En outre, dans les faits, parmi les Syriens qui reçoivent une protection de la France, près de 40 % n'obtiennent que la protection subsidiaire, qui est d'un an (renouvelable), au lieu du statut de réfugié, qui est valable dix ans. On espère en fait que la situation dans leur pays s'arrange rapidement et qu'on va pouvoir les y renvoyer*¹⁷⁶.

¹⁷² *En raison notamment d'un conflit armé ou de violence. Ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'homme. Service-public.fr ibid.*

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ Par les mêmes dispositifs.

¹⁷⁵ *De ces discussions informelles émergeront des concepts et des outils pour empêcher l'arrivée de demandeurs d'asile et, s'ils arrivent malgré tout dans un État européen, pour ne pas leur donner accès à la procédure d'asile, pour accélérer cette dernière ou rendre plus difficile l'obtention du statut de réfugié – quitte à inventer des statuts temporaires ou à créer des catégories de personnes sans statut légal, déboutés d'asile inexpulsables ou selon l'expression allemande « tolérés » (Duldung). GIRAUDON, V., *L'Europe des réfugiés : une politique peu solidaire*, Dans *Pouvoirs*, no. 144 *Les réfugiés*, Paris, Seuil, janvier 2013, p.82.*

¹⁷⁶ Akoka cité par Mouzon, MOUZON, C., Entretien avec AKOKA, K., *op.cit.*

Dans ce deuxième chapitre l'intérêt a été de voir quelles sont les différentes catégorisations des étrangers et de quelle façon se construit l'échelle de tolérance. Après avoir commencé par la grande catégorisation entre ceux qui sont en situation régulière et ceux qui ne le sont pas, l'analyse a parcouru les différentes fictions de catégorisation. Elle a essayé de montrer que, même dans les cas où la protection est le plus grand souci des dispositifs d'attribution, la réalité pragmatique révèle qu'il s'agit de phases transitoires qui préparent l'éloignement. La dernière citation est significative à cet égard. Le statut subsidiaire est obtenu facilement dans les cas décrits parce qu'il conduit potentiellement au renvoi.

Chapitre 3. Traversées irrégulières et traversées sans nom

Les moyens auxquels recourent les étrangers pour traverser les frontières et arriver sur le sol européen constituent la préoccupation principale des différents dispositifs du pouvoir. Ces traversées sont caractérisées d'*irrégulières* ou d'illégales et font l'objet d'analyses et de statistiques en vue d'être prévues et canalisées par les politiques et les pratiques établies pour les contrôler.

Toutefois, les frontières sont aussi traversées par les étrangers pour d'autres raisons qui, en apparence, ne concernent pas tant les mécanismes en question – même si elles sont incitées par ces derniers. Il s'agit de traversées occasionnées par différentes pratiques connues comme *push-backs*, refoulements, expulsions ou renvois, qui ont lieu pendant les contrôles aux frontières ou qui sont dictées par les accords de réadmission ou par le règlement de Dublin. Ces traversées sont également provoquées par ce que nous allons appeler des *stratégies*¹⁷⁷, c'est-à-dire des formes de dissuasion en mer et d'intimidation dans des espaces urbains.

¹⁷⁷ Nous utilisons ici le terme d'après le sens que lui donne M. de Certeau dans *L'Invention du quotidien : Le calcul (ou la manipulation) des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir [...] est isolable. Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre et d'être la base d'où gérer les relations avec une extériorité de cibles ou des menaces [...]. Comme dans le management, toute rationalisation « stratégique » s'attache d'abord à distinguer d'un « environnement » un « propre », c'est-à-dire le lieu du pouvoir et du vouloir propres. Geste cartésien, si l'on veut : circonscrire un propre dans un monde ensorcelé par les pouvoirs invisibles de l'autre. Geste de la modernité scientifique, politique ou militaire. DE CERTEAU, Michel, *L'Invention du quotidien. 1. arts de faire*, Paris, Gallimard, 2007, p.59.*

Autrement dit, à côté de ces traversées dites *irrégulières* et illégales, il y en a d'autres qui, dans le discours des autorités n'ont pas vraiment de nom, et qui sont le produit des pratiques et des stratégies se traduisant dans la réalité des étrangers par des mobilités et des immobilités/fixités forcées ou des retours en arrière dans leur parcours. Ces traversées sans nom convergent en ce qu'elles sont suscitées par des autorités nationales, interétatiques ou européennes et que, de ce fait, elles ne sont pas perçues comme irrégulières, illégales ou invasives. Au contraire, elles sont légitimées comme des politiques propres à la lutte contre l'immigration *illégal*e et *invasive*¹⁷⁸, à savoir les pratiques de contrôle des frontières. Néanmoins, comme nous l'exposerons par la suite, les animateurs de ces traversées fonctionnent de manière secrète et déclinent les responsabilités liées à leur élaboration. Malgré cela, ces traversées, et surtout les conditions de leur déploiement, deviennent publiques à travers diverses interventions de ce que, d'une manière générale, l'on peut nommer société civile. De nombreux rapports, articles de presse, avis d'experts et avertissements des institutions européennes, mettent en évidence ces traversées qui ont lieu en violation de la législation liée aux droits fondamentaux des personnes concernées.

A) Les traversées irrégulières

Avant d'exposer quelles traversées sont nommées *irrégulières*, il faudrait commencer par apporter une précision. Le terme « irrégulière » se réfère au fait que les personnes franchissent la frontière sans autorisation. Or, sur ce point il est nécessaire de noter que cette illégalité reconnue dérive de la fiction de la fermeture des frontières maritimes¹⁷⁹. Fiction en effet puisqu'une telle fermeture ne peut pas avoir lieu littéralement et juridiquement : les États ne peuvent pas fermer les frontières maritimes, elles peuvent uniquement invoquer la souveraineté de leurs eaux territoriales. Ainsi, une argumentation envisageant des franchissements illégaux ou irréguliers, n'est ni solide ni cohérente.

¹⁷⁸ Sur ce point, il faut préciser qu'il ne s'agit pas de termes que cette analyse accepte quant à l'immigration. Leur emploi tout au long de cette thèse, est une reproduction du discours des autorités ; c'est pour cela qu'ils sont en italique.

¹⁷⁹ La question des frontières fermées et ouvertes constitue l'objet d'un chapitre suivant.

Proposant dans entretien un commentaire sur le terme clandestin¹⁸⁰, et plus précisément sur les personnes franchissant les frontières maritimes gréco-turques, l'ancienne sous-ministre de l'Immigration, Tasia Christodouloupoulou déclarait que :

L'entrée au pays n'est plus une offense criminelle. Même le terme immigration irrégulière (et non pas seulement le terme immigration clandestine) n'est pas valable. Et cela parce que du moment où les personnes entrent dans le pays, le procureur décide de cesser des poursuites pénales. L'UE nous a adressé une directive afin de décriminaliser de manière explicite, à travers une législation, l'entrée illégale¹⁸¹.

L'intérêt de ces propos, réside dans le fait que Tasia Christodouloupoulou justifie la non-légitimité de l'utilisation du terme clandestin/illégal quant aux migrants traversant les frontières en combinant deux éléments. Premièrement, le procureur s'abstient d'intenter une poursuite et par conséquent, il n'y a pas d'infraction pénale ; il en résulte que franchir les frontières de façon atypique ne constitue pas en soi un acte criminel ou illégal. Et, deuxièmement, elle renvoie à une directive européenne qui, en quelque sorte, délégitime la criminalisation de l'entrée *irrégulière*.

Penchons-nous à présent sur ces traversées. Synthétiquement, celles qui sont dites irrégulières concernent les voies alternatives empruntées par les étrangers afin de rentrer en Europe ; elles sont alternatives car les frontières servant de *porte d'entrée* par excellence – par rapport à d'autres – se déplacent à chaque fois, jusqu'à ce qu'elles reprennent de nouveau la place qu'elles occupaient avant. À titre d'exemple, la *fermeture* des frontières espagnoles et italiennes a transformé la Grèce en une des principales voies de passage vers l'UE, et les évolutions géopolitiques qui ont eu lieu dans les pays de départ ont réintégré la frontière italienne

¹⁸⁰ En grec *λαθρομετανάστες*

¹⁸¹ THE PRESS PROJECT, Η Τασία Χριστοδουλοπούλου στο TPP, 08/09/2015, <https://www.youtube.com/watch?v=mrD6EiK5CR4>.

dans le jeu. Dans le cas grec, cette alternance concerne également les différentes frontières au sein même du pays.

En 2007, la frontière maritime avec la Turquie était massivement traversée et les arrivées avaient plus particulièrement lieu sur les îles du nord de la mer Égée. Pendant cette période, un système de transfert des migrants – principalement des nouveaux arrivés – en détention, d’une île à l’autre, fut établi de façon régulière au point que l’enfermement pourrait paradoxalement être considéré comme une situation de mobilité¹⁸². L’intensification des contrôles, la prolongation des périodes d’enfermement dans les différents lieux de détention frontaliers, les évolutions des politiques des visas et les accords entre la Turquie et les pays d’Afrique du Nord¹⁸³, ainsi que d’autres mesures décourageantes – comme les opérations de contrôle aux frontières coordonnées par Frontex – ont déplacé les traversées vers la frontière terrestre. Depuis 2009 et jusqu’en 2012, elles se déroulaient principalement à la frontière d’Evros¹⁸⁴, et à partir du mois d’août 2012, les arrivées par la mer Égée ont repris, faisant de nouveau de cette frontière l’entrée principale de la Grèce.

Il est manifeste que le renforcement des contrôles et les autres pratiques décourageantes n’aboutissent pas nécessairement à empêcher les personnes de traverser les frontières de façon atypique, au contraire, elles conduisent à la multiplication des chemins empruntés, plus coûteux et dangereux¹⁸⁵. Néanmoins, ces routes permettant des traversées subreptices – caractérisées d’irrégulières –, constituent une alternative pour les personnes qui les empruntent. Comme nous le montrerons, si l’on situe ces personnes dans l’espace et dans le temps précis de leur traversée –

¹⁸² Ce système des transferts sera analysé plus loin dans le même chapitre.

¹⁸³ *Depuis la consolidation des accords entre l’Italie et la Libye et la pratique des refoulements en mer au sud de Lampedusa, de nombreux migrants, qui auparavant auraient traversé la Libye pour rejoindre les côtes siciliennes, tentent maintenant d’entrer en Europe en passant par la Grèce, et de là rejoignent l’Italie. Des réfugiés de la corne de l’Afrique se dirigent actuellement vers l’est par le golfe d’Aden, et passent par la Grèce vers les ports de l’Adriatique. La fermeture de la frontière entre le Maroc et l’Espagne a renforcé ce flux., Aux frontières de l’Europe, contrôles, enfermement, expulsions. Rapport 2009-2010, Migreurop, Octobre 2010, <http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Migreurop-2010-FR.pdf>.*

¹⁸⁴ Selon le HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), en 2010 les autorités grecques ont arrêté environ 130 000 personnes ; cela représente l’équivalent de 100-150 nouveaux arrivants chaque jour.

¹⁸⁵ Comme le constate bien Claire Rodier dans son livre *Xénophobie business*, en parlant de la frontière gréco-turque : *Les barrières mises en travers de la route de ceux qui poussent hors de chez eux la crainte de persécutions ou la nécessité interrompent rarement leur voyage. Elles les obligent simplement à trouver d’autres itinéraires, en général plus longs et plus dangereux.*

dite irrégulière –, celle-ci se transforme en une possibilité de *mener une vie vivable*¹⁸⁶, et c'est en cela qu'elle représente une alternative.

B) Les traversées sans nom

Nous allons poursuivre avec l'analyse de ces traversées sans nom afin de les juxtaposer avec celles qui sont dites irrégulières. Dans le discours propre à la politique de contrôle des frontières, les pratiques et les stratégies d'empêchement constituent la réponse aux arrivées irrégulières. Notre objectif ici est d'inverser cela à travers les réalités des frontières révélant que les arrivées irrégulières sont une réaction à la logique de l'empêchement, tandis que, parallèlement, celles qui n'ont pas de nom fonctionnent selon des conditions d'irrégularité, d'obscurité et, dans la plupart des cas, en dehors d'un cadre légal.

1) Les pratiques

Le refoulement est un terme général décrivant le fait d'empêcher, de repousser ou de faire reculer par la force les étrangers vers le pays qu'ils ont quitté en dernier lieu. Parmi les pratiques de refoulement, le *push-back* désigne cette pratique spécifique qui consiste à repousser directement les exilés soit vers les eaux territoriales turques, soit vers le sol turc quand ils sont détectés aux frontières maritimes ou terrestres et que l'accès au territoire leur est nié – par les autorités – de façon arbitraire. La période emblématique des *push-backs* en mer¹⁸⁷ a commencé à

¹⁸⁶ J'emprunte ici une expression à Judith Butler qui l'a utilisée pendant une conférence à Athènes en mai 2016, en se référant à la réflexion critique par rapport à l'historicité théorique : *Critical reflection acts as an intervention into this constituted field precisely when it opens up the terms, releasing them from their clutched position in discourse. This critical intervention does not by itself change the world, but I am not sure that the worlds can change without it. And why is that? It is because the opening up of categories that have been settled for too long potentially makes life more livable.* Je reprends d'une certaine manière son expression pour l'appliquer à mon cas. L'analyse montrera par la suite ce que l'on entend exactement par : mener une vie vivable (ou rendre la vie plus vivable). BUTLER, J., "Bodies that still matter", Conference at Megaron, Athens, Greece, May 2016. Sur une analyse plus exhaustive de Butler voir aussi BUTLER, J., *Bodies that matter. On the discursive limits of sex*, New York and London, Routledge, 1993.

¹⁸⁷ Avant cette période, il y a beaucoup d'allégations concernant des *push-backs* à la frontière terrestre. Néanmoins, ce qui a eu lieu sur cette frontière pendant cette période est resté plus obscur si on le compare avec la frontière maritime à partir de l'été 2012.

l'été 2012¹⁸⁸, lorsque les frontières maritimes deviennent une nouvelle fois le choix de prédilection des arrivées. Une documentation révèle qu'en cette période ces pratiques de refoulement augmentent en mer Égée de façon importante au point qu'elles deviennent un moyen ordinaire de contrôle des frontières. Quelques articles de presse et le rapport du rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants¹⁸⁹ après sa mission en Grèce, en sont les premiers indices. Quelques mois plus tard, deux rapports publiés par Amnesty International (A.I.) et ProAsyl divulguent ce qui a eu lieu en mer.

En Juillet 2013, A.I. publie un rapport¹⁹⁰ sur l'emploi systématique des opérations des *push-backs* en Grèce. La Commissaire européenne à l'époque, Cecilia Malmström, en réponse à une question parlementaire relative aux allégations faites par AI, déclare : *La Commission est au courant et très préoccupée par les allégations des opérations des push-backs en Turquie par les autorités grecques [...] Au cas où les violations graves des droits fondamentaux seraient prouvées et persisteraient, la suspension ou la résiliation – en tout ou en partie – des opérations frontex dans ces régions est une possibilité.*¹⁹¹ Cette déclaration montre que l'Europe institutionnelle est au courant et, de plus, elle ne cache pas sa responsabilité lorsque sa représentante affirme la possibilité de priver l'opération d'un de ses mécanismes.

En novembre 2013, l'organisation allemande ProAsyl publie également un rapport¹⁹² sur les *push-backs* effectués aux frontières maritime et terrestre gréco-turques. Les conclusions principales renforcent ce qui fut révélé par A.I. et constituent des preuves supplémentaires susceptibles de préoccuper les organes européens. Les circonstances font que, quelques jours

¹⁸⁸ Sur les déportations et le réadmissions voir la page d'Infomobile Readmissions, deportations and push backs, disponible sur <http://infomobile.w2eu.net/stories/readmissions-deportations-and-push-backs/>.

¹⁸⁹ La presse parle des *push-backs*. L'article dans *The Guardian* est caractéristique à cet égard : *The Guardian* 6/6/2013, *Syrians accuse Greece of 'pushing back' migrant boats*, disponible sur : <http://www.bbc.com/news/magazine-22757485>. Les constatations du rapporteur spécial après sa mission en Grèce concerne également des allégations à propos des *push backs* : Crépeau, François 18.4.2013 : *Report of the Special Rapporteur on the human rights of migrants*, disponible sur http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A.HRC.23.46.Add.4_en.pdf.

¹⁹⁰ Amnesty International (2013) « *Frontier Europe: Human Rights Abuses on Greece's border with Turkey* ».

¹⁹¹ Pour plus d'informations, se référer au rapport Pro Asyl pushed back page : 25.

¹⁹² Pro Asyl (2013) « *Pushed back. Systematic human right violations against refugees in the aegean sea and at the greek-turkish land border* ».

plus tard, les traces de 150 Syriens se perdent à la frontière terrestre gréco-turque, et le HCR exprime ses inquiétudes vis-à-vis de leur sort du fait qu'ils ont été repoussés du côté turc¹⁹³.

En Décembre 2013, le Commissaire des Droits de l'homme, Nils Muiznieks, intime instamment à la Grèce de mettre fin aux expulsions collectives des migrants et enjoint les autorités grecques de mener des enquêtes sur tous les cas rapportés.¹⁹⁴ Quelques jours plus tard, le 20 Janvier 2014, un bateau de migrants fait naufrage en mer Égée, très près de l'île de Farmakonisi¹⁹⁵. Les autorités grecques voulant étouffer l'affaire, déclarent que le bateau a été victime des intempéries, alors que les témoignages des survivants révèlent que le naufrage avait eu lieu pendant que leur bateau était remorqué par les garde-côtes grecs vers les côtes turques. Le HCR grec a été le premier à rendre ces témoignages des survivants publics et à demander aux autorités grecques de fournir des explications¹⁹⁶.

Nous avons voulu, ici, exposer brièvement le contexte des *push-backs*, afin d'illustrer le déroulement de cette pratique au cours d'une période déterminée. En même temps, à travers ces extraits, l'objectif est de montrer à quel degré les autorités sont blâmables en raison de leur implication dans des violations graves des droits des migrants pendant le contrôle des frontières, pouvant aller jusqu'à provoquer un naufrage. Même si les autorités nient les responsabilités, le

¹⁹³ Sur ce thème : A. Fotiadis ' Syrian refugees illegally pushed back', IPS disponible en ligne : <http://www.ipsnews.net/2013/11/syrian-refugees-illegally-pushed-back/>.

¹⁹⁴ Nils Muiznieks : Greece must end collective expulsions of migrants: <http://www.humanrightseurope.org/2014/01/nils-muiznieks-greece-must-end-collective-expulsions/>. En Janvier 2014, le ministre de l'Ordre public et de la Protection civile répond au Commissaire en l'assurant que pour chacun de ces cas une enquête approfondie se poursuit. Replies of Minister of Public Order and Citizen Protection and Minister of Shipping and the Aegean (Greece) to the letter from the Council of Europe Commissioner for Human Rights, Nils Muiznieks, on collective expulsions, <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=2146849>. En réalité aucune de ces enquêtes approfondies n'a été poursuivi.

¹⁹⁵ Le bateau transportait des personnes originaires d'Afghanistan et de Syrie, 28 en tout, 16 personnes ont été secourues et 9 enfants ont perdu la vie. Pour une analyse en détail sur ce qui s'est passé, ainsi que sur le procès et sa fin, voir GCR, Briefing on the investigation into the Farmakonisi boat wreck of 20.1.2014, disponible sur <http://www.gcr.gr/index.php/en/news/press-releases-announcements/item/413-farmakonisi-breafing-latest> . Pour un aperçu général voir Farmakonisi tragedy: Greece dismiss claims, coast was towing migrants' boat back to Turkey/ Keep talking Greece, disponible sur <http://www.keeptalkinggreece.com/2014/01/23/farmakonisi-tragedy-greece-dismiss-claims-coast-guard-was-towing-migrants-boat-back-to-turkey/> .

¹⁹⁶ À ce sujet, voir un recueil des vidéos où le chef du HCR grec se positionne par rapport au naufrage (en grec) <https://www.unhcr.gr/ypati-armosteia-toy-oie-gia-toys-prosfyges/videoaudio/farmakonisi.html>. Il est intéressant de noter ici, qu'il s'agit d'une institution dont le positionnement public – au moins en ce qui concerne la Grèce – reste dans la plupart des cas, neutre. Ainsi, une telle position où les autorités grecques sont directement accusées d'avoir remorqué le bateau des migrants est particulièrement importante en ce moment.

nauffrage ne passe pas inaperçu et il devient décisif pour imposer des changements parmi les dirigeants du département de la protection des frontières des garde des Côtes grecques (désormais GCG dans le texte)¹⁹⁷. Ce bref exposé avait également pour objectif de démontrer que ces violations ne se limitent pas à des comportements fautifs des autorités, mais qu'il s'agit de plans d'action et de pratiques courantes et presque formelles, car elles ont lieu, en dernière analyse, avec l'approbation tacite, voire le soutien des organes européens¹⁹⁸.

Dans la même logique des *push-backs* et des renvois, des expulsions plus ou moins massives se sont également déroulées une fois que les personnes avaient traversé la frontière. Il s'agit de pratiques durant lesquelles les migrants sont interceptés dans des zones portuaires, dans des bateaux, dans la rue ou dans des espaces de vie et de séjour, et sont transférés par la suite vers les pays où ils ont transité en dernier lieu¹⁹⁹ : le premier pays européen de leur parcours²⁰⁰, un *third safe country*, ou même leur pays d'origine. Dans le cas qui nous concerne, la plupart de ces pratiques s'effectuent à partir de n'importe quel pays européen vers la Grèce, de l'Italie vers la Grèce ou de la Grèce vers la Turquie. La fréquence des déplacements est une des caractéristiques centrales de ces pratiques, car elles conduisent les étrangers à des va-et-vient sur une même frontière, ainsi qu'à des transferts non volontaires d'un lieu d'enfermement à un autre.

Le règlement de Dublin et son caractère de gestion ont été analysés dans la partie sur les catégories de l'asile²⁰¹. Retenons ici que son application incite les personnes à une mobilité non volontaire et les conduit à des situations d'immobilité ou de fixité. Pendant toute une période, les

¹⁹⁷ Au cours de cette période nous y étions en tant que délégation... en communication avec ce département de la GCG. Après un entretien nous avons voulu avoir plus d'éclaircissements par rapport à leur implication aux frontières maritimes. Nous avons posé nos questions par écrit, les réponses ont tardé et entre-temps le naufrage a eu lieu. Une des raisons avancées par leur porte-parole sur le délai des réponses, fut le changement des dirigeants à cause du naufrage. Mission effectués dans le cadre de la collaboration FIDH, migreurop, REMDH ensemble avec Eva Ottavy, Louise Tassin et Anitta Kynsilehto entre octobre et novembre 2014. L'échange des questions et réponses avec la GCG a eu lieu la période entre octobre et décembre 2014.

¹⁹⁸ Le degré de l'implication de l'UE sera analysé au chapitre suivant, quand nous traiterons le budget de la politique du premier accueil.

¹⁹⁹ C'est le cas des renvois à travers l'accord de réadmission signé entre la Grèce et la Turquie et l'accord signé entre la Grèce et l'Italie.

²⁰⁰ Ce fut le cas du règlement de Dublin.

²⁰¹ L'on se réfère ici à des terrains effectués entre 2009 et 2010. Voir dans annexes une photo de ce *parc des dubliners*.

*dubliners*²⁰² constituaient presque la moitié des étrangers rencontrés à Igoumenitsa et à Patras, au point qu'une petite place au centre-ville de Patras, située en hauteur et donnant sur la porte d'embarquement du port, que nous osons nommer le *parc des dubliners*²⁰³. Au cours de la période examinée, environ vingt hommes²⁰⁴ – Afghans dans leur majorité – y demeurent dans un hangar et un plus grand nombre y passent la journée. La plupart des personnes rencontrées dans ce parc ont été renvoyées d'Angleterre, de Norvège et de Suède entre 2007 et 2008²⁰⁵.

Je suis arrivé en Grèce, à Pagani, et j'ai été enregistré comme Afghan de 25 ans, alors que je suis kurde iranien de 16 ans. Je suis arrivé en Angleterre, où je suis resté deux ans jusqu'à mon transfert à Pagani à l'âge de 18 ans. J'avais tout en Angleterre, j'allais à l'école, j'avais... tout. Il regarde le drapeau anglais et dit : Quelle belle image²⁰⁶ !

Presque tous les *dubliners* sont *titulaires* d'une *carte rose*²⁰⁷ valide ou périmée, et là où je les croise, ils sont toujours en train de guetter une occasion pour partir : en l'occurrence se cacher sous des camions pour aller en Italie. La localisation du parc des *dubliners* est stratégique, car il s'agit d'un lieu d'observation idéal à proximité du port.

La Grèce a depuis 1999 signé un accord bilatéral avec l'Italie sur *la réadmission des personnes en situation irrégulière*²⁰⁸. Un grand nombre de personnes ayant transité par la mer Ionienne ont été renvoyées de nouveau vers les ports de Patras et d'Igoumenitsa conformément à

²⁰² La première fois que j'ai entendu le terme, ce fut dans un des campements de fortune de Patras pendant un terrain en 2008, quand une représentante de MSF pendant sa visite, a demandé combien de *dubliners* il y avait dans le camp.

²⁰³ Il s'agit des personnes renvoyées depuis l'Angleterre, Norvège, Suède en 2007-2008.

²⁰⁴ Il s'agit d'une population de jeunes hommes exclusivement. Pendant la période spécifique du terrain, j'ai rencontré deux mineurs non accompagnés et un homme handicapé – ainsi, un petit nombre de personnes appartenant à la catégorie des vulnérables.

²⁰⁵ En général, à Patras et à Igoumenitsa les *dubliners* sont des personnes renvoyées surtout de Norvège, d'Allemagne, de France, d'Angleterre et d'Autriche.

²⁰⁶ Kurde iranien, Igoumenitsa, février 2010.

²⁰⁷ Les personnes ayant déposé une demande d'asile étaient en possession d'une carte provisoire de couleur rose.

²⁰⁸ Référence accord conclu le 30 mars 1999...Il s'agit d'un accord critiqué car il entraine *en contradiction avec les règles communautaires, les conventions internationales et la loi italienne elle-même. En effet, nombre de refoulés d'Italie vers la Grèce le sont en violation de droits considérés comme fondamentaux, car ils sont arbitrairement privés de leur liberté et de leur droit à la défense, contraints de signer des documents écrits dans une langue incompréhensible pour eux, et empêchés de déposer une demande d'asile politique.* P76/132 rapport adriatique.

cet accord. Ces renvois concernent la frontière entre la Grèce, les villes portuaires de Patras et d'Igoumenitsa, et l'Italie, Ancône, Venise, Brindisi et Bari.

La durée du voyage varie selon la destination : 16 heures d'Igoumenitsa à Ancône, 22 heures de Patras à Ancône, 27 heures d'Igoumenitsa à Venise. Pendant le voyage, les migrants sortent des camions et se cachent entre les roues : c'est souvent à cette occasion qu'ils sont repérés par des caméras, interceptés par le service de sécurité des bateaux, placés dans des locaux d'enfermement et ramenés en Grèce, en violation de plusieurs droits fondamentaux : on ne leur laisse pas la possibilité de demander l'asile et ils sont réadmis sans que leur situation soit examinée. Il est impossible de savoir combien de migrants ont été réadmis car ils n'apparaissent nulle part, comme s'ils n'avaient jamais quitté la Grèce. Ainsi, une nouvelle frontière se crée donc entre l'Italie et la Grèce : le bateau²⁰⁹.

J'ai été renvoyé à Athènes par Dublin II. J'étais si désespéré que je ne suis pas sorti d'où j'ai habité pendant un mois. Quand je suis arrivé à Igoumenitsa, les cinquante premiers jours j'ai réussi à arriver en Italie six fois. À chaque fois j'ai été renvoyé en Grèce. J'ai perdu espoir. En ce moment, on m'a proposé de rester travailler ici. J'ai accepté et j'ai commencé à travailler comme passeur²¹⁰.

J'ai été arrêté en Italie et expulsé vers Igoumenitsa. On m'a trouvé dans le port d'Ancône et on m'a expulsé par le bateau suivant. Ils m'ont enfermé dans les

²⁰⁹ *Aux frontières de l'Europe, contrôles, enfermement, expulsions, op.cit., p.79-132.*

²¹⁰ Irakien rencontré à Igoumenitsa.

toilettes²¹¹ avec deux autres réfugiés et on nous a donné un carton pour dormir. Quand nous sommes arrivés à Igoumenitsa, j'ai été enfermé pendant quinze jours dans un local du port. J'avais un document prouvant que j'étais mineur. On m'a transféré à la prison de Kozani où je suis resté un mois. À ma libération, on m'a redonné tout mon argent, environ 100 euros, et mon téléphone portable. Puis on m'a transféré au centre d'accueil pour mineurs où je suis resté encore un mois²¹².

La pratique des expulsions²¹³ en masse des ports de Patras et d'Igoumenitsa, ainsi que des frontières maritimes et de la frontière terrestre d'Evros, est devenue régulière entre 2008 et 2009. L'instrument sur lequel les autorités nationales s'appuient pour légitimer cette pratique est l'accord de réadmission signé entre la Grèce et la Turquie. Même si les chiffres montrent que les personnes acceptées par la Turquie selon cet accord sont peu nombreuses, la pratique des expulsions avait lieu – à cette époque – de manière intense. À partir d'observations sur le terrain à Patras et de témoignages recueillis, les rafles policières dans les squats et dans d'autres espaces de vie ou de passage, se sont intensifiées également à ce moment-là. Les moyens employés ont suivi une logique générale d'opération de *coup de balais*²¹⁴. La police procédait à des arrestations de façon arbitraire et massive et transférait²¹⁵ les personnes en bus aux différents lieux d'enfermement de la frontière terrestre.

²¹¹ *En mer, entre les côtes grecques et italiennes, les migrants n'échappent pas à la détention : ceux qui sont découverts par l'équipage durant la traversée vers l'Italie, sont enfermés dans des locaux affectés à cet usage. La responsable du CIR d'Ancône nous a appris que de tels locaux existent officiellement sur les ferries pour les renvoyés d'Italie en Grèce. Deux des trois compagnies qui assurent la ligne, Anek et SuperFast, utilisent un des salons comme espace d'enfermement, isolé pendant la traversée par une porte blindée dotée d'un hublot de surveillance. Minoan Line a créé une véritable cellule de détention, au niveau du garage des camions, constituée d'une cage métallique équipée seulement d'un lit en fer et sans commodités hygiéniques et où les personnes peuvent rester jusqu'à 24 heures sans boire ni manger. Ventouris Ferries a transformé en lieux de détention des toilettes d'environ 2,5 mètres carrés où peuvent être placées jusqu'à six personnes. Aux frontières de l'Europe, contrôles, enfermement, expulsions, Ibid.*

²¹² *Op.cit.*, p.91.

²¹³ Le terme couramment utilisé afin de décrire ces pratiques est déportations.

²¹⁴ Nous nous sommes déjà référés à cela et nous allons y revenir par la suite.

²¹⁵ Avec la collaboration de la municipalité.

Cette logique d’expulsion concernait également – pendant cette même période – d’autres frontières, notamment celles de la mer Égée avec la Turquie. Les migrants primo-arrivants sur ces frontières maritimes²¹⁶ se retrouvaient, dès leur arrivée, dans un processus de transferts successifs qui les conduisaient aux frontières terrestres avec la Turquie, comme dans un cercle vicieux, et parfois même en Turquie ; c’est-à-dire à leur point de départ. Ce genre d’expulsions ressemble à une frontière physique où les personnes quittent un endroit et arrivent à un autre sans *rester* entre les deux. C’est une procédure imposant aux étrangers un déplacement constant à partir du moment où ils arrivent sur les îles et jusqu’à ce qu’ils soient repoussés (avec ou sans réussite) par la rivière d’Evros vers les villages turcs. L’extrait qui suit est une description d’une telle expulsion²¹⁷.

En décembre 2009 une vingtaine de personnes²¹⁸ quittent les côtes turques et débarquent en bateau de fortune sur l’île de Samos. Elles se présentent directement au commissariat de police où elles sont détenues pendant deux jours. Par la suite, elles sont transférées – enfermées à quatre, dans un petit compartiment d’une voiture cellulaire – à l’ECHPA (Centre spécial de résidence pour les étrangers)²¹⁹ de Vathi à Samos. Deux Afghans sont libérés. Les autres, que les autorités enregistrent²²⁰ comme iraniens, restent détenus à Vathi pendant 37 jours et sont ensuite transférés à Athènes.

Ali²²¹ nous raconte comment l’enregistrement à eu lieu à Vathi :

On a été au commissariat de police et j’ai déclaré que j’étais Afghane (Hazara) et que j’avais 18 ans et ils m’ont enregistré comme Iranien de 19 ans. Nous

²¹⁶ Nous nous référons ici en 2008.

²¹⁷ Il s’agit d’un entretien effectué par une avocate qui allait s’occuper du cas de cette expulsion. Nous avons observé le déroulement de l’entretien.

²¹⁸ Parmi eux, 13 Afghans.

²¹⁹ Officiellement la rétention/détention des étrangers devrait avoir lieu à l’ECHPA (Centre spécial de résidence pour les étrangers) de Vathi. Nous supposons donc, qu’il se réfère à ce centre qui fonctionnait comme tel à l’époque. Il faut noter que l’ECHPA de Samos peut être caractérisé comme un centre ayant un statut et un fonctionnement irrégulier, pour les mêmes raisons que certains centres de la frontière terrestre d’Evros et de Rhodope, comme décrit auparavant.

²²⁰ Même si ils ont déclaré leur identité : Afghane. Le reste du groupe ayant déclaré une origine palestinienne ont été enregistrés par les autorités comme Syriens.

²²¹ Tous les noms des exilés cités sont fictifs. Dans l’intégralité de cette thèse nous n’utilisons pas des vrais prénoms et noms, quand on se réfère aux exilés.

n'avons pas signé de papiers ce jour-là, mais bien le lendemain, lorsque les autorités nous ont également pris des photos et nos empreintes digitales et nous ont transférés à l'ECHPA de Vathi. Une fois arrivés à Vathi, ils nous ont mis dans une chambre située entre le centre et les bureaux d'administration. Quelques personnes qui se trouvaient là, nous ont donné de nouveau des papiers en nous disant de les signer, sans la présence de traducteur et alors sans comprendre ce que l'on signait. Jusqu'alors, nous étions afghans ; c'est comme ça que les autorités nous appelaient par le micro.

Après avoir signé les papiers, les autorités nous disent que le lendemain nos documents seront prêts, ainsi que nos billets pour partir à Athènes. Avec cet espoir nous avons passé 37 jours au centre de Vathi. Jusqu'à notre arrivée à Athènes²²², nous ne savions pas que nous étions enregistrés comme étant d'origine iranienne. Nous sommes restés à Athènes pendant cinq jours, et ensuite ils nous ont transféré à la frontière terrestre gréco-turque, au centre de Venna, et finalement à celui de Komotini. À aucun moment nous n'étions au courant qu'on allait être expulsés. Même pas pendant le transfert de Samos à Athènes. Seulement pendant le transfert de Venna à Komotini, nous avons vu un panneau indiquant que la Turquie était à une distance de 35 kilomètres. C'est à ce moment-là que nous avons soupçonné une expulsion. Alors, nous avons demandé où on nous conduisait, et les policiers ont répondu que nous allions à un autre centre (celui de Komotini).

Ce qui s'est passé le jour où les autorités ont tenté de les expulser vers la Turquie :

Tôt le matin, deux bus, un grand et un autre plus petit, partent du centre de Komotini. Six personnes sont dans le petit bus ; les policiers les interpellent par leurs numéros inscrits sur leurs hauts. Les six personnes descendent du bus et

²²² Même à Athènes ils ne savaient pas dans quel centre ils étaient. L'avocat qui dirigeait l'entretien a assumé que probablement ils étaient détenus au centre de Petrou Rali.

les autorités turques les acceptent²²³. Dans le grand bus sont placés dix des Afghans enregistrés comme Iraniens, avec une vingtaine d'autres, parmi lesquels certains avaient déclaré être d'origine palestinienne. À la frontière, il y a également des policiers turcs, dont l'un enregistre les noms des personnes et ensuite leur demande leur origine. Ceux qui disent qu'ils sont afghans, sont mis de côté²²⁴.

Pendant les jours où Ali est resté à Komotini, ce genre de transferts-expulsions a lieu très souvent, et toujours à la même heure, c'est-à-dire très tôt le matin. Les personnes sont obligées lors de leur déplacement de porter des menottes en plastique²²⁵.

Ce qui frappe le plus dans ce témoignage, c'est le déplacement sous des conditions d'enfermement ; les personnes ont transité par presque tous les pays, cloîtrées et sans savoir où elles étaient. Certaines d'entre elles sont rentrées par une frontière et à la prochaine étape elles sont arrivées à l'endroit d'où elles étaient parties. Cette logique d'enfermement en mobilité commence à s'intensifier vers l'été 2009 et elle est manifeste sur les tactiques suivies par les autorités locales sur les îles : au fur et à mesure, les ordonnances d'expulsion ne sont plus délivrées sur les îles mais à Athènes, alors qu'avant elles permettaient aux migrants d'embarquer sur un bateau et de quitter l'île pour aller à Athènes²²⁶, mais avec ce changement de tactique, ils ne sont plus libres de quitter les îles. Ils sont ainsi transférés²²⁷ d'un local d'enfermement à d'autres, et d'une île à une autre pour arriver à Athènes et, dans beaucoup de cas, aboutir par la suite aux centres de la région d'Evros²²⁸.

Après la fermeture du centre de Pagani à Lesbos²²⁹ en 2009, les personnes qui y étaient arrivées sont transférées à l'île de Chios et de là, à Athènes. Pendant la période du terrain en question, au centre de rétention de Mirsinidi à Chios, une soixantaine de personnes ont été

²²³ Par le témoignage, il n'est pas clair qui sont ces personnes et quelles sont leurs origines.

²²⁴ Ali sous-entend ici, que finalement les autorités turques n'acceptent pas ceux qui sont mis de côté.

²²⁵ Témoignage d'une tentative d'expulsion illégale d'un Afghan rencontré à Athènes.

²²⁶ Il s'agit de ce que les migrants appellent *papier blanc*, une ordonnance d'expulsion administrative.

²²⁷ Une tactique mise en place de façon aléatoire mais qui s'établissait peu à peu comme pratique régulière.

²²⁸ Ainsi, l'enfermement se prolonge et a lieu en déplacement, de sorte que nous ne pouvons pas savoir exactement où se trouvent les personnes.

²²⁹ Le cas de Pagani est traité également dans un chapitre suivant.

transférées de Lesbos. À Samos, au cours de cette même période, dans le centre de rétention de Vathi se trouvent retenus soit des primo-arrivants sur l'île, soit des personnes transférées d'autres îles²³⁰. À partir du mois de décembre 2009, les autorités ont commencé à émettre de moins en moins d'ordonnances d'expulsion, et par conséquent les transferts à Athènes ont débuté.

Le cas de l'île d'Agathonisi est intéressant, car il est emblématique du transfert. Il s'agit d'une petite île très proche des côtes turques et pendant la période examinée, elle est l'une des frontières d'arrivée par excellence. Elle n'a pas d'infrastructures propres et c'est pour cette raison que les primo-arrivants sont transférés dans un premier temps sur les îles voisines de Patmos, Kos et Leros, où l'enregistrement a lieu, pour continuer par la suite vers Athènes. Ces îles voisines constituent ainsi, à l'époque, un lieu de transit inévitable pour le transfert à Athènes²³¹.

Ces fragments de terrain révèlent que pendant la période examinée – à la frontière maritime – l'on assiste à une mobilité contrainte, continue et arbitraire qui a lieu en état d'enfermement. Les personnes qui arrivent sur une île sont ensuite transférées sur une autre, parfois de nouveau sur une troisième pour arriver finalement à Athènes. Les motifs qui déterminent sur quelle île elles seront transférées sont variables²³², car il s'agit d'une tactique non déclarée. Toutes ces raisons sont aléatoires, comme le confirme la réponse suivante d'un des garde-côtes à Leros.

- *Les personnes partent d'ici avec une ordonnance d'expulsion ?*
- *Non. On ne peut pas savoir où les personnes sont transférées. Cela ne dépend pas de nous, ce sont des ordres que nous suivons.*

Le système des transferts est une pratique d'enfermement en mobilité, qui ne porte pas ce nom, et, dans certains cas, elle s'accompagne de l'expulsion. Les personnes réussissant à franchir la frontière sans autorisation, se voient *octroyées* un statut de non liberté depuis leur entrée et

²³⁰ Au cours de cette période, il y avait même des cas de personnes déportées via le règlement de Dublin.

²³¹ Extraits du terrain effectué, pendant l'hiver 2009.

²³² Cela dépend de la capacité des autorités responsables d'effectuer les différents processus d'identification, ainsi que des stratégies de canalisation qui évoluent.

parfois jusqu'à la *sortie*, elles deviennent ainsi moins repérables, leurs traces se perdent facilement et une éventuelle expulsion pourra passer inaperçue. Elles n'ont reçu aucune information sur leurs droits, sur la durée de leur enfermement ou sur le lieu vers lequel elles sont transférées²³³. Si l'on compare ce système des transferts avec la période des expulsions massives, l'on constate que pendant cette dernière ce qui se passait à la frontière laissait des traces et, dès lors, une marge de visibilité. Pratiquement, ce système des transferts vise à canaliser lesdits *flux* d'une façon atypique et irrégulière à travers la dispersion et l'invisibilisation des primo-arrivants²³⁴.

L'on constate que, en général, les pratiques décrites jusqu'ici révèlent que les divers déplacements ou fixités forcés s'accompagnent de situations d'enfermement²³⁵ s'exerçant partout : aux frontières *externes*, aux *portes de sortie* – à savoir les ports, les aéroports – et dans tout le pays. Il a lieu dans des centres spéciaux pour étrangers, dans des commissariats de police ou des postes de garde-côtes, dans des cours, voire – comme nous l'avons vu – sur des bateaux en mer Ionienne. Nous nous sommes déjà référés à l'enfermement dans le chapitre sur les catégories de l'asile et nous allons nous y référer également par la suite quand il sera question du *premier accueil* sur les frontières maritimes, car il présente plusieurs aspects qui seront chaque fois examinés. En ce qui concerne les frontières analysées ici, nous venons de montrer que l'enfermement en transfert s'accompagne des pratiques d'expulsion, tandis que celles-ci sont à leur tour liées aux situations d'enfermement qui peuvent être caractérisées comme improvisées, et qui ont lieu dans les villes d'Igoumenitsa et de Patras.

En ce qui concerne le cas d'Igoumenitsa, les personnes renvoyées d'Italie restent en situation de détention d'abord dans les bateaux, ensuite dans les locaux d'enfermement du port et après, soit elles sont libérées, soit transférées à d'autres centres. Les personnes arrêtées sous, sur

²³³ Cela s'applique également aux personnes qui les soutiennent : les organisations de défense des migrants perdent la trace des personnes dont elles suivaient le dossier. Il nous est arrivé de perdre leur trace, on ne pouvait pas savoir où elles se trouvaient exactement.

²³⁴ Il s'agit de la même logique des refoulements qui est sous-jacente à ce processus des transferts, puisque sa pratique fait en sorte que les personnes restent détenues pendant longtemps. En même temps, le fait qu'elles sont en transfert, en mobilité permanente, empêche de les repérer et alors leur expulsion peut être effectuée plus facilement. L'on estime qu'il y a eu une évolution de la logique des expulsions massives vers les transferts, où les expulsions ont lieu de façon plus discrète.

²³⁵ Une des caractéristiques du cas grec, c'est la multiplication des pratiques d'enfermement par rapport aux lieux utilisés et aux mécanismes employés vis-à-vis des étrangers.

ou dans les camions sont aussi enfermées dans les mêmes locaux pendant quelques heures ou quelques jours²³⁶.

La plupart des personnes détenues ici à Igoumenitsa, sont renvoyées d'Italie. *Tous les jours l'Italie nous renvoie 10, 20, 40 personnes arrêtées à leurs ports*²³⁷.

L'enfermement à Igoumenitsa se fait principalement dans la zone portuaire et au poste de police. Il arrive également de garder des personnes enfermées pendant quelques heures, voire un ou deux jours dans le bâtiment des autorités portuaires. Cela a pu être observé durant la période du terrain : des personnes (hommes-femmes) menottées, assises par terre dans le hall central à côté des bureaux et des matelas révélant que certains détenus y passaient la nuit²³⁸.

Les locaux de la zone portuaire se résument à deux containers, un pour les mineurs non accompagnés et un autre pour les femmes avec leurs enfants. Il s'agit de deux pièces exiguës avec une petite surface à l'extérieur qui ressemble à une cage. Il y a également deux cellules minuscules pour les hommes ; les infrastructures sanitaires sont inadaptées et les locaux sont toujours surpeuplés, le nombre de personnes détenues atteint presque la soixantaine²³⁹. À cela s'ajoute un lieu d'enfermement se trouvant dans le commissariat de police.

Le caractère peu sérieux et improvisé des endroits d'enfermement est manifeste, on le constate en ce qui concerne les conditions de leur fonctionnement et à la manière d'opérer. Un exemple éloquent de cette situation est que nous avons pu y entrer finalement avec un prêtre local et son équipe qui distribuait quotidiennement les repas, malgré le fait que l'accès nous avait été refusé par les différentes autorités compétentes. De plus, le statut légal de ces lieux n'est pas

²³⁶ Presque toujours les personnes renvoyées d'Italie à Igoumenitsa sont aussi des personnes qui tentent de repartir de cette façon.

²³⁷ Entretien avec le préfet de la police d'Igoumenitsa. Effectué à Igoumenitsa avec Salinia Stroux en Janvier 2010. Pour plus voir annexes rapport Schengendangle.

²³⁸ Le jour de notre visite, un Afghan mineur arrêté au port, a été conduit menotté au bâtiment des garde-côtes, en vue d'être transféré au local de détention du port. Après l'intervention des groupes de solidarité locaux et d'Athènes, et des avocats, le mineur était censé rester sur place et rejoindre sa famille à Athènes le lendemain. Finalement en attendant la décision de la police il a dû rester dans le local de détention du port pendant quelques jours, et il n'a été renvoyé chez sa famille que plus tard, après plusieurs interventions de la part de la société civile locale.

²³⁹ Le jour où nous avons effectué une visite aux locaux de détention du port, la répartition des personnes était la suivante : 9 mineurs, 20 femmes-enfants, 9 adultes pour la première cellule et 18 pour l'autre.

clair, comme nous pouvons le constater à travers la description faite par un représentant de la Garde des Côtes de la ville sur les locaux du port, et sa réaction face à la détention des mineurs non accompagnés, ainsi que des femmes avec leurs enfants pendant notre visite.

Ce n'est ni un centre de détention, ni un centre d'accueil. Je ne sais pas ce que c'est ; c'est un lieu où l'on garde les personnes en attendant la décision des autorités policières pour leur transfert. C'est un pavillon, les mineurs sont protégés ici. On a mis des grilles parce qu'ils pourraient se jeter à la mer. Ce sont des gamins, ils n'ont pas conscience du danger [...] leurs mères, la plupart des fois, sont indifférentes à leur égard²⁴⁰.

Le cas de Patras est également révélateur de l'improvisation qui caractérise l'enfermement lié aux renvois. En effet, l'endroit principal où les migrants sont enfermés se trouve au commissariat de police dans le centre-ville, il s'agit de quatre cellules situées au sous-sol, généralement surpeuplées. Pendant une longue période, deux containers ont été utilisés également pour confiner des étrangers arrêtés à la zone portuaire ou renvoyés d'Italie.

D'après le préfet de police de la ville²⁴¹, les containers du port ne fonctionnent plus, suite à une décision d'utiliser uniquement les espaces du commissariat. Néanmoins, d'après les témoignages des personnes rencontrées sur le terrain, les containers existent encore, sauf que la durée de détention n'est pas aussi longue qu'auparavant. Ça peut varier entre quelques heures et un ou deux jours²⁴² ; le temps

²⁴⁰ Garde-côtes à Igoumenitsa, rencontré en Janvier 2010. Mission de terrain effectué avec Salinia Stroux.

²⁴¹ Entretien avec le préfet de la police de Patras, effectué en Janvier 2010.

²⁴² Quelques personnes ont témoigné avoir été détenues dans les containers pendant environ un mois.

qu'il faut pour que les autorités policières décident de leur transfert ou de leur libération²⁴³.

Une constatation générale qui ressort du terrain de cette période, est que l'enfermement des personnes renvoyées d'Italie à Patras n'est pas très long, il a une durée maximum de deux jours. Au contraire, à Igoumenitsa il subsiste plus longtemps, il commence dans les locaux du port et il peut se prolonger dans d'autres locaux de détention. J'ai rencontré des personnes qui y ont été enfermées pendant plus que vingt jours ; cela ne veut pas dire, pourtant, que cet exemple fait la règle. En effet, cette pratique est aléatoire et elle peut changer d'une période à l'autre ; plusieurs raisons en sont la cause, mais il n'y a jamais d'arguments officiels expliquant ces pratiques d'enfermement.

2) Les stratégies

Tout au début, nous nous sommes référés à des *stratégies* qui, avec les pratiques décrites auparavant, encouragent les traversées sans nom. Le terme *stratégie* est ici emprunté à Michel Certeau pour désigner des opérations de dissuasion incitées par des autorités dans l'objectif de *gérer* des réalités aux frontières liées aux arrivées des étrangers qui sont perçues comme irrégulières et invasives ; elles constituent aux yeux des autorités cette *extériorité de cibles et de menaces*²⁴⁴ que les stratégies viennent *protéger*. Nous avons intérêt à envisager la dissuasion au sens large, c'est-à-dire qu'à la différence d'un discours propre aux autorités où la persuasion repose sur des pratiques d'empêchement d'entrée sur le territoire ou plutôt dans les eaux territoriales grecques, nous l'entendons comme émanant d'une logique en soi. Il s'agit d'une logique de désenchantement et d'intimidation selon laquelle les sujets sont empêchés d'avoir accès à un territoire ou d'exister en un lieu. Néanmoins, ces stratégies ne se réduisent pas uniquement à entraver l'immigration, elles envisagent également son découragement ; leur *lieu propre* est le caractère paradigmatique de leur déploiement.

²⁴³ En même temps, d'autres postes qui se trouvent dans des petites villes ou villages proches ont été utilisés, étendant la compétence de la police de Patras à tout le département d'Achaïe.

²⁴⁴ DE CERTEAU, Michel, *L'Invention du quotidien. 1. Op.cit.*

Par la suite, nous allons exposer deux cas qui se sont déroulés à deux frontières différentes : le premier concerne des pratiques de dissuasion – à la frontière maritime gréco-turque ; et le deuxième décrit des opérations décourageantes qui ont eu lieu au cours d’une période bien déterminée à la frontière ionienne avec l’Italie.

La dissuasion en mer Égée :

Pour bien illustrer ce à quoi ressemble la dissuasion, nous allons décrire comment s’effectuait le contrôle des frontières maritimes, du moins pendant une certaine période de la recherche²⁴⁵ correspondant à l’époque où les îles du nord de la mer Égée étaient la frontière par excellence traversée de façon dite irrégulière. La proximité de ces îles des côtes turques réduit la frontière en mer à une ligne parfois difficilement perceptible²⁴⁶, de sorte que, lorsque dans les différents propos – recueillis auprès des représentants des autorités – il est question de prévention ou de dissuasion, il faut imaginer que tout concerne surtout des eaux territoriales nationales²⁴⁷.

La plupart des incidents, comme les autorités appellent les opérations d’interception ou de sauvetage²⁴⁸, ont lieu dans la région qui est la plus proche des côtes turques, c’est-à-dire, l’est de la mer Égée où la distance entre les deux pays est très petite. Un représentant des GCG a expliqué lors d’un entretien que lorsqu’ils détectent les bateaux des migrants dans les eaux territoriales turques, le côté turc est informé par le Joint Research and Coordination Center (JRCC)²⁴⁹ et les garde-côtes turcs interviennent et récupèrent les migrants.

Les propos des différents représentants suivent le même schéma :

Si le bateau se trouve sur la ligne frontalière, des ententes officielles s’effectuent avec les autorités turques et les garde-côtes turcs viennent

²⁴⁵ Ici nous nous référons à la période entre 2013- 2014.

²⁴⁶ Référence les propos d’un représentant : nous n’avons pas d’eaux internationales ici...et une explication sur les eaux internationales.

²⁴⁷ Grecques ou turques.

²⁴⁸ Il s’agit des opérations qui sont communément appelées SAR (Search And Rescue).

²⁴⁹ Centre commun de recherche et de coordination.

récupérer le bateau ²⁵⁰[...] *Nous opérons dans les eaux grecques et, si besoin est, nous opérons aussi dans les eaux turques, dans le cadre de ce qu'on appelle un suivi continu [...]* *Supposons que nous détectons un bateau gonflable avec des immigrés, nous sommes obligés d'arrêter le bateau avant son entrée dans les eaux grecques. Si le bateau continue, la prochaine étape est la dissuasion [...]* *Ce n'est pas aussi grave qu'il paraît [...]* *Le bateau que nous utilisons est très grand, cela, j'ose dire, éveille la crainte de toute tentative d'entrer illégalement sur le territoire grec [...]* *C'est un moyen de dissuasion, nous y avons réussi*²⁵¹.

Dans un entretien télévisé, le ministre de la Marine marchande et de la mer Égée à l'époque, explique comment les autorités maritimes réagissent lorsque des bateaux sont détectés :

S'ils sont du côté turc, la première étape est d'informer les autorités turques : venez les prendre. S'ils sont du côté grec [...] on trouve un moyen de les repousser du côté turc.

Le journaliste a demandé ainsi au ministre d'expliquer cette dernière phrase en rappelant que le rapport d'Amnesty International critique beaucoup ces pratiques²⁵² : *On vous (GCG) reproche que dans de nombreux cas vous renvoyez les personnes avec violence dans les eaux turques.* Et le ministre a donné la réponse suivante :

Écoutez, les personnes qu'on renvoie en Turquie ne viennent pas de Mytilène, elles viennent de la Turquie et c'est pour ça qu'on les y renvoie [...] *On ne remorque pas (vers la Turquie), on empêche ! Car*

²⁵⁰ Pour plus sur ça voir *Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni*, Fidh-Migreurop-Remdh, October 2013, http://www.migreurop.org/IMG/pdf/rapport_fr_grece_turquie_site_3_-_copie-3.pdf, p. 29.

²⁵¹ Propos d'un représentant des GCG dans l'émission de télévision *Autopsia : Αυτοψία*, 17/10/2013, Στα ελληνoturκικά σύνορα. Στον « ακήρυχτο πόλεμο του Αιγαίου » <https://www.youtube.com/watch?v=fElr2nmpFuM>.

²⁵² AMNESTY INTERNATIONAL, *Frontier Europe: Human Rights Abuses on Greece's border with Turkey*, 2013, <https://www.amnesty.org/en/documents/EUR25/008/2013/en/>.

*dans le fond, beaucoup de navires dont nous disposons peuvent forcer²⁵³
les petits navires à revenir en arrière²⁵⁴.*

Dans un article paru le 5/02/14, un document confidentiel des garde-côtes de Mytilène fut publié. Dans ce document, classé comme *Ordre du jour, numéro 65/2013* et intitulé *Expression de satisfaction*, un officier du port de Mytilène félicite les garde-côtes locaux d’avoir effectué une opération de dissuasion dans le nord-est de l’île :

Par la présente, j’exprime ma satisfaction et je vous félicite lorsque, le 13/07/2013, pendant une patrouille effectuée dans le cadre de l’opération Poseidon Sea 2013 dans la région Tomaria, vous avez réussi, en coopérant ensemble, à détecter dans les temps, et à empêcher l’entrée dans les eaux territoriales grecques d’un bateau gonflable avec un grand nombre de migrants illégaux comme passagers à bord (environ 60 personnes). Cette réussite souligne votre dévouement professionnel, votre détermination [...] et votre compétence concernant la mise en œuvre de l’organisation opérationnelle de notre département²⁵⁵.

La dissuasion qui ressort des extraits cités repose donc sur une stratégie de crainte. Les autorités grecques montrent ce qui, selon elles, il y a lieu de faire à la frontière, à savoir effrayer, intimider et jouer à la chasse. Quand le journaliste se réfère à des rapports condamnant l’irrégularité et même l’illégalité de ces tactiques, le ministre n’y accorde aucune importance et sa réaction est révélatrice de l’approche générale des autorités : l’irrégularité du déploiement de telles pratiques est soit ignorée soit approuvée. Les mêmes dispositifs du pouvoir qui reconnaissent une irrégularité quand il est question des traversées des frontières dans un sens, les banalisent quand il s’agit de les traverser en sens inverse.

²⁵³ Le ministre se réfère, ici, à la grande taille des navires qui fait peur.

²⁵⁴ Ministre de la Marine marchande et de la mer Égée, Miltiadis Varvitsiotis. Pour plus sur ça voir *Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni*, Fidh-Migreurop-Remdh, October 2013, http://www.migreurop.org/IMG/pdf/rapport_fr_grece_turquie_site_3_-_copie-3.pdf, p. 29.

²⁵⁵ ΑΓΓΕΛΙΔΗΣ, Δ., “Στο φώς εμπιστευτικό έγγραφο του κεντρικού λιμεναρχείου Μυτιλήνης που αποκαλύπτει τον επίσημο σχεδιασμό των επιχειρήσεων αποτροπής των μεταναστών στο Αιγαίο”, *Εφημερίδα των Συντακτών*, 05/02/2014, <http://www.lesvosnews.net/articles/news-categories/koinonia/empisteytiko-eggrafo-toy-limenarheioy-mytilinis-apokalyptei-tis>.

Les stratégies que nous avons choisi de décrire ici concernent également d'autres frontières et d'autres opérations qui ont lieu dans l'espace urbain. Dans les villes d'Igoumenitsa et de Patras, plusieurs actes d'intimidation ont été déployés pendant la période analysée et les descriptions qui suivent sont tirées de ces réalités à Igoumenitsa.

À Igoumenitsa, la grande majorité des migrants s'installe soit de manière dispersée dans les montagnes de Graikochori, à la périphérie sud de la ville, soit sur les champs d'oliviers de Ladochori. Il existe encore une petite forêt au milieu de la ville où quelques Maghrébins et Palestiniens passent la nuit dans des maisons de fortune et des constructions précaires. Il y a enfin ceux qui s'organisent en petits groupes de deux à cinq personnes et qui se déplacent à la recherche d'un abri juste pour passer la nuit.

La population étrangère pendant la période examinée, atteint environ mille personnes. Néanmoins, au moment du terrain effectué²⁵⁶, en raison du renforcement des patrouilles et des opérations policières – sur les différents lieux de vie ou de passage – ce chiffre s'est limité à deux cents ; certes, la présence de cette population étrangère dépend en grande partie de l'intensité des pratiques policières qui visent son éloignement.

Au mois de janvier 2010, le nombre d'étrangers diminue considérablement de 500 à 150 personnes environ, en raison d'un renforcement de la police locale par une force spéciale d'une trentaine d'officiers qui pourchassent quotidiennement les migrants dans les différents campements de fortune. Leur tactique, qui n'est pas une nouveauté, consiste à brûler les abris avec tous les biens des personnes et à en arrêter une quarantaine chaque jour pour les transférer dans les différents camps.

²⁵⁶ En janvier 2010.

Ces jours-ci, la police est partout. Elle ne part jamais avec un bus vide. Elle nous arrête au port, dans la forêt ou dans la rue, et elle part seulement quand le bus est plein²⁵⁷.

Certaines personnes témoignent que parfois la police les amène en bus à une centaine de kilomètres de la ville, et les libère au milieu de nulle part sans aucun moyen d'aller ailleurs.

Durant cette même période, le représentant de la police²⁵⁸ d'Igoumenitsa commente ainsi ces pratiques :

Notre rôle est d'empêcher les immigrants illégaux d'entrer dans la ville et dans le port. Nous essayons de les désenchanter, de les décevoir.

Nous avons été témoins de ces efforts de découragement un soir dans un lieu à proximité du port.

Toutes les cinq minutes une voiture de police patrouille la rue dans une direction et puis dans une autre. De temps en temps, la voiture s'arrête et des policiers courent derrière les personnes qui disparaissent rapidement dans l'obscurité. En compagnie de S., nous discutons avec certaines d'entre elles qui sont en train d'observer les camions qui se dirigent vers le port. Nous sommes dehors, dans un lieu caché derrière une végétation. Cet endroit sert d'observatoire car il est discret et en même temps, de là, l'on peut voir les camions qui se garent avant de rentrer au port. Les gens nous demandent de parler à voix basse et de mettre nos cagoules afin d'être discrètes. Après un quart d'heure environ, nous entendons une voiture de police approcher et ensuite nous sommes tous attaqués par les policiers qui commencent à crier et à jeter des pierres²⁵⁹.

²⁵⁷ Halil, Iraquien rencontré à Igoumenitsa en hiver 2010.

²⁵⁸ Entretien avec le préfet de la police d'Igoumenitsa, *op.cit.*

²⁵⁹ Igoumenitsa, Janvier 2010 ensemble avec Salinia Stroux. Extraits du carnet de terrain.

C'est à partir du mois d'avril 2011 que cette stratégie d'intimidation dirigée par les autorités s'intensifie à Igoumenitsa, dans une ambiance d'agressions racistes orchestrées par des groupes de l'extrême droite ou par des personnes présentant des comportements xenophobiques. Le point culminant a eu lieu au mois de mai, lorsque la municipalité de la ville, avec d'autres autorités locales et une partie des habitants de la région, ont bloqué la zone portuaire en manifestant et en demandant au ministre compétent de trouver une solution immédiate à la présence massive d'immigrants dans certaines régions de la ville et de ses alentours. Juste après une visite du ministre, une des collines de fortune fut envahie par la police qui a arrêté et transféré ailleurs²⁶⁰ un grand nombre de personnes. Suite à ces événements, la colline est devenue une sorte d'exil – un lieu d'isolement – pour toutes ces personnes qui avaient échappé aux arrestations. La colline est encerclée par des policiers qui ne laissent quitter le lieu à personne, et l'accès est refusé à tous ceux qui appartiennent à un groupe d'aide et de solidarité. Le commentaire d'u ministre à l'époque, à propos de cette situation, est emblématique du caractère de l'opération :

*Les immigrés ne quitteront pas cet endroit s'ils ne comprennent pas que nous n'allons pas leur permettre d'avancer plus loin en Europe*²⁶¹.

Les opérations de dissuasion en mer Égée, ainsi que les patrouilles et les rafles dans la ville d'Igoumenitsa, sont deux exemples de situations où les étrangers sont forcés ou empêchés de se déplacer. En ce qui concerne le premier, les autorités maritimes font un jeu de ping-pong avec les embarquements de migrants dans la mer Égée, en les obligeant à traverser la même frontière dans le sens inverse ou en les poussant à revenir en arrière, d'où ils sont arrivés – au point de départ. Autrement dit, la réponse des autorités à ce qu'elles considèrent des arrivées irrégulières, repose sur des retours irréguliers qui, eux, ne sont pas perçus comme tels. Dans le deuxième exemple, les autorités d'Igoumenitsa jouent à la chasse aux étrangers en les forçant à un va-et-vient dans la ville ou en les obligeant à l'immobilité et à l'isolement. L'objectif dans les deux cas n'est pas seulement d'arrêter ou d'empêcher ces personnes d'arriver sur le territoire ou

²⁶⁰ Dans différents centres de détention du pays.

²⁶¹ Tiré depuis le carnet de terrain, Janvier 2010.

de le quitter, c'est aussi de prouver qu'il s'agit bien d'une frontière qui n'est pas facile à traverser²⁶² et de faire une démonstration de force en vue d'adresser – en guise d'exemple – un message d'intimidation aux personnes qui tenteront de franchir cette frontière²⁶³ ; et ce message est *le lieu propre* de ces stratégies.

C) Le caractère irrégulier des traversées sans nom

Une des caractéristiques communes des traversées sans nom, des pratiques et des stratégies de refoulement direct, est qu'elles ont lieu en violation des règles protégeant les droits fondamentaux des personnes qu'elles ciblent. Il est nécessaire de s'attarder un peu plus sur cette question afin de voir en quoi consistent ces violations. Les traversées forcées, de même que les opérations de dissuasion et d'intimidation, vont à l'encontre du principe du non-refoulement et d'autres droits relatifs à l'enfermement, ainsi qu'à ses conditions.

Les violations liées à la mobilité forcée sont interprétées dans un premier stade conformément à un cadre juridique, reposant, dans les grandes lignes, sur la Convention de Genève et elles découlent du principe de non-refoulement se limitant à la protection des personnes en quête du droit d'asile. La protection internationale dans ce cas, reconnaît la distinction fondamentale de l'attribution, entre *vrais* et *faux étrangers*, et s'applique en faveur de ces derniers. Il est intéressant de s'attarder un peu sur la définition du non-refoulement, car elle laisse la place à une ouverture, étant donné que sa protection vise tous ceux qui peuvent être des réfugiés potentiels, tandis qu'elle incite les États à une fermeture, si l'on considère qu'elle n'a pas un caractère obligatoire.

Un premier constat qui ressort de tout cela, repose sur le fait que le non-refoulement est un principe convenant à tous : d'un côté, tous ces dispositifs et ces personnes agissent pour la défense des droits des étrangers – notamment lorsque ces derniers franchissent les frontières –, et d'un autre côté, il convient également aux États, aux autorités et aux autres dispositifs du pouvoir

²⁶² Dans le premier cas, la frontière grecque avec la Turquie, et dans le deuxième avec l'Italie.

²⁶³ En même temps, elles visent à montrer qu'elles se conforment à leurs obligations de garde-frontières.

qui soutiennent une logique d'empêchement et de contrôle de l'immigration. Dans les paragraphes qui suivent nous éclaircirons davantage ce constat.

Il est manifeste que, déjà dans l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le non refoulement comme obligation de protection, concerne tous ceux qui ont le potentiel de chercher l'asile : *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays*²⁶⁴. Il en résulte, que ce principe vise toutes les personnes qui sont potentiellement des réfugiés, et de ce fait, toutes celles qui traversent les frontières de façon dite irrégulière sont concernées par ce principe, même si elles n'ont pas encore obtenu l'asile.

S'agissant d'évaluer la pratique des États touchant le principe du non refoulement, il convient de souligner que ce principe s'applique que l'intéressé ait ou non été officiellement reconnu comme réfugié [...] Au surplus, lorsqu'il existe une procédure spéciale pour la détermination du statut de réfugié en vertu de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, le candidat est presque invariablement protégé contre le renvoi dans son pays d'origine avant l'achèvement de cette procédure [...] il est indispensable que le principe de non refoulement soit scrupuleusement observé même si l'intéressé n'a pas – ou n'a pas encore – été officiellement reconnu comme réfugié [...] S'agissant du non refoulement, il convient de tenir particulièrement compte du fait que la détermination du statut de réfugié ne revêt que le caractère d'une déclaration. Il n'y a donc pas lieu de considérer que, du simple fait qu'une personne n'a pas été officiellement reconnue comme réfugié, elle ne possède pas ce statut et n'est donc pas protégée par le principe du non refoulement.

Par ailleurs, il s'agit d'un principe largement soutenu par les États car il établit le droit des personnes de chercher asile, mais il ne les oblige pas à l'octroyer. De ce fait, il est attirant et simple à adopter en raison du caractère ambivalent de sa définition, il *évoque indirectement, le droit d'asile... mais ne l'implique pas. Le non-refoulement est par définition une obligation*

²⁶⁴ Déclaration Universelle des droits de l'homme, <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>.

*d'abstention interdisant le renvoi du réfugié sur les lieux de persécution et non un devoir d'agir assurant à ce dernier un établissement stable et durable dans le pays de refuge. C'est cette ambivalence qui fait du non refoulement un principe accepté universellement*²⁶⁵.

Le principe du non-refoulement concerne le passage des frontières et il a comme point de référence une frontière qui est ou a été franchie. Parallèlement, les violations liées au franchissement d'une frontière, sont celles qui portent atteinte au droit de passage sûr et au droit à la vie. Comme nous l'avons démontré, les pratiques et les stratégies ont lieu en violation des droits qui n'ont pas directement trait à la traversée des frontières et qui sont en rapport avec l'enfermement.

Ainsi, les violations principales de l'enfermement concernent, d'abord, le fait même de l'enfermement des migrants et, ensuite, les conditions dans lesquelles il a lieu. De ce fait, il est jugé arbitraire et inhumain par excellence²⁶⁶, notamment parce que dans la plupart des cas les personnes n'ont pas accès à des mécanismes pour le contester, et que la prolongation de sa durée n'est pratiquement jamais justifiée. En ce qui concerne les conditions, elles sont déplorables : les locaux sont surpeuplés et les conditions sanitaires ne sont pas remplies. À titre d'exemple, à Patras même le syndicat de police a ouvertement protesté contre les infrastructures de détention dans le commissariat de police de la ville ; et la période du terrain décrit une révolte des migrants détenus qui y a eu lieu.

Encore plus, une décision sans précédent de la cour pénale de première instance d'Igoumenitsa résume bien les violations liées à l'enfermement et montre à quel degré son application aboutit à des paradoxes.

²⁶⁵ *Cette règle s'imposera comme le principe fondateur du droit international des réfugiés, qui sera repris dans de multiples conventions et déclarations de principe tant au niveau universel que régional, CHETAIL, V., FLAUSS, J-F. (dir.), « Le principe de non-refoulement et le statut de réfugié en droit international, in La Convention de Genève du 28 Juillet 1951 relative au statut des réfugiés 50 ans après : Bilan et perspectives », Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 6.*

²⁶⁶ *This unsuccessful policy has caused the Greek authorities to infringe fundamental and inviolable detainee rights, to deny the right to international protection and to fulfill many other related international obligation; detainees are treated in an inhuman and degrading manner and are deprived of their liberty for prolonged periods of time without a fair trial. Group of lawyers for the rights of migrants and refugees , 22/04/2015 Denouncement-refugee transferred by the Greek police to the consulate of her country of origin in breach of Geneva Convention , <http://omadadikigorwnenglish.blogspot.gr/2015/04/denouncement-refugee-transferred-by.htm>.*

La Cour pénale de première instance d'Igoumenitsa a rendu une décision remarquable relative à une poursuite intentée contre un certain nombre d'immigrants en attente d'expulsion qui se sont échappés d'un centre de détention local. Le juge a statué comme suit : *Vous avez échappé à l'humiliation et c'est la raison pour laquelle vous êtes libres maintenant*. Quinze immigrants détenus au siège de police de Thesprotia (sous prétexte d'être entrés illégalement en Grèce) se sont échappés et ils ont ensuite été arrêtés et accusés d'évasion en vertu du Code pénal grec. Le juge a conclu que les accusés avaient effectivement commis un crime d'évasion, mais il a cependant tenu compte des conditions de leur enfermement pendant une période allant jusqu'à un mois et demi, et il a statué que lesdites conditions constituent une violation flagrante de l'article 3 de la CEDH (Cour européenne des Droits de l'Homme), selon lequel : *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants*²⁶⁷. Les accusés étaient détenus dans une pièce qui n'a jamais été nettoyée ou désinfectée, avec un seul WC chimique, sans eau et ne répondant pas aux conditions sanitaires de base²⁶⁸.

Si nous regardons de plus près la décision du juge, nous remarquons qu'il est allé plus au fond en indiquant que les conditions et la durée de détention des accusés enfreignent l'article 3, l'article 8 – droit au respect de la vie privée et familiale – et l'article 13 – droit à un recours effectif – de la CEDH : les accusés étaient en attente d'expulsion alors qu'ils n'avaient été accusés d'aucun crime. Selon le juge, il s'agit d'un état de nécessité excluant la responsabilité de l'accusé pour crime d'évasion. Les conditions dans lesquelles ils étaient détenus mettaient leur vie et leur santé en danger extrême, et le seul moyen d'y échapper était de s'évader ; infraction pour laquelle ils ne pouvaient être tenus pénalement responsables. Les quinze accusés ont été acquittés²⁶⁹.

²⁶⁷ Article 3 CEDH, Interdiction de la torture.

²⁶⁸ *The accused had been held in a room with only one chemical toilet, no water, no cleaning or any other form of sanitation, and they all had to sleep in that same room, which did not allow them to even lie down on the floor (it was only 15 sq m, apprx 160 sq ft, and there were no beds). The accused had not been given access to showers or clothing, and many of them suffered from lice or even typhus and other communicable diseases, as a result of the fact that they had not been able to shower or change clothes for months. The accused were limited to the tiny cell 24 hours per day, with no provision for exercise, or even a breath of fresh air. Voir <https://www.ejiltalk.org/immigrants-who-escaped-appalling-detention-conditions-acquitted/> et <http://infomobile.w2eu.net/2013/01/12/not-guilty-decided-court-of-igoumenitsa-in-the-case-of-migrants-who-were-charged-escape-from-prison/>.*

²⁶⁹ *Ibid.*

Cette décision révèle que les autorités ont recouru à l'intimidation, et en réponse à cela, les personnes ont échappé à l'humiliation ; un acte qui constitue une infraction pénale, est devenu un moyen de survie dans le cadre où il a eu lieu. Ainsi, c'est l'enfermement qui a été dans ce cas jugé illégal et ce sont les autorités qui ont opéré en dehors du cadre légal. L'enfermement comme nous l'avons décrit ici, n'est pas exceptionnel, il constitue la règle en ce qui concerne les étrangers et son caractère de punition paradigmatique est très manifeste dans le cas qui nous occupe, comme dans de nombreuses autres circonstances. Il est intéressant à ce sujet de mentionner le contenu d'un enregistrement sonore, révélé à travers un reportage, où le chef de la police nationale, en s'adressant à des policiers publiquement, déclare que *les migrants en situation irrégulière devraient être maintenus en détention autant que possible afin que leur vie devienne invivable*²⁷⁰.

Les cas décrits montrent bien que ces violations ne sont pas le résultat des dysfonctionnements liés au déploiement des pratiques ou à des comportements incorrects de ceux qui les animent. Au contraire, elles sont ignorées et se *naturalisent* comme partie prenantes des pratiques assurant l'empêchement, avec l'approbation, voire le soutien des institutions européennes. L'irrégularité de ces traversées qui vont dans un sens devient ainsi une banalité, au point qu'elle est imperceptible aux yeux des différents dispositifs du pouvoir, tandis qu'elle est reconnue comme une caractéristique principale des autres traversées qui se font dans le sens inverse. Notre analyse a l'ambition de ne plus reconnaître ce schéma et elle propose de considérer comme irrégulières les traversées sans nom du fait de leur caractère coercitif – les sujets sont forcés contre leur volonté, vu que les moyens utilisés ne sont pas conformes à des règles –, car ce qui a lieu en mer ou en ville est arbitraire et s'effectue en dehors du cadre légal, et enfin, et surtout, parce qu'elles vont à l'encontre des droits fondamentaux des personnes impliquées. Ainsi, le caractère de *l'irrégulier* ne concerne pas les manques, les dysfonctionnements et les déficiences caractérisant les politiques et les interventions sur le terrain, mais plutôt le *modus operandi* qui s'établit au fur et à mesure que le manque de cadre spécifique de règles officielles et l'opacité des opérations deviennent le moyen par excellence de

²⁷⁰ À cet égard : Chef de la police grecque : rendez leur vie impossible, référence en grec disponible en ligne (en grec) : <http://tvxs.gr/news/ellada/arxigos-tis-elas-gia-metanastes-kante-toys-bio-abioto>.

faire face à l'immigration franchissant la frontière. L'on peut ainsi conclure que le terme d'*irrégulier* est parfaitement approprié pour qualifier ces traversées sans nom.

D) Conclusions théoriques

Pour résumer, les points exposés dans ce chapitre montrent que les frontières sont traversées de plusieurs manières. Le discours dominant choisit de nommer irrégulières les traversées effectuées par certaines personnes qui n'ont pas de titres de voyage, conformément à des règles régissant l'accès au territoire²⁷¹. Néanmoins, en relation directe avec ces traversées, il y en a d'autres que le même discours laisse sans nom. Ces dernières – comme nous l'avons vu – sont suscitées par des pratiques d'empêchement et des stratégies de dissuasion. Les pratiques d'empêchement obligent les personnes à changer de direction et à revenir en arrière en les repoussant juste au moment de leur traversée ou en substituant au lieu de leur arrivée ou de leur séjour un déplacement continu jusqu'à l'expulsion ou le renvoi ; elles vont de pair avec des situations d'enfermement aléatoire, arbitraire et informel. Quant aux stratégies, elles reposent sur la volonté de faire passer un message d'intimidation et elles infligent aux personnes une mobilité constante ou elles les empêchent de se déplacer sous l'emprise de la crainte. Les stratégies sont fondées sur la dissuasion à travers un éventuel recours à la violence contre ceux et celles qui n'abandonnent pas leurs projets. Elles poursuivent l'objectif de faire passer ce message à d'autres ayant les mêmes projets dans l'avenir.

Si l'on va plus loin, l'on peut dire que les stratégies participent d'une façon notoire à un processus de production de la frontière. La frontière ou plutôt les frontières sont cette *victoire du lieu sur le temps* envisagée par M. de Certeau, et qui permet de *préparer des expansions futures*. La création par les autorités d'une frontière propre, fondée sur la crainte et l'intimidation agit dans le but de *maîtriser* des temps²⁷² futurs que d'autres projets d'arrivées préparent. Ce caractère paradigmatique des stratégies les différencie des autres pratiques d'empêchement, car elles vont au-delà, elles prévoient et devancent le temps dans l'objectif de maîtriser les réalités

²⁷¹ Le titre de voyage ne détermine pas l'irrégularité, mais il est attribué à ceux et celles qui ont l'autorisation d'entrer sur le sol européen.

²⁷² DE CERTEAU, M., *op.cit.*

des frontières²⁷³, tandis que les pratiques d'empêchement ont un caractère plus immédiat, moins préventif et prévoyant.

Les limites entre les deux ne sont pas si distinctes, c'est-à-dire que, avec un regard plus général, l'on peut facilement remarquer que les *pratiques* sont partie prenante des *stratégies*. Encore plus, les pratiques et les stratégies convergent en plusieurs points : elles sont institutionnalisées comme dérivant des politiques communes ou nationales de contrôle et des accords intergouvernementaux, et elles ciblent, toutes deux, le moment et le lieu du passage. On peut dire qu'elles visent à contrôler un temps et un lieu précis liés à la procédure du franchissement de la frontière. Néanmoins, elles ont été exposées ici distinctement afin de mettre en lumière le fait que pour les politiques de contrôle de l'immigration, l'empêchement n'est pas l'aspect le plus important définissant et établissant ce que constitue une frontière. Ce qui peut être ainsi constaté, c'est que ces pratiques et stratégies influencent – chacune à un degré différent – le processus de production de la frontière avec comme moyen principal les traversées sans nom. Les sujets sont forcés de traverser ou de ne pas traverser une frontière ou de ne pas être visibles dans un lieu ; autrement dit, ils sont forcés d'être mobiles ou immobiles. Même s'il s'agit de pratiques et de stratégies de destinations variables, elles ont en commun le fait qu'elles se définissent et existent par la façon dont les frontières sont franchies par des étrangers. Don Mitchell, en parlant de la circulation du travail, note que la circulation physique des travailleurs est la clé de tout processus de production²⁷⁴. Dans la même logique et en paraphrasant Mitchell, on peut constater que la circulation forcée des étrangers, de la manière qui a été décrite ici, est la clé de la production des frontières et, parallèlement, d'un paysage d'attribution car elle dicte aux étrangers des manières d'être sur les frontières contre leur volonté.

La juxtaposition des deux sortes de traversées – irrégulières et sans nom – a pour objectif de saisir qu'il existe une différence importante entre des va-et-vient similaires, de sorte que l'irrégularité est attribuée comme qualité des premières et non pas des deuxièmes. Dans le premier cas, les personnes sont contraintes de traverser une frontière et le déplacement est

²⁷³ *Ibid.*

²⁷⁴ Pour plus sur cette question voir MITCHELL, D., "The devil's arm: points of passage, networks of violence, and the California agricultural landscape", In *New Formations*, no. 43, 2001, pp. 44-60.

provoqué par la volonté des personnes ; tandis que dans le deuxième, ces personnes sont forcées de traverser la même frontière et les différents déplacements – qu’ils aient lieu en mer ou en ville – sont le fruit des autorités. Cette juxtaposition révèle qu’il s’agit de traversées similaires en ce qui concerne les moyens utilisés pour leur accomplissement mais différentes quant à leur animation et aux sujets qui les encouragent. Les traversées irrégulières reposent sur un choix personnel d’individus singuliers ; les traversées sans nom répondent à des lignes directrices et à des directives des autorités locales, nationales et européennes contre la volonté de ces personnes.

Comme nous le verrons dans un chapitre ultérieur, lorsque les étrangers tentent de franchir la frontière gréco-turque ou y arrivent – c’est-à-dire quand il est question du premier type de traversées –, ils opèrent comme des agents actifs qui décident de se déplacer. C’est à ce point spatio-temporel de la frontière que les autorités et d’autres dispositifs du pouvoir les considèrent comme un risque²⁷⁵, comme une menace et que, par conséquent, leurs moyens sont reconnus comme illégaux et irréguliers.

Les remarques sur les cas de traversées exposés ici sont de l’ordre de deux : le mode d’être attribué à ceux et celles qui envisagent de traverser la frontière de façon dite irrégulière est celui d’une mobilité contrainte ou forcée ; la non-légitimation des pratiques intimidantes envers les étrangers se traduit à travers les différents propos des autorités compétentes comme s’il s’agissait d’une banalité. Dans le premier type de traversées, une irrégularité fictive leur est attribuée, tandis que dans le deuxième cas, l’illégalité réelle des traversées résultant des pratiques de contrôle des frontières est soit légitimée comme partie prenante de ce processus de contrôle, soit ignorée. L’argument des autorités à ce sujet est tel qu’il permet la persistance de formes particulières de mobilité tout en rendant d’autres types de mobilité impossibles et dangereuses.

La mobilité discutée tout au long de ce chapitre prend plusieurs formes : elle est le produit d’un choix personnel – traversée irrégulière ; elle est forcée par des autorités maritimes – et conduit au refoulement ; elle est contrainte – opérations d’intimidation dans les villes portuaires ; ou elle est une forme d’enfermement – et s’insère dans le système des transferts.

²⁷⁵ *A risk*. Dans un autre point spatio-temporelle de la frontière, les mêmes étrangers sont considérés comme *at risk*, comme des victimes. Nous examinons exhaustivement ce dipôle entre victimisation et criminalisation plus loin dans cette première partie.

Ainsi, il devient clair que ces différentes sortes de mobilité présentent des caractéristiques contradictoires vis-à-vis de la relation qu'elles ont avec les sujets concernés et de leur liberté d'agir, de même qu'à l'égard de leurs divers rapports avec le pouvoir établi.

Pour reprendre les propos de Doreen Massey, les différents groupes sociaux ont des relations distinctes avec cette mobilité qui est de toute manière différenciée. Certains en sont plus responsables que d'autres ; certains sont à l'origine des *flux* et du mouvement, d'autres pas ; certains sont davantage les extrémités réceptrices que d'autres ; certains enfin sont effectivement emprisonnés par cette mobilité²⁷⁶.

Il existe une grande bibliographie qui analyse la mobilité des points de vue géographique, anthropologique, philosophique, etc. Il n'est pas question ici de procéder à un état des lieux de ce qui a été écrit, mais de discerner la mobilité comme différenciée et produite. C'est pour cette raison que nous nous appuyons sur l'analyse faite par Tim Cresswell dans certains de ses essais. Ce dernier note que penser la mobilité comme une chose produite, c'est penser qu'elle se différencie. Certaines mobilités peuvent ainsi être considérées comme des actes de liberté, de transgression et de résistance face au pouvoir de l'État qui vise à limiter le mouvement, à protéger les frontières et à inscrire l'ordre dans l'espace, tandis que d'autres sont produites afin de soutenir l'État, etc.²⁷⁷, voire soutenir un certain ordre établi. La différence entre les deux mobilités réside en ce qu'elles ont des relations différentes avec l'autorité et le contrôle. Une sorte de mouvement est vu comme bien structuré, alors que l'autre est considéré comme une menace pour une certaine forme du pouvoir qui repose sur des espaces ordonnés et bornés²⁷⁸.

Tim Cresswell propose de différencier le mouvement et la mobilité. Selon lui, le premier est la mobilité extraite de tout contexte de pouvoir, il est l'acte de déplacement qui permet aux gens de se mouvoir entre les différents emplacements²⁷⁹. Il voit dans *le mouvement l'équivalent*

²⁷⁶ Cresswell citant Doreen Massey dans CRESSWELL, T., "Introduction: Theorizing Place", In G. Verstaete, T. Cresswell (eds.), *Mobilizing Place, Placing Mobility. The Politics of Representation in a Globalized World*, Amsterdam, Editions Rodopi, 2002, pp. 11-32.

²⁷⁷ CRESSWELL, T., "The production of mobilities", In *New Formations*, no. 43, 2001, pp. 11-25.

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ CRESSWELL, T., *Mobility in the modern western world*, In CRESSWELL, T., *On the move*, New York, Routledge, 2006.

*dynamique de l'emplacement, tandis que la mobilité serait celui du lieu*²⁸⁰. La mobilité n'est pas une fonction simple dans l'espace abstrait, c'est un phénomène géographique significatif et chargé de pouvoir. Le mouvement, en tant que mobilité abstraite, est l'équivalent de l'espace abstrait, il est sans contenu, naturel en apparence, dépourvu de sens, d'histoire et d'idéologie, il se limite à des flèches sur les cartes des cartographes, des architectes et des scientifiques de l'espace. Quand le mouvement devient mobilité il est produit socialement, il est variable dans l'espace et le temps et a des effets visibles sur des personnes, des endroits, des choses et sur les relations entre eux²⁸¹.

Si nous reprenons ici la distinction entre mobilité et mouvement de Cresswell, c'est afin de mettre l'accent sur le fait que ce qui a été illustré dans ce chapitre peut, à partir d'un regard abstrait, se limiter à des mouvements qui se ressemblent entre eux : des va-et-vient en mer ou en ville, et des moments d'arrêt. Comme il a été démontré, ces mouvements commencent à signifier quelque chose du moment qu'ils ont des effets visibles sur des personnes, et c'est alors qu'ils deviennent des mobilités. Ainsi envisagées, les différentes mobilités doivent être approchées du point de vue des personnes.

Il faut donc sortir de cette optique qui revient à observer les arrivées comme des vagues homogènes, parce que l'on reste dans une logique proche de celle qui les envisage comme irrégulières. Il est intéressant de s'arrêter ici sur le fait que l'on a à faire à des corps qui traversent des frontières en vertu de leur droit à la mobilité. Je me réfère ici à des corps selon les mots de Judith Butler²⁸², à savoir des corps qui font des réclamations corporelles, qu'ils parlent ou non, qu'ils entendent ou pas²⁸³. Selon Butler, ce lexique doit être entendu comme un vocabulaire affirmant la dimension sociale de notre liberté et les conditions de nos vies corporelles qui sont mutuellement impliquées. Le corps est ici analysé conformément à son aspect social, c'est-à-dire à partir d'un point de vue qui l'envisage comme étant en relation avec

²⁸⁰ *Et l'espace n'est pas autre que des positionnements imprégnés de sens [...] L'espace c'est le centre de sens on s'y attache, on lutte pour l'espace et on y exclut ceux qu'on ne veut pas.* TRM, depuis l'anglais, *Ibid.*

²⁸¹ CRESSWELL, T., "The production of mobilities", *op.cit.*

²⁸² BUTLER, J., "Bodies that still matter", *op.cit.*

²⁸³ Butler se demande si *le* corps suppose un sujet individuel, un sujet incorporé. Et elle continue en disant que nous avons tendance à nous référer à nous-mêmes en tant que sujet individuel, qui a ses droits individuels, individué des autres, et dont le droit à la persistance ou à une vie vivable appartient à ce sujet en tant qu'individu.

les conditions de vie d'autres corps mutuellement impliqués. C'est selon cet aspect²⁸⁴ que Butler envisage le corps et que je le reprends dans mon analyse²⁸⁵.

Le corps est façonné et doté d'importance par rapport à un cadre historique. Il existe des cas où les droits démocratiques sont exercés dans un État qui nie leur exercice, et ainsi l'acte même d'user de ces droits est considéré criminel. Subséquemment, l'exercice d'un droit consiste à accepter de devenir un criminel devant la loi ; ainsi, ce que nous appelons droits et ce que nous appelons loi sont ici distincts. Dans le cas qui nous concerne, la Grèce comme *frontière extérieure* de l'UE nie l'exercice de la mobilité libre de certains corps. Le fait de traverser cette frontière est considéré comme une action contre la loi, bien que, comme il a été montré auparavant, il n'existe pas de cadre juridique qui légitime cette attribution d'illégalité ; et pourtant, ces corps traversant sont traités comme des corps criminels. En reprenant l'analyse de Butler pour l'appliquer à notre cas, on peut noter que cet acte de traverser, pour des corps sociaux, est un acte affirmant le droit à la mobilité, non pas dans un objectif qui se limite à la reconnaissance de ce droit, mais afin de revendiquer un espace et un temps démocratiques.

Selon l'expression de Butler, les personnes n'exigent pas seulement que leurs droits soient reconnus, elles affirment la reconnaissance des droits comme un moyen de faire une demande démocratique plus large qui concerne l'inclusion, les droits à la mobilité, le statut juridique et la reconnaissance. Donc, ces personnes qui traversent une frontière en Europe, cherchant refuge ou asile, le font en vertu d'un consensus international selon lequel les droits de libre passage sont légitimes. Ces personnes font appel à une large compréhension du droit international, et pourtant, en affirmant ce droit, elles deviennent ou sont traitées comme des criminels. Dès lors, l'affirmation d'un droit est la revendication d'un cadre entier, un test pour

²⁸⁴ *That is a theoretical vocabulary that emerges from feminist and queer reflections on embodiment that bears upon the conditions of rightlessness, statelessness, and precarity. Ibid.*

²⁸⁵ Butler souligne que, si nous voulons comprendre les conditions de la précarité ou l'accélération des inégalités, il faut peut-être d'abord prendre en considération les revendications fondamentales qui suivent, c'est-à-dire d'être un corps dans le monde, un monde d'autres, un monde qui n'est pas entièrement de notre propre fabrication.

voir si ce cadre tient toujours, ou pourrait tenir à l'avenir, ou pourrait être renouvelé, reconnu ou forcé²⁸⁶.

L'élargissement démocratique de Butler reposant sur la revendication des droits, nous fait penser plus particulièrement au fait que traverser une frontière de façon irrégulière, par des corps qui, à ce moment, recourent au droit à la mobilité, donne à cette frontière un caractère démocratique. En ce sens, la frontière qui est bâtie, comme on l'a vu, sur des stratégies d'intimidation, gagne un petit espace et un temps démocratique lorsqu'elle est traversée de façon irrégulière par certains corps qui se situent dans cet espace et dans ce temps précis.

La frontière est la scène où les traversées ont lieu et ce qui en fait une frontière est justement un espace qui est traversé et un temps qui en réunit les composantes : le temps du passage. L'espace est commun aux traversées irrégulières et aux traversées sans nom : ce qui change est la temporalité du franchissement de cette frontière. La traversée est considérée irrégulière quand les personnes qui y participent se trouvent *au départ* d'un trajet, *au départ* d'un projet et ayant une direction spécifique. Autrement dit, le départ ainsi que la direction sont uniquement reconnus et acquièrent de l'importance aux yeux des dispositifs du pouvoir – autorités, mécanismes et institutions – seulement quand ils concernent le premier type de traversées. Il s'agit d'un pays hors UE, et d'une direction vers l'UE. La réponse du ministre, comme nous l'avons vu précédemment dans ce chapitre, est très éloquente :

[...] les personnes qu'on renvoie en Turquie ne viennent pas de Mytilène, elles viennent de la Turquie et c'est pour ça qu'on les y renvoie²⁸⁷.

La traversée n'a pas de nom quand les personnes qui y participent se trouvent *entre-temps*²⁸⁸, c'est-à-dire quand leur temporalité change, ainsi que leur provenance. C'est *entre-*

²⁸⁶ C'est ainsi que le discours des droits dépasse l'individualisme sur lequel il repose. Il procède en cela non pas du fait de substituer un sujet collectif à un sujet individuel, mais à travers une contestation du sujet lui-même. Butler suggère d'analyser le début de cette contestation en prenant au sérieux le corps, en faisant appel aux ressources de la théorie féministe en repensant le corps dans ses relations politiques. Une façon de penser politique sur le corps est de voir comment ce corps remet le sujet en question. Voir, *Ibid.*

²⁸⁷ Varvitsiotis, *op.cit.*

²⁸⁸ Entre-étapes de leurs parcours.

étapes fait que le lieu de départ n'est pas reconnu et n'a pas d'importance aux yeux des mêmes dispositifs, voire il est ignoré. Chaque fois que l'on essaie d'obtenir plus d'informations sur le déploiement des pratiques et des stratégies, l'on doit faire face à l'opacité de l'opération.

Comme nous l'avons montré, la frontière est le lieu propre aux stratégies ; un propre qui existe dans un objectif de maîtriser des temps futurs que d'autres arrivées préparent. Par conséquent, les corps qui continuent à traverser sont des corps dont le temps de traversée a gagné l'espace propre à la frontière. Les traversées de ces corps répondent aux *tactiques* dont parle Michel de Certeau qui, à la différence des stratégies – misant *sur la résistance que l'établissement d'un lieu offre à l'usure du temps* –, misent, elles, *sur une habile utilisation du temps, des occasions qu'il présente et aussi des jeux qu'il introduit dans les fondations d'un pouvoir*²⁸⁹.

Le droit à la mobilité est central et essentiel quant à cet espace et à ce temps démocratiques. *Les questions fondamentales concernant la mobilité impliquent le corps dans un monde social où les voies sont différemment pavées, ouvertes ou fermées. Le corps est cet ensemble de relations variables qui le définissent ou ne le définissent pas ; qui le soutiennent ou ne le soutiennent pas, et qui forment ses conditions rendant possible son capacité d'agir comme agent ou son épanouissement*²⁹⁰.

Butler reprend la formulation d'Arendt sur les sans-État et le *droit d'avoir des droits*, d'une manière qui, comme nous allons voir un peu plus loin, met la philosophe en relation avec une pensée ranciérienne. Butler souligne qu'il est logique de se demander comment la revendication des droits fonctionne précisément quand ils sont en train de disparaître ou ont déjà disparu. C'est alors qu'elle se réfère à Arendt pour qui le droit d'avoir des droits est un droit de vivre dans un monde structuré de telle façon que l'exercice des droits est possible et efficace. *La*

²⁸⁹ *Les tactiques sont des procédures qui valent par la pertinence qu'elles donnent au temps – aux circonstances que l'instant précis d'une intervention transforme en situation favorable, à la rapidité de mouvement qui changent l'organisation de l'espace, aux relations entre moments successifs d'un « coup », aux croisements possibles de durées et des rythmes hétérogènes, etc. L'invention du quotidien, DE CERTEAU, Michel, L'Invention du quotidien. I., op.cit., p. 63.*

²⁹⁰ BUTLER, J., *Ibid.*

*revendication des droits ne s’effectue pas seulement au profit de la démocratie radicale, mais d’un monde où la démocratie radicale pourrait devenir et rester possible*²⁹¹.

Dès lors, le droit d’avoir des droits n’est pas une revendication de reconnaissance, mais une affirmation d’apparence sur l’espace public. En ce qui concerne cette apparence, Butler note que le corps doit entrer dans ou produire un cadre, et doit aussi négocier avec ces normes qui décident qui peut et qui ne peut pas apparaître²⁹². Pour savoir si et comment un corps est important, il faut voir de quelle façon il est situé dans l’espace et le temps, si sa vie est suffisamment digne pour qu’elle dure et s’il peut disposer d’un espace pour y réaliser une vie vivable. Un corps est important selon le temps et l’espace dans lesquels il vit, et si cet espace-temps est fait pour une vie vivable.

C’est ici que se trouve le point central de ce chapitre et de la juxtaposition des traversées irrégulières avec les traversées sans nom. Les premières affirment la possibilité d’une vie vivable, tandis que les deuxièmes nient cette possibilité. Les premières sont considérées comme un risque pour les sociétés qui les reçoivent et pour cette raison leur départ et leur direction comptent. Alors que les risques que posent les deuxièmes aux personnes concernées sont négligés du fait qu’il est estimé que ces corps traversant cette frontière ne sont pas importants à cet instant précis. Les traversées irrégulières, et surtout les corps qui y participent, répondent à ce régime qui les prive d’importance dès que ces corps décident de quitter leur pays de provenance, ou de transit, et au moment de passer la frontière. En effet, pour reprendre les mots de Cresswell, à l’instant précis où ils traversent la frontière, ils agissent comme s’ils effectuaient un acte de transgression²⁹³. Ces corps affirment la possibilité de mener une vie vivable et de regagner leur importance ; c’est dans cette optique-là que les traversées irrégulières constituent pour eux une alternative. Le dialogue qui suit entre deux hommes, l’un d’origine soudanaise et l’autre palestinienne, rencontrés à un squat de Patras²⁹⁴ et tentant quotidiennement d’arriver aux ports italiens, illustre bien cette alternative.

²⁹¹ Butler citant Hannah Arendt, *Ibid.*

²⁹² Butler citant Jacques Rancière, *Ibid.*

²⁹³ CRESSWELL, T., “The production of mobilities”, *op.cit.*

²⁹⁴ Rencontrés dans le *haragga* de Patras (voir, deuxième partie de cette thèse), en octobre 2009.

- *La France m'a déporté il y a trois mois²⁹⁵. Je veux quitter la Grèce, j'essaie chaque jour. Le problème est que j'ai des empreintes ici²⁹⁶ ; ils vont peut-être me renvoyer, mais je vais essayer de toute façon. Je veux partir, mais comment puis-je partir ?*
- *Tu veux partir ? Je te dirai comment partir : tu coupes ici (en montrant ses mains), tu coupes ici (en montrant sa tête), et tu vas comme ça (en dandinant son corps)²⁹⁷.*

Chapitre 4. Ambiguïtés et paradoxes entre le cadre législatif, les réalités discursives et les pratiques liées aux frontières

L'objectif de ce chapitre est d'analyser au travers de cas précis le pragmatisme imposé par la gestion de l'immigration comme forme de gouvernementalité et notamment celui qui est lié à ce que Ceiger et Pécoud envisagent comme ses tendances.

Premièrement, il s'agit d'une notion mobilisée par des acteurs afin de conceptualiser et justifier leurs interventions dans le domaine de la migration. [...] Deuxièmement la gestion des migrations se réfère à une série de pratiques qui font maintenant partie des politiques migratoires, et qui sont souvent effectuées par les institutions qui favorisent cette notion (de gestion des migrations) ; ces pratiques comprennent par exemple la lutte contre le trafic humain ou lesdites activités de renforcement des capacités. Troisièmement, la gestion des migrations repose sur un ensemble de discours et de nouveaux récits pour ce qui est de la migration et comment elle doit être adressée²⁹⁸.

²⁹⁵ Il a été renvoyé en Grèce dans le cadre du règlement de Dublin II.

²⁹⁶ Empreintes digitales. Nous nous référons à cela dans le chapitre suivant.

²⁹⁷ *Haragga* de Patras hiver 2010.

²⁹⁸ CEIGER, M. and PECOUD, A., "The Politics of International Migration Management", In M., CEIGER, A. PECOUD (eds.), *The Politics of International Migration Management*, Palgrave Macmillan, Chippenham and Eastbourne, 2010, pp. 1-2. TRM, depuis l'anglais.

Dans ce chapitre nous allons surtout nous pencher sur deux de ces trois tendances. En outre, nous allons voir comment les différents acteurs – notamment ceux impliqués aux frontières – conceptualisent leurs interventions sur le terrain, et analyser ainsi leurs discours et leurs récits.

Un constat général sur le pragmatisme de la gestion des migrations est qu'il devient manifeste à travers une géographie et une temporalité découpées : il est composé de dates clés, de décisions, de mesures et, finalement, de politiques, de pratiques et de *stratégies* – comme nous l'avons vu. Autrement dit, il est question d'une géographie et d'une temporalité sur mesure, qui accumulent des politiques et des pratiques appliquées à certaines personnes. Face à cela, se trouve la réalité restituée du quotidien de ceux et de celles que cette géographie et cette temporalité sur mesure concernent directement, à savoir les migrants franchissant des frontières. La gestion des migrations prétend ainsi prendre en charge cette réalité restituée du quotidien des migrants à travers la documentation régulière des violations qui s'effectuent au détriment de ces personnes. La documentation et le plaidoyer contre les violations ou les torts semblent être les moyens de justice de performance reconnus par excellence par la gestion des migrations. Autrement dit, la justice selon cette gouvernementalité gestionnaire se limite à l'enregistrement et au fait de dénoncer.

Le pragmatisme en question s'accompagne d'un certain *vocabulaire*. Il ne s'agit pas simplement d'un choix de mots, mais plutôt d'une mise en scène qui s'appuie sur un langage technique et qui concerne, d'un côté, les autorités et des dispositifs liés aux politiques de l'empêchement des migrations et, d'un autre côté, les grandes organisations internationales ou les ONG opérant pour la défense des droits des migrants franchissant des frontières. Le discours utilisé varie selon le positionnement de chacun : les premiers luttent contre *l'immigration clandestine* et pour la protection des frontières, les seconds veillent à la protection des réfugiés et des personnes vulnérables. Néanmoins, même si le positionnement de chacune de ces instances par rapport à la mobilité des personnes renvoie à des discours différents, il existe des convergences sur leurs déploiements.

Ces points communs de la mise en scène pragmatique recueillent les ambiguïtés et les paradoxes entre le cadre législatif, les réalités discursives et les pratiques des différents

dispositifs– autorités et autres mécanismes européennes, ONG et organisations internationales. Dans ce chapitre, l'intérêt porte sur ces ambiguïtés et ces paradoxes afin de découvrir la façon dont ils émergent dans des situations et des réalités qui se présentent comme solides. Il n'est pas question de faire une analyse exhaustive des politiques et des discours sur le contrôle des frontières dans l'UE en général, au contraire, l'examen s'appuie sur un cas d'étude précis²⁹⁹, à savoir le contrôle des frontières en Grèce. Ainsi, dans un premier temps nous allons voir ce qui est appelé *premier accueil*, afin de discerner ensuite une manière d'implication fragmentée sur le terrain, et d'en exposer une illustration à travers l'exemple particulier de l'île de Lesbos.

A) Screening et premier accueil

Pour commencer, nous allons examiner deux concepts qui vont ensemble : le *screening* et le premier *accueil*, tels qu'ils sont envisagés dans le cas grec. Le terme *screening* apparaît en Grèce vers 2006-2007 lorsque les premières opérations de Frontex commencent à se déployer et, depuis lors, l'on s'y réfère de plus en plus souvent. Il désigne des procédures d'identifications différentes qui ont lieu pendant l'arrivée des exilés. Au début, des agents spéciaux de Frontex transmettaient leur expertise et assistaient les autorités grecques quant aux procédures de *screening*. Plus précisément, ces experts opéraient aux frontières maritimes ou terrestres de la Grèce avec la Turquie et, avec les autorités grecques, ils procédaient à différents types d'identification de migrants nouveaux-arrivés. Au fur et à mesure, les autorités grecques ont développé leur propre expertise en matière de *screening*.

La mise en place des procédures de *screening* peut varier selon le dispositif. En effet, pour Frontex, les gardes-frontières ou les autorités policières, le *screening* se fonde sur des paramètres tels que l'âge et la nationalité, ainsi que la prise des empreintes digitales (EURODAC) des migrants qui viennent d'arriver sur le territoire. L'objectif de ce type d'identification repose sur la répartition des personnes dans des catégories différentes, d'abord

²⁹⁹ Les extraits des entretiens et du terrain qui suivent font partie de la mission organisée dans le cadre de la collaboration avec FIDH, Migreurop et REMDH et on eu lieu à Lesbos et Athina entre septembre et octobre 2013. Il s'agit des terrains effectués ensemble avec Eva Ottavy, Louise Tassin et Anitta Kynsilehto. La mission a été organisée dans le cadre de la campagne *frontexit*. Pour plus voir <http://www.migreurop.org/article2230.html?lang=fr>. Désormais nous allons nous nous référer aux terrains de cette mission comme terrains *frontexit*.

par rapport à leur origine, et ensuite en fonction du degré de tolérance des dispositifs nationaux et européens à leur égard.

Pour le HCR, le screening s'effectue pour des raisons de protection : il s'agit de procéder à l'identification des personnes ayant besoin d'une protection humanitaire ou à la reconnaissance des cas de vulnérabilité quand cela est jugé nécessaire. Le but consiste à discerner, dans ce que l'organisme envisage comme des *flux mixtes*³⁰⁰, les personnes qui peuvent être considérées comme des potentiels demandeurs *légitimes* d'asile.

Un constat général sur les procédures de screening est que pendant leur déroulement les personnes sont traitées de manière discriminatoire. Cette discrimination se fonde sur des interrogatoires tentant de révéler une identité qui est *plausible* ou non.

Sur cette base de catégories nouvelles d'experts, émergent par exemple les dits *médiateurs culturels*, dont le terme porte à confusion car leur rôle est présenté par les autorités comme une sorte d'interprétariat. De plus, il n'est jamais très clair si les interprètes remplissent la fonction des *médiateurs culturels* ou si ces derniers sont un corps à part.

Selon Frontex, la mission de ces deux types d'intervenants est de permettre aux migrants de s'exprimer dans leur propre langue. Le représentant de FOO (Frontex Operational Office) explique que le rôle des médiateurs culturels ne se limite pas à examiner si les gens interrogés ont besoin de protection ou s'ils doivent être traités comme des migrants économiques, ils *sont là afin d'identifier quelque chose de plus. Ils ont beaucoup plus de connaissance sur la culture du pays d'origine (des personnes interrogées) et sur la langue*³⁰¹. En pratique, les médiateurs culturels suivent une procédure d'interrogatoire en recourant à des questions pièges afin d'attribuer la vraie nationalité au cas où il y aurait eu des identifications erronées.

Dans la même catégorie que le screening, nous analysons une autre procédure d'interrogatoire qui a également lieu pendant ledit premier accueil et qui est couramment appelée

³⁰⁰ Terme qui est d'habitude utilisé par HCR et autres organismes pour désigner les arrivées qui concernent migrants et potentiels demandeurs d'asile en même temps.

³⁰¹ Terrain *frontexit* entretien avec le coordinateur du FOO à Pirée, en octobre 2013.

par les différentes instances de la frontière : *débriefing*. C'est une forme d'interrogation que certains des migrants primo arrivants à la frontière subissent afin que les autorités obtiennent des informations concernant le *démantèlement des réseaux criminels* agissant en mer. Même si l'objectif du débriefing est assez évident, les moyens à travers lesquels il se déroule ne sont pas clairs. Selon Frontex la procédure de débriefing :

Consiste à s'entretenir avec les personnes interceptées, sur la base du volontariat, afin de collecter des informations sur les routes empruntées, les passeurs, etc. Ces entretiens peuvent durer entre 15 minutes et trois heures et ne concernent que quelques personnes triées sur le volet – au feeling ou par expérience³⁰².

La procédure de débriefing est présentée par Frontex, ainsi que par les autorités locales comme une *interrogation volontaire*. À cet égard, un représentant de l'organisme constate que *si un migrant ne veut pas parler, il ne va pas parler du tout³⁰³*. Cependant, la réalité – vue à travers des observations et des entretiens avec des migrants, ainsi qu'à la lumière des rapports – est différente. Les témoignages qui suivent sont indicatifs à cet égard.

Le premier est celui d'un Syrien d'environ quarante ans qui a été soumis à cette procédure d'interrogation au centre de *premier accueil* de Moria sur l'île de Lesbos, à la frontière maritime gréco-turque³⁰⁴. Il a témoigné qu'il *a été contraint de participer à l'entretien et que certaines des questions posées étaient personnelles et dépassaient le cadre strict du parcours migratoire*. De même, *les objectifs de l'entretien ne lui ont pas été clairement expliqués*.

L'homme (il se réfère à quelqu'une des autorités) n'a choisi que moi parmi les autres. Il a dit que je savais parler anglais et français et qu'il voulait me poser des questions plus détaillées. Selon son témoignage, on ne lui a pas dit qui était son interlocuteur et quels étaient les enjeux de l'entretien. La personne qui l'a interrogé *ne portait pas le brassard de Frontex et n'a jamais*

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ C'était son troisième entretien, après avoir été interrogé par le service de premier accueil grec, puis par Frontex et la police dans le cadre du « screening ».

mentionné l'agence.

Ensuite, l'homme syrien raconte qu'il ne savait pas qu'il avait la possibilité de refuser l'entretien car personne ne le lui avait dit et il s'était *senti contraint de répondre aux questions posées par son interlocuteur pendant plus d'une heure avec l'assistance d'un interprète.*

Il poursuit dans sa description de la procédure :

Il m'a interrogé sur toute ma vie, depuis ma naissance jusqu'aujourd'hui, sur ma famille (...) les membres de ma famille, mais surtout sur pourquoi et comment je suis parti, par où je suis passé (...) il voulait tout savoir (...) Toutes les choses. Le numéro du passeur, son adresse, le nom de l'hôtel à Izmir, la couleur du bateau, les cheveux de l'homme qui conduisait le bateau, son costume, tout. Il voulait des informations très détaillées³⁰⁵.

Le deuxième témoignage vient aussi d'un jeune syrien, primo arrivant sur une île de la frontière gréco-turque. Son histoire est un peu différente car il a été choisi au sein d'un groupe de gens et il a été interviewé pendant environ six heures par plusieurs personnes : un agent de Frontex, des policiers grecs et un interprète.

Il y avait un homme qui voulait avoir un entretien avec moi. Je lui ai dit que je ne voulais pas faire l'interview et que je ne voulais pas parler. (...) Il a commencé à parler et il m'a regardé en disant : « j'ai appris que tu parles bien l'anglais ? » (...) Il m'a dit qu'il voulait connaître mon histoire : « je veux juste avoir un entretien avec toi, n'aie pas peur (...) Je lui ai dit : « je ne sais rien ». (...) Et ils essayaient et essayaient... (...) Ils m'ont posé des questions sur ma vie depuis ma

³⁰⁵ Terrains *frontexit, op.cit.*, Athènes octobre 2013.

*naissance jusqu'aujourd'hui. (...) Ils étaient très gentils, comme une sorte de politique pour gagner ma confiance*³⁰⁶.

Il ressort de ces témoignages que le débriefing est une procédure présentée comme optionnelle pour les personnes qu'elle concerne ; les autorités insistent sur le fait que le choix d'y participer est laissé aux personnes. Au contraire, dans la pratique nous avons constaté que ceux qui la subissent sont forcés ou même piégés par les instances qui les interrogent. En même temps, ils sont obligés d'exposer des choses personnelles ou même intimes en ignorant la raison. Il s'agit de procédures obscures dont les règles sont plutôt *non écrites* ou cachées, et les méthodes empruntées renvoient à celles utilisées pendant des interrogatoires adressés à des personnes ayant commis des crimes.

Les diverses procédures de screening, comme elles ont été exposées, ont pour objectif de nommer et de catégoriser les personnes concernées. Contrairement au débriefing, elles n'imposent pas un caractère volontaire, elles sont présentées – comme nous allons le voir par la suite – comme essentielles pour le premier accueil. Néanmoins, le fait de nommer et de catégoriser influence les personnes, car à travers leur regroupement selon leur nationalité ou leur vulnérabilité, le recours à la protection internationale risque de ne pas être examiné de façon individuelle – nous examinerons cette question par la suite.

Il existe un paradoxe en ce qui concerne le *screening*, auquel nous nous sommes partiellement référés dans un chapitre précédent en parlant des catégorisations et des répartitions³⁰⁷. Ce paradoxe dérive plus particulièrement du flou qui entoure la notion de persécution, centrale pour le statut de réfugié : pour l'octroi de ce dernier, les procédures d'asile prétendent aborder chaque cas à titre individuel alors que les différents *screenings* procèdent à des catégorisations et des regroupements selon des nationalités dans le but de faire la distinction entre des nationalités tolérées et d'autres non-tolérées.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ Voir plus haut.

Ce paradoxe, ou cette contradiction, entre une *conception collective* et une *conception individualiste*³⁰⁸ du droit d’asile devient manifeste lorsque l’on observe ce qui a lieu pendant les procédures de screening. Ces dernières effectuent un tout premier *tri* des migrants primo arrivants entre potentiels demandeurs d’asile ou migrants appartenant à d’autres catégories d’asile³⁰⁹, plus ou moins expulsables ; ce tri repose sur le critère d’origine d’un pays, sûr ou pas sûr³¹⁰. Un pays est considéré d’origine sûre *s’il veille au respect des principes de liberté, de démocratie et d’État de droit, ainsi que des droits de l’homme et des libertés fondamentales*³¹¹. Les ressortissants des pays pas sûrs peuvent en principe s’inscrire *automatiquement* dans des procédures d’asile. Ainsi, même si chaque cas est examiné selon son histoire personnelle, lors des procédures de screening précédant la demande d’asile, les personnes originaires de certains pays ont le pouvoir de demander l’asile tandis que celles qui viennent d’autres pays en sont exclues. Souvent, quand ces dernières font une demande d’asile, elles passent par des procédures au cours desquelles leur cas est examiné très rapidement et non en profondeur³¹².

Ce paradoxe est illustré dans les propos des autorités locales de l’île de Lesbos, pendant une visite au centre de *premier accueil* de Moria³¹³. La première réponse provient d’un fonctionnaire du service de premier accueil³¹⁴ qui allait opérer dans le centre, et la deuxième d’un représentant de la police.

Est-ce que les personnes peuvent être dirigées vers des procédures d’asile différentes selon leur nationalité ?

- *Non, chaque demande est examinée individuellement.*
- *Jusqu’à récemment on recevait des demandes d’asile même des Albanais. Normalement on ne devrait pas accepter ces demandes. Mais moi, en tant que simple*

³⁰⁸ Nous nous sommes référés sur ça à travers les analyses de Lochak citées plus haut.

³⁰⁹ Voir la partie où les catégories et les sous catégories de l’asile sont analysés.

³¹⁰ La caractérisation des pays sûrs et son contraire peut à chaque fois changer.

³¹¹ Les conséquences de cette disposition affectent essentiellement la procédure. Les demandeurs d’asile ressortissants des États figurant sur cette liste ne peuvent bénéficier d’une admission au séjour au titre de l’asile. Leur demande est donc instruite par l’OFPRA dans le cadre de la procédure prioritaire et leur recours éventuel devant la Cour nationale du droit d’asile n’a pas de caractère suspensif. http://www.ofpra.gouv.fr/?dtd_id=11

³¹² Des procédures dites *Fast track*.

³¹³ Nous revenons d’une façon plus exhaustive sur ce que les centres de premier accueil signifient, ainsi que sur le cas de Moria.

³¹⁴ Par la suite nous montrons ce qu’est le service de premier accueil.

*cadre, je ne peux pas dire à quelqu'un : tu viens d'un pays caractérisé comme un endroit sûr (et alors je ne peux pas accepter ta demande), parce que je n'ai pas ce droit-là ! Toute personne, n'importe laquelle, peut procéder à une demande et par la suite sa demande est examinée*³¹⁵.

La contradiction manifeste dans la réponse du représentant de la police est indicative de cette contradiction qui travaille les processus d'attribution du statut de réfugié, pris entre conception individualiste et collective.

D'une manière générale, nous pouvons constater en ce qui concerne les divers screenings, que ce qui semble douteux, c'est l'objectif final de ces derniers et les types de catégorisations qui en découlent, tant en théorie qu'en pratique. Les manières dont ces procédures se déploient soulèvent des questions par rapport au rôle et aux tâches des personnes qui les dirigent. S'agit-il d'autorités policières seules ou assistées par des agents de Frontex ? Ces mêmes autorités dirigent-elles la procédure de façon autonome ou sous la surveillance des agents de Frontex ? À qui revient la responsabilité ultime des opérations ?

En somme, cet enchaînement ordonné des interrogatoires décrits jusqu'ici, présente en quelque sorte un objectif commun : la *gestion* de la frontière. En effet, d'une part, les procédures de screening participent à la *préparation* du renvoi des personnes restées sur le territoire national et, par extension, européen ; et, d'autre part, les procédures de débriefing, ayant un caractère *stratégique*³¹⁶ quant à l'évitement des arrivées aux frontières, ciblent les situations et les personnes qui facilitent ces arrivées.

Enfin, les *screenings* et les débriefings suivent des procédures d'interrogatoire au cours desquels les personnes sont invitées à prouver qu'elles sont exposées à de graves menaces les forçant à migrer et à décrire les moyens qu'elles ont utilisé pour le faire. À cette fin, elles sont convoquées à plusieurs reprises pour raconter leur récit en vue de démontrer qu'elles sont persécutées ou pour décrire les procédures suivies pour arriver à une frontière. Autrement dit, il

³¹⁵ Terrains *frontexit*. Entretien avec un représentant de la police, responsable pour l'administration du centre de Moria, Lesbos octobre 2013.

³¹⁶ Stratégie comprise selon la définition de M. de Certau, voir plus haut.

s'agit de processus interrogatoires qui ont lieu à l'arrivée des migrants ; dans le premier cas les personnes doivent répondre au pourquoi, et, dans le deuxième, au comment. Pourquoi et comment êtes-vous arrivés ici ? Ces questions vont bien au-delà du premier accueil, comme nous le montrerons par la suite.

1) Le premier accueil

Le *premier accueil* est un terme qui était au départ employé de façon vague par les autorités grecques, ainsi que par d'autres instances européennes, jusqu'au moment où un projet de loi, connu sous le nom de *Plan d'action*, l'impose pour réunir des politiques, des pratiques et des lieux ayant comme référence les différentes frontières gréco-turques et concernant les primo-arrivants.

Ce Plan d'action a été d'abord présenté à la Commission européenne en août 2010 afin que la Grèce se conforme aux exigences européennes quant à la *gestion* des personnes qui traversent ses frontières. Ainsi a-t-elle essayé d'harmoniser son système juridique avec l'adoption d'une loi³¹⁷ et une série de réformes mises en vigueur en 2011.

Ce projet représente un premier effort d'harmonisation de la législation nationale en matière d'immigration. Comme le soulève le rapport *La frontière du déni* :

*Il se limite à deux aspects (...) : l'harmonisation de la procédure d'asile et la gestion sécuritaire des nouveaux arrivants et des personnes en instance d'expulsion*³¹⁸.

De ce fait, parallèlement à un nouveau service responsable de l'asile, sont institués le service et les centres de *premier accueil*. Ces derniers sont appelés KEPI, qui signifie en grec : Centres de premier accueil pour les étrangers arrivant en Grèce sans autorisation³¹⁹. Les KEPI sont localisés dans des régions frontalières avec la Turquie, et il est intéressant de noter qu'ils sont souvent appelés aussi des *screening centres*.

³¹⁷ La loi 3907/2011.

³¹⁸ *Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni, op.cit.*

³¹⁹ Κέντρα Πρώτης Υποδοχής (ΚΕΠΥ) των εισερχόμενων στην Ελλάδα αλλοδαπών χωρίς τις νόμιμες διατυπώσεις.

Les KEPI sont un cas emblématique de l'emploi paradoxal du terme accueil pour décrire des lieux et des pratiques d'enfermement. En effet, il en ressort une ambiguïté entre premier accueil et restriction du mouvement qui est déjà notoire dans la législation³²⁰ instituant ces centres et selon laquelle les migrants nouveaux arrivants en Grèce sont soumis à une *restriction de leur liberté*³²¹ pendant le temps nécessaire à la réalisation des procédures de screening. La durée de la restriction de liberté peut se prolonger de 15 à 25 jours³²², au cours desquels les migrants sont retenus dans ces lieux, non pas sous un ordre de détention, mais sur la base d'une décision qui restreint leur liberté de mouvement. Il s'agit d'un *hébergement obligatoire* comme le souligne une représentante du HCR grec³²³.

La nouveauté qu'apportent les KEPI par rapport à la situation antérieure, est le cadre légal sur la base duquel la restriction du mouvement des nouveaux arrivants a lieu. Auparavant, toute personne était détenue en se fondant sur une mesure de renvoi³²⁴ ; désormais³²⁵, cette mesure sera délivrée une fois que les procédures de screening seront entièrement réalisées et complétées³²⁶.

Pour certains³²⁷, ce qui différencie le premier accueil de la détention, c'est le changement de la base légale de la détention, la durée de la restriction du mouvement et le fait que l'autorité responsable chargée de délivrer cette restriction n'est plus la police, mais un nouveau service composé par des fonctionnaires de l'État, à savoir le service du premier accueil. Parallèlement, en principe, la police n'est pas présente dans les centres lorsqu'elle est uniquement responsable

³²⁰ Un autre paradoxe est la source de cette législation qui constitue une transposition de la Directive de Retour. L'accueil est vue ici comme en continuité avec le retour.

³²¹ Article 13 of Law 3907/2011.

³²² Selon les autorités cette durée limitée de 15 à 25 jours est ce qui fait que dans les KEPI il ne s'agit pas de confinement mais de la réception.

³²³ Terrains frontexit, entretien avec une représentante du HCR grec, fait à Athènes en octobre 2013.

³²⁴ Le changement n'a pas eu lieu d'un jour à l'autre: *In order for the police to keep in custody the persons who are arrested for irregular entry, a detention order is issued before the people are transferred to the KEPY (...) So people in the KEPY are now in a restricted movement status, but there is also a detention order issued against them. The legal basis for the people in the KEPY is not yet what the law provides (...) it needs a legislative amendment so that the director of the KEPY will issue decisions for restriction of movement himself . Ibid.*

³²⁵ La période des terrains frontexit.

³²⁶ *The situation that KEPI and the 2011 law were targeting is the fact that everybody whether a vulnerable case or an asylum seeker or a non-deportable nationality they would be issued removal orders and be detained indefinite periods of time unless the police would accept to revoke this detention order.* Entretien avec une représentante du HCR grec, *op.cit.*

³²⁷ Autorités locales, nationales et européennes.

de leur surveillance externe. La loi de 2011 prévoit par ailleurs que des compagnies privées soient responsables de la surveillance externe des KEPI.

Ces centres de premier accueil se présentent ainsi comme des lieux hybrides³²⁸, dans lesquels le terme *accueil* signifie *gestion*, où l'enfermement arbitraire est désigné comme une *restriction de mouvement* et où des fonctionnaires de l'État s'occupent de tâches pendant longtemps dévolues à la police³²⁹.

L'emploi de la notion de premier accueil relève manifestement de la recherche d'une sorte d'euphémisme qui suscite néanmoins une confusion par rapport à ce qui peut être réellement synonyme d'accueil. De fait, dans la législation décrivant les différentes fonctions du service du premier accueil, le même terme est employé afin de décrire des choses contraires. Comme par exemple les KEPI et les centres d'accueil pour des mineurs non accompagnés, ou des personnes appartenant à des groupes vulnérables. En pratique la confusion est encore plus grande, comme le révèle l'aspect même de ces lieux destinés au premier accueil. Le KEPI de Moria sur l'île de Lesbos est un centre fermé et entouré de barbelés avec un minimum de conditions hygiéniques. Les migrants qui y étaient enfermés au moment de notre visite décrivaient le lieu comme une cage³³⁰, car l'un des problèmes majeurs qu'ils devaient affronter pendant cette période-là³³¹ était l'isolation.

Un autre point intéressant est l'emploi que toutes les autorités compétentes font du mot *hébergement*. A les entendre, les personnes sont *hébergées* dans les KEPI, jamais *enfermées*. Le dialogue qui suit a eu lieu dans le KEPI de Moria, il en est assez indicatif.

³²⁸ Selon la représentante de l'HCR grec ces centres constituent une nouveauté au niveau national mais aussi au niveau européen : *in other countries you might have border control body, the police and asylum service but as far as I know there is no first reception service, so this is a kind of a novelty, it's in the good direction because its civilian. Ibid.*

³²⁹ À propos de cette dernière remarque il est intéressant de voir que la police continue encore à être responsable de la surveillance des KEPI.

³³⁰ *It's like a cage for us, just seat here, go back eat and sleep. We have nothing to do here. The most important for us is telephone, because our family doesn't even know that we are here. We have no telephone here and that is a problem for us. Our families don't know if we are alive. Pour plus d'info sur le centre de Moria, voir le rapport Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni, op.cit.*

³³¹ Il faudrait remarquer qu'au moment de notre visite le centre venait d'ouvrir et n'était pas encore en pleine opération.

Lors de notre visite³³² nous avons vu un grand nombre de personnes dans le KEPI qui étaient manifestement des mineurs. Alors que nous demandions combien de temps ces mineurs restent enfermés dans le centre, le représentant de la police – responsable du centre à l’époque – répéta à plusieurs reprises que les mineurs n’y sont pas enfermés : *Ils y sont hébergés*. Demandant alors s’il existe un traitement spécial réservé aux mineurs qui effectuent leur *séjour* dans le KEPI de Moria, le responsable a répondu : *Oui, nous les mettons dans une pièce séparée*³³³.

Le recours à différentes procédures de screening lors du premier accueil s’explique par la volonté de montrer comment ce dernier est, dans un premier temps, paradoxalement mis en relation avec des opérations de répartition et de classement des personnes et, dans un deuxième temps, avec l’enfermement. Toutes ces procédures sont liées aux frontières *externes* et elles ont lieu dans le cadre plus général des réformes que le gouvernement grec a désigné comme *Plan d’Action*. Ce dernier se présente – au niveau national ainsi qu’au sein des institutions européennes – comme la réponse à plusieurs critiques à l’égard de la Grèce, aux conditions d’enfermement, au système d’asile dysfonctionnel et, en général, au manque d’un cadre législatif suffisant pour traiter les migrants primo arrivants. Il devient ainsi évident que ces efforts pour rationaliser ce qui a lieu aux frontières se limitent à l’atténuation des réalités liées aux contrôles de ces dernières. Le premier accueil ne se limite pas à des lieux, services, politiques et pratiques. Il représente toute une logique de *gestion* des nouveaux arrivés, non pas loin des frontières mais justement sur les frontières. Une logique d’*externalisation interne*, qui exclut en incluant ceux et celles qui arrivent à franchir la frontière maritime³³⁴. Cette atténuation est d’autant plus manifeste si l’on regarde de plus près d’où et comment le premier accueil est financé.

³³² Terrains *frontexit*. Lesvos octobre 2013.

³³³ Terrains *frontexit*, *Ibid*.

³³⁴ C’est la logique qui précède celle des hotspots qu’au moment de rédaction de ce chapitre constitue la logique par excellence des frontières des pays dits de première ligne comme la Grèce et l’Italie.

Financement du premier accueil : un financement qui va à l'encontre de l'accueil.

Le financement de l'immigration en Grèce reste une question compliquée³³⁵. Ce qui peut être constaté le plus souvent, c'est que des fonds européens sont sollicités par les ministères compétents afin d'être utilisés pour la surveillance des frontières, la détention, les retours, ainsi que le système d'asile et l'infrastructure d'accueil. Or, le problème qui se pose est celui de l'absorption de ces fonds, en raison, d'abord, des difficultés bureaucratiques liées à la dispersion des compétences parmi plusieurs ministères³³⁶ et, ensuite, de la situation économique qui sévit dans le secteur public du pays. Plus particulièrement, les mesures d'austérité imposées par la Troïka³³⁷ influencent d'un côté le secteur public, responsable en partie de l'absorption des fonds, et, de l'autre, les structures sociales d'accueil ou une partie du financement des ONG compétentes³³⁸.

Il devient évident que certains fonds destinés à la protection des réfugiés ont été absorbés et utilisés pour les structures d'enfermement³³⁹. Un autre élément de ce financement complexe des pratiques et des infrastructures liées à l'immigration est le manque de clarté en ce qui concerne les procédures d'absorption des fonds par des ministères et d'autres dispositifs

³³⁵ Les informations traitées vis-à-vis le financement ont été recueillies dans le cadre des terrains *frontexit*. Sur ce point nous devons remercier Afroditi Stambouli (membre du parlement grec, à l'époque) ainsi que son équipe d'avoir partagé avec nous ces informations et pour toutes les éclaircissements importantes sur les questions exposées dans la suite.

³³⁶ Comme le remarque bien F. Crépeau dans son rapport, il est difficile d'avoir une approche globale de tous les aspects de l'immigration en Grèce, car la responsabilité pour les questions de migration transcende plusieurs ministères. Il existe un Comité interministériel sur les migrations, néanmoins ce Comité ne se réunit pas régulièrement. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, François Crépeau, avril 2013

³³⁷ La Troïka est un comité composé par l'UE, la Banque centrale européenne et le Fond monétaire international (FMI). En mai 2010, la Grèce a conclu son premier accord de renflouement avec la Troïka ; depuis, et jusqu'au moment de la rédaction de cette thèse, plusieurs paquets de mesures d'austérité ont touché le domaine public.

³³⁸ Un exemple pourrait bien illustrer la situation décrite ci-dessus. Le coût de la construction et du fonctionnement des KEPI et des *pre-removal* centres est couvert entre 75 % et 95 % par le Fonds pour les frontières extérieures (FFE) et les Fonds pour le retour (FR), et entre 25 % et 5 % des ressources nationales. Lorsque le secteur public est faible en ressources nationales, l'absorption de 75 % ou de 95 % de ces deux fonds européens est bloquée. Terrains *frontexit*, informations données par un membre du parlement grec.

³³⁹ Pour la construction et le fonctionnement des *pre-removal* centres jusqu'au 15/4/2013, des crédits de 5 471 715 euros sont approuvés par les Fonds pour le retour. Les mêmes fonds sont utilisés pour l'amélioration des conditions de détention dans les *pre-removal* centres mais aussi dans des commissariats de police qui sont utilisés pour la détention des migrants... La Commission a accordé à la Grèce 3,75 millions d'euros supplémentaires au financement d'urgence au titre du Fonds européen pour les réfugiés, principalement pour le renforcement de ses capacités d'accueil afin de gérer la pression à laquelle le pays est confronté. Réponse à QP no E-000095/2012, question posée par Monika Flasičková Benová (S&D) le 13/1/2012. Terrains *frontexit*.

impliqués ; le cas des budgets alloués au *pre-removal* centre³⁴⁰ d’Amygdaleza reflète cette opacité. En effet, le financement de la construction de ce dernier – dont le but est la rétention administrative des étrangers en vue de leur expulsion – a été sollicité officiellement pour la protection des réfugiés. Cette contradiction évidente ne repose pas sur un écart entre le statut du centre et sa réalité, elle résulte du discours lié à sa constitution. Plus précisément, Amygdaleza est souvent décrit dans le discours officiel comme un centre d’accueil, même le financement sollicité pour son fonctionnement est issu des fonds destinés à l’assistance et aux prestations sociales³⁴¹. Néanmoins, dans les documents officiels du ministère, les personnes qui s’y trouvent sont décrites comme des détenus.

En exposant l’exemple d’Amygdaleza, nous entendons montrer comment l’oscillation entre des aspects contradictoires est délibérée et représente un des moyens officiels pour l’absorption des fonds. Cette même logique préside à la façon dont certains ministères procèdent à des réformes des services gérant les fonds européens. L’exemple que nous allons exposer concerne plus précisément le FER, qui constitue le seul mécanisme européen pour le soutien des réfugiés, des demandeurs d’asile et d’autres personnes appartenant à des groupes vulnérables. Ce fond concerne l’infrastructure, c’est-à-dire les structures d’accueil, l’aide matérielle, juridique, médicale, ainsi que sociale, mais aussi l’intégration – éducation, formation linguistique, culture, travail, logement – ; il s’agit d’actions orientées clairement vers l’assistance sociale.

Comme il a été constaté à travers la consultation publique sur un projet de loi, le département gérant ce fonds en Grèce a été³⁴² celui de la protection des réfugiés et des demandeurs d’asile relevant d’une direction du domaine de l’assistance sociale. Jusqu’en juin 2013, ce département chargé de la gestion du FER était dirigé par le ministère de la Santé et de la Solidarité sociale, et depuis juillet 2013, il a été placé sous la direction du ministère du Travail, de la Sécurité sociale et de l’Assistance sociale. Il allait être transféré – au moment de la consultation publique – sous le contrôle du ministère de l’Ordre public et de la Protection civile, de même que la compétence de la direction responsable de la supervision des structures d’accueil

³⁴⁰ Ce sont des centres de rétention.

³⁴¹ Question Parlementaire posée par des MPs du parti de Syriza au ministre de l’Ordre public et de la Protection civile sur le sujet : Les dépenses pour la couverture des besoins du centre d’Amygdaleza. Fait le 10/1/2014.

³⁴² La période du terrain exposé sur ce chapitre, à savoir en 2014.

pour les demandeurs d’asile. Cette perspective a suscité la réaction de certaines associations qui ont ainsi exposé leurs préoccupations.

L’activité principale du ministère de l’Ordre public et de la Protection civile, au lieu de veiller à l’assistance publique et au maintien de l’ordre public, s’est concentrée sur la lutte contre la criminalité et l’immigration dite clandestine. C’est-à-dire que les services et les départements du ministère en général, et plus précisément quant à l’immigration, ont un rôle actif dans des processus liés à la dissuasion de l’immigration. Bien évidemment, ce rôle n’est pas compatible avec les actions que le FER renforce. Il peut même conduire à une confusion des rôles et des fonctions, confusion qui pourrait entraîner des violations graves des droits des demandeurs d’asile et des réfugiés. Les associations notent de plus que depuis des décennies, le ministère de l’Ordre public est compétent en matière d’asile. Des rapports des organismes internationaux et des ONG ont montré en détail que les services du ministère ont commis de graves violations des droits des demandeurs d’asile et des réfugiés, à l’encontre des législations nationale, européenne et internationale. En même temps, une série de décisions de la Cour européenne des droits de l’homme a condamné la Grèce pour ces violations. Il a été également observé dans plusieurs cas que ces services du ministère empêchent des actions menées par des associations dans le cadre du FER³⁴³.

L’intervention de ces différentes associations par rapport aux réformes internes des services ministériels révèle ce que l’absorption du financement signifie en pratique : la dispersion des instances responsables de la gestion du financement en vue de cacher les contradictions qui surgissent en matière d’accueil et d’empêchement de la migration.

³⁴³ Les associations révèlent dans ces textes la description de cas< Intervention de certaines associations dans la consultation publique de la réforme des services et départements à propos de la gestion des fonds Européens. Πρώην Υπουργείο Δημόσιας Τάξης και Προστασίας του Πολίτη, Διαδικτυακός τόπος διαβουλεύσεων. Αναδιοργάνωση Υπηρεσιών του Υπουργείου Δημόσιας Τάξης και Προστασίας του Πολίτη/ Άρθρο 2: Υπηρεσία διαχείρισης Ευρωπαϊκών και Αναπτυξιακών Προγραμμάτων, Μη Κυβερνητική Οργάνωση ΑΙΤΗΜΑ, Ελληνικό Συμβούλιο για τους Πρόσφυγες και άλλοι φορείς <http://www.opengov.gr/yptp/?c=3185>.

Les financements décrits jusqu'ici sont liés au premier accueil de façon indirecte. Or, un rapport sur la rentabilité des contrôles des frontières en Grèce³⁴⁴ présente un peu plus en détail l'absorption des fonds spécifiques pour les procédures de premier accueil et de screening. Il ressort du rapport que la mise en place des centres, ainsi que des *Unités mobiles de premier accueil*, a été soutenue financièrement par le Fonds pour les frontières extérieures, qui est l'un des quatre mécanismes de solidarité financière de l'UE, à savoir celui destiné à la surveillance et aux contrôles des frontières. Le rapport poursuit en soulignant que : *Le budget alloué est indicatif du poids disproportionné attribué aux centres, ainsi que l'importance accordée à la détention et à la procédure clé du premier accueil.*

Il y a lieu de faire remarquer l'évidence qui supervise le financement des procédures de screening et de premier accueil : il est directement lié à la surveillance et au contrôle, c'est-à-dire, à la dissuasion et à l'empêchement de l'immigration, qui sont des pratiques diamétralement opposées à la notion d'accueil.

Certes, le financement exposé ici provient principalement de ces fonds européens, et la Grèce n'est pas toute seule dans sa décision de se focaliser sur le contrôle des frontières et l'enfermement des migrants. Dans les conclusions du rapport Midas il est clairement souligné que :

Les priorités de la Grèce en matière du contrôle des frontières et de l'asile sont profondément influencées – pour qu'on les présente à la légère – par les priorités et les décisions de l'UE qui y ont trait, du fait que cette dernière a été le bailleur principal des mesures liées au contrôle de l'immigration irrégulière et à l'asile³⁴⁵.

Cette influence déterminante peut être également illustrée par la réponse fournie à une question posée à la Commission européenne sur ce sujet. Un député européen a demandé à cette

³⁴⁴ MIDAS rapport, présenté en octobre 2014.

³⁴⁵ ANGELI, D., DIMITRIADI, A., TRIANDAFYLLIDOU, A., "Assessing the cost-effectiveness of irregular migration control policies in Greece", *Midas Report*, Athens, Eliamep, October 2014, <http://www.eliamap.gr/wp-content/uploads/2014/11/MIDAS-REPORT.pdf>, TRM, depuis l'anglais.

institution si pour soutenir la Grèce il serait pertinent d'augmenter le budget provenant du Fonds européen pour les réfugiés afin de leur fournir de meilleures conditions d'accueil. La Commission a répondu que le soutien financier et opérationnel en Grèce se poursuivrait à travers le Fonds extérieur et le Fonds pour le retour et, parallèlement, qu'elle estime que la conclusion rapide de l'accord de réadmission entre l'UE et la Turquie, permettrait également de manière significative l'amélioration de la situation en Grèce³⁴⁶.

Nous constatons donc que la réponse de la Commission quant aux lacunes de la Grèce concernant l'accueil repose sur le renforcement des pratiques liées au contrôle des frontières et au renvoi. L'exposé du financement du premier accueil révèle que ce dernier repose sur un double discours par excellence, financé et établi comme tel.

Nous avons vu dans un chapitre précédent que la spatialité fictive de l'immigration irrégulière envisage celle-ci comme arrivant de l'extérieur. Le premier accueil répondant à la logique de cette spatialité fictive devient une notion contradictoire, hybride, servant à l'établissement des lieux et à la mise en œuvre des pratiques luttant contre l'arrivée de cette immigration irrégulière. À travers des procédures d'interrogatoires sur les modalités (pourquoi et comment) de l'arrivée des migrants à la frontière, la conceptualisation de l'accueil que la nouvelle gouvernamentalité de la gestion de l'immigration impose est mise en relation avec la catégorisation et l'enfermement des nouveaux arrivants. En fin de compte, les manières d'absorption des différents fonds liés à cette gestion reproduisent et institutionnalisent la tendance que la notion de premier accueil introduit : cette rationalisation euphémique des réalités des frontières qui vont à l'encontre de l'accueil.

B) De l'engagement fragmenté

Le premier accueil représente une conceptualisation des interventions qui ont lieu à la frontière – vis-à-vis des migrants – et qui ciblent l'évitement de leur arrivée. Dans la même logique qui commande ce chapitre, nous allons examiner une autre conceptualisation des

³⁴⁶ PQ: EU funding to Greece (January 2012-March 2013), E-010916-12.

interventions qui ont lieu à la frontière – à l’égard des migrants –, à savoir la manière à travers laquelle les acteurs se mettent en liaison avec leurs interventions. Ceiger et Pecoud remarquent à propos de la gestion de l’immigration qu’il existe une interrelation partielle et complexe entre les acteurs, les pratiques et les discours. Les acteurs développent certains discours afin de justifier leur existence et légitimer leurs pratiques. Or celles-ci, ainsi que leurs interventions politiques, sont souvent assez éloignées de la rhétorique qui les fonde. En ce qui concerne les domaines que nous examinons ici, à savoir les politiques, les pratiques et le discours autour des frontières, les acteurs développent une approche fragmentée vis-à-vis de ce qui constitue le terrain de leur intervention. Afin d’expliquer cette approche fragmentée, nous commençons par mettre en parallèle les déclarations concernant le premier bureau de Frontex (FOO) opérant en Grèce, ainsi que les autres opérations de Frontex, avec celles qui sont liées aux activités du HCR grec et aux interventions des gardes-côtes grecs (GCG)³⁴⁷ pendant nos terrains *frontexit*. Il existe un point commun entre le mode de fonctionnement³⁴⁸ de FOO, de Frontex et celui du HCR grec et des GCG qui nous aidera à comprendre sur quoi repose la fragmentation.

Le rapprochement des déclarations concernant la non-indépendance des opérations de Frontex avec les affirmations assurant l’autonomie du HCR est révélatrice d’une conception de l’intervention à la frontière vue comme un ensemble de fragments découpés. Le représentant de Frontex a prononcé un discours sur le degré de non-autonomie du FOO :

*Ici, à FOO nous ne sommes pas indépendants, FOO est une extension de Frontex. Nous n’avons pas de projets ou d’opérations propres. Nous ne prenons pas nos propres décisions. Notre rôle consiste à soutenir toutes les activités opérationnelles coordonnées par Frontex [...]*³⁴⁹

Plus loin, le même représentant affirme que la Grèce et la Turquie ont développé une bonne coopération au niveau opérationnel :

³⁴⁷ Désormais GCG dans le texte.

³⁴⁸ Du moins dans la façon dont les choses sont présentées par les deux représentants.

³⁴⁹ Entretien avec le coordinateur du FOO, *op.cit.*

Après un accord entre les deux pays, ils se sont réunis à plusieurs reprises dans la région d'Evros. (Les deux pays) communiquent entre eux sur une base quotidienne. Ce que nous faisons là, c'est faciliter les réunions et y participer en tant qu'observateurs. Nous ne sommes pas des participants actifs dans cette coopération. Nous facilitons et nous participons³⁵⁰.

Le rôle de Frontex est par excellence un rôle d'engagement fragmenté. Selon les propos du représentant, la fonction de coordination de Frontex est de soutenir les États membres (EM) ; il ne s'agit pas d'un corps leader, d'un corps commandant, tandis que les EM sont responsables de la gestion de leurs frontières extérieures et de la mise en œuvre des différentes politiques. Il prend l'exemple des agents invités (Guest Officers)³⁵¹ pour préciser qu'ils constituent un personnel supplémentaire, intégré aux autorités policières locales, comme dans la région d'Evros, et qu'ils répondent aux ordres des commandants locaux.

Nous, en tant que personnel de Frontex, nous n'avons pas un pouvoir exécutif... nous sommes les coordinateurs mais nous n'avons pas des pouvoirs exécutifs. Je ne peux pas ordonner, je peux conseiller, je peux faire pression parfois... Ma tâche, mon engagement est d'assurer que le Plan opérationnel (PO) soit mis en œuvre correctement. Le PO est, disons, le contrat entre Frontex et l'État-membre d'accueil.³⁵²

De son côté, la représentante du HCR grec nous a expliqué³⁵³ en quoi consiste leur intervention aux frontières. La mise en place du dit premier accueil³⁵⁴ a été prévue par la loi, mais son établissement a été retardé, et de ce fait, la Commission européenne a demandé au HCR d'entreprendre – plus ou moins – le premier accueil pendant une période de 18 mois. Le premier accueil que le HCR a assuré se résumait à une communication d'informations de base aux primo arrivants, c'est-à-dire des renseignements sur les droits et les responsabilités des personnes

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ Ce sont des agents venus d'autres États membres.

³⁵² Entretien avec le coordinateur du FOO, *op.cit.*

³⁵³ *Op.cit.*

³⁵⁴ Le premier accueil a été analysé plus haut.

arrivant sur le territoire, ainsi que des services d'interprétation. En pratique, des agents du HCR étaient présents de façon permanente ou sporadique – selon la région – dans des zones frontalières.

Nous travaillons indépendamment des centres de détention, des services de premier accueil, de la police ; nous travaillons séparément. Nous nous sommes mis d'accord avec les autorités grecques sur la base d'un Protocole d'entente (PE), c'est pour cela que nous sommes autorisés à aller partout, là où les primo arrivants se trouvent. Voilà pourquoi nous sommes régulièrement vus dans les centres (de détention), parce que les primo arrivés y sont envoyés. Nous sommes également présents dans des commissariats de police où les personnes y sont transférées dans les cas où les centres (de détention) seraient pleins³⁵⁵.

Les arguments que le HCR et Frontex utilisent afin de décrire leurs actions sur le terrain sont divergents mais aboutissent néanmoins à un point commun. Le représentant de Frontex allègue des raisons de non-indépendance pour expliquer la discontinuité de son rôle au cours des différentes opérations qui ont lieu aux frontières, et la représentante du HCR souligne qu'elle opère indépendamment des autorités grecques, ce qui explique que, même si le HCR est présent dans des lieux gérés par des autorités policières, ses actions ne s'inscrivent pas dans la même ligne que ces dernières. En ce qui concerne le cas de Frontex, il se présente en dépendance avec les autorités nationales des pays où ces opérations ont lieu. Par ailleurs, le HCR affirme qu'il a des projets propres et qu'il fonctionne de façon tout à fait indépendante. En somme, dans les deux cas ils n'assurent pas le contrôle complet de la situation, et pour cette raison, même s'il y a une implication de leur part, la responsabilité est fragmentée.

La liaison étroite qu'établissent les autorités entre implication partielle et responsabilité limitée est indicative de cet engagement fragmenté que nous tenons à analyser ici. Cependant, nous allons mettre en question cette relation à travers la comparaison entre ce que la GCG conçoit comme une absence de juridiction pour intervenir, et une décision de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) contestant cette juridiction.

³⁵⁵ Terrains frontexit, entretien avec une représentante du HCR grec, *op.cit.*

Une des tâches que la GCG considère comme étant essentielle au cours de ses opérations, est le sauvetage des personnes en danger en mer au sein de sa juridiction. Dans les eaux territoriales turques, les garde-côtes répondent au droit de souveraineté de la Turquie. Ainsi, selon un représentant de la GCG, dans certains cas³⁵⁶ où les GCG sont intervenus du côté turc, *les migrants ont été sauvés³⁵⁷ et ensuite transportés sur un bateau des garde-côtes turcs. Toutefois, dans ces cas, qui ne sont pas nombreux, les Turcs ont pris en charge les migrants. Notre bateau était à côté de celui des migrants et ensuite ils ont été pris en charge par les Turcs. Lorsque notre délégation l’a questionné sur la possibilité qu’il y ait dans les bateaux, récupérés par les autorités turques, des personnes ayant besoin d’une protection internationale, le même représentant a répondu que les autorités grecques n’ont pas juridiction sur les eaux territoriales turques³⁵⁸.*

Il en résulte que les autorités interviennent là où elles n’ont pas juridiction quand elles jugent qu’il s’agit d’un cas de sauvetage³⁵⁹, mais elles invoquent cette juridiction lorsqu’elles sont responsables d’une action qui enfreint le principe du non-refoulement. Cette juridiction sur mesure vient d’être contestée par ce qui est connu comme le cas de Hirsi. Il s’agit d’une décision de la Cour européenne des droits de l’homme contre l’Italie (Hirsi Jamaa *versus* Italie)³⁶⁰, laquelle souligne la distinction entre juridiction *de jure* et juridiction *de facto*. Un État a une juridiction précise *de jure* sur les eaux territoriales, mais sa juridiction *de facto* s’étend jusque-là où il exerce son pouvoir. En prenant l’exemple du cas Hirsi Jamaa, lorsque les autorités italiennes ont pris en charge les bateaux des migrants sur des eaux territoriales étrangères ou internationales, elles ont étendu leur juridiction à ces régions-là. Il devient évident ainsi que les

³⁵⁶ Ici les cas décrits étaient des opérations SAR. Terrains *frontexit*, Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes des gardes-côtes grecs, fait à Athènes en octobre 2013.

³⁵⁷ Dans ces cas le représentant en question, sous entend que les opérations ont eu lieu sur les eaux territoriales turques.

³⁵⁸ Néanmoins, sur l’activité du centre de Coordination des opérations SAR (en grec :ΕΚΣΕΔ) nous remarquons que pendant les mois de décembre 2012 et de janvier 2013 la plupart des incidents SAR ont eu lieu en Grèce, et en mars, avril, juin, juillet et août 2013, ils ont eu lieu en Turquie. Pour plus d’informations sur les opérations SAR, voir le rapport PRO ASYL, *Pushed back. Systematic human right violations against refugees in the aegean sea and at the greek-turkish land border*, 2013, <https://www.proasyl.de/en/material/pushed-back-systematic-human-rights-violations-against-refugees-in-the-aegean-sea-and-the-greek-turkish-land-border/>, p. 35, note de bas de page 57.

³⁵⁹ Sur ce point, il faut préciser que cela est conforme au règlement qui définit les procédures à suivre lorsqu’il s’agit d’un incident SAR. Toutefois, il n’est pas clair quand est-ce qu’un incident est considéré comme SAR. Ceci sera exposé dans le chapitre suivant, lorsque nous analyserons le discours de la GCG à ce sujet.

³⁶⁰ Pour plus d’informations sur cette question :<https://migrantsatsea.wordpress.com/tag/hirsi-v-italy/>.

obligations d'un État commencent et s'étendent là où il exerce son pouvoir et non pas seulement là où se déploie sa juridiction, et par conséquent il est obligé de respecter les droits des personnes sur lesquelles s'exerce ce pouvoir sans prétendre pouvoir se dérober à une part de ses responsabilités³⁶¹. Si l'on revient au cas qui nous occupe, à partir du moment où les autorités grecques interviennent dans les eaux territoriales turques, elles étendent leur juridiction et leur responsabilité par rapport aux violations liées à leur intervention.

La fragmentation dont il est question dans ce chapitre révèle la manière à travers laquelle les acteurs entrent en relation avec leur terrain, à savoir les pratiques et les discours vis-à-vis de l'immigration. C'est un moyen de s'impliquer dans le terrain de façon discontinue et partielle, comme si les différents acteurs nient le fait qu'ils ont un rôle dans un système interdépendant. Les différents acteurs justifient leur non-responsabilité en ignorant volontairement un ensemble et en refusant de voir cet ensemble comme un tout. Paradoxalement, on dirait que leur implication se termine là où leur responsabilité commence ; c'est en cela que la fragmentation acquiert une fonction par rapport à l'intervention des différents acteurs. Elle devient un moyen pour justifier leur non-responsabilité face à des situations qui ne leur conviennent pas.

1) Un cas d'étude, le discours de la GCG

Ces propos de la GCG que nous voulons examiner seront présentés par la suite, mais il convient ici d'analyser à quel moment ils sont invoqués.

Nous sommes en cette période³⁶² où l'étanchéité de la frontière terrestre gréco-turque a entraîné la *réouverture* du passage à travers la mer Égée ; un passage risqué qui a provoqué un grand nombre d'accidents en mer avec des naufrages et des personnes qui ont perdu leur vie³⁶³.

³⁶¹ Cette analyse intéressante est tirée d'une intervention dans un colloque organisé par le GCR (Greek Council for Refugees), dans le cadre du programme EPIM, le 27/01/2014, à Athènes : Barreau d'Athènes. Le sujet du colloque était « L'accès à la procédure d'asile aux frontières ». L'intervention avait trait à « L'affaire Hirsi Jamaa v. Italie de la Cour européenne des droits de l'homme et son impact sur la protection des réfugiés », intervention faite par Giannis Papageorgiou, professeur adjoint à l'université de Thessalonique, département des Sciences politiques. GREEK COUNCIL FOR REFUGEES, Ανοιχτή συζήτηση για την πρόσβαση στη διαδικασία ασύλου στη θάλασσα, στα σύνορα και σε τρίτες χώρες, 27/01/2014 <http://www.gcr.gr/index.php/en/news/press-releases-announcements/item/343-anoixti-syztisi-deftera-27-ianouariou-2014>.

³⁶² Terrains *frontexit*, septembre-octobre 2013.

³⁶³ Pour plus sur cette question voir *Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni*, op.cit., p.6.

En même temps, et comme conséquence de cela, de nombreuses allégations ont été avancées contre le gouvernement grec, le corps des GCG, la police frontalière et Frontex concernant des pratiques répressives, violentes et non conformes au respect des droits de l’homme ; pratiques qui ont principalement lieu aux frontières. Ces affirmations ont été prononcées à travers des rapports, la presse, ainsi que d’autres médias, et elles s’adressaient aux autorités nationales et européennes en faisant aussi allusion à la question plus large de la complicité de l’UE³⁶⁴.

Selon ProAsyl : *Au cours des 14 derniers mois, le gouvernement grec a mis en place une des politiques les plus sévères vis-à-vis de l’immigration ; à la fois sur le continent, et à ses frontières terrestres et maritimes. Selon le rapport, il s’agit d’une réponse aux menaces répétées des États membres de suspendre l’adhésion de la Grèce à l’espace Schengen*³⁶⁵. Les conclusions du rapport ne concernent pas seulement la rigueur des politiques employées à la frontière, mais surtout des situations d’injustice qui s’y créent. *Un degré alarmant d’impunité en Grèce, où les auteurs des violences restent impunis et les victimes des violences étatiques ne sont pas protégés*³⁶⁶.

Dans ce climat, la société civile, différentes institutions européennes et des organisations internationales ont, de façon pressante, exprimé leurs préoccupations en émettant des recommandations au gouvernement grec et à ses autorités, ainsi qu’à d’autres responsables européens. C’est dans cette même logique que s’inscrivent les questions que nous avons adressées à la GCG, de même que les entretiens qui ont eu lieu pendant nos terrains *frontexit*³⁶⁷.

Les extraits qui suivent sont tirés d’une communication avec le siège des GCG à Athènes. Plus précisément, nous avons essayé d’obtenir des réponses et des réactions des GCG à propos des allégations faites contre leur personnel, et pour cette raison nous nous sommes appuyés sur

³⁶⁴ Nous nous sommes référés à cela dans le chapitre sur les traversées irrégulières et traversées sans nom : les pratiques des *push-backs*.

³⁶⁵ PRO ASYL, *Pushed back. Systematic human right violations against refugees in the aegean sea and at the greek-turkish land border*, 2013, op.cit., p.1, TRM depuis l’anglais.

³⁶⁶ ProAsyl *ibid*.

³⁶⁷ Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes des gardes-côtes grecs, *op.cit*.

des conclusions des rapports publiés au cours de la période où la mission a eu lieu³⁶⁸, notamment celui de ProAsyl sur des condamnations concernant des opérations de refoulement (push-back) des frontières terrestres et maritimes grecques vers la Turquie. L'accent est mis ici plus particulièrement sur deux des questions adressées par écrit aux représentants du siège des GCG au Pirée³⁶⁹. La première fait référence aux conclusions générales du rapport de ProAsyl, selon lesquelles les réfugiées qui tentaient d'entrer sur le territoire européen ont été systématiquement repoussés par la police frontalière et par les GCG en violation du droit national, européen et international et avec la complicité de l'Union européenne. La deuxième question soulève des cas précis révélés par le rapport de ProAsyl, en vue de susciter une réaction des représentants des GCG en faisant mention des détails sur la date, de l'heure et du nombre de personnes impliquées.

L'argument central qui se dégage de leurs réponses est l'espace de temps entre le moment où les incidents sont arrivés et celui où la documentation sur ces allégations a été rendue publique. Cet intervalle a été invoqué pour justifier le fait que ces assertions n'ont pas été examinées.

La distance entre le moment où les allégations ont été publiées et celui où elles sont censées avoir eu lieu, présuppose comme infructueux le résultat de toute enquête menée par la suite³⁷⁰.

Il est largement admis que cet écart temporel est le facteur principal qui a contribué à compliquer la situation. En effet, du côté de la société civile – collectifs, ONG, organisations et en général parties prenantes engagées dans la protection des droits des migrants – ce décalage empêche d'avancer des assertions de façon claire et précise, et du côté des autorités, il sert d'alibi afin de ne pas enquêter sur ces allégations.

Il est intéressant de se pencher sur ce que les autorités maritimes ont répondu plus concrètement aux différentes affirmations contre leur personnel pour comprendre de quelle

³⁶⁸ Notamment le rapport PRO ASYL, *Pushed back...*, *op.cit.* et le rapport AMNESTY INTERNATIONAL, *Frontier Europe: Human Rights Abuses on Greece's border with Turkey*, 2013, *op.cit.*

³⁶⁹ Terrains *frontexit*, Echanges des questions et réponses avec le siège des GCG, octobre-décembre 2013.

³⁷⁰ *Ibid.*

manière la fragmentation se traduit dans leurs propos comme une implication discontinuée sur le terrain, et sert de moyen d'argumentation pour éluder les responsabilités de leurs actions.

D'une façon générale, l'on constate que les autorités ne répondent pratiquement pas à ces allégations, elles se limitent à légitimer l'absence d'enquête sur ces assertions, ainsi qu'à affirmer l'intégrité morale des GCG :

Le corps des GCG ne peut accepter aucune allégation sur le comportement cruel de son personnel envers des femmes enceintes ou des personnes âgées, comme le rapport de ProAsyl le dénonce³⁷¹.

Les réponses des GCG invoquent le manque de données concrètes, *de l'adoption acritique (...) des allégations non-enquêtées, issues des témoignages anonymes faits par des personnes qu'il est impossible de repérer ; publiés par des organisations dont les intentions sont douteuses.* (Des allégations qui) finissent par porter gravement atteinte au prestige et à la crédibilité des institutions étatiques, *comme le corps des GCG, et par attaquer ainsi la valeur de sa mission et le travail de son personnel³⁷².* Les différentes assertions sont qualifiées par les représentants des GCG de vagues et générales et le décalage de leur divulgation est grave et non justifié.

Il est intéressant de noter que plus loin dans ses réponses, le représentant des GCG contredit ce qui précède :

S'il y a le moindre soupçon, indication, rapport ou plainte sur des incidents violents ou des comportements non appropriés des garde-côtes, les mécanismes institutionnels du corps des GCG sont activés (afin de procéder à des investigations). Peu importe si les renseignements proviennent d'individus, des

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² *Ibid.*

*autorités officielles ou d'entités collectives et d'institutions nationales ou internationales*³⁷³.

Un petit échange que nous – comme membres de la délégation – avons eu avec le représentant de la GCGau sujet des allégations avancées par Amnesty International (AI) contre le corps des GCG, est également révélateur de la manière dont le décalage temporel est utilisé comme moyen pour leur défense.

- *Selon Amnesty International, Frontex a échangé avec les autorités grecques 18 rapports sur des push backs effectués par des garde-côtes grecs cette année.*
- *Nous avons reçu le rapport d'Amnesty International et nous avons répondu. Notre point de vue est que [...] ce qu'ils disent, ce qu'ils appellent push back n'a pas été porté à notre connaissance. Ainsi, nous avons demandé à Amnesty de fournir des données spécifiques en ce qui concerne ces allégations, mais des données complètes. Où c'est arrivé ? Les noms et prénoms complets des personnes. Qui a fait ça ? Quand ça a eu lieu ? De sorte que nous soyons en mesure de procéder à des enquêtes.*
- *Vous avez parlé de données complètes, mais vous savez que parfois il est difficile d'avoir ces informations, d'autant plus que nous perdons les traces des personnes [...] Il est donc difficile de recueillir les données et de vous signaler les cas de la façon que vous avez décrite auparavant.*
- *Mais, vous savez, si quelqu'un fait une accusation, comme dans le rapport d'Amnesty qui a révélé qu'ils disposent de données...il serait bon de nous les envoyer...si quelque chose n'est pas signalé, nous ne sommes pas en mesure de l'enquêter. Par signaler, ne signifie pas quelque chose qui s'est passé il y a un an... Ce n'est pas une accusation ça.*
- *[...] Il est très difficile de signaler directement aux garde-côtes une telle situation. L'on a affaire à des personnes qui, si elles ont subi un push back, ont peur... Elles ne sont pas en état de pouvoir révéler quelque chose, vous pouvez imaginer la vulnérabilité de ces personnes...il y a un écart entre la réalité de ce qui se passe et ce que vous dites.*

³⁷³ Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes, *op.cit.*

- [...] Afin de procéder à une enquête minutieuse, on doit avoir des preuves, des données, des informations, car on a besoin de confirmer si c'est vrai ou non [...] nous ne pouvons pas enquêter sur la fumée si nous ne savons pas où il y a le feu. Mais on a besoin des preuves [...] même si on les reçoit après un certain temps, on a besoin de recevoir ces choses³⁷⁴.

Le discours de la GCG s'appuie sur ces mêmes raisons qui créent le décalage entre l'incident et sa divulgation afin de légitimer sa décision de ne pas enquêter sur une réalité. De façon simpliste, nous pouvons dire que les GCG n'acceptent pas les accusations, car ils n'ont pas les moyens de réaliser une recherche attentive et suivie. Plus loin, dans le même entretien sur la pression des institutions européennes à l'égard du corps des GCG par rapport aux allégations, le représentant des GCG insiste sur le fait que les moyens et les mécanismes pour enquêter sur des assertions existent déjà, et réduit le problème à une insuffisance de signalements.

Frontex a exercé une forte pression sur nous à ce sujet. Nous sommes en coopération avec le HCR ces deux dernières années, mais cette année, ainsi que la précédente, il y a eu beaucoup de pressions de la part du Parlement européen, de la FRA³⁷⁵, de Frontex [...] On comprend, on le reconnaît et on veut coopérer³⁷⁶.

Selon le représentant des GCG, cette pression est liée au fait que Frontex a beaucoup investi sur les droits fondamentaux après l'adoption de la Stratégie des droits fondamentaux.

Le Parlement européen a beaucoup insisté sur le respect des droits de l'homme. L'EASO³⁷⁷ a été mis en place [...] nous sommes aussi en communication avec la FRA. Cette dernière nous envoie des rapports, des notes et des informations concernant les allégations de violation des droits fondamentaux. Donc, il est nécessaire d'avoir une coopération étroite. Nous ne pouvons pas refuser de coopérer.

³⁷⁴ *Ibid.*

³⁷⁵ FRA est l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, <http://fra.europa.eu/fr>.

³⁷⁶ Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes, *op.cit.*

³⁷⁷ EASO Bureau européen d'appui en matière d'asile, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:j10022&from=EN>.

À ce niveau de l'entretien nous avons voulu connaître leur point de vue sur les raisons qui ont conduit les institutions européennes à faire pression sur les GCG.

- *Il doit y avoir une raison plus concrète sur cette pression.*
- *Peut-être qu'il n'y avait pas de transparence ou encore qu'on n'avait pas attiré notre attention sur ces allégations auparavant. Il faut noter que nous disposons de mécanismes concernant tout ça, nous ne les avons pas mis en place maintenant. Nous avons le mécanisme administratif qui est interne, et le mécanisme pénal qui est une cour martiale enquêtant sur tous les cas où le personnel des GCG est impliqué. Tout cela ne constitue pas une nouveauté, tout cela existait auparavant [...] Il suffit de signaler ces cas³⁷⁸.*

Leur discours révèle un effort de construire un positionnement de défense en vue de justifier la non-implication des autorités par rapport à certains aspects, une non-implication sur mesure. La manière dont ce positionnement est bâti fait émerger le caractère partiel de leur implication en ce qui concerne les allégations, ainsi que l'enquête de ces dernières ; un caractère partiel qui se justifie en faisant appel à des temporalités décalées et à des données insuffisantes. Et c'est en cela qu'il est partiel, car les autorités ne mettent pas en question l'efficacité des mécanismes déjà existants, elles choisissent de ne pas enquêter sur le problème et elles se limitent à recourir à toute une argumentation sur la raison de ne pas faire une enquête approfondie afin de ne pas dire s'il s'agit d'allégations vraies ou fausses. Pour les GCG, ces assertions sont conçues d'une certaine façon, comme le note leur représentant au cours de l'entretien :

*Le fait que nous n'avons rien entendu, ne signifie pas que rien n'a eu lieu.
C'est juste que si l'on ne nous informe pas sur ce sujet, que pouvons-nous faire ?
C'est comme dans les cas de viol, si une femme ne signale pas un viol, alors qui
pourrait aider ?³⁷⁹*

³⁷⁸ Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes, *op.cit.*

³⁷⁹ *Ibid.*

L'exemple du viol, même si le représentant de la GCG a regretté de l'avoir utilisé, est très pertinent quant aux cas que nous examinons, pour deux raisons. Tout d'abord, parce qu'il traduit un esprit selon lequel sont abordées les questions portant sur les violations des droits de l'homme, surtout dans des zones caractérisées comme grises, comme c'est le cas des frontières que les migrants franchissent. Et ensuite, parce que les situations décrites à travers les différentes allégations sont comparables à des viols, quant à la vulnérabilité des victimes, ainsi qu'aux obstacles et aux difficultés auxquels les victimes doivent faire face afin de porter plainte au moment opportun ; des obstacles directs et indirects.

À ce stade de notre travail, nous avons tenté d'analyser le discours des différents acteurs impliqués sur le terrain qui font l'objet de cette partie. Le point de départ est les interrelations complexes entre les acteurs, leurs discours et leurs terrains, et nous avons surtout voulu montrer ce qui émane des propos exposés : la fragmentation. Nous avons d'abord exposé un rapprochement entre les propos de Frontex, du HCR et des GCG qui est révélateur d'un point commun reposant sur le refus de prendre position par rapport à un ensemble de pratiques complexes en insistant sur le caractère partiel de l'intervention de chacun de ces acteurs.

Apostolis Fotiadis³⁸⁰ fait des remarques similaires en considérant que le rôle des experts, des ONG et des organisations internationales ne présente pas les connaissances suffisantes quant à la réalisation des tâches entreprises. Durant l'année 2014, plusieurs rencontres ont eu lieu à Athènes sur la question de l'immigration auxquelles Fotiadis a participé parmi des représentants des organisations internationales, des ONG ainsi que de l'administration publique nationale. L'intervention de ce dernier concernait les évolutions du programme européen de recherche pour la sécurité et son impact sur l'activation opérationnelle d'Eurosur. Il a souligné le grand intérêt des experts et des personnes bien informées qui avaient pourtant l'air de ne pas avoir une perspective à long terme de ces évolutions-là, bien que la dynamique de ces dernières ait un impact énorme sur les domaines dans lesquels ces personnes sont impliquées. Le manque d'information sur le sujet était impressionnant, surtout pour des personnes qui ont un statut

³⁸⁰ Dans son livre (*Les marchands des frontières : la nouvelle architecture européenne de surveillance*), ΦΩΤΙΑΔΗΣ, Α., *Οι έμποροι των συνόρων. Η νέα ευρωπαϊκή αρχιτεκτονική επιτήρησης*, Αθήνα, Ποταμός, 2015, p. 90.

institutionnel approprié pour contrôler et critiquer le processus de création de cette nouvelle architecture de surveillance. Selon le commentaire de Fotiadis, il s'agit d'un manque de connaissance et de réflexion aux conséquences importantes car il laisse le champ libre aux bureaucrates de Bruxelles et aux multinationales pour mener à bien leurs plans. Cette fragmentation convient également à l'externalisation caractérisant l'esquisse des politiques et des pratiques de contrôle de la migration. Il est intéressant de relever que même si l'on a affaire à des instances ayant des objectifs divers quant à la frontière et aux migrants qui y arrivent, celles-ci arrivent à un consensus sur cette fragmentation.

Analysant le discours de l'UE sur ce qu'il nomme l'immigration *anti-clandestine*³⁸¹, William Walters décrit l'activité liée à celle-ci comme une forme de gouvernance en réseau qui contient plusieurs agents tels que le HCR ou Frontex (et donc FOO). Ce qui caractérise ce réseau, c'est le fait qu'il n'existe pas une grande cohérence ou un grand consensus entre ses agents. Il donne l'exemple de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) et de HRW (*Human Rights Watch*) sur les désaccords de ces deux organismes quant à l'importance de veiller aux violations des droits de l'homme. D'autres exemples similaires montrent bien qu'à première vue ces réseaux de gouvernance peuvent apparaître comme de nouveaux espaces d'administration technocratique, mais ils peuvent aussi être des facteurs de politisation et de conflit. Si la scène contemporaine de la gestion de l'immigration est peuplée d'un grand nombre de nouveaux acteurs, cela ne veut pas dire qu'ils vont tous dans la même direction ou qu'ils coexistent en harmonie.

Si FOO et le HCR comptent parmi ces acteurs dont il est question ci-dessus, il est certain que leurs objectifs ont des orientations différentes. Le premier a comme projet *de soutenir toutes les activités que Frontex coordonne dans la région...c'est-à-dire Grèce, Italie, Chypre, Malte, Bulgarie*³⁸². Il s'agit des activités liées à l'objectif principal de Frontex qui est de *prévenir et réduire l'immigration irrégulière*³⁸³. Les projets de FOO s'inscrivent dans les politiques de

³⁸¹ WALTERS, W., "Imagined Migration World: The European Union's Anti-Illegal Immigration Discourse", In M. GEIGER, A. PÉCOUD (eds), *The Politics of International Migration Management. Migration, Minorities and Citizenship*, London, Palgrave Macmillan, 2010, p. 78.

³⁸² Entretien avec le coordinateur du FOO, op.cit.

³⁸³ *Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni, op.cit.*, p. 5.

l'évitement et son implication fragmentée sert ici à ne pas prendre en charge des responsabilités liées à ces politiques de l'évitement.

Le HCR a une activité *humanitaire et sociale [...] et assume les fonctions de protection internationale [...] en ce qui concerne les réfugiés [...], et de recherche des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés*³⁸⁴. Ainsi, il est évident que l'orientation de l'activité du HCR est la protection des droits des réfugiés et donc son implication fragmentée lui donne accès à des zones où le risque de violation de ces droits est important. D'une certaine manière, c'est comme si le prix à payer pour son indépendance est le refus de se positionner face à des situations dont il est témoin.

Le rôle de Frontex est plus actif sur la définition et l'emploi des politiques de l'évitement ; il n'en va pas de même pour le HCR qui participe de façon non-volontaire à ces politiques en étant témoin. Dans le premier cas, la fragmentation est une sorte de renoncement aux responsabilités, tandis que dans le deuxième, elle procède d'un compromis. En risquant d'être schématiques, nous pouvons dire que Frontex participe de façon directe à l'emploi de ces politiques de l'évitement, et le HCR de manière indirecte à leur légitimation.

Le HCR invoque son indépendance pour éviter toute affiliation aux autorités, il se distingue clairement de la police ou des GCG. Par ailleurs, Frontex n'adopte pas une identité claire, il dissimule son entité en présentant un caractère de dépendance, car son activité existe toujours par rapport à d'autres agents, à savoir les États membres, les opérations de Frontex, les *guest officers*, etc. Le point commun, tel que nous l'analysons ici, est la relation incomplète qu'ils ont avec leur champ d'intervention, tant par rapport à leur activité qu'à leur discours. Il est important de noter que cette fragmentation relève de leur choix, c'est un moyen qui facilite leur fonctionnement.

Ceiger et Pécoud expliquent bien comment la fragmentation est fonctionnelle pour les différentes organisations intergouvernementales, ils soutiennent que ces organisations, qui sont

³⁸⁴ Statut de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés/ Chapitre 1, Disposition d'Ordre Général/p6, <http://www.unhcr.fr/4aeaff76.html>.

actives dans le domaine de l’immigration, sont très diversifiées. L’hétérogénéité qui les caractérise souligne la fragmentation du champ sur lequel elles interviennent. Une telle fragmentation est fonctionnelle car elle permet aux États de sélectionner les questions à aborder, ainsi que le contexte institutionnel où elles le seront³⁸⁵. Par exemple, les pays occidentaux peuvent discuter sur les liens entre l’immigration, le développement et les droits de l’homme avec des pays moins développés (qui sont parfois des pays d’envoi, des pays d’origine) au sein de l’ONU. En même temps, ces mêmes pays occidentaux peuvent demander à l’OIM de soutenir les politiques de contrôle des frontières et leur mise en place dans les pays d’envoi (pays d’origine). De la même façon, des États européens peuvent se mettre d’accord sur la nécessité de construire des partenariats avec des pays tiers, tout en négociant (ou plutôt imposant) simultanément des accords axés sur la sécurisation et le contrôle de l’UE à un niveau binational et régional. L’utilité de la situation actuelle de fragmentation est telle qu’il est peu probable qu’elle changera fondamentalement dans un avenir proche.

La fragmentation, comme nous l’avons décrite, n’est pas un effet collatéral ou secondaire d’une situation que ces organisations doivent subir afin d’exister dans un champ particulier, elle est une manière d’être sur le terrain, une sorte de mode d’opération. Elle a un semblant de neutralité, surtout dans les différents discours, mais cela reste un semblant, et la raison principale en est que Frontex, comme HCR et surtout les GCG, participent à travers leurs activités sur ce terrain aux politiques sur l’immigration appliquées aux différentes frontières. Et tous les trois développent leurs projets dans des orientations différentes : les deux premiers par rapport au contrôle des frontières, et le troisième quant à la protection des droits des réfugiés. Cela ne signifie pas qu’ils ont des projets ou des activités neutres, même si les uns dissimulent leur positionnement et les autres ne se positionnent pas politiquement³⁸⁶. Leur implication est bien orientée et placée dans un système complexe et interconnecté ; c’est tout simplement qu’ils refusent d’assumer que leurs actions font partie de ce système. Leur implication fragmentée devient opérationnelle en ce qui concerne le rôle que ces acteurs jouent à la frontière.

³⁸⁵ Pour plus sur ça voir CEIGER, M. and PECOUD, A., “The Politics of International Migration Management”, *op.cit.*

³⁸⁶ *L’activité du Haut Commissaire ne comporte aucun caractère politique...* Statut de l’Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés/ Chapitre 1, Disposition d’Ordre Général, <http://www.unhcr.fr/4aeaff76.html>.

Chapitre 5. L'encadrement bipolaire de l'intervention des autorités à la frontière et l'administration en urgence

A) La sociabilité fictive des migrants à la frontière : entre victimisation et criminalisation

L'analyse de la notion des PA au début de cette partie a révélé certaines fonctions du paysage, dont notamment celle du paysage (dans sa définition classique et courante, selon la distinction faite par J-M. Besse) en tant que spectacle, c'est-à-dire comme quelque chose qui existe aux yeux d'un spectateur : *Un spectacle visuel obtenu depuis une hauteur [...] depuis une certaine distance*. Cette distance est une approche déterminant le regard des différents acteurs impliqués dans le terrain, qui se présente ainsi à leurs yeux *comme une sorte de petit monde synthétique et complet*³⁸⁷.

Dans ce petit monde, les choses sont perçues de façon simpliste, en sorte que les seules personnes reconnues par les dispositifs du pouvoir dans le franchissement des frontières sans autorisation³⁸⁸ sont, dans un premier temps, soit des gens appartenant à des réseaux *criminels*, soit leurs victimes ; c'est-à-dire les réseaux des passeurs et tous ceux et celles qui traversent les frontières avec eux ou sous leur conduite. Dualité simple, représentée par des réseaux *criminalisant* d'un côté, et des personnes dans un état de victimisation absolue, de l'autre. Cette dualité est très courante aux niveaux national et international, et elle ordonne les propos informels et formels des autorités ainsi que d'autres instances impliquées à la frontière. Les déclarations suivantes sont caractéristiques à cet égard.

La tâche primordiale des GCG est le sauvetage des personnes qui se trouvent en danger dans la mer [...] Parallèlement à cela, les GCG centrent leur intérêt sur le démantèlement des réseaux criminels [...] Ceci est la vraie menace et non pas les migrants qui sont des réfugiés ; des

³⁸⁷ Voir chapitre 1 introduction sur la notion des paysages attribués.

³⁸⁸ Ou même être impliquées dans le franchissement des frontières sans autorisation.

*personnes en quête d'une protection internationale. Ce sont les victimes, ces personnes sont des victimes. Ainsi les réseaux criminels constituent-ils la véritable menace*³⁸⁹.

*Les passeurs ne se soucient pas du tout de la vie des migrants, mais quelquefois ce sont les migrants eux-mêmes qui ne se soucient pas de leur propre vie, et cela pour moi est incroyable, ils sont si désespérés*³⁹⁰.

Cette criminalisation va de pair avec la victimisation des migrants présentés comme étant facilement manipulés et agissant de manière irrationnelle. Notons que ce constat n'est pas une observation originale. Claudia Aradaou a déjà analysé ce mécanisme en exposant deux constructions sociales quant à la façon d'appréhender le trafic d'êtres humains : comme une menace à la sécurité et comme un problème humanitaire. Se fondant plus particulièrement sur le trafic des femmes lié à l'industrie du sexe, elle souligne la double identification de ces dernières comme immigrées clandestines et comme victimes, ou encore en tant que prostituées et corps souffrants. Afin de comprendre la cohérence de ces doubles identifications, elle les examine, en s'appuyant sur Foucault, comme des interventions gouvernementales. De la sorte, les articulations sécuritaires et humanitaires connaissent une continuité perverse et les corps souffrants, régis par une *politique de pitié*, se métamorphosent en cas psychologiques devant être gouvernés par des technologies d'une *politique du risque*³⁹¹. En conséquence, la représentation de certaines personnes comme étant en danger et comme dangereuses (*at risk* et *as a risk*) peut être envisagée dans le cadre d'une telle continuité perverse.

Les opérations entreprises par les autorités maritimes pour faire face aux arrivées nous aideront à voir comment cette continuité perverse s'applique à la représentation des personnes qui traversent des frontières sans autorisation. Les extraits qui suivent nous révéleront la façon dont les autorités maritimes décrivent ces opérations et nous constaterons qu'il existe deux manières d'intervenir en mer lorsqu'il y a des arrivées : l'interception et le SAR.

³⁸⁹ Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes..., *op.cit.*

³⁹⁰ Entretien avec le coordinateur du FOO, *op.cit.*

³⁹¹ ARADAOU, C., "The perverse politics of four letters words: Risk and Pity in the securitisation of human trafficking", *Millenium: Journal of International Studies*, vol. 33, no. 2, 2004, pp. 251-278.

Une opération SAR est déclenchée quand nous devons intervenir parce que les gens sont en danger. Car il y a un problème technique ou parce que le bateau a été percé par les migrants et qu'il est en train de couler ou pour une autre raison, comme par exemple si la mer devient houleuse, etc. [...] dans ces cas nous devons effectuer la recherche et le sauvetage. L'interception est la phase qui suit la détection. Si un bateau est détecté, un navire de la GCG se rend sur place et il s'agit alors d'une interception...³⁹²

Par la suite, nous avons demandé aux autorités de clarifier ce qui différencie les deux manières d'intervenir en pratique.

[...] il n'y a pas de différence, en pratique il n'y en a aucune. Les opérations commencent par des opérations d'interception et finissent par des interventions de sauvetage. Parfois elles sont liées aux conditions météorologiques ou à d'autres raisons, parfois ce sont les migrants eux-mêmes qui les provoquent en suivant les instructions des passeurs. Les migrants, en voyant les garde-côtes, détruisent leur bateau ou sautent à la mer³⁹³.

Les propos cités révèlent qu'en pratique, en mer l'on assiste à un glissement entre sauvetage et interception, et souvent ce glissement est provoqué par les migrants eux-mêmes.

Je vais vous décrire un modus operandi : certains migrants ont des objets pointus et ils ont reçu l'ordre des réseaux criminels de percer le bateau. Dans ce cas-là nous devons aller chercher les personnes parce que sinon elles seraient abandonnées dans la mer [...] ensuite, les

³⁹² Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes, *op.cit.*

³⁹³ *Ibid.*

*personnes sont conduites vers la côte par les GCG qui leur assurent les besoins primaires : des couvertures, de la nourriture, de l'eau potable*³⁹⁴.

*Sur l'île de Samos, chaque jour nous avons des incidents. Soit des arrestations, soit (quelques fois) des opérations de sauvetage [...] je ne sais pas si vous êtes au courant : quand ils aperçoivent nos patrouilleurs, les migrants détruisent leurs bateaux gonflables et ils se retrouvent dans l'eau. Nous devons alors les sauver et par la suite les arrêter. À cet égard la Grèce est un cas spécial : d'une part l'on est dans un patrouilleur pour essayer de sécuriser les frontières, et d'autre part l'on se retrouve avec des personnes dans l'eau que nous devons sauver, et cela parce que les droits de l'homme priment*³⁹⁵.

Peu importe l'ordre – une interception qui devient SAR ou une opération SAR qui aboutit à une interception –, l'essentiel à retenir ici est ce glissement qui a lieu en mer : de la victime au clandestin ou du clandestin à la victime. Perçu comme une tactique des migrants, ou comme une manière pour les autorités de les regarder, il s'agit des caractéristiques du monde des traversées irrégulières³⁹⁶.

Selon Walters, le monde dans lequel l'immigration irrégulière se produit présente plusieurs spécificités qui sont communes à celles du monde de l'immigration *régulière*, voire du monde de nombreux citoyens³⁹⁷. Néanmoins, regrouper ces expériences et les analyser en tant qu'attributs ou expériences de types particuliers de populations/de personnes, peut être problématique. En ce qui concerne le cas qui nous occupe, il est intéressant de noter que dans les discours des autorités cités ci-dessus les caractéristiques attribuées à ceux qui franchissent les frontières concernent, en général, des personnes en danger ou des personnes constituant un danger. Plus précisément, dans ce *petit monde synthétique et complet* ceux et celles qui traversent

³⁹⁴ Terrains *frontexit*. Entretien avec un représentant du département de surveillance des frontières maritimes des gardes-côtes grecs en octobre 2013.

³⁹⁵ *Ibid.*

³⁹⁶ Voir chapitre sur les traversées irrégulières et traversées sans nom.

³⁹⁷ WALTERS, W., "Imagined Migration World: The European Union's Anti-Illegal Immigration Discourse" ..., *op.cit.*

la frontière maritime gréco-turque sans autorisation sont soit les victimes des réseaux criminalisant, soit des migrants transformés en victimes afin d'être sauvés par les autorités.

En paraphrasant Walters, dans *ce petit monde synthétique et complet*, la victime et le réseau criminel apparaissent (aux yeux des autorités maritimes) comme des types psychosociaux particuliers que l'on retrouve en mer au moment du franchissement des frontières. Et, toujours d'après Walters, dans le monde imaginaire³⁹⁸ de l'immigration *clandestine*, parallèlement à la spatialité fictive³⁹⁹ du mouvement des *clandestins*, existe une socialité *imaginaire*⁴⁰⁰. Le discours européen sur l'immigration *anti-clandestine*⁴⁰¹ attribue des comportements et des caractéristiques hypothétiques aux clandestins. Cette socialité *fictive* est nécessaire pour que ce discours ait un sens et pour cette raison il comprend un monde social qui lui est propre⁴⁰².

Dans ce monde social, tout comme dans un scénario, l'on recourt à une distribution artistique, mais seuls quelques acteurs parviennent à monter sur scène. De même, tous les acteurs impliqués dans le phénomène de l'immigration *clandestine* ne sont pas visés par le discours des politiques anti-clandestins. Poursuivant la ligne de pensée de Walters, on peut constater que parfois certains rôles sont mis en évidence, tandis que d'autres sont passés sous silence. Le rôle que les passeurs jouent quant à la *vulnérabilisation* des migrants est mis en avant dans le discours médiatisé, mais aussi dans les discours étatique et européen. A l'inverse, le discours critique⁴⁰³ mettant en lumière les moyens à travers lesquels les politiques et les pratiques rendent ceux qui franchissent des frontières plus vulnérables, est systématiquement étouffé par les instances médiatiques, nationales et européennes.

En s'appuyant sur l'analyse de Walters, nous considérons que la victimisation de certaines personnes franchissant la frontière parallèlement à la criminalisation d'autres est une

³⁹⁸ Walters recense dans son analyse cet imaginaire dans le discours des institutions européennes vis-à-vis de ce qu'il nomme immigration anti-clandestins. *Op.cit.*

³⁹⁹ Voir chapitre sur la spatialité imaginaire

⁴⁰⁰ *Ibid.*

⁴⁰¹ Ici, par le discours des politiques [Policy narrative], Walters entend le discours qui entoure les politiques contre l'immigration illégale. *Op.cit.*

⁴⁰² A discourse, in other words, comprises its own social world. *Op.cit.*

⁴⁰³ Par discours critique l'on entend ici le discours qui s'oppose à la gestion de l'immigration, à la lutte anti-clandestins, à la dépolitisation de la migration ; à savoir, les rapports, les reportages critiques, recherches académiques et discours militants.

fonction de ce monde imaginaire. Encore plus, la relation de ces deux caractéristiques se présente dans le discours des autorités maritimes comme une contradiction ou comme un glissement. Nous ne cherchons pas ici à traiter la clandestinité comme attribution fictive de l'immigration en général⁴⁰⁴, mais à comprendre plus particulièrement comment cette fonction de victimisation / criminalisation, tout en lui donnant un sens, anime le discours⁴⁰⁵ que les dispositifs emploient en matière de contrôle des frontières et d'opposition à la mobilité des personnes.

Il est intéressant de noter qu'à ce stade⁴⁰⁶ ce discours cherche moins à distinguer les immigrés économiques, les réfugiés, etc. Au contraire, il range dans une même catégorie (celle des victimes) des personnes qui dans une phase suivante seront identifiées et *classifiées* dans plusieurs catégories. Dès lors, à ce premier stade, le discours en question reconnaît qu'il existe des personnes que les réseaux manipulent en les persuadant d'être conduites en Europe. Afin que cela ait un sens, l'accent est davantage mis sur les moyens atypiques utilisés par les réseaux *criminels* pour transférer les personnes⁴⁰⁷, plutôt que sur le motif qui précède leur décision de monter sur les bateaux de fortune : choix, besoin ou coercition. Autrement dit, ce qui construit ici l'identité de la victime, c'est la façon⁴⁰⁸ dont ces personnes sont traitées à la frontière, un peu avant et surtout pendant son franchissement. Ainsi la spatialité de la victimisation est-elle localisée dans ce cas précisément à la frontière maritime et la fiction de la victime traversant cette dernière a seulement un présent dépourvu de passé et de futur. Cette victime est fixée sur un temps et un espace précis, à savoir le moment et le lieu où le franchissement de la frontière a lieu. D'un point de vue symbolique, l'on constate que le glissement ou la transformation du clandestin en victime a lieu en mer, et encore plus sur le bateau : au moment où il ou elle le

⁴⁰⁴ L'utilisation du terme quant aux personnes, d'un côté, ainsi que les moyens par lesquels la clandestinité est construite par les mêmes politiques qui luttent contre elle, de l'autre, sont des questions traitées par plusieurs disciplines. Nous nous sommes brièvement référés à ces questions dans la partie où nous décrivons les différentes catégorisations, notamment la distinction entre régulier/irrégulier, etc.

⁴⁰⁵ Et non pas seulement le discours mais aussi les pratiques que ce discours entoure.

⁴⁰⁶ Ici nous nous référons plutôt au discours des autorités et institutions nationales ainsi qu'européennes qui sont impliquées d'une façon ou d'une autre dans le contrôle des frontières. Subséquemment, ce stade correspond au franchissement des frontières et à ce qui se passe juste après, une fois que les personnes arrivent sur le territoire. Cette phase a une spatialité très précise et elle se réfère également à une temporalité très spécifique : la personne qui traverse la frontière : l'immigré *clandestin*, le réfugié potentiel, le réfugié *reconnu*, ou le passeur.

⁴⁰⁷ Celle-là est beaucoup plus documentée.

⁴⁰⁸ Et même là, le choix est de ne pas voir tout le schéma des acteurs concernés, mais seulement tous ceux qui sont impliqués en tant qu'intermédiaires, que moyens.

perce. Dans ce cas, la victimisation s'effectue par la fixation sur l'espace et le temps du franchissement des frontières.

Dans le discours général, la victimisation des migrants traversant les frontières par des moyens atypiques s'effectue toujours en relation avec la criminalisation des réseaux de passeurs. En réalité, bien sûr, le schéma est inverse, puisque ce n'est pas la figure de la victime qui cherche son ennemi – les passeurs – afin d'exister en tant que telle. C'est au contraire parce que les réseaux criminels des passeurs existent que les migrants *deviennent* des victimes. Ce qui ressort à travers les différents propos que nous avons exposés c'est que les victimes sont reconnues comme telles quand les *réseaux criminels* des passeurs *agissent*. Il en découle un constat reposant sur le fait que c'est avec l'aide de ces derniers que les personnes franchissant la frontière sans autorisation se transforment en victimes.

Pour conclure, cette section tente de révéler une opération plus générale qui a lieu à la frontière (maritime ou terrestre) : la transformation du clandestin en victime comme le seul élément justifiant le renversement de l'aide en incrimination ou, éventuellement, du refoulement en secours. Et cette transformation ne pourrait avoir lieu sans l'aide des passeurs, en pratique, mais aussi à un niveau abstrait et symbolique. Les types psychosociaux de la victime et du réseau criminalisant, comme le glissement du clandestin en victime et vice-versa, définissent l'articulation des interventions des différentes autorités à la frontière. Des interventions qui se situent entre action humanitaire et action anti-clandestine, comme dirait Walters. La notion de protection que nous allons aborder dans la partie qui suit, décrit très bien la fonction de ce double caractère des interventions à la frontière.

B) Le caractère binaire de l'intervention des autorités à la frontière

Ce qui est remarquable dans les propos des représentants des GCG, c'est cette confusion par rapport aux différentes structures légales qui encadrent leurs opérations. Il en va de même pour Frontex. Cette confusion est le résultat de deux caractéristiques qui sont présentes lors de l'intervention des différents acteurs à la frontière, et que l'on retrouve dans leurs propos ainsi que dans leurs pratiques sur le terrain. Ces caractéristiques peuvent revêtir la forme de polarités

différentes à chaque fois du fait qu'elles sont variables mais similaires car elles révèlent un caractère humanitaire et un caractère anti-clandestin.

La fonction de la frontière renvoie à son ouverture et à sa fermeture. Autrement dit, la double particularité de l'intervention des différents acteurs à la frontière se place soit dans une logique *d'ouverture*, soit dans une logique *de fermeture*. Les mots ne se réfèrent pas littéralement à un acte de *fermeture* ou *d'ouverture*. Même si les politiques et les pratiques – nationales et européennes – prétendent agir dans un sens ou dans l'autre, l'*ouverture* ou la *fermeture* des frontières ne peuvent pas avoir lieu concrètement ; et différentes raisons l'expliquent. Pour examiner ceci en détail il faudrait se pencher sur les théories liées à la notion de frontière. En ce qui concerne le cas que nous analysons⁴⁰⁹, nous nous limitons à dire que d'un point de vue pragmatique l'ouverture et la fermeture ne sont pas des actes absolument⁴¹⁰ définissables et déterminables parce que les frontières (géographiques) sont poreuses par excellence.

Toute politique invoquant l'ouverture ou la fermeture cherche toujours à favoriser certaines personnes au détriment d'autres. Par ailleurs, lorsque quelques segments de la frontière ferment, d'autres ouvrent, et il arrive aussi que des parties considérées pendant longtemps comme fermées ouvrent de nouveau⁴¹¹. De prime abord, la fermeture des frontières comme telle est un peu vide de sens car elle ne peut être imposée par aucune politique, mesure ou stratégie⁴¹². Dans un discours officiel, la fermeture correspond au renforcement des contrôles, des patrouilles et d'autres mesures dissuasives et, dans un sens plus large, à des politiques de détention et d'externalisation, ainsi qu'à la doctrine de la *tolérance zéro*⁴¹³ et tout ce qu'elle implique. En

⁴⁰⁹ Et aux fins de notre analyse ici.

⁴¹⁰ Cela n'empêche pas que les différentes politiques et pratiques appliquées à la frontière influencent les entrées des personnes, et par conséquent le degré de dangerosité et le coût que certaines personnes doivent subir afin de les franchir.

⁴¹¹ Les alternances vis-à-vis des frontières empruntées : des frontières maritimes aux frontières terrestres et vice versa. Voir chapitre sur les différents types de traversées.

⁴¹² Sauf à transformer la frontière en mur infranchissable.

⁴¹³ *The national migration policy applied in Greece is a progressive securitization process that appears in the official rhetoric as 'zero tolerance'. This provides for reinforced surveillance of entry by land at the Greek-Turkish border and by blocking departures by air or sea from Athens, Patras and Igoumenitsa9 –which are among the country's leading points of departure. In this way the Greek state is playing its role as an EU member and, more particularly, as an external border.* MANTANIKA R., "Confinement practices of undocumented migrants at the borders of Europe. The case of Greece in The EU, Migration and the Politics of Administration Detention", In M. CECCORULI, N. LABANCA (eds.), Oxford, Routledge, 2014, p111.

somme, la fermeture répond à des pratiques d'évitement de l'immigration. En outre, ladite fermeture est liée à l'empêchement de l'entrée et à la non-tolérance de certains individus. En effet, tandis que pour certaines personnes les frontières ferment, elles restent, pour d'autres, ouvertes. De même, lorsque les autorités nationales font appel à leur souveraineté ou à leur non-souveraineté par rapport aux contrôles, d'autres acteurs viennent contredire cette souveraineté. Ces acteurs sont souvent les différentes instances qui assurent les contrôles pendant les opérations conjointes, etc. Dans un grand nombre de cas, les relations entre les instances européennes et les autorités locales sont conflictuelles, de la même façon qu'elles le sont entre les différents corps assurant la sécurité des frontières : police et GCG⁴¹⁴.

Tous ces processus manifestant une prétention d'ouverture ou de fermeture ressemblent à ce que Popescu appelle des processus de déterritorialisation et de *debordering* (dés-institution d'une frontière), ainsi que de reterritorialisation et de *rebordering* (ré-institution d'une frontière)⁴¹⁵. Le *debordering* implique ici la disparition du rôle de barrière de la frontière, voire la disparition de la frontière en soi, et la déterritorialisation des relations sociales liée au processus de *debordering* implique l'élimination des barrières territoriales et vice versa. Quant à la reterritorialisation et au *rebordering*, ils traduisent d'une certaine manière les changements des relations sociales sur le territoire et, en d'autres termes, ils font émerger de nouveaux assemblages territoriaux de relations sociales⁴¹⁶. Toujours selon Popescu, il s'agit de processus qui se déroulent simultanément : quand certains espaces subissent un *debordering*, d'autres sont soumis à un *rebordering*, ou encore, le même espace peut subir ces deux processus en même temps⁴¹⁷.

De ce point de vue, les fermetures et les ouvertures des frontières ne sont pas le produit des politiques ou des pratiques frontalières, elles constituent la relation entre ces deux dernières et ceux/celles qui les traversent. Elles sont des processus qui ont lieu simultanément et qui lient réciproquement les politiques et les personnes auxquelles elles s'adressent.

⁴¹⁴ À ce sujet voir la section suivante.

⁴¹⁵ Il s'agit des manifestations spatiales des changements contemporains qui se produisent dans l'organisation territoriale de la vie sociale. Sur ça voir POPESCU, G., *Bordering and ordering the twenty-first century: Understanding borders*, Maryland, Rowman & Littlefield, 2012.

⁴¹⁶ *Ibid.*, p.70.

⁴¹⁷ *Ibid.*

Néanmoins, il convient de noter ici que dans le discours des différentes instances (autorités et gouvernement), l'articulation des politiques et des pratiques vis-à-vis de l'immigration est encadrée par ce prétendu pouvoir de fermer afin d'ouvrir. C'est de cette manière que ce discours articule le souci humanitaire avec l'action sécuritaire ; les propos qui suivent illustrent bien ce qui précède.

On ouvre nos cœurs, on ferme nos frontières [...] d'une part on prend des mesures comme, (la construction) des murs, et de l'autre on adopte une législation progressiste par excellence pour les (immigrés) légaux⁴¹⁸.

Il s'agit d'une déclaration de G. Ragousis, à l'époque ministre grec de l'Intérieur, lors d'une réunion interministérielle en Janvier 2011 qui illustre très bien ce qui précède. Par législation progressiste, Ragousis se réfère à la loi sur la citoyenneté, inscrite dans l'agenda politique au cours de cette période-là, et à travers l'expression (immigrés) légaux il se réfère aux migrants qui sont installés en Grèce à long terme. D'autre part, ce qu'il appelle tant législation progressiste que (immigrés) légaux sont des concepts qui peuvent être mis en question⁴¹⁹. La déclaration de Ragousis nous intéresse en ce qu'elle montre comment la dualité émerge à cet égard. Selon ses propos – caractéristiques des discours étatiques et médiatiques –, afin de protéger certaines personnes il est nécessaire d'empêcher l'arrivée d'autres migrants. Ici, la polarité entre l'ouverture et la fermeture, renvoie à des pratiques d'exclusion ou de non exclusion, ainsi que d'accueil et de non accueil. Autrement dit, afin de veiller sur certaines personnes il est nécessaire d'en exclure d'autres ; afin d'accueillir les uns, il est nécessaire d'écarter les autres.

⁴¹⁸ (Ανοίγουμε την καρδιά μας, κλείνουμε τα σύνορά μας) Réunion interministérielle sur le devenir du centre historique et commercial d'Athènes, le 5 janvier 2011, journal Avgi.

⁴¹⁹ En ce qui concerne le double discours, l'arbitraire qui caractérise le traitement de toutes les *catégories* des migrants en Grèce est si vaste que même ceux qui sont considérés les plus tolérés n'échappe pas à la maltraitance. Il arrive souvent que des réfugiés reconnus comme tels sont déportés (expulsés), des demandeurs d'asile tout comme des mineurs non accompagnés sont systématiquement détenus et ils doivent tous subir des conditions inhumaines et dégradantes, dans la vie quotidienne ainsi que pendant leur enfermement en détention ou rétention. La déclaration du ministre *on ouvre nos cœurs* est par excellence symbolique de ce double discours.

La phrase de Ragousis renvoie à une distinction entre personnes classées comme *méritant* ou *non-méritant*⁴²⁰ l'accueil, les droits, les services sociaux⁴²¹, ou encore entre celles qui méritent et celles qui ne méritent pas *d'être ici*⁴²². Cette distinction renvoie à une vision de l'immigration comme un problème que les gouvernements doivent résoudre et non pas comme un phénomène observé dans les sociétés d'accueil. Elle renvoie également à ce que Walters note à propos de la version européenne de la politique anti-clandestine, qu'elle peut être lue comme une histoire du *bordering* (histoire de border/longer)⁴²³. Selon cette histoire, l'imaginaire politique perçoit l'Europe comme une région ou une entité délimitée et repliée sur elle-même, distincte de et confrontée à un monde extérieur d'entités, bornées de façon similaire, mais beaucoup moins bien gouvernées. Dans cet espace, l'immigration clandestine est imaginée comme un ensemble de forces potentiellement (ou éventuellement) chaotiques, émanant d'États et de régions frappées par des troubles importants, et convergeant vers l'Europe⁴²⁴.

À cet égard, les solutions au *problème* de l'immigration reposent sur un postulat particulier stipulant qu'afin de protéger, de fournir de l'aide ou d'*intégrer* ceux et celles qui sont déjà là, il faut empêcher l'arrivée d'autres personnes. L'être ici de ceux et celles qui se trouvent sur place n'est pas suffisant ; ce postulat constitue une projection sur un au-delà et un ailleurs rendant irresponsable l'ici et le maintenant. Il s'agit d'une projection puisant sa légitimation dans cette distinction entre personnes méritant et non-méritant.

Il est intéressant de retenir ici la tendance à considérer qu'il existe une nécessité – ainsi qu'un pouvoir – de fermer les frontières à certaines personnes afin d'en tolérer d'autres. Le

⁴²⁰ Ici je traduis une distinction courante dans la littérature anglo-saxonne : *deserving and non-deserving*.

⁴²¹ Le fait de mériter (*deservingness*) favorise une démarcation morale (à l'opposé d'une démarcation juridique) entre personnes considérées comme dignes de l'aide physique, économique, sociale et sanitaire de la communauté internationale et personnes non-dignes. HOLMES, SM, CASTAÑEDA, H., "Representing the 'European refugee crisis' in Germany and beyond: Deservingness and difference, life and death", In *American Ethnologist*, vol. 43, no. 1, 2016, p. 16, TRM, depuis l'anglais.

⁴²² Ici je paraphrase Bonnie Honig (2011) qui soutient par l'expression '*simply because they are here*' (simplement parce qu'ils sont ici) le rejet d'une demande légitimant le fait de privilégier ceux et celles qui se trouvent ici. Selon Honig, si ceux qui se trouvent ici ne sont pas davantage légitimés pour revendiquer des choses – ou si leur être ici ne peut compter qu'après avoir passé un test qui prouve que cette situation (être ici) justifie une légitimation universelle –, alors l'impulsion d'agir en concert avec eux *simplement parce qu'ils sont ici* est atténuée et délégitimée. HONIG, B., *Emergency Politics. Paradox, Law, Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2011, pp. 113-114. TRM, depuis l'anglais.

⁴²³ Désormais *bordering* dans le texte.

⁴²⁴ HONIG, B., *Ibid.*

double caractère de l'intervention des autorités à la frontière implique qu'il faut surveiller cette dernière en vue de protéger en même temps les personnes. Ainsi, le postulat du discours à travers lequel les autorités encadrent leurs pratiques, repose sur le fait que *pour agir de façon humanitaire il faut opérer de façon sécuritaire*.

Ce postulat organise également les pratiques aux frontières, du cadre général européen au cadre national le plus particulier. Et cela est manifeste, comme nous allons le voir à travers les activités quotidiennes des autorités sur le terrain, dans le discours des autorités portuaires grecques concernant surtout la frontière maritime gréco-turque pendant une période bien déterminée⁴²⁵.

Quand le représentant du siège des garde-côtes en Grèce explique les tâches des GCG à la frontière maritime – celles liées à l'immigration – le souci humanitaire s'accompagne du devoir de lutter contre les activités clandestines, voire criminelles. Comme le remarque le représentant des GCG sont responsables de *la gestion intégrée des frontières au niveau de l'UE* :

*C'est un modèle [...] qui comprend des mesures aux frontières, des mesures dans des pays tiers, des mesures sur le territoire intra-Schengen [...] (vis-à-vis) des personnes ne répondant pas aux critères pour rester dans l'UE et de la criminalité transfrontalière. Il s'agit d'un phénomène à facettes multiples qui exige des actions et des mesures dans de nombreux domaines [...] Notre rôle est d'agir de façon préventive et d'appliquer la loi*⁴²⁶.

Plus particulièrement, le même représentant explique comment cette gestion se traduit en pratique sur le terrain.

⁴²⁵ Pour un travail intéressant et similaire sur la frontière terrestre d'Evros, voir PALLISTER-WILKINS, P., "The humanitarian politics of European border policing: Frontex and border police in Evros", In *International political sociology*, 2015, pp.53-69.

⁴²⁶ Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes..., *op.cit.*, TRM, depuis l'anglais.

*Ma direction est également responsable de l'immigration clandestine [...] avec la direction de la sécurité publique [...] nous maintenons une coopération quotidienne pour ces questions-là, (à savoir) l'immigration clandestine et la criminalité transfrontalière en général*⁴²⁷.

*La tâche primordiale des GCG est le sauvetage des personnes*⁴²⁸ *qui se trouvent en danger dans la mer ; dans la juridiction grecque, c'est-à-dire la région FIR. Parallèlement à cela, les GCG centrent leur intérêt sur le démantèlement des réseaux criminels [...] Nous essayons de faire de notre mieux lorsque d'un côté il faut respecter les droits de l'homme, et de l'autre il faut protéger les frontières maritimes grecques qui sont en même temps les frontières externes de l'UE [...] Nous devons les protéger de différentes menaces, en garantissant le respect des droits des personnes secourues en mer. Il faut travailler ensemble*⁴²⁹ *sur ces questions [...] nous faisons de notre mieux sur une base quotidienne et c'est également votre tâche à vous de nous soutenir. Vous, FRA, FRO, HCR, HRW, tout le monde. Vous devez nous soutenir. De la façon que vous pouvez, je sais que vos actions sont limitées [...]*⁴³⁰

L'on peut constater que cette connexion directe entre immigration et clandestinité a lieu avant même l'action d'immigrer. De même que la caractérisation de clandestin préexiste à la qualité de chacune de ces personnes avant leur arrivée sur le territoire européen. L'approche anticipatrice des politiques et des pratiques communes européennes s'inscrit dans cette logique en *préparant les frontières à l'arrivée des clandestins*. On retrouve là cette spatialité imaginaire, attribuée à la *clandestinité*, à laquelle nous nous sommes référés auparavant, qui se limite à voir l'immigration comme une activité clandestine liée au franchissement des frontières. C'est ainsi que l'immigration est mise en liaison directe avec l'approche sécuritaire.

⁴²⁷ *Ibid.*

⁴²⁸ Plus loin il répète que : *Une tâche primordiale de la GCG est la recherche et le sauvetage des personnes (les migrants inclus) qui sont en danger dans la mer. Ibid.* TRM, depuis l'anglais.

⁴²⁹ Ici, il s'adresse à nos associations.

⁴³⁰ Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes..., *op.cit.*, TRM, depuis l'anglais.

L'intervention des GCG sur le terrain vis-à-vis de l'immigration concerne donc soit la lutte contre les arrivées clandestines, soit le dit *premier accueil*⁴³¹. Le postulat selon lequel pour agir de façon humanitaire il faut opérer de façon sécuritaire, se résume bien dans la notion de premier accueil. En effet, comme nous l'avons établi précédemment, d'après ce concept, pour *mieux gérer* les personnes franchissant les frontières de manière atypique il faudrait limiter l'accueil (en termes de réception) au schéma victimisation et tolérance, c'est-à-dire tolérer seulement ceux qui sont perçus (ou se présentent) comme des victimes afin de centrer l'intérêt sur la gestion et adopter une optique de lutte.

L'ambivalence du *premier accueil* se manifeste dans les contradictions issues de l'intervention des autorités portuaires, notamment des GCG. Leurs tâches relèvent à la fois de cette lutte contre *l'immigration clandestine* et de la *réception des flux mixtes* (terme qui désigne les personnes migrant pour des raisons de protection et les autres⁴³² – selon la distinction attribuée aux flux mixtes l'on trouve, hormis ceux qui sont en quête de protection, ceux qui sont traités comme des *clandestins*). En ce qui concerne le premier aspect – la lutte contre *l'immigration clandestine* – *l'accueil* se manifeste par l'intervention directe des GCG à travers la surveillance des frontières, l'interception, la détection et la dissuasion. D'une façon indirecte, il se traduit par les procédures de *screening* et de *débriefing*, le transfert et la détention. Quant au deuxième aspect, il se manifeste de façon directe à travers le sauvetage, et indirectement à travers la *réception* – restreinte, limitée et insuffisante – de ceux et celles qui sont catégorisés en tant que victimes (ou victimes potentielles) dans les services d'asile ou les KEPI.

Cette contradiction apparente est caractéristique du quotidien de la frontière. Comme Polly Pallister l'a montré pour la frontière terrestre d'Evros, les pratiques quotidiennes de la police aux frontières sont dictées par le besoin de gérer la relation entre la protection et le contrôle, relation qui a historiquement défini le *policing*⁴³³ comme une forme de défense distincte de la défense militaire⁴³⁴. On a vu que cette conceptualisation de la protection – très bien analysée dans le travail de Didier Bigo – trouve sa meilleure illustration dans la notion de

⁴³¹ Le dit premier accueil a été analysé dans la partie sur le screening.

⁴³² Ces questions ont été analysées plus haut.

⁴³³ FOUCAULT, M., *Sécurité, territoire, population...op.cit.*

⁴³⁴ PALLISTER-WILKINS, P.,...*op.cit.*

premier accueil, de sorte que la lutte contre *l'immigration clandestine* et la *réception* deviennent des pratiques compatibles⁴³⁵.

Bigo analyse la relation entre la défense, la sécurité et la protection en vue de comprendre les pratiques sociales de surveillance et de contrôle incorporées dans les actions que des institutions et des autorités mènent sous le chapeau de la *protection*. Selon lui, la notion contemporaine de protection ainsi que les différentes pratiques discursives et sociales qui s'y attachent, peuvent avoir trois significations : l'encadrement individuel de la protection pour assurer un lieu sacré où quelqu'un pourrait trouver refuge ; l'encadrement nationaliste de la protection comme défense d'un territoire et d'une nation ; le cadre contemporain de la protection, fondé sur la surveillance des individus et des groupes à distance. La protection des individus et la défense du territoire national sont de plus en plus cachées par les techniques de filtrage, de canalisation et de surveillance des individus afin de garantir leur protection⁴³⁶. L'étymologie⁴³⁷ de la notion révèle que le même terme peut évoluer dans des directions opposées. Protéger peut signifier le fait d'aider quelqu'un, la détention indéfinie ou encore décrire les mécanismes de contrôle et de surveillance.

La protection est, selon Bigo, la combinaison de trois éléments. D'abord, un moi souverain ayant la capacité d'abriter, de se retirer de quelque chose ou de quelqu'un, de devenir sacré ou *intouchable*. Ensuite, une technologie disciplinaire mettant les différents acteurs sous (la protection d') un acteur plus puissant qui agit à leur place et qui peut les maintenir en détention indéfinie pour leur propre bien. Enfin, des soins attentifs anéantissant la capacité d'agir (du protégé), dans le sens où le protecteur, en tant que tuteur, organise la vie du protégé et dirige le chemin de sa liberté⁴³⁸. Ce troisième élément – correspondant à la protection comme *tutore* – renvoie à une conceptualisation de la protection fondée sur le fait de prendre soin, de veiller sur quelqu'un, ainsi que sur une action impliquant un présent et un futur : aider dans le présent et

⁴³⁵ La lutte contre l'immigration clandestine aboutit à être lutte contre les *flux mixtes*. De la même façon la réception – peu importe à quoi celle-là corresponde – concerne également les *flux mixtes*.

⁴³⁶ Bigo, D., "Protection: Security, Territory and Population", In J. HUYSMANS, A. DOBSON, R. PROKHOVNIK (eds), *The Politics of Protection. Sites of Insecurity and Political Agency*, London, Routledge, 2006, p. 84.

⁴³⁷ Il envisage la protection sous trois aspects : *tegere*, où le protégé est un sujet actif ; *praesidere* où un intermédiaire garantit la sécurité et la survie ; *tutore* où le protégé est contrôlé et surveillé au nom de l'amour, c'est une forme de biopolitique. *Ibid.*, p.89. TRM, depuis l'anglais.

⁴³⁸ *Ibid.*, p. 92.

pour l'avenir⁴³⁹. La surveillance envisagée en tant que *tutore* ne concerne pas seulement l'espace mais aussi le temps : surveiller l'avenir⁴⁴⁰. La conceptualisation de la protection selon l'analyse de Bigo, nous aide à saisir le double caractère de l'intervention à la frontière : la dualité entre l'action humanitaire et l'action anti-*clandestine* s'articule au nom de la protection.

Pour conclure, cette double intervention et cette conceptualisation de la protection ne sont pas loin de ce qui, aux yeux de Fassin, constitue le gouvernement humanitaire⁴⁴¹, où gouvernement et humanitaire sont compris au sens large. Le premier est l'ensemble des procédures établies et des mesures prises afin de gérer, réglementer et soutenir l'existence des êtres humains. Cette conceptualisation du gouvernement ne se limite pas à l'intervention étatique, elle inclut également l'administration locale, les organismes internationaux et les institutions politiques en général. De la même façon, l'adjectif humanitaire est compris dans un sens étendu, connotant les deux dimensions qu'englobe le concept d'humanité. D'un côté, l'humanité comme condition commune que tous les êtres humains partagent en général, et de l'autre, le mouvement attirant les humains vers leurs semblables – une sorte d'empathie, ou d'affinité. L'humanisme est devenu un langage liant inextricablement les valeurs, permettant d'influencer, et servant à définir et à justifier des discours et des pratiques du gouvernement des êtres humains⁴⁴².

Cette relation entre action humanitaire et pratiques sécuritaires fait l'objet de toute une littérature dont un grand nombre d'analyses reposent sur des interprétations de la biopolitique de Foucault. Inspirés par ce dernier, l'*homo sacer* et l'*état d'exception* d'Agamben ont influencé plusieurs travaux envisageant cette relation comme un système clos où le pouvoir est diffus et généralisé dans le quotidien des opprimés de sorte qu'il n'y a aucun moyen d'en sortir. Il existe néanmoins d'autres analyses examinant cette relation plutôt comme une dialectique où les personnes concernées agissent de manière subversive par rapport à ce pouvoir. En effet, de telles

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ Les banques de données, le contrôle du présent et les *morphing* et profilage de l'avenir sont des technologies liées à *tutore*. *Ibid.*

⁴⁴¹ FASSIN, D., *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Paris, Gallimard Seuil, 2010.

⁴⁴² AGAMBEN, G., *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997.

analyses essaient de discerner des *moments politiques*⁴⁴³ pouvant émaner de situations qui se situent dans cet entre-deux (humanitaire – sécuritaire). Dans ce sens, le travail de Michel Agier sur les camps et le gouvernement humanitaire est très important. Dans tous les cas, la relation entre humanitaire et sécurité constitue une forme de gouvernementalité qui n'est pas nouvelle ; elle peut être recherchée assez loin dans l'histoire. Par ailleurs, une autre étude mérite d'être mentionnée, qui propose une critique de la notion de gestion de l'immigration, en s'appuyant sur une recherche historique de sa généalogie⁴⁴⁴. De plus, des recherches qui ont lieu parallèlement à la rédaction de ce chapitre analysent cette relation humanitaire-sécuritaire telle qu'elle se présente dans les différentes régions frontalières. Ces travaux récents s'appuient sur ladite *crise des réfugiés*⁴⁴⁵ qui a transformé les côtes des îles de l'Égée du Nord en laboratoires d'interventions humanitaires et d'opérations militaro-sécuritaires⁴⁴⁶. L'objectif dans ce chapitre est de présenter cette relation comme une bipolarité transcendant les actions menées par les autorités à la frontière, plutôt que de fournir un exemple supplémentaire de cette gouvernementalité. L'intérêt ici est de révéler l'encadrement bipolaire de l'intervention des autorités à la frontière. Ce n'est pas la dualité en tant que telle qui nous intéresse, mais la conviction des autorités que leurs opérations reposent sur des dualités bien fondées. L'on constate que cette conviction est présente dans leurs propos ainsi que dans leurs pratiques.

C) L'administration en urgence

Les dualités présentées précédemment reflètent une *arrogance* caractéristique du discours étatique et non étatique et couvrent certaines pratiques aux frontières. Une *arrogance* qui dérive de la prétention de certaines institutions à définir, restreindre, former ou conditionner les déplacements et la mobilité des personnes. Cette dernière est en relation réciproque avec les

⁴⁴³ Sur ça voir AGIER, M., "The chaos and the camps. Fragments of a humanitarian government", In *The Maghreb connection*, Barcelona, Actar, 2006, pp.260-277 , et aussi AGIER, M., *Le chaos et les camps : Genèse du gouvernement humanitaire*, Dans S. PAUGAM (dir.), *Repenser la solidarité au XXI^e siècle*, Paris, PUF, 1997.

⁴⁴⁴ Voir VENTURAS, L. (ed.), *International "Migration Management" in the early cold war. The intergovernmental Committee for European migration*, University of the Peloponnese, 2015.

⁴⁴⁵ D'une façon conventionnelle, la crise des réfugiés a débuté à l'été 2015 et elle se poursuit au moment de la rédaction de cette thèse.

⁴⁴⁶ Pour un aperçu des différents projets de recherche sur la question de la dite *crise des réfugiés* voir Warwick Mediterranean Migration Research Programme, outputs : Briefing, papers and reports <https://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/mmrp/outputs/>.

différentes politiques aux frontières – elle est influencée par elles, de la même façon qu’elle les influence. Néanmoins, la mobilité des personnes ne peut être établie par les politiques qui, en outre, ne peuvent y exercer un contrôle absolu ; et c’est en cela que réside l’arrogance. Ces dualités répondent au postulat selon lequel, afin de veiller sur ceux et celles qui méritent d’être toléré(e)s, il est nécessaire de ficher la mobilité des personnes en vue d’empêcher leur parcours ou de les rediriger ; pour tolérer les uns il est nécessaire d’en exclure d’autres. C’est ce postulat qui explique ce que nous appelons l’administration en urgence – c’est-à-dire le régime gouvernant les situations et les régions frontalières – et qui projette sur un au-delà et un ailleurs la responsabilité à l’égard de ceux et celles qui viennent d’arriver *ici*. Il s’agit donc d’un postulat qui déresponsabilise ceux qui agissent *ici*. L’arrogance est la prétention d’avoir le pouvoir de définir et de déterminer la mobilité de ceux qui migrent, et cette arrogance se traduit sur le terrain par une administration en urgence.

Par administration en urgence, l’on entend tous ces dispositifs élaborés dans la précipitation afin de contrer l’immigration. L’objet de notre analyse *ici* est de montrer comment ces dispositifs constituent la seule politique s’établissant à long terme et induisant des pratiques informelles ayant lieu *ad hoc*. Le discours des autorités établit l’urgence en permanence en la transformant en une action régulière, émanant presque d’une législation ordinaire. L’administration en urgence sera développée dans les paragraphes qui suivent en mettant l’accent sur son caractère confus et dépourvu de formalités, et en renvoyant à des *rationalités irrationnelles*.

1) Anticipation et pratiques réactionnaires

Les pratiques informelles qui se déroulent au cours de l’administration en urgence ont lieu, dans la plupart des cas, *ad hoc*, c’est-à-dire pour répondre à des besoins précis et qui ne sont pas prévus. À cet effet, il est nécessaire de souligner qu’elles sont appliquées avec une telle régularité qu’elles semblent répondre à une politique bien établie dans le temps et dans l’espace. Ce qui frappe dans l’administration en urgence, c’est l’ambivalence entre une action anticipatrice et préventive et une action *réactionnaire*. Walters remarque que, en grande partie, la politique commune de l’UE n’agit pas, elle réagit. Dans la même logique, les divers plans d’action définis pour combattre l’immigration *clandestine* sont en fait des plans de réaction.

*Ils apparaissent comme la réponse à une transgression précédente appelée ‘immigration illégale’, et non pas comme une intervention qui joue un rôle fondamental dans la structuration des formes contemporaines de la mobilité humaine ...*⁴⁴⁷

La politique qui s’établit aux *frontières externes*⁴⁴⁸ de l’UE est réactionnaire et elle est présentée dans le discours des différentes autorités impliquées avec une façade d’anticipation et de prévention. L’administration en urgence *produit* des statistiques et des rapports basés sur une volonté de prévoir et permettant ainsi d’établir et de mettre en œuvre la planification des politiques de contrôle, d’anticipation et de prévention de l’immigration. Le représentant de FOO⁴⁴⁹ donne l’exemple du *débriefing* en tant que source d’information servant à la conception et à l’élaboration des politiques.

*Le débriefing est donc un très bon outil pour obtenir des informations sur les réseaux. Il a fait ses preuves (davantage d’arrestations de passeurs) [...] L’information issue des entretiens nous est également transmise (Frontex), mais nous ne traitons pas les données personnelles, ce sont les autorités locales qui détiennent ce droit ; ce que nous pouvons faire, c’est de veiller à ce que les autorités nationales défient le souci européen. Nous conservons des informations pour l’analyse de risque*⁴⁵⁰.

L’analyse de risque (*risk analysis*) est un exemple de ce type de documentation fourni par l’administration en urgence. Pour Frontex, l’examen des risques constitue le point de départ de toutes les activités qu’elle organise. En effet, l’agence recueille des données provenant des États membres, des organismes de l’UE, des pays partenaires de l’UE, d’organisations, sur la situation

⁴⁴⁷ WALTERS, W., “Imagined Migration World...”, *op.cit.*, TRM, depuis l’anglais.

⁴⁴⁸ Les frontières des pays comme la Grèce et l’Italie constituent des lignes de front de l’UE et sont considérées par celle-ci comme ses frontières externes. La Grèce comme l’Italie ont toujours été des carrefours de populations arrivant depuis l’Asie et l’Afrique vers le continent européen. Les frontières de ces pays, à savoir ces carrefours, se transforment en frontières externes de l’UE à partir du moment où celle-ci est conçue comme un continent uni essayant d’éviter l’immigration.

⁴⁴⁹ Entretien avec le coordinateur du FOO, *op.cit.*

⁴⁵⁰ *Ibid.*

aux frontières européennes ainsi qu’au de-là de celles-ci⁴⁵¹. L’analyse de ces données vise à décrire la situation aux frontières externes de l’UE et à déterminer les éléments clés qui la constituent.

La description de la situation aux frontières se fonde sur des hypothèses qui sont présentées comme des vérités : il s’agit de ces vérités propagées⁴⁵² que nous avons analysées un peu plus haut. Les moyens utilisés pour que ces procédures informelles et les approches *ad hoc* propres à l’administration en urgence circulent et soient communiquées, ressemblent à ce qu’Agier appelle *la moulinette de la production statistique* qui est *capable de produire des effets de vérité apparemment indiscutables*⁴⁵³. C’est à partir de ces vérités que sont planifiées les politiques liées à la frontière, à savoir les dispositifs adoptés pour prévenir le risque de l’immigration *clandestine* et les moyens mis en œuvre pour empêcher son apparition. Il existe dans cette relation de réaction et prévention le paradoxe suivant : l’administration en urgence s’érige comme une réponse normale à une situation considérée non attendue et irrégulière. Parallèlement, et comme dans un cercle vicieux, une des fonctions de cette administration consiste à créer les mécanismes et les moyens nécessaires, et à produire la documentation appropriée afin de concevoir les politiques et les pratiques anticipant cette situation irrégulière. Autrement dit, l’administration en urgence répond à une situation imprévisible qu’elle est censée (ou qu’elle prétend) prévoir et anticiper.

L’analyse des risques et des tendances vis-à-vis de l’immigration est primordiale quant à la construction de cette relation paradoxale entre politiques réactionnaires et d’anticipation. Ce

⁴⁵¹ *Frontex’s risk analysis activities fall into three categories: Strategic Analysis, Operational Analysis and Analytics. Strategic Analysis is aimed mostly at high-level strategic decision-makers, while Operational Analysis supports Frontex-coordinated Joint Operations. The focus of Analytics is the management of collected data and supporting analysts with data and analytical services.* Risk Analysis, Frontex disponible en ligne <http://frontex.europa.eu/intelligence/risk-analysis/>.

⁴⁵² *The concept of migration management was quite successful in motivating and giving birth to new practices to practically manage flows and populations, as well as in “explaining” and justifying these practices and their outcome... A comprising factor of the new “truths” promulgated about mobility and migration and the right way of managing cross border flows are a greater awareness and ne categorizations of and about the realities of mobility and migration facilitated by knowledge and created out of the need to reduce complexity and to provide practical guidance. Statistics, fact finding missions, expert reports.* CEIGER, M., “The Transformation of Migration Politics”, In M. Ceiger and A. Pecoud (eds.), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Palgrave Macmillan, Chippenham and Eastbourne, 2013, pp. 28-29.

⁴⁵³ AGIER, M., *Gérer les indésirables : Des camps des réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris, 2008, p. 55.

sont des modes d’opération lancés par des institutions non étatiques qui manifestent aussi cette contradiction entre tactiques improvisées et discours formalisant. Ensuite, nous décrivons comment ces institutions non-étatiques construisent cette relation paradoxale.

Selon les propos du représentant de FOO⁴⁵⁴, Frontex définit les besoins des États membres – de concert avec eux – en s’appuyant sur l’analyse de risque. De cette façon, l’agence détermine d’abord la manière de soutenir les États membres et ensuite elle demande à chacun d’entre eux d’assurer l’assistance à l’aide du personnel approprié et des moyens techniques préalables.

Le vocabulaire technique de Frontex reconnaît des points focaux (*focal points*) qui peuvent être identifiés en mer, sur terre et dans certains aéroports. Lorsqu’une région transfrontalière est définie comme point focal, des experts peuvent y être déployés⁴⁵⁵. Il s’agit de régions qui sont transformées en laboratoires permettant de développer des connaissances particulières vis-à-vis des frontières concernées et préparant le terrain pour des opérations potentielles. Les décisions sur les différentes opérations de Frontex dépendent fortement de l’analyse des risques, et les points focaux jouent un rôle fondamental quant à la diffusion des informations préalables afin d’obtenir une image de la situation des frontières externes de l’UE.

Voyons comment cela se traduit en pratique en prenant l’exemple de l’opération Poséidon mer⁴⁵⁶ en Grèce pendant la période analysée⁴⁵⁷. Il s’agit d’une opération dite conjointe, coordonnée et cofinancée par Frontex, et ayant une durée déterminée, dont Karagatsos explique les mécanismes.

⁴⁵⁴ Entretien avec le coordinateur du FOO, *op.cit.*

⁴⁵⁵ *Ibid.*

⁴⁵⁶ Voir <http://frontex.europa.eu/pressroom/hot-topics/joint-operation-poseidon-greece--3ImFxd>.

⁴⁵⁷ Frontex considère la frontière gréco-turque comme le « centre de gravité » de ses activités depuis 2010. Théâtre de deux opérations « Poséidon » aux frontières maritimes et terrestres, chacune reconduite depuis leur lancement

en 2011, cette zone frontalière a servi de laboratoire à l’agence avec la mise en place du premier bureau régional Frontex au Pirée (Grèce) en 2010, ainsi que le déploiement des premières équipes d’intervention rapide, les RABIT, en octobre de la même année. FIDH, MIGREUROP, REMDH, *Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni*, octobre 2013, http://www.migreurop.org/IMG/pdf/rapport_fr_grece_turquie_site_3_-_copie-3.pdf.

S'il est indispensable de les reconduire, elles sont prolongées ; si non, elles prennent fin. Si par la suite une nouvelle opération est nécessaire, on la met en route. Tout dépend des tendances et des besoins [...] Nous ne savons pas combien de temps elle (opération conjointe) va se poursuivre. Peut-être que lorsque les flux migratoires diminueront ou qu'ils deviendront moins denses, on n'aura pas besoin d'avoir une opération conjointe. Mais, voyant la tendance en ce moment, celle de l'immigration, il est prévu que, au moins au cours des deux prochaines années, les flux migratoires – si on regarde aussi la situation en Syrie – continueront⁴⁵⁸.

Les déclarations qui précèdent sont encore une fois un exemple de la manière dont l'immigration est anticipée par les autorités. L'anticipation correspond à la prévention de l'arrivée des migrants sur le territoire et non pas à leur être ici, futur. Le rapport de l'association Proasyl, publié en 2013, est indicatif à cet égard :

Bien que le gouvernement grec ait démontré une forte baisse du nombre des personnes arrêtées au moment de traverser la frontière terrestre (gréco-turque), l'on assiste à une évolution de la tendance migratoire, à savoir une augmentation du nombre de personnes essayant d'entrer dans le territoire européen à travers les frontières maritimes (gréco-turques). Même si le nombre de ces personnes reste assez faible, le ministre de l'Égée à l'époque a demandé à Frontex un soutien supplémentaire qui a été immédiatement accordé dans le cadre de l'opération Poséidon. Au moment de la parution du rapport de Proasyl, et malgré la crise en Syrie, le nombre de nouveaux arrivants aux frontières gréco-turques (terrestres et maritimes) reste faible, par rapport aux années précédentes⁴⁵⁹.

⁴⁵⁸ Entretien avec le coordinateur du FOO, *op.cit.*

⁴⁵⁹ PRO ASYL, *Pushed back...*, *op.cit.*, p. 3., TRM, traduit de l'anglais. Il est intéressant de noter que deux années après la publication du rapport et pendant la période de la rédaction de cette thèse, les frontières maritimes gréco-turques ont témoigné de ce qui fut appelé *l'été de l'immigration*, à savoir l'arrivée de milliers de Syriens, d'Afghans,

L'aspect paradoxal de l'administration en urgence, c'est-à-dire le caractère d'anticipation des politiques et des pratiques qui sont planifiées et appliquées *ad hoc* et dans l'urgence, est caractéristique de l'arrogance dont il a été question précédemment. Les opérations planifiées ne répondent pas à des besoins concrets et en même temps elles manquent d'efficacité pour répondre à des exigences précises ; elles ne visent pas le présent, mais sont orientées vers un futur anticipé. Cette projection vers l'avenir constitue la temporalité de l'administration en urgence et laisse un vide vis-à-vis du présent et de l'ici. Dès lors, le vide concerne les actions menées lorsque les personnes arrivent ici (en Grèce, et par extension en Europe), ainsi que la responsabilité des actions anticipatrices qui visent la prévention pendant leur déroulement.

L'exemple du mode de fonctionnement de Frontex est révélateur à cet égard. L'agence renonce aux responsabilités qui lient ses actions avec l'ici et le maintenant ; elle agit en déléguant ses responsabilités à d'autres⁴⁶⁰. Cependant, elle est active quant à la conception des opérations ultérieures ainsi qu'à l'élaboration des pratiques visant la prévention de l'immigration à venir⁴⁶¹.

2) De l'improvisation à la frontière. Le cas de Lesbos.

Une autre particularité propre à l'administration en urgence est l'improvisation qui s'impose dans certaines pratiques appliquées à des frontières, comme dans le cas de l'île de Lesbos où, en 2013, l'improvisation est très bien illustrée par l'intervention et les propos des GCG et d'autres autorités locales. Afin de mieux comprendre l'intervention des autorités ainsi que le discours qui y a trait, nous allons décrire de manière succincte le contexte plus général de cette frontière du Nord de la mer Égée.

d'Iraqiens, de Pakistanais, d'Iraniens et d'autres personnes. Cette note de bas de page vient confirmer que l'anticipation n'a pas pour objectif l'intégration et qu'elle n'est même pas efficace en matière de prévention.

⁴⁶⁰ Comme on peut le voir dans le rapport *Frontex entre Grèce et Turquie... : Dans les plans opérationnels, elle (Frontex) se présente comme une agence de coordination entre les États membres, ces derniers restant responsables de la gestion de leurs frontières (État hôte des opérations) ou des décisions prises pendant les opérations (États membres participants). Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni, op.cit., p. 49.*

⁴⁶¹ *Il est par conséquent très difficile de mettre en cause la responsabilité de Frontex dans le déroulement des actions qu'elle coordonne. Ibid., p. 50.*

À partir du moment où la Méditerranée est devenue⁴⁶² le point d'entrée par excellence sur le sol européen, les zones portuaires dans les îles de la frontière gréco-turque se sont plus ou moins transformées en lieux de *réception* des primo-arrivants. La citation qui suit nous fournit une image caractéristique de Mytilène, capitale de l'île de Lesbos.

[...] Des immigrés bloqués au port. Il est indubitable que leurs conditions de vie sont plus que déplorables : pas la moindre trace d'installation d'hébergement, pas même de quoi s'abriter, ils dorment là où ils peuvent, dans les limites des grilles du port, sur le quai. Etant empêchés de fabriquer ne serait-ce qu'une installation rudimentaire, les immigrés tentent de faire face à l'absence d'emplacements en dormant dans des barques abandonnées ou directement sur le ciment, dans les sacs de couchages que leur a distribué Médecins Du Monde, tout ça sans la moindre aide de l'Etat grec. Même pour les actes les plus élémentaires du quotidien, il leur faut improviser : Les toilettes, par exemple...ils sont contraints d'utiliser celles, communes et mal entretenues, de la douane. Ne parlons même pas de l'eau, qui leur faut boire à même les robinets extérieurs du port ; quant à la douche, au vu de leurs conditions de vie, ce serait du luxe !⁴⁶³

Ceci a eu lieu en avril 2013, et nous avons pu être témoins d'un cas similaire pendant la mission de terrain en octobre de la même année.

Le 8 octobre 2013, la délégation a rencontré un groupe d'une quinzaine d'Erythréens, Afghans et de Syriens qui, épuisés et pour certains blessés, dormaient à terre dans le port de l'île en attendant désespérément d'être

⁴⁶² Ici, il faut dire recommence. Ce n'est pas la première fois que les îles de la frontière gréco-turque deviennent le point d'entrée par excellence, mais à partir de ce moment-là les arrivées s'effectuent de plus en plus massivement et exclusivement par là.

⁴⁶³ Grèce : grève de la faim d'immigrés afghans et syriens sur le port de Mytilène, dans Okeanews, disponible en ligne <http://www.okeanews.fr/20130430-grece-greve-de-la-faim-dimmigres-afghans-et-syriens-sur-le-port-de-mytilene#axzz2RqHHLw52>. Traduction de l'article grec : Απεργία πείνας Αφγανών και Σύριων μεταναστών στο λιμάνι της Μυτιλήνης.

pris en charge par les autorités. Après avoir passé trois jours dans la montagne pour rejoindre la capitale de l'île, ils avaient été successivement rejetés par la police, par les garde-côtes et même par le « centre d'accueil » (KEPI de Moria) où ils s'étaient successivement rendus. Personne n'avait voulu d'eux⁴⁶⁴.

Après avoir été témoins⁴⁶⁵ de l'histoire de leur errance, une parmi d'autres que nous avons entendu raconter (immigrés arrivés sur l'île, militants solidaires avec eux, ainsi que des gens locaux qui les ont soutenus), nous avons décidé de nous adresser nous-mêmes, en tant que délégation, d'abord aux garde-côtes qui nous ont redirigés vers la police en arguant que *les autorités maritimes n'étaient responsables que de l'interception en mer⁴⁶⁶*.

La police, à son tour, a évité de prendre la responsabilité et elle s'est défendue d'abord en invoquant un ordre oral du procureur *qui accordait la gestion des immigrés (primo-arrivants) aux autorités maritimes*. Ensuite, en termes de compétence ils ont déclaré que *ces personnes dont on parle se trouvent (c'est-à-dire sont placées) en région portuaire et cela relève de la responsabilité des autorités maritimes⁴⁶⁷*. Une autre justification de leur abstention était le manque de voitures de police nécessaires pour conduire les immigrés au centre de Moria. Par conséquent, notre délégation a été de nouveau dirigée vers les GCG, encore une fois sans résultats.

Après avoir insisté et en raison de notre présence en tant que représentants de différentes associations internationales, une voiture de police est arrivée au port pour transférer le groupe d'érythréens, afghans et syriens au KEPI de Moria. Ce n'est qu'alors que nous nous sommes rendus compte que nous venions d'assister à une scène surréaliste et paradoxale : nous avons tous – les personnes concernées et nous-mêmes – exprimé un grand enthousiasme, un soulagement et une satisfaction en voyant arriver la police pour transférer les détenus qui se sont précipités dans le fourgon cellulaire en nous remerciant et en nous saluant. Or, en fin de compte,

⁴⁶⁴ *Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni, op.cit.*, p. 83.

⁴⁶⁵ *Terrains frontexit, op.cit.*, Lesbos octobre 2013.

⁴⁶⁶ *Ibid.*

⁴⁶⁷ *Ibid.*

ce que nous avons réussi à obtenir pour eux c'est leur enfermement (même provisoire). Ici, il faut souligner qu'un des objectifs de la mission était de dénoncer les différentes situations d'enfermement auxquelles les migrants primo-arrivants doivent faire face en Grèce.

Dès notre arrivée sur l'île, nous avons pris connaissance de ce paradoxe qui consiste d'une part à solliciter les autorités (portuaires et policières) de ne pas laisser les personnes abandonnées au port et, d'autre part, de faire leur *devoir* : les arrêter. Il s'agissait d'une requête des migrants eux-mêmes ainsi que des personnes qui les soutiennent. Le fait de solliciter sa propre arrestation semble assez insolite et pourtant, au cours de notre mission, c'était une situation quotidienne et régulière. Le rapport de la mission explique très bien les raisons :

Pour pouvoir quitter l'île et rejoindre Athènes par ferry, les migrants doivent avoir en leur possession un document de voyage légal. Pour ce faire, la seule possibilité est d'être arrêté pour se voir délivrer une obligation de quitter le territoire (qui correspond à une autorisation de séjour temporaire jusqu'au moment du départ) à l'issue d'une période plus ou moins longue d'enfermement. Les migrants se trouvent par conséquent contraints de « prier » la police et les garde-côtes de les arrêter, en attendant des heures, parfois plusieurs jours devant le port et/ou le commissariat⁴⁶⁸.

Le conflit de compétence entre la police et les GCG de l'île de Lesbos n'a pas été soulevé ici dans le but de dévoiler laquelle des deux autorités a raison. Ce qui est intéressant de retenir à ce sujet, c'est le fait que le manque d'un cadre de référence précis, par rapport au traitement de ces personnes, conduit à des tactiques non transparentes qui semblent échapper au contrôle des autorités. En même temps, en se penchant sur l'enjeu du conflit, l'on constate que ces tactiques improvisées sont établies comme une régularité présentant un certain flou quant aux responsabilités des deux autorités qui jouissent d'une immunité atypique. Il s'agit ainsi d'une régularité irrégulière qui n'est pas seulement manifeste dans la pratique, mais qui est présentée également comme telle dans les propos des autorités en question.

⁴⁶⁸ Frontex entre Grèce et Turquie : *La frontière du déni*, op.cit., p. 83.

Dans le cadre de l'improvisation, l'on assiste au développement de pratiques visant le démantèlement des réseaux des passeurs. Il est intéressant de voir comment le chef du département de la surveillance des frontières maritimes des GCG décrit les tactiques utilisées afin de repérer des personnes soupçonnées être des passeurs.

Il y a différentes façons d'identifier les passeurs [...] par l'identification préliminaire [...] c'est-à-dire que les migrants donnent leurs témoignages et une des questions qu'on leur pose est : qui était le capitaine du bateau [...] Dans un grand nombre de cas ce sont les migrants qui ont identifié les passeurs. Ou on leur montre des photos ; nous prenons des photos de chacun d'eux et puis nous les invitons séparément pour qu'ils nous disent qui est le passeur⁴⁶⁹.

Il résulte de ces propos que les GCG procèdent à une sorte de *débriefing* atypique, irrégulier. Nous avons voulu en savoir davantage sur la façon dont cette procédure a lieu et nous avons obtenu les descriptions suivantes :

Oui (c'est une sorte de débriefing) et il y a aussi d'autres techniques qui nous permettent de comprendre. L'une d'entre elles est le body langage (langage du corps) ! Le passeur, une fois exposé, peut faire comme ça (par un geste il fait semblant de se cacher sous sa chemise). Une autre technique c'est lorsqu'il (le passeur) commence à résister. Alors, une fois les passeurs identifiés, on les place séparément et par la suite des accusations sont portées contre eux par le procureur⁴⁷⁰.

Ou encore :

Si l'équipage de notre bateau voit qu'une personne le dirige, c'est sûr qu'il s'agit d'un passeur [...] Je vais vous donner un exemple : s'il y a

⁴⁶⁹ Entretien avec chef de département de surveillance des frontières maritimes... *op.cit.*

⁴⁷⁰ *Ibid.*

un bateau avec 30 migrants à bord et que l'on a affaire à 29 Syriens et un Turc, le Turc est le passeur [...] Ainsi, on a nos techniques pour identifier les passeurs⁴⁷¹.

Ces méthodes ne décrivent pas une situation exceptionnelle, les autorités les utilisent souvent pour reconnaître les réseaux des passeurs. Le représentant des GCG les décrit comme des techniques formelles et régulières même si elles ne s'inscrivent pas dans un cadre qui les légitime, qu'elles ne répondent pas à des règles et qu'elles ne sont pas transparentes. C'est pour cela que, selon notre analyse, elles font partie de la même régularité irrégulière qui contribue à ce ping-pong des responsabilités présenté auparavant. Cette régularité irrégulière déplace la responsabilité des actions menées en mer ou sur le territoire à un ailleurs et un au-delà.

3) L'enregistrement comme procédure prolongeant l'expérience de la frontière

Penchons-nous à présent sur la troisième caractéristique de l'administration en urgence, à savoir la prolongation de l'expérience de la frontière.

Le ping-pong des responsabilités entraîne un ping-pong des personnes qui sont renvoyées d'une autorité à une autre, d'un commissariat de police à un autre, des autorités portuaires au KEPI de Moria. Il en résulte que ces personnes sont soumises à une situation d'errance dans l'île et dans la ville de Mytilène.

Cherchant à en savoir davantage sur les procédures suivies par les autorités lors de l'arrivée des migrants sur l'île, nous nous sommes renseignés auprès d'elles notamment à propos des personnes débarquant à Kalloni, un village au centre-ouest de l'île et qui a été, pendant la période de notre visite, un des points d'entrée principaux. Plus précisément, nous avons enquêté sur l'existence d'endroits spécifiques réservés aux migrants qui attendent les autorités.

D'après les représentants de la police de Mytilène, il n'y a pas de tels endroits, *les personnes se déplacent, elles n'attendent pas. Elles se déplacent du lieu où elles débarquent*

⁴⁷¹ *Ibid.*

pour arriver ici (Mytilène). *Elles marchent [...]* La police, principalement les commissariats locaux, envoie des rapports aux GCG pour les prévenir que des personnes sont arrivées. Il arrive également que des migrants aillent directement au commissariat de police⁴⁷². L'île de Lesbos réunit les caractéristiques de l'expérience de la traversée d'une frontière : déplacement, mobilité, attente et succession de différentes étapes. Même si les migrants sont parvenus à traverser la mer, ils poursuivent leur parcours comme s'ils franchissaient une frontière terrestre : non repérés, non répertoriés, sans savoir exactement où ils sont, à pied, en traversant des villages, des montagnes et des zones forestières. En somme, c'est leur enregistrement qui symbolise la traversée finale d'une frontière, tandis qu'autrefois il avait lieu dès l'arrivée sur les côtes. Durant notre mission, l'enregistrement constitue l'enjeu, prolongeant la frontière jusqu'au moment où les personnes sont transférées au centre de Moria.

Au cours d'une période précédente de terrain⁴⁷³ nous avons été témoins d'une situation semblable sur l'île de Leros.

À cette époque, les primo-arrivants qui débarquaient sur l'île de Pharmakonisi, pratiquement inhabitée (10 habitants selon le recensement de 2011) et dépourvue d'infrastructures adéquates pour les accueillir (il y a environ 20 militaires sur l'île, deux avant-postes et une sorte de petite maison pour le médecin militaire), étaient immédiatement transférés à Leros sous la direction des GCG de cette dernière. Lors de ma visite, en raison d'un problème technique, la plupart des bateaux des GCG étaient en panne, obligeant ainsi un grand nombre de personnes à rester bloquées à Pharmakonisi pendant presque une semaine. Le témoignage qui suit décrit l'expérience de ces gens :

On était 18 personnes à Pharmakonisi, dans une petite chambre qui n'était pas prévue pour nous accueillir. Je pense qu'au départ ça servait d'entrepôt parce que c'était très sale, ça puait. On ne pouvait même pas allonger nos genoux [...] je n'ai pas pu dormir pendant tous ces jours-là. Est-ce que tu t'imagines d'être dans cet endroit pendant 5 jours ? Il faisait

⁴⁷² Terrains frontexit, Lesbos octobre 2013.

⁴⁷³ Terrains effectués à l'île de Leros l'hiver 2009.

trop froid. Il n’y avait pas de nourriture prévue pour nous ; heureusement les soldats étaient gentils et ils ont partagé la leur. S., Érythréenne⁴⁷⁴.

Nous sommes restés un jour de plus que les filles. Au début, il n’y avait pas de tente pour nous et on dormait à la belle étoile, sur la plage en plein froid. Quand les soldats se sont relayés (le premier groupe est parti, un deuxième est arrivé), le deuxième groupe nous a donné une tente. Mais il faisait presque aussi froid que lorsqu’on dormait en plein air [...]⁴⁷⁵.

Ces témoignages ont été recueillis auprès de personnes que nous avons rencontrées dans un ancien hôtel de luxe aménagé en lieu de *séjour* pour les migrants primo-arrivants à Leros. Les bungalows ont été transformés en locaux de détention et celle-ci se déroule de façon paradoxale, car il s’agit pratiquement d’un centre ouvert que chacun peut quitter pour y revenir. Pendant la période de terrain, il n’y a pas de gardes, un policier passe chaque après-midi pour compter les personnes, assurant ainsi une sorte de contrôle atypique. En somme, deux choses témoignent du caractère de restriction du mouvement dans cet hôtel : le recensement des personnes chaque après-midi et les longues heures d’attente.

Au cours de la période de terrain, quarante-trois personnes *séjournaient* dans l’ancien hôtel, parmi eux des femmes et trois mineurs non accompagnés qui s’y trouvaient depuis un mois. En général, les mineurs risquent de rester en détention assez longtemps lorsqu’il y a peu de structures d’accueil assurant leur réception⁴⁷⁶. Seize personnes parmi les quarante-trois ont été transférées à Athènes, où les femmes et les couples ont été libérés directement, tandis que les autres ont été reconduits dans des centres de détention de la région d’Athènes. Ici aussi, – de façon semblable à Lesbos – l’enregistrement est un processus prolongeant l’expérience de la frontière comme à l’arrivée sur l’île. Encore une fois, c’est l’ordre de quitter le territoire, servant

⁴⁷⁴ Témoignage d’une femme Soudanaise, entretien effectué sur l’île de Leros, l’hiver 2009.

⁴⁷⁵ Témoignage d’un homme Palestinien, *Ibid.*

⁴⁷⁶ L’argument invoqué par les autorités pour ne pas libérer les mineurs est l’absence d’un tuteur pour prendre en charge le mineur non accompagné.

de document d'identification légitimant le séjour limité⁴⁷⁷, et encore plus le départ vers Athènes et la Grèce continentale, qui constituent l'enjeu. Par ailleurs, le transfert des personnes dépourvues de cet ordre vers les différents centres transforme leur mobilité restreinte en une situation de détention.

Ce que nous révèle le travail de terrain qui vient d'être exposé, c'est que l'île de Leros – de la même façon que celle de Lesbos – constitue une frontière prolongée dans le temps et étendue dans l'espace. À Lesbos, les personnes font l'expérience d'une frontière en traversant toute l'île et en errant dans la ville de Mytilène. À Leros, la même épreuve est vécue au cours de la première étape de Pharmakonisi à Leros et ensuite à un hôtel de la capitale (Agia Marina) de l'île. L'exemple de Lesbos comme celui de Leros révèlent le rôle que joue le processus d'enregistrement en tant que mécanismes de restriction de la mobilité ou d'enfermement. En effet, ce ne sont pas les lieux qui restreignent la mobilité des personnes, ce sont les procédures liées à l'enregistrement : dans le cas de Leros le processus transformant l'hôtel en un *camp* est le recensement qui a lieu chaque après-midi. De la même façon, ce ne sont pas tant les frontières géographiques qui créent la frontière-barrière que les procédures liées à l'enregistrement. Lesbos et Leros sont des entrées qui doivent être franchies afin d'arriver à Athènes et l'enjeu de l'enregistrement les transforme en lignes de front limitant et contrôlant la mobilité vers le continent ; de ce fait il transcende les frontières des îles de Lesbos et Leros avec le sens de barrière.

Nous avons donc distingué trois caractéristiques de l'administration en urgence : tout d'abord, l'ambivalence entre une action anticipatrice et préventive et une action *réactive*. Cette ambivalence se base sur une documentation (rapports, statistiques, etc.) fournissant une connaissance transmise du niveau local aux niveaux national et européen. Cette connaissance ouvre la voie à la conception et à l'élaboration des politiques et des opérations, et confère ainsi à l'administration en urgence un caractère d'anticipation : le fait d'anticiper le futur contraste avec l'urgence. Le contraste devient d'autant plus manifeste lorsque l'on constate qu'il s'agit de

⁴⁷⁷ Limité dans le temps, elle peut avoir une durée de trente jours à plusieurs mois. Limité dans l'espace, car elle interdit la présence de la personne dans certaines régions. Il s'agit des régions frontalières où les personnes rentrent dans le territoire ou en sortent pour avancer vers d'autres pays européens.

politiques et d'opérations élaborées principalement *ad hoc*. Cette connaissance est productrice des modalités différentes de reconnaissance, de prise en charge et de rejet, comme le dit Agier⁴⁷⁸. Elle se fonde sur de simples tautologies, c'est-à-dire sur des circuits fermés de raisonnement où les chiffres ne peuvent que confirmer les définitions arbitraires données a priori dans des contextes politiques spécifiques. Cette connaissance crée un vide dans le présent et l'ici qui est révélateur de la superficialité de l'administration en urgence qui *n'a que l'apparence de la rigueur scientifique*⁴⁷⁹.

La deuxième caractéristique de l'administration en urgence est l'improvisation des autorités vis-à-vis du traitement des personnes qui viennent d'arriver sur le territoire. Les pratiques décrites auparavant sont établies comme des régularités octroyant à l'administration en urgence un caractère irrégulier. Le ping-pong des responsabilités entre police locale et GCG révèle les modalités de reconnaissance particulières de l'administration en urgence. Plus précisément, une des causes principales conduisant à cette situation insolite dont nous avons été témoins pendant notre mission à Mytilène, est que la reconnaissance de ces personnes en tant que *clandestins* qu'il faut enregistrer est le seul moyen dont elles disposent pour pouvoir franchir l'île et poursuivre leur trajet jusqu'à Athènes. Ces personnes⁴⁸⁰ réclament une *clandestinité temporaire*, parce que c'est seulement à travers elle qu'elles vont pouvoir être reconnues par les autorités. La clandestinité devient ainsi la reconnaissance que l'administration en urgence attribue à ceux qui franchissent les frontières de façon irrégulière et qui se trouvent sur le territoire. Les mêmes personnes qui sont considérées comme *at risk* en mer, réclament une clandestinité temporaire lorsqu'elles arrivent sur le territoire car c'est le seul moyen dont elles disposent pour être reconnues comme premières arrivées et pouvoir ainsi poursuivre leur voyage vers les prochaines étapes.

La troisième caractéristique de l'administration en urgence met en liaison les mécanismes du fichage et de l'enregistrement des migrants avec le prolongement de l'expérience que ces derniers font de la frontière. Le processus d'enregistrement conduit également à des

⁴⁷⁸ AGIER, M., *Gérer les indésirables...*, *op.cit.*, p. 56.

⁴⁷⁹ *Ibid.*

⁴⁸⁰ Et par conséquent, ceux et celles menant une action en solidarité avec eux.

formes hybrides et atypiques de restriction de mobilité et résout la situation des primo-arrivants avec l'enfermement. Dans le cas de Lesbos, l'aspect insolite de la situation résidait dans la précipitation de l'arrestation. A Leros, la détention atypique à l'hôtel de luxe et ensuite l'enfermement formel à Athènes, quoiqu'arbitraire, témoignent des situations hybrides de mobilité contrainte. Les cas décrits montrent l'importance de l'enregistrement et, par extension, du fichage et de la catégorisation en tant que mécanismes d'*ouverture* et de *fermeture* des frontières.

Remarques conclusives de cette partie

Ce chapitre propose deux parties. Dans la première, nous avons examiné comment l'encadrement des paysages attribués se fonde sur certaines dualités. Tout d'abord, lors de la traversée irrégulière des frontières, les sujets d'attribution⁴⁸¹ reconnaissent des criminels et leurs victimes ; des personnes dangereuses et d'autres en danger. La distinction entre les unes et les autres est floue, car les individus considérés comme en danger dans une phase, peuvent être perçus comme dangereux au cours d'une autre étape. L'autre dualité concerne l'action menée par les autorités à la frontière parce qu'elle est divisée entre l'humanitaire et le sécuritaire. Comme nous l'avons également montré ici, les limites entre les deux sont floues. Néanmoins, la notion de protection – dans le sens de venir en aide ainsi que de contrôler, surveiller ou même détenir – vient légitimer ce flou et illustre de la meilleure façon le cadre de l'intervention à la frontière. Ces dualités sous-entendent l'*ouverture* et la *fermeture* des frontières, c'est-à-dire la tolérance et la non-tolérance des personnes à la frontière et sur le territoire. L'encadrement de l'action des différents sujets d'attribution révèle la croyance que la fermeture ou la non-tolérance constituent la condition de l'ouverture et de la tolérance.

Cette certitude du besoin de non-tolérer la mobilité des personnes afin de tolérer leur séjour repose sur la conviction que les sujets d'attribution ont le pouvoir de définir la mobilité des personnes. C'est cette conviction-là que la deuxième partie de ce chapitre analyse en tant

⁴⁸¹ Comme nous l'avons vu tout au début de cette première partie de la thèse le terme est utilisé pour désigner d'une manière générale tous les pouvoirs constitués (politiques, sociaux, médiatiques) ainsi que le monde des ONG qui existe en raison de ou par rapport à des politiques et pratiques relatives à l'immigration.

qu'arrogance des autorités et qui se traduit en pratique sur le terrain par l'administration en urgence, dont les caractéristiques, analysées à travers des paradigmes tirés du terrain de recherche, sont au nombre de trois. D'abord, une ambivalence entre anticipation ou prévention de la venue des migrants avant leur arrivée et une attitude réactionnaire et *ad hoc* lors de leur arrivée. Cette ambivalence crée et diffuse une connaissance qui est présentée – par les sujets d'attribution – comme ayant un caractère scientifique, or, elle est vide de sens en ce qui concerne le temps et l'espace présent dans lesquels l'immigration des personnes a lieu. La deuxième caractéristique de l'administration en urgence est l'improvisation des pratiques ayant lieu à la frontière, c'est-à-dire en mer et quand les migrants arrivent sur le territoire. L'improvisation règle toutes les opérations au point qu'elle devient une régularité de l'administration en urgence. Pour faire face à cette régularité irrégulière, les migrants primo-arrivants sollicitent une clandestinité temporaire comme seul moyen pour être reconnus par l'administration en urgence une fois arrivés sur le territoire. Cette situation des primo-arrivants prolonge l'expérience qu'ils font de la frontière : le fichage et l'enregistrement deviennent des procédures déterminantes de ce prolongement et constituent le résultat de l'arrogance des autorités. Autrement dit, la conviction de pouvoir définir la mobilité des personnes conduit à des situations d'errance qui transforment le territoire d'arrivée – notamment les îles – en un territoire hybride de *premier accueil* et en une nouvelle frontière à traverser.

L'analyse de cette première partie de la thèse s'est penchée sur l'examen des paysages attribués en tant que paysages racontant des histoires de non-tolérance de certaines mobilités – pour reprendre ce qui a été dit tout au début de cette partie. Néanmoins, l'analyse dépasse la simple description des politiques, pratiques et lieux liés au franchissement des frontières par des mobilités non voulues sur les territoires national et régional. L'étude des paysages attribués liés à certains aspects de l'immigration révèle également la raison d'être et la logique transcendant ce que nous avons choisi de nommer attribution⁴⁸². Il s'agit de processus et d'opérations au cours desquels les expériences vécues par ceux qui migrent vers la Grèce et l'Europe sont regroupées de manière incohérente par les sujets d'attribution et constituent, selon ces derniers, des attributs

⁴⁸² Voir chapitre 1 : Introduction sur la notion des paysages attribués.

et des expériences de types particuliers des personnes⁴⁸³. Dans ces conditions, les politiques et les pratiques sont pensées et mises en place afin de s'adresser à ces types particuliers de personnes.

La raison d'être et la logique des paysages attribués peuvent être comprises par ce que Rose et Miller appellent *rationalité politique* :

*Les discours changeants dans lesquels l'exercice du pouvoir se conceptualise, les justifications morales vis-à-vis des moyens particuliers à travers lesquels les diverses autorités exercent le pouvoir, les notions de formes appropriées, les objets et les limites des politiques et les conceptions de distributions appropriées de telles tâches parmi les différents domaines...*⁴⁸⁴

En ce qui concerne le cas que nous analysons, la distribution des tâches porte sur les différents aspects de la gestion de l'immigration comme nous avons essayé de la décrire à travers certains paradigmes tirés d'un travail de terrain, ainsi qu'à travers les acteurs étatiques et non-étatiques impliqués. Les pratiques et les *stratégies* analysées de même que les discours qui y ont trait dérivent des pratiques et des mentalités des gouvernements qui caractérisent le paysage politique environnant⁴⁸⁵.

De cette manière, les rationalités politiques ne se limitent pas à de simples représentations des réalités liées au gouvernement des frontières, mais elles constituent des éléments de gouvernementalité. Elles contribuent à la création d'un discours dans lequel l'exercice du

⁴⁸³ Ici je paraphrase en français Walters p. 86 qui en se référant à la sociabilité fictive de l'immigration *clandestine* il note que : *The point is that these experiences should not be bundled up, however incoherently, and treated as attributes or experiences of particular types of people.* WALTERS, W., "Imagined Migration World...", op.cit., p.86.

⁴⁸⁴ ROSE, N., MILLER, P., "Political Power beyond the State: Problematics of Government", In *The British Journal of Sociology*, vol. 43, no. 2, June 1992, pp. 173-205.

⁴⁸⁵ KALM, S., "Liberalizing Movements? The Political Rationality of Global Migration Management", In M. GEIGER, A. PÉCOUD (eds.), *The Politics of International Migration Management. Migration, Minorities and Citizenship*, London, Palgrave Macmillan, 2010, p. 33.

pouvoir est ou semble être rationnel⁴⁸⁶. Elles rendent les objets du gouvernement imaginables de façon à ce qu'ils aient besoin de l'intervention des différents acteurs étatiques et non-étatiques pour qu'ils existent à la frontière ou pour arriver sur le territoire⁴⁸⁷. Ce qui émerge ainsi de ces rationalités est une moralité latente qui cherche à surgir à travers un caractère épistémologique. Les sujets d'attribution agissent de manière hautaine, comme si eux seuls possédaient une connaissance des personnes en déplacement faisant l'objet de leur gouvernement, une connaissance réelle des expériences vécues par ces individus lorsqu'ils franchissent ou *séjournent* aux frontières. C'est en s'appuyant sur cette conviction que les sujets d'attribution prétendent répondre aux objectifs de leur gouvernement à travers les différentes politiques et pratiques aux frontières. Néanmoins, il s'agit d'une représentation ignorant systématiquement les expériences, les réalités et les propos des personnes qu'elle vise à représenter et qui ne cherche pas à tenir compte de ce que ces personnes racontent.

Le rôle des sujets d'attribution est de participer à la dépolitisation du processus de l'immigration du fait même qu'ils prétendent agir en leur nom. En rendant invisibles le choix et la volonté des personnes qui immigreront, ils privent ces dernières de leur caractère d'agents actifs tout au long de leur trajet et pendant leur séjour.

⁴⁸⁶ *Ibid.*

⁴⁸⁷ Rose et Miller notent à ce propos : *Programmes presuppose that the real is programmable, that it is a domain subject to certain determinants, rules, norms and processes that can be acted upon and improved by authorities. They make the objects of government thinkable in such a way that their ills appear susceptible to diagnosis, prescription and cure by calculating and normalizing intervention.* ROSE, N., MILLER, P., p. 11.

Deuxième partie : Les étapes en ville

Introduction

Dans le programme de sa pièce *Le dernier caravansérail*, Ariane Mnouchkine explique la signification du caravansérail en langue perse : *demeure des caravanes ; vaste cour entourée de bâtiments où les caravanes font halte. Lieu fréquenté par des étrangers de diverses provenances. Le caravansérail naquit du besoin de se protéger contre le pillage dans des régions où nomades et montagnards faisaient régner l'insécurité*⁴⁸⁸.

Cette deuxième partie de la thèse est le produit d'une ethnographie de ces espaces où les personnes en déplacement font halte.

Dans une émission⁴⁸⁹ de la chaîne nationale grecque sur les campements de Sahraouis dans le Sud-Ouest de l'Algérie, une personne présente les abris qui sont en arrière-plan. Construits avec des matériaux plus ou moins solides, ces abris témoignent d'une persistance dans le temps, tandis qu'à côté de chacun d'entre eux l'on peut voir une tente⁴⁹⁰. Selon le commentateur, les tentes symbolisent l'aspect éphémère de la présence de Sahraouis dans ces campements. Placées à côté des abris *permanents*, elles sont le reflet de l'espoir de ces personnes de ne pas renoncer à ce symbolisme ; l'espoir qu'elles vont retourner dans leur pays. Il est intéressant de retenir de ce symbolisme non pas tant l'espoir du retour que celui de ne pas renoncer à être là en situation éphémère. L'exemple décrit révèle de manière explicite que dans certains cas la précarité peut constituer une revendication en soi.

Il existe une fiction de linéarité qui caractérise généralement la manière de percevoir le trajet des personnes en déplacement. En réalité, les déplacements issus de l'immigration se caractérisent par des schémas de mobilité qui sont non linéaires par rapport à leur direction et non progressifs quant à leur temporalité. Les personnes avancent, puis retournent en arrière pour

⁴⁸⁸ MNOUCHKINE, A., *Le dernier caravansérail (odyssées)*, programme de toutes les odyssées, 2005.

⁴⁸⁹ ERT1, émission sur les réfugiés Sahraouis, passé en Juillet 2017.

⁴⁹⁰ Il s'agit des campements qui ont une longue durée de vie et lesquelles ont évolué dans le temps. Dans l'émission nous voyons comment à côté des tentes ont été construites des maisons de fortune, à ce sujet voir également UNICEF https://www.unicef.org/french/infobycountry/algeria_54061.html, et aussi LIBERATION, http://www.liberation.fr/photographie/2017/07/28/dans-les-camps-de-refugies-d-algerie-fethi-sahraoui-photographie-les-mercedes_1586169.

avancer de nouveau ; elles passent de longues périodes en transit ou elles peuvent se trouver bloquées à un stade intermédiaire de leur trajet. Ce dernier n'est pas toujours déterminé dès le début de leur voyage, le choix de la destination finale est souvent fait *ad hoc* ou en cours de route⁴⁹¹. Parfois, ceux qui arrivent dans une région dans le but de s'y installer sont obligés de la quitter en quête d'une prochaine destination. Ce qui caractérise les déplacements issus des migrations, c'est une trajectoire en étapes ou, autrement dit, un chemin marqué par plusieurs étapes.

Ces étapes constituent l'objet de l'analyse de cette partie de la thèse : elles impliquent une mobilité, elles suggèrent un parcours. Nous n'avons pas l'intention ici d'analyser les facteurs qui incitent ou forcent les personnes au déplacement, car nous les avons pour partie examinés dans la première partie où il est question des traversées irrégulières et des traversées sans nom. L'intérêt se porte ici plus précisément sur les étapes et la façon dont elles se manifestent dans l'espace urbain, leur inscription territoriale.

D'habitude, ces étapes retiennent l'intérêt des différents acteurs⁴⁹² locaux, nationaux et régionaux en raison des conditions de vie et de séjour des personnes qui s'y déplacent. Il est souvent question du caractère marginal et précaire de leurs installations et de tout ce que cela implique pour la ville ou la région concernée. C'est ainsi que des politiques locales, telles que des rafles ou des opérations *coup de balai*, sont conduites à l'encontre de ces personnes et/ou de leurs installations. D'une façon générale, il est intéressant de noter que la fiction de linéarité va de pair avec un certain récit selon lequel les personnes déplacées *envahissent* différentes villes et régions. Ce thème de l'invasion et la peur que celle-ci suscite font souvent l'objet de débats au sein de divers conseils municipaux, ou de politiques à l'échelle locale ou nationale. Comme nous allons le voir par la suite dans notre analyse, cette peur de l'invasion constitue souvent l'argument principal de l'absence de politiques d'accueil au niveau local.

⁴⁹¹ Cela devient plus notoire si l'on se penche sur l'immigration récente vers l'UE et qui a commencé un peu avant l'été 2015. Sur ce sujet voir MEDMIG, Understanding the dynamics of migration to Greece and the EU: drivers, decisions and destinations, Crawley H., Duvell F., Jones K., Skleparis D., September 2016, disponible en ligne https://www.compas.ox.ac.uk/media/PB-2016-MEDMIG-Understanding_Dynamics_Migration_Greece_EU.pdf.

⁴⁹² Par acteurs, ici l'on entend les autorités, les médias et d'autres parties prenantes dont l'action concerne ces étapes ou qui expriment un avis quant à leur existence.

Une telle approche de ces haltes en ville survalorise le caractère de certaines villes – en tant que facteurs d’attraction ou comme lieux de détresse – dans le trajet en étapes des personnes en déplacement. Notons que le fait que ces déplacements apportent une valeur ajoutée à la ville et même au quotidien des personnes en déplacement reste très peu exploré. Nous n’avons nullement l’intention de procéder à des euphémismes quant au quotidien des personnes bloquées contre leur volonté dans ces lieux étapes, de même qu’en ce qui concerne des situations qui se créent dans les villes où les étapes ont lieu. Il s’agit simplement d’un choix méthodologique de s’arrêter sur ces étapes afin de discerner leur importance tant pour les personnes qui y font une halte – de façon plus ou moins volontaire – que pour les villes dans lesquelles elles ont lieu.

Cette partie de l’analyse a l’intention de se pencher sur l’ethnographie de certains de ces lieux constituant les étapes sur le chemin des individus en déplacement, afin de révéler ce que signifie la précarité d’une vie en étapes pour ces gens ainsi que pour la ville *hôte*. Les personnes en question réclament une éphémérité qui se différencie de la précarité à laquelle les soumettent les politiques et les pratiques vis-à-vis de l’immigration – ou plutôt les pratiques de l’évitement de cette dernière – du fait qu’il s’agit d’un éphémère créant et créatif. Dans la suite de notre analyse, nous allons explorer cet éphémère créant les étapes en ville, qui est en même temps un éphémère créatif de villes en étapes.

Chapitre 6. L’étape de Patras

Les déplacements ainsi que les formes atypiques d’installation sur un territoire ne constituent pas un phénomène sans précédent et concernent moins le sol européen que l’Afrique, l’Asie ou le Moyen Orient⁴⁹³. Selon une déclaration récente de Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés⁴⁹⁴, la majorité des personnes déplacées de force

⁴⁹³ Sur ce sujet voir LAACHER, S., *Le peuple des clandestins*, Paris, Calmann-Lévy, 2007.

⁴⁹⁴ UNHCR : Rich countries must do more to shoulder refugee burden, 07-october-2016, dispo <https://www.voanews.com/a/unhcr-rich-countries-must-do-more-shoulder-refugee-burden/3541657.html>. Selon un rapport récent d’Amnestie Internationale (AI) : *Il y a 193 pays dans le monde. Et 21 millions de réfugiés. Plus de la moitié de ces réfugiés, soit près de 12 millions de personnes, vivent dans 10 seulement de ces 193 pays [...] Un grand nombre de réfugiés vivent dans une extrême pauvreté, sans accès aux services de base et sans aucun espoir d’avenir. Il n’est donc pas surprenant que beaucoup veuillent à tout prix partir ailleurs. Ni que certains soient prêts à affronter un dangereux voyage dans l’espoir de trouver une vie meilleure [...] Le problème, ce n’est pas le nombre*

se trouvent dans les pays les plus pauvres. Le *monde des camps*⁴⁹⁵ est une phrase désignant bien la vie des personnes déplacées dans les installations qui les *hébergent* notamment à l'extérieur de l'UE. Dans ce contexte, le Liban, la Libye et la Jordanie se sont vus octroyer la connotation de villes-camps du fait que leur urbanité se caractérise par une grande concentration de réfugiés dans des espaces clos.

L'installation de déplacés dans certaines villes et régions frontalières est le résultat des facteurs forçant des personnes à se déplacer : les conflits, les guerres, la pauvreté, etc. Elle est également la conséquence de l'empêchement infligé à certaines personnes de poursuivre leur trajet. C'est d'ailleurs cet aspect-là qui nous intéresse ici, à savoir les produits des efforts du contrôle et de l'administration des mouvements des personnes vers l'UE. Plus particulièrement, notre cas d'étude se situe en périphérie de l'UE, là où le discours des institutions européennes reconnaît une frontière externe de l'Union⁴⁹⁶. Lorsque l'Europe conçoit une politique commune de l'immigration en termes d'évitement de cette dernière, certains États membres se voient attribuer le rôle de lignes de front⁴⁹⁷. Bien entendu, la notion de ligne de front quant aux pays va de pair avec celle de frontières externes de l'UE.

Les frontières des pays périphériques de l'UE commencent à être définies comme étant externes lorsque les différents États membres tentent d'avoir une approche commune vis-à-vis de la migration. Certes, les efforts intergouvernementaux pour la réglementation de la mobilité existent de longue date, néanmoins la volonté d'établir une approche globale de la migration n'a

de réfugiés mais le fait que la grande majorité d'entre eux (86 % selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le HCR) est accueillie dans des pays à faible ou moyen revenu. AI, Crise Mondiale des Réfugiés : De l'esquive au partage des responsabilités, 2016 .

⁴⁹⁵ Nous empruntons cette phrase au titre d'un volume collectif sur les camps en Europe et ailleurs qui traite la question de ce que signifie un camp AGIER, M. (dir.), *Un monde des camps*, Paris, La Découverte, 2014. Sur la question des camps voir également BERNARDOT, M., *Camps d'étrangers*, Paris, Editions du Croquant, 2008. Et aussi, CALOZ-TSCHOPP, M-C., *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La dispute, 2004.

⁴⁹⁶ Sur cette question voir première partie.

⁴⁹⁷ Dans l'histoire ancienne, moderne et contemporaine, plusieurs de ces régions restent connues comme des carrefours, c'est le cas d'îles comme Lesbos ou de villes comme Patras par exemple.

commencé qu'au début du XXI^e siècle⁴⁹⁸. Cette approche pourrait se résumer au fait, d'une part, de diriger et de filtrer les mouvements de réfugiés et de migrants avec l'aide des agences internationales, et, d'autre part, d'adapter l'émigration aux besoins de main-d'œuvre des pays d'accueil et au message dépolitisant de ce que nous appelons aujourd'hui le discours win-win-win⁴⁹⁹.

L'approche globale de la migration implique un caractère transnational qui se met en place à travers des institutions extra et intra étatiques. Ce sont des institutions liminaires⁵⁰⁰ *porocratiques*, pour utiliser le terme de Papadopoulos, Stephenson et Tsianos : leur liminarité découle du fait qu'elles s'adaptent continuellement à l'évolution rapide des frontières de l'Union européenne et leur fonction principale repose sur la manière de régulariser la mobilité et de gouverner les frontières poreuses (c'est en ce sens qu'elles sont porocratiques). Au lieu de contrôler les populations et les individus aux frontières géographiques, l'accent est mis sur la création de diverses digues au-delà, sur et à l'intérieur des frontières afin de gérer leur mobilité⁵⁰¹.

Il devient ainsi banal de constater que lorsque la politique vis-à-vis de la migration s'inscrit dans un cadre commun au niveau européen, on observe la prolifération des obstacles à la mobilité des personnes sur leur trajet vers l'UE et à l'intérieur de celle-ci. C'est à partir des années 1980 que différents dispositifs de surveillance et de contrôle sont mis en place le long des routes où la migration a lieu : *Cette évolution est en train de conduire à une profonde remise en cause du modèle traditionnel de la frontière, dont la combinaison des différentes méthodes de*

⁴⁹⁸ Sur cette question, voir VENTURAS, L., *op.cit.*

⁴⁹⁹ Ces discours selon Ventoura ont tous un passé remarquable, Ibid., p. 16.

⁵⁰⁰ Nous traduisons ici de l'anglais le terme *liminal*. Nous considérons que le terme utilisé en français par Arnold Van Gennep est plus approprié au cas auquel nous l'appliquons. Comme le remarque Michel Agier dans la condition cosmopolite : *le terme liminaire [...] a été traduit par les auteurs de langue anglaise en liminal, et c'est ce terme qui est revenu vers le français avec une connotation psychologique [...] le terme liminaire permet de restituer la dynamique du rite en général et de lui donner ainsi une plus large acception descriptive.* AGIER, M., *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte, 2013, p. 49.

⁵⁰¹ Sur ce sujet voir PAPAPOPOULOS, D., STEPHENSON, N., TSIANOS, V., *Escape routes: Control and subversion in the Twenty-First century*, London, Pluto Press, 2008, Prologue et chapitre 10 de l'ouvrage.

*contrôle fait parfois perdre l'évidence immédiate, tout en permettant à l'UE de se mettre aux commandes d'une logique de mise en réseau développé sur une grande échelle*⁵⁰².

Cette logique de mise en réseau est en relation directe avec la création des étapes. De la même façon que la politique dite commune vis-à-vis de l'immigration s'étend à un réseau de mécanismes dans différents espaces frontaliers, plusieurs villes, régions et zones se transforment en étapes d'un trajet, en étapes d'un long processus de déplacement. Or, ce qui surgit dans la période contemporaine, c'est l'apparition de réseaux entre différentes villes ou régions, à savoir d'un réseau entre étapes ou autrement dit d'un archipel d'îlots tout au long des déplacements dans l'UE. Vient alors un moment où ces réseaux deviennent visibles dans différents États membres en transformant leurs espaces urbains.

Nous allons nous intéresser à la ville de Patras où la zone le long du port s'est transformée depuis presque une quinzaine d'années en *salle d'attente* pour des millions de déplacés. C'est une partie centrale de la ville où la présence de bâtiments désaffectés témoigne d'un passé industriel. À l'intérieur de ces bâtiments trouvent refuge des populations migratoires qui se déplacent toujours par rapport au port : au début des Kurdes, ensuite des Afghans et pendant nos dernières missions de terrain des personnes provenant de l'Afrique du Nord et subsaharienne.

La ville de Patras témoigne de sa transformation en étape par l'activité qu'exercent les personnes qui se trouvent en processus de déplacement du fait qu'elles sont obligées de faire une pause plus ou moins longue. Elles se réapproprient des espaces et des endroits qui jusqu'alors avaient été laissés en friche et ainsi ces espaces sont configurés de manières atypiques et informelles de sorte qu'ils semblent, aux yeux de la ville, nouveaux et surprenants. Or, les étapes qui ont succédé la période de l'arrivée des Kurdes – qui fut la première population ayant créé son étape à Patras – se sont inscrites dans le territoire de plusieurs villes et dans la symbolique du déplacement. Il en résulte qu'au fil du temps de telles réappropriations et configurations des

⁵⁰² MIGREUROP, *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 5.

espaces en ville semblent typiques du voyage en étapes, si bien qu'elles constituent une caractéristique des villes stratégiques pendant le voyage en étapes.

A) Les Kurdes de Patras

C'est vers 1996 que des milliers de Kurdes fuyant la guerre en Iraq et la persécution de l'État Turc arrivent en Europe. Selon les statistiques du ministère de l'Ordre public grec de l'époque, environ 22 500 ressortissants irakiens ont traversé les frontières grecques depuis 1995 jusqu'en novembre 1997. C'est à partir de ce moment⁵⁰³ que le chemin de milliers de personnes vers le Nord de l'Europe devient visible dans l'espace urbain ; Rome et d'Athènes témoignent de l'arrivée de ces personnes déplacées par la façon dont elles procèdent à une réappropriation des parcs et des bâtiments délaissés dans des quartiers centraux.

La ville de Patras commence également alors à s'inscrire sur ce chemin, car son port international joue un rôle important dans ce qui constitue la prochaine étape du voyage : l'Italie. Un grand nombre de personnes, Kurdes pour la plupart, se trouvent bloquées à Patras pendant des périodes plus ou moins longues et la ville assiste alors à la transformation de ces espaces centraux en espaces de séjour pour ces personnes et par ces personnes.

En mars 2000, la presse locale⁵⁰⁴ présente cette transformation – à savoir l'occupation des bâtiments délaissés de Patras par des Kurdes – comme étant problématique pour la ville :

Des indices d'épidémies sont attribués à cette situation-là ; de tels phénomènes apparaissent dans d'autres quartiers de la région qui se trouvent près du port. En novembre 2001, on peut lire⁵⁰⁵ que cette situation est la source de conflits entre les autorités locales et la municipalité : La Police nationale exige de la municipalité de la ville de Patras qu'elle s'en occupe du fait que des Kurdes

⁵⁰³ Pour l'analyse que nous faisons des étapes en ville, nous considérons qu'en ce qui concerne le cas grec c'est à ce moment-là que les étapes dans les différents chemins des personnes qui migrent commencent à ressembler à des espaces urbains.

⁵⁰⁴ Article paru dans la presse locale, Peloponnisos.gr le 25-26 Mars 2000.

⁵⁰⁵ Article paru dans la presse locale, imeranews.gr, le 14 Novembre 2001.

*ont occupé le vieux marché d'Argiri*⁵⁰⁶. Selon la police, les *clandestins* font, de façon abusive, des travaux dans le bâtiment qui risque de s'effondrer : *L'on a remarqué que les clandestins ont amené dans le vieux marché des matériaux de chantier pour améliorer leurs habitations lorsque l'hiver arrive, car, faites avec des cartons et du plastique, ces dernières ne sont pas appropriées [...] Le Conseil municipal a décidé de procéder à la restauration du marché d'Argiri. L'article poursuit : Mais le problème auquel nous devons faire face avec les clandestins est beaucoup plus grave lorsque [...] leur nombre a augmenté durant les dernières semaines. Nous constatons ainsi une obstruction de la part de l'État qui manifeste l'impossibilité de donner une solution et pratique la politique de l'autruche dans ce domaine-là*⁵⁰⁷.

Quand les personnes ont dû quitter l'endroit après l'intervention de la municipalité, ils ont occupé un autre bâtiment délaissé à proximité du vieux marché d'Argiri. Le choix de l'endroit n'a pas été aléatoire, il s'agit d'un lieu suffisamment spacieux, près du port et facilement accessible. Néanmoins, la durée de vie de cette occupation a été également courte, les gens ont été mis dehors et, en vue d'éviter leur réinstallation, les autorités ont condamné les fenêtres qui donnaient accès à l'intérieur.

Pour la presse locale, les autorités ainsi que certains commerçants de la ville, le devenir de l'étape se traduit par un *problème* d'appropriation des espaces publics par ces personnes. En effet, c'est la visibilité de ces espaces avec leurs occupants qui constitue le problème comme en témoignent des extraits de la presse à l'époque : *Ils ont essayé de construire des baraquements sur la rue Iroon Polutehniou*⁵⁰⁸ *quand le préfet a demandé l'aide de la police nationale. Les autorités publiques sont préoccupées par le fait qu'il y a des clandestins kurdes qui séjournent dans le port [...] Le problème touche l'image de la ville*⁵⁰⁹. Or, les solutions dénoncées publiquement répondent à ce problème de visibilité à travers différentes propositions

⁵⁰⁶ Il s'agit d'un marché couvert abandonné après un grand tremblement de terre qui a touché la ville en 1993 et qui depuis lors a été décrété dangereux du fait qu'il risquait de s'effondrer.

⁵⁰⁷ Peloponnisos.gr, *Ibid.*

⁵⁰⁸ Il s'agit d'une rue centrale qui longe la ville et conduit au port.

⁵⁰⁹ Article paru dans la presse locale, Peloponnisos.gr, le 18-03-2003.

d'éloignement : *Un bateau désarmé donne la réponse au problème de séjour des réfugiés. Dans le cas d'un camp permanent [...] il y a toujours le problème du consensus public*⁵¹⁰. *Le bateau doit trouver une place loin du port de la ville [...] la concentration des réfugiés sur un bateau permet d'exercer un contrôle plus attentif sur eux*⁵¹¹. Dans ce même esprit, d'autres propositions concernent la création de centres de réception mais loin du centre de la ville et de la région portuaire.

Ce qui devient problématique, c'est l'apparition de lieux qui existaient en marge de la ville. Il s'agit de ces lieux qui selon le groupe Stalker *forment le négatif de la ville bâtie, sa face obscure* ; ils constituent des *territoires qui sont difficilement intelligibles* et qui existent en ville *privés d'une localisation dans le présent*⁵¹². L'occupation de ces lieux par ces personnes qui se les réapproprient à court terme leur donne un nouveau sens pour la ville. En paraphrasant *Stalker* on peut constater que la ville connaît ces lieux par l'expérience directe que font de ceux-ci les personnes en déplacement dans leur voyage en étapes⁵¹³. En effet, elles allouent un caractère public au lieu, d'abord du fait qu'elles y mènent une vie où l'intimité a lieu en public et, de plus, – pour une raison plus importante sur laquelle nous allons revenir à la suite de cette partie – parce qu'à travers cette activité de réappropriation d'un espace, ces personnes réclament un droit à l'exode et en même temps un droit au séjour à court terme. Ce qu'il est essentiel de retenir ici, c'est que l'étape est visible en ville quand les friches deviennent publiques et sont les hôtes des intimités⁵¹⁴. Cette visibilité est dérangeante pour les autorités locales qui réclament la reconstitution du caractère marginal de ces lieux pour la ville et l'éloignement des personnes qui les habitent loin du centre, loin de la ville, en périphérie.

⁵¹⁰ Souvent les propositions présentées par la municipalité s'accompagnent souvent par des réactions de résidents des quartiers concernés.

⁵¹¹ *Ibid.*

⁵¹² Le groupe Stalker, qui considère ces lieux comme des *territoires actuels* : les *aires interstitielles et marginales, les espaces abandonnés ou en voie de transformation [...] Ici, la métabolisation des rebuts de l'homme par la nature produit un nouvel horizon de territoires non explorés, mutants et, de fait, vierges, que Stalker a appelés Territoires Actuels, soulignant par le terme actuel le "devenir autre" de ces espaces. "L'actuel n'est pas ce que nous sommes mais plutôt ce que nous devenons, ce que nous sommes en train de devenir, à savoir l'autre, notre devenir autre". STALKER, STALKER, Attraverso i territori attuali. A travers les territoires actuels, Paris, Place Nouv.eds. J.m., 2000.*

⁵¹³ Le groupe Stalker note à propos des territoires actuels que *leur connaissance ne peut être acquise que par expérience directe; les archives de ces expériences sont l'unique forme de cartographie des territoires actuels. Ibid.*

⁵¹⁴ L'occupation des lieux abandonnés n'est pas du tout nouvelle et la question des intimités dans les espaces publics en ville est un sujet assez exploré. Sur ce sujet voir GIROLA, C., *Vivre sans abris. De la mémoire des lieux à l'affirmation de soi*, Paris, Editions de l'Ulm, 2011.

Le cas du vieux marché d'Argiri a servi à l'époque de lieu de résidence à plusieurs personnes et de centre de réunion à des Kurdes qui habitaient dans d'autres régions de la ville. Tous ces gens, habitants ou de passage, ont construit un symbolisme – le squat kurde de Patras – pour eux-mêmes ainsi que pour la ville. Nous n'avons pas l'intention de faire ici une analyse exhaustive de cette période, nous voulons seulement commencer notre description de Patras comme ville étape à partir d'un moment précis. Le marché d'Argiri n'a pas été le seul lieu squatté par les personnes en déplacement au cours de cette période, mais nous avons choisi de nous référer à cette occupation et non pas aux autres qui sont apparues à la même époque du fait qu'elle est liée à ce symbolisme qu'elle a créé pour les personnes⁵¹⁵ et pour la ville⁵¹⁶. Il s'agit d'un endroit grand, occupant une place centrale et qui a fait l'objet de conflits d'intérêt entre ses occupants et la ville. Les autres occupations qui ont succédé à celle du marché d'Argiri ont été démolies *en silence* et l'on n'a rien su sur leur apparition et leur disparition. Ce marché ainsi que d'autres cas que nous allons décrire, constituent des friches ; nous employons ce terme parce qu'il est le reflet d'une dynamique. Les friches dont nous traitons constituent une *réserve de disponibilité pour une ville*⁵¹⁷ : elles se situent à l'opposé des espaces figés par les fonctions et les formes de propriété de la ville moderne ; ces friches conservent justement « le vague », l'indéfini, l'indéterminé, l'ouverture dans la ville⁵¹⁸. Avant de poursuivre avec l'analyse des autres cas de notre recherche ethnographique, il faut souligner que par friche l'on n'entend pas seulement un lieu mais plutôt la vie qui se crée autour de celui-ci et l'expérience que les personnes font de ce lieu.

Cette brève description de la présence des Kurdes à Patras constitue une sorte d'introduction de son expérience en tant que ville étape. Il est certain que cette période mériterait une analyse exhaustive car elle représente une référence, nous n'allons cependant pas l'examiner ici car notre objectif est de procéder à une ethnographie d'une période ultérieure et d'un lieu qui

⁵¹⁵ Il est vrai que notre analyse est pauvre quant aux expériences faites dans ce lieu par les personnes qui l'ont traversé ou habité, car notre recherche ethnographique commence quelques années plus tard.

⁵¹⁶ Cela ne veut pas dire que d'autres occupations n'ont pas construit leur propre symbolisme.

⁵¹⁷ Leur qualité principale consiste notamment en leur résistance à l'homogénéisation et à l'appropriation définitive. PETCOU, C., PETRESCU, D., « Au rez de chaussée de la ville », Dans *Multitudes*, 2005/1, no20, p. 78.

⁵¹⁸ *Ibid.*

a connu une vie dans la ville pendant presque une dizaine d'années. Notre recherche s'est effectuée à travers de nombreuses visites de terrain qui se sont étalées sur cinq ans⁵¹⁹.

B) Le khaimaga

Nous remonterons aux environs de 2001, lors d'une occupation par une population afghane d'une maison désaffectée entourée de deux à trois tentes. Au fur et à mesure, cette occupation s'est transformée en un très grand squat avec des constructions plus solides qui ont proliféré au cours des années. Nous allons considérer cette occupation comme un campement spontané s'éloignant du lexique des camps qui s'accompagne de la notion d'enfermement ou d'une vision plus biopolitique de ce genre de lieux. Nous reviendrons ultérieurement sur cette distinction entre camp et campement pour expliquer plus précisément où nous situons le cas que nous analysons.

Désormais, nous choisissons d'appeler ce lieu *khaimaga* car c'est ainsi que l'appellent les gens qui y habitent. En langue perse, *khaimaga* est l'endroit où sont installés plusieurs *khaimas* : des tentes ou baraques rassemblées, une sorte de camping ou plutôt une sorte de *caravansérail*, pour revenir à Mnouchkine. Dans le cas qui nous occupe, le *khaimaga* naquit du besoin de trouver un refuge en attendant ou en préparant le prochain départ. Il s'installe dans des terrains non bâtis classés par le régime de propriété en tant que friches. Il se situe dans la prolongation de la zone portuaire de la ville (ici il faut préciser qu'une partie de cette zone constitue le centre de la ville et en général, elle est considérée comme la façade de la ville) au milieu d'un quartier aisé, en pleine construction, entouré d'une rivière, de bâtiments et de constructions en cours. Les gens qui y habitent sont des Afghans, des Hazaras pour la plupart mais aussi des Pashtouns, des Uzbeks des Taziks, etc⁵²⁰.

⁵¹⁹ En ce qui concerne plus particulièrement le lieu en question, nos visites de terrain s'étalent sur les trois dernières années de sa vie. Les terrains qui ont suivi concernaient d'autres lieux dans la ville de Patras.

⁵²⁰ Les personnes du *khaimaga* sont caractérisées par la presse, les autorités mais aussi un grand nombre d'habitants de la ville comme une population afghane homogène. En réalité, il s'agit d'étrangers de diverses provenances ethniques qui ont souvent des relations conflictuelles. Nous allons revenir sur cette homogénéisation attribuée plus tard.

Il s'agit d'une surface entre 40 et 50 ares de propriétés privées non bâties à l'époque où l'occupation a commencé à s'étendre. Ce terrain constitue une localisation stratégique en raison de sa proximité au port, il est entouré d'une végétation qui le cache des regards des riverains et sur le côté sud il borde une rivière. Mais en même temps que l'occupation s'étale et s'installe, des constructions de nouveaux immeubles sont mises en route, car il s'agit d'une région de la ville où l'on a commencé à construire peu à peu des bâtiments luxueux et qui acquiert de ce fait de plus en plus de valeur. Plus précisément, c'est le chantier d'un immeuble d'habitations qui d'une façon paradoxale a mis en évidence l'existence de cet endroit *aux yeux de la ville*.

Le *khaimaga* comprend une multitude de baraques (*khaimas*) : les unes constituent une base de logement très précaire et dont le caractère éphémère est évident ; d'autres, beaucoup plus solides, sont équipées voire décorées à l'intérieur. La logique de la construction est la suivante : la baraque est surélevée par rapport au sol pour éviter l'humidité, les murs et le plafond sont faits avec des cartons pour l'isolement, des planches en bois pour plus de solidité et ils sont couverts avec des plastiques attachés avec des cordes pour se protéger de la pluie et du vent. L'approvisionnement en eau et en électricité s'effectue dans la clandestinité, mais en général quelques baraques qui ont directement accès à des poteaux électriques permettent d'alimenter les autres. Soulignons que les coupures d'électricité sont très fréquentes et qu'elles constituent aussi un des moyens de répression policière. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, la situation est différente selon la période⁵²¹ : la rivière est généralement la principale la source d'eau, et lorsque ce n'est pas le cas quelques fontaines sont construites à côté de la rivière par les gens du *khaimaga* avec l'aide des bénévoles.

Chaque baraque est habitée par des amis, des parents, des gens de la même région ou des personnes *recommandées* par d'autres. Ceci explique que ceux qui ne connaissent personne au début ne rentrent pas dans le campement et habitent dans les squats des alentours. Ici, il faut mentionner que parmi les différents groupes ethniques repérés dans cette population d'Afghans, certains sont privilégiés. En général, nous avons à faire à deux grands groupes ethniques qui

⁵²¹ L'approvisionnement en eau ainsi que la question des conditions d'hygiène et de la construction des structures sanitaires (toilettes, douches) sont – comme nous allons le voir par la suite – une source de conflits entre les groupes de solidarités et les autorités de la ville.

s'opposent : les Hazâras et les Pashtouns. Les premiers étant plus nombreux sont mieux installés et nous ne les voyons presque jamais vivre à l'extérieur du campement, tandis que les deuxièmes occupent aussi les squats se trouvant aux alentours⁵²².

Les matériaux utilisés pour les différentes constructions sont des planches en bois, des tissus, du papier, du plastique ainsi que des objets trouvés dans la rue en ville ou dans les chantiers comme par exemple des portes, des fenêtres, des volets, etc. Dans la plupart des cas, les gens récupèrent tous ces matériaux dans les chantiers qui se trouvent à proximité ou plus loin, parfois ils les achètent. Nous avons souvent rencontré⁵²³ des groupes de trois ou quatre personnes tentant de partir en rejoignant des aires de parking de camions qui se trouvent à quelques kilomètres du *khaimaga*, loin du port ; si elles ne parviennent pas à rentrer dans un camion, elles reviennent avec tout ce qu'il faut pour construire leur *khaima*. Il est curieux de constater que dans leur trajet quotidien ces personnes se préparent à partir et en même temps à rester. C'est ainsi que ce trajet quotidien révèle cet entre-deux de leur être ici, entre l'éphémère et le permanent.

Cet entre-deux est manifeste également dans leurs constructions. En effet, les matériaux utilisés reflètent le caractère provisoire des constructions mais en même temps lorsque nous regardons ces dernières comme un ensemble, nous nous apercevons que ce que ces gens construisent avec des matériaux de bricolage présente en fin de compte une marque plus permanente. Pour saisir cette contradiction nous regardons une photographie aérienne sur laquelle nous distinguons une sorte de village et tandis que l'on zoome, on est surpris par sa qualité périssable.

La création du *khaimaga* pourrait se résumer comme suit : les gens qui n'arrivent pas à partir aujourd'hui cherchent un refuge et du fait qu'ils se voient obligés de rester un peu plus longtemps, ils essaient d'investir dans leur refuge au fil du temps. Néanmoins, c'est le départ qui les préoccupe et le refuge reste simplement un arrière-plan, un fond. Comme nous l'avons déjà mentionné, les migrants arrivent au *khaimaga* à travers des connaissances et s'il y a de la place,

⁵²² Plus tard nous allons nous pencher davantage sur l'anthropogéographie du *khaimaga* et ses alentours.

⁵²³ Ici nous nous référons à des terrains effectués entre 2007 et 2008.

ils y restent. Dans le cas contraire, ils occupent les abris des alentours ou parfois ils trouvent un refuge pour y passer la nuit voire se logent dans des petits bateaux disposés en face du khaimaga⁵²⁴. Un grand nombre de Pashtouns habitant dans le bâtiment en construction se trouvant à côté, suite aux opérations *coup de balai* – sur lesquelles nous allons revenir par la suite – qui ont frappé leurs abris, ont construit des baraques dans le khaimaga.

Comme Nadir nous l’a expliqué⁵²⁵ en 2002, le khaimaga et ses alentours n’étaient pas initialement comme on le voit maintenant ; à la place du bâtiment en construction, s’élevaient auparavant des tentes. À cette époque, environ 200 Afghans se trouvaient à Patras. Le *khaimaga* s’adapte aux différentes périodes et parallèlement il se développe dans la même logique que nous venons de décrire un peu plus haut. Les évolutions quant à son aménagement ainsi qu’à son anthropogéographie sont liées à l’agenda politique de chaque période et aux changements géopolitiques qui influencent la mobilité des gens. Pendant un certain temps, le nombre de baraquements dans le *khaimaga* variait entre 200 et 300 et l’occupation concernait également des chantiers aux alentours et d’autres bâtiments délaissés à proximité.

Durant l’hiver 2007-2008, l’aggravation de la situation en Afghanistan et en Iran a contribué à accroître la fuite de gens vers l’Europe. En même temps, les contrôles dans des zones portuaires des pays considérés comme portes de sortie vers l’Europe occidentale sont devenus de plus en plus stricts. Ceci a eu pour résultat une forte augmentation de la population qui s’est rassemblée dans la ville de Patras faute de pouvoir fuir d’une part, et en raison des déportations dictées par la politique européenne de refoulement, d’autre part. Même si l’on ne dispose pas de chiffres officiels, on peut estimer que leur nombre est passé de 500 à plus de 2 000.

La traduction spatiale de ce grand rassemblement était l’occupation de tout espace libre tout le long de la zone portuaire. Le *khaimaga* et ses alentours ne suffisaient pas en tant que refuge pour un si grand nombre de personnes. En outre, la plupart d’entre eux avaient comme priorité de partir de sorte qu’ils cherchaient une demeure proche du port dans laquelle ils voulaient seulement passer la nuit plutôt que de rester en communauté avec d’autres.

⁵²⁴ En face du khaimaga il y a un chantier naval où se trouvent plusieurs bateaux auxquels peuvent avoir accès les gens pendant la nuit.

⁵²⁵ Terrains effectués en 2008.

Il est intéressant d’approfondir davantage la description du lieu pour avoir une vue globale de la façon dont il s’est organisé. On y accède par une sorte d’entrée centrale au campement qui l’après-midi se transforme en terrain de foot, de cricket ou de volley-ball. À côté, il y a quelques baraques mais qui ne sont pas toujours là et sont un peu dispersées. Quand nous entrons, nous apercevons les deux premiers *petits commerces*, l’un à droite où l’on vend du thé au lait, des boissons et des produits alimentaires, et qui a l’air plutôt d’un café improvisé avec une table ronde à l’extérieur où beaucoup de gens se réunissent, et l’autre juste en face où l’on trouve des cartes pour les téléphones portables, des produits alimentaires, etc. En suivant l’allée centrale du khaimaga, un peu au-delà du café, l’on arrive à l’endroit où l’on vend des plats à emporter comme des samossas, des pitas, etc.

Nous nous retrouvons ensuite au centre où est installée la mosquée qui existe depuis quelques années ; il s’agit d’une grande construction très bien faite avec des matériaux plus solides. Pendant les journées ensoleillées en été ou lorsqu’il pleut, nous pouvons voir beaucoup de gens qui restent en position accroupie avec les jambes pliées et les bras en avant – position très caractéristique démontrant une situation d’attente – à l’abri sous la toile de la mosquée. C’est une des choses que j’ai remarquées dès mes premières visites au camp, c’est en effet une position qui manifeste l’inconfort : je me tiens comme ça parce que je fais une petite pause mais ce n’est pas pour longtemps, je ne m’assieds pas.

À l’extérieur de la mosquée, une sorte de tableau d’affichage propose des annonces, comme par exemple les horaires du lever et du coucher de soleil pendant la période de ramadan (parfois je tombe sur des annonces qui à mes yeux semblent absurdes comme l’une d’entre elles où quelqu’un demandait aux gens du *khaimaga* de bien vouloir, s’ils la trouvaient, lui restituer la somme d’argent qu’il avait perdue).

L’étape du voyage ne se réfère pas seulement au lieu de séjour, rassemblement ou passage. L’étape se forme par l’usage que les gens font de la ville. La perception qu’un habitant du khaimaga a de la ville de Patras se résume à quelques endroits : le supermarché au prix discount qui se trouve à proximité, la Croix Rouge qui n’est pas très loin non plus, les cyber cafés, les cabines téléphoniques, les deux hôpitaux de la ville (et ce n’était pas le cas pour tous),

et enfin le parcours jusqu'aux portes du port vers lequel les personnes circulent en groupes de crainte d'être attaquées⁵²⁶.

Le *khaimaga* bénéficie – du moins pendant une longue période avant sa démolition – d'une sorte de droit d'asile ; la police intervient aux alentours mais presque jamais à l'intérieur. Ce statut ne s'explique pas uniquement par le régime de propriété dont il jouit, les relations de certains des plus anciens du *khaimaga* avec les autorités locales ont fait que ce dernier est reconnu – de manière atypique – comme une sorte de village afghan. Ce qui mérite d'être mentionné ici, c'est cette reconnaissance du *khaimaga* par les autorités comme un espace ayant une autonomie⁵²⁷.

Le *khaimaga* a évolué au cours des années et selon différents aspects. La relation que j'ai pu développer personnellement avec cet endroit et ses habitants – durant toutes les périodes de mon travail de terrain – révèle aussi une partie de ces évolutions.

La toute première fois que je suis entrée dans le *khaimaga*⁵²⁸, c'était avec la Croix Rouge et un avocat qui s'y rendaient de temps en temps pour la distribution de nourriture de base et pour fournir des informations à ceux qui voulaient demander l'asile. Au début, j'ai eu l'impression qu'il s'agissait d'un endroit assez clos et fermé sur lui-même quant aux relations avec les gens de l'extérieur. Très peu de personnes venaient aider ceux qui y séjournaient, hormis l'église et quelques individus, et de temps en temps des journalistes se rendaient sur place afin de révéler la situation qui y sévissait. Au fur et à mesure de mes visites, j'ai commencé à me mettre en contact avec des gens qui y étaient installés de plus longue date, c'est-à-dire les plus anciens.

⁵²⁶ Ce fut le cas en 2004-2005 où certains ont été victimes d'incidents provoqués par des fascistes qui leur ont lancé des pierres et les ont agressés. Plusieurs personnes ont fait alors une petite manifestation, où dans une rue centrale ils se sont assis et ils ont demandé la libération de ceux qui avaient été détenus au commissariat.

⁵²⁷ Cette autonomie n'est pas due aux réseaux des passeurs, même si ces réseaux existent de temps en temps dans le *khaimaga*, ce ne sont pas eux qui définissent les règles du *khaimaga*. Cette constatation devient plus visible si l'on compare le *khaimaga* avec la forêt d'Igoumenitsa, mais nous allons revenir sur ce point plus loin.

⁵²⁸ L'hiver 2007.

Chaque fois que j'arrivais au khaimaga durant les années du terrain, je me sentais angoissée par rapport à la réception que j'allais y recevoir et à ce que j'allais y trouver, mais c'est l'accueil qui me préoccupait plus particulièrement car les personnes que je connaissais partaient et étaient remplacées par de nouveaux arrivés. Cela a changé au fur et à mesure parce que d'une part, j'ai commencé à me rendre plus souvent au *khaimaga*⁵²⁹ et, d'autre part, car les gens avaient de moins en moins de possibilités de partir. Ce que j'allais y trouver représentait également une source de soucis pour moi parce que, premièrement, le khaimaga s'était développé davantage chaque fois que je m'y rendais et, deuxièmement, la menace de sa démolition était de plus en plus présente. Notons toutefois qu'à mesure que je m'y rendais mes craintes s'estompaient peu à peu : il était facile d'entrer en contact avec les nouveaux arrivés et de plus l'endroit, malgré son évolution, continuait d'être le même⁵³⁰.

Néanmoins, certains événements ont été décisifs pour l'évolution de la vie dans le khaimaga, ainsi que pour les contacts de ses habitants avec la ville. Au mois de décembre 2007, suite à une scène de violence plusieurs Afghans ont procédé à l'occupation d'un bateau. En effet, le chauffeur d'un camion avait poignardé un Afghan mineur alors qu'il se cachait dans sa voiture ; le jeune homme avait essayé de résister quand le chauffeur avait menacé de le dénoncer à la police. Lorsque les nouvelles de l'incident sont arrivées au khaimaga, environ 150 hommes sont allés au port, ont occupé un bateau et ont demandé de parler au chauffeur. Cet événement a donné lieu à une manifestation lorsque quelques habitants⁵³¹ de la ville se sont rendus au port pour montrer leur soutien aux Afghans.

C'est alors que de fortes réactions furent déclenchées, des réactions qui ne constituaient pas une nouveauté mais qui n'avaient cependant jamais atteint une telle ampleur. Des collectivités municipales encouragées par le maire ont soutenu une première manifestation organisée par un rassemblement de riverains et d'hommes d'affaires de la région⁵³². Ensemble,

⁵²⁹ Le temps séparant les missions de terrain s'est écourté vers la fin.

⁵³⁰ Nous allons revenir sur ces constatations plus tard.

⁵³¹ Plus précisément des groupements anarchistes de la ville.

⁵³² Il est intéressant de noter ici brièvement que ce rassemblement de riverains et d'hommes d'affaires est devenu quelques mois plus tard une collectivité dont le nom est *I polis ealo* (La ville est tombée)⁵³². Il faut souligner que cette phrase a des connotations nationalistes car elle renvoie à la chute de Constantinople en 1453 et à la fin de la

ils sont descendus dans la rue pour manifester *leur grand désarroi face à l'existence d'une telle situation et pour revendiquer la démolition du campement tout en exigeant du gouvernement qu'il assume ses responsabilités*. A cet effet, ils portaient des panneaux avec l'inscription suivante : *Nous n'allons pas laisser le rêve des immigrés devenir le cauchemar de notre ville*.

Au mois de janvier, des feuilles ont été distribuées aux gens du *khaimaga*, elles n'étaient pas signées et l'on pouvait y lire : *Dernier avertissement, de la part des autorités locales, afin d'avertir les clandestins de quitter le campement*⁵³³. Un jour après, la police a encerclé le *khaimaga* et dès le lendemain des manifestations de soutien aux immigrés ont été organisées au centre de la ville. Trois jours plus tard, la partie extérieure du *khaimaga* fut démolie, il s'agissait de quelques baraques qui se trouvaient à l'extrémité de la région occupée.

Cette opération a représenté un véritable *coup de balai*, a suscité de nombreuses réactions et fut à l'origine d'une nouvelle ère pour le *khaimaga* et pour ses connexions avec la ville en général. Quelques jours après, dans un geste sans précédent, une grande partie de cette population, environ 1 000 personnes, a participé à une manifestation en revendiquant *leur droit à la dignité et à l'asile*⁵³⁴. Ce rassemblement avait pris une telle ampleur au niveau local mais aussi national qu'elle a donné lieu à une série d'autres manifestations par la suite.

Parlant de l'expérience des déplacés dans les camps, Michel Agier observe une double exclusion : une *exclusion de leurs lieux d'origine* et aussi *une exclusion de l'espace des « populations locales »*⁵³⁵ ; notons que l'auteur reprend la notion foucauldienne des *enfermés dehors* pour mieux illustrer cette double exclusion. Le cas que nous examinons n'est pas celui d'un camp mais d'un campement auto établi qui, après les événements ayant menacé son

période byzantine de cette ville. Cette phrase s'accompagne souvent d'une nostalgie d'irrédentisme. Nous allons revenir sur ceci ainsi que sur la composition de cette collectivité et ses revendications dans la suite de notre analyse.

⁵³³ Toutes ces citations sont tirées des carnets de terrains effectués en 2008-2009. Sur ces sujets nous allons y revenir dans notre analyse plus tard.

⁵³⁴ En fait, il s'agit plutôt de revendications exprimées à travers les associations qui commencent à intervenir à l'intérieur du campement, mais nous allons revenir sur cela par la suite.

⁵³⁵ AGIER, M., *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 66-67.

existence, connaît une transformation intéressante : d’une certaine façon, le *khaimaga* développe à l’intérieur des caractéristiques qui renvoient à un camp humanitaire – sans l’être pour autant. Jusqu’alors, la présence du monde associatif dans la région était minime ou inexistante et l’aide humanitaire se limitait à une contribution insignifiante de la part de l’église et à quelques initiatives privées. À partir de ce moment-là, le *khaimaga* s’ouvre à des associations, des collectivités politiques ainsi qu’à des organisations ayant une ampleur internationale telles que MSF et le HCR. Parallèlement, on observe une ouverture du site aux *populations locales*.

Des membres d’un réseau des militants⁵³⁶ se rendent d’Athènes à Patras afin de soutenir les gens du *khaimaga* ainsi qu’une nouvelle initiative de solidarité qui se crée autour de ce dernier : *kinisi yperaspisis profugwn kai metanastwn* (Mouvement pour la défense des droits des réfugiés et des migrants)⁵³⁷. *Kinisi* a été finalement créé en octobre 2007 en réponse aux conditions de vie inhumaines des réfugiés dans la région de Patras et aux efforts des autorités pour les évincer en recourant à des méthodes répressives⁵³⁸. D’autres collectivités ainsi que des individus se rendent dans le *khaimaga* pour offrir leur aide : différents groupements politiques comme AK (Mouvement Antiautoritaire)⁵³⁹ et d’autres collectivités anarchistes de la ville, ainsi que plusieurs personnes appartenant au parti communiste grec mais agissant à titre personnel. Comme nous allons le voir, les membres de *Kinisi* et d’AK sont les plus présents dans le *khaimaga* d’un point de vue tant matériel que technique et psychologique, mais les deux organisations – à travers des approches différentes qui seront analysées par la suite – offrent à l’extérieur, par leurs actions, un plaidoyer en faveur de *khaimaga*. Quant à MSF, ils sont arrivés un peu plus tard à la demande de *Kinisi*.

L’opération *coup de balai* a entraîné un renforcement du contrôle policier aux alentours du *khaimaga* ainsi que tout le long de la zone portuaire dans le but d’empêcher les exilés de circuler librement dehors et les obliger à rester à l’intérieur. Néanmoins, cette opération a provoqué également une sorte de visibilité quant au regard des populations locales vis-à-vis du

⁵³⁶ Diktio, auquel nous allons se référer plus tard.

⁵³⁷ Désormais *Kinisi* dans le texte.

⁵³⁸ Pour en savoir plus sur *Kinisi*, voir leur site : <http://www.kinisiptaras.gr/>. La création de *Kinisi* ainsi que son évolution sera traitée dans un autre chapitre.

⁵³⁹ En grec : Αντιεξουσιαστική Κίνηση Πάτρας <https://akpatras.wordpress.com/>. AK désormais dans le texte.

khaimaga dans le sens d'une reconnaissance de ce dernier. Cette reconnaissance est double : réactionnaire et solidaire.

Cette *nouvelle période* du *khaimaga*, je l'ai également perçue dès la première fois que je m'y suis rendue après les événements.

Je me suis rendue sur place le vendredi 15 février⁵⁴⁰ et après être allée à une réunion municipale je me suis dirigée vers le *khaimaga*. J'y suis arrivée vers 14h00 et cette fois-ci je ne me sentais pas angoissée, peut-être parce que je savais que j'allais trouver des gens que je connaissais déjà ou parce que le *khaimaga* était alors un espace *fréquenté* par d'autres personnes ou groupes de la ville. Tandis que j'entrais dans le lieu j'ai éprouvé la même sensation que d'habitude : l'odeur des oliviers mêlée à la puanteur des ordures, au plastique brûlé et aux effluves des aliments cuisinés ; pendant les mois d'hiver l'odeur du plastique brûlé devient étouffante.

En rentrant j'ai perçu que l'aménagement du lieu avait un peu changé : une nouvelle cantine juste à l'entrée et de nouvelles baraques bâties à la place de l'allée centrale qui conduisait auparavant au cœur du *khaimaga*. Le besoin de s'abriter s'est superposé à la planification d'avant. Les visages que je rencontrais me semblaient familiers, hormis les gens que je connaissais déjà ; les regards des nouveaux sont des regards déjà vus. À cet égard, il faut noter que ce n'est pas tant la précarité qui crée une sorte d'homogénéité, mais plutôt les regards qui ont certaines caractéristiques en commun : elles révèlent l'attente au sens temporel – être là en attendant que le temps passe –, l'attente d'un point de vue du désir – vouloir partir – et l'attente comme le reflet de l'impatience.

Je suis tombée sur Bashir, un des plus anciens dans le *khaimaga*, et je lui ai demandé des nouvelles des autres que je connaissais : étaient-ils toujours là ou étaient-ils partis ? J'ai appris ainsi que Khaled était parti à Athènes avant les événements car il soupçonnait ce qui allait se passer et craignait que la police l'arrête. Alors que Bashir m'expliquait ce qu'il s'était passé, la menace de démolir le *khaimaga*, une fille s'est approchée de nous en disant qu'elle cherchait

⁵⁴⁰ Ici nous décrivons des terrains effectués en 2009.

quelqu'un ayant une voiture pour conduire des personnes aux urgences⁵⁴¹. À partir de ce moment-là et pendant toute la période que j'ai passée au *khaimaga*, une des tâches que j'ai entreprises était celle d'accompagner des gens aux urgences. La fille qui avait demandé mon aide avec une autre étaient des militantes grecques séjournant dans le *khaimaga* et assistant les personnes de plusieurs façons. Ce n'est que par la suite que j'ai compris à quel point cette menace avait suscité des réactions de la part des militants de la ville et de leurs contacts à Athènes, et de quelle façon l'arrivée et le séjour des filles au *khaimaga* avait été le résultat de ces réactions. Les filles faisaient partie⁵⁴² d'un réseau de militants appelé *Diktio* dont la base était à Athènes mais ayant des contacts un peu partout en Grèce. *Diktio* avait déjà soutenu des militants locaux lorsque les autorités avaient menacé de démolir le *khaimaga* dans le passé⁵⁴³. Les filles semblaient donc bien connaître les gens du *khaimaga* à cette époque, au point qu'elles avaient l'air d'en faire pratiquement partie.

Ce jour-ci, Je suis restée au *khaimaga* en allant çà et là sans rien faire de particulier, en parlant avec les uns et les autres, en regardant les filles qui s'affairaient à diverses activités. De temps en temps quelqu'un les approchait pour leur demander des médicaments ou parler d'un problème de santé. Les problèmes de santé – qu'il s'agisse d'affections bénignes ou de maladies plus graves – étaient une caractéristique du quotidien des gens du *khaimaga* en raison des conditions de vie, de leur précarité ainsi que de leur exposition aux changements climatiques. Demander de l'aide ou des médicaments était le sujet de discussion de prédilection des gens du *khaimaga* avec moi ou avec les filles et les autres personnes solidaires qui fréquentaient l'endroit ; c'était d'ailleurs ces questions qui permettaient de créer un premier contact entre le *khaimaga* et ceux qui venaient de l'extérieur⁵⁴⁴. Cela m'a d'ailleurs aidée à établir un contact continu pendant mes toutes premières visites au *khaimaga*, et c'est comme ça que j'ai recommencé à participer à la vie du *khaimaga* quand les filles étaient là.

⁵⁴¹ Comme les droits aux soins de santé publique étaient et sont toujours limités pour des sans papiers en Grèce, pour leur visites médicales ils étaient obligés d'aller aux urgences.

⁵⁴² Plus tard, je me suis impliquée personnellement aux activités de *Diktio*, surtout à Athènes. Je vais revenir sur ça par la suite.

⁵⁴³ Nous allons revenir sur *Diktio*, et le rôle qui joue dans l'organisation des actions de solidarité, ainsi que sur le rôle qu'il a joué au soutien du groupe locale, plus tard dans notre analyse.

⁵⁴⁴ Nous allons revenir sur ce point plus tard quand les différents contacts entre le *khaimaga* et la ville seront analysés.

Il y a eu également des changements dans l'aménagement du campement. Un peu au-delà de la mosquée, fut installée une tente des MSF⁵⁴⁵ et, à côté, un petit commerce s'était développé où l'on vendait des vêtements ainsi qu'une sorte de boulangerie qu'on ne pouvait apercevoir qu'à certains moments de la journée lorsque les gens faisaient la queue pour acheter du pain. Il y avait également une salle de billard où autrefois existait une salle internet ainsi qu'une sorte de salon de coiffure, mais la personne qui le tenait a réussi à partir. À cette image il faut ajouter la prolifération des antennes⁵⁴⁶ qui émergeaient des toits de quelques baraques dont le nombre augmentait.

Juste après le coup de balai, le khaimaga est cependant devenu un espace contrôlé. Les gens ne pouvaient plus sortir librement, la police procédait à des arrestations partout, même quand les migrants se rendaient au supermarché, aux cabines téléphoniques, etc. Soudain, l'image de la ville avait changé, on ne voyait plus les exilés et de nombreux habitants de Patras pensaient qu'ils étaient partis. Suite à ces arrestations, un grand nombre de migrants fut dispersé dans plusieurs centres de détention du pays, le reste s'était enfermé à l'intérieur du khaimaga et dans les squats se trouvant aux alentours. Pendant une longue période, les gens évitaient de se rendre au port ou bien y allaient moins ou encore développaient de nouvelles stratégies pour y arriver.

Certains riverains, avec des commerçants de la région, réagissaient à l'existence du *khaimaga* et s'étaient organisés pour recueillir des signatures afin d'interdire aux migrants d'aller

⁵⁴⁵ MSF se trouvait dans le khaimaga depuis le mois de mai 2008 et fournissait des soins de santé primaires et un soutien psychosocial. En juillet 2009, juste après le démantèlement du khaimaga on peut lire le bilan de l'intervention des MSF dans cet endroit. MSF a effectué plus de 8 500 consultations médicales, elle a traité des patients souffrant pour la plupart d'infections respiratoires et de maladies dermatologiques, et environ 350 cas ont été redirigés vers les hôpitaux locaux. Pendant la période de sa mission⁵⁴⁵ plus de 400 réfugiés ont reçu un soutien psychologique à travers des séances individuelles et plus de 450 sessions en groupe furent organisées. Enfin, la mission des MSF au khaimaga a distribué des sacs de couchage ainsi que des kits d'hygiène à des migrants et à des réfugiés vivant dans le camp et ses alentours. MSF s'est montrée extrêmement préoccupée par la situation des migrants après les opérations policières dans le campement de fortune et elle a appelé les autorités à assurer des conditions humaines et une assistance médicale aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, http://patras.indymedia.org/front.php3?lang=el&article_id=5708/.

⁵⁴⁶ Les antennes témoignent d'une certaine façon de cette double exclusion et du besoin d'être en contact non pas tant avec les lieux d'origine mais surtout avec les liens d'origine. Les chaînes internationales sont les ancêtres des médias sociaux, en connectant à un niveau symbolique les habitants du khaimaga avec leurs proches qui sont restés derrière ainsi qu'avec ceux qui ont avancé vers les autres pays européennes.

à la plage se trouvant à proximité. À cette époque, l'on a assisté à une forte pression pour que les gens du *khaimaga* ne soient pas visibles en ville⁵⁴⁷.

Ces évolutions ont influencé la façon dont les migrants circulaient en ville ; indirectement on les empêchait d'aller chercher un travail de jour. En outre, ils ne circulaient plus en groupe mais plutôt individuellement ou par deux de façon à être de moins en moins perceptibles (certains ne portaient plus le sac à dos qui était devenu une de leurs caractéristiques). Ensuite, nous avons observé un changement dans leur trajet vers le port. Avant, le circuit était bien connu, les exilés empruntaient la route centrale longeant la mer ; par la suite, ils ne faisaient ce trajet que très tôt le matin, vers 2 heures, autrement ils marchaient à côté de la voie ferrée en empruntant des petites ruelles cachées. L'extrait qui suit révèle comment se déroulaient les trajets vers le port pendant cette phase du *khaimaga*.

1) Going to the fence

Il est 1h30 du matin et nous quittons tous les trois le *khaima* d'Abdoul : Nadir, Abdoul et moi ; les autres y restent et nous disent « good luck ». Nous prenons la petite ruelle qui longe la rivière, Abdoul éclaire la route avec une lampe de poche et nous croisons des gens du *khaimaga* qui prennent de l'eau de la rivière. Nous sortons du *khaimaga* et nous traversons en direction de la mer. Nadir et Abdoul regardent autour pour vérifier qu'il n'y ait pas de policiers en civil. Nadir s'arrête parce que d'instant, il craint que les deux personnes devant nous soient des policiers ; après il nous dit qu'on peut continuer, car ce n'est qu'un couple. À l'avant se trouve Nadir, après c'est moi et derrière c'est Abdoul, nous suivons le chemin que les deux prennent d'habitude : nous longeons la mer et nous nous cachons derrière les buissons. La cafétéria de Lagios constitue le premier point de l'itinéraire qui nous révélera ce qu'il se passe avec la police. Nadir me dit que d'habitude ils viennent ici plus tard (vers 3h00 du matin) quand il n'y a personne, maintenant le café est bondé.

Nous continuons et nous traversons relativement à l'aise un passage au bord de la marine des yachts où il y des bars et du monde. Nous arrivons à un endroit assez proche du port (où se

⁵⁴⁷ Ces réactions seront analysées dans un chapitre suivant.

trouvent un bar et le petit amphithéâtre en plein air) Nadir me dit que c'est ici le deuxième point de l'itinéraire d'où l'on peut observer s'il y a des policiers – s'il y a d'autres Afghans ça veut dire que c'est ok et alors on peut avancer vers le port. Nous n'en voyons pas d'autres et nous décidons de ne pas avancer par là, alors nous montons vers les voies ferrées et nous traversons le parking à côté de la boulangerie où, selon Nadir, parfois il y a des policiers qui arrêtent les gens. Il s'agit d'un itinéraire connu par les autorités.

Depuis les voies ferrées on peut observer le port, ainsi on regarde vers le bas – le port – et vers l'avant. C'est le dernier point de l'itinéraire qui nous révélera la situation au port : si tout va bien, nous verrons d'autres personnes. D'habitude il y a ceux qui surveillent et les autres qui courent vers les barbelés. Ce jour-là, on ne voit personne. Qu'est-ce qu'on fait, me demande Nadir ? Je lui réponds que s'il n'y a personne on rentre au *khaimaga*. C'est à ce moment-là que l'on voit deux garçons qui avancent vite vers nous, en regardant de temps en temps en arrière (apparemment poursuivis par la police). Nadir nous dit de les attendre, mais quand on voit qu'ils accélèrent on commence à avancer vite vers le *khaimaga*, le retour. Nous voyons alors la voiture de la police s'approcher de nous avec le phare allumé mais sans sirène. Là, on commence tous à courir, la voiture s'arrête et les policiers sortent, ils courent un peu, les garçons accélèrent, les policiers remontent dans leur voiture, ils s'arrêtent de nouveau un peu plus bas, ils refont la même chose jusqu'à ce qu'ils arrivent à la fin de la route et ensuite ils s'en vont. Pendant quelques heures j'ai perdu de vue les garçons, mais je parle avec Nadir au téléphone et ils vont tous bien. Comme Nadir me l'avait dit, ça ressemble vraiment à un jeu : Tom et Jerry. Les patrouilles policières avaient cette fois-ci pour objectif d'intimider les gens et de les dissuader d'approcher la zone à proximité du port⁵⁴⁸.

A côté de cette image de trajectoire en cachettes pour arriver au port, il existe un autre que les Afghans, habitant le *khaimaga* commence à entreprendre après décembre 2007. Hormis la zone portuaire qui était devenue difficilement accessible, certains sortaient du *khaimaga* pour se rendre au lieu de rencontre du groupe AK qui se trouvait au centre-ville et d'autres allaient aux cours de grec et d'anglais organisés par Kinisi aussi dans le centre de Patras. En outre, pour ces migrants ce qui représentait également la ville pendant cette période, c'était le *khaimaga* en

⁵⁴⁸ Extrait du terrain, Patras hiver 2009, le jour que nous avons essayé aller ensemble au port.

soi. Des locaux, des membres de différentes collectivités, des journalistes et des chercheurs entre autres y circulaient régulièrement ou du moins fréquemment⁵⁴⁹. En plus, la construction qui abritait la mission des MSF était utilisée également par les groupes solidaires et les gens du *khaimaga*.

C) La démolition du khaimaga et la période d'après

Au cours de la période suivante, la vie dans le *khaimaga* fut marquée par cette contradiction entre reconnaissance réactionnaire et reconnaissance solidaire. Cette contradiction divisait la ville. Les diverses mesures qui furent adoptées étaient contraignantes et source de conflits dont l'enjeu principal était la visibilité des migrants en ville, leur séjour précaire et enfin et surtout leurs va et vient entre la zone portuaire et le *khaimaga*. En même temps, la population de ce dernier et des alentours avait commencé à s'accroître au point d'atteindre presque 3 000 personnes. Tous ces facteurs, en sus des exigences de l'agenda politique, avaient contribué à rendre plus régulières pendant cette période les opérations de coup de balai qui aboutissaient souvent à des expulsions massives vers la Turquie⁵⁵⁰. Dans un tel contexte de répression, la démolition du *khaimaga* fut décidée et mise en place le 12 juillet 2009.

Les nouvelles relatives au démantèlement furent largement diffusées de sorte que beaucoup de gens avaient pu échapper aux arrestations et aux expulsions en fuyant vers différents endroits de la ville ou vers Athènes et Igoumenitsa. Dès lors, le jour de sa démolition, le *khaimaga* ne comptait que très peu de gens démunis de toutes ressources. La police avait identifié 44 mineurs qui furent conduits à un centre d'accueil réservé aux mineurs non accompagnés, 15 exilés en situation régulière qui furent logés dans un hôtel de la ville, et, enfin, 15 exilé sans papiers arrêtés et conduits au commissariat de police. Les contrôles de police furent étendus vers le côté sud du port et plus particulièrement dans la région du phare où tous les exilés

⁵⁴⁹ Le *khaimaga* devient connu au niveau national mais aussi international.

⁵⁵⁰ Nous nous sommes référés à cette pratique, dans la première partie de cette thèse.

sans papiers (pour la plupart originaires d’Afrique) se faisaient arrêter et étaient conduits au commissariat de police⁵⁵¹.

L’opération de démolition du khaimaga a commencé à 5h30 du matin avec l’aide de la préfecture, du département de la gestion urbaine et d’autres organismes. Au cours de l’opération un barrage d’attaques incendiaires a eu lieu à des endroits différents de la ville et un incendie a été provoqué à l’intérieur du khaimaga également. Le feu s’est propagé et les pompiers ont dû intervenir afin d’empêcher qu’il s’étende aux bâtiments adjacents.

La déclaration officielle pour justifier la démolition se fondait sur la revendication du site par ses propriétaires. La région où se trouvait le khaimaga étant privée, les différents propriétaires ont présenté une demande pour obtenir un certificat d’urbanisme à la Préfecture d’Achaïe, suite à quoi le démantèlement d’une partie des baraques a été ordonné. La police ne devait intervenir que pour éviter d’éventuels incidents entre les gens impliqués⁵⁵².

Michel Agier note que les conséquences de *la consolidation territoriale et sociale d’un camp*, pour ses habitants (ex. : la fermeture du camp et le renvoi de sa population) *peuvent provoquer un déplacement forcé aussi violent que celui qui a entraîné l’arrivée des réfugiés dans le camp*⁵⁵³. Dans le cas que nous examinons, le démantèlement du *khaimaga* a entraîné un déplacement forcé de sa population au sein de la ville ainsi que vers d’autres régions dont notamment Athènes, Igoumenitsa et Corinthe. Comme il a été déjà mentionné, bien avant le 12 juillet, date du démantèlement du *khaimaga*, sa population commence à se réduire. Plus précisément, les descentes de police débutent en février-mars sans entraîner pour autant la disparition de cette population-là de cette étape de Patras; en effet, les personnes s’y trouvent et y séjournent de façon plus précaire qu’avant. L’on assiste donc à un changement de la manière dont cette population fait usage de la ville pendant la période suivant la démolition de ce

⁵⁵¹ Selon les propos de la police, <http://www.enet.gr/?i=news.el.ellada&id=62886> / Επιχείρηση « σκούπα» στην Πάτρα. (Opération de « coup de balai » à Patras.), enet, 12/07/2009 : il y a eu des incendies volontaires contre des bâtiments publics, des banques et des véhicules.

⁵⁵² Depuis la réponse du Sous-secrétaire d’État au ministère de l’Intérieur à l’époque (Xinofotis). Extrait du carnet du terrain.

⁵⁵³ AGIER, M., *Campement urbain. Du refuge naît le ghetto*, Paris, Payot, 2013, p. 81.

campement auto établi, ainsi qu'à une transformation visuelle de l'anthropogéographie de la ville.

Sur les terrains logeant le khaimaga, on ne distingue aucune trace du vieux campement. Mais l'on ne peut y accéder car la zone est désormais clôturée. L'ancienne population s'est dispersée au cours des semaines précédant la démolition : ceux qui y habitaient depuis quelques années se sont déplacés vers Athènes, d'autres ont réussi à partir en Italie ou en Bulgarie et environ une soixantaine ont été transférés dans deux hôtels de la ville de Patras, surtout des personnes disposant de documents, c'est-à-dire une carte de séjour, etc. Cependant, la situation allait s'aggraver puisque la préfecture responsable du financement des hôtels avait annoncé quelques jours plus tôt qu'elle allait mettre fin à la subvention par manque de budget ; elle avait d'ailleurs déjà cessé d'assurer le ravitaillement.

Un grand nombre d'habitants du khaimaga et de ses alentours ont été arrêtés et conduits dans différents centres de détention un peu partout en Grèce. Il est intéressant de noter que l'on a affaire à des centres surpeuplés dépourvus de l'infrastructure nécessaire pour loger autant de gens. À cet égard, nous pouvons lire quelques exemples tirés de la presse : *Au mois de juillet, les personnes arrêtées pour violation de « la loi vis-à-vis des étrangers » s'élevaient à environ 2 550, alors que le centre de détention de la région centrale d'Athènes ne pouvait en héberger que 300*⁵⁵⁴. Cette situation s'accompagne d'un climat de mécontentement lié au manque d'hygiène, au point que des policiers travaillant dans ces centres surpeuplés dénoncent l'insuffisance de moyens dont ils disposent pour gérer la situation et décrivent les conditions de vie insalubres *qui pourraient exposer les employés à des maladies transmissibles*. Notons que ce climat d'insatisfaction se reflète également dans le comportement des employés envers les détenus ; selon la police : *Des Afghans et des Somaliens qui se sont arrêtés à Athènes et à Patras vivent dans des cellules depuis plus d'un mois maintenant. Des examens médicaux ont montré que beaucoup d'entre eux souffrent de tuberculose et de gale...et les médecins nous ont avertis que*

⁵⁵⁴ Article tiré de Kathimerini le 09/08/09.

« vous êtes en danger ». Ainsi, afin de ne pas entrer en contact avec eux, on laisse la porte ouverte pour qu'ils aillent seuls aux toilettes et l'on lance aux patients les pilules de loin... !⁵⁵⁵

À Patras, la démolition du khaimaga avait également marqué le début d'une période de changement vis-à-vis des populations migrantes qui tentaient leur chance au port de la ville. La presse nationale, très présente à l'époque, a illustré cette anthropogéographie comme nous pouvons le voir dans les exemples suivants :

Le campement de Patras a été démoli, la population de persécutés s'est renouvelée, le gouvernement a changé, le problème demeure⁵⁵⁶. Dans la plus grande partie du front de mer de la ville on peut voir notamment des Soudanais, des Somaliens et des Afghans qui attendent soit l'occasion de se glisser à l'intérieur d'un camion pour partir en Italie, soit une réponse à leur demande d'asile. L'on distingue aussi des Africains avec des Roms et des Pashtouns à *Akti Dimaion*⁵⁵⁷. De l'autre côté, vers l'oliveraie de la région d'Agia, il y a des Afghans qui sont de plus en plus nombreux. En allant vers l'Est, juste après le site de l'ancien campement (khaimaga) – qui est désormais un champ vide et barbelé – l'on observe des gamins afghans en train de jouer au foot. Un peu plus loin, près de la région d'Agia, au milieu des oliviers et à côté des rails⁵⁵⁸, un nouveau campement est en train de se former⁵⁵⁹.

L'éparpillement des migrants dans tout le tissu urbain est caractéristique de cette nouvelle période suivant la démolition du khaimaga. Néanmoins, nous pouvons identifier principalement trois lieux où les personnes essaient de s'installer, c'est-à-dire trois espaces de vie. Le premier se trouve dans la partie nord-ouest de la ville, c'est la *jungle* : l'on assiste à une concentration de personnes dans une vaste étendue d'oliviers qui s'étend sur 7 km à partir des champs situés près de l'ancien campement, à côté d'une pompe à essence et d'un parking de camions, jusqu'à la région de Rio. Les migrants y bâtissent des refuges improvisés pour se protéger du froid et de la pluie ; il s'agit de constructions visiblement éphémères que la police détruit régulièrement en

⁵⁵⁵ Tiré du même article de Kathimerini apparu le 09/08/09.

⁵⁵⁶ *Η μετανάστευση «περνά» από την Πάτρα.* (L'immigration « passe » par Patras.), article apparu dans TVXS.

⁵⁵⁷ Quartier qui se situe à l'autre bout de la ville, par rapport au *khaimaga*.

⁵⁵⁸ Il s'agit également d'une propriété privée et les gens y séjournent avec l'accord des propriétaires.

⁵⁵⁹ Ah. Hekimoglou, Το Vima, 01/11/2009 Πάτρα πόλη εγκλωβισμένων. (Patras ville des encerclés).<http://www.tovima.gr/default.asp?pid=2&ct=1&artId=296825&dt=01/11/2009>.

faisant également des pillages. Quelques heures avant ma visite – à l’aube – une rafle avait encore eu lieu et l’on pouvait distinguer un peu partout des gants jetables : *C’est avec ça que la police nous touche*⁵⁶⁰.

Les personnes qui y vivent sont éparpillées sur une grande surface si bien qu’il devient difficile de percevoir la densité de la population se trouvant dans cet espace dont les conditions de vie sont encore plus précaires qu’auparavant de sorte qu’un grand nombre d’Afghans⁵⁶¹ dorment sous les arbres. Lorsque je me rendais à cet endroit, il n’était pas facile de repérer les exilés, car souvent les constructions destinées à y séjourner ne sont pas visibles pendant la journée : il s’agit d’installations éphémères montées chaque soir et démontées chaque matin pour ne pas attirer l’attention des riverains. Notons que ce ne sont pas seulement les installations qui ne doivent pas attirer l’attention, mais aussi les visites de ceux qui veulent les assister ou des journalistes. Les gens ont peur de tout contact avec l’extérieur du fait que la plupart des visites suscitent ensuite des interventions de la police qui saccage leurs moyens de subsistance. Cette zone, à l’opposé du *khaimaga*, ne présente pas autant les caractéristiques d’un refuge, les personnes se trouvent à cet endroit de la même façon qu’elles se trouvent *dehors*, c’est-à-dire quand elles vont vers le port, vers l’autoroute ou vers les aires de parking des camions.

Je me promène à proximité du vieux *khaimaga* vers les champs d’oliviers, lorsque je tombe sur un groupe d’Afghans. Nous commençons à parler et soudain des policiers se dirigent vers nous en nous intimidant ; ils ne veulent pas qu’on se rassemble à cet endroit ni que je reste là parce que si des migrants viennent me parler, d’autres voudront faire autant et nous allons finir par former un groupe visible aux riverains. D’après les policiers, ces derniers se plaignent car ils craignent qu’un nouveau campement ne soit dressé. Notons au passage qu’il s’agit dans ce cas d’une *peur de légitimation*, sur laquelle nous reviendrons plus tard : les migrants sont intimidés afin qu’ils passent inaperçus et je devais, moi, présenter des justificatifs⁵⁶² prouvant que je

⁵⁶⁰ Dit un jeun Afghan le jour de ma visite. Extraits du terrain effectué à Patras la période après le démantèlement du *khaimaga*.

⁵⁶¹ Selon une estimation fournie par certains d’entre eux, durant la période de ma visite ils étaient entre 300 et 400.

⁵⁶² Lorsqu’au début j’ai réagi en disant que je suis une chercheuse, on m’a demandé un justificatif de mon université afin de l’attester.

n'étais pas là pour assister ces gens, que je ne faisais pas partie d'un groupe de solidarité, car autrement la police menaçait de m'emmener pour vérifier mon identité.

Les opérations d'intimidation de la part de la police ont lieu partout et à tout moment pour éviter que les migrants ne s'approchent du port, de la ville et des aires de parking. Ces personnes sont davantage exclues de la ville et en même temps leur *jungle* les isole de l'extérieur. En effet, les associations qui s'occupent d'aider ces gens ainsi que la mission de MSF n'y rentrent pas. Ceci s'explique en partie par le fait qu'il s'agit d'une population difficilement repérable dans son ensemble⁵⁶³ et, de plus, la police est présente pour empêcher toute activité qui pourrait éventuellement *légitimer* la présence de cette population dans la région.

Cette peur de légitimation était manifeste dans les propos des autorités cités plus haut, de même qu'à travers les pratiques de la police. La présence de populations aux caractéristiques communes, par exemple quant aux manières d'arpenter la ville, remontait déjà à l'époque à une dizaine d'années et elle s'est perpétuée au cours des années suivantes. Cela nous invite à penser qu'en dehors des manœuvres électorales, ces propos ainsi que ces pratiques révèlent un refus de la part des autorités d'assumer le caractère d'étape de la ville de Patras. Ce refus de légitimer les manières d'exister en étape se traduit en pratique par le fait de rendre invisible – au sens visuel –, plus précaire, et donc par une politique d'intimidation continuée.

Le deuxième espace que plusieurs personnes utilisent en vue de leur installation précaire⁵⁶⁴ est une petite place au centre-ville, à côté du port. Elle est située en hauteur et donne sur la porte d'embarquement du port ; elle pourrait être nommée le *Dubliners parc*⁵⁶⁵, car la plupart des personnes qui s'y trouvaient étaient des cas de renvois de Dublin II qui possédaient déjà une carte rose valide ou périmée. Au cours de la période de nos visites, environ une vingtaine de personnes, des Afghans pour la plupart, y vivaient dans un hangar, et beaucoup d'autres y passaient pendant la journée.

⁵⁶³ Les associations n'ont pas une image précise du nombre de gens qui sont « restés » et elles ont aussi du mal à les localiser.

⁵⁶⁴ La période après le démantèlement du *khaimaga*.

⁵⁶⁵ Il s'agit des personnes renvoyées d'Angleterre, de Norvège, de Suède en 2007-2008. Les Afghans que l'on a rencontrés à cet endroit appelaient cette place *Parke sangi*, qui veut dire parc en pierre ; les murs de cette place étaient faits en pierre.

À côté de ce lieu, existe un dépôt de wagons abandonnés où je croise des personnes que je connaissais du *khaimaga*. Je vois que Karil, Remi et Marcel sont assez désespérés, ils n'arrivent pas à partir et les conditions de vie dans cet endroit sont très mauvaises. Il s'agit d'un lieu fréquenté également par des toxicomanes⁵⁶⁶ qui partagent leur refuge avec eux ainsi que d'autres. La plupart des personnes rencontrées à cet endroit étaient bloquées à Patras depuis très longtemps ; j'ai parlé avec des Afghans et des Algériens qui étaient dans la ville depuis plus d'un an. D'autres avaient été envoyés à Patras et se souvenaient de moi lorsque j'allais au *khaimaga*. Pour ces gens, l'attente était devenue un enlèvement, rendu très visible en cet endroit.

En somme, le caractère de ce lieu renvoie en même temps à l'attente et au passage. Je vois ainsi certains d'entre eux en train de partir, tandis que d'autres me disent qu'ils quittent Patras pour d'autres îles, comme par exemple *Komounisia* qui est le nom qu'ils donnent à Igoumenitsa. Cette ville ainsi que d'autres régions de la Grèce sont souvent décrites comme des îles, sans doute parce qu'il s'agit de zones maritimes et peut-être aussi du fait que ce sont des endroits constituant des îlots sur leur chemin. En fait, c'est une représentation qui s'appuie sur une base matérielle – la géomorphologie des lieux – mais qui relève aussi de l'ordre du symbolique⁵⁶⁷.

D) Le Haragga

Enfin, le troisième lieu réapproprié et auto établi sous forme de campement – pendant cette période après le démantèlement du *khaimaga* – est la gare ferroviaire située dans le nord-est de la ville⁵⁶⁸ qui, à l'époque, n'était pas en fonction. Dans une première phase, la population est composée d'hommes jeunes et moins jeunes venus de Somalie, du Soudan, d'Érythrée et du Nigeria, auxquels viennent s'ajouter par la suite des Algériens, des Marocains et quelques Palestiniens. Ces personnes ont transformé de vieux wagons de trains en espaces de séjour et

⁵⁶⁶ Ici il faut noter que l'on voit un nombre non négligeable de personnes qui perdent tout espoir de quitter la Grèce et qui deviennent des toxicomanes, dont beaucoup de mineurs.

⁵⁶⁷ Nous nous y reviendrons sur la notion des îlots dans un chapitre suivant.

⁵⁶⁸ A proximité de la plus grande église de la ville, Agios Andreas.

c'est là, au *haragga*⁵⁶⁹ comme certains l'appelaient, qu'ils vivent et qu'ils dorment. À l'intérieur du *haragga*, une espèce de trottoir étroit et long, qui servait apparemment de quai, traverse le lieu sur le long en le divisant en deux. Les exilés s'asseyaient sur les rails ; de temps en temps des trains passent par là. Environ quatre rangées de wagons ainsi que quelques locomotives sont utilisées en guise de logements quand ils ne sont pas verrouillés ou lorsque l'on a réussi à forcer les serrures, de sorte qu'une dizaine de personnes habitent dans les premiers et entre une et trois dans les deuxièmes.

Il existe un supermarché juste à côté de cet endroit où l'on trouve beaucoup de migrants qui sont là pour essayer de gagner un peu d'argent de poche. Ils sont prêts à aider les clients qui sortent avec un chariot – remettre le chariot à sa place – pour gagner un euro chaque fois – la pièce que l'on récupère quand on laisse le chariot –, ils sont donc là pour *travailler* : *Je ne peux pas aller aux cours des grecs*⁵⁷⁰ *parce que je dois travailler [...] tu sais, au supermarché, récupérer les chariots*⁵⁷¹.

Le *haragga* témoigne d'une mobilité ancienne. Or, à présent, les wagons sont stationnés et convertis en logements, et par conséquent il s'agit de configurations stables et immobiles. La vie dans le *haragga* est un jeu paradoxal entre mouvement et stagnation : ses habitants y attendent pour partir. Sur le trottoir tenant jadis lieu de quai, quelques-uns font leur prière tandis que d'autres discutent ou jouent au foot. Ce trottoir s'est transformé en une sorte de place, mais il s'agit d'une place particulière où toutes les activités sont réparties sur son long comme une série d'événements.

⁵⁶⁹ Haragga est la façon que les exilés rencontrés nommaient leur squat, à savoir la gare ferroviaire, or, c'est la manière que les exilés décrivaient leur situation dans la ville de Patras. Nous trouvons le mot haragga dans le titre du roman de Boualem Sansal BOUALEM, S., *Haragga*, Paris, Éditions Gallimard, 2005. *Le terme harraga (pluriel de harrag) désigne en arabe littéraire « ceux qui brûlent », autrement dit, de manière figurée, « ceux qui brûlent les frontières ». Ainsi au Maghreb, son usage est entré dans le langage courant depuis une quinzaine d'années pour identifier les migrants qui empruntent des voies illégales et voyagent à bord de fluca (embarcations en bois, remplacées peu à peu par des zodiacs) afin de rejoindre l'Europe.* Cet extrait est tiré d'un article portant sur le roman de Sansal est il s'agit d'un passage que l'auteur de l'article cite depuis le roman de Sansal. L'article poursuit en remarquant que : *Divers travaux de recherche concernant la harraga (soit l'action des harraga) des Algériens, associent ce phénomène à la classe d'âge des jeunes, et s'accordent sur la signification politique que revêt l'identification à cette catégorie.*, LEMOUX, J., « Boualem Sansal, Haragga », e-Migrinter [En ligne], no13, 2015, <https://e-migrinter.revues.org/541?lang=en>.

⁵⁷⁰ Il se réfère aux cours de langue organisés par *Kinisi*.

⁵⁷¹ Ce sont les propos d'un jeune Somalien haragga rencontré dans le *haragga* pendant la période du terrain.

La première fois que j'ai visité ce lieu, j'étais debout face à quatre ou cinq personnes assises sur des rails. Après quelques instants, je me suis assise à côté d'eux et j'ai aperçu alors que juste devant nous il y avait des gens assis sur des rails et derrière eux il y en avait d'autres. Ils regardaient tous en notre direction et deux ou trois me filmaient avec leur portable ; ils rigolaient et moi aussi, *c'est comme si on regardait la télé*, m'ont-ils dit.

De l'autre côté de la route, sur la plage, l'on voit des Roms, des Roumains, des Afghans, des Pashtouns et des Somaliens. Ils vivent là dans des constructions très précaires, sous des tentes et sous des toiles de voile à côté d'un parc d'attractions. *Au milieu de cet espace se trouve une place avec le buste de Miguel de Cervantes. Une image : les Roms mendiant de l'argent et des cigarettes, leurs gamins jouant à la balle pieds nus et des Pashtouns demi-nus se lavant et se rasant avec de l'eau de mer ; cette image se prolonge jusqu'à un ancien phare aménagé également en espace de vie par certaines personnes*⁵⁷².

La démolition du khaimaga marque une nouvelle période où la situation de ces populations se trouvant en étape à Patras change d'un jour à l'autre et ce que l'on décrit aujourd'hui n'est plus valable une semaine après. En effet, un jour on croise des gens du Maghreb qui squattent dans une zone maritime de la ville et quelques jours après ils ne sont plus là car la police les a expulsés du lieu et ils sont allés squatter d'autres endroits de la ville. Nombreux sont ceux qui habitent dans des bâtiments désaffectés et dans des appartements à plusieurs qui sont dispersés dans la ville. En outre, la population du *haragga* change également et pas uniquement parce que les gens arrivent à quitter Patras.

Un jour j'ai croisé Salman et Sahel que j'avais connus quelques mois plus tôt dans le *haragga* :

On n'habite plus là, on a trouvé une maison (abandonnée) quelque part au-delà de la rivière. La maison n'a pas encore d'électricité mais au moins on a de l'eau potable, on va se débrouiller. Avant, on était dans une autre maison mais

⁵⁷² Ah. Hekimoglou, To Vima, 01/11/2009 Πάτρα πόλη εγκλωβισμένων. (Patras ville des encerclés). <http://www.tovima.gr/default.asp?pid=2&ct=1&artId=296825&dt=01/11/2009>.

les voisins se plaignaient et ils nous ont obligé à partir. Ne me parle plus du kharaba... Ah ! Le port ! Je ne veux plus le voir⁵⁷³ !

Salman a essayé à plusieurs reprises de partir, sans succès, il a eu de gros problèmes avec la police et à présent il est comme traumatisé par cette expérience. Quelques mois plus tard, j'ai croisé Salman et Sahel à Athènes, ils allaient tenter de partir par la voie terrestre cette fois-ci, en traversant les frontières avec la Bulgarie.

Les étapes en ville ne concernent pas seulement les lieux de passage ou de séjour en ville ou dans ses alentours, elles se créent autour de manières de voyager ou plutôt elles existent parce qu'il y a des gens qui recourent à des façons atypiques afin d'arriver à quitter ces lieux-étapes. Durant toutes les années de mon terrain, j'ai été le témoin ou j'ai entendu parler de ces différents moyens dont certains étaient très dangereux, d'autres moins, certains assez coûteux et d'autres *gratuits*. Une constatation générale à ce sujet, c'est que, d'un côté, ces procédés dépendent des pratiques de contrôle en vigueur et de l'agenda politique, et de l'autre, ils varient selon le budget et la longueur de l'attente. Si les gens ne parviennent pas à voyager en avion ou en bateau avec de faux passeports, ils essaient alors de monter sur ou sous un camion comme nous allons le voir par la suite.

Certains camions sont plus appropriés que d'autres pour se glisser à l'intérieur. Effectivement, à Igoumenitsa les gens qui tentaient leur chance nous disaient qu'ils cherchaient à repérer les camions frigorifiques pour ne pas se tromper et ne pas rentrer dans un de ceux-là car ils risquaient de mourir de froid. Sur les champs d'oliviers à Patras, au cours de la période suivant le démantèlement du khaimaga, un jeune Afghan de 5 ans m'a raconté son expérience dans un tel camion comme s'il s'agissait d'un jeu :

Un jour, on est rentré dans un camion frigorifique chargé de yaourts. Il faisait trop froid et quand on avait faim, on mangeait des yaourts⁵⁷⁴.

⁵⁷³ Salman, Patras, extrait du terrain.

⁵⁷⁴ Hakim, jeune garçon de 5 ans, rencontrés dans les oliveraies d'Agya.

Après la démolition du *khaimaga* à Patras – lorsque les contrôles dans la zone portuaire sont devenus très stricts –, nombreux sont ceux qui cherchaient à monter dans des camions à Athènes afin d’arriver au port de Patras sans y rester ; il en ressort que les chauffeurs étaient au courant (dans la plupart des cas) et que les personnes pouvaient y entrer avec l’aide des passeurs. Pour ceux qui sont à Patras depuis un certain temps, ils arrivent à monter dans ou sous un camion sans l’aide d’un passeur : au lieu d’aller au port, ils essaient de trouver un camion plus loin, dans les aires de parking, soit sur l’autoroute. L’extrait qui suit, tiré des observations que l’on a faites pendant cette période à Patras, est caractéristique à cet égard.

1) Entrer dans le camion sur l’autoroute

Nous sommes à la lisière de la ville, c’est l’aboutissement de l’autoroute qui conduit les camions à Patras et qui sont arrêtés au feu. Une bande de terrain sépare les deux sens de la circulation de l’autoroute qui ressemble à un trottoir étroit et long ; l’on peut voir beaucoup de personnes marchant le long de cet îlot et d’autres qui surgissent des ruelles perpendiculaires. Même si la présence de piétons à cet endroit semble assez exceptionnelle⁵⁷⁵, la réappropriation de cette partie de l’autoroute par ces gens présente quelque chose de normal. De même qu’il est normal de voir des voitures et des camions arrêtés à cause du trafic, il paraît normal à nos yeux de voir des gens marcher le long du *trottoir* et tenter de monter dans un camion arrêté. Cette normalité découle de la facilité avec laquelle les migrants utilisent cette partie de la route, car ils ne semblent pas être dérangés par le fait que d’autres voitures se trouvent à cet endroit et qu’ils sont exposés à la vue de tout le monde, tandis que lorsque la même situation se produit dans la zone portuaire, elle requiert une certaine discrétion. Ces gens se montrent déterminés à monter, à descendre car chassés par le conducteur, à remonter et à redescendre jusqu’à ce qu’ils y parviennent.

Aujourd’hui, beaucoup de exilés attendent sur le *trottoir*, certains d’entre eux ont des parapluies car il pleut⁵⁷⁶. Soudain, on voit un groupe de personnes monter dans un camion arrêté

⁵⁷⁵ D’habitude les seules personnes que l’on voit à cet endroit sont ceux que l’on appelle *enfants de la rue* qui attendent au feu pour grappiller un semblant de revenu.

⁵⁷⁶ Selon des gens que nous avons rencontrés à un endroit autre que l’autoroute, c’est bien quand il pleut car tout le monde se dirige au port car la police ne sort pas et du coup il est plus facile de circuler dans cet endroit.

au feu et tout de suite après un deuxième groupe s’y glisse. On entend alors les sirènes de la patrouille de police, les passagers clandestins descendent ; furieux, le conducteur du camion en sort et commence à crier.

Tandis que nous⁵⁷⁷ parlons avec des personnes à proximité de l’autoroute, nous voyons ceux qui essayaient de monter dans le camion nous saluer de loin et s’approcher de nous pour discuter – ce sont des gens que nous connaissons déjà du *haragga*. Une petite interruption dans leur *devoir* et en même temps une petite interruption pour nous et pour la discussion que nous entretenions avec les autres. Il s’agit d’une faille et c’est cette même faille qui engendre la normalité que nous avons identifiée précédemment, et c’est aussi cette faille qui crée l’étape en ville.

Pendant cette même période, on entend pour la première fois à Igoumenitsa parler du *dangle*. C’est le mot que beaucoup de personnes utilisent pour décrire le petit espace se trouvant entre les roues du camion et servant de cachette aux migrants qui essayent de traverser la frontière par ce moyen. Le *dangle* se réfère à cet *entre-les-roues*, comme il se réfère également à cette manière atypique de voyager, de traverser une frontière. D’après ce que nous ont raconté beaucoup de gens que nous avons rencontrés à Igoumenitsa et à Patras, chaque soir les migrants vont s’essayer au *dangle* au port ou dans les aires de parking : *dangle visa Schengen* nous dit un Palestinien en rigolant, *Schengendangle* alors⁵⁷⁸.

Entre les roues des camions se déploie un espace ressemblant à une petite boîte où une personne, maximum deux avec beaucoup de chance, trouvent refuge pendant quelques heures. Là, ils attendent que le camion monte à bord d’un bateau et que les derniers contrôles avant le départ aient lieu. Après le départ, ils restent couchés au sol juste au-dessous du camion en attendant d’arriver au premier port italien où ils remontent dans le même camion et font un *re-dangle* jusqu’à ce qu’ils atteignent l’Italie.

⁵⁷⁷ Il s’agit du terrain effectué dans le cadre du projet *Infomobile*, effectué ensemble avec Salinia Stroux.

⁵⁷⁸ Igoumenitsa Janvier 2010.

Le *dangle* requiert un certain *dressing code* : plusieurs couches de vêtements sombres. *Tu vois ça ? Ça c'est un pantalon dangle, l'autre que je porte en dessous, c'est un pantalon Italie*, me raconte un Soudanais du *haragga*⁵⁷⁹. À Igoumenitsa un soir, en discutant avec un Palestinien, il nous dit à ce propos : *Ça fait six mois que je suis à Igoumenitsa et je porte trois pantalons et trois gilets, si je reste un peu plus je vais porter trois paires de chaussures aussi*⁵⁸⁰.

Le *dangle* ne peut pas se faire avec tous les camions, c'est pour cela qu'il faut d'abord les observer et repérer ceux qui conviennent. Les Afghans rencontrés aux champs d'oliviers de Patras guettent les camions du parking qui se trouve à côté de l'autoroute conduisant à la ville ou des îlots de l'autoroute et des feux de circulation. Les exilés que l'on a rencontrés au *haragga* vont tenter leur chance du côté de l'autoroute la plus proche, c'est-à-dire à l'autre entrée de la ville.

Dangle est une pratique difficile et dangereuse, il faut l'essayer chaque jour, pendant plusieurs heures. C'est une pratique adaptée aux contrôles stricts qui ont lieu dans le port et qui permet en outre de ne pas payer les passeurs ; lorsque la vie en étape devient plus précaire, les moyens de voyager vers la prochaine étape deviennent plus incertains aussi.

*Le poids lourd c'est notre billet. De 15 heures de l'après-midi jusqu'à minuit, on attend l'occasion de pouvoir rentrer dans l'un d'entre eux. Après nous allons dormir à la montagne pendant trois heures pour revenir ensuite*⁵⁸¹.

L'objectif de cette présentation, qui se veut délibérément descriptive, a été d'esquisser l'évolution de ce que nous avons examiné en tant qu'étape en ville. Nous avons voulu montrer cette progression pendant une période déterminée dans une petite ville portuaire grecque. Actuellement, dans tous les lieux qui ont été décrits, plus rien ne peut témoigner de la vie qui s'y

⁵⁷⁹ Patras, Janvier 2010.

⁵⁸⁰ Igoumenitsa, Janvier 2010.

⁵⁸¹ Mohamed d'Erythrée. Extrait tiré de Wilkens Chrissa, Ηγουμενίτσα, κάθε λιμάνι και καμήλος. Περιμένοντας την νταλικά, apparu dans Ο Κόσμος του Επενδυτή, le 05/04/2010.

déroulait auparavant. Au mois d'août 2007, en nous baladant dans le quartier où se trouve le marché d'Argiri, nous avons vu qu'il était couvert de panneaux en raison des rénovations effectuées, cette fois-ci, par la municipalité et dont l'objectif était sa reconstitution en vue de devenir un centre culturel et un pôle d'attraction pour les habitants de la ville et les gens qui la traversent. Aujourd'hui, le marché d'Argiri est devenu finalement un multiplex avec un restaurant et un espace événementiel.

En 2009, la plus grande partie du site logeant le *khaimaga* demeure une friche barbelée, tandis que de nouveaux bâtiments ont été construits autour. En 2012 la place des *Dubliners* ou *Parke sangi*, a été aménagée et loge désormais également un restaurant. Le petit dépôt de trains à côté et le *haragga* sont désormais utiles à la ligne ferroviaire périurbaine : le deuxième fonctionne comme la gare où le train périurbain effectue les départs et le premier n'est qu'un passage. Ici, il faut noter que pendant une longue période et comme conséquence de la politique d'austérité liée à la crise financière qui a affecté l'économie grecque, tous les circuits de trains desservant la Grèce occidentale ont été supprimés, si bien que des gares comme *haragga* sont devenues obsolètes. Ce n'est qu'à partir du moment où la ligne périurbaine est créée sur les rails de l'ancien chemin de fer que ces lieux ont repris leur fonction. Enfin, l'existence d'un nouveau port à l'extérieur de la ville, duquel désormais partent tous les cargos vers l'Italie, a permis aux exilés cherchant à partir vers une prochaine étape de se réapproprier de nouveaux endroits⁵⁸².

Chapitre 7. L'étape d'Igoumenitsa

Igoumenitsa est une petite ville portuaire de 15 000 habitants au nord-ouest de la Grèce et située à proximité de la frontière avec l'Albanie. Depuis peu, la nouvelle autoroute d'Egnatia unit la ville et surtout son port international avec les Balkans, la Turquie et Thessalonique. Elle constitue après Patras la deuxième plus grande porte de sortie pour ceux qui veulent rejoindre

⁵⁸² Ces lieux sont des anciennes usines abandonnées, *Avex* et *Ladopoulos*, pas très loin du nouveau port. Voire (en grec) Πάτρα: Σε άθλιες συνθήκες διαβιούν οι μετανάστες στον Λαδόπουλου και την ΑΒΕΞ (Patras : des immigrés habitant dans des conditions sordides à Ladopoulos et AVEX) <http://www.thebest.gr/news/index/viewStory/446573> . Sur les rafles policières sur ces lieux voire aussi (en grec) Πάτρα: Μεγάλη αστυνομική επιχείρηση στο πρώην εργοστάσιο της ΑΒΕΞ (Patras : Grande opération policière à l'ancienne usine d'AVEX) <http://tempo24.news/eidisi/133188/patra-megali-astynomiki-epiheirisi-sto-proin-ergostasio-tis-avex-foto-vinteo-neotera>.

l'Europe occidentale et parmi eux des migrants tentant leur chance pour parvenir en Italie. L'expérience migratoire de la ville n'est pas récente, elle a commencé il y a un peu moins d'une vingtaine d'années avec des personnes originaires d'un pays limitrophe, l'Albanie, et elle s'est poursuivie avec des provenances plus lointaines⁵⁸³. Les ethnies les plus présentes lors des différentes missions de terrain que j'ai effectuées sont des Arabes maghrébins, des Kurdes (surtout d'Irak), mais aussi des Afghans, des Africains de Somalie, du Soudan et des Palestiniens⁵⁸⁴.

La plupart des personnes tentent leur chance en se cachant sous, sur ou dans des camions en vue d'atteindre l'Italie, mais il existe également des cas de familles qui essaient de voyager avec des faux passeports en se mêlant ainsi aux touristes. Enfin, un grand nombre de personnes détenues durant une courte durée ou pendant une période indéterminée et qui sont ensuite relâchées, ont généralement été renvoyées d'Italie. Comme nous l'a révélé un représentant de la police : *Tous les jours l'Italie nous renvoie 10, 20, 40 personnes arrêtées à leurs ports*⁵⁸⁵, et ce sont elles qui, détenues, font aussi partie de la population se trouvant en état d'attente ou dans les limbes à Igoumenitsa.

A) Ceci n'est pas un campement

Les extraits suivants révèlent les premières impressions que j'ai eues de la ville d'Igoumenitsa durant la première mission de terrain sur cette ville. Il s'agit de la période après le démantèlement du *khaimaga* et au cours de laquelle beaucoup de personnes ont quitté Patras pour tenter leur chance à Igoumenitsa⁵⁸⁶. Pendant les deux dernières années, *Igoumenitsa est devenue une seconde Patras*, comme on peut le lire dans un article de la presse. Il y a lieu de

⁵⁸³ Il y a une différence de fait entre cette *première* migration principalement albanaise et celle qui a suivi. Tandis que la première est arrivée en vue de s'installer en Grèce, les suivantes regardent Igoumenitsa comme un lieu de transit et lui accordent un caractère d'étape. Les différentes migrations vers la Grèce ont été mentionnées dans la première partie de cette thèse.

⁵⁸⁴ Missions effectuées dans le cadre d'*Infomobile*, op.cit., à Igoumenitsa entre Janvier et mars 2010.

⁵⁸⁵ Entretien avec un représentant de la police à Igoumenitsa, en janvier 2010.

⁵⁸⁶ Les extraits qui suivent révèlent l'évolution de quelques premières impressions comme celles qui ont été illustrées avec Salinia Stroux sur *Schengendangle : Undocumented refugees in the city of Igoumenitsa*, disponible sur http://infomobile.w2eu.net/files/2010/03/schengendangle_small.pdf.

noter à cet égard qu'en 2009 le nombre de migrants appréhendés à Igoumenitsa s'élevait à 1 231, tandis qu'à Patras durant la même période ils ne représentaient que 1 291⁵⁸⁷ personnes.

Le premier soir de notre arrivée, nous nous sommes promenés sur le port pour avoir une première impression de la situation en attendant de découvrir une image similaire à celle de Patras où les parcours des migrants sont visibles tout le long du front de mer ainsi qu'au centre-ville. Nous étions alors étonnés de ne croiser personne, lorsqu'en marchant à côté de l'autoroute d'Egnatia⁵⁸⁸ nous avons vu des petits groupes de personnes disparaître sur une petite colline à côté du port : des gens qui se perdaient dans l'obscurité de la montagne. Comme nous allions le constater par la suite, la montagne de *Komounisia*, comme le *khaimaga* de Patras, sont la réappropriation verbale faite par les gens de ces campements où ils résident. Nous nous déplaçons dans les rues vides, nous regardions la montagne mais l'obscurité ne nous laissait rien discerner. Or, dans le silence, le vent transportait l'écho des voix qui éveillait en nous un sentiment étrange : là-bas, dans les montagnes, des personnes vivent invisibles aux yeux d'Igoumenitsa ; une existence parallèle de d'exilés dans les marges de la ville.

La grande majorité de la population se trouvant *coincée* à Igoumenitsa se disperse dans les montagnes de *Graikochori*, village à la périphérie sud de la ville, ou dans les champs d'oliviers de *Ladochori*, situé presque au bord de la mer à côté du port international de la ville. Il existe encore une petite forêt au milieu de la ville où quelques Maghrébins et Palestiniens passent la nuit dans des maisons de fortune construites avec des plastiques et des cartons. Par ailleurs, certains migrants sont plus mobiles, ils s'organisent en petits groupes de deux à cinq personnes et se déplacent chaque nuit avec des sacs de couchage à la recherche d'un abri. À côté de la forêt, le plateau d'une colline donnant sur le port permet aux exilés d'observer les camions qui arrivent de l'autoroute d'Egnatia.

Les campements d'Igoumenitsa ressemblent plutôt à la période suivant le démantèlement du *khaimaga* de Patras. En effet, quand je me trouve dans la *jungle* de Ladochori je ressens un peu la même chose que lorsque je me rends aux champs d'oliviers de la *jungle* à Patras : finalement, ces lieux provoquent le même sentiment, celui d'être, d'une part, loin et exclu de la

⁵⁸⁷ Wilkens Chrissa..., *op.cit.*

⁵⁸⁸ Ce qu'est la route d'Egnatia.

ville, et, d'autre part, *isolé dehors*. À l'intérieur de la forêt d'Igoumenitsa, tout comme dans les champs de Patras, l'on a l'impression d'être relativement exposé à ce qui peut survenir de l'extérieur comme par exemple les interventions des autorités en pleine nuit. Il s'agit d'endroits vastes où les gens sont dispersés à la recherche de ce que l'on pourrait appeler un *refuge-cache*, qui est différent du *refuge-accueil*, et dans lequel l'aspect éphémère des installations ne renvoie pas autant, à l'extérieur, l'image d'un campement. L'extrait qui suit est révélateur de cette caractéristique.

Au cours d'un entretien, nous avons demandé au chef de la police d'Igoumenitsa où se trouve le campement des réfugiés et il nous a répondu spontanément : *De quel campement parlez-vous ? Ils vivent partout, le morceau de plastique n'est pas un campement*⁵⁸⁹. Quelques tentes en nylon couvertes avec des morceaux de bois créent le monde caché de la vie à la montagne, comme la plupart des personnes appellent les différents lieux squattés à Igoumenitsa.

Ici, le contact avec la ville – ou son isolement par rapport à celle-ci – se réfère à la visibilité de cette population en son sein, non pas dans le sens d'être visible comme une population étrangère en ville, mais de rendre visible l'usage particulier que cette population fait de la ville, et c'est en cela que réside l'être en étape à cet endroit. À Patras, cet usage particulier était présent dans une grande partie de la ville, tandis qu'à Igoumenitsa, hormis les périodes où la population en transit augmente et se disperse un peu partout, ce n'est pas le cas, le contact s'effectue sur le port⁵⁹⁰.

Il existe à Patras et à Igoumenitsa un lieu d'accueil pour les passagers-voyageurs ; il s'agit d'un espace voué à l'attente avec des cafés, des commerces *duty free* et des agences maritimes. À Patras, l'on constate qu'il est principalement destiné à des voyageurs-passagers et que la population locale ne s'en sert pas, alors qu'à Igoumenitsa il fait également fonction de lieu de rencontre pour la population de la ville. Aussi, il y a un café juste à l'entrée du port où les camions attendent et d'où l'on peut voir les efforts déployés par les migrants pour se cacher dans ou sous un camion, ainsi que la traque des migrants dirigée par la police. Une image à cet égard,

⁵⁸⁹ Entretien avec un représentant de la police à Igoumenitsa, *op.cit.*

⁵⁹⁰ À Patras le port n'est pas fréquenté par des locaux, mais par des touristes, des chauffeurs et d'autres gens qui y travaillent, ainsi que des policiers.

est celle des personnes arrêtées, menottées et conduites aux locaux des garde-côtes avant d'être transférées dans un endroit de détention.

Le nombre de la population en étape à Igoumenitsa varie selon les périodes entre quelques centaines de personnes et un millier. À cause du renforcement des patrouilles et de la multiplication des rafles policières pendant la première mission de terrain, cette population ne comptait qu'environ deux cents personnes. L'on constate donc que la taille de la population migrante de la ville dépend en grande partie de l'intensité des tactiques policières ainsi que des agendas politiques locaux, nationaux et européens.

Une semaine avant notre arrivée à Igoumenitsa – très probablement à l'occasion de la visite prévue du Secrétaire général du Ministère de la Protection civile – un grand nombre de rafles dans les espaces de vie ainsi que des transferts et des expulsions vers la Turquie ont eu lieu ; c'est dans ce contexte qu'une répétition quotidienne d'attaques et de saccages des endroits de refuge s'est poursuivie. En outre, quelques riverains de Ladochori, où un grand nombre de migrants se sont réfugiés dans une plaine, ont réuni des signatures pour que *les réfugiés quittent cet endroit*. Plusieurs villageois se sont rendus dans la plaine en menaçant les exilés avec des fusils de chasse, après quoi ils ont appelé la police qui a arrêté les migrants et par la suite elle a mis le feu aux baraquements servant d'abri.

B) Les deux visages de la ville

Il y a lieu de noter que les contradictions étaient particulièrement visibles dès le début de notre arrivée à Igoumenitsa.

Le premier soir de notre arrivée, dans le taxi qui nous a conduits à un hôtel proche de la gare, nous disions en rigolant que nous avions la sensation d'être arrivés au bout du monde. Le chauffeur a commencé à rire à son tour en affirmant : *Certains disent qu'ici c'est une porte vers l'Europe, mais moi je dis qu'ici c'est le cul de l'Europe !* Nous lui avons demandé alors ce qu'il

entendait par là, et il a répondu : *C'est d'ici que part toute la merde du monde : Afghans, Kurdes, Arabes, Somaliens...*⁵⁹¹

Le lendemain, nous nous sommes renseignés sur les attaques des riverains à Ladochori contre la population de la montagne, et à cet égard les propos du chef de la police sur la xénophobie croissante sont intéressants : *Lorsque le nombre des migrants augmente, le racisme de la part de la société locale se durcit. Cette dernière a exercé beaucoup de pression à ce sujet. Nous sommes heureux que les locaux ne soient plus révoltés. Le racisme augmentera en raison des réfugiés si nous ne contrôlons pas cette population et si nous ne maintenons pas un nombre réduit de migrants*⁵⁹². Il est intéressant de noter dans ces propos la relation entre la montée de la xénophobie et l'augmentation de cette population réfugiée en ville : le fait de ne pas être xénophobe peut changer dès que les étrangers apparaissent en ville. Cette relation entre montée de la xénophobie et apparition des étrangers est une conviction arbitraire qu'on trouve dans les propos des beaucoup d'autorités locales et nationales ; légitimant ainsi de manière indirecte des pratiques violentes des citoyens contre ces populations d'étrangers quand ces dernières apparaissent dans *leurs*⁵⁹³ quartiers.

Au début, nous avons eu l'image, d'une part, d'une population se trouvant à la montagne comme si elle était isolée, et, d'autre part, des locaux xénophobes et violents. Or, les jours suivants, nous avons été confrontés à une autre vision de cette ville.

Nous avons rencontré un prêtre, le père Theodoros, qui visitait auparavant un des campements informels se trouvant dans les oliveraies. Lorsque le nombre des migrants a augmenté, il a réalisé que la soupe populaire qu'il leur offrait ne suffisait pas pour tout le monde. Il a alors décidé de se tourner surtout vers les migrants se trouvant en prison : *Quand les gens*

⁵⁹¹ Voir Schenghendangle, *op.cit.*, ainsi qu'annexes.

⁵⁹² Entretien avec un représentant de la police à Igoumenitsa, *op.cit.*

⁵⁹³ Ici il faut noter que dans beaucoup des cas où des attaques orchestrées par des groupes dits des citoyens contre les migrants ont eu lieu à des espaces de vie, ou autres endroits centraux de Patras, Igoumenitsa ou Athènes, la majorité des personnes impliquées n'étaient pas des locaux.

*arrivent ici, ils sont démunis de tout. Ils n'ont même pas un centime pour se nourrir. Leur situation est tragique*⁵⁹⁴.

Tout comme le père Theodoros de nombreuses personnes s'étaient mobilisées auparavant lorsqu'un homme kurde mourut sous les coups d'un garde-côtes. Nous nous sommes mises en contact avec certaines parmi elles pour nous fournir une vue d'ensemble de la situation. Elles n'avaient apparemment pas de contact avec les migrants de la montagne. Néanmoins, les gens avec lesquels nous avons parlé se sont montrés intéressés à s'engager de façon plus conséquente vis-à-vis ces migrants.

L'image de la colline sombre et l'écho des voix arrivant de loin révèlent un double isolement dans cette ville pendant la première visite : des migrants vivant à la montagne et ayant à peine un contact avec la ville, et les habitants d'Igoumenitsa ignorant comment créer un contact avec cette population de la montagne. Cependant, comme nous allons le voir de façon plus exhaustive dans un chapitre suivant, à l'époque est né un groupe de solidarité vis-à-vis des migrants et des réfugiés de la ville : l'Initiative antiraciste d'Igoumenitsa⁵⁹⁵.

Quelques jours après nos échanges avec les locaux, ces derniers se sont organisés avec d'autres et se sont rendus en groupe à la montagne. De cette visite, nous avons tous eu l'impression qu'un contact avait été créé et que cette rencontre avait brisé l'isolement des personnes *à la montagne*.

Le groupe des locaux est arrivé dans l'après-midi et, tout comme les migrants, ils semblaient enthousiastes par cette rencontre. Tout le monde se parlait et M. de Somalie a dit : *Tu sais, j'avais toujours peur de parler aux Grecs ici ; en effet, je n'ai jamais parlé à personne, maintenant je sens que j'ai enfin trouvé des amis*. Tandis que nous étions en train de partir, un autre jeune Somalien s'est écrié : *Don't leave us alone, don't leave us alone*.⁵⁹⁶ Nous avons le sentiment qu'il s'agissait d'une demande collective de leur part qui nous était dirigée mais qui

⁵⁹⁴ Papa Thodoros, Igoumenitsa février 2010.

⁵⁹⁵ Voir le site de l'Initiative d'Igoumenitsa, <http://antiratsistikihg.blogspot.gr/>.

⁵⁹⁶ Schenghendangle, *op.cit.*

s'adressait aussi aux autres solidaires, à la ville d'Igoumenitsa et à la société en général ; un premier point de contact eût lieu ce jour-là.

Ces contradictions ne constituent pas une caractéristique particulière d'Igoumenitsa, elles existent à Patras, à Athènes, dans la région de Calais, à Rome et partout sur le trajet de ce voyage en étapes. Or, bien que ces contradictions aient été plus manifestes à Igoumenitsa qu'ailleurs, à certains moments l'on constate qu'elles s'amoindrissent par la proximité qui caractérise les relations entre les gens dans cette petite ville. Nous verrons que l'extrait qui suit témoigne de la diminution de ces contradictions

Il est tôt le matin et nous nous trouvons dans le port lorsque nous voyons des personnes rassemblées près d'un poids lourd. Nous nous approchons et nous voyons qu'un migrant qui avait essayé de *dangle* était coincé dans l'espace entre les roues du camion ; les pompiers étaient là, ils essayaient de le débloquer et des passants les regardaient, certains avec curiosité et d'autres angoissés. Un homme parmi eux commence à parler de la présence de la population migrante à Igoumenitsa et combien la situation est devenue insupportable ; certains acquiescent tandis que d'autres ne sont pas d'accord et un conflit entre les avis divergents éclate. S., de l'initiative de solidarité récemment établie, commence à se disputer avec cet homme.

L'opération de sauvetage des pompiers s'achève avec succès, le jeune Somalien n'est pas blessé et il est content d'avoir survécu. Les badauds se dispersent et S. s'éloigne en continuant à se disputer avec l'homme. Lorsque nous croisons S. plus tard, il nous explique qu'il connaissait cet homme et qu'il y en a beaucoup comme lui à Igoumenitsa, *mais vous voyez, ici l'endroit est petit, on se connaît presque tous et parfois on arrive à trouver un consensus dans l'affrontement*⁵⁹⁷. L'on remarque que ce consensus peut réduire le nombre de xénophobes de la ville, mais il peut également limiter la combativité de ceux qui défendent les migrants de la ville par crainte d'être en rupture absolue avec leurs concitoyens. Suite à l'expérience que nous avons

⁵⁹⁷ Propos d'un parmi les gens de l'Initiative antiraciste d'Igoumenitsa, en mars 2010.

eue de la ville d'Igoumenitsa, ce consensus a agi de manière plutôt positive, parce qu'il s'est révélé créatif d'un espace propice à la discussion⁵⁹⁸.

C) La période des coups de balai intensifs

La banalisation des opérations coup de balai un peu partout en Grèce débute en 2009. À Igoumenitsa, comme à Patras et à Athènes, les rafles policières sur des places et dans d'autres espaces de vie des migrants, deviennent une affaire quotidienne, mais les rafles dirigées par les autorités à Igoumenitsa en 2011 dans le but de dissuader la population de la forêt et d'autres campements ont été sans précédent. Des centaines de personnes ont été encerclées par la police et isolées à la montagne sans nourriture et eau potable jusqu'à leur épuisement⁵⁹⁹. Pendant la période entre mai et juin, environ 400 personnes ont été arrêtées au cours de ces opérations et selon un membre du *Mouvement antiraciste d'Igoumenitsa*, durant ces deux mois chaque semaine la police arrêtait environs 60 personnes⁶⁰⁰. C'est d'ailleurs pour cette raison que les forces policières locales ont reçu des renforts d'Athènes et d'autres villes du pays. Au début du mois de mai, la population du campement de Ladochori et des alentours s'élevait à environ 600 personnes, un mois après l'on ne comptait que 150 migrants.

Le 9 juin vers 6h00 du matin, un important déploiement policier est intervenu dans le grand campement de Ladochori. Lorsque les migrants l'ont aperçu, ils ont essayé de quitter la forêt. La chasse à l'homme dans les bois qui s'en est suivie s'est soldée par l'arrestation de 50 personnes. Les autorités municipales ont démoli 250 baraques et tentes avec des bulldozers. Ce jour-là, ceux qui étaient présents ont vu deux grands fourgons de police quitter l'endroit avec un grand nombre de personnes arrêtées⁶⁰¹, et des escadrons de la police anti-émeute sont restés dans la zone du campement en l'encerclant tandis que d'autres unités ont continué à faire des contrôles dans la ville.

⁵⁹⁸ Nous revenons sur ce point dans un autre chapitre.

⁵⁹⁹ Pour une brève description de la situation entre 2008 et 2011 voir (Mantanika et Papantoniou, 2012).

⁶⁰⁰ Τνxs, 09/06/2011, *Επιχείρηση Σκούπα της ΕΛ.ΑΣ. στην Ηγουμενίτσα*, (Opération de coup de balais par la police à Igoumenitsa), <https://goo.gl/pGHbuE>.

⁶⁰¹ Dix jours plus tôt, un campement beaucoup plus petit a été démoli de la même façon et 30 personnes de l'Afrique du nord ont été arrêtées.

Les quelques migrants qui sont restés dans la forêt (selon un article, juste après la démolition leur nombre s'élevait à environ dix personnes⁶⁰²) traqués par la police, ont été confrontés à une situation d'isolement, d'exclusion dehors, sans abri, sans nourriture et sans moyens pour s'approvisionner de la ville : *Je n'ose pas descendre en ville parce que la police va m'arrêter. Dès que je trouverai les moyens je vais partir d'ici et retourner chez moi, au Pakistan. Je préfère être mort-vivant dans mon pays qu'être persécuté dans un pays étranger*⁶⁰³.

Ces jours-là, tous ceux qui traversaient l'autoroute d'Egnatia voyaient des migrants fuir Igoumenitsa dans diverses directions.

Chapitre 8. L'exemple d'une étape qui ne laisse pas des traces

Avant de passer à l'analyse de ce que nous considérons comme une étape en ville, il serait peut-être utile de mettre en parallèle les paradigmes de Patras et d'Igoumenitsa avec celui d'une ville *traversée* par des migrants mais ne constituant pas à nos yeux une étape : Arta. Une brève description des usages que font les migrants de ses espaces aidera à établir cette comparaison.

Au nord de la Grèce et à proximité d'Igoumenitsa se trouve une autre petite ville agricole : Arta. C'est pendant la période de récolte⁶⁰⁴, en novembre et en décembre, que le besoin de main-d'œuvre est plus pressant, si bien que le nombre des migrants-travailleurs saisonniers s'élève à 2 000. Au cours de la période suivant la démolition du *khaimaga* afghan de Patras et caractérisée par une « chasse aux migrants en situation irrégulière » à Athènes et dans l'ensemble du pays, Arta compte parmi les régions marquées par une surpopulation étouffante dans les centres de détention.

⁶⁰² E-igoumenitsaNEWS, 23/06/2011, *Έφυγαν οι λαθρομετανάστες έμειναν τα σκουπίδια στο δάσος* (Les clandestins sont partis, les ordures sont restées dans la forêt) <https://goo.gl/i2P6L3>.

⁶⁰³ *Ibid.*

⁶⁰⁴ La production principale de la région sont les agrumes.

En juillet 2009, des migrants détenus ont commencé une grève de la faim qui a conduit quelques policiers, travaillant dans la préfecture de police d'Arta, à dénoncer la situation régnant dans les centres de détention de la région, mais aussi dans toute la Grèce, à travers un communiqué exigeant de l'État qu'il assume ses responsabilités. Suite à ce communiqué, plusieurs habitants de la ville d'Arta, issus d'un milieu politique de gauche, ont commencé à se mobiliser pour aider ces migrants. Cet événement ont déclenché la création d'un collectif d'aide aux migrants de la région en vue de dénoncer la surpopulation des centres de détention, d'un côté, et les conditions dans lesquelles vivent et travaillent les migrants – travailleurs saisonniers dans la culture d'agrumes, de l'autre.

Ce collectif a organisé une journée de discussions sur les droits des migrants en situation irrégulière au début du mois de décembre 2009, à laquelle les membres de Diktio⁶⁰⁵ étaient invités à parler. C'est pour cette raison que nous sommes allés en groupe et que certains parmi nous sont restés un peu plus longtemps en vue d'analyser la situation et d'aider le collectif à tisser des liens avec les migrants de la région. Jusqu'alors ils avaient beaucoup de difficultés à repérer les migrants et à communiquer avec eux en raison, d'une part, de la forme des trajets migratoires dans la région, et, d'autre part, du fait qu'ils étaient en train de former un collectif⁶⁰⁶.

Les caractéristiques de la migration dans la région m'ont conduite à faire une comparaison avec le cas de Patras que je connaissais mieux. En effet, cette dernière est une destination pour les migrants en raison de son port, tandis qu'Arta ne les attire que par le travail ce qui explique que le caractère temporaire du séjour de cette population diffère de celui des migrants à Patras⁶⁰⁷. Notons que la plupart d'entre eux sont là pendant les deux mois de récolte et qu'après soit ils se déplacent vers d'autres régions de la Grèce où il y a du travail, soit ils essaient de poursuivre leur voyage. Par conséquent, à Arta la population qui arrive en masse n'y reste que pendant ces deux mois, ensuite elle disparaît, tandis qu'à Patras, si les exilés arrivent et repartent,

⁶⁰⁵ Nous allons revenir sur c'est que Diktio pour l'instant il suffit de noter qu'il s'agit d'un collectif grec auquel j'appartenais lorsque j'accomplissais la mission d'Échanges et Partenariats. Le terrain à Arta a eu lieu ensemble avec des gens de Diktio.

⁶⁰⁶ À cet égard, un élément notoire reposait sur le fait que la discussion portait principalement sur le besoin de trouver des moyens pour créer un canal de communication avec les migrants.

⁶⁰⁷ Une partie des gens se trouvant à Patras se déplacent vers les régions agricoles – comme c'est le cas d'Arta – à la recherche de travail afin de trouver les moyens financiers nécessaires pour poursuivre leur « voyage ».

il y a toujours une population de migrants qui est présente, même si elle augmente et diminue selon les périodes.

Une autre particularité qu'il y a lieu de souligner, c'est la composition de cette population migrante qui ne présente pas une homogénéité. Or, cette absence d'homogénéité n'est pas tellement liée à une origine ethnique commune mais surtout à des différences de statut et au type de migration. Un grand nombre de personnes viennent d'Europe de l'Est, notamment de Bulgarie, et comme elles n'ont pas (du moins officiellement) de problèmes de papiers, elles arrivent à Arta et dans ses alentours pour travailler pendant deux mois, puis elles repartent dans d'autres régions où il y a du travail, et, enfin, elles rentrent chez elles lorsqu'il n'y en a plus. Par ailleurs, l'importante population de sans-papiers comprend les détenteurs de la *carte rose* – c'est-à-dire les demandeurs d'asile devant renouveler leur statut tous les six mois – et ceux qui, ne possédant aucune documentation, ne sont identifiables que par leurs empreintes digitales. Notons que ces derniers ont beaucoup plus de probabilités de devoir retourner en Grèce une fois arrivés dans un autre pays, car selon le règlement de Dublin II⁶⁰⁸ les migrants ont seulement le droit de faire leur demande d'asile dans le premier pays européen qu'ils abordent.

Quand nous nous promenons dans la ville d'Arta, nous n'apercevons rien qui témoigne de l'existence d'une population migrante. Nous empruntons les petites ruelles qui mènent aux champs⁶⁰⁹ pour atteindre le fleuve jusqu'au vieux pont⁶¹⁰ à côté duquel un nouveau a été construit. Ce n'est que lorsque l'on est sur le vieux pont que l'on aperçoit des groupes d'hommes venus d'Afghanistan, ou du Bangladesh qui le traversent. Nous essayons de parler avec deux Bangladeshis, ils sont souriants et un peu timides mais deviennent méfiants dès que nous soulevons la question sur leurs conditions de travail.

⁶⁰⁸ Afin d'éviter le phénomène des demandes multiples et celui des demandeurs dits "sur orbite", c'est-à-dire renvoyés d'un État à l'autre, la Convention de Dublin du 16 juin 1990 (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1997) fixe les critères déterminant l'État responsable de l'examen de la demande d'asile (notamment remise d'un visa ou d'un titre de séjour, entrée non contrôlée sur le territoire ou existence d'un lien familial). Le règlement dit "Dublin II", adopté en février 2003, rénove et remplace la Convention de Dublin par un instrument de droit communautaire. Il se fonde sur les mêmes principes que la Convention en attribuant, en règle générale, la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile à l'État membre qui a pris la plus grande part dans l'entrée du demandeur. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/refugies/asile-ue.shtml>.

⁶⁰⁹ Dans les champs nous distinguons des petites maisons de stockage qui de temps en temps sont utilisées comme demeures pour des familles de migrants travaillant là ou même plus loin.

⁶¹⁰ Le vieux pont d'Arta est très connu dans le folklore grec et il y a des légendes écrites sur sa construction, etc.

Au nouveau pont, des groupes attendent d'être choisis pour aller travailler aux champs. Nous nous rendons ensuite aux villages des alentours où se trouvent les grandes exploitations agricoles et la plupart des campements de migrants. Nous rentrons dans un squat, une petite maison abandonnée au milieu d'un grand terrain délaissé, dans lequel habitent 12 Pashtouns, dont la plupart sont sans papiers et en déplacement continu, et parmi eux une personne ayant été déportée de la Norvège où il habitait depuis deux ans. Un autre Pashtoun, qui vraisemblablement aime bien parler (il est là depuis deux ans maintenant), nous raconte les problèmes auxquels ils doivent faire face. En effet, au-delà des mauvaises conditions de vie (quant au logement et à l'hygiène), ils sont confrontés, d'une part, à la police qui vient chaque jour les menacer d'expulsion, et, d'autre part, aux intermédiaires qui s'occupent des contacts avec les producteurs et qui les exploitent en gardant une partie de leur salaire journalier voire la totalité.

Lorsque l'on analyse l'emplacement d'Arta, l'on constate que l'organisation spatiale expliquerait notamment la difficulté de communication entre les habitants de la ville et les migrants travailleurs saisonniers. En fait, il serait intéressant de réfléchir à la particularité d'Arta par rapport à cette difficulté de créer des liens. Tout d'abord, il est difficile aux migrants de tisser des liens entre eux, car les squats sont dispersés dans les champs, il n'y a pas un espace commun à tous, c'est-à-dire un lieu de rassemblement, un espace de vie ou un lieu de travail pouvant créer un point de référence pour eux. Ceci les rend d'autant plus vulnérables aux exactions des intermédiaires ou des producteurs, aux harcèlements des policiers, etc.

Il s'agit d'une population invisible et cachée en même temps, contrairement à celles de Patras ou d'Igoumenitsa, par exemple, qui sont invisibles mais en même temps très apparentes en ville. Il y a lieu de préciser qu'avec le terme invisible je me réfère avant tout ici à la reconnaissance de ces migrants en tant que population porteuse de droits, et à l'« apparence en ville » d'une population plus ou moins inconnue – du moins au niveau du regard – qui a pour résultat que ses droits fondamentaux sont régulièrement appliqués sans être pourtant visibles⁶¹¹.

⁶¹¹ Nous allons revenir plus tard sur les questions de reconnaissance et visibilité.

Chapitre 9. L'éphémère créant et créatif de l'étape en ville

Dans les pages qui précèdent, nous avons tenté de faire une description de la façon dont s'effectuent les étapes en ville, en nous appuyant sur quelques paradigmes qu'on peut reconstituer à partir de deux petites villes grecques. L'objectif était d'analyser dans un premier temps les processus qui transforment les installations des personnes en étape dans la ville, et, dans un deuxième temps, d'observer comment à travers ces processus les personnes – dans un trajet en étape – produisent des *lieux* et créent des urbanités atypiques de *type éphémère* s'inscrivant dans une durée.

Michel Agier regarde le *campement informel comme une cachette dans un parcours dangereux* et, selon lui, *souvent il est aussi le premier pas dans le couloir d'exil*⁶¹². Notre intérêt dans l'analyse des campements informels est de discerner en ceux-ci un caractère d'étape ne supprimant pas sa qualité de cachette et ne cherchant pas non plus à recourir à des euphémismes sur le long trajet dans l'exil que certaines personnes entreprennent. Néanmoins, les différents contextes spatio-temporels où se situent les cas que nous abordons nous ont révélé également quelques caractéristiques, si bien que nos cas d'étude ressemblent très souvent à des haltes en réseau stimulant des espaces urbains, et moins fréquemment à des espaces d'isolement. En outre, ces moments d'isolement et d'exil, dans les cas examinés, ont prouvé être créatifs d'une inclusion communicationnelle entre les campements et la ville, comme nous le verrons dans un prochain chapitre.

Selon Agier, *c'est sur le campement auto-installé que se greffera ensuite une intervention humanitaire, si une armée ici [...] ou la police ailleurs n'ont pas réussi d'abord à chasser l'indésirable*. Il donne l'exemple de l'Afrique où le campement informel *est souvent la première étape d'un long parcours dans l'espace humanitaire*⁶¹³.

⁶¹² AGIER, M., *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Broissieux, Croquant, 2011, p. 59.

⁶¹³ *Il pourra être transformé progressivement en un camp de déplacés internes, proche d'une frontière nationale qui n'aura pas encore été franchie. Ou alors ses habitants seront groupés et transportés à l'arrière d'un camion vers un camp déjà existant plus loin, aménagé par le HCR. Ibid.*

Dans notre étude nous avons essayé d’observer les réappropriations et reconfigurations spatiales des migrants en étape qui ont eu lieu à Patras et à Igoumenitsa pendant des périodes relativement longues⁶¹⁴, et ceci nous a aidés à avoir une image assez globale des mutations qui ont eu lieu dans ces deux villes. Comme il a été décrit plus haut dans cette partie, à certains moments les campements ou les squats acquièrent quelques caractéristiques renvoyant à des camps humanitaires, comme ce fut le cas notamment de l’intervention des MSF avec une présence permanente⁶¹⁵ dans le khaimaga de Patras, des va-et-vient des missions du HCR ou de la Croix Rouge dans les campements des deux villes, ainsi que des soupes populaires ou d’autres activités de charités organisées par des groupes de solidarité⁶¹⁶ et par l’église.

En même temps, pour les personnes vivant dans ces lieux, ces campements informels peuvent s’apparenter à ce que Olivier Clochard regarde comme des *antichambres de l’enfermement*⁶¹⁷ dans le sens où ces situations provisoires de confinement précèdent d’autres plus officielles, comme il en a été question à Patras et à Igoumenitsa pendant les périodes des opérations coup de balai intensives ; les chasses à l’homme, les rafles de la police et les arrestations plus ou moins arbitraires à proximité de ces habitats en sont des exemples. Cependant, aucune intervention humanitaire, policière ou militaire n’a pu se greffer sur ces lieux, et aucune instance n’a réussi – ou même essayé – à entreprendre leur gestion.

A) L’exposition de l’étape

L’analyse plus particulière de ce que nous entendons par étape peut fournir quelques pistes pour la compréhension de cette évolution. En effet, le trajet et le séjour plus ou moins précaires de certaines personnes exilées créent des étapes car elles s’exposent en ville ; parallèlement à cela, ces étapes manifestent le *droit* de ces personnes à l’autodétermination face

⁶¹⁴ Pour Patras, qui a été le principal terrain d’étude, nos recherches ethnographiques s’étalent sur une période de six ans, tandis qu’à Igoumenitsa le terrain ne s’étend que sur un peu plus de deux ans.

⁶¹⁵ Pendant presque une année.

⁶¹⁶ À des degrés divers, les interventions des groupes de solidarité à Patras et à Igoumenitsa avaient un caractère militant et politique. Nous exposerons cette question dans un chapitre suivant.

⁶¹⁷ CLOCHARD, O., *Les différents visages du confinement des migrants en France*. In M. POINSOT, S. WEBER (dir.), *Migrations et mutations de la société française. L’état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2014.

à l'apparition d'une menace qui pourrait les subordonner⁶¹⁸. Regardons d'abord comment cette exposition a-t-elle lieu afin de montrer ensuite à quoi ressemble ce droit à l'autodétermination.

Comme il a déjà été noté au début de cette partie, au cours de la période contemporaine apparaissent des réseaux entre villes et régions. Autrement dit, un archipel d'îlots devient visible en ville et transforme les espaces urbains ; observons dans un premier temps le sens de cette apparence ou visibilité en ville.

Dans la partie de la description d'Igoumenitsa, nous nous sommes référés à la visibilité de l'usage particulier que la population étrangère de la montagne fait de la ville comme élément constituant du caractère de l'étape. La visibilité ici est entendue comme une forme d'exposition en ville. A cet égard Isaac Joseph, dans *La ville sans qualités*, note que :

Être exposé ou observé, c'est prendre des poses⁶¹⁹. C'est là tout l'art de l'exposition pour chacun de nous : assumer le fait que nous sommes visibles et voyants, observables sans doute, mais aussi observateurs parce que nous savons que nous sommes observables [...] Une pose est une forme d'attention coopérative par laquelle je reconnais que je suis observable pour autrui et pas seulement par autrui. Joseph préfère la métaphore de la pose à celle du masque⁶²⁰ parce qu'il s'agit moins de comprendre des personnalités que de saisir des

⁶¹⁸ J'emprunte cette phrase à *The Caravan Project* qui au cours d'une émission télévisée de la deuxième chaîne publique grecque s'est référé à ce droit (Το δικαίωμα του να αυτοπροσδιορίζεται ενάντια στην υποταγή μιας απειλής) en parlant des portraits des protagonistes qui figuraient dans leurs documentaires. *The Caravan Project*, invité à l'émission *Des gens et des histoires*, à ERT2 le 28 février 2017. Disponible en ligne <http://www.ert.gr/ert-protaseis/tileorasi-ert-protaseis/ert2-anthropi-ke-istories-2/> *The Caravan Project* est un projet qui a débuté en 2011 comme un voyage à travers la Grèce visant à faire émerger des récits des personnes qui ont le pouvoir d'inspirer et de créer des espaces d'introspection, à travers des documentaires, des expositions et d'autres événements. Pour en savoir davantage sur ce sujet : <http://www.caravanproject.org/en/>.

⁶¹⁹ *Il y a différentes formes de poses qui vont de l'ostentation à la honte de soi, du maintien à l'abandon de soi. Toutes sont des expositions, heureuses ou malheureuses. Les populations stigmatisées ... qui n'ont d'autre espace que public, savent l'importance de ces poses et ces masques.*, JOSEPH, I., *La ville sans qualités*, La Tour-d'Aigues, Aube, 1998, p.38.

⁶²⁰ *Que Johan Van der Keuken propose dans son film *Masque*, Film MK2-le Monde, Océaniques-FR3, 26 février 1990. Ibid.*

*mouvements ; et moins de décrire des visages que de donner à voir des corps et leur chorégraphie*⁶²¹.

Ainsi vue, l'exposition renvoie à des façons d'apparaître et à des façons d'être dans l'espace urbain. Il existe une sorte de code du comportement dans les différents lieux de la ville de sorte que ses usagers se reconnaissent comme tels. Pour citer Joseph :

*Chaque fois, nous nous préoccupons d'être compris au premier coup d'œil [...] Ce sont ces séquences que l'on appelle usages de l'espace public. Les compétences que nous y déployons tiennent au fait que nous sommes observés, par n'importe qui, et que nous construisons nos apparences non par goût de l'exposition mais pour aider celui qui nous croise à gérer l'instabilité de l'image et le défaut de temps*⁶²².

Si l'on revient aux cas analysés, les migrants parcourant les espaces situés près des zones portuaires de Patras et d'Igoumenitsa ne se soucient guère d'être perçus comme des usagers de ces espaces, ils font un usage atypique de ces derniers en ville, loin des codes bien établis. Lors des périodes où ces personnes sont chassées des zones portuaires, et lorsque l'usage qu'elles en font est remarqué par les autorités, elles se soucient davantage de ne pas être interceptées au premier coup d'œil. À cet égard, l'on constate une caractéristique notoire qui réside dans le changement de la manière de marcher vers le port à Patras au cours de la période d'intensification des rafles policières : au lieu de circuler en groupe, les migrants se déplacent seuls ou à deux et sans porter leur sac à dos qui les caractérise⁶²³.

Joseph cite Sennett qui en parlant de New York constate que les marcheurs de cette ville sont indifférents à la différence qu'ils observent, et selon lui *l'œil voit les différences auxquelles il réagit avec indifférence* ; de cette manière, *toute culture de l'exposition est donc en même*

⁶²¹ *Ibid.*, pp. 38-39.

⁶²² *Ibid.*

⁶²³ Voir plus haut dans la description de l'étape de Patras.

*temps une culture du désengagement*⁶²⁴. Ce que nous voulons soulever en nous appuyant sur les cas que nous examinons, c'est que les usages que les personnes en étapes font de la ville n'adoptent pas les poses reconnues et cela les rend visibles. Ce ne sont donc pas les personnes qui deviennent visibles mais leurs agencements, leurs parcours et leurs réappropriations. Dès lors, l'exposition de ces parcours et installations peut parfois agir comme un remède contre cette culture du désengagement dont parle Sennett. Car il s'agit d'une exposition qui se réfère moins aux faciès – jeunes Afghans, Somaliens ou Marocains vivant dans les campements ou dehors – et davantage aux usages et aux manières d'être, et pour cette raison il est question d'une exposition reconnaissante. Les personnes en étape dans la ville arrivent à créer de nouveaux codes qui ne prétendent pas avoir une application généralisée à tous les usagers de celle-ci, mais qui parviennent à créer une reconnaissance plus universelle puisqu'on les retrouve avec des variantes dans d'autres pays et villes étapes. C'est cette double reconnaissance que l'on a vu émerger pendant la période où le khaimaga était menacé de démolition, une reconnaissance source de réactions et de solidarités, et c'est dans ce sens-là que l'exposition peut devenir attrayante contre l'indifférence du regard des autres usagers de la ville.

Agier fait la description d'une scène à Patras, laquelle, comme il le spécifie : *N'a duré qu'un court instant, mais je l'ai scanné dans ma mémoire*⁶²⁵. Il s'agit d'une scène similaire à celle que nous avons décrite plus haut, lorsque les migrants essayaient de monter dans un camion sur l'autoroute⁶²⁶, et l'auteur précise qu'*il y avait trois places, trois acteurs, trois regards*⁶²⁷ et ces trois regards sont la *dizaine de personnes dans une salle de fitness qui pédalent, marchent et regardent, placides, la course des jeunes afghans derrière les camions [...] le chauffeur du camion [...] et celui qui observe et qui va raconter cette histoire*⁶²⁸ qui, dans ce cas précis, est Michel Agier lui-même. Il observe ainsi une incertitude dans les regards qui sont portés sur ceux qui courent derrière les camions. Les *bourgeois* sportifs de la salle de fitness ou les autres derrière leurs roues *les regardent indifférents*. Quoique que ceux qui courent derrière les camions

⁶²⁴ Joseph citant Sennett, *op.cit.*, p.38. Sur Sennett voir, SENNETT, R., *La ville à vue d'œil*, Paris, Presse de la cité, 1992.

⁶²⁵ AGIER, M., *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte, 2013, p. 17.

⁶²⁶ Voir plus haut.

⁶²⁷ Agier, *Ibid.*

⁶²⁸ *Ibid.*

*s'en moquent comme ils rient des gens de la ville qui les regardent lorsqu'ils se promènent sur le trottoir de la route qui longe le port*⁶²⁹. Agier, à travers cette scène, observe l'existence des mondes qui se croisent mais où l'un se montre indifférent vis-à-vis de l'autre ; et ces mondes différents et ces regards indifférents *symbolisent – selon lui – ensemble et avant tout une (non-)relation et une sorte de concentré de l'état du monde*⁶³⁰.

Selon notre analyse, cette non-relation et cette indifférence du regard vis-à-vis de la différence parviennent à être brisées de temps en temps à travers l'exposition et le double jeu de la reconnaissance que nous avons décrit plus haut. Comme nous le verrons dans un chapitre suivant, cette double reconnaissance crée également un espace de conflit⁶³¹ en ville et suscite des débats entre une partie de la société locale et les autorités municipales.

Si nous revenons encore à cette scène où des personnes courent derrière les camions, comme nous avons pu l'observer nous-même dans un autre endroit de la ville et à un autre moment, nous remarquons un rythme continu de personnes montant dans les camions et en descendant, courant et devant faire face aux autorités, aux chauffeurs, etc. Le même rythme de ce parcours se reproduit également dans la zone portuaire, sauf que là il n'est pas exposé aux regards de la même façon qu'il l'est sur l'autoroute. À nos yeux la description de cette scène traduit une normalité du fait qu'à travers ce rythme ces personnes arrivent à s'imposer d'une manière atypique dans cette partie de la ville. En effet, elles se réapproprient l'autoroute et cela paraît normal, tandis qu'au port tout se déroule furtivement, et les *bourgeois* – pour reprendre les mots d'Agier – l'apprennent de façon anecdotique ou bien ils n'en prennent pas connaissance. En somme, ce parcours semble normal parce que, exécuté comme s'il s'agissait d'un devoir, il devient public. Et c'est précisément à travers ce devoir que les *incertitudes* des événements que *vivent ces autres*, qui se sont réappropriés certains espaces de notre ville, deviennent connues et qu'elles se relativisent aussi dans le double sens exprimé par Agier : *Celui du langage courant pour lequel « relativiser » consiste à rendre l'incertitude « moins grave », plus ordinaire et*

⁶²⁹ *Ibid.*, p. 11.

⁶³⁰ *Ibid.*

⁶³¹ La scène décrite dans le port d'Igoumenitsa avec la personne bloquée en train de dangler et les passants rassemblés autour et créant un espace de conflit, est un exemple de création d'un espace de conflit et de débat.

*vivable ; et celui du langage scientifique, comparatiste, qui permet de considérer ces incertitudes et ces inachèvements de la frontière comme le lot commun de l'humanité*⁶³².

Une autre observation que nous avons faite de cette scène concerne ce que nous considérons comme une faille découlant du contact ; nous nous référons ici au contact que ces exilés ont eu avec nous, comme beaucoup d'autres en ont dans leur quotidien avec des personnes qu'ils rencontrent. Or, la faille réside dans le fait que même s'ils sont en train de partir, ils sont bien ici également, et que même s'ils se projettent sur un avenir proche ou lointain, ils créent des contacts dans le présent et l'ici. De plus, il est intéressant de noter que cette faille est également exposée à la vue et que l'on peut notamment la voir à travers l'occupation de la rue où les voitures roulent vers Patras et son port, tandis que les migrants marchent sur les trottoirs en suivant la même direction.

En ce qui concerne la deuxième caractéristique de l'étape, à savoir le droit à l'autodétermination, nous allons d'abord nous pencher sur l'extrait suivant afin d'expliquer cette notion dans ce contexte.

Le premier soir où nous sommes arrivés à Igoumenitsa, des agriculteurs en grève avaient organisé un blocage symbolique du port pour exprimer des revendications financières, des demandes liées au redressement des institutions de l'industrie rurale et pour faire pression sur le gouvernement⁶³³. Nous avons rejoint les grévistes afin de *repérer* l'endroit où se trouvaient les migrants de la ville, lorsqu'un homme nous a demandé si nous étions des journalistes, et quand nous lui avons répondu que non, il nous a dit : *Ah ! Je vois, vous êtes là en solidarité avec notre lutte*⁶³⁴.

⁶³² Agier, *op.cit.*, p. 8.

⁶³³ Sur les blocus des agriculteurs en 2010, voir (en grec) quelques articles tirés de la presse de l'époque. Αγροτικά μπλόκα 2010, <http://www.agronews.gr/business/fakeloi/arthro/54368/>, Ζυμώσεις για κοινό μέτωπο στην συνάντηση με την Μπατζελή <http://www.tanea.gr/news/greece/article/4556875/?iid=2>, Οριστικό τέλος στην κατάληψη του λιμανιού της Ηγουμενίτσας <http://www.corfupress.com/cp/2010/01/oristiko-telos-stin-katalipsi-toy-limaniou-igoymenitsas/>, Αγροτικό μπλόκο και στο λιμάνι της Ηγουμενίτσας http://kapetanisses.blogspot.gr/2010/01/blog-post_23.html.

⁶³⁴ Igoumenitsa, Janvier 2010.

B) La lutte silencieuse des étapes

La vérité c'est qu'à ce moment précis nous nous sommes retrouvés à cet endroit pour soutenir – dans une certaine mesure – une lutte qui cependant ne se présentait pas comme telle : celle d'une population réclamant de façon indirecte la liberté de circulation. Soulignons que la lutte des agriculteurs grévistes présente des revendications claires exprimées à travers des syndicats et se manifestant avec une courte occupation et le blocage des différents points centraux du mouvement des marchandises – comme c'est le cas du port international d'Igoumenitsa. Quant à la lutte des migrants en transit vers l'Italie, elle se situe *en dehors de toute éducation militante*, pour reprendre la phrase de Rancière⁶³⁵. Les revendications liées à la libre circulation ne s'expriment pas par la parole, mais d'une façon indirecte à travers l'occupation et la réappropriation des espaces en ville et au port pendant une période plus longue.

Lorsque l'on met en parallèle ces deux luttes, il est intéressant de constater que toutes deux partagent le même lieu de manifestation mais qu'elles ne se croisent pas pour autant. Cette rencontre avec les agriculteurs grévistes a rendu, d'une façon paradoxale, cette lutte silencieuse des migrants de la montagne d'Igoumenitsa davantage apparente et présente à nos yeux. De la même façon que – comme nous venons de le décrire plus haut – les personnes marchent sur le trottoir à côté des camions et des voitures se dirigeant vers Patras et son port, les migrants de la montagne sont là, *luttant* pour un usage atypique du port. Ce soir-là – comme d'autres, d'ailleurs, pendant la grève des agriculteurs –, la lutte des migrants consistant à parcourir le port et à monter dans ou sous un camion, a cédé la place à la lutte des agriculteurs grévistes.

L'exposition des usages atypiques des espaces urbains est le résultat d'une lutte continue de ces personnes en ville consistant à s'approprier ses espaces et à se les réapproprier en ajustant

⁶³⁵ Rancière en commentant ce qu'est politique sur la filmographie de Sylvain Georges à propos des exilés de Calais il note que : *La politique des Eclats ou de Qu'ils reposent en révolte ne peut donc pas non plus emprunter la forme classique du récit de lutte. Ce n'est certes pas que la violence de l'ordre soit oubliée par le cinéaste. Mais, il lui importe de montrer la violence tranquille d'un ordre global – la ronde des voitures de police, la lumière aveuglante de réverbères et de gyrophares, l'exécution soigneuse des consignes officielles – plutôt que les coups de matraque. Face à cela sa politique nous montrera non pas la classique opposition d'une violence à une autre mais la façon dont les individus, en dehors de toute « éducation militante », mettent leurs comportements et leurs pensées à la hauteur de cette violence instituée.* RANCIÈRE, J., « Éclats de lumière », Dans *Trafic*, no. 86, juin 2013, Paris, P.O.L., p. 70.

leurs parcours et installations aussi longtemps qu'elles se trouvent en étape. Les différentes phases de Patras sont indicatives d'une lutte silencieuse mais visible de ne pas se soumettre à la menace de leur éviction de la ville, de leur éloignement du port et, enfin, du blocage de la poursuite de leur voyage. Tant qu'elles pratiquent cette lutte silencieuse, elles manifestent le droit à l'autodétermination que nous avons mentionné plus haut ; elles revendiquent une reconquête spatiale contre les paysages d'attribution. Cette lutte révèle aussi *au monde étonné l'infinie géométrie des friches, l'inépuisable configuration des délaissés, l'invention des être abandonnés à eux-mêmes*, pour reprendre les mots de Gilles Clément⁶³⁶, car tant que les personnes exercent ce droit à l'autodétermination, elles créent des étapes en ville.

C) Les dualités des étapes

Tout au début de cette partie, nous nous sommes référés à une éphémérité qui s'éloigne de la précarité assignée à ces personnes en étape en raison des politiques et des pratiques relatives à l'immigration. Or, notre intention est de discerner dans cet éphémère une qualité de création et à cette fin il serait utile de se pencher sur un autre cas – retrouvé dans *Le campement urbain* de Michel Agier – de déplacés, celui des réfugiés palestiniens en Cisjordanie et plus précisément le camp de Dheisheh, à proximité de Bethléem. C'est dans cette ville que, durant les conclusions d'un séminaire, Agier, en tant qu'invité, a parlé de la transformation des camps en ghettos ou en ville, *comme la possibilité d'une issue politique radicale permettant d'en finir avec le camp*. Selon ses propos, *transformer le camp, établir une relation avec son dehors, c'est un fait politique majeur en général*. Agier a conclu son intervention en identifiant *le camp palestinien à l'horizon de tous les camps qui naissent chaque jour dans le monde lorsqu'il a un futur qui se situe entre le ghetto et la ville*⁶³⁷.

⁶³⁶ Éloge de la friche / Gilles Clément, <http://peter29.over-blog.org/article-un-texte-de-gilles-clement-eloges-de-la-friche-58280202.html>.

⁶³⁷ AGIER, M., *Campement urbain. Du refuge naît le ghetto*, Paris, Payot, 2013, p. 100.

C'est alors que les participants au séminaire, étant eux-mêmes palestiniens et habitants du camp⁶³⁸, ont parlé d'un autre *horizon*, celui du *Retour* (*vers les terres et les maisons d'où leurs parents furent chassés en 1948*), et l'un d'eux évoqua le « *risque de normalisation* » que *contenait toute allusion à l'urbanisation des camps*. Ces participants ont mis l'accent au cours de la discussion sur le risque que, à leurs yeux, la *transformation urbaine* du camp palestinien pouvait engendrer ; c'est-à-dire *la disparition du paradigme du Retour*. *Les réfugiés deviendraient comme les autres citoyens et perdraient le rôle politique central qu'ils tiennent dans le combat palestinien*⁶³⁹.

À notre avis, ces participants au séminaire ont soulevé dans la discussion générale autour des camps et des campements ainsi que dans celle liée aux étapes, que ce *droit au retour* est – comme nous l'avons mentionné au début de cette partie – le droit de ne pas renoncer à être là en situation éphémère. Ajoutons à cela que ce droit se traduit sur place à travers une situation paradoxale, une *dualité* : *D'un côté, avec le désir d'améliorer le quotidien du lieu où ils vivent, l'habiter vraiment, ce qui implique d'agir sur l'espace et les conditions matérielles du camp comme des sujets-citadins [...] D'un autre côté, le paradigme du Retour implique le maintien d'un espace d'attente et d'une mobilisation politique contre ce qui fut un « décret de ségrégation »*⁶⁴⁰.

Sans vouloir faire des parallélismes superficiels entre des situations différentes, les dualités vécues face à cet *horizon du retour* nous font tout de même penser à des situations similaires ou plutôt analogues à celles que vivent⁶⁴¹ les déplacés qui se trouvent à Patras et à Igoumenitsa. En effet, il s'agit de situations paradoxales entre un être ici précaire et un va-et-vient au port quotidien reflétant également un droit à ne pas renoncer à un état éphémère. Dans le cas qui nous occupe, ce droit est lié non pas au retour – du moins à ce stade de leur trajet – mais à un horizon motivant *l'avancement vers l'avant*. Dès lors, tout comme pour les Palestiniens dont nous avons parlé précédemment, pour que ce droit au retour reste vivant il faut que le camp ne se

⁶³⁸ Agier, dans la note de bas de page 57 du *Campement urbain*, renvoie au sujet de ce débat à un *groupe d'architectes et urban designers qui interviennent dans les camps, en Cisjordanie* et à leur travail : *Book of return* (Alessandro Petti, Sandi Hilal et Eyal Weizman, *Book of Return*, DAAR, Bethleem, septembre 2009), *Ibid.*, p.132.

⁶³⁹ *Ibid.*, p.100.

⁶⁴⁰ *Ibid.*, pp. 100-101.

⁶⁴¹ A de degrés différents.

normalise pas en ghetto ou en ville, c'est-à-dire en ce qui concerne nos déplacés, pour que l'horizon de l'avancement existe, il leur faut une présence temporaire mais aussi solide à la frontière.

Ces dualités sont manifestes quand on décrit la façon dont a été construit le khaimaga de Patras. Rien que le trajet quotidien de ces personnes se préparant à partir et en même temps à rester reflète une telle situation paradoxale. Mais en outre, l'image des constructions composant le khaimaga témoigne de ce caractère dual et l'allusion que nous faisons à la photo aérienne et au zoom ensuite, illustre ce paradoxe entre lieu permanent et qualité périssable.

L'horizon de l'avancement vers l'avant est marqué sur les *murs* des baraques des exilés par des chiffres gravés révélant le nombre de jours et de mois qui sont passés depuis leur arrivée, ainsi que par la décoration des *khaimas* avec des photos d'anciens habitants du khaimaga qui ont réussi à partir à côté des photos de famille, de proches et de stars de Bollywood. Dans le *khaima* où habite Nadir, on peut voir une photo avec des phrases en dari : *Dieu fais-moi arriver en Italie, ou fais-moi couler dans la mer, ou renvoie-moi à ma Kaboul adorée*. C'est Moussin qui les avait écrites lorsqu'il habitait dans ce même *khaima* avant de réussir à partir pour la Suède. Tout près de la photo de Moussin, il y en a une autre où figurent les noms de différentes personnes qui sont passées par ce *khaima* ou qui y habitent encore ; un x est assigné à ceux qui ont réussi à partir et un trait à ceux qui ont changé de *khaima* ou qui y habitent encore⁶⁴².

Ces dualités ne sont pas seulement évidentes dans les installations des déplacés, elles sont aussi vécues et elles constituent des expériences de leur quotidien qui ne sont souvent pas faciles. Un exemple à cet égard est le va-et-vient au port. En effet, ceux qui s'y livrent régulièrement font preuve d'une force étonnante alors qu'ils ne semblent pas être conscients de leur constance, ni de leur courage. Les différentes phases consistant à se rendre au port, monter dans ou sous un camion, etc., se succèdent sans que ceux qui les exécutent réfléchissent aux dangers, et ce n'est que pendant les longues périodes de *repos*, lorsqu'ils arrivent à prendre de la distance qu'ils réalisent vraiment ce qu'ils font. À cela il faut ajouter que le fait de vivre dans le *khaimaga*

⁶⁴² Sur le sujet du *khaima* et de façon générale pour une illustration du khaimaga il est intéressant de voir le film de Thanassis Karanikolas, KARANIKOLAS, A., *Khaima*, Greece/Germany, 2011 <http://kioskderdemokratie.blogspot.gr/2015/09/khaima-athanasios-karanikolas-germany.html>.

suscite souvent chez certains ne réussissant pas à le quitter un sentiment d'échec et de mal chance⁶⁴³. Y, un Afghan qui était resté au khaimaga pendant une période d'un peu plus d'un an me raconte que c'était mieux à l'époque où il habitait dans un chantier à côté du khaimaga, même s'il faisait plus froid et qu'en général la situation était beaucoup plus difficile que de partager une baraque avec d'autres :

À l'époque il n'y avait rien pour me retenir ici, je savais que si je n'y arrivais pas aujourd'hui il n'y aurait pas un chez moi où je pourrais rentrer, il n'y aurait rien pour m'attendre ; alors j'allais tout le temps au port, le matin, l'après-midi et le soir. Tandis qu'ici j'ai beaucoup plus peur d'y aller et je traîne en jouant aux échecs avec mes amis, en préparant à manger, en dormant⁶⁴⁴.

Cette expérience d'un quotidien entre un vivre ici précaire et l'espoir de partir ailleurs apparaît à nos yeux comme un rituel paradoxal qui a lieu chaque soir que les gens tentent leur chance au port. Nous avons souvent été témoins de ce rituel dans le khaimaga et à chaque fois il y avait quelque chose qui nous étonnait : après le repas, suivait la prière et ensuite les gens faisaient leurs adieux avant d'aller au port comme s'ils allaient se revoir le lendemain. Il nous a semblé utile de faire la description d'une telle scène pour expliquer ce qui nous a semblé paradoxal.

Je me trouve au *khaima* de Nadir avec Zahid, Abdoul et beaucoup d'autres, il est tard le soir et nous dînons tous ensemble. Une fois le repas terminé, ils commencent à prier et ils font des vœux pour ceux qui vont partir ainsi que pour ceux qui restent, comme ils me l'ont expliqué plus tard. Après la prière, Abdoul se lève et commence à dire au revoir à chacun de nous, car il va s'essayer au port ce soir ; il a l'air content et plein d'énergie, les autres aussi, et tous ensemble ils rient et ils plaisantent comme d'habitude. Abdoul quitte le *khaima* peut-être définitivement, mais la vie reprend son cours normal, et c'est cela que je perçois comme un paradoxe : pourquoi

⁶⁴³ Par contre les Afghans que nous avons rencontrés en France gardent toujours de très bons souvenirs. Un grand nombre d'entre eux disent d'ailleurs que *lorsque j'aurai mes papiers j'y retournerai pour trouver du travail et rester là-bas...* Il en va de même pour beaucoup de Somaliens qui se trouvent en Angleterre et qui regardent avec nostalgie les *jungles* de la région de Calais, comme Lilly Boilet le remarque dans : Migration : l'errance ou l'asile/ Angleterre. Programmes échanges et partenariats, GISTI (France) – MRN (Angleterre), session 9 octobre 2008.

⁶⁴⁴ Discussion avec Nadir, dans le *khaimaga* de Patras en février 2009.

Abdoul et les autres réagissent à son départ avec une telle apathie alors qu'il y a de grandes probabilités qu'ils ne se revoient plus ? Est-ce que la répétition de cette procédure, comme dans un rituel, relativise les sentiments des personnes ? Est-ce que les relations et les liens qui se créent dans les khaimaga sont particuliers du fait que les gens se trouvent dans un entre-deux ? Encore aujourd'hui je n'ai pas de réponse claire à ces questions, mais ce qui est certain maintenant, c'est que j'ai ressenti à ce moment-là ce paradoxe que ces gens vivaient et vivent dans ce quotidien d'étape.

Quant aux liens et aux contacts qui se tissent dans ces situations de dualité, comme celles que nous observons à Patras et à Igoumenitsa, nous allons les analyser dans un chapitre suivant. Néanmoins, nous souhaitons développer cet aspect d'entre-deux et les sociabilités qui se créent en son sein, afin d'approfondir comment ce paradoxe est vécu à ce moment-là. Pour ce faire, nous allons établir un parallélisme entre des fragments de mon terrain de Patras et certaines scènes des films de Sylvain Georges sur des situations similaires dans les campements de Calais. Commençons par des séquences tirées de *Ils nous tuerons tous*⁶⁴⁵.

Il y a deux plans dans ce film que j'aimerais citer. Premièrement, au début deux personnes discutent entre elles, tandis qu'elles parlent devant la camera (l'un traduit l'autre) : *Je suis en train de perdre ma vie, chassé par la police, chassé par la misère et la faim*. En même temps, ils rient parce qu'ils constatent que la police est à côté, ou plutôt qu'elle est là, au même endroit et au même moment où elles discutent. Dans le deuxième plan, la caméra se positionne derrière des grilles et dévoile des fouilles corporelles faites par des policiers à des personnes ; cette scène laisse supposer que certaines d'entre elles seront conduites au commissariat de police. À cet instant, l'on entend des chants en guise de musique de fond qui proviennent en fait des gens se trouvant à côté, c'est-à-dire derrière la caméra, dans leur espace de vie, leur lieu de refuge, dans ce campement improvisé. Je trouve ces deux scènes très parlantes symboliquement, car elles révèlent la façon d'être de ces personnes que Sylvain George filme dans des espaces comme Calais ou Patras.

⁶⁴⁵ GEORGES, S., *Ils nous tuerons tous*, Noir Productions, 2009, <http://www.noirproduction.net/page-d-exemple/production/courts-metrage-sylvain-george/ils-nous-tueront-tous/>.

En fait, dans le premier plan, l'on raconte avec des paroles ce qui suivra dans le deuxième, à savoir une scène typique et révélatrice de l'absurdité du quotidien de ces personnes : des contrôles policiers et des fouilles corporelles, et en même temps des chants ; de la violence et de la répression, à côté du refuge, du repos, de la coexistence, des liens. C'est ce que raconte d'ailleurs une autre personne dans le film *Qu'ils reposent en révolte*⁶⁴⁶ : *C'est comme-ci, comme ça ; moitié-moitié ; couci-couça ; ni mort, ni vivant ; j'existe et je n'existe pas ; ni un être humain, ni un animal ; in between*⁶⁴⁷ (à mi chemin entre)...

Dès lors, la façon d'exister de ces personnes à Calais ou à Patras est cet *in between* qui signifie à la fois : mi-chemin entre deux étapes et un entre deux réalités, un entre deux mondes. C'est une étape pendant un déplacement au cours d'un long trajet, une frontière à franchir pour passer dans un autre pays. Calais, comme Patras, sont des étapes d'un voyage et les regroupements spontanés qui se créent autour des endroits stratégiques de ces villes manifestent bien le caractère de passage d'un *in between*.

Cependant, cet *in between* implique également un autre entre deux que celui de l'étape, celui du *en chemin vers*. C'est le *in between* des deux mondes, de la même façon que la camera s'impose dans ce plan du film *Ils nous tuent tous* : regarder les contrôles de police et entendre les chants et les rires des gens.

Le quotidien de Calais, comme le quotidien de Patras, se composent de scènes de violence qui alternent avec des formes d'adaptation dans des conditions de vie extrêmement précaires, mais qui sont en même temps des formes de collectivités immédiates. Ce sont des collectivités atypiques qui se créent tout en étant ensemble dans le territoire, dans les endroits de refuge entre la ville et le port. Ainsi, à côté de la violence et de la répression, et à partir des réappropriations de l'espace où s'effectue un partage des communs, émergent des types de socialisation et de sociabilité.

⁶⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁴⁷ J'aimerais conserver l'expression en anglais, car à mon avis elle décrit mieux cette situation de dualité entre un ici et un au-delà.

Nous trouvons des images de communauté dans plusieurs plans, comme la scène du repas sur la voie ferrée dans *Qu'ils reposent en révolte : If you eat this you go to England* ; ou encore les petits jeux entre amis sur les rails. J'ai également été témoin de plusieurs scènes similaires à Patras, dont je citerai quelques-unes : les après-midis où l'entrée au *khaimaga* de Patras devenait un terrain de foot, de cricket ou de volley-ball, ainsi que le quotidien dans des vieux wagons abandonnés du *haragga* qui devenait un jeu paradoxal entre mobilité et immobilité. Là, comme nous l'avons décrit précédemment, tout se passait sur un trottoir étroit et long : des groupes de personnes en train de manger, des gens faisant leur prière à côté, d'autres assis à discuter, et plus loin ceux qui jouaient au foot ; un quotidien qui se répartissait le long du trottoir comme une série d'événements. Plusieurs images présentent un quotidien plus permanent comme celui du *khaimaga* : la file d'attente pour acheter du pain à des heures précises de la journée révélant qu'un des baraquements faisait fonction de boulangerie, les petits commerces, la salle de billard ou encore la Mosquée.

Dans tous les cas, dans les deux villes on peut discerner des constructions qui manifestent des temporalités différentes : des refuges très précaires ou des constructions plus permanentes. C'est ce que l'on pourrait nommer espace-trajet, comme par exemple, lorsque dans le film *Qu'ils reposent en révolte* une personne montre sa demeure dans la jungle : une sorte d'arbuste, un petit espace de végétation dense couvert par un petit morceau de toile servant à peine à protéger de la pluie, à côté de l'autoroute où passent des camions, *ici jusqu'à cinq personnes peuvent dormir quand la nuit arrive. C'est comme une maison*, raconte une personne⁶⁴⁸. Ou des constructions plus solides comme notamment les baraques faites avec des planches de bois, des tissus, du papier, du plastique, des objets abandonnés trouvés en ville ou dans des chantiers et réutilisés.

Ce qui ressort de ces allers-retours des scènes des films de Sylvain Georges et des fragments de mon propre terrain dans la ville de Patras, c'est le sens du vivre *in between*, c'est-à-dire un quotidien de temporalités différentes où des scènes de départ et de chasse à l'homme se succèdent en alternance avec des espaces plus paisibles de repos où des liens de communauté se tissent.

⁶⁴⁸ GEORGES, S., *Qu'ils reposent en révolte (des figures de guerre)*, Noir Productions, 2010, http://www.film-documentaire.fr/4D ACTION/w_fiche_film/21888_1.

La description de la scène qui suit est tirée du film, *Ils nous tuent tous*, elle constitue à notre sens la meilleure illustration de cet *in between*.

Un premier plan : des personnes assises autour du feu, de vieux fauteuils, des cartons en guise de sièges et une télévision cassée. Soudain, les personnes commencent à courir car la police arrive. La caméra reste fixée sur ce plan mais à présent il n'y a personne, on voit seulement le feu qui continue à brûler, les sièges et la télé. Quelques instants après apparaît une personne assise à côté du feu.

Cette alternance des scènes est très éloquente, car elle ressemble à la scénographie d'une pièce qui donne l'impression qu'elle se trouve dans une maison. La pièce reste, les gens sont de passage, ils vont et ils viennent, tandis que l'aspect même de la pièce reste éphémère ; et les va-et-vient sont intenses, imprévus et violents. Cette succession des scènes est indicative du jeu entre éphémère et permanent, entre quotidien violent de chasse à l'homme et répression et quotidien plus paisible de repos. Cette alternance est aussi significative du caractère de passage, du transit qui a lieu dans les situations d'*in between*, et elle montre cette dualité entre l'ici précaire et l'horizon de l'avancement vers l'avant.

La temporalité de cet *in between* est l'éphémère et son espace est le campement et la ville. Les personnes qui y vivent sont tournées vers leur projet de partir alors qu'elles sont en train de *lutter* pour la réappropriation de certains espaces en ville, comme nous l'avons vu plus haut. Agier poursuit son analyse sur la dualité paradoxale en soulignant que les habitants du camp de Dheisheh vivent en remarquant que : *La contradiction que nous voyions entre un sujet citoyen tourné vers les projets, la transformation de son espace et l'avenir, et un sujet politique dont le projet est référé au passé, au retour, et pour qui, en reprenant les mots d'Agamben dans un sens tout empirique, le camp est bien à ce moment-là « l'espace de la politique »*.⁶⁴⁹ En suivant l'idée d'Agier, l'état éphémère des personnes en étape à Patras, Igoumenitsa, Calais et ailleurs peut se transformer en espace de la politique à des moments où la lutte pour l'être ici et l'horizon d'un avancement vers l'avant se déploient ensemble dans un quotidien. À cet égard, nous avons choisi un extrait du terrain qui d'après nous illustre très bien cette idée.

⁶⁴⁹ Agier, *op.cit.*, p. 101.

Le jour d'une grande manifestation pour les droits des migrants à Patras nous partons du khaimaga en cortège pour nous rendre au centre-ville. Le cortège longe la longue de la zone portuaire et nous suivons le trajet que tout le monde fait pour aller au port ; c'est un chemin bien connu de tous les gens du khaimaga. À un moment donné, le cortège arrive devant la porte d'embarquement du port réservée aux cargos à destination de l'Italie et tous les manifestants crient *Asilo Asilo* (droit à l'asile). C'est alors qu'un groupe de personnes du khaimaga se trouvant dans le port en train de chercher un camion s'approchent des barbelés, elles nous regardent, elles sortent du port et rejoignent le cortège en criant avec nous *Asilo Asilo* et on continue tous ensemble. Ce fut un moment très fort pour ces personnes venues du port et pour le reste du cortège !

Chapitre 10. Vivre dans l'in between. Quelques réflexions conclusives de la deuxième partie.

L'intérêt de cette partie est d'analyser *plus* profondément les expériences vécues par les migrants dans cet *in between* à travers des discussions que nous avons enregistrées et des observations que nous en avons tirées. Toutefois, il est nécessaire ici de préciser que nous sommes conscients d'être toujours des *outsiders* par rapport aux réalités des exilés, si bien que nous n'avons pas la prétention de saisir parfaitement leurs expériences vécues ainsi que leurs projets de vie. Néanmoins, essayer d'écouter leurs récits est le moindre des efforts que nous puissions faire pour examiner les contacts et les relations qui se tissent. De plus, mettre en parallèle nos impressions et leurs récits peut s'avérer fructueux non seulement pour la compréhension des *incertitudes* que vivent les *autres*, les *étrangers*, mais aussi pour nous, *les nôtres*⁶⁵⁰.

À la fin du chapitre précédent nous nous sommes référés à l'état éphémère de la présence des personnes en étape et à la possibilité de sa transformation en espace de la politique ; or, cette mutation ne peut avoir lieu que lorsque deux éléments coexistent : en ce lieu, un mode d'être revendicatif et le projet d'un avancement vers l'avant. *Si on est là c'est juste pour changer notre*

⁶⁵⁰ AGIER, M., *La condition cosmopolite...*, *op.cit.*, p.8.

vie, me disait un Algérien du *haragga* de Patras. On retrouve bien ces deux éléments dans cette phrase car, d'un côté, s'exprime la raison pour laquelle les personnes sont là – un projet de vie – et, de l'autre, une nécessité assumée : pour arriver à atteindre ce dernier, ces personnes ont besoin de se trouver là. Dans cette perspective, l'étape en ville se réfère à une dynamique, à celle de cet *in between* que nous venons de décrire au chapitre précédent. Dans les paragraphes qui suivent, nous avons l'intention de regarder de plus près les façons d'exister dans cet *in between*, comme un monde formé par des connexions et des déconnexions continues. Loin d'une approche relativiste d'*exotisation* cherchant à observer des subjectivités *exotisées* régnant dans l'*in between*, nous nous efforçons d'analyser un contexte spécifique de l'*in between* afin de voir quels types de socialisation et de sociabilité⁶⁵¹ (Merklen, 2009) s'y créent.

A) Le rite du passage

Dans un numéro spécial dédié au campement de Patras⁶⁵² à l'époque où MSF y opérait, le psychologue de la mission – Thanasis Parashis – a partagé certaines de ses réflexions relatives à la situation à laquelle il était confronté lorsqu'il se trouvait à cet endroit.

En train de perdre notre vie ici à Patras. Cette phrase, écrite en anglais et en farsi, est tirée du dessin d'un jeune afghan de 16 ans lorsque le psychologue de MSF lui demande de décrire le monde qui l'entoure. Dans un dessin fait par quelqu'un d'autre sur le même sujet, l'on distingue des petites silhouettes debout et allongées se trouvant dans la montagne, entourées d'animaux – il s'agit de ceux qui sont restés au village. Sur une autre image figurent la mer, des bateaux et des personnes placées horizontalement, ainsi qu'un camion dans un port et des flèches visant quelqu'un. Selon Parashis, cette image renvoie au passeur ou aux garde-côtes, c'est-à-dire à quelqu'un qui empêche la personne de partir.

Le psychologue poursuit sa réflexion en racontant qu'il s'agit d'enfants que les conditions défavorables de survie ont obligés à devenir adultes. De fait, l'équipe de la mission de

⁶⁵¹ Nous nous référons ici à l'analyse de Denis Merklen, dans MERKLEN, D., *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La dispute, 2009, laquelle sera exposée dans un chapitre suivant.

⁶⁵² Journal Eleftherotupia H Kaboul tis Patras (La Kaboul de Patras), paru le 28 mars 2008, disponible sur <http://www.enet.gr/?i=news.el.article&id=30076>, consulté le 19 août 2017.

MSF doit répondre chaque jour à l'angoisse ressentie par ces jeunes Afghans du *khaimaga* et qui est principalement fondée sur l'opportunité d'avoir une vie digne.

Et bien qu'ils voient qu'il n'y a pas un avenir ici, lorsqu'on leur a demandé s'ils voulaient retourner [chez eux], ils ont refusé [...] Ils n'ont pas fait un voyage de loisir pour arriver ici ; c'était une expérience dangereuse. Ils ont été exposés à des états d'anxiété extrêmes, ce qui leur a causé des symptômes de stress post-traumatique et des troubles stressants. Ils sont tout le temps vigilants pour trouver les moyens d'améliorer leur vie et parce qu'ils n'y parviennent pas, ils se sentent désespérés et frustrés. Leur enthousiasme à l'égard de la vie s'est transformé en désespoir. Leur retour est impossible et il leur est tout aussi difficile d'avancer. Le fait qu'ils soient bloqués ici suscite en eux un sentiment de culpabilité [...] Quand ils parlent au téléphone avec leurs parents ils ne leur racontent rien au sujet du campement, ils les protègent de la vérité misérable à laquelle ils sont confrontés pour qu'eux ne souffrent pas⁶⁵³.

Sur ce point il faudrait souligner que les étapes faisant l'objet de nos observations sont principalement le fait de jeunes hommes dont beaucoup de mineurs et, dans une moindre mesure, d'enfants. De ce fait, les réflexions sur ce que ces personnes ressentent au cours de ce passage de leur voyage, qui est en même temps un passage de leur vie, sont très pertinentes. Néanmoins, il y a lieu d'ajouter que d'une manière plus abstraite ces observations s'appliquent également à la population adulte des campements en situation d'étape. À cet égard, Nicolas Puig considère le voyage des migrants palestiniens vers l'Europe comme un *rite de passage vers l'âge adulte et la revendication d'une place légitime comme citoyen du monde* car, selon lui, les migrations qui ont lieu dans ces contextes prennent *la forme d'un rite de passage par lequel les jeunes hommes investissent le monde adulte*⁶⁵⁴.

⁶⁵³ Ce sont les propos du psychologue de la mission des MSF qu'opérait dans le *khaimaga*, tirés du numéro spécial du journal *Eleftherotupia* H Kaboul tis Patras (La Kaboul de Patras), paru le 28 Mars 2008, disponible sur <http://www.enet.gr/?i=news.el.article&id=30076>, consulté le 19 août 2017.

⁶⁵⁴ PUIG, N., « Le voyage en Grèce : itinéraires, allers-retours de Palestiniens réfugiés au Liban », Institut de recherche pour le développement, 2012, pp. 1-3.

Le passage de la vie d'enfant à celle d'adulte dépend de plusieurs éléments et pour cette raison il faut toujours l'analyser dans le contexte socio-culturel dans lequel il se déroule. Notons que l'âge n'est pas toujours un élément décisif dans ce passage, de même que parfois ce passage a lieu sans qu'il y ait de rite, comme par exemple les enfants qui deviennent adultes brusquement. Dans l'analyse que nous effectuons sur les étapes en ville, nous sommes davantage intéressés par le fait de discerner un rite de passage vers une autre vie indépendamment de l'âge. Autrement dit, nos observations se concentrent sur l'étape comme passage vers une vie *adulte* non pas d'un point de vue de l'âge, mais du rite vers un nouveau monde ; et ce rite laisse des marques sur les personnes, comme il laisse également des empreintes dans la ville⁶⁵⁵.

Ces rites de passage ressemblent à ce que Turner nomme *ritualisation des transitions sociales*. Et Boudou, en citant Turner, explique ce que ces ritualisations signifient : *Passer de l'enfance à l'âge adulte, de la vie à la mort ou d'un territoire à un autre, ce sont là des moments critiques parce qu'ils supposent la traversée d'un temps transitionnel considéré comme incertain et donc dangereux*⁶⁵⁶.

Les expériences que les gens font dans les situations d'*in between* ne sont pas faciles, elles constituent exactement ce *temps transitionnel incertain et dangereux*. Elles peuvent être traumatiques et traumatisantes, violentes, douloureuses voire atroces. Les propos du psychologue de MSF et les dessins qu'il a décrits en témoignent, de même que plusieurs discours entendus et des regards croisés dans les campements de Patras, d'Igoumenitsa et d'ailleurs. La peur et la difficulté cohabitent – dans les expériences de l'*in between* – avec l'angoisse du départ qui devient souvent source de stress ou de frustration, surtout parce qu'elle s'accompagne d'un sentiment d'échec. Néanmoins, cette angoisse implique également l'espoir du départ, l'horizon de l'avancement vers l'avant.

Notons que cet horizon est présent selon différents aspects dans la vie de l'*in between*. Comme nous l'avons déjà décrit, il apparaît à travers les photos et les dessins qui *décorent* les *khaimas*, et il est aussi visible dans les regards des gens et même dans la posture de leurs corps ;

⁶⁵⁵ Il s'agit des rites de passage qui font travailler également la ville et nous allons revenir sur ce sujet au chapitre suivant.

⁶⁵⁶ BOUDOU, B., « Éléments pour une anthropologie politique de l'hospitalité », Dans *Revue du Mauss*, no. 40, La Découverte, 2012, p. 269.

nous avons remarqué lors de la description du *khaimaga* qu'une image assez fréquente est celle des gens qui restent en position accroupie avec les bras en avant : des gens prêts à partir. En outre, plusieurs propos révèlent comment cet horizon est souvent vécu avec douleur : *J'ai peur du temps, un mois, deux mois c'est trop*, me dit quelqu'un du haragga. *J'ai peur de mourir ici, au port, dans la mer*, me dit un autre, *c'est comme si on était dans un film de science-fiction. Un film d'horreur et qu'on n'arrive pas à croire ce qui nous arrive*, raconte un jeune du haragga.

Parfois l'horizon de cet avenir est vécu avec une sorte de légèreté et de plaisanterie : *Bateau mon amour, oh ! bateau t'es mon amour, fais-moi sortir de la misère, je suis fatigué j'en ai marre*, chantait en rigolant un Algérien. La scène suivante témoigne également du sarcasme de Jamal, un Afghan de 5 ans ayant perdu ses premières dents, et à qui j'ai demandé en rigolant où elles étaient ? Et lui de répondre : *Italia, raftam Italia* (mes dents sont parties en Italie) [...] *Si je savais nager j'irais rejoindre ma mère en Italie à la nage, mais j'ai peur des requins*.

Enfin, souvent cet horizon transparait à travers les propos comme un espoir : *Le seul but est l'Italie ; le seul but est de sortir d'ici*, insiste un Algérien du haragga ; ou encore, *je cherche l'avenir, ma situation de moi* affirme son ami. *Si tu as de l'argent tu peux ouvrir une route dans la mer*, dit un Afghan dans la montagne d'Igoumenitsa en contemplant le paysage, et, à ses côtés, un Soudanais me raconte ce que représente Igoumenitsa pour lui : *Je vois cet endroit comme le début de l'avenir*. Par ailleurs, l'espoir a aussi et surtout un caractère de lutte et les propos d'un Algérien rencontré dans le haragga de Patras le montre de façon caractéristique : *J'ai passé presque 10 ans en Europe, j'ai été expulsé de France ... oui, j'étais avant ici, expulsé en Algérie une fois ... j'ai été expulsé en 2007, je suis resté 3 ans en Algérie, je me suis reposé un peu, et voilà, j'ai essayé de revenir et me voilà en Grèce, ça fait 3 mois que je suis là [...] j'étais avant en Italie, j'y ai passé 14 mois, j'ai déposé un dossier pour avoir un permis de séjour [...] maintenant je reviens en Italie [...] vous les Européens, vous avez les moyens, c'est pour ça qu'on vient ici [...] On ne cherche pas à se suicider mais on cherche à combattre la galère, la misère, la misère jusqu'à ce que je trouve une faille dans la porte ouverte et que je rentre, c'est le premier pas de la vie et c'est comme ça la vie, c'est un combat*. Ces derniers propos sont éloquentes quant à cette lutte silencieuse dont on a déjà parlé ; les va-et-vient décrits par cet homme sont les traversées sans nom que nous avons décrites dans la première partie de cette thèse, à savoir les paysages attribués. Or, ces va-et-vient constituent une lutte continue de

réapparitions et de réappropriations jusqu'à parvenir à creuser une faille. Le rite ici réside dans cette misère qui n'est pas hermétique, c'est une misère poreuse dont les failles conduisent les personnes à leur prochaine étape.

Nous nous sommes déjà référés à l'étape en tant qu'une dynamique se constituant comme telle à travers son exposition en ville, d'un côté, et parce qu'elle implique un droit à l'autodétermination, de l'autre. Ce dernier est manifeste dans les expériences des gens mus par les relations, car l'avancement vers l'avenir s'accompagne souvent du projet de rejoindre des parents, des amis ou des proches qui sont arrivés dans un pays et qui ont réussi à s'y installer. Souvent, il s'agit de liens qui ont été tissés en cours de route, car dans ces situations en étapes les gens cherchent à créer des réseaux en vue de faciliter la réalisation de leur projet de s'installer quelque part ; ils cherchent également à créer des relations afin d'établir leurs propres liens et de retrouver leurs appartenances. En outre, les gens se souviennent avec nostalgie des parents qu'ils ont dû quitter, des personnes qu'ils ont laissées chez eux ou de celles à qui ils se sont attachés pendant les étapes précédentes, et ces liens jouent un rôle essentiel dans ce que nous avons vu comme le droit à l'autodétermination, car les relations et l'autodétermination sont également des éléments du rite de passage vers l'âge *adulte*.

L'extrait qui suit illustre comment ces relations tissées⁶⁵⁷ deviennent une sorte d'identité pour les personnes. Un jour, tandis que je me trouve dans le *khaima* de Zahid, celui-ci me raconte qu'il n'a aucune pièce identité, comme la plupart des personnes d'ailleurs, *je suis là juste avec ça*, dit-il, et il me montre son portefeuille. *Tu veux voir ce que j'ai dedans ?* me demande-t-il en riant, et puis il sort un petit paquet de photos. Ce sont des photos d'identité de jeunes hommes de son âge, *ce sont les photos d'amis*, affirme-t-il. Ensuite, il me montre une photo plus grande sur laquelle on voit Zahid avec des amis en train de manger une pastèque, de faire des grimaces et de rigoler dans un endroit près de son village. C'est une photo révélant des moments de détente et de convivialité ; certains amis qui y figurent sont restés là, alors que d'autres sont déjà arrivés en Angleterre.

Une constatation générale que l'on peut dégager, c'est que la perte de l'espoir quant à l'avancement vers l'avant rend l'être ici plus pénible. Néanmoins, dans le rite de passage qui

⁶⁵⁷ Ces liens suggèrent aussi l'horizon d'un retour plus ou moins lointain.

nous occupe, il n'existe pas seulement un passé et un avenir, mais toute une dynamique de *relationnalités* et de sociabilités qui se créent dans le présent. Et selon les différents lieux et périodes, les relations qui se créent se caractérisent par des hiérarchies ou par des convivialités, par des paternalismes ou des relations plus égalitaires.

Les socialités et sociabilités qui se produisent dans ces espaces *in between* concernent les manières de s'associer et de tisser des liens dans les quotidiens se déroulant dans des espaces partagés qui sont en même des espaces *hébergés* dans des villes. Par conséquent, avant de nous pencher sur ces manières de s'associer à des espaces *in between*, il est nécessaire de mettre l'accent sur les évolutions liées à la relation de ces espaces avec la ville. Tout au début de cette partie nous avons décrit les différentes étapes de Patras et d'Igoumenitsa, à présent nous allons mettre en parallèle ces différentes phases d'étape afin de comprendre leur progression.

B) La mise en parallèle des différentes étapes

Les parties descriptives figurant tout au début de cette partie ont révélé diverses phases des étapes qui ont eu lieu à Patras et, dans une moindre mesure, elles ont montré de petites transformations à Igoumenitsa. De plus, les descriptions des terrains accomplis au cours de périodes distinctes ainsi que le parallélisme entre les deux villes, ont eu pour objectif de mettre en évidence les différentes évolutions et d'élaborer des pistes nécessaires à la comparaison de cas similaires ou dissemblables de ces relations et sociabilités tissées dans le présent.

Patras en tant que ville étape fut davantage analysée qu'Igoumenitsa parce qu'elle a une plus longue histoire liée aux migrations qui transitent par son territoire et qui s'y installent. Les évolutions observées ces dernières années s'inscrivent dans une période étendue transformant les tactiques des personnes en étape, la ville et les contacts de ces gens avec la ville. Autrement dit, l'étape de Patras s'est construite au fil des ans, mais celle d'Igoumenitsa, bien qu'elle connaisse également une longue histoire en matière d'immigration et de transit⁶⁵⁸, elle n'a toutefois pas l'ampleur de celle de Patras.

⁶⁵⁸ Nous nous sommes déjà référés à ça brièvement dans un chapitre précédent.

Comme nous l'avons décrit précédemment, les situations observées à Igoumenitsa ressemblent plutôt à celles de la période suivant le démantèlement du *khaimaga* de Patras. Des espaces de vie isolés et *exclus* de la ville, et des gens plutôt dispersés et plus exposés à l'extérieur et à ses menaces. Par ailleurs, nous avons déjà montré comment les contradictions à Igoumenitsa deviennent plus manifestes dans le quotidien des migrants ainsi que dans celui des *locaux*.

La montagne d'Igoumenitsa renvoie à un endroit moins ouvert que le *khaimaga* de Patras, ou même que le *haragga* de la période d'après. Comme nous le verrons par la suite, une question qui revient souvent à Patras, surtout pendant l'époque du *haragga*, c'est celle liée aux regards que les passants de la ville adressent aux migrants ; ce sont des regards blessants pour ces gens-là. À Igoumenitsa cet aspect n'a pas été mentionné dans les récits, du fait, nous semble-t-il, que les gens de la montagne et les passants locaux d'Igoumenitsa ne se croisent pas autant. Cela nous fait réfléchir encore à l'isolement de ceux qui vivent à cet endroit, un isolement que nous avons ressenti le premier jour de notre arrivée en entendant l'écho des voix venant de la montagne.

À Igoumenitsa, il existe un passage sous un pont que les migrants empruntent en allant au port ou en rentrant à la montagne, et souvent certains s'y attardent pour parler. Un soir, à cet endroit, j'ai croisé Jahel du Soudan qui m'a dit qu'il préférerait Patras à Igoumenitsa, car dans la première on peut survivre sans payer, *tu trouves de la bouffe, il y aussi les poubelles, il y a les trains (haragga) pour rester, tandis qu'ici (Igoumenitsa), il n'y a rien. Ici, il faut payer pour rester dans la jungle, il faut payer pour manger et il faut payer pour partir* Jahel se référait aux passeurs qui, selon lui, contrôlent la jungle et le port, tandis que ce n'était pas le cas à Patras. D'un autre côté, les propos de Raoul, un Iraquien rencontré à la montagne, nous donnent une image différente des passeurs, car d'après lui, *les passeurs à Igoumenitsa sont ridicules. Ce qu'ils font tout le temps, c'est fumer, manger et prendre de l'argent.*

Certes, à la différence de Patras, à Igoumenitsa, dans les campements qui sont assez isolés et pratiquement dépourvus de contacts avec la ville, les différentes hiérarchies semblent s'imposer davantage. En effet, lorsque les lieux se caractérisent par une ouverture, comme c'était le cas à certains moments à Patras, on a l'impression que ces hiérarchies sont moins présentes. Mais quoi qu'il en soit, le rôle des passeurs, plus autoritaire ou plus caricatural, façonne l'image

de la montagne à Igoumenitsa beaucoup plus qu’au *khaimaga* ou au *haragga* à Patras. Même si ce n’est pas si flagrant *in situ*, les propos des migrants, leurs impressions et les histoires qu’ils partagent avec nous le révèlent ; à Patras, les récits sur les passeurs concernaient plutôt la région du port.

À présent, il serait intéressant de faire quelques brèves observations sur l’activité des passeurs afin de comprendre leur rôle dans le réseau des relations et contacts qui se créent. Il est certain que l’activité des passeurs est déterminée par les politiques de contrôle et d’empêchement de l’immigration, mais elle permet également de couvrir des failles en répondant aux besoins des migrants quant à leur survie dans l’immédiat dans des lieux et des situations de transit⁶⁵⁹. Toutefois, ce n’est pas nous n’entendons pas examiner ici le rôle des passeurs, car leur activité fait l’objet de plusieurs études⁶⁶⁰, mais seulement nous arrêter un instant sur les relations sociales que cette activité implique. Triandafyllidou et Maroukis⁶⁶¹ ont en effet analysé la nature complexe des réseaux de passeurs à travers une recherche empirique qui met en lumière cet aspect relativement peu exploré de la littérature sur le sujet et qui est celui des relations sociales. Ils examinent l’activité des passeurs comme un phénomène social plus complexe où des relations sociales et des liens en réseau existent derrière lui, connectant les sociétés locales et les économies des pays d’origine, de transit et de destination.

Dès lors, cette activité est soumise à une organisation informelle en réseau où les différentes parties prenantes sont impliquées à des degrés divers. Triandafyllidou et Maroukis⁶⁶² font la distinction entre les grands investisseurs dans l’entreprise des passeurs et les plus petits, comme les recruteurs et les transporteurs organisant et exécutant les voyages de longue distance, qui parfois accompagnent les migrants à franchir les frontières. Ils évoquent également les guides

⁶⁵⁹ À ce sujet, nous trouvons très éloquent le terme *passeurs de l’hospitalité*, employé dans un blog de réflexion sur la situation des exilés à Calais, mais dans un autre sens que celui que nous décrivons ici. Les passeurs de l’hospitalité ont pour but *d’informer, inviter à réfléchir, mieux faire comprendre, sensibiliser à la situation des exilés à Calais*. Voir <https://passeursdhospitalites.wordpress.com/a-propos/>. Or, dans beaucoup de cas le rôle des passeurs rencontrés dans des situations comme celles de Patras et d’Igoumenitsa n’est pas très différent.

⁶⁶⁰ Sur ce sujet voir, TRIANDAFYLLIDOU, A., ANGELI, D., “Migrant Smuggling in Europe”, In M. MCAULIFFE, F. LAZCKO (eds.), *Migrant Smuggling Data and Research: A Global Review of the Emerging Evidence Base*, Geneva, IOM, 2/11/2016.

⁶⁶¹ TRIANDAFYLLIDOU, A., MAROUKIS, T., *Migrant smuggling. Irregular migration from Asia and Africa to Europe*, London, Palgrave Macmillan, 2012.

⁶⁶² *Ibid.*

chargés de placer les migrants dans des maisons sécurisées pendant leur trajet, des fonctionnaires corrompus du pays d'origine, de transit ou de destination, ainsi que d'une gamme d'acteurs locaux situés à des points de transit et qui fournissent de la nourriture et de l'hébergement aux migrants en transit.

À Igoumenitsa comme à Patras, l'on rencontre souvent des personnes qui s'insèrent dans l'échelle la plus basse de ces réseaux faute de pouvoir quitter la Grèce et parce qu'ils n'ont pas de moyens financiers. Pour de nombreuses personnes dans les campements de Patras et d'Igoumenitsa, les passeurs représentent souvent cette conception de l'échec, car ils sont là parce que leur horizon est coupé, leur avenir s'est arrêté. Ils sont également une des couches de cette superposition de relationnalités qui interagissent dans l'étape ; nous avons entendu des histoires violentes et atroces sur les passeurs, tout comme nous avons été témoins de relations et de liens qui se sont tissés entre des gens de passage et des passeurs qui restent.

Si nous revenons à la comparaison entre l'étape de Patras et celle d'Igoumenitsa, il faut remarquer qu'il y a eu un moment de petite *ouverture* de la montagne vers la ville, qui, comme nous l'avons vu, a répondu à un besoin émanant des deux côtés : les locaux et les migrants de la montagne. Pourtant, ce moment n'a pas duré suffisamment pour s'inscrire dans l'espace de la montagne ou de la ville de la même façon que l'ouverture du *khaimaga*.

Patras a vécu, et elle vit encore, de nombreuses périodes d'étape. En effet, la longue vie du *khaimaga* s'est composée de plusieurs phases dont certaines étaient soit introverties, soit extroverties, d'autres se montraient tantôt éphémères, tantôt plus durables ou encore elles reflétaient un état de passage ou de stagnation. La démolition du *khaimaga* a introduit dans la ville une nouvelle période quant au quotidien des personnes en étape se traduisant par la dispersion et par la difficulté de créer des refuges plus solides. De fait, les installations précaires des oliveraies de l'Agya témoignent de l'exclusion et de l'isolement par rapport à l'extérieur, et en même temps les personnes qui y habitent craignent sans cesse les menaces et les dangers. En ce qui concerne le *parke sangi*, où nous avons rencontré des personnes coincées – des cas de renvois Dublin –, et un peu plus loin le dépôt de wagons abandonnés, ils constituent tous les deux des lieux incarnant la stagnation, le désespoir, le sentiment d'échec, l'absence d'horizon de départ. Or, l'image du *haragga* se distingue de ces lieux dans le sens où il présente des

caractéristiques plus solides renvoyant davantage à un refuge que les autres espaces réappropriés pendant cette période à Patras ; le *haragga*, par rapport au *khaimaga*, reste plus éphémère, plus précaire et exposé, et il est essentiellement un lieu de passage.

C) La relationnalité des étapes

Nous nous référons ici au terme de relationnalité tel que Fiddian-Qasmiyeh⁶⁶³ l’emploie dans son analyse des relations qui se créent entre les différents groupes de réfugiés habitant et partageant des espaces situés dans des contextes urbains. Plus précisément, le terme relationnalité se rapporte aux relations qui se développent dans ces espaces partagés ainsi qu’au degré dont les personnes partagent ces espaces (physiquement, socialement, émotionnellement) avec d’autres. Selon Fiddian-Qasmiyeh, ces contextes sont habituellement analysés au regard des relations qui se tissent entre les réfugiés et les hôtes ; d’habitude, dans ces relations, l’hôte est conceptualisé comme le citoyen-hôte, hébergeant le non-citoyen. En suivant la réflexion de Fiddian-Qasmiyeh, notre objectif ici est d’étudier les relations et les partages qui se créent entre les *non-citoyens* des espaces *in between* dans lesquels ces relations émergent comme des espaces tantôt égalitaires, tantôt hiérarchiques. Comme le souligne aussi Fiddian-Qasmiyeh les relationnalités qui caractérisent le partage des espaces entre réfugiés ne doivent pas être idéalisées, puisqu’elles sont souvent encadrées par des rapports de force (déséquilibres de pouvoir) et des processus d’exclusion : ainsi souvent l’hostilité est-elle manifeste dans les comportements des anciens envers les nouveaux. Les paragraphes qui suivent exposent les relationnalités hiérarchiques et égalitaires au cours des différents moments de partage dans le *khaimaga*.

La longue histoire du *khaimaga* dans la ville fait qu’il existe des relations et hiérarchies qui se sont établies au fur et à mesure et qui changent ou évoluent dans le temps. L’*in between* du *khaimaga* où l’éphémère alterne avec le plus durable fait qu’il est composé par différentes

⁶⁶³ FIDDIAN-QASMIYEH, E., *Refugee-refugee relationality: Hospitality and “being with” refugees*, Refugee Hosts, 04/12/2016, <https://refugeehosts.org/2016/12/14/refugee-refugee-relationality-hospitality-and-being-with-refugees/>. Voir aussi “Refugee-refugee relations in contexts of overlapping displacement”, In *International Journal of Urban and Regional Research*, Published by WILEY, J., & Sons, Ltd., 2016.

superpositions. Un regard sur ces hiérarchies et les relations qui existent en son sein nous révélera ces superpositions relationnelles.

D) Des hiérarchies héritées d'ailleurs et contestées sur place

Le pouvoir déséquilibré caractérisant certaines relations dans le *khaimaga* trouve sa source en dehors de celui-ci et avant l'arrivée des personnes. Il s'agit de hiérarchies et de pouvoirs plutôt symboliques et souvent coutumiers et religieux. Néanmoins, et comme il sera présenté par la suite, la proximité et les relationnalités qui se développent pendant le trajet et dans les campements relativisent ces hiérarchies qui sont souvent contestées dans le quotidien vécu par les personnes.

Le *khaimaga* correspond à un lieu dont la description se situe entre celle d'un village et celle d'une ville. En effet, il se développe à l'image de la ville et en même temps il fonctionne – comme le souligne une des personnes qui y habitait – à travers un système atypique *féodal*. La *féodalité* renvoie aux hiérarchies⁶⁶⁴ plus ou moins symboliques qui se créent dans cet endroit et il semble que les différentes hiérarchies qui existaient au Pakistan sont reproduites par certains dans le *khaimaga*, comme par exemple le respect envers les plus âgés. Néanmoins, les divers rapports de force et les hiérarchies semblent plus faibles à ce stade du trajet.

L'on constate dans le *khaimaga* que certaines hiérarchies existaient aux endroits où les personnes ont débuté leur trajet. Il y a lieu de noter qu'il y a plusieurs générations d'Afghans réfugiés au Pakistan⁶⁶⁵ (à l'époque du terrain jusqu'à 4 ou 5) et qu'il existe une différence entre la première et la deuxième génération dans ce pays. De fait, les gens appartenant à la deuxième génération n'allaient pas autant en Europe qu'auparavant et ce n'est qu'à partir de 2002-2003 qu'ils ont commencé à entreprendre ce trajet. Selon les discussions que j'ai eues avec des personnes du *khaimaga*, c'est la première génération qui y est plus puissante tandis qu'au Pakistan c'était la deuxième. Or, en ce qui concerne les Hazaras, à Patras les deux générations

⁶⁶⁴ Nous reviendrons encore sur la question des différentes hiérarchies.

⁶⁶⁵ https://en.wikipedia.org/wiki/Afghans_in_Pakistan.

travaillent ensemble comme nous avons pu l'observer dans un des petits commerces du campement où la première génération collabore avec la deuxième.

À côté de ces hiérarchies dérivant de l'âge, il en existe d'autres produites par des structures claniques caractéristiques de la vie dans le village ou en communauté dans les lieux d'origine. Dans le *khaimaga* certaines personnes sont censées être respectées en raison de leurs appartenances familiales ou claniques, néanmoins, la proximité du quotidien du *khaimaga* relativise ce pouvoir hérité.

En parlant avec Nadir sur les différences entre Chiites et Sunnites, il m'a raconté la raison de sa dispute avec un de ses amis qui s'appelait Agha : *C'était un pseudo, il prétendait être religieux mais en vérité il ne l'était pas*. Il n'était pas un vrai Agha car cette appellation renvoie à une sorte de statut selon lequel celui qui porte ce nom a une relation de parenté lointaine avec le prophète. *Moi je ne dis pas aux gens mon nom complet⁶⁶⁶ car je ne crois pas que j'ai le comportement répondant à un tel statut. Je ne suis pas les traditions de ma religion, car je bois, je ne fais pas le Ramadan, etc. D'habitude on fait preuve de respect à toute personne qui est un Agha⁶⁶⁷, mais l'Agha dont on parle est un pseudo, car on a réalisé qu'il nous disait beaucoup de mensonges, comme quoi il était professeur de Kung Fu, etc. Un jour, il est sorti du khaima pour se battre avec moi, mais je ne suis pas sorti, c'est Sadat qui est sorti, mon garde du corps, dit-il en rigolant. Tu vois, Nadir est les États-Unis, Agha est l'Afghanistan et Sadat la Grande-Bretagne, dit Amir pour plaisanter, et nous rions tous ensemble. Yasser poursuit son récit : Par la suite nous avons tous dit à Sadat d'aller s'excuser auprès d'Agha parce que ce n'est pas bien de frapper une personne plus âgée. Et imagine toi qu'après la dispute que nous avons eue avec Agha et après avoir décidé de ne plus lui parler, je suis allé m'occuper de ses blessures. Tu vois, rajoute Amir, Amerika ! Des rires.*

⁶⁶⁶ Nadir étant également un Agha.

⁶⁶⁷ Ici il faut dire que la plupart des personnes qui vivaient dans le même khaima ensemble avec Nadir étaient des Aghas et venaient de la même région.

E) Des hiérarchies renversées

Les différentes hiérarchies qui existent dans le *khaimaga* renvoient à l'image d'un village afghan avec son mollah qui est là pour gérer la situation, comme me disait Said, un Afghan habitant à Athènes depuis plusieurs années. Il ne s'agit pas tant du pouvoir d'une personne, mais plutôt de quelqu'un qui joue un rôle d'intermédiaire dans le rapport des forces établies, et ce rôle est celui d'assurer une hiérarchie ; parfois, il peut être l'intermédiaire entre les *kotsahtsi* (passeurs) et les gens, ou de façon officieuse entre la police et le *khaimaga*⁶⁶⁸. Pour Said, ainsi que pour d'autres personnes plus engagées politiquement, il y a une volonté de créer une communauté pouvant réagir de façon collective et plus revendicative face aux situations auxquelles les exilés sont confrontés quotidiennement à Athènes, Patras ou ailleurs. Mais selon Said, le *khaimaga* et ses hiérarchies ainsi que le rôle des mollahs représentent des obstacles supplémentaires dans cette voie⁶⁶⁹. Un exemple notoire à cet égard, est celui de Khalid qui, âgé de 50 ans environ, a joué ce rôle du mollah pendant une longue période et s'opposait à ce que les gens participent à des manifestations ou à d'autres événements de la ville : en général, il prônait le maintien d'une attitude discrète des migrants dans la ville, c'est-à-dire, ne pas provoquer les regards et surtout ne pas participer à des actions qui susciteraient une réaction de la part des autorités.

Quand Khalid a quitté le *khaimaga*, Ahmet qui s'était présenté comme président des Afghans à Athènes, est arrivé à Patras pour essayer de trouver un remplaçant⁶⁷⁰. Beaucoup de gens étaient méfiants quant à son rôle, car certains croyaient qu'il avait des relations avec la police ou avec les *kotsahtsi*⁶⁷¹. Un jour, Said se trouvait dans le *khaimaga* et discutait de la

⁶⁶⁸ Nous avons parlé plus haut, dans la partie descriptive du *khaimaga*, de sa reconnaissance officieuse par les autorités de la ville.

⁶⁶⁹ Pendant toutes ces années de terrain, j'ai eu plusieurs discussions et j'ai fait des observations sur la volonté d'un engagement politique des migrants en Grèce ; ceci constitue d'ailleurs une question fondamentale au sein des réseaux des militants. À titre personnel, c'est une question qui continue de me préoccuper. Néanmoins, nous constatons que la durée du *séjour* sur place ou même l'horizon d'un avenir ailleurs allant souvent de pair avec l'alternance des populations en étapes, sont des facteurs rendant difficile l'engagement collectif des personnes, du moins à ce stade de leur trajet.

⁶⁷⁰ J'ai reçu cette information à travers les propos d'un Afghan assez proche de Khalid.

⁶⁷¹ Il existe toujours une méfiance vis-à-vis ceux qui se présentent ayant une sorte de pouvoir quelconque. Méfiance quant à leurs relations avec les réseaux de passeurs et méfiance à l'égard des affiliations officieuses avec la police, comme par exemple le rôle d'informateur. Indépendamment du rôle exact que ces personnes jouent dans la vie du

nécessité de s'organiser contre les attaques et les violences de la police et des autorités. C'est en essayant de trouver un moyen pour mettre en évidence les problèmes auxquels les gens sont confrontés dans le *khaimaga*, qu'a surgi l'idée de créer une sorte de comité fondé sur une auto-organisation. Il s'agirait d'un comité dont la composition changerait chaque fois que ces membres quitteraient Patras, et qui allait représenter les gens du *khaimaga* face aux autorités, aux assemblées des groupes de solidarité, etc. Pendant cette discussion, Ahmet, qui était aussi présent, s'est opposé à la proposition de Said en insistant pour ne rien faire, pour ne pas participer à des manifestations et ne pas trop sortir en ville.

Toutes ces hiérarchies existent et elles constituent des particularités du campement qui renvoient à un aspect d'introversión et de déconnexion de la ville, et ces caractéristiques nous rappellent plutôt celles d'un camp. Pourtant, nos propres observations arrivent à la conclusion que puisque le *khaimaga* est composé de mondes différents, même si ce mollah est respecté par la plupart des personnes⁶⁷² il n'est pas toujours reconnu comme un médiateur détenteur d'un pouvoir quelconque. Le *khaimaga*, comme nous l'avons constaté également dans un chapitre précédent, n'est pas homogène⁶⁷³, il abrite des différences ethniques, religieuses voire *de classe*, d'un côté, et il héberge diverses expériences de déplacements et de stagnations qui se superposent en son sein, de l'autre. Une constatation générale à cet égard repose sur le fait que même si ce que nous regardons comme paysages attribués est contesté par les situations d'étape, les différents pouvoirs établis au sein des campements se relativisent ou sont submergés par les croisements et les superpositions qui y ont lieu. Il est intéressant à ce sujet de constater que les pouvoirs contestés n'arrivent pas à être remplacés par d'autres, ils y subsistent mais renversés.

khaimaga ou dans les relations de celui-ci avec les autorités de la ville, une constatation générale est que le pouvoir de la ville essaie toujours de se mettre en relation avec ceux qui prétendent avoir un pouvoir sur le campement. Nous nous sommes brièvement référés à ce genre de reconnaissance dans la première partie de cette thèse.

⁶⁷² Son âge ainsi que son statut lui valent du respect. Nous avons montré dans la partie descriptive du *khaimaga* le rôle joué par l'âge dans les relations entre les jeunes et les plus âgés.

⁶⁷³ Le *khaimaga* et les étapes, comme ils se présentent tout au long de cette thèse, sont toutefois homogènes par rapport au genre et à l'âge des personnes concernées. Nous avons affaire à des lieux habités par des jeunes-hommes et des garçons ; les femmes n'y sont présentes que dans les récits de ces personnes ou lorsqu'ils ont des contacts avec la ville et l'extérieur.

Souvent ces renversements arrivent à surprendre les observateurs extérieurs qui peu à peu s’habituent à regarder les relations qui se créent dans ces lieux sous l’angle des hiérarchies établies. J’ai vécu cela personnellement plusieurs fois, et l’extrait qui suit illustre bien un tel moment de surprise.

À un certain moment j’ai été étonnée lorsque j’ai appris qu’une des personnes que je fréquentais, Zahid, était chargée avec d’autres de chercher le pain à l’église, de le stocker dans un endroit à côté de la mosquée et de le distribuer à ceux qui n’avaient rien, à ceux qui se trouvaient dans une situation plus précaire. En réalité, j’étais assez méfiante vis-à-vis de leur rôle. J’ai, au début, cru qu’ils exerçaient une fonction de chefs et revendaient le pain aux autres ; cette méfiance provenait d’un manque de distance par rapport à la réalité à laquelle j’étais confrontée quotidiennement. Je suis donc tombée dans le piège de croire que dans un tel endroit où les personnes luttent pour leur survie, la solidarité entre eux n’a pas de place. Ainsi me suis-je rendue compte d’une sorte d’aveuglement personnel qui ne me laissait observer que ces solidarités habituellement reconnues comme telles, à savoir celles qui sont institutionnalisées (dérivant du support et de l’aide humanitaire fournis par des groupes ou des individus), et celles qui sont établies (issues des hiérarchies ancrées dans la vie du *khaimaga*).

Cet étonnement m’a également révélé un autre aveuglement : comme dans toute société – petite ou grande –, il y avait aussi dans le *khaimaga* des différences de classes énormes. Certains avaient des ressources tandis que d’autres n’avaient rien ; des personnes ont tout perdu à force d’attendre, et d’autres ont ce qu’il faut pour commencer un trajet ; ou encore certains ont la chance d’être aidés par leurs familles ou leurs amis, alors que d’autres non, et sont parfois obligés de faire des petits boulots pour envoyer un peu d’argent chez eux⁶⁷⁴. Souvent ces différences de classes sont liées à l’histoire du déplacement de chacune de ces personnes et à son ancienneté dans le *khaimaga*. Cette constatation m’a conduite à revoir beaucoup de choses dans le *khaimaga*, car elle a rendu plus visibles les différents chevauchements existant dans ces espaces partagés par des personnes de groupes différents.

⁶⁷⁴ Les différences ne se limitent pas à la situation économique des personnes, elles s’étendent également au niveau de l’éducation, etc. Au sujet de la tendance à l’homogénéisation de cette population diverse, nous allons y revenir plus tard.

Papataxiarchis⁶⁷⁵ montre comment la privation de la possibilité de participer à la création des liens sociaux aboutit à l'inclusion hiérarchique qui rend les personnes plus vulnérables aux exploitations provenant des différents pouvoirs. Certains moments vécus au *khaimaga* manifestent une telle inclusion, tandis que d'autres font apparaître une autre inclusion de type communicationnelle. Les juxtapositions des réflexions tirées des deux phases du *khaimaga* montrent d'autres expressions de relations hiérarchiques et plus solidaires.

Je me trouvais dans un des cafés du campement, autour d'une table à l'extérieur et je discutais avec certains des plus anciens habitants et surtout avec Khalid⁶⁷⁶. Lorsque l'on discutait, j'ai d'abord eu le sentiment d'être aussi interrogée sur ce que je faisais au *khaimaga* ; il y avait donc également une certaine méfiance de leur part mais qui a facilement été brisée quand j'ai expliqué mon rôle à Khalid ainsi qu'à d'autres interlocuteurs⁶⁷⁷. Mais soudain, quelqu'un a interrompu notre discussion car il voulait parler avec Khalid. Il avait l'air sérieux, il nous a salués avec un certain formalisme et s'est adressé à Khalid sur le même ton ; il donnait l'impression de partager ses soucis avec ce dernier ou bien il cherchait à lui demander des conseils. Il avait l'air soucieux et Khalid s'est montré assez strict et sérieux à son égard : il s'adressait à lui à travers des réponses brèves et ne semblait pas content que cette conversation se déroule devant moi. Au cours de cette scène, les rapports de force et hiérarchiques étaient assez manifestes – rappelons qu'il s'agissait d'une période où certaines hiérarchies du *khaimaga* étaient reconnues par les autorités. Il ressort de ce qui a été dit une constatation générale : on avait l'impression que le pouvoir de l'attribution reconnaissait le pouvoir établi dans le *khaimaga*. Le contrôle et la répression de l'extérieur *communiquent* seulement avec ceux qui s'auto-établissent comme étant le pouvoir veillant à contrôler et à *façonner* la vie à l'intérieur du *khaimaga*

⁶⁷⁵ PAPTAXIARCHIS, E., "Unwrapping solidarity? Society reborn in austerity", In *Social Anthropology*, vol 24/Issue 2, 2016, p. 207.

⁶⁷⁶ Je n'ai jamais parlé directement avec Khalid en raison de la langue, nous devons toujours passer par des traducteurs pour pouvoir communiquer.

⁶⁷⁷ Ici, je dois préciser qu'en aucun cas je n'ai eu le sentiment qu'on m'ait empêché d'être dans le *khaimaga*, de parler avec les gens ou de faire partie de leur quotidien. Personne ne m'a jamais posé une quelconque difficulté, hormis les autorités à un moment donné après la démolition du *khaimaga*. Se référer à la description après le démantèlement du *khaimaga*.

Néanmoins, à côté de ces hiérarchies et pendant les moments de convivialité, les personnes s'entraidaient et communiquaient entre elles. Ainsi, à l'inverse de la scène qui vient d'être décrite, j'en ai observé une autre qui eût lieu au cours d'une période ultérieure au *khaimaga*. Ce soir-là, on préparait le repas avec Nadir à côté de son *khaima* car c'était l'heure du dîner pour ceux qui étaient restés dans le *khaimaga*. C'étaient toujours des moments très animés avec beaucoup de va-et-vient entre les *khaimas* de ceux qui mangeaient ensemble et de ceux qui cuisinaient à côté, etc. J'ai alors constaté que beaucoup de personnes qui passaient s'arrêtaient un instant pour discuter avec Nadir ; ils avaient l'air de lui demander des conseils et Nadir était toujours disposé à répondre à toutes les questions. En effet, du fait qu'il vivait au *khaimaga* depuis un certain temps – faute de pouvoir partir –, il était devenu un des anciens et, de plus, était très habile pour tisser des liens, tant avec les gens du *khaimaga* qu'avec ceux de la ville qui le fréquentaient. Il aimait partager des choses et aider les gens. Dans une autre discussion, il m'avait dit que plusieurs passeurs lui avaient proposé de faire partie du réseau, en échange de quoi il devait effectuer des petites tâches comme par exemple devenir *ferme-porte*⁶⁷⁸. Il est assez courant que ce genre de propositions soient faites aux personnes qui ne réussissent pas à partir et se trouvent coincées et désespérées pendant une période. Mais bien qu'il ait été tenté, Nadir n'a pas accepté. Revenons à présent aux passants qui s'arrêtaient pour parler avec Nadir ; quand bien même mes observations se limitent aux impressions que j'ai eues de cet instant, ces rencontres semblaient être des discussions entre amis, car il n'y a eu à aucun moment de rapport de force ni de relation hiérarchique.

F) Le haragga comme expérience acquise

Les différents fragments de terrain effectués dans le *khaimaga* et exposés plus haut ont été révélateurs des pouvoirs déséquilibrés, des relations hiérarchiques contestées et des relationnalités qui se créent dans cet espace marqué par une longue histoire et par plusieurs phases. Dans le cas du *haragga*, nous n'observons pas de chevauchements de la même façon que ceux que l'on a vus dans le *khaimaga*. En effet, le *haragga* n'enregistre pas une longue durée de

⁶⁷⁸ Il s'agit de ceux qui aident les gens à ouvrir les portes des camions et à les refermer une fois que les personnes sont dedans.

vie et il ne présente pas une *inscription territoriale*⁶⁷⁹ particulière. Dans les récits des exilés, le mot *haragga* concerne tant le lieu qu'ils squattent que la manière dont ces personnes existent dans la ville : *haragga c'est sans-papiers, un homme sans papiers, un clandestin*, explique un Algérien. *Quand j'entre dans le bateau, ça c'est une affaire haragga*, dit un Marocain. *Les trains ici c'est le haragga, chez nous ici c'est le haragga*, raconte un groupe d'amis. Ainsi, plus que les relations qui se créent et les liens qui se tissent en son sein, ce qui ressort avant tout dans les propos des gens, c'est l'expérience d'un rite : tant le lieu que leur relation avec la ville émergent dans les récits des habitants du *haragga* comme des stades dans un processus et comme des expériences acquises.

Le *haragga* étant un lieu de passage, éphémère et situé en ville, il invite à un quotidien exposé vers l'extérieur, mais restant tout de même assez déconnecté de celui-ci. Il est intéressant de noter ici que dans les propos des gens du *haragga* l'hostilité des regards des habitants de la ville à leur égard est très souvent réitérée.

Le plus dur ici, c'est le regard des gens [...] Je suis un être humain quoi, je suis comme les autres, pourquoi ils me regardent comme ça ? La dernière fois je suis sorti avec un ami et quelqu'un d'autre pour aller au port et il y avait des jeunes filles qui sortaient de la discothèque ... il était quatre heures du matin. On était juste derrière elles, elles ne nous avaient pas vus, elles ont seulement entendu quelque chose, peut-être les pas, elles ont regardé derrière et elles ont serré leurs sacs comme ça (il a montré le geste des filles pour protéger leurs sacs à main) et je leur ai demandé pourquoi elles faisaient ça ? Quand même, on n'est pas tous des voleurs, on n'est pas tous des criminels ici quoi ! Ce geste est blessant, tu vois. D'autres propos témoignent de regards similaires⁶⁸⁰ : Les autres, ils sont méfiants envers toi. Marcher sur le trottoir, il y a une femme ou un homme, ils te voient et ils changent de trottoir, c'est quoi ça ?

⁶⁷⁹ MERKLEN, D., *op.cit.*

⁶⁸⁰ Toujours selon les récits des gens du *haragga*, il existe quand même des exceptions comme par exemple les gens solidaires qui visitent le *haragga* de temps en temps.

La plupart des gens du *haragga* sont des hommes originaires du Maroc, de l'Algérie, du Soudan et de la Somalie ; ils sont probablement victimes d'une sorte de racisme plus extraverti que celui à l'égard des Afghans. Nous avons montré, dans la première partie de cette thèse, comment les paysages attribués existent à travers des catégorisations construisant des fictions envers ceux qui méritent d'être tolérés et les autres qui ne le méritent pas (fictions de *deservedness*). Selon ces fictions, les Afghans de cette période⁶⁸¹ sont plutôt des victimes fuyant la guerre – ils sont les *vrais* réfugiés⁶⁸² et demandeurs d'asile – tandis que les gens du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne sont les *faux* réfugiés – ceux que les régimes d'attribution regardent comme une catégorie homogène sous l'appellation de *migrants économiques*. Les regards hostiles des locaux reflètent bien la manière dont ces fictions de *deservedness* sont *vulgarisées* dans le quotidien des sociétés d'accueil, car il s'agit de *vulgarisations* qui s'accompagnent parfois de préjugés xénophobes fondés sur le faciès. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'il faut observer l'indignation d'un Algérien du *haragga* : *Tout le monde dit que les Algériens c'est des voleurs, alors qu'on ne l'est pas.*

Le quotidien dans le *haragga* ne se limite pas aux regards des autres, il est vécu également comme une expérience acquise : *La misère du haragga [...] c'est une expérience, [...] regarde, regarde-toi, t'as vu ça ? C'est une expérience.* Il s'agit d'un vécu composé de moments déshonorants : *La plus mauvaise expérience que j'ai eue ici, c'était lorsque j'allais à la boulangerie et je restais comme ça un bon moment pour qu'ils me donnent du pain pour manger, c'est le plus dur. Cela m'a pris presque une semaine pour arriver à faire ce geste. Je ne peux pas faire ça, moi, j'étais chez moi, je travaillais, je gagnais un peu d'argent. S'ils veulent que je travaille là-bas pour qu'ils me donnent un peu de pain je peux le faire, je les aide.* Mais c'est une expérience qui connaît également des moments en communauté : *Une bonne expérience ici, c'est que je rencontre des amis. Dans mon pays je n'en ai pas rencontré autant ; et un autre de rajouter qu'être ensemble ici, ça c'est une bonne expérience.* Enfin, pour une autre personne

⁶⁸¹ Par cette période l'on se réfère à toutes les périodes du terrain effectué. Pendant la période de révision de cette thèse, à savoir l'été 2017, les Afghans viennent à occuper des catégories moins tolérées pour céder la place aux Syriens. Pour être plus précis, en pratique en Grèce actuellement ce genre de catégorisations dérivant de ces fictions de *deservedness* sont en constante évolution surtout après l'accord entre l'UE et la Turquie et le blocage des frontières d'entrée ainsi que celles de sortie.

⁶⁸² Pour cette distinction entre les vrais et les faux réfugiés voir première partie.

l'expérience acquise au *haragga* c'est la patience : *quand j'étais dans mon pays je n'avais pas de patience pour vivre comme ça, mais ici la plus belle chose c'est la patience.*

Dans les récits des exilés coexistent l'attente et le sentiment d'échec avec l'idée que leur quotidien leur apprend des choses. Ce dernier devient un rite de passage, avec des moments difficiles qui constituent malgré tout des acquis ; c'est ainsi que dans leurs descriptions, le fait de monter dans un bateau ou de traverser une frontière paraît un acte héroïque. Dans la discussion qui suit, deux amis racontent ce qui représente pour chacun la meilleure expérience qu'ils ont eue en Grèce jusqu'alors : *Pour moi la meilleure expérience, c'était la natation et monter dans un bateau grâce à la chaîne jetée dans la mer. Je suis parti d'ici* (en indiquant la plage devant le *haragga*) *à la nage à quatre heures du matin et je suis resté une heure dedans*, dit l'un. *Et pour moi c'est quand je suis entré seul en Grèce depuis la Turquie, sans guide, et je l'ai fait de 7 heures du soir jusqu'à 3 heures du matin*, raconte l'autre. De ces moments de petites réussites personnelles, ils se sentent fiers.

G) Inclusion communicationnelle et lieu magique

Après avoir présenté les différentes expériences du vécu dans l'*in between*, nous allons mettre en parallèle les deux exemples de campements : le *khaimaga* pendant la phase où il acquiert un caractère de refuge créant des socialités, et le *haragga* qui fut un campement passager et exposé à des regards méprisants. À travers cette comparaison, il nous sera possible de comprendre les qualités de l'étape en ville.

Avant d'exposer ces deux cas, il est cependant nécessaire de faire quelques remarques supplémentaires à propos de cette mise en parallèle. Premièrement, le *khaimaga* s'impose dans l'espace de la ville ainsi que dans le quotidien des migrants en raison de sa durée dans le temps et de sa structure proche de celle d'un village qui s'est établi progressivement dans la ville. Il comprend des hiérarchies et des relationnalités qui se superposent au cours des années, tandis que le *haragga* est un lieu dont la durée et la forme ne s'imposent pas de la même façon que le *khaimaga* en ville ou dans le quotidien des personnes. Les propos que nous allons citer illustrent bien le degré d'importance des différents lieux de la ville pour un groupe d'amis rencontrés dans

le *haragga* : *Le port c'est le premier degré, le deuxième c'est le boulanger, le troisième c'est le marché, le quatrième c'est la plage et le cinquième, ce sont les trains, le haragga.*

Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, les événements de décembre 2007 constituent le point de départ de grands changements en ce qui concerne les relations du *khaimaga* avec la ville, et ces mutations ont engendré une contradiction intéressante par rapport aux contacts qui se créent et aux hiérarchies qui sont bouleversées. C'est à partir de ce moment-là que débute une période où l'on assiste à une sorte d'isolement de ses habitants à l'intérieur, et en même temps l'on observe une ouverture du lieu vers l'extérieur ; le *khaimaga* est alors présenté à la ville et cette présentation suscite d'une part des réactions et de l'autre un sentiment de solidarité. Quant aux exilés qui y habitent, ils ne circulent plus à l'aise en dehors de cet espace clos, mais grâce aux différents va-et-vient des gens de l'extérieur, le *khaimaga* est un endroit très fréquenté. En effet, des groupes de solidarité s'y rendent quotidiennement et y passent beaucoup de temps, des cours de langues ainsi que d'autres activités y sont organisées, comme par exemple la construction de douches et de toilettes avec l'aide des bénévoles.

D'une manière générale, les *migrants* du *khaimaga* et les *locaux* sont en contact, de sorte que cet endroit perd son caractère de passage et ressemble plutôt à un lieu de vie où la communication s'établit. C'est la période où sont organisées des soirées pour écouter de la musique ou des projections de films, où chaque après-midi des migrants jouent au basket avec les locaux qui fréquentent le *khaimaga*, et presque chaque soir des groupes de personnes prennent le thé ou discutent en compagnie.

Ces moments de convivialité entre collectivités de solidarité et exilés du *khaimaga* peuvent être perçus, si nous nous référons à Papataxiarchis, comme une *socialité désintéressée*⁶⁸³. Selon lui, il s'agit d'une manière de partage du commun qui est transcendante, antihierarchique et expressive. Cette socialité désintéressée apparaît, par exemple, lors du partage des boissons alcoolisées par un groupe d'amis dans un café. La logique d'une telle socialité peut s'étendre à diverses manifestations de solidarité, comme notamment la production et la consommation collective de repas dans un lieu public dans le cas des initiatives de cuisine

⁶⁸³ PAPATAXIARCHIS, *op.cit.*

collective telles que *Allos anthropos* et *Platanos*⁶⁸⁴. L'extension de cette socialité à des manifestations de solidarité comme ces initiatives de repas collectifs par exemple, peut les reconfigurer en *horizontalités*, en initiatives d'auto-organisation et en solidarités antihiérarchiques⁶⁸⁵. Dans ce sens, ces initiatives de solidarité fonctionnent comme des groupes d'amis partageant des moments de convivialité bien qu'elles présentent les caractéristiques organisationnelles d'une collectivité de gens solidaires⁶⁸⁶.

D'une façon paradoxale, l'empêchement des allers-retours au port et la stagnation des personnes sont vécus à l'intérieur du *khaimaga* de manières différentes. Une vie se développe en son sein rendant les personnes plus communicationnelles et leur séjour plus présent, plus solide et moins passager. Comme nous allons le voir dans un chapitre suivant, cette vie qui se déroule à l'intérieur est liée aux activités organisées en ville, comme les manifestations ou les assemblées organisées surtout par les groupes de solidarité. Dès lors, le *khaimaga* devient moins un lieu de passage quand les personnes commencent à tisser des liens plus solides avec la ville et avec l'horizon d'une vie en dehors du *khaimaga*. Ici, il faudrait préciser que nous ne cherchons pas à embellir cette période de répression vécue par ces gens quotidiennement, car il ne faut pas oublier que Patras à cette époque ainsi que le *khaimaga* restent toujours des lieux où les gens sont *en train de perdre leur vie*, comme l'affirmait le jeune Afghan. Cependant, il peut arriver que bien qu'au cours de ces périodes les gens soient déconnectés de leur objectif, d'autres liens se créent dans des endroits où des sociabilités se produisent. Certes, l'isolement peut être altéré grâce aux liens, c'est une sorte d'inclusion communicationnelle comme nous l'avons déjà constaté dans un chapitre précédent.

Cette période d'*ouverture* du *khaimaga*, qui constitue, comme nous l'avons vu, un moment de stagnation pour sa population, est aussi une période de mutation du *khaimaga* en un

⁶⁸⁴ Il s'agit des initiatives au cours desquelles les gens solidaires et les personnes bénéficiaires cuisinent et mangent ensemble en public, dans des lieux de vie des migrants par exemple, dans des places, etc. Papataxiarchis observe ces initiatives qui ont eu lieu à Lesbos pendant ladite crise des réfugiés. *Ibid.*

⁶⁸⁵ Heath Cabot (2016), dans *The chronicities of crisis in Athens's social solidarity clinics*, se réfère à des reconfigurations similaires qui peuvent avoir lieu dans le système des soins de santé. Pour une analyse exhaustive des initiatives de solidarité liées au système des soins de santé, voir (Adam et Teloni, 2015) *Koinonika Iatreia stin Ellada tis krisis* (Médecine sociale en Grèce pendant la crise), étude en grec dispo sur <http://ineobservatory.gr/wp-content/uploads/2016/07/MELETH-441.pdf>.

⁶⁸⁶ PAPTAXIARCHIS, *op.cit.*, p. 208.

espace plus égalitaire et moins hiérarchisé. A l’opposé de cette *ouverture*, on relève une autre période de stagnation vécue par les habitants du *haragga* quelques années plus tard. *Patras est magnifique et l’homme qui reste là-bas oublie son Italie, il oublie tout*, me dit un Algérien. Patras ici est vécue comme un oubli, non seulement l’oubli d’un horizon, mais c’est aussi l’oubli du présent. Aussi, un Marocain essayant de se souvenir du nom de la place où il se rendait en ville et voyant qu’il n’y arrivait pas, a fini par constater qu’*ici on oublie tout, toutes les places, tout*. Selon un autre Algérien, *c’est comme la magie à Patras, les gens qui viennent ici ne peuvent pas la quitter [...] c’est une malédiction*. Et Patras comme lieu *magique* revient souvent dans les propos d’autres personnes également : *Patras, magique. C’est comme un magicien qui crée des choses qu’on n’a pas imaginées*. L’oubli et la *magie* dans les récits de ces exilés reflètent une discontinuité, une coupure presque léthargique qui les empêche de rêver à leur horizon, de projeter leur avenir et de vivre un présent digne.

Le parallélisme entre l’inclusion communicationnelle du *khaimaga* et la discontinuité magique du *haragga* nous offre deux expériences différentes de la stagnation et deux vécus différentes d’étapes en ville. Dans le cas du *khaimaga*, *la ville rentre dedans* et rend le quotidien du campement plus solide si bien qu’il ressemble davantage à un lieu vécu qu’à un espace de transit. En ce qui concerne le *haragga*, la ville reste dehors, elle existe en tant qu’observatrice méprisante, et le campement est plutôt vécu comme un acquis, comme une expérience. Dès lors, plus qu’un lieu vécu, le *haragga* ressemble à un rite, à un passage dans le sens du changement, un passage marqué par des coupures.

Parlant de l’instabilité dans les quartiers populaires, Merklen observe une double dimension dans le rapport au temps organisé. *La première est celle de l’imprévisibilité : l’accident interrompt perpétuellement l’ordre, le déroulement attendu du quotidien. La seconde est celle d’une attente où le temps s’écoule lentement, fixé dans l’espace. La léthargie de la seconde permet d’intégrer la nature événementielle de la première. Elle confère à l’instabilité son caractère routinier*⁶⁸⁷. Dans le cas du *haragga*, cette double dimension du rapport au temps se situe dans le cadre de ce droit à l’autodétermination dont il a été question plus haut. Le quotidien déconnecté, instable, imprévisible et accidentel s’intègre à la nature léthargique de la

⁶⁸⁷ MERKLEN, D., *op.cit.*, p. 223.

magie et se relativise, il devient une routine et en même temps un acquis pour l'avenir ; un actif précieux dans la lutte pour ne pas renoncer à l'horizon de l'avancement.

Les deux cas des campements mis en parallèle ici révèlent des expériences différentes vécues par les exilés pendant des moments de stagnation. D'un côté, l'expérience de la stagnation se révèle créatrice de liens et de socialités ; de l'autre, elle existe afin de *fournir* aux personnes certains acquis pour leur *trajet* et pour leur passage au prochain pas. Ces deux expériences constituent des qualités du monde de l'étape qui est un monde paradoxal entre un être là, relationnel et solide, et un être là comme expérience de passage.

Troisième partie. Les expériences créatives dans les villes en étape

*Moi qui habite les quartiers centraux avec du ciment de toutes les couleurs et des logements collectifs [...] J'habite dans un endroit culturellement agité et pourtant ma fille dort tranquillement. Ma fille dort tranquillement tous les soirs et elle ne voit pas de frontières et de blessures de tous les pays. Nous sommes peut-être venus avec des bateaux différents, mais nous sommes dans le même bateau maintenant. Ma fille dort tranquillement toujours, même si la sirène hurle dans la rue [...] C'est ici donc, dans notre petit coin, que vous ne trouverez même pas une porte verrouillée. J'habite un lieu culturellement paisible et c'est pour cela que ma fille dort tranquillement*⁶⁸⁸.

*Faisons un tour en bas de la rue Halstead, le centre du ghetto le plus grand d'immigrés de Chicago, vers 1910... Si nous nous déplaçons de la partie nord vers la partie sud (de la rue), nous apercevions qu'elle était remplie d'« étrangers », mais, à chaque endroit (rempli) avec différents types d'étrangers mélangés... Le fonctionnement de tous ces groupes dans la rue de Halstead apparaîtrait désespérément embrouillé aux yeux des observateurs modernes... Au milieu de cette confusion, il y avait des fils cachés d'une existence sociale structurée*⁶⁸⁹.

⁶⁸⁸ Εγώ που μένω στις κεντρικές τις συνοικίες με τσιμέντο όλο χρώματα και πόλυκατοικίες...ζώ σ ένα χώρο πολιτισμικά ανήσυχο κι ομώς κοιμάται το κορίτσι μου ήσυχο. Το κορίτσι μου κοιμάται ήσυχο τα βράδια, δε βλέπει σύνορα, πληγές σε κάθε χώρα. Μπορεί να ήρθαμε με διαφορετικά καράβια αλλά βρισκόμαστε στην ίδια βάρκα τώρα. Το κορίτσι μου κοιμάται ήσυχο πάντα κι ας ουρλιάζει έξω στο δρόμο η σειρήνα... Σ'αυτήν εδώ λοιπόν την μικρή μας τη γωνιά δε θα βρείς ούτε μια πόρτα με κλειδωνιά, ζώ σ ένα χώρο πολιτισμικά φιλήσυχο κι έτσι κοιμάται το κορίτσι μου ήσυχο. Βέβηλος – Το κορίτσι μου κοιμάται ήσυχο/ Το βιβλίο των ηρώων του δρόμου, κεφάλαιο 12, <https://www.youtube.com/watch?v=-IBZWMwgYBo>

⁶⁸⁹ *Let us take a tour down Halstead Street, the centre of Chicago's great immigrant ghetto, around 1910... Were we to start at its northern end and move south, we would be conscious that it was filled with "foreigners", but at every place with different kinds of foreigners all mixed together ... The functioning of all these groups on Halstead Street would appear hopelessly tangled to modern observers ... In the midst of this jumble, there were some hidden threads of a structured social existence., Sennett, R. The uses of disorder: Personal identity and city life, 1992, Norton, NY, Traduit par RM depuis le texte grec Οι χρήσεις της αταξίας. Προσωπική ταυτότητα και ζωή της πόλης, Τροπή, Αθήνα 2003 p.74*

Introduction

Dans notre approche nous tentons mettre en lumière les usages quotidiens que font de la ville les personnes qui y transitent en l’habitant, et qui, en même temps, l’habitent en y transitant. Dans cet esprit-là, nous situons notre démarche dans le rapprochement d’une géographie culturelle et d’une géographie sociale. Les expériences vécues des personnes en étape en ville, les représentations qu’elles font de cette dernière et les reconnaissances de leurs usages par les autres citoyens ainsi que par les pouvoirs constitués, vont être analysées sur cette partie comme des éléments travaillant l’urbain des points de vue spatial, symbolique et relationnel. Pour que ce travail apparaisse au regard, il faut s’éloigner de ce qui peut être observé de loin et raccourcir la distance établie en s’appuyant sur une étude des paysages objectivables permettant de se pencher sur des réalités vécues.

Plus précisément, dans la partie qui suit nous allons analyser ce que les étapes bâtissent en ville. Comme l’indique le groupe Stalker⁶⁹⁰, on peut professer le métier d’architecte ou d’urbaniste sans pour autant construire en dur. Le groupe observe par rapport aux habitants d’un squat à Rome (*Campo Boario*) ainsi que des habitants d’autres lieux en déshérence dans la ville, que plus que les pierres ou le béton, ces personnes et les lieux qu’ils occupent constituent par eux-mêmes les matériaux contemporains (souples et fragiles) qui travaillent la ville⁶⁹¹. Le *khaimaga* ainsi que les autres lieux réappropriés par les migrants de Patras, Igoumenitsa et ailleurs constituent selon nous de tels matériaux qui travaillent la ville de manières différentes. Ces étapes constituent également des outils qui travaillent la ville sur un niveau symbolique. Dans ce sens elles ont un caractère que nous choisissons de nommer sauvage. Dans notre approche, nous cherchons à travers le sauvage cette dynamique créant et créatrice que l’éphémère et *l’anachorique* laisse comme héritage dans la ville.

⁶⁹⁰ STALKER, *op.cit.*

⁶⁹¹ *Ibid.*

Chapitre 11. Les villes en étape

Dans la partie suivante nous allons exposer ce travail que les étapes font en ville, en considérant trois types de reconnaissances qui sont liées à l'exposition des reconfigurations que les gens en étapes font en ville. Nous allons nous pencher tout au début sur les moments de la création du collectif de *Kinisi* à Patras ainsi que sur le déroulement de ses actions et sur la naissance du collectif d'Igoumenitsa. Nous exposerons ensuite les manifestations principales que le *khaimaga* a suscitées à Patras. A l'opposé de ces manifestations, nous examinerons par la suite les mobilisations réactionnaires organisées contre son existence par certains citoyens ainsi que l'attitude des pouvoirs locaux qui obéit à cette même logique réactionnaire. A la fin de cette partie sur le travail que les étapes font en ville, nous prêterons attention à un rapport rédigé par l'Ombudsman grec, lequel selon nous, *rend justice* de la lutte silencieuse que l'étape fait en ville.

A) *Le collectif de Kinisi à Patras*

Au cours de la création de *Kinisi*, de nombreuses discussions eurent lieu sur la nature des actions du collectif. La première idée était de former un collectif politique⁶⁹² du fait que la plupart des personnes impliquées à cette époque avaient un parcours militant, soit parce qu'elles s'investissaient déjà activement dans d'autres questions, soit parce qu'elles étaient organisées au sein de syndicats, de collectivités ou de façon indépendante. Le genre de débats qui se sont déroulés au début de la création de *Kinisi* est présent dans la plupart des collectivités militantes actives dans le domaine des droits de l'homme et notamment des droits des migrants. L'objectif est de s'organiser en tant qu'ONG et de s'orienter vers une action davantage humanitaire ou de conserver un caractère plus militant, c'est-à-dire de déterminer une action dénonçant des situations, les interventions publiques et les politiques mises en œuvre, ou encore de développer une position revendicative face aux gouverneurs locaux et aux autorités. Les actions de *Kinisi* –

⁶⁹² À ce sujet, il est intéressant de lire l'entretien d'un militant de *Kinisi* dans les annexes du travail de Sally Hole, HOLE, S. J., "How does the movement of migration journey through the European border regime? Exploring the 'becomings' of irregularity, transit space and political subjectivity in Patras, Greece", UCL Migration Research Unit, Working Papers, London, 2012.

comme celles de nombreuses collectivités similaires – allaient se déployer dans cet entre-deux : une action humanitaire et un caractère plus militant.

Kinisi, pendant ses premières rencontres, regroupait des personnes de tous les horizons (travailleurs, chômeurs, enseignants, militants, avocats, travailleurs sociaux, étudiants, universitaires, médecins et psychologues) dans le but d’agir pour dresser la situation des migrants dans la ville. Les premiers pas de *Kinisi* n’ont pas été faciles en raison des multiples désaccords politiques entre les participants, mais peu à peu les différences ont pu être surmontées grâce à un souci collectif et l’engagement pris de défendre les droits des réfugiés⁶⁹³.

Nous voulons mettre ici l’accent sur le fait que *Kinisi* en tant que collectif s’est créé grâce au *khaimaga*, car ses activités ainsi que son espace et son existence ont été inséparablement liés à cet endroit. N’ayant pas au début un lieu qui leur appartenait, les gens se réunissaient au cours des activités collectives qui se déroulaient dans le *khaimaga*. Comme nous l’avait raconté un des membres de *Kinisi* à l’époque : « avant la création de *Kinisi*, certains parmi nous se réunissaient régulièrement comme groupe de discussion et de réflexion à l’Institut Nikos Poulantzas de Patras.⁶⁹⁴ » En effet, pendant les premiers jours où se tinrent les débats sur la façon de réagir vis-à-vis des attaques envers les migrants et de la menace de démolition du *khaimaga*, c’est à cet endroit que ceux qui allaient constituer le noyau de *Kinisi* se réunissaient.

La création de ce collectif a coïncidé avec l’arrivée des membres de *Diktio* d’Athènes au *khaimaga* et avec leurs efforts pour soutenir ceux qui y habitaient. Nous nous sommes déjà référés brièvement à *Diktio* précédemment, néanmoins il serait utile d’ajouter quelques

⁶⁹³ Sur ce sujet voir TELONI, D., “Grassroots community social work with the ‘unwanted’: The case of *Kinisi* and the rights of refugees and migrants in Patras, Greece”, In M. LAVALETTE, V. IOAKIMIDIS (eds.), *Social work in extremis: Lessons for social work internationally*, London, Policy Press, 2011.

⁶⁹⁴ L’institut de Nikos Poulantzas est une association créée en 1997 à l’initiative du parti Synaspismos, à l’époque, qui était une branche du parti communiste grec de l’intérieur (KKE esoterikou). Proche idéologiquement de la conception eurocommuniste, il est le produit de la scission qui a eu lieu en 1968 suite à l’établissement de la dictature. Le Synaspismos est devenu en 2004 une alliance électorale des partis et des organisations de gauche sous le nom de SY.RI.ZA. L’institut Poulantzas, qui tire son nom du philosophe, politologue et sociologue français d’origine grecque, est basé à Athènes. À l’époque, il existait à Patras une annexe et c’est à elle que se réfère ce membre de *Kinisi*. Sur les activités de l’Institut, voir <http://www.enop.eu/en/members/nicos-poulantzas-institute> et aussi <https://poulantzas.gr/category/english/>.

observations sur leur action. *Diktio*⁶⁹⁵ est un réseau de militants doté d'une longue histoire dans le domaine de *l'action coordonnée contre le racisme, le nationalisme, la revendication des droits pour les réfugiés et les immigrés*⁶⁹⁶. Ils sont basés à Athènes où ils organisent des permanences pour informer les migrants, leur donner des cours de langue, etc. Sur leur site, ils tiennent un bar permettant de tisser des liens et où des réunions ont lieu. Parallèlement, ils interviennent publiquement à travers l'organisation de manifestations, de campagnes, de festivals, etc. Toutefois, l'aspect qui nous intéresse du fonctionnement de *Diktio*, c'est son caractère de réseau – comme son nom l'indique – reliant différentes personnes, groupes ou collectivités à Athènes mais aussi dans toute la Grèce. C'est ainsi que dès leur arrivée à Patras, certains membres de *Diktio* se sont mis en contact avec des gens qui allaient former ensuite *Kinisi*, le premier jouant un rôle central dans la création du deuxième puisque tous deux partageaient les mêmes idées en matière d'organisation et de moyens pour soutenir des populations telles que celles du *khaimaga*. J'ai d'ailleurs pu témoigner plus tard personnellement de cet échange et de ce partage pendant la création de la collectivité d'Igoumenitsa, mais nous allons y revenir par la suite.

Notons quelques remarques en ce qui concerne l'organisation et les actions du mouvement de soutien des migrations en Grèce sont nécessaires à ce stade de l'analyse. Depuis la fin des années 1990, il existe un mouvement en Grèce qui mène une action pour les droits de l'homme ainsi que pour la lutte antiraciste, et qui agit à travers la mobilisation de réseaux typiques et atypiques⁶⁹⁷ en développant des actions ayant une orientation humanitaire en général avec un engagement de nature plus militante, comme nous l'avons décrit plus haut. Selon

⁶⁹⁵ Δίκτυο κοινωνικής υποστήριξης προσφύγων και μεταναστών (réseau pour le soutien social des réfugiés et des immigrés) < Ce dernier a été créé au début comme un rassemblement d'un groupe de personnes partageant une action militante de gauche et il est devenu en 1994 ce qu'il est encore aujourd'hui. Ses actions principales vont au-delà des droits des immigrés, et elles s'étendent à la mise en cause de toute forme de racisme, répression, nationalisme et domination capitaliste, à travers la revendication des espaces de liberté et des modes de vie alternatifs. Voir (en grec) https://tsamadou13-15.espivblogs.net/%CE%BF%CE%BC%CE%AC%CE%B4%CE%B5%CF%82/diktio_politika/

⁶⁹⁶ Pour en savoir davantage, voir leur site (en grec) https://tsamadou13-15.espivblogs.net/%CE%BF%CE%BC%CE%AC%CE%B4%CE%B5%CF%82/diktio_metanaston/.

⁶⁹⁷ C'est à partir de 2008 qu'un changement s'est opéré dans la manière dont les gens se mobilisent, un changement qui trouve ses origines dans la période suivant les émeutes de 2008 et dans le mouvement des indignés de Syntagma en 2011 (Giovanopoulos et Mitropoulos, 2011). Il s'agit de mobilisations qui évoluent avec l'émergence de groupes de base, de groupes communautaires, identifiés dans de nombreux cas par leur localisation et leur attachement à un certain quartier, TELONI, D., MANTANIKA, R., "This is a cage for migrants' the rise of racism and the challenges for social work in the Greek context, in *Critical and Radical Social Work*", vol. 3, no. 2, *Policy Press*, August 2015, pp. 189-206.

Teloni⁶⁹⁸, des collectifs similaires à *Kinisi* existent où l'on observe une grande concentration de migrants comme à Athènes, à Chania (en Crète), à Thessalonique, Volos, Mytilène et Samos. Toujours selon elle, l'exemple de Patras n'est pas unique et il devrait être examiné dans le cadre de ce mouvement plus large où il y a un partage de connaissances et d'expériences traduisant l'action collective de l'ensemble des réseaux.

Cette mise en réseau est propice à la création de réflexes qui conduisent au fil du temps à une certaine automatisation dans la manière de traiter certains sujets, automatisation qui se reproduit chaque fois qu'il est nécessaire. Cette mise en réseau a fini par créer au cours des années une sorte de culture de la mobilisation de personnes et de groupes qui tient aux manières de tisser des liens, aux relationnalités (voir plus haut), ainsi qu'aux relations hiérarchiques. Pour donner un exemple de ces relations hiérarchiques, les nouvelles associations telles que *Kinisi* – à ses débuts – et le groupe antiraciste d'Igoumenitsa ont demandé le soutien d'autres structures plus anciennes, et c'est ainsi que *Kinisi* s'est formé avec l'appui de *Diktio*, tandis qu'à Igoumenitsa le besoin de faire venir des gens des collectifs de Patras, d'Arta et d'Athènes fut exprimé dès le départ.

1) Les actions du collectif

Tout au début, *Kinisi* cherchait à rendre publique son action ainsi que les problèmes des habitants du *khaimaga* afin de sensibiliser l'opinion publique du quartier et de la ville. C'est alors que ses membres ont commencé à se rendre régulièrement au *khaimaga* en groupes ou individuellement pour se mettre en contact avec ses habitants. Peu à peu, la collectivité était systématiquement présente dans le quotidien du *khaimaga* notamment par le biais des rations alimentaires, de la distribution des vêtements chaque dimanche et des visites régulières des médecins. Parallèlement, *Kinisi* est intervenu à travers des communiqués de presse et, comme nous le verrons par la suite, est entré en conflit avec la municipalité pour la création d'un lieu d'accueil pour les gens du *khaimaga*.

⁶⁹⁸ TELONI, op.cit., p. 70.

Kinisi représente la création d'une étape par excellence : il est créé par l'étape de Patras et il est déterminé par rapport à celle-ci, il développe ses actions en fonction des évolutions de l'étape. Mais plus encore, il met en place une action visant les immigrés de la ville qui ne sont pas en étape ou qui n'y sont plus. C'est ainsi que *Kinisi* développe une activité sociale de base pour les migrants de la ville à travers la distribution d'aliments, l'aide médicale et le soutien social dans les lieux de vie des migrants. Mais il ne s'en tient pas là, il déploie également des activités à travers d'autres structures comme des écoles d'apprentissage de langues, en fournissant une assistance juridique, etc. *Kinisi* fait partie des groupes qui sont nés au moment où le *khaimaga* était menacé de démantèlement, et il est apparu comme un soutien et une protection au point qu'il est devenu une référence très importante pour la ville et pour ses immigrés ; c'est l'interlocuteur principal quant aux sujets liés aux droits des migrants.

Un point intéressant de l'analyse de Teloni est la description des différentes collaborations de *Kinisi*. Tout d'abord, celles avec des étudiants travailleurs sociaux dont certains sont devenus des membres et d'autres se sont impliqués de façon indépendante. Ensuite, celles avec divers professionnels – des travailleurs sociaux, des médecins, des traducteurs et des avocats –, de très grande importance car ces gens offraient leurs services aux migrants du *khaimaga* et souvent les membres de *Kinisi* conseillaient à ces derniers d'aller les consulter lorsqu'ils avaient besoin de leur aide.

Parmi ces professionnels certains étaient des fonctionnaires de l'État et à travers eux les membres du collectif prenaient connaissance des opérations de la police dans le *khaimaga*. Cette collaboration s'est développée au fur et à mesure qu'une confiance s'est établie entre ces professionnels et les membres de *Kinisi*. Souvent, ces fonctionnaires s'adressaient à ces derniers pour leur signaler que des migrants se trouvaient bloqués à l'intérieur de camions et qu'ils étaient en danger, et c'est donc grâce à eux que *Kinisi* pouvait intervenir immédiatement et faire pression sur les autorités portuaires afin de les aider. La confiance établie entre le collectif et ces fonctionnaires est particulièrement manifeste dans ces partages d'informations officieuses permettant à *Kinisi* d'intervenir et d'agir là où il n'a pas accès. Il s'agit d'un partage officieux offrant une sorte de visibilité à cette zone grise où les violences des autorités et les violations des droits des migrants ont lieu au nom de la sécurisation et de la sécurité du port.

Les collaborations décrites par Teloni montrent la création de différents réseaux informels ou officieux qui répondent à l'absence d'un rapport officiel en matière d'aide sociale. En sus de cela, ces réseaux offrent une assistance aux migrants conforme à leur condition d'étape, en reconnaissant d'une certaine manière cette étape dans leur ville. Les fonctionnaires dont il a été question précédemment s'appuient sur leur rôle officiel et sur l'accès à des renseignements dont ils bénéficient en raison de leur profession afin d'en faire un usage atypique. Il s'agit dès lors d'un partage officieux et d'une diffusion de connaissances au profit des moins privilégiés, ou plutôt de ceux qui ne peuvent pas accéder à ces connaissances par un autre biais. Les manières atypiques de transiter et de voyager en étape à Patras sont ainsi reconnues et perçues comme telles par la création des réseaux officieux.

B) L'animosité conviviale des différents collectifs au sein du khaimaga

Comme nous l'avons déjà décrit, des groupes anarchistes de la ville déploient également des activités auprès des migrants et sont présents dans le *khaimaga* ou *accueillent* ses habitants dans leurs assemblées. Notons que les militants de *Kinisi* et les autres anarchistes sont issus de milieux différents : il y a souvent des conflits entre eux. Hole⁶⁹⁹ décrit cette animosité comme un antagonisme lié à la nature des actions menées à l'égard des migrants. En effet, l'activité de *Kinisi* tend à être considérée par les anarchistes comme étant essentiellement humanitaire, tandis que l'action de ces derniers est perçue par les militants de *Kinisi* comme visant seulement la confrontation avec les autorités : *hormis cela, ils ne font rien*⁷⁰⁰. Selon Hole, pour certains groupes l'activité politique consiste à faire appel à l'État⁷⁰¹ et à assister les migrants pour qu'ils puissent *lutter pour leurs droits*. Pour d'autres, cette activité repose sur la lutte contre les autorités oppressives et se traduit par une action de confrontation directe – avec les autorités –

⁶⁹⁹ Nous nous appuyons ici sur le travail de Sally Jane Hole sur Patras comme lieu de transit. Hole, J. S. 2011, How does the movement of migration journey through the European border regime? Exploring the 'becomings' of irregularity, transit space and political subjectivity in Patras, Greece. HOLE, S., *op.cit.*

⁷⁰⁰ La critique adressée aux anarchistes repose sur l'idée qu'outre la confrontation ils ne font rien pour assister les migrants. Tandis que la critique des anarchistes envers *Kinisi* s'appuie sur le fait que ce dernier ne fait rien d'autre que de les assister d'un point de vue humanitaire.

⁷⁰¹ Autrement dit, s'adresser à l'État pour les situations auxquelles les migrants doivent faire face.

recourant à la force. Citant Nyers⁷⁰², Sally identifie les deux actions comme des actions civiques présumant les conditions politiques de voix et de visibilité, à savoir, revendiquer des droits, être vu, et contester l'ordre établi actuel⁷⁰³.

Même si les convictions idéologiques différentes étaient visibles quant à l'intervention et à l'implication des militants dans le *khaimaga* et la ville, ce n'était pas toujours le cas pour ce qui concerne les actions menées sur le terrain. En réalité, parce que les militants se côtoyaient habituellement au *khaimaga* et qu'ils coudoyaient ses habitants, il en résultait que même si leurs différences idéologiques subsistaient, les heurts qui pouvaient surgir disparaissaient dans la pratique. Une constatation générale à cet égard est que pendant certaines périodes les différences, plutôt que de donner lieu à un mouvement cohérent de solidarité, créaient un espace compliqué de voix politiques concurrentes⁷⁰⁴, tandis qu'à d'autres moments ces dernières semblaient être en harmonie dans l'espace du *khaimaga*. Dans son travail, Hole s'est penché plutôt sur cette période ultérieure de l'existence du *khaimaga*, pendant laquelle la dispersion des migrants un peu partout dans la ville – comme nous l'avons décrit plus haut – s'est accompagnée d'une tension aigüe entre les différents groupes de solidarité. Une hypothèse vis-à-vis de cette constatation serait que l'espace du *khaimaga*, au-delà de n'être qu'un lieu de refuge pour les migrants, constitue aussi un espace où la confrontation idéologique des différents groupes se transforme en une action commune sur place. D'après nos propres observations effectuées au cours de la période antérieure, ces différences existaient en harmonie dans le *khaimaga*, ainsi qu'en ville, elles sont néanmoins devenues plus vives lors de l'organisation d'une action *No Border*, comme nous allons le voir plus tard.

C) La création du collectif antiraciste d'Igoumenitsa

Nous nous sommes déjà référés dans le chapitre où nous décrivions l'étape d'Igoumenitsa à un collectif de soutien aux migrants dont la création a coïncidé avec la période de notre terrain. Rappelons que l'apparition de ce collectif a répondu à l'époque au double isolement dont nous

⁷⁰² NYERS, P., "No One is Illegal Between City and Nation", In E.F. ISIN, G.M. NIELSEN (eds.), *Acts of Citizenship*, London, Zed Books, 2008, pp. 160-181.

⁷⁰³ Pour en savoir davantage sur ce sujet, voir HOLE, S., *op.cit.*, pp. 44-45.

⁷⁰⁴ *Ibid.* p. 44.

avons parlé : celui des migrants vivant à la montagne et ayant à peine un contact avec la ville, et celui de certains habitants d'Igoumenitsa ignorant comment créer un contact avec cette population de la montagne.

Dès les premiers jours de notre arrivée à Igoumenitsa, nous avons cherché à parler avec les personnes qui étaient en contact avec les migrants de la ville et qui pouvaient nous donner une vue d'ensemble de la situation ; c'est ainsi que nous avons pu discuter avec certains d'entre eux. De nombreuses personnes s'étaient auparavant mobilisées lorsqu'un homme kurde avait été roué de coups à mort par les garde-côtes⁷⁰⁵. Les gens avec qui nous avons parlé ont exprimé leur intérêt de s'engager sur une base plus systématique vis-à-vis des migrants de la montagne. Lors de nos échanges, nous avons constaté une volonté et un intérêt d'établir un lien avec les migrants de la montagne, mais l'isolement de ces derniers constituait un obstacle à cette relation. À Patras, la menace de démolition du *khaimaga* a motivé certaines personnes à s'organiser pour créer un collectif, alors qu'à Igoumenitsa cette motivation est née quand les campements des migrants sont apparus plus accessibles, c'est-à-dire lorsque les premiers contacts ont été établis et que leurs habitants sont devenus visibles pour la ville.

De la même façon que pour *Kinisi*, ce collectif a été créé en raison des campements des migrants sur les montagnes d'Igoumenitsa par des personnes ayant pour la plupart un parcours militant, issues de milieux différents et comptant principalement des étudiants d'une université de la ville. À présent, il y a lieu de s'arrêter un instant sur les premiers moments de la création du collectif d'Igoumenitsa.

⁷⁰⁵ En 2008, Arivan Osman Abdullah, un Kurde iraquien de 28 ans a été arrêté par des garde-côtes de la région du port qui l'ont poursuivi et battu à mort. Cet incident a révélé publiquement une attitude d'immunité provocante de la part des autorités locales et nationales envers les auteurs de ce crime, et il a suscité également plusieurs réactions de solidarité envers les migrants de la région. Pour en savoir davantage voir (en grec) indymedia, 19/01/2011, *To metanasteftiko stin Igoumenitsa* (la question migratoire à Igoumenitsa) <https://athens.indymedia.org/post/1249922/> . Voir (en grec) Avgi, 30/07/2009, *Sti vouli o thanatos tou Kourdou profuga Arivan Osman Abdullah* (Le parlement a abordé le cas de la mort du réfugié Kurde Arivan Osman Abdullah) <http://archive.is/20130702035650/archive.avgi.gr/ArticleActions/show.action?articleID=479609>. Voir aussi (en grec) Glyfadaweb, 01/01/2014 *Anoigei h upothesh tou Arivan Osman pou xulokopithike apo limenikous* (le dossier d'Arivan Osman, un Kurde battu par des garde-côtes, est ouvert à nouveau) http://www.glyfadaweb.gr/2014/01/blog-post_1139.html.

En janvier, un appel spontané dans une université de la région a réuni une trentaine de personnes faisant partie de différentes collectivités : un forum de discussions qui tenait un blog, une initiative étudiante, un collectif politique de la gauche ainsi que des membres de groupes appartenant à ladite gauche extraparlamentaire. L'objet de la réunion était la mise à jour de la situation des migrants de la ville et l'organisation d'éventuelles actions à ce propos. Il y a lieu de noter le grand intérêt des gens prêts à s'engager, leur volonté de se mettre en contact avec eux et le fait que la discussion avait surmonté les différences idéologiques et politiques. Nos impressions à ce moment-là furent les suivantes : c'était comme si notre présence avait poussé les gens à s'engager, ou plutôt qu'elle avait éveillé en eux ce besoin, ainsi que celui de créer des contacts ; il est fort probable que le groupe de *Kinisi* de Patras s'est formé d'une façon similaire.

La discussion s'est déroulée autour des axes suivants : les formes d'action, le soutien humanitaire et politique apporté aux migrants, la sensibilisation de la société locale, le fait de faire pression sur les autorités locales afin d'agir pour cette population de la ville. Il est intéressant de souligner que cette position se situant entre l'action humanitaire et une action plus militante a constitué un point de friction et de débat entre les différents milieux sans toutefois être un obstacle pour définir une action commune. Dès cette première réunion, un besoin était très présent, celui de la mise en réseau avec des groupes de solidarité qui sont actifs dans d'autres villes – Arta, Patras, Athènes –, et l'on a exprimé la volonté de se mettre en contact avec des groupes et des avocats ayant déjà une expérience dans ce domaine.

Ici, il faudrait souligner que cette culture de mobilisation a été manifeste également chez les personnes ayant déjà une implication militante dans d'autres champs. Ceci s'est traduit par une sorte d'automatisme vis-à-vis des procédures à suivre pendant la réunion, des actions à mener afin de commencer à exister en tant que collectif et de la manière de se mettre en contact avec d'autres associations. Il a été proposé finalement d'organiser à Igoumenitsa une rencontre entre les différents groupes d'Athènes, d'Arta et de Patras, à laquelle des journalistes seraient invités pour rendre publiques cette rencontre ainsi que la création du collectif d'Igoumenitsa⁷⁰⁶. Certes, cet automatisme sous-entendait une hiérarchie dans la façon de se mettre en contact, mais

⁷⁰⁶ Cette rencontre a eu lieu finalement quelques mois après la première réunion.

pendant cette première phase de création du collectif il a plutôt été un catalyseur de la mise en place d'une action commune.

Cette première réunion a décidé, à titre d'action immédiate, une visite en groupe aux campements des migrants afin d'apporter à ces derniers des couvertures, des vêtements et de la nourriture⁷⁰⁷. En outre, la tenue d'une prochaine réunion fut décidée pour discuter des actions qui allaient suivre. C'est alors que le collectif d'Igoumenitsa est devenu actif, avec des présences régulières dans les campements et des interventions en ville en vue de rendre visible la situation des migrants. Toutefois, les opérations policières que nous avons décrites précédemment ont imposé, un certain temps, une distance entre les membres du collectif et les migrants.

Le collectif d'Igoumenitsa, comme le *Kinisi* de Patras sont deux cas de mobilisations qui naissent en étape et s'y développent. Ils existent comme les produits du travail créé par l'étape dans l'espace urbain. Ils constituent en quelque sorte l'héritage laissé par le passage des migrants à la ville pendant les moments où ils se la sont réappropriés à leur façon. À Patras ce travail a été plus profond, car l'être en étape y avait un caractère moins éphémère, d'autant plus que cette ville compte une superposition de plusieurs étapes qui se sont créées au fur et à mesure au cours des années. À Igoumenitsa, la nature plutôt périphérique et de passage des réappropriations ont fait que l'héritage existe mais n'est pas devenu pas si nodal pour la ville. Néanmoins, les deux cas décrits constituent des moments où des contacts se sont tissés entre la ville et ses campements. Lors de ces périodes, différents liens se sont créés non seulement entre les *locaux* et les migrants, et entre ceux qui restent et ceux qui sont de passage, mais aussi entre des individus différents dans le but d'établir des actions communes ; cet héritage a ainsi donné naissance à des espaces où la politique peut avoir lieu. Si le travail produit par ces étapes à Patras et à Igoumenitsa a laissé des traces importantes, le plus notable est qu'il a ouvert des pistes pour que des communautés et des actions communes puissent se développer.

⁷⁰⁷ Pour en savoir plus sur ce sujet, se référer au chapitre sur l'étape d'Igoumenitsa.

D) *Les manifs à Patras*

1) La première grande manif

Au début de l'année 2008, deux grandes manifestations ont été organisées dans le but de rendre visible la situation des migrants de Patras. Comme le note un militant de *Kinisi* lors d'un entretien⁷⁰⁸, la première manifestation a été très intéressante car personne n'imaginait voir les réfugiés utiliser de telle manière le centre de la ville, personne n'attendait un si grand rassemblement de ces gens-là. La manifestation comptait environ 1 000 migrants et 600 Grecs⁷⁰⁹, et elle a reçu le soutien de divers groupes politiques, d'organisations et d'individus permettant ainsi de mettre en lumière les conditions de vie de ces habitants et la violence policière qu'ils subissaient de manière régulière en ville et au port. Selon Teloni, cette manifestation a encouragé *Kinisi* à commencer à intervenir au sein des conseils municipaux et à y soulever différents sujets liés aux migrants du *khaimaga*⁷¹⁰; elle a eu une répercussion de grande ampleur au niveau local mais aussi national et elle a marqué le début d'une série d'autres manifestations à venir.

À présent, il convient de se pencher un peu sur les journées de la préparation de cette première manif. Un membre de *Kinisi* se rappelle que certains membres du collectif étaient un peu réservés quant à son déroulement par crainte qu'elle ait des répercussions négatives pour les migrants, comme par exemple les mettre en danger vis-à-vis des autorités policières, etc. Cependant, les migrants eux-mêmes ont initié cette manifestation, motivés par des gens de *Diktio* qui sont arrivés d'Athènes ces jours-là, constate-t-il⁷¹¹.

Notre propre participation à sa préparation ainsi que nos observations au cours de ces jours-là nous ont conduits à diverses réflexions. Plusieurs discussions ont eu lieu dans le *khaimaga* les jours précédant la manifestation entre les différents collectifs et individus qui y étaient présents et ses habitants. Ce furent des moments forts d'interaction, de communication, de désaccords ainsi que de malentendus, comme par exemple celui qui a eu lieu entre des

⁷⁰⁸ Entretien tiré des annexes de HOLE, S., *op.cit.*

⁷⁰⁹ Nous tirons cette information de l'analyse de TELONI, D., *op.cit.*

⁷¹⁰ *Op.cit.*, Teloni (2011).

⁷¹¹ Hole, (2011) annexes.

Afghans et les membres du collectif *d'AK* lors de la préparation des pancartes. Les membres du collectif ont pensé qu'il était important qu'à côté des panneaux faits par les membres de *Kinisi*, *AK* ou d'autres personnes en solidarité, il y en ait quelques-uns faits par les migrants eux-mêmes afin qu'ils s'expriment à travers des slogans. Il s'en est suivi que les membres d'*AK* ont apporté des pancartes qu'ils ont déposées par terre devant la mosquée, puis les gens du campement se sont réunis autour et une discussion fut lancée sur ce qu'on y allait écrire ; *AK* a proposé quelques slogans liés à la privation de droits endurée par les migrants à Patras et en Grèce. D'une part, les Afghans n'étaient pas tous d'accord sur ce qu'il fallait écrire et plusieurs d'entre eux insistaient pour que les slogans soient rédigés en Dari ; d'autre part, nombreux étaient ceux qui disaient qu'ils n'étaient pas intéressés par leur devenir en Grèce et que leur seule préoccupation était de parvenir à quitter Patras : *Peut-on revendiquer que les portes du port s'ouvrent pour nous*, demandaient-ils. Beaucoup de gens regardaient seulement par curiosité ce qui se passait, et certains commençaient à se demander si après cela *le port allait finir par s'ouvrir*. Finalement, l'on a opté pour écrire sur la pancarte : *Droit à la dignité et à l'asile* ; ce slogan fut le résultat d'un consensus entre plusieurs Afghans et les membres du collectif.

Cette distance entre les gens du *khaimaga* et les collectifs vis-à-vis des slogans se reflète également dans les propos qui suivent d'un membre de *Kinisi* : *Je ne me souviens pas exactement des slogans écrits sur les pancartes, mais la manif était organisée surtout dans un objectif de protéger le campement, d'empêcher sa destruction par la police. Cela était un peu difficile pour les réfugiés d'avoir un slogan en grec. Je me souviens qu'ils criaient tous asilo ! asilo !, qui veut dire en grec asile ; ils demandaient ainsi le droit à l'asile. En effet, c'étaient les Afghans venus avec Diktio qui avaient appris les slogans*⁷¹².

Les slogans écrits sur les panneaux ou scandés pendant le cortège ne traduisaient pas les volontés réelles des migrants, ils avaient été créés avec l'aide et les indications des personnes extérieures au *khaimaga*. Ceci étant, il n'est toutefois pas question d'une intention de

⁷¹² Membre de *Kinisi*, entretien réalisé par Hole, voir annexes, HOLE, S., *op.cit.*

manipulation des migrants par des militants, ce à quoi nous réfléchissons ici, c'est au problème de traduction dont parle Lafazani dans son analyse du campement de Patras⁷¹³.

Olga Lafazani regarde le *khaimaga* comme une hétérotopie ayant des frontières précisément définies. Tout le monde peut y rentrer mais très peu de gens le font, et encore moins sont ceux qui comprennent comment le *khaimaga* fonctionne. Selon Lafazani, il existe dans ce dernier un problème profond de communication et de *traduction* qui provient du fait que les motifs ainsi que le discours des militants, des chercheurs et d'autres personnes fréquentant le *khaimaga* ne sont pas vraiment clairs et compréhensibles pour les migrants ; et ce, non pas à cause d'un manque de volonté de faire un effort pour expliquer, mais parce qu'il y a une absence de contexte social et culturel commun favorisant la compréhension. De même, les *outsiders* – du *khaimaga* – sont d'habitude incapables de comprendre tout à fait les intentions et les stratégies des migrants dans le campement, car il s'agit de stratégies conçues pour des projets de vies complètement différentes.

Lafazani poursuit en remarquant que parfois certains journalistes vont au *khaimaga* avec des idées préconçues de ce qu'ils vont y découvrir. En effet, soit l'entrée des migrants sera rapportée comme un voyage courageux et périlleux dans un repaire secret de la mafia [...], soit ils présenteront une image des migrants pauvres, souffrants et sales, méritant la sympathie et la pitié de tous⁷¹⁴. Lafazani explique ce manque de communication et de *traduction* dans le *khaimaga* en s'appuyant sur l'analyse que Foucault propose des sites hétérotopiques selon laquelle tout le monde pense pouvoir y entrer alors que ce n'est en fait qu'une illusion : nous pensons que nous entrons là où, par le fait même que nous entrons, nous sommes exclus⁷¹⁵.

La difficulté de trouver un slogan traduisant les volontés des gens du *khaimaga* quand ils s'adressent à la ville et au pays ne se limite pas à la barrière linguistique. Effectivement, ce n'est pas parce qu'ils ne parlent pas le grec que leurs slogans dans le cortège se résument à un mot qu'ils reconnaissent (*asilo*) ou à d'autres que des militants d'Athènes, qui sont leurs *conationaux*, leur ont appris. Le problème de traduction envisagé par Lafazani dérive des réalités et

⁷¹³ LAFAZANI, O., "A border within a border: The Migrant's Squatter Settlement in Patras as a Heterotopia", In *Journal of Borderlands Studies*, vol. 28, no.1, London, Routledge, 2013, pp. 1-13.

⁷¹⁴ *Ibid.*

⁷¹⁵ *Ibid.*

des projets de vie qui sont différents ; à cela il y a lieu d'ajouter que ce problème est révélateur de cet entre-deux de la vie en étape : un être ici revendicatif et l'horizon du départ. Les gens du *khaimaga* entreprennent le trajet de la manif quotidiennement, et, comme nous l'avons déjà analysé, c'est leur façon de revendiquer leur être en étape à Patras sans paroles mais en se réappropriant des morceaux de la ville et en s'y exposant. Certes, il est difficile de traduire cela avec des paroles, de revendiquer quelque chose entre deux temps et entre deux réalités. *Asilo* en grec peut avoir deux sens : l'asile comme statut et l'asile comme immunité (καθεστώς ασύλου et ασυλία). Il ne s'agit pas seulement d'un mot reconnaissable et facile à prononcer : *Asilo* peut signifier un droit à un statut régularisant le séjour et en même temps une immunité par rapport à une manière d'être en étape. Dans les deux sens, ce mot pourrait symboliser la mise en parole des revendications des personnes vivant dans cet entre-deux, quand elles sont appelées à traduire avec des mots les constellations, les réappropriations et les relations qu'elles créent en étape.

2) Le *No Border*

Un autre événement⁷¹⁶ important dans la vie du *khaimaga* ainsi que dans la ville fut l'organisation d'un *No Border*⁷¹⁷ camp les derniers jours du mois d'août 2008. Des militants grecs ainsi qu'étrangers s'étaient réunis à Patras pendant trois jours, ils avaient campé à un kilomètre du *khaimaga*⁷¹⁸ et avaient organisé quelques actions revendiquant notamment la libre circulation des migrants en Europe.

Cet événement a constitué un élément de débat et de conflit entre les groupes présents dans le *khaimaga*. Pendant les discussions et les assemblées préparatoires de l'organisation du *No Border*, les approches différentes – auxquelles nous nous sommes référés plus haut – liées aux convictions idéologiques des militants impliqués dans la vie du *khaimaga* étaient exprimées de manière assez tendue. Le point de friction principal reposait sur le caractère de ces

⁷¹⁶ La plupart des informations sur le *No Border* à Patras sont le produit des observations et certaines sont tirées d'un rapport rédigé par le groupe Clandestina, Indymedia 22/09/2008, No Border Patras report, disponible sur <https://athens.indymedia.org/post/909859/>.

⁷¹⁷ Le *No Border* fut un réseau transnational de collectifs et individus qu'organise des actions dans des pays différents – souvent dans des régions frontalières – afin de lutter pour la libre circulation des personnes, l'abolition des frontières, ainsi que pour la régularisation des sans-papiers, et en général pendant leurs actions, leurs revendications portent sur des conditions de vie dignes pour les migrants en mouvement ou les sans-papiers.

⁷¹⁸ Sur un terrain de camping autrefois utilisé par l'Organisme grec du tourisme (Plage EOT).

mobilisations et comment elles allaient influencer la ville ainsi que les rapports entre les autorités et les migrants. Le réflexe de *Kinisi* et de *Diktio* fut de discerner dans les mobilisations proposées un aspect conflictuel qui selon eux pouvait porter atteinte à l'équilibre déjà fragile entre les migrants et la ville, et par conséquent mettre en danger ces derniers.

Les autres groupes anarchistes, et surtout *AK*, étaient moins réservés quant à la nature des mobilisations ainsi qu'à leur déroulement. Ils ont participé à toute la phase préparatoire du *No Border* afin d'assurer que ces mobilisations ne mettent pas en danger la situation des migrants en ville. *Kinisi* et *Diktio* ont finalement décidé de ne pas participer à cette phase et ils n'étaient pas non plus présents durant le déroulement des mobilisations.

Au cours de cette étape préliminaire du *No Border*, des discussions ont eu lieu avec les gens du *khaimaga* pour leur expliquer la nature de ces mobilisations en général et pour déterminer de quelle manière ils pouvaient participer à leur organisation et à leur déroulement. Une constatation qui a émergé de nos observations à l'époque, repose sur le fait que ceux qui se sont montrés plus actifs et impliqués ont été ceux qui participaient aux assemblées d'*AK* en ville et en général ils étaient davantage en contact avec les migrants au quotidien.

Pendant les trois jours du *No Border*, une discussion publique autour de sujets liés à *l'Europe forteresse et les mouvements de résistance* ainsi qu'à d'autres questions à propos de la situation des migrants en Grèce en général et à Patras plus particulièrement, a eu lieu – un certain nombre d'Afghans du *khaimaga* ont assisté à cette discussion (parmi les trois cents personnes présentes lors de la première soirée, cent étaient des Afghans). Ensuite, une soirée de musique et un grand concert au centre-ville ont été organisés, et, enfin, il y a eu deux manifestations : une grande avec la participation des gens du *khaimaga* et une plus petite réservée aux militants.

En somme, les deux événements culminants du *No Border* furent une grande manif ainsi qu'une intervention dans la région du port.

En ce qui concerne la grande manif, environ 2 000 personnes – des migrants de Patras dans leur majorité et des militants de toute la Grèce, ainsi que de Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, de la République Tchèque, de Turquie, d'Ukraine, Autriche, Allemagne, Italie, des Pays-Bas,

d'Argentine et du Venezuela – sont parties du *khaimaga* en cortège vers les rues centrales de Patras⁷¹⁹. Le centre de la ville s'est transformé ce jour-là, une fois encore, en un lieu de lutte pour les migrants et de solidarité pour ceux qui les soutenaient, et où des slogans tels que *No Border*, *No Nations*, *Stop Deportations*, entre autres, étaient scandés dans la principale rue commerçante⁷²⁰.

Le lendemain de la grande manif, environ 200 personnes du campement *No Border* ainsi que des groupes anarchistes de la ville et sans la participation des migrants – pour des raisons de sécurité – ont tenté d'entrer dans la zone portuaire, et ont finalement réussi, pour accrocher des pancartes sur la proue d'un bateau. Sur les panneaux, l'on pouvait lire *Asylum and Freedom of Movement for All* et *Shutting down of detention centres*⁷²¹. Cette action symbolique s'est accompagnée d'une confrontation qui a duré quelques minutes entre les manifestants et la police anti-émeute qui a utilisé des gaz lacrymogènes afin de dissoudre la manif.

L'analyse que nous avons consacrée à cet événement *No Border* reste toutefois assez superficielle. Pour qu'elle soit plus exhaustive il aurait fallu mettre en lumière les différents points de contact et de frictions des parties impliquées dans son organisation ou pendant son déroulement, les relations et les contacts créés avec les gens du *khaimaga* à ce moment-là, et, enfin, les répercussions – s'il y en a eu – sur le lendemain du *khaimaga* ainsi que sur cette période d'étape en ville. Une telle analyse est intéressante mais elle dépasse, hélas, les objectifs de cette thèse, et de ce fait nous nous limitons donc ici à une brève description des événements qui ont eu lieu pendant ces trois jours, afin de les mettre en parallèle avec la première manif organisée et obtenir ainsi une image plus complète des mobilisations suscitées par le *khaimaga*.

L'interaction entre ces milieux différents – gens du *khaimaga* et personnes venant d'autres villes ainsi que d'autres pays –, les divers événements qui ont eu lieu dans le cadre de cette organisation – assemblées, discussions, soirées, concerts et manifs –, ainsi que les frictions

⁷¹⁹ Ce fut la troisième grande manif en ville organisée dans la vie du *khaimaga* avec la participation de ses habitants.

⁷²⁰ À la fin de la manifestation, un concert fut organisé sur une place centrale avec la participation d'artistes connus. Ainsi le soir un grand nombre de gens du *khaimaga* ont-ils participé à cette fête au centre-ville, en dansant et en s'amusant jusqu'à tard le soir. Une image assez rare, car pendant ces horaires d'habitude les gens du *khaimaga* tentent leur chance au port.

⁷²¹ Droit à l'asile et à la liberté pour tous. Ainsi que : Fermeture des centres de détention.

qui ont surgi pendant la période préparatoire, ont laissé leurs marques. Ce furent des expériences fondées sur la création de liens et sur des mobilisations assez importantes pour les gens du *khaimaga* et pour les militants. Toutefois, le problème de traduction reste également présent et il se manifeste même à un degré plus grand, car la distance entre les différents mondes s'est avérée plus importante. Le *No Border* a représenté une mobilisation qui s'est répandue dans toute l'Europe, et de ce fait elle s'est étendue à Patras, à côté du *khaimaga*. Les actions ainsi que la nature de cette mobilisation sont le produit d'une négociation et d'un débat entre des militants d'un réseau international et ces négociations tiennent toujours compte du lieu choisi pour leur lutte ainsi que des sujets qu'elles défendent, à savoir les migrants. Néanmoins, il semble que ces mobilisations revendiquent avant tout un droit lié à l'espace, c'est-à-dire la configuration d'une frontière ouverte et exempte de contrôles. Les migrants arrivent au cours de ces mobilisations comme des alliés, et par conséquent ils jouent plutôt un rôle d'observateurs et de supporters. Dans le cas précis de Patras la distance liée à la fonction d'observateur dérive également de ce problème de traduction, et *No Border* joue ici plutôt un rôle d'éducation militante ; les gens du *khaimaga* et les migrants de la ville y participent mais en tant qu'observateurs. À cet égard, les actions au port, desquelles les migrants sont exclus, sont indicatives ; elles se déroulent à côté. Le passage qui suit illustre bien cette situation.

Lorsque le rassemblement quitte la zone portuaire après les affrontements avec la police, une douzaine d'immigrants nord-africains, témoins de ce qui s'est passé derrière les portes du port et les barbelés, le rejoignent. À ce sujet, le rapport décrivant les événements de *No Border* souligne qu'*encore une fois les migrants nous ont exprimé leur confiance qui fut un cadeau inestimable et notre arme la plus forte*⁷²².

Cette distance du rôle d'observateur a aussi été manifeste le jour où les militants internationaux se sont rendus au *khaimaga*. Cette fois-ci, ce sont ces derniers qui se tiennent en tant qu'observateurs, ce sont eux qui font face à des problèmes de traduction. La plupart d'entre eux arrivent en Grèce dans le but de connaître – ainsi que de faire connaître par la suite – les

⁷²² Clandestina Indymedia, *op. cit.*

conditions de vie des migrants comme celles qui règnent dans le *khaimaga* : *Pour ceux parmi nous qui étaient dans le campement avant, les problèmes d’humidité et de pauvreté extrême dans ce bidonville surpeuplé étaient déjà connus. Néanmoins, pour les autres militants étrangers c’était un monde inconnu. Les personnes qui y sont entrées ont commencé à prendre des photos et à poser des questions sur la population qui y habite*⁷²³. Toujours selon le rapport : *Cette population les accueille avec une politesse et une dignité inhabituelles compte tenu de l’environnement. Selon ces personnes étrangères à la réalité du khaimaga, il s’agit d’un campement de réfugiés et d’un lieu de détention qui fut le pire dans toute l’Europe*⁷²⁴.

Cependant, la réalité du *khaimaga* demeure une situation beaucoup plus complexe que cela, comme nous l’avons démontré tout au long de cette analyse. En effet, ce que la description des différentes mobilisations a montré, c’est que le problème de traduction existe toujours et il devient moins aigu quand une relation régulière s’établit.

E) Le problème de traduction

Il y a lieu de présenter ici un exemple différent où ce manque de contexte social et culturel commun conduit à un problème de communication et de traduction ; ce dernier dérivant, dans le cas qui nous occupe, d’un acte d’assistance plutôt que d’une mobilisation.

Jamal était le gardien de Rajou, un garçon de 5 ans. Dès le début, l’on pouvait constater un lien important entre les deux personnes. Ils vivaient dans des conditions très précaires dans les oliveraies d’Agya de Patras que nous avons décrites dans un chapitre précédent. Voyant un gamin sans famille dans cet endroit et poursuivi quotidiennement par la police, certains parmi les gens solidaires ont voulu l’aider. Cette volonté d’agir a conduit à de longues discussions entre les membres des collectifs et Jamal. Faute de trouver une solution – il n’y avait pas d’endroit où accueillir Jamal, et Rajou ne voulait pas se séparer de lui –, ils sont tous arrivés à la conclusion que le seul moyen de les aider était financièrement. Jusqu’à ce que l’argent soit collecté⁷²⁵ et tant qu’ils allaient rester à Patras, ils ont été logés chez quelqu’un. Sur ce point, nous ne sommes pas

⁷²³ *Ibid.*, TRM, depuis l’anglais.

⁷²⁴ *Ibid.*

⁷²⁵ Une collecte officieuse de dons fut organisée spontanément, au sein d’un réseau de connaissances.

sûrs de la nature des relations que l'hôte qui les accueillait avait avec les réseaux des passeurs et il nous importe peu de savoir s'il a proposé de les héberger par compassion ou parce qu'il s'attendait à une récompense. Ce qui importe ici, c'est de voir comment tout un réseau de personnes différentes a été mobilisé afin d'accueillir et d'aider Rajou et son tuteur.

L'histoire de Jamal et Rajou nous intéresse pour deux raisons. D'abord, parce qu'elle est révélatrice d'une relationnalité qui a lieu dans la juxtaposition de ces mondes différents. Et ensuite, parce que cette relationnalité – lorsqu'elle est observée de près – reflète un certain embarras qui surgit de la juxtaposition de ces mondes différents. Au départ, Jamal était sous la garde des membres du collectif, et ces derniers se méfiaient du rôle que Jamal jouait comme intermédiaire dans l'histoire avec Rajou. En outre, Jamal n'était pas à l'aise de devoir mentir⁷²⁶ aux autres migrants qui étaient obligés de rester dans les oliveraies jusqu'à ce qu'ils puissent partir. L'embarras révèle ici la différence d'un contexte dans lequel se forment les stratégies de survie et les projets de vie d'un côté, et la solidarité, de l'autre. Il est intéressant qu'en ce qui concerne cette dernière, la non compréhension des intentions concernait les deux parties : Jamal et les gens solidaires. L'histoire de Jamal, de Rajou et des membres des collectifs constitue aussi un exemple de ce problème de traduction qui, comme ceux qui ont été décrits ici, est lié à une action de solidarité.

Dans les cas que nous examinons, les conceptions déterminées existent également chez ces personnes qui entrent dans le campement avec l'intention de créer des proximités avec les personnes qui y habitent. Les problèmes de traduction se manifestent pour le cas de Jamal et de Rajou par un manque de confiance dérivant de la difficulté de comprendre les liens qui se tissent en étape d'un côté, et, de l'autre, de la raison qui incite certains citoyens de la ville à agir de manière volontaire et sans attendre une rétribution.

Certaines réflexions générales à propos des différentes mobilisations décrites ici, notamment la première grande manif et les trois jours du *No Border*, nous conduisent à constater qu'elles font partie de ce travail que font les étapes – sur lequel nous allons revenir par la suite – sur les passagers, sur ceux qui se mettent en contact avec eux et sur la ville. Ces mobilisations

⁷²⁶ D'une manière implicite, les parties se sont mises d'accord pour ne pas rendre public ce don.

créent des liens, ouvrent de nouvelles pistes de revendication et établissent des références pour les gens qui poursuivront leur trajet ainsi que pour la ville accueillant des nouvelles étapes. En ce qui concerne les gens du *khaimaga* et les militants internationaux du *No Border*, le contact a certes révélé des aspects de la vie et de la lutte que tant les uns que les autres ignoraient auparavant, même s'ils ne peuvent pas se les approprier, même s'ils restent toujours des observateurs extérieurs.

Toutefois, ces mobilisations peuvent être vues comme des efforts d'interprétation de la part de chaque partie afin de comprendre l'autre. Les gens de la ville et les militants essaient de comprendre la lutte *silencieuse* de réappropriation de l'espace menée par les migrants en étape, une lutte pour un être ici digne et en vue d'un horizon de départ. Les migrants en étape essaient, quant à eux, d'interpréter les luttes des citoyens pour revendiquer un certain droit à une ville accueillante. En somme, les deux parties partagent l'être ici des migrants, et c'est en cela que l'être ici éphémère devient créatif.

Chapitre 12. Which side are you on?

A) La reconnaissance réactionnaire

Il est intéressant ici de faire un parallélisme entre des collectifs et des mobilisations décrits plus haut et le cas d'une mobilisation différente, celle qui a pris finalement la forme d'une association sous le nom de *La polis ealo* — nous avons brièvement fait allusion à son existence au moment où le *khaimaga* menaçait d'être démantelé. Nous avons vu qu'à ce moment-là plusieurs personnes se sont mobilisées contre l'existence du campement et qu'elles se plaignaient de l'état de leur quartier, ce qui les a conduites à former plus tard *La polis ealo*. Le nom de ce regroupement – comme nous l'avons expliqué précédemment – renvoie déjà à l'image d'une invasion, *les ennemis qui ont occupé la ville*, et il implique le besoin de sa reconquête. Ses futurs membres avaient déclaré à l'époque dans la presse qu'ils s'étaient rassemblés pour faire face à une situation qui est apparue dans leur ville. Notre but dans ce point de l'analyse, n'est pas de faire la comparaison entre un altruisme chez les uns (associations de solidarité, tels que *Kinisi*,

AK et le collectif d'Igoumenitsa) et un chauvinisme et une xénophobie chez les autres, mais de voir qu'il s'agit de manières différentes de revendiquer des formes de l'urbain. Comme le révéleront les descriptions qui suivent, ces revendications opposées correspondent à des reconnaissances différentes de l'étape en ville.

L'histoire de *La polis ealo* débute dès l'automne 2006 lorsque certains commerçants de la région où se trouvait le *khaimaga* et quelques riverains ont organisé un rassemblement pour faire face à ce qu'ils ont appelé : *le problème des immigrés*. Selon eux, les immigrés du campement menaçaient la sécurité et la santé des gens du quartier et de la ville. La question centrale qui se cachait derrière leurs propos était en réalité la dévalorisation de leurs propriétés. En octobre 2008, ce rassemblement évolue et s'autodétermine comme un *mouvement des résidents* pour acquérir ensuite le statut d'association.

Les objectifs de l'association étaient, d'après leur discours, les suivants : *Aborder les problèmes de leur région ; veiller à améliorer les conditions de vie à travers une action coordonnée et institutionnalisée ; protéger les droits et les intérêts de leurs membres ; être à l'écoute et échanger des points de vue ; faire une mise à jour régulière ; représenter des membres de l'association là où c'est nécessaire*⁷²⁷. En fait, leurs revendications se résument à : *L'égalité de tous devant la loi et à la protection des droits des citoyens de la ville*⁷²⁸. Par la suite, ce regroupement adopte un statut d'association pour les raisons exposées par sa présidente : *Nous avons décidé la création d'une association dans un effort d'institutionnaliser nos actions et contre certaines personnes qui regardent notre activité comme étant caricaturale*⁷²⁹. Elle poursuit en disant qu'un des motifs de l'obtention de ce statut était fondé sur la volonté de donner à ses membres la possibilité et le pouvoir de se présenter devant le tribunal et de déposer des plaintes auprès du procureur⁷³⁰. Ainsi *La polis ealo* s'appuie-t-elle sur l'existence du campement de Patras, mais sa création et son institutionnalisation ont pour but de lutter contre

⁷²⁷ Informations tirées d'ethnos.gr, 18/11/2008, « H Polis Ealo » fonazoun oi katoikoi ths Patras (Les habitants de Patras crient *la polis ealo*).

⁷²⁸ *Ibid.*

⁷²⁹ Entretien de la présidente de *La polis ealo*, Kolliopoulou, dans la presse locale, Thebest.gr, 02/2009.

⁷³⁰ *Ibid.*

son existence à travers le recours à des moyens juridiques ; par conséquent elle s'érige dès le début comme une menace contre *tout responsable*.

Dans ses propos, la présidente de l'association fait appel à l'anomie qui règne dans cette ville : *Certains violent mes droits constitutionnels, comme la sécurité, la santé, l'être ensemble et la libre circulation [...] Ces personnes (ici elle se réfère aux exilés du khaimaga) demeurent irresponsables pour leurs actes illégaux. Pourquoi rendent-ils une ville complice de cette illégalité ? (Les autorités) ont installé la clandestinité au milieu d'un quartier purement résidentiel*⁷³¹.

Dans la même logique, elle fait un renversement du discours de victimisation des migrants, puisqu'ils sont perçus comme les envahisseurs responsables de la dévalorisation d'un quartier aisé. *La région d'Iroon Politexniou est traitée de manière raciste en la qualifiant de banlieue riche de la ville. Mais, ce n'est pas le cas, ici c'est Patrinstan*⁷³². Parmi les mobilisations de *La polis ealo*, l'on compte une collecte de signatures à travers un texte de protestation ayant pour titre : *Nous sommes des immigrés dans notre propre ville*⁷³³. Ce texte invitait les gens au blocage symbolique de la porte d'embarquement du port ; la protestation a eu lieu contre la non-application des mesures annoncées par le ministère de l'Intérieur. En Octobre 2008, le ministre de l'Intérieur à l'époque, avait annoncé la création d'un camp de détention pour des immigrés dans la région rurale à proximité de Patras suscitant de vives réactions de la part des habitants. Il est intéressant de noter que dans ce texte de protestation, ces habitants adoptaient un discours plutôt humanitaire contre l'existence de tels centres.

La présidente de *La polis ealo* fait appel à un rationalisme exigeant que des solutions soient recherchées pour la ville et non pour les migrants : *Il existe une solution au problème de la ville. Or, il n'existe pas de solution au problème de l'immigration clandestine. Nous sommes réalistes*⁷³⁴. Ensuite, elle poursuit avec des généralités quant aux lois qui ne sont pas appliquées

⁷³¹ *Ibid.*

⁷³² *Ibid.*

⁷³³ *Ibid.*

⁷³⁴ *Ibid.*

ou qui le sont de manière injuste : *La première chose qui selon nous doit être appliquée, c'est l'égalité envers la loi, ainsi l'on demande que les lois soient appliquées*⁷³⁵.

Le rationalisme revendiqué se traduit par un renforcement de la sécurisation du port : *L'on demande aussi qu'un ensemble de mesures soient mises en œuvre. D'abord il faut que le port devienne un lieu très sécurisé pour que ces gens réalisent que notre ville n'est pas la passoire des trois continents, et qu'ils ne pourront pas voyager d'ici vers l'étranger illégalement [...] Enfin, l'on demande que les opérations policières soient renforcées pour que tout le monde réalise que Patras n'est pas une chasse gardée*⁷³⁶.

La présidente de *La polis ealo* parle aussi des collaborations entre son collectif et d'autres. Selon elle, les membres sont en contact avec des associations similaires à travers la Grèce, et ils ont été surpris de constater qu'il y en avait beaucoup. Dans un autre article exposant de manière critique l'action de *La polis ealo*, nous lisons que ses membres étant alarmés par les deux manifestations massives organisées par les migrants et les groupes de solidarité qui soutiennent ces derniers, se sont mis en contact avec le *comité des résidents* d'Agios Panteleimonas à Athènes⁷³⁷. Il s'agit d'une période au cours de laquelle des groupes d'extrême droite et des membres du groupe néonazi d'Aube dorée opéraient ensemble en recourant à la violence contre les migrants dans des quartiers centraux d'Athènes, avec un laisser-faire des autorités locales et nationales⁷³⁸. Dans l'article, il est question que certains membres de *La polis ealo* se rendent à Athènes pour soutenir quelques actions de ces *comités des résidents*, et il est précisé qu'il s'agit d'une première ouverture de l'association envers le *soutien non-institutionnel*⁷³⁹.

Il est intéressant de relever dans le discours de l'association une certaine déception à l'égard des pouvoirs exécutif et juridique. Dans un entretien, la présidente de *La polis ealo* exprime son indignation en sollicitant la démission des gouverneurs responsables, du premier

⁷³⁵ *Ibid.*

⁷³⁶ *Ibid.*

⁷³⁷ Clandestina Indymedia, *op. cit.*

⁷³⁸ Nous allons revenir sur cette question de façon plus exhaustive par la suite.

⁷³⁹ Une deuxième ouverture semblable aura lieu plus tard, envers des groupes de l'extrême droite (Ethniki Amina) qui sont proches de l'Aube dorée.

ministre jusqu'au dernier gouverneur local. Cette indignation s'accompagne souvent de la mise en avant d'une action qui s'auto définit comme non-institutionnelle et indépendante des intérêts particuliers quels qu'ils soient. Or, dans les propos des membres de *La polis ealo* cela émerge de façon indirecte⁷⁴⁰, car la réalité quotidienne – à savoir la proximité des membres de l'association avec la municipalité⁷⁴¹, ainsi que la composition des membres de l'association dont un grand nombre étaient des commençants de la ville – révèle leurs relations avec les différents pouvoirs locaux.

Le cas de *La polis ealo* constitue un premier exemple de la reconnaissance réactionnaire de l'étape en ville. Il s'agit d'une mobilisation des particuliers dont les objectifs, exprimés de manière explicite, sont les intérêts de leurs membres, et c'est dans ce but-là qu'ils ont obtenu un statut officiel leur permettant de protéger leurs propres intérêts en recourant à la justice ; ils s'engagent dans une action en vue de procéder à des évacuations et des exclusions de certaines populations des espaces de la ville. En ce qui concerne les mobilisations des collectifs comme *Kinisi*, *AK* et d'Igoumenitsa, elles projettent des manières de partager l'urbain en envisageant des formes d'inclusion dans la ville. En revanche, pour *La polis ealo* – ainsi que pour les pratiques et les propos des autorités de la ville qui seront exposés par la suite – les mobilisations de ses membres envisagent des formes de rejet dans la ville. Il est intéressant d'examiner l'activité de cette association en relation avec d'autres groupements similaires avec lesquels elle est en contact, comme leur présidente l'affirme, et les paragraphes qui suivent permettent de mettre ces cas en lumière.

⁷⁴⁰ Néanmoins, il s'agit d'une question centrale dans les propos des groupes d'extrême droite ainsi que de l'Aube dorée. L'identité contre-institutionnelle devient l'autodétermination par excellence de ce milieu-là.

⁷⁴¹ À tel degré que nous les voyons manifester ensemble sous le slogan : *Nous n'allons pas laisser le rêve des migrants devenir le cauchemar de notre ville*. Tiré de la presse locale, extrait du carnet du terrain.

B) La montée d'une xénophobie à référence locale et avec une résonance nationale

Les incidents xénophobes et les manifestations racistes ne sont ni des phénomènes récents⁷⁴² ni exclusivement grecs ; ce qui est nouveau, ce sont les manières et la régularité qui caractérisent les différentes formes de rejet qui se développent. En effet, la violence raciste perpétrée par les groupes d'extrême droite est devenue un fait quotidien, surtout dans les quartiers centraux d'Athènes. En 2008, un certain nombre de grandes marches racistes anti-migrants ont été organisées par les soi-disant résidents d'un quartier central d'Athènes, conjointement avec des groupes néonazis. En même temps, et en réponse à cela, des militants s'opposant au racisme exprimé et manifeste ont protesté contre ces marches, et c'est au cours de cette période qu'est apparu le groupe *les résidents indignés d'Agios Panteleimonas*⁷⁴³. En novembre 2008, ces derniers ont procédé au verrouillage arbitraire de plaines de jeux, ainsi qu'à l'interdiction de l'accès des immigrés ou des personnes ayant une *allure étrangère*. Pendant cette même période, ces *résidents indignés* ont formé des groupes informels assurant des patrouilles dans les places du quartier où ils empêchaient violemment les étrangers d'accéder à des espaces publics. Ces événements signalent le début d'une ère marquée par les attaques violentes contre les immigrés, et c'est avec ces groupes-là que certains membres de *La polis ealo* se mettent en contact.

Au cours des dernières années, l'on a observé en Grèce une manifestation particulière des expressions de xénophobie et de racisme. Une nouvelle forme de rejet des immigrés a surgi et elle s'est exprimée par rapport à une référence géographique : le quartier ou à plus grande échelle, Athènes⁷⁴⁴. Comme le constatent Kandyliis et Kavoulakos dans leur recherche⁷⁴⁵, il s'agit

⁷⁴² À ce sujet, voir Pavlou, M. 2007 HLHR-KEMO Annual Report: Racism and discrimination against immigrants and minorities in Greece, the state of play' April, Annual Report by the Research Centre for Minorities Groups in Greece (KEMO), Athens, KEMO.

⁷⁴³ Agios Panteleimonas est une région centrale d'Athènes qui a pris son nom de la grande église et de la place du quartier. Il s'agit d'un quartier résidentiel comptant beaucoup d'immigrés installés depuis des années à Athènes, ainsi que des Grecs. La place homonyme a constitué pendant de nombreuses années un lieu de rencontre pour beaucoup de familles et ses plaines de jeux étaient toujours remplies d'enfants de nationalités diverses.

⁷⁴⁴ Une illustration très intéressante de ce rejet dans la région d'Athènes et surtout dans ses quartiers centraux, est une cartographie des attaques effectuées dans la capitale pendant une période déterminée.

d'un rejet traduit par une manifestation collective dont l'affirmation centrale concerne la présence d'immigrés dans la même zone résidentielle ou dans le même espace public que les nationaux. Dans cette expression du rejet, les personnes choisissent de se définir à travers le statut de résident, ce qui n'a pu avoir lieu sans la tolérance, voire l'assistance des autorités municipales et de la police.

La présence des immigrés est considérée comme un facteur dévalorisant pour leur quartier ainsi que pour leurs propriétés, et un récit parlant de ghettoïsation, adopté par les autorités et la presse suit la même logique. Ceci étant, Kandyliis et Kavoulakos montrent comment un quartier central d'Athènes est devenu symbolique de cette nouvelle ère de racisme et de xénophobie. Selon eux, *le récit du rejet est présenté à une petite échelle spatiale mais il est généralisé aux niveaux local et national, et vice versa, la petite échelle du quartier devient le théâtre d'action d'un rejet beaucoup plus large. En mettant l'accent sur les problèmes du logement et de l'espace public dans cette région spécifique, le récit du rejet tente de trouver des racines sociales afin de développer son action*⁷⁴⁶.

Une autre observation intéressante dans l'analyse de Kandyliis et Kavoulakos, est que l'exercice de la souveraineté par une population qui se définit comme native au niveau local mais aussi national n'a pas été contesté par les pouvoirs locaux et nationaux, et qu'il a joui la plupart des fois de l'immunité des autorités. Les pratiques de ces dernières légitimaient cette manifestation de souveraineté locale comme une réaction normale de la part des résidents et comme un effet collatéral. Cela est devenu évident dans les propos des autorités d'Igoumenitsa, et comme nous le verrons par la suite, cela reste sous-jacent dans les discours des autorités municipales.

⁷⁴⁵ KANDYLIS, G., KAVOULAKOS, K., "New forms of urban conflict in Athens: the socio political context, the discourse and practices of migrants' rejection", In A. AFOUKSENIDIS (ed.), *Inequality in times of crisis*, Athens, Greece, Propobos, 2011, pp. 79-100.

⁷⁴⁶ *Ibid.*

Nous constatons que nous avons plutôt affaire à une nouvelle ère de banalisation de la manifestation de la xénophobie et du racisme en ville. Triandafyllidou et Kouki notent *une radicalisation de la banalisation (a radicalisation of mainstreaming) des formes d'inégalités différentes – ethniques, raciales ou culturelles – qui prévalent dans la vie quotidienne en Grèce et aussi dans toute l'Europe*⁷⁴⁷.

Les opérations coup de balai qui ont été décrites tout au long de notre analyse évoluent et les tentatives sporadiques ont été remplacées par des politiques plus officielles les années suivantes⁷⁴⁸. Il existe un élément commun à toutes ces opérations : la conceptualisation et la symbolique du *nettoyage* des quartiers, car ce qui est en jeu c'est la non-tolérance de l'exposition d'une certaine population dans les espaces publics. Un élément mettant en relation toutes ces opérations avec la pratique des patrouilles au cours de cette nouvelle ère du racisme manifeste en ville, est le fait que la localité est devenue le facteur légitimant l'intervention : les grandes opérations de coup de balai à Patras et à Igoumenitsa s'inscrivent dans cette logique, tout comme l'insinuation de la présidente du parti *Nea Dimokratia* de *réoccuper nos quartiers*⁷⁴⁹.

Il devient évident qu'il s'agit de pratiques renvoyant à une approche selon laquelle il faut *il faut se saisir de la loi à pleines mains* dans le but d'évacuer et d'exclure certaines populations de la vue ainsi que de la vie publique. Les pratiques arbitraires du rejet et de l'exclusion sont similaires aux pratiques officielles en ce qui concerne l'objectif – le rejet de certaines populations – et en ce qui concerne le lieu visé – le quartier. C'est d'ailleurs cette similitude qui les légitime dans le discours et qui justifie la tolérance dont les autorités nationales et locales témoignent à leur égard. Cette question devient notoire dans les paragraphes qui suivent.

⁷⁴⁷ TRIANDAFYLLIDOU, A., KOUKI, H., "Naturalizing racism in the center of Athens in May 2011: lessons from Greece", In *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 12, no. 4, pp. 418-436.

⁷⁴⁸ TELONI, D., MANTANIKA, R., *op.cit.*

⁷⁴⁹ Sur ce sujet voir FILIPPIDIS, C., *État de siège : public space user manual*, blog, 2013, <http://tinyurl.com/knyn2j2>

C) Autour de la discussion de la création d'un centre pour les migrants du khaimaga

Le *khaimaga* constitue un enjeu pour la ville, non pas dès le début de sa création, mais à partir du moment où il devient moins périphérique pour la ville, car cet enjeu croît en raison de l'expansion de la ville vers la région où il se situe. Comme Lafazani le note, *le campement commence à faire partie de l'espace vital de la ville, parce qu'il se trouve sur un site très prometteur, au milieu d'une banlieue avec des valeurs foncières potentiellement élevées*⁷⁵⁰. Lafazani constate que *ce n'est pas alors surprenant que les premiers qui s'opposent à son existence sont les agents immobiliers, les propriétaires de bars et de restaurants se trouvant près du khaimaga, ainsi que les nouveaux propriétaires d'appartements situés autour de ce dernier*⁷⁵¹. C'est ainsi que la plupart de ces gens ont formé au fur et à mesure *La polis ealo* décrite plus haut.

Dans ce contexte s'établit un débat entre les collectifs de soutien, surtout *Kinisi*, et les pouvoirs locaux afin de trouver une solution aux problèmes liés au séjour précaire de ces personnes en étape à Patras. Les sujets qui émergent ont trait à la création d'un centre pour héberger les migrants de Patras, comme nous le présentons ici brièvement. Un comité réunissant différentes forces politiques et des parties prenantes – *Kinisi* et d'autres groupements – rédige une proposition pour la création des centres d'accueil qu'il soumet lors d'un conseil municipal. Selon cette proposition ces centres doivent être installés non loin du port et assurer un caractère ouvert en ce qui concerne le statut de résidence de leurs habitants.

La partie qui s'y oppose, composée par le maire et les élus municipaux qui lui sont proches, pense que la création d'un tel centre est illégale, car elle impliquerait de la part des autorités la légalisation et la légitimation de la traversée illégale de migrants de la Grèce vers l'Italie. Le préfet constate également, dans la même ligne, que le campement est clandestin, et que tout effort pour créer un camp dans la région est illicite. Selon d'autres élus, soutenus par

⁷⁵⁰ LAFAZANI, O., *op.cit.* p. 7

⁷⁵¹ *Ibid.*

Nea Dimokratia, qui fut le parti de l'opposition au conseil municipal, la création d'un tel centre doit être localisée à la périphérie de la ville.

Il est intéressant de noter que dans leurs propos les autorités municipales invoquent la illégalité par rapport à toute proposition visant l'amélioration des conditions de vie dans ces campements précaires. *Kinisi* et d'autres associations ont exigé des solutions à cette question, dont notamment la construction de toilettes publiques, ainsi que la collecte régulière de poubelles par les fonctionnaires de la municipalité ; par ailleurs, ils ont sollicité des containers ainsi que des médicaments. Selon un des représentants de *Kinisi* assistant à ce conseil municipal, les riverains réagissent parce qu'ils ont devant eux cette image d'un campement d'appauvrissement. Il suggère donc, afin de répondre aux réactions des riverains, d'améliorer l'image du campement. La réponse du maire à cela suit toujours la même logique : faire des toilettes publiques impliquerait la légitimation de cette population en ville, et par conséquent cela assurera leur permanence dans notre région⁷⁵². À cette réponse du maire, un membre du conseil municipal réagit par une question en soutenant la proposition de *Kinisi* et des autres : *Le campement existe déjà depuis 12 ans, est-ce que cela ne le rend pas permanent ?*⁷⁵³ Selon une logique contraire à cette dernière suggestion, un autre membre du conseil municipal fait remarquer que *les pouvoirs de la ville sont les principaux responsables de la transformation de Patras en une porte de sortie* : cet avis implique que des contrôles dans la zone portuaire ainsi qu'une politique d'empêchement et d'intimidation seraient la solution au problème. Dans le même ordre d'idées, l'on peut noter la constatation d'un autre membre du conseil municipal proche du maire : *Ces personnes-là ne sollicitent pas leur intégration ici, la seule chose qu'elles sollicitent c'est qu'on les assiste dans leur passage clandestin*⁷⁵⁴.

Parmi les sujets qui surgissent au cours de ce débat, il y a celui de la responsabilité d'action, car les autorités municipales s'en déchargent et renvoient la balle au gouvernement national ou à l'UE. Par ailleurs, la question de la terminologie pour spécifier comment traiter les migrants est également abordée. Pour certains, il est possible de créer un centre d'accueil pour

⁷⁵² Extrait du carnet de terrain, à partir d'un conseil municipal à Patras en février 2008.

⁷⁵³ *Ibid.*

⁷⁵⁴ *Ibid.*

des demandeurs d’asile conformément à la loi. Ceci étant, trouver des solutions pour ces derniers devient une question de terminologie et par extension de volonté politique. De plus, le problème des maladies contagieuses est soulevé, ainsi qu’un danger de recrudescence de la xénophobie. L’existence du *khaimaga* est donc perçue comme une source de maladies pouvant se propager en ville et de xénophobie montante.

1) Les différentes solutions proposées pendant ces années

La première solution reposait sur le renforcement de la sécurisation du port par la mise en place de barbelés, l’augmentation du nombre de garde-côtes et l’acquisition par les autorités portuaires de détecteurs spéciaux pour le contrôle rapide et efficace des camions. La deuxième solution, proposée et appliquée en 2008, concernait le renforcement des patrouilles policières dans la ville avec l’assistance du personnel venu d’Athènes et du Pirée. L’objectif de ces opérations, dont nous avons exposé les résultats précédemment, consistait à limiter l’exposition des migrants au sein du *khaimaga* et à les empêcher d’approcher le port. La proposition de ces mesures a suscité la réaction des collectifs et des partis de la gauche, comme celle du Parti communiste qui a taxé ces dispositions de *pogrom contre des jeunes enfants qui fuient leur pays*. Enfin, la troisième solution portait sur la création d’un lieu de d’accueil des réfugiés en dehors de la ville accompagnée en même temps du démantèlement du campement existant. Cette disposition allait de pair avec la proposition d’établir des procédures d’asile plus rapides et de renforcer les mesures de sécurité. En Novembre 2008, le ministère de l’Intérieur a annoncé la création d’un centre dans la région de Drepano, à 15 kilomètres de Patras, dont le fonctionnement renvoyait plutôt à un centre fermé et contrôlé par la police ; il n’a finalement pas été construit en raison des réactions des habitants de la région⁷⁵⁵.

⁷⁵⁵ Pour des informations supplémentaires sur les solutions proposées, se référer aux articles suivants. Μετανάστες κι αστυνόμοι, άρθρο της εφημερίδας "Ελευθεροτυπία" Άλμα "Πρωτοχρονιά με 5.000 πρόσφυγες", σελ.12, φύλλο:19649, άρθρο της εφημερίδας Πελοπόννησος Στο Δρέπανο του Ρίου το Κέντρο Υποδοχής Μεταναστών, άρθρο της εφημερίδας "Καθημερινή".

Le maire et le ministre sur le démantèlement du khaimaga

À présent, il serait intéressant d'analyser comment les autorités ont vécu le démantèlement du *khaimaga*. A cette fin, les propos qui suivent, semblables à ceux tenus lors du débat municipal, sont révélateurs des différents enjeux du conflit. Nous commençons par un entretien radiophonique⁷⁵⁶ du maire de Patras quelques jours après la démolition.

En répondant à la question de la responsabilité de l'opération du démantèlement, le maire indique que *c'est le ministère de l'Intérieur et de l'Ordre public qui est responsable de l'opération dont nous ne connaissons ni le plan ni l'évolution. On nous a demandé d'aider au nettoyage de la région après l'opération.*

Les jours précédant le démantèlement, nous avons été les témoins de la circulation d'un papier informant les gens de la démolition du *khaimaga*. La journaliste demande ainsi au maire qui l'avait fait circuler : *On ne sait pas qui a fait circuler cette feuille, peut-être que c'était le ministère de l'Ordre publique, dit le maire.* Par ces propos, il s'affiche neutre quant à la responsabilité du démantèlement, tout en étant manifestement satisfait qu'il ait eu lieu, et il continue : *Patras a fait preuve de tolérance et de force vis-à-vis du problème de l'immigration clandestine [...] Le gouvernement, suite à la pression de la société locale, a décidé de trouver une solution à la question. La solution : ces gens sont conduits dans des centres de réception et le gouvernement leur donnera des papiers afin de circuler librement en Grèce.*

Par la suite, il évite de répondre à la journaliste lorsqu'elle lui demande où sont amenés les gens que tout le monde a vu monter dans les fourgons cellulaires. En revanche, il fait remarquer qu'une grande partie des citoyens de Patras pense qu'*il est impossible de vivre avec la présence de ces gens dans leur ville et c'est pour cela que la société locale a exigé du gouvernement de faire face au problème.*

⁷⁵⁶ Entretien à la radio *sto kokkino*, depuis les carnets du terrain.

Après cela, le maire prend position par rapport au conflit entre les groupes de solidarité et les autorités municipales vis-à-vis de la création des centres d'accueil où les gens pourraient séjourner librement :

Il n'est pas prévu la création de tels centres dans des régions comme Patras qui constituent une porte de sortie⁷⁵⁷ [...] Le camp en soi ne constitue pas un problème pour la ville, il n'est pas adéquat à cause des conditions de vie à l'intérieur. Le problème de la ville réside dans le fait que 4 000 clandestins s'accrochent à des barbelés pour essayer de rentrer dans un cargo pour partir⁷⁵⁸.

La journaliste l'interroge ensuite sur le fait que les commerçants ont fait pression sur lui pour démanteler le *khaimaga*,

Non, pas seulement [...] mais c'est à quoi il répond comme suit : vrai que le front de mer (où il y a des entreprises de restauration) ne peut survivre. Le centre d'accueil rendrait cette situation sévissant en ville permanente et légitime, sans résoudre le problème [...] (le centre d'accueil) résout justement le problème des hôtes/invités clandestins. Même si l'on construit un camp, ces personnes continueront d'inonder la zone portuaire en créant une certaine image de la ville et en portant atteinte à son fonctionnement [...] La tolérance que la ville a montrée a dépassé ses limites. L'on assiste à des bagarres dans la rue, à des vols et à des dégâts provoqués par des gens qui ne possèdent aucune pièce d'identité [...] Le député de Syriza (Achaïe) a proposé la création de trois camps pour accueillir ces gens. Or, le problème de la zone portuaire ne sera résolu par aucun camp. Le problème sera (visible) dans les rues et sur les plages⁷⁵⁹.

À propos de la neutralité déclarée par le maire vis-à-vis des influences des commerçants indignés, ainsi que de la responsabilité de l'opération de démolition du *khaimaga*, il y a lieu de citer deux communiqués de presse de *Kinisi* publiés respectivement le 27 mars 2008 et le 9 septembre 2009, à savoir, avant et après l'opération de démolition. Dans le premier, *Kinisi*

⁷⁵⁷ Sur ça il renvoie à un décret présidentiel (6/12), établissant des corps spéciaux pour la lutte contre l'immigration clandestine. Selon ce décret aucun groupe de ce genre ne s'établira à Patras.

⁷⁵⁸ Entretien à la radio *sto kokkin*, *op.cit.*

⁷⁵⁹ *Ibid.*

dénonce que : *Les autorités municipales se cachent derrière l'indignation de certains hommes d'affaires connus dans la région*⁷⁶⁰. Et dans le deuxième, il expose que : *Les dirigeants politiques de la région (département régional et préfecture) se cachent derrière des opérations policières, car c'étaient eux qui avaient décidé de l'évacuation et de la démolition violentes du campement [...] Le préfet et le gouverneur régional ont détruit les abris des « misérables » de Patras et ensuite ils ont envoyé quelque 200 personnes à des destinations inconnues*⁷⁶¹.

Les propos du porte-parole du Pasok⁷⁶² qui était à l'époque un des partis du gouvernement de coalition, se situent dans la même logique que ceux du maire, et ils sont révélateurs des arguments des autorités au niveau national :

Le PASOK s'oppose à l'existence d'un campement qui officialise la mobilité clandestine des migrants vers l'Italie ; pour la même raison il s'oppose également à la tentative du gouvernement d'ouvrir un centre d'accueil pour les migrants à Patras [...] Patras est dans le col de la bouteille [...] car un grand nombre de ceux qui arrivent dans notre pays de façon clandestine vont vers Patras afin de fuir en Italie [...] Ces gens se trouvent entassés à Patras, sans qu'il y existe un camp officiel, du fait qu'il y a un port et alors ils ont la possibilité de partir vers l'Italie [...] Nous (en tant que Pasok) avons exprimé notre désaccord d'officialiser la concentration des immigrés à Patras, parce que ce serait comme si l'on donnait notre accord à l'officialisation du transfert clandestin de ces personnes en Italie et dans le reste de l'Europe [...] Pour les mêmes raisons nous nous opposons également à l'existence du campement⁷⁶³ qui est un campement qui s'est auto-établi.

⁷⁶⁰ Kinisi, Communiqués de presse, le 27/03/2008.

⁷⁶¹ Kinisi, Communiqués de presse, le 09/09/2009.

⁷⁶² À l'époque, le PASOK était le parti de l'opposition. Entretien d'A. Loverdos, porte-parole du PASOK (parti socialiste), Sur le démantèlement du campement de Patras. Entretien réalisé par le journaliste P. Sianis, Pasok.gr, 13/07/2009, <http://www.pasok.gr/portal/resource/contentObject/id/8d0d3544-21c5-4d37-99a6-fb3d59576d50>

⁷⁶³ Pendant la période où s'est tenu cet entretien, le khaimaga n'avait pas encore été démoli.

Le double jeu de la reconnaissance

Les questions que nous analysons ici représentent ce qu’au début de la deuxième partie de la thèse nous avons décrit comme le double jeu de reconnaissance. Plus précisément, la naissance de collectifs tels que *Kinisi* et d’*Igoumenitsa*, ainsi que les différentes mobilisations comme les manifs ou les trois jours du *No Border*, constituent des aspects de cette reconnaissance de solidarité émergeant de l’exposition du *khaimaga* en ville. Or, tant les mobilisations xénophobes que les échos des propos des pouvoirs locaux et nationaux, ainsi que les solutions que ces derniers ont proposées s’inscrivent dans ce que nous avons identifié en tant que reconnaissance réactionnaire. Dans le conflit suscité par l’exposition de l’étape en ville, certains citoyens et les pouvoirs locaux de celle-ci choisissent de quel côté plaider. Les résidents, comme ceux de *La polis ealo*, s’engagent dans des actions visant des formes spécifiques de l’urbain ; il s’agit de ces formes de rejet à référence géographique dont parlent Kandyli et Kavoulakos plus haut. De leur côté se placent également les pouvoirs locaux et les intérêts privés des entrepreneurs de la région.

La reconnaissance de solidarité implique une créativité, elle crée des liens, elle fait naître des communautés et elle fonctionne dans un objectif de proximité et d’inclusion laissant un héritage à la ville. En revanche, la reconnaissance réactionnaire n’a rien de créatif, elle se compose de communautés liées par des intérêts privés que nous pouvons appeler communautés des particuliers. De plus, elle reproduit les rapports de force déjà établis ; c’est ce que Rancière regarde comme un *régime policier*⁷⁶⁴. Autrement dit, cette reconnaissance réactionnaire existe afin d’assurer l’attribution, et de cette façon elle fait partie de ces paysages d’attribution.

Les propos de la présidente de *La polis ealo* révèlent les caractéristiques acquises par l’étape selon cette reconnaissance réactionnaire. Il s’agit d’une invasion et d’une occupation anémique des terrains de la ville qui font en sorte que les citoyens deviennent des victimes dont les droits à la propriété disparaissent petit à petit. Les gens en étape menacent la sécurité, la santé, l’esthétique, le droit à la libre circulation en ville ainsi que la valeur immobilière de certains quartiers de la ville.

⁷⁶⁴ Voir chapitre sur les paysages attribués.

Dans la même logique, les propos des pouvoirs locaux et nationaux exposent certains enjeux qui dérivent de l'étape en ville. Tout d'abord, ces discours refusent de reconnaître la durée des étapes à Patras au fil des ans, et c'est pour cette raison que les autorités en question réagissent à toute proposition d'action vis-à-vis des conditions de vie des personnes en étapes, en les taxant d'illégales ou en conduisant à des situations anormales. L'assistance, la protection et la satisfaction des besoins primaires de ces populations sont considérées comme des actions menant à la légitimation de l'existence de ces personnes en ville et par conséquent à leur permanence dans cette dernière. Dès lors, pour le maire, le ministre et leurs proches, nier l'histoire de ces passages en ville constitue le seul moyen de faire face à ces situations et par conséquent le moyen qu'ils choisissent pour ne pas devenir complices de la clandestinité. Enfin, un autre enjeu soulevé par les différentes autorités est la montée de la xénophobie. Il est intéressant de relever que cette dernière est seulement reconnue comme un mal apporté par ces populations qui arrivent en ville en la menaçant de contagion comme s'il s'agissait d'une maladie.

Ce que nous observons à travers la description de cette reconnaissance réactionnaire, c'est la manifestation d'un extrémisme réactionnaire qui s'est déplacé au centre. Sur ce point, Liakos⁷⁶⁵ constate que l'extrémisme politique n'est plus dans les marges, en dehors du système politique, mais dans son centre. L'auteur analyse la scène politique grecque pour constater que *ce déplacement de l'extrémisme vers le centre ne concerne pas tant l'adhésion des éléments de l'extrême droite au gouvernement en place*⁷⁶⁶, que les discours des ministres de l'époque faisant partie de ceux qui se définissent en tant que centre, comme c'est le cas de Loverdos (ministre de

⁷⁶⁵ L'analyse qui suit est tirée d'un article rédigé par Liakos, A. Pou vriskontai ta akra kai poion apeiloun (Où se trouvent et qui menacent-ils les extrêmes ?), disponible en grec sur <https://goo.gl/M2gWtM>. Cet article était une critique de la théorie-des-deux-extrêmes-qui-se-rejoignent. Il s'agit d'une théorie qui commence à être assez populaire en ce moment en Grèce dans les médias ainsi qu'au sein du discours dominant. À ce sujet, voir aussi Malafekas, M. 25/04/2017 Mediapart, *Les deux extrêmes*, disponible en français sur <https://blogs.mediapart.fr/makis-malafekas/blog/250417/les-deux-extremes>.

⁷⁶⁶ Liakos ici fait référence à la participation du parti d'extrême droite, LAOS, au gouvernement de Loukas Papadimos, qui fut un gouvernement *transitoire* nommé et non pas élu. Après la démission du premier ministre, le 11 novembre 2011 l'on assiste à la formation du gouvernement de Papadimos, composé par le parti socialiste, Pasok, (au gouvernement à ce moment-là), le parti de droite, Nea Dimokratia, (alors parti de l'opposition), et le parti d'extrême droite, LAOS. Papadimos étant l'ancien vice-président de la Banque centrale européenne et ancien gouverneur de la Banque de Grèce, fut nommé premier ministre afin de veiller à l'application des objectifs fixés par les accords du sommet des leaders de la zone euro et d'assurer la tenue d'élections. Liakos se réfère également à la transcription de Voriadis et Georgiadis, membres de Nea Dimokratia, qui appartenaient au milieu de l'extrême droite et qui ont développé une action et des discours extrémistes pendant des années.

la Santé et de la Solidarité sociale) *et de Chrisohoidis* (ministre de la Protection du citoyen). Liakos réfléchit sur le sens des discours des deux ministres quand ils accusent les exilés d'être *une bombe sanitaire pour la ville*, ainsi que sur les propos de Samaras (président du parti de droite, au gouvernement de coalition à l'époque) quand il demande *la reconquête de nos villes*⁷⁶⁷. Articulés à la récupération de l'idée des camps, ces propos renvoient aux discours des nazis contre les Juifs. Liakos s'interroge ainsi sur les vrais responsables qui ont amené l'extrémisme vers le *centre* dans un effort de créer des boucs émissaires de la crise à des fins purement électorales.

Notons toutefois, qu'il ne s'agit pas d'une particularité grecque, car Liakos constate que *l'extrême droite, comme elle se présente aujourd'hui en Europe, apparaît – ou plutôt tend à se définir elle-même – comme le principal rival des partis et du réseau institutionnel destiné à sauvegarder le pouvoir établi. Néanmoins, son objectif se résume à mettre en liaison l'insécurité des pauvres avec l'arrivée des immigrés et la mondialisation ; l'extrême droite mêle ces questions au racisme et au nationalisme à travers une rhétorique antipolitique*. Liakos poursuit en constatant que l'agenda de l'extrême droite *arrive* au centre de la vie politique quand les partis puissants tentent de bâtir leur hégémonie en cliquant sur deux parmi ces trois sujets, et c'est ainsi qu'est justifiée la concurrence entre ces partis vis-à-vis de l'immigration à chaque élection. L'étude de Liakos se penche sur la création de ce que Papanikolaou appelle *le centre extrême*⁷⁶⁸.

Les analyses de Liakos et de Papanikolaou concernent plutôt une période ultérieure à celle que nous décrivons, mais il s'agit de réflexions qui peuvent être appliquées aux cas que nous examinons car ils peuvent être considérés comme le commencement de ce voyage de l'extrémisme vers le centre.

⁷⁶⁷ Sur ce sujet, voir FILIPPIDIS, *op. cit.*

⁷⁶⁸ Papanikolaou, D., paru dans le journal Efsyn le 5/03/2017, *Φεστιβάλ του ακραίου κέντρου* (festival de l'extrême centre), disponible en grec sur <http://www.efsyn.gr/arthro/apo-ti-nostalgia-stin-propaganda>. Même si cette analyse s'éloigne du sujet que nous traitons ici, nous la citons car nous voulons lui emprunter le terme *akraio kentro* (de l'extrême centre). Selon Papanikolaou, *il s'agit de la valorisation d'un milieu néolibéral s'auto-définissant comme le centre qui protège les valeurs démocratiques en dépolitisant toute revendication militante de gauche considérée comme extrémiste, populiste, naïve et dangereuse pour la démocratie*.

D) *La reconnaissance d'une étape*

Jusqu'ici notre analyse a traité la double reconnaissance de solidarité et de réaction. Nous allons maintenant introduire une autre reconnaissance qui dérive de la première et répond à la deuxième. Nous choisissons de voir cette reconnaissance comme une reconnaissance de l'étape ou plutôt comme une reconnaissance du devenir étape de la ville, et pour la décrire nous nous appuyons sur un rapport de l'Ombudsman national.

L'Ombudsman grec a rédigé un rapport en février 2008 à travers lequel il critique les autorités locales, et en particulier la municipalité de Patras, concernant les actions menées par rapport au campement d'Afghans en ville. Selon l'Ombudsman, *les autorités locales traitent cette question exclusivement comme un problème de sécurité et de surveillance policière, et elles évitent d'encourager l'adoption de mesures positives en vue de soulager cette population vulnérable*⁷⁶⁹. Quelques mois plus tard, le HCR grec se rend au campement et son président déclare *être pessimiste quant à la situation et à la possibilité de trouver une solution pour les migrants*⁷⁷⁰. Les deux visites – la mission de l'Ombudsman et celle du HCR grec – ont eu lieu pour suivre de près des allégations sur les violences policières et la répression dont les migrants de Patras ont été victimes pendant la période de renforcement des patrouilles policières qui empêchaient les migrants de s'approcher du port. Les deux visites montrent l'ampleur de l'existence du *khaimaga* à l'époque, elles mettent en lumière les violences et la répression subies par ces populations à un niveau national – ainsi qu'international –, et, comme nous allons le voir tout de suite (à travers le rapport de l'Ombudsman), elles introduisent une dimension institutionnelle à cette lutte silencieuse des populations en étape en ville.

Ce rapport examine plus ou moins les mêmes questions qui sont présentes dans le débat décrit plus haut entre la municipalité et les collectifs, et celles qui ont été soulevées par *La polis ealo*. Or, il parvient à transformer cette reconnaissance réactionnaire en une reconnaissance du

⁷⁶⁹ Tous les extraits utilisés sur cette partie sont tiré d'une lettre officielle que l'Ombudsman grec a adressée aux autorités et pouvoirs municipales de Patras. ΤΑΚΗΣ, Α., ΜΟΣΧΟΣ, Γ., (Βοηθοί Συνήγοροι του Πολίτη) Επείγουσα Επιστολή, 05/02/2008, Αριθμός Πρωτοκόλλου 18364/07/2.2.

⁷⁷⁰ Visite du HCR grec annoncée en novembre 2008, voir : <https://www.unhcr.gr/nea/2008/artikel/ba7ce220ae7d030882ea74739a1983e8/episkepsi-tis-ypatis.html?L=0>.

khaimaga comme lieu porteur de droits dérivant d'un acquis territorial atypique. Le rapport de l'Ombudsman reconnaît également certains droits aux habitants du *khaimaga* qui sont liés à un usage spécifique que ces gens font de la ville.

Concernant la reconnaissance du *khaimaga* comme territoire porteur de droits, nous pouvons lire les arguments suivants : *En ce qui concerne le campement du port de Patras, une mesure de restriction radicale de l'installation des personnes en son sein serait probablement inefficace, compte tenu du désir pressant des personnes concernées de fuir vers l'Europe occidentale par voie maritime. Le seul résultat d'une telle intervention serait la dispersion de cette population dans des espaces plus petits remplissant la même fonction, à savoir l'accès facile au port. En plus, la clôture de la zone portuaire par des barbelés n'est pas capable de réduire de manière significative l'installation des personnes concernées près du port, étant donné que l'embarquement dans les camions [...] peut avoir lieu à l'extérieur de la zone clôturée (comme c'est le cas actuellement)*⁷⁷¹.

Le rapport poursuit avec des constatations basées sur une approche réaliste de la situation : *Quel que soit l'avenir que le législateur grec réserve à ces personnes, l'attente du départ des celles-ci à destination d'autres pays européens reproduira de facto leur installation dans la région. Par conséquent, un minimum de réalisme s'impose, d'une part, pour explorer les possibilités d'identifier un espace approprié pour accueillir ce phénomène, et, d'autre part, pour planifier des projets en vue d'établir l'infrastructure de base conforme à ce type d'installation-hébergement*⁷⁷².

Ce qui précède coïncide avec l'*être-entre-deux* de l'étape comme nous l'avons décrit tout au long de notre analyse, l'être ici revendicatif (l'installation *de facto*) et l'horizon du départ (l'attente du départ) qui devient la raison d'être d'une installation *de facto* de ces personnes près du port. Nous constatons que selon l'Ombudsman cet entre-deux représente le réalisme dicté par la planification des projets vis-à-vis de ces populations et il constitue également la raison pour laquelle les autorités doivent, entre temps, reconnaître le campement actuel et assurer le bien-être

⁷⁷¹ Ombudsman, p. 7

⁷⁷² *Ibid.*, p.10.

de ses habitants. À cet égard le rapport fait remarquer que : *Parallèlement et jusqu'à ce qu'un lieu soit organisé convenablement, le soulagement de la misère actuelle est aussi prioritaire en dotant le campement existant d'une infrastructure avec des services publics et sanitaires élémentaires et des soins médicaux*⁷⁷³.

Il est intéressant de souligner que les propositions et suggestions de l'Ombudsman s'opposent aux réserves présentées par les autorités municipales. Selon ces dernières, l'établissement d'un campement officiel ne peut pas avoir lieu – par crainte de rendre permanente et régulière l'existence des migrants en étape – ou il doit se faire à la périphérie de la ville, car l'essentiel est d'éloigner ces populations de la zone portuaire. D'après l'Ombudsman, le projet de création d'un centre d'accueil pour ces populations doit tenir compte du fait que ce dernier *doit être capable d'attirer les personnes intéressées parce que sinon elles le quitteront et s'auto-installeront au port*⁷⁷⁴. Quant aux actions que les autorités municipales doivent entreprendre dans l'immédiat, l'Ombudsman les invite à collaborer avec des organisations sociales et non gouvernementales pour *l'installation urgente d'une infrastructure dans le littoral le long de la région portuaire assurant aux migrants – dans l'immédiat – des services d'alimentation, d'hygiène personnelle, d'assistance juridique et des soins médicaux*⁷⁷⁵.

Ainsi, contrairement aux autorités municipales, l'Ombudsman reconnaît l'utilité d'un campement pas loin du port, il assure que le *khaimaga* est un espace approprié – jusqu'à l'établissement d'un autre – et il propose l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur. En somme, il reconnaît une sorte d'immunité vis-à-vis du *khaimaga* et les autorités sont tenues de le protéger et de veiller à l'améliorer jusqu'à la construction d'un autre campement.

Un sujet central dans notre analyse d'étapes en ville et des villes en étape est celui de l'exposition, à laquelle nous nous sommes déjà référés dans un chapitre précédent. Nous y revenons à présent, car l'exposition sous-entend la protection de cette population vulnérable dans le rapport de l'Ombudsman. Ici, la visibilité se présente comme un droit contre l'augmentation de la précarisation de ces personnes, et l'Ombudsman précise qu'il ne s'agit pas principalement

⁷⁷³ *Ibid.*

⁷⁷⁴ *Ibid.*, p. 11.

⁷⁷⁵ *Ibid.*, p. 13.

d'un problème d'ordre public, mais d'aide humanitaire. Ce problème ne peut par définition être résolu par l'intensité des contrôles. Au contraire, *la hausse de la coercition et des contrôles conduira à la dispersion et rendra encore moins visible une crise humanitaire à petite échelle qui a quand même tendance à s'aggraver*⁷⁷⁶.

Ce rapport arrive par ailleurs à bouleverser le caractère anémique et clandestin attribué à l'existence du *khaimaga* et de ses habitants par les autorités et par certains citoyens. À cet effet il présente comme anémiques et dangereuses tant l'abstention de la municipalité ou de l'État quant à la protection de ces populations, que leurs opérations en termes de répression.

Plus précisément, dans le rapport on peut lire que : *La coercition directe ou indirecte de cette population [...] intensifierait sérieusement la misère déjà existante [...] pour cette raison-là les poursuites réalisées par la police sont très inquiétantes [...] Afin que toute initiative visant l'éloignement de cette population (du lieu qu'elle occupe) soit justifiée, elle doit être accompagnée de la désignation d'un lieu d'installation temporaire, d'un lieu qui doit répondre à certaines exigences vis-à-vis de la dignité et de la qualité (de vie)*⁷⁷⁷.

Il poursuit en critiquant l'État de faire preuve d'un manque de volonté pour régler la question de la situation d'une population croissante (comme ce fut le cas à Patras) et pour ne pas normaliser la présence *de facto* de ces personnes en ville. Ceci pourrait avoir lieu à travers *l'introduction d'un statut légal temporaire et potentiellement renouvelable qui permettrait d'assurer sa survie des personnes et de leur fournir des services de santé élémentaires*⁷⁷⁸.

Plus loin dans le rapport, l'Ombudsman prend position contre l'opération policière d'évacuation d'un certain nombre de résidents du campement. Sur ce sujet il s'enquiert des raisons pour lesquelles l'administration a choisi de procéder à cette évacuation au lieu de trouver une solution pour offrir des conditions de vie plus dignes à ces personnes. Il appelle les autorités

⁷⁷⁶ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, pp.10-11.

⁷⁷⁸ L'Ombudsman propose également certaines solutions concrètes en s'appuyant sur la combinaison d'une législation déjà existante. Cette synthèse de la législation est intéressante, car elle montre la complexité du sujet d'un côté, et, de l'autre, elle fournit des propositions réalistes sur le devenir de ces personnes en étape. Pour en savoir davantage sur ce sujet, voir annexes.

à présenter la décision ou l'acte sur la base duquel l'opération a été menée, et il exige que le nom de l'autorité responsable de l'exécution soit révélé. Enfin, il se dit inquiet de la violence et des sévices exercés par les autorités policières et maritimes sur des jeunes mineurs non accompagnés.

Nous avons exposé ici des extraits tirés du rapport de l'Ombudsman, car ils sont révélateurs d'une troisième reconnaissance qui vient s'ajouter à celle de la solidarité et à la reconnaissance réactionnaire ; il s'agit d'une reconnaissance de l'étape par excellence. Les personnes en étape bénéficient d'une reconnaissance vis-à-vis du territoire qu'elles occupent, et elles sont reconnues comme porteuses de certains droits en raison de cette occupation ; c'est la réappropriation de l'espace qui leur confère ce droit lorsqu'elles sont en attente, et elles *gagnent* ce droit à travers l'exposition. En somme, le rapport de l'Ombudsman légitime une réappropriation atypique des espaces en ville en délégitimant le positionnement des autorités publiques jusqu'à présent.

E) Les trois reconnaissances vues ensemble

Comme nous l'avons vu, les étapes incitent et engagent des débats, des osmose et des conflits propres à des processus démocratiques, et elles donnent naissance à des collectivités ou des synergies en vue d'actions communes. Bonie Honig regarde la démocratie comme étant *composée de mobilisations périodiques avec et pour des personnes qui nous sont opaques et souvent inconnues*⁷⁷⁹. Nous avons constaté que les étapes sont créatives d'une reconnaissance de solidarité à travers laquelle sont soulevées les lacunes de l'appareil étatique en ce qui concerne la réception de ces étapes en ville. Parallèlement, à travers cette reconnaissance de solidarité certains citoyens se mobilisent – souvent avec les gens en étape – dans le but de contester un régime établi par différents pouvoirs locaux et nationaux recourant à des mesures de répression, de violence et d'abus envers ces personnes en étape dans leurs lieux de vie ou pendant leurs trajets en ville. Comme Honig le souligne, nous pouvons nous fixer sur notre étrangeté persistante mutuelle qui émerge même pendant nos actions en concert. Ceci étant, les étrangers

⁷⁷⁹ HONIG, B., *Democracy and the foreigner*, Princeton, Princeton University Press, 2003, p. 39. TRM, depuis l'anglais (cela concerne tous les passages sur Honig cités dans cette partie).

avec qui et pour qui nous luttons, et l'étrangeté ressentie lorsque l'on examine les institutions visant à définir les termes du concours *démocratique* pour lequel nous luttons, ne constituent pas simplement des obstacles à un projet démocratique. *Cette étrangeté persistante mutuelle conjointement avec cette étrangeté ressentie peuvent également définir ensemble un horizon qui montre que les énergies et les origines de la démocratie dépassent toujours les frontières (nationales) et les convergences communautaires*⁷⁸⁰.

Autrement dit, cet ensemble d'étrangeté mutuelle et d'étrangeté ressentie forme une sorte d'avant-garde visant une caractéristique de l'agir démocratique dépassant les frontières et les communautarismes. C'est d'ailleurs selon cet aspect que doivent être analysés les problèmes de traduction auxquels nous nous sommes référés plus haut, ainsi que les efforts de compréhension mutuels établis à travers les rapprochements entre les uns et les autres. En outre, toujours selon ce point de vue, ces problèmes et ces efforts rendent créatif l'être ici éphémère des migrants quand ces derniers se rencontrent avec l'être ici permanent des *locaux*. À cet égard, Honig procède à une très intéressante interprétation du magicien d'Oz : *Dorothy n'est pas seulement une émigrée aventureuse, elle est aussi* (de façon tant explicite qu'implicite) *le véhicule d'un changement du régime de réception. Elle est l'émigrée, l'étranger qui arrive d'ailleurs inexplicablement et elle devient le moyen pour le développement du pouvoir d'agir du peuple d'Oz*⁷⁸¹. Selon Honig, le dernier cadeau que Dorothy fait au peuple d'Oz est son propre départ. Dorothy est ici présentée comme une figure de l'étranger fondateur, et c'est en vertu de son pouvoir en tant qu'étrangère et naïve qu'elle peut faire ce qu'aucune personne originaire d'Oz n'oserait : *parvenir à renverser les forces corrompues et aliénées. Ensuite, pour compléter sa mission elle s'en va et laisse les gens définir les termes de leur propre autonomie gouvernementale*. Le départ de Dorothy est interprété par Honig selon le concept du fondateur-étranger⁷⁸². *La dépendance paradoxale du peuple à l'égard d'un fondateur au moment où le premier assume son pouvoir et sa responsabilité démocratique constitue un problème profond et nodal dans l'histoire de la pensée et de la culture politique [...] Le problème se cristallise au moment de la fondation (de la société démocratique) néanmoins il réapparaît quotidiennement*

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 40.

⁷⁸¹ *Ibid.*

⁷⁸² *Ibid.*

*dans un régime (démocratique) à mesure que de nouveaux membres y entrent [...] et lorsque les citoyens déjà établis se ré-régularisent à des attentes d'appartenance acceptées*⁷⁸³.

Le *khaimaga* apparaît aux citoyens de la ville à travers cette reconnaissance de solidarité. Et de la même façon que Dorothy, il incite ces citoyens à des négociations nouvelles vis-à-vis d'un certain droit à la ville ensemble avec d'autres. Le *khaimaga* constitue ainsi un lieu où une expérience de partage permet et conduit à des fermentations sociales et idéologiques, et qui – comme Teloni le remarque – *encourage le débat avec les autorités et les pouvoirs aux niveaux local et national*⁷⁸⁴. Les étapes en ville sont *de passage*, mais ce dernier fait émerger des négociations concernant des processus démocratiques, et en ce sens elles sont des moments de fondation ou plutôt elles suscitent de nouvelles fondations démocratiques.

Ce qui est sous-jacent tout au long de ce que nous entendons par reconnaissances ici, c'est la conceptualisation des différentes manières de voir un lieu et ceux qui le composent. Selon Cresswell⁷⁸⁵, *le lieu en soi est une manière de voir, de connaître et de comprendre le monde. Quand nous regardons celui-ci comme un monde fait par des lieux, nous discernons des choses différentes ; nous voyons des attachements et des connections entre les gens et les lieux, ainsi que des mondes composés de significations et d'expériences. Quelques fois cette manière de voir semble être un acte de résistance contre une certaine rationalisation du monde. Regarder une région du monde comme étant une interaction riche et complexe entre les gens et leur environnement [...] constitue une manière de voir cette région non pas comme un ensemble de faits et de figures*⁷⁸⁶.

Néanmoins, Cresswell poursuit en constatant que parfois, *regarder le monde par rapport au lieu peut conduire à une xénophobie, un racisme et une bigoterie réactionnaires et d'exclusion, selon lesquelles*⁷⁸⁷ 'notre lieu' est menacé et les autres doivent en être exclus. Dans

⁷⁸³ HONIG, *op.cit.*, p. 17.

⁷⁸⁴ TELONI, D., *op.cit.*

⁷⁸⁵ Par la suite nous allons exposer nos remarques conclusives de cette deuxième partie de la thèse, où une distinction entre espace et lieu sera tentée.

⁷⁸⁶ CRESSWELL, T., *Place: a short introduction*, Blackwell publishing, 2004, pp. 10-11, TRM, depuis l'anglais (cela concerne tous les passages sur Honig cités dans cette partie).

⁷⁸⁷ *Ibid.*

ce cas-là, le lieu n'est pas tant une qualité des choses dans le monde, qu'un aspect de la façon qu'on choisit de réfléchir sur ce monde. *C'est ce que nous décidons de souligner comme important et ce que nous décidons de désigner comme non-important*⁷⁸⁸. C'est selon ce deuxième aspect du lieu comme optique xénophobe que doit être vue la reconnaissance réactionnaire que nous avons décrite plus haut. Il s'agit d'une représentation du monde qui constitue le produit d'un choix de se positionner en réaction contre l'étape. Cependant, cette réaction se présente comme ayant la souveraineté locale d'en exclure et d'en rejeter des personnes, et à travers cette réaction un pouvoir arbitraire et abusif est légitimé. Ce dernier se présente comme un remède à l'anomie, de sorte que l'exclusion se manifeste comme la seule réponse à l'arrivée des gens en étapes en ville.

Ce qui est nodal dans cette analyse du lieu comme optique – qu'il s'agisse d'une optique envisageant les connections et les proximités qui se créent, ou d'une optique choisissant le rejet et l'exclusion – c'est une confrontation continue de la visibilité avec l'invisibilité, car la visibilité ici ne se réduit pas à la seule dimension de reconnaissance selon un ordre déjà établi. Etienne Tassin constate que *si l'invisibilité sociale permet de thématiser une situation de non-reconnaissance, on commettrait sans doute une erreur à vouloir réduire la question de la visibilité et de l'invisibilité à cette seule dimension. Le problème n'est sans doute pas tant d'arguer du défaut de reconnaissance pour rendre compte de l'invisibilité de certaines catégories de populations, que de s'interroger sur le défaut de visibilité qui induit les déficiences de la reconnaissance*⁷⁸⁹.

Tassin ici analyse comment la visibilité et l'invisibilité sociales peuvent être pensées en dehors de cet ordre qui fait qu'elles sont reconnues comme telles. Autrement dit, il songe à ce que pourrait signifier le fait qu'une personne soit visible ou qu'elle soit invisible si nous sortons des règles et des pouvoirs dictant ce qui est visible et ce qui ne l'est pas. Pour ce faire, il est nécessaire *d'envisager ce que produit la disposition politique du visible et de l'invisible qui refuse l'apparition de certains et provoque la disparition d'autres. L'enjeu n'est pas ici celui d'une reconnaissance encore tributaire d'une phénoménologie du regard, mais celui d'une*

⁷⁸⁸ *Ibid.*

⁷⁸⁹ TASSIN, É., *Le maléfice de la vie à plusieurs*, Paris, Bayard, 2012, p. 190.

*politique du visible référée à l'institution d'un espace d'apparitions ou, à l'inverse, d'une « politique » des disparitions qu'on est en droit de définir comme l'antipolitique par excellence*⁷⁹⁰.

Les cas des reconnaissances que nous avons décrites sont le résultat d'une exposition en ville à laquelle nous nous sommes référés dans un chapitre précédent, à savoir des façons d'apparaître et des façons d'être dans l'espace urbain. C'est une exposition des usages et des reconfigurations qui se font en ville par les personnes en étape, et qui conduit, comme nous l'avons vu, à une culture d'engagement. Selon cet aspect, nous pouvons dire que les visibilitées et invisibilitées que cette exposition sous-entend ne se réfèrent pas à *des reconnaissances tributaires d'une phénoménologie du regard*, pour reprendre les mots de Tassin. Au contraire, elles font allusion à un espace où le potentiel de l'apparition s'instaure, et c'est cet espace que l'éphémère créatif introduit.

L'exposition et la visibilité auxquelles nos cas se réfèrent ici ont lieu contre l'exclusion, la disparition et le rejet vers un ailleurs. Elles s'entrelacent avec la revendication silencieuse d'un être ici, à travers la mutation et la réappropriation de cet être ici. Beil⁷⁹¹, en analysant la lutte des sans terre, considère *l'occupation de l'espace* comme un moyen de *manifester sa présence dans un espace donné pour être vu*. L'auteur *discerne à travers cette occupation une forme de langage politique possédant une portée symbolique*⁷⁹². Le mouvement des sans-terre que Beil observe s'approprie des espaces privés et les transforme en espaces publics, et s'expose *de manière manifeste au regard des passants [...] Au contraire d'une manifestation qui défile sur la voie publique en un certain laps de temps, les sans terre se fixent de manière durable sur un espace physique*⁷⁹³. Les étapes que nous examinons ressemblent en partie à ce mouvement des 'sans-terre', dans le sens où leur mode d'être en ville est cette appropriation des espaces qui est créative d'une forme de langage politique. Néanmoins, à la différence de ce mouvement, les réappropriations des personnes en étape revendiquent non seulement une reconnaissance de

⁷⁹⁰ *Ibid.*

⁷⁹¹ BLEIL, S., « L'occupation des terres et la lutte pour la reconnaissance : l'expérience des sans-terre au Brésil », Dans *Mouvements*, no. 65, La Découverte, 2011.

⁷⁹² *Ibid.* p. 5.

⁷⁹³ *Ibid.* p. 7.

l'être là en vue d'y devenir propriétaires et en vue de s'y installer, mais aussi un être là d'*in between*, un être là déraciné et non communautaire.

La troisième reconnaissance que nous avons décrite constitue le produit par excellence de l'exposition de l'étape en ville, car elle fait apparaître justement cette exposition : le *khaimaga*, le droit de ses habitants à l'habiter ainsi que leur droit à des usages atypiques de la ville et du port. Certes, cette troisième reconnaissance va de pair avec celle de solidarité et toutes deux s'opposent à la réactionnaire. Néanmoins, nous constatons que la reconnaissance de l'étape peut être vue comme la politisation de la reconnaissance de solidarité car elle anticipe un certain renversement du pouvoir établi. Le rapport de l'Ombudsman appelle la municipalité et l'État à agir non pas parce que les gens en étape ont besoin de soutien, mais du fait qu'ils sont reconnus comme porteurs de certains droits en ville. Ce rapport fait en quelque sorte apparaître des droits *nouveaux* pour des personnes reconnues comme des *citoyens de passage*, si l'on ose dire. L'Ombudsman rend ainsi créatives certaines *expériences de déracinement* quand celles-ci s'installent en ville.

Tassin réfléchit sur *un autre rapport au monde que celui produit par l'enracinement dans le sol de la terre natale, l'appartenance protégée à une communauté particulière de ce monde*. Selon lui, les expériences migratoires *offrent-l'exemple de situations où, loin de seulement rompre toute communauté avec d'autres et donc avec soi, le déracinement peut se retourner en assomption de soi*⁷⁹⁴. Les villes en étape constituent à notre avis de telles expériences où le déracinement peut se retourner en assomptions de soi – et le soi concerne tant les personnes en étape que ces citoyens qui choisissent de prendre part à ces mutations que les étapes amènent dans leurs villes. Il s'agit des expériences que les gens font de certains lieux en ville, des expériences migratoires qu'ils partagent avec des expériences de luttes, de solidarités, de débats et de conflits. Le partage se fait entre des réalités de vie différentes qui conduisent à des problèmes de traduction et à des malentendus, néanmoins dans certains cas ce partage tisse des appartenances.

⁷⁹⁴ Tassin, *op.cit.*, p. 269.

Chapitre 13. Les lieux vécus

A) *L'Expérience du vécu*

L'analyse que nous avons faite des étapes en ville ainsi que des villes en étapes, s'inscrit dans ce que Di Meo identifie comme une *géographie culturelle et sociale de l'action*. Selon lui, une telle géographie constitue une théorie, laquelle privilégie la recherche *qui s'attache aux pratiques quotidiennes et aux représentations mentales des agents comme des acteurs sociaux. C'est à partir de l'entrée méthodologique constituée par les pratiques et les représentations mentales des individus qu'une interprétation géographique des sociétés et qu'une compréhension des rapports spatiaux deviennent possibles*⁷⁹⁵.

Ce qui demeure essentiel dans ce travail que font les étapes en ville se sont les expériences et les représentations que les gens font de celles-ci ; autrement dit, ce qui est essentiel c'est le vécu. Le vécu est une expérience qui s'oppose à la simple observation. Frémont a traité cela à travers la notion d'*espace vécu* dans son bilan de différentes approches géographiques et leur interaction avec les sciences humaines. Selon lui, cette notion *trouble les perspectives habituelles des géographes. L'espace, la région, les lieux ne peuvent plus être considérés tout à fait comme des réalités objectives que le géographe examine sous le regard froid de la science. La région est aussi, elle est peut-être même essentiellement une réalité vécue, c'est-à-dire perçue, ressentie, chargée de valeurs par les hommes*⁷⁹⁶. Ce qui est intéressant dans ce bilan de recherches sur l'espace vécu que Frémont expose, c'est la référence à ce qu'il nome un *mouvement critique à double portée*, dans lequel s'inscrivent ces premières recherches. Il s'agit d'un côté d'une *critique des aménagements urbains ou régionaux qui ignorent les rêves et les réalités vécues des hommes ou qui les aliènent par profit*. Et de l'autre côté, d'une *critique des illusions d'une fausse science de l'« objectif », même lorsque celle-ci adopte pour plus de*

⁷⁹⁵ Selon Di Meo, c'est cette *géographie sociale et culturelle de l'action* qui doit s'ouvrir aux grandes questions sociales qui impliquent l'espace géographique : qu'il s'agisse de son appropriation et de sa valorisation, de son partage ou de sa confiscation par quelques personnes ou factions, de la polarisation ou de la diffusion sociale qu'il enregistre, de l'intégration, de la mixité ou de la ségrégation qu'il affiche, etc. DI MEO, G., « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Annales de géographie*, vol. 660-661, no. 2, 2008, p. 63.

⁷⁹⁶ FRÉMONT, A., « Recherches sur l'espace vécu », Dans *Espace géographique*, no. 3, 1974, p. 231.

*crédibilité les instruments les plus perfectionnés de l'époque*⁷⁹⁷. Ce mouvement critique de double portée révèle l'importance des aspirations et des réalités vécues, ainsi que de la subjectivité dans les analyses géographiques des espaces, des lieux et des régions.

La première partie de cette thèse a examiné ce que nous avons identifié en tant que paysages attribués. Les politiques et pratiques relatives aux questions liées aux exilés, aux migrations et aux frontières se traduisent par des visions paysagères relevant d'une géographie qui prend ses distances par rapport aux expériences que les gens font de ces politiques et de ces pratiques. Ces paysages objectifs appartiennent au registre de ce que Besse appelle la géographie savante⁷⁹⁸. À cette géographie distanciée, Besse oppose une autre de proximité, de *sensibilité et de sentiment*. L'auteur regarde cela comme une géographie *vécue*, selon laquelle les paysages ne sont plus des spectacles observés à partir d'une distance, mais ils font partie d'un *être – au – monde*⁷⁹⁹. Le vécu chez Besse fait référence au corps ; il fait la distinction entre *le corps que j'ai* et *le corps que je suis*. Dans le premier cas, *le corps peut me paraître parfois comme étranger à moi-même*, tandis que dans le deuxième, il s'agit d'un *corps que je vis [...] « de l'intérieur », mon corps vivant*⁸⁰⁰.

La pertinence du corps dans une analyse des espaces et des paysages réside dans sa capacité de sentir, car il peut ainsi révéler les dimensions sensorielles des espaces et des paysages. Selon Besse : *C'est le corps vivant qui est le corps sensible des expériences paysagères poly-sensorielles, qui est le centre des affects, le centre et le réceptacle des spatialités affectives. La notion d'« habitation », dans cette perspective, acquiert une charge ontologique et phénoménologique : c'est par notre corps propre que nous habitons le monde. C'est une autre géographie du monde qui est ici proposée et mise en œuvre*⁸⁰¹.

La géographie du vécu à laquelle Besse fait référence prend en compte les proximités et les contacts qui se créent entre les gens et l'espace qu'ils occupent. De la même manière que le

⁷⁹⁷ *Ibid.* p. 236.

⁷⁹⁸ Voir la première partie de cette thèse : Paysages Attribués.

⁷⁹⁹ BESSE, J.-M., « Le paysage, espace sensible, espace public », Dans *Meta: Research In Hermeneutics, Phenomenology, And Practical Philosophy*, vol. II, no. 2, 2010, p. 267.

⁸⁰⁰ *Ibid.* p. 269.

⁸⁰¹ *Ibid.*

mouvement critique de double portée l'a montré chez Frémont, dans l'analyse de Besse la géographie vécue – à l'opposé de la *géographie savante* – acquiert une dimension plutôt subjective et de moins en moins objectivable. Les éléments qui se révèlent importants dans ces recherches sont ceux liés au quotidien des gens ainsi qu'aux usages réguliers qu'ils font des espaces et des lieux. Pour citer Besse : *Une intelligence quotidienne du monde et de l'espace, une familiarité fondée sur l'usage. C'est une géographie vécue autant que pensée. C'est avant tout une manière d'être dans le monde, une expérience et un usage qui se déploient dans l'espace*⁸⁰².

L'expérience vécue du paysage est faite de corps, d'usages quotidiens et de subjectivités, et elle manifeste un caractère d'intimité. Une constatation à cet égard reposerait sur le fait que, comme telle, elle ne s'exprime pas avec des mots, elle est silencieuse comme les descriptions que nous avons faites des luttes silencieuses des étapes en ville ; il lui faut un autre langage afin de s'exprimer, il faut trouver *les phrases dans lesquelles cette géographie intime peut résonner*⁸⁰³. Les expériences subjectives que la géographie vécue implique s'expriment à travers l'espace⁸⁰⁴ et c'est dans ce sens qu'elles sont exposées vers un extérieur. Et c'est l'exposition qui constitue en quelque sorte le langage propre à ces expériences du paysage⁸⁰⁵ étant donné que c'est à travers elle que les personnes affirment le paysage⁸⁰⁶.

B) Distinction ente lieu et espace

Ainsi vu, le langage propre aux expériences vécues s'exprime à travers les usages, les réappropriations des espaces et leur traduction dans des lieux. Tout au long de cette discussion sur les caractéristiques de l'étape, différentes conceptualisations de la mobilité de l'espace et du lieu sont latentes, il est dès lors important d'exposer brièvement des réflexions concernant la

⁸⁰² *Ibid.*

⁸⁰³ *Ibid.*

⁸⁰⁴ (La subjectivité) *est de part en part spatiale, mobilisée par l'espace, déplacée dans l'espace, elle traverse l'espace. Elle est dehors, à l'extérieur.* BESSE, *Ibid.*

⁸⁰⁵ *Il faut souligner alors toute l'importance de la notion et de l'expérience de l'exposition : « s'exposer à », « exposer son corps à » : c'est l'expérience du paysage.* *Ibid.*

⁸⁰⁶ *Affirmer le paysage, c'est affirmer que c'est dehors que ça se passe, c'est-à-dire dans la rencontre de l'extériorité sous ses formes les plus concrètes (lumière, température, qualité de l'air, odeurs, etc.).* *Ibid.*

conceptualisation du lieu, et de faire la distinction entre lieu et espace afin de comprendre ces traductions. Le lieu, en tant que concept, a préoccupé et préoccupe toujours la philosophie, la géographie, ainsi que les sciences humaines⁸⁰⁷.

Notre intérêt ici est de présenter le cadre dans lequel nous situons notre analyse des étapes et c'est pour ce faire, nous nous appuyons sur les observations de Cresswell à propos des différentes conceptualisations prises par le lieu principalement en géographie⁸⁰⁸. L'auteur examine de manière transversale les significations et connotations du lieu chez Harvey⁸⁰⁹ dans un texte de Massey⁸¹⁰, ainsi que leur parallélisme avec le travail ethnologique de May⁸¹¹. Selon Cresswell, fréquemment dans les analyses géographiques le concept de lieu est approché comme allant à l'encontre de la fluidité et du flux qui sont présentés comme menaçants. Proche de cette logique, Harvey dans son analyse observe comment l'argument du lieu en tant qu'espace de sécurité se construit à travers la presse à Baltimore. D'après Cresswell, en s'appuyant sur cet exemple Harvey présente son argument vis-à-vis de la conceptualisation du lieu comme étant toujours et continuellement construit socialement par des pouvoirs institutionnels puissants dans la société⁸¹². Le lieu est ainsi constitué afin d'*héberger* et de sécuriser l'ordre établi contre une mobilité menaçante⁸¹³.

Cresswell met en parallèle cette approche du lieu faite par Harvey – considérée comme réactionnaire, identitaire et basée sur l'exclusion des autres – avec celle de Massey qui considère qu'il n'est pas réactionnaire de chercher l'identité dans la conceptualisation du lieu parce que l'identité n'est jamais quelque chose de fixé ou de délimité⁸¹⁴. Pour Cresswell, le texte de

⁸⁰⁷ Sur ce sujet voir, CASEY, E.-S., *The Fate of the Place. A Philosophical History*, Berkeley, University of California Press, 1998. Voir également CRESSWELL, T., "The production of mobilities", In *New Formations*, no. 43, 2001.

⁸⁰⁸ CRESSWELL, T., *Place: a short introduction*, Blackwell publishing, 2004, *op.cit.*

⁸⁰⁹ *Ibid.*, pp. 59-62.

⁸¹⁰ *Ibid.*, pp. 63-75.

⁸¹¹ *Ibid.*, pp. 75-79.

⁸¹² CRESSWELL, T., *op.cit.*, p. 56.

⁸¹³ Harvey dans un autre ouvrage propose une approche plus ouverte vis-à-vis du lieu qui peut devenir une construction imaginaire où la résistance trouve sa place contre le monde de l'accumulation du capital. Voir HARVEY, D., *Spaces of hope*, University of California Press, 2000.

⁸¹⁴ CRESSWELL, T., *op.cit.*, p. 75.

Massey incite à une nouvelle conceptualisation du lieu comme étant ouvert et hybride, produisant des flux d'interconnexions et produisant plutôt des routes que des racines.

À côté de ces deux analyses et approches de la conceptualisation du lieu, Cresswell cite la recherche de May révélant un troisième exemple de la politique faite par le lieu dans un monde globalisé. Cette recherche expose les différentes façons dont les gens se rapportent au même lieu et l'auteur aborde aussi les enjeux des frontières, de l'enracinement et des connexions, mais ces enjeux sont utilisés de manière complexe par les gens. May montre que *le fait simple et observable de la diversité ne produit pas nécessairement un sens progressif du lieu. Comme la recherche des racines dans l'histoire n'est pas toujours réactionnaire, ces exposés vis-à-vis du lieu révèlent à quel point l'idée même du lieu est compliquée. Les lieux ont tous des relations complexes à la fois avec le passé et avec d'autres lieux proches ou lointains*⁸¹⁵.

Cresswell poursuit son analyse en ce penchant de manière plus empirique sur le lieu comme concept analytique. Dans son travail, il regarde comment le lieu implique des processus d'élaboration de sens et de pratique dans des espaces matériels, et comment ces significations et pratiques sont produites et consommées⁸¹⁶. Il observe cela en analysant plus particulièrement dans un premier temps des cas exposant comment les gens créent des lieux ; *des usages du lieu dans un objectif d'affirmer une identité face aux forces des processus et des mouvements sociaux*⁸¹⁷. Ensuite, dans un deuxième temps, les cas étudiés concernent l'usage des notions telles que celle de lieu approprié afin de construire des géographies normatives et morales fixant des types particuliers de personnes et de pratiques dans des lieux particuliers⁸¹⁸.

Cet examen empirique du devenir du lieu chez Cresswell présente des moments pendant lesquels le lieu se consolide en un espace identitaire, et d'autres moments où, à travers sa constitution, le lieu détermine ceux qui ne peuvent pas ou qui ne doivent pas trouver leur place en son sein. Néanmoins, ces moments examinés ne révèlent pas des procédures unilatérales où le lieu est seulement construit et fixé par les pouvoirs et l'ordre établi. Selon Cresswell, ces

⁸¹⁵ *Ibid.*, p.79.

⁸¹⁶ *Ibid.*, p. 80.

⁸¹⁷ *Ibid.*, pp. 80-123.

⁸¹⁸ *Ibid.*

moments de construction du lieu sont susceptibles d’être mis en cause par les usages et les usagers du lieu et cette remise en question de l’ordre établi apparaît plus dynamique lorsque le pouvoir qui agit est solidement manifeste dans l’espace. *Plus la classification spatiale est forte, plus grande devient la volonté d’expulser et d’exclure [...] La construction des lieux, configure en même temps la base de la possibilité de transgression ou de pollution [...] L’utilisation d’un lieu pour produire de l’ordre conduit à la conséquence imprévue où le lieu lui-même devient un outil de résistance à cet ordre*⁸¹⁹.

Tout au long de ces paragraphes nous approchons le lieu selon différents aspects : comme réalité matérielle, en tant que façons de voir le monde et comme cadre à partir duquel nous pouvons comprendre ce monde⁸²⁰. Dans les recherches citées ou entreprises par Cresswell, l’intérêt par rapport au lieu ne réside pas seulement sur le fait d’écrire au sujet d’un lieu ou d’un autre, ce qui est important c’est la réflexion sur les implications que l’idée de lieu a par rapport à l’objet de ces recherches⁸²¹.

*Écrire ou faire de la recherche sur le lieu, implique une compréhension de plusieurs facettes vis-à-vis du rapprochement du monde physique (naturel et culturel), les processus de production du sens et des pratiques du pouvoir qui marquent les relations entre les groupes sociaux. La production des mondes pleins de sens, dans des contextes de relations de pouvoirs asymétriques, se fait à toutes les échelles à travers le monde : comme par exemple mettre une affiche sur le mur ou déclarer une nouvelle nation*⁸²².

C’est selon cet aspect que notre analyse des étapes approche le lieu, et c’est dans un objectif de discerner la production des mondes pleins de sens pendant les étapes que nous opposons les lieux vécus à des paysages attribués. Ces lieux vécus impliquent à la fois des relations réactionnaires et des actes de résistance, et ils sont le produit des interactions des uns avec les autres. Dès lors, les expériences vécues de notre analyse se traduisent à des lieux, selon

⁸¹⁹ *Ibid.*, p.103.

⁸²⁰ Pour en savoir davantage à ce sujet, voir Cresswell, *Ibid.*, p.110.

⁸²¹ *Ibid.*, p. 122.

⁸²² *Ibid.*, pp.122-123.

le cadre que nous venons d'exposer, et plus particulièrement nos étapes se produisent pendant des moments qui se créent sur la route, mais elles concernent la production des racines ; il s'agit des racines qui se créent sur et pendant la route.

Cresswell, en parlant de gens exposés sur place comme des déplacés et représentant ceux qui sont *out of place* des lieux, constate que de la même façon que l'on emploie le terme anachronisme pour désigner les choses ayant lieu au *mauvais* moment, il nous faut inventer un terme pour désigner les choses qui se trouvent au *mauvais* endroit, et l'*anachorisme* pourrait convenir à cet effet⁸²³. Nos étapes sont vues comme créatrices des racines en route et en même temps comme le produit de ces moments de création des racines sur la route. Comme telles, elles cherchent à trouver le langage approprié afin de traduire leur exposition une fois enracinées ; le terme *anachorisme* nous semble assez pertinent pour décrire leur exposition, car c'est cet *anachorisme* qui provoque les différentes reconnaissances auxquelles nous nous sommes référés plus haut. Les étapes s'exposent comme des situations déplacées et en déplacement, mais elles s'enracinent comme telles par la réappropriation de l'espace et sa transformation en des lieux pleins de sens.

Ce qui ressort des différentes analyses sur le lieu, c'est ce qui le distingue du concept d'espace⁸²⁴. Nous nous sommes déjà référés à cette distinction dans la première partie de cette thèse, mais ici nous tenons seulement à souligner le fait que ce sont les usages des gens qui transforment l'espace en un lieu : *Lorsque les humains investissent de sens une part de l'espace et ensuite s'y rattachent d'une manière ou d'une autre, cette part de l'espace devient un lieu*⁸²⁵. À cet égard, soulignons qu'un des éléments permettant à l'espace de devenir lieu est la halte, la pause. Par conséquent, Yi Fu Tuan peut affirmer que *si l'on considère l'espace comme celui qui permet le mouvement, alors le lieu est une pause ; chaque pause en mouvement permet de*

⁸²³ *Ibid.*, p.103.

⁸²⁴ Cette distinction entre espace et lieu est plus pertinente dans la géographie humaine. Chez Lefebvre néanmoins, le lieu est vu comme un espace social ou comme un espace socialement produit. Pour en savoir plus sur ce parallélisme, voir Cresswell, p. 10, et aussi Smith, N. (1991) *Uneven development: Nature, Capital, and the Production of Space*. Sur l'espace social chez Lefebvre, voir *La production de l'espace*. *Ibid.*

⁸²⁵ *Ibid.*, p.10.

*transformer l'emplacement en lieu*⁸²⁶. C'est dans ce sens-là que nous considérons que les étapes prennent racine sur la route, car la pause en soi ne transforme pas l'espace en lieu. Les étapes que nous analysons ne se créent pas uniquement parce que les exilés en transit font des haltes pendant leur trajet, ce sont ces dernières qui leur permettent de se réappropriier certains espaces, et ces espaces sont investis d'un sens lorsque les exilés y font leurs propres représentations et lorsque ces représentations *exigent* certaines reconnaissances.

Le *khaimaga*, comme nous l'avons vu, présente des caractéristiques d'un village afghan et d'une ville grecque, pourtant il ne ressemble ni à l'un ni à l'autre. Il est le résultat de l'effort des exilés – et parfois d'autres – de façonner un lieu en utilisant un petit morceau de la ville de Patras afin de l'adapter à leurs besoins d'étape⁸²⁷. Notons que l'on peut constater la même chose et à des degrés différents dans les autres espaces réappropriés à Patras et à Igoumenitsa ; l'on peut trouver dans tous ces cas des exemples de création de lieux, si on les regarde comme des réappropriations donnant du sens à l'espace. Voyons à présent dans les paragraphes qui suivent ce à quoi ressemble le sens.

*Qu'est-ce qui lie une chambre d'enfant, un jardin urbain, un marché, la ville de New York, Kosovo ainsi que la Terre ? Qu'est-ce qui fait que ces lieux ne se réduisent pas simplement à une pièce dans une maison, un jardin, une commune, une métropole mondiale, une nouvelle nation et une planète habitée ? L'une des réponses possibles à cette question est qu'il s'agit des espaces que les gens ont rendus significatifs. Ils sont tous des espaces auxquels les gens y sont attachés d'une manière ou d'une autre. C'est là que repose la définition la plus simple et la plus commune du lieu. Le lieu constitue un emplacement significatif (a meaningful location)*⁸²⁸.

⁸²⁶ Cresswell citant Tuan à la p. 8. L'ouvrage de Tuan auquel il se réfère est Tuan Yi Fu (1977) *Space and Place: The Perspective of Experience*, University of Minnesota Press, Mineapolis. *Ibid.*

⁸²⁷ Nous paraphrasons ici un extrait tiré de Cresswell à propos des jardins de Manhattan : *The gardens are the result of the efforts of immigrants and others to carve out a place from a little piece of Manhattan for their community to enjoy nature. Ibid.*, p.5.

⁸²⁸ *Ibid.*, p.7.

Selon le géographe Agnew⁸²⁹, *le lieu constitue un emplacement significatif lorsque les aspects suivants se rencontrent : la localisation, la localité et le sens du lieu. Pour lui, les lieux, tout en étant localisés et ayant une forme matérielle visuelle, doivent avoir une certaine relation avec les êtres humains et leur capacité de produire ainsi que de consommer un sens ; l'auteur entend ici le sens comme un attachement subjectif et émotionnel que les gens développent par rapport au lieu*⁸³⁰. Les exilés que nous avons rencontrés à Patras et à Igoumenitsa sont, dans tous les cas décrits, vus comme les habitants d'un endroit et de ce fait nous avons décrit les étapes à travers les Kurdes du marché d'Argiri, les Afghans du *khaimaga* et ceux des oliveraies de l'Agya, les gens du *harraga* à Patras et les migrants des montagnes d'Igoumenitsa.

L'attachement que ces gens développent à l'égard des lieux qu'ils habitent se manifeste de trois façons. Tout d'abord, les exilés sont *définis* par rapport à une référence au lieu qu'ils habitent à chaque fois et dans chaque ville. Les différents lieux acquièrent un nom et c'est d'après ce dernier qu'ils deviennent connus, qu'ils constituent une référence. Ensuite, dans ces lieux les gens développent certains modes de vie – vivre in *between* – qui se caractérisent par ce que nous avons vu comme la relationalité : des hiérarchies établies et renversées, des proximités et des contacts. Selon ces aspects, les exilés se rattachent à ces lieux et ils y puisent une sorte d'autodétermination comme nous l'avons analysé précédemment. Enfin, le troisième point concerne les citoyens de la ville ainsi que les autres *outsiders* de ces espaces habités et reconfigurés en lieux par les exilés. L'existence des différents lieux a marqué dans les cas décrits le point de départ de la création des collectifs, elle a suscité des mobilisations aux niveaux local, national et international, et en fin de compte c'est en raison de ces lieux appropriés que plusieurs citoyens ont revendiqué un certain droit à la ville⁸³¹.

⁸²⁹ Cresswell cite John, p.7. Sur l'œuvre d'Agnew, voir Agnew John (1987) *The United States in the World Economy, Ibid.*

⁸³⁰ *Ibid.*

⁸³¹ Sur ce point nous faisons allusion au droit de la ville de la manière que le regarde David Harvey dans son article homonyme. HARVEY, D., « The right to the city », Dans *The New Left Review*, n°53, Septembre-Octobre 2008, pp. 23-40. Ici, plus précisément nous nous appuyons sur les notes d'une conférence de Harvey à propos de ce droit à la ville, effectuée dans le département de géographie de l'Université de Lund le 28 Mai 2008. Harvey en citant Park il note que la ville constitue le laboratoire où nous récréons la personnalité humaine. Nous nous refaisons nous-mêmes en refaisant la ville. Ainsi vu, le droit à la ville n'est pas le droit d'y accéder en elle, mais le droit de la changer et en la changeant, nous changeons nous-mêmes. Harvey regarde le droit à la ville comme un droit collectif qu'en répondant à la question, quel genre de ville voulons-nous, essaie de répondre à des questions plus fondamentales

Cresswell nous invite à considérer la relation entre la mer et le continent le long de la côte entre Seattle et Vancouver comme elle se présente dans le livre de Jonathan Raban, *Passage to Juneau*, où l'écrivain décrit le voyage de l'explorateur Capitaine Vancouver en 1792. Sa tâche était de cartographier la côte et de lui donner un nom lorsqu'elle allait faire partie de l'empire. Dans son journal, il décrit la mobilité des indigènes en canoë dans la mer comme étant manifestement absurde, car plutôt que d'emprunter une ligne directe d'un point A vers un point B, ils effectuaient des itinéraires compliqués qui n'avaient aucune logique apparente. Or, pour les indigènes ces mouvements étaient tout à fait sensés, car ils lisaient la mer comme un ensemble de lieux associés à des esprits et à des dangers particuliers. *Tandis que les colonisateurs regardaient la mer et voyaient un espace vide, les autochtones y voyaient du lieu*⁸³². Raban remarque ainsi que deux conceptions du monde étaient en collision, et il poursuit en constatant un aveuglement chez les colonisateurs quant à la mer qu'ils décrivaient, lorsqu'*ils ne pouvaient pas saisir le fait que pour les Indiens l'eau était un lieu, et la grande partie de la terre était de l'espace indifférencié*⁸³³.

Selon nous, hormis cet aveuglement, le passage de Raban cité et commenté par Cresswell est aussi révélateur d'autre chose. En effet, parce que les usages que les indigènes font de la mer semblent absurdes aux yeux de l'explorateur colonisateur, il en résulte que la mer est un lieu qu'ils se sont appropriés. Il s'agit de leurs lieux à eux, ils ont un attachement et une relation avec la mer que les colonisateurs n'ont pas, car ils y sont étrangers, ils ne savent pas ce que la mer cache. Dans les paradigmes des étapes que nous analysons, les exilés entreprennent des itinéraires dans la ville et ils y font des usages des espaces publics⁸³⁴ qui semblent absurdes aux yeux des citoyens de la ville, et c'est ce qui semble absurde qui constitue un lieu que les exilés se sont appropriés. À travers ces moments d'absurdité les citoyens manifestent une ignorance à l'égard de l'étranger, et les exilés sont dans ce cas-là les *indigènes* qui, via leurs expériences

comme les suivantes : Quel genre des personnes voulons-nous être ? Quel genre des relations voulons-nous avoir ? Quel genre de subjectivités politiques ? En fin de compte le droit à la ville est un droit de s'y engager activement.

⁸³² CRESSWELL, *op.cit.*, p.9.

⁸³³ RABAN, J., *Passage to Juneau. A sea and its meanings*, New York, Vintage Books, 2000, p.103.

⁸³⁴ Voir par exemple le passage *Going to the fence*, ou même les exilés que l'on rencontre à la lisière de la ville, en train de marcher le long du trottoir qui sépare la route, en train de rentrer dans un camion.

vécues de la ville, s'approprient des connaissances par rapport à elle, ou plutôt par rapport à son mode d'utilisation. Les citoyens de la ville n'ont pas accès à ces connaissances, ils sont des observateurs, de la même façon que Vancouver observait les Indiens. Ce qui semble surréaliste aux yeux des citoyens de la ville, a un sens pour les exilés ; l'espace vide des citoyens est le lieu plein de sens des exilés. Une constatation plus générale par rapport à cela, est que de la même façon que les itinéraires et les usages des exilés en ville constituent des lieux pleins de sens, les itinéraires transfrontaliers et les usages que les exilés font des différentes régions et pays pendant leur trajet constituent des lieux pleins de sens. Ces itinéraires transfrontaliers qui semblent absurdes pour différents citoyens rencontrés en route ou pour les politiques et les pratiques des frontières, sont en réalité les lieux que les étapes se sont appropriés.

C) Un archipel d'îlots

Ce que les étapes font, et que l'optique du lieu – telle qu'elle a été exposée – nous a aidé à discerner, c'est de rendre possible la *représentation des trajectoires tactiques* dont parle Michel de Certeau⁸³⁵. Par *tactique* l'auteur entend *l'action calculée que détermine l'absence d'un propre. Alors aucune délimitation de l'extériorité ne lui fournit la condition d'une autonomie. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Aussi doit-elle jouer avec le terrain qui lui est imposé tel que l'organise la loi d'une force étrangère*⁸³⁶ [...] (elle) est mouvement « à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi » comme le disait von Bülow⁸³⁷ [...] La tactique profite des « occasions » et en dépend [...] Ce qu'elle gagne ne se garde pas. Ce non-lieu lui permet sans doute la mobilité, mais dans une docilité aux aléas du temps, pour saisir au vol les possibilités qu'offre un instant. Il lui faut utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire. Elle y braconne. Elle crée des surprises. Il lui est possible d'être là où on ne l'attend pas. Elle est ruse⁸³⁸.

⁸³⁵ Selon De Certeau, cette possibilité est supprimée par : *La force des calculs qui tient à la capacité de diviser*. DE CERTEAU, Michel, *L'Invention du quotidien. 1...op.cit.*, p. 58.

⁸³⁶ *Ibid.*, p.60.

⁸³⁷ *La stratégie est la science des mouvements guerriers en dehors du champ de vision de l'ennemi ; la tactique, à l'intérieur de celui-ci. Ibid.*, p. 61.

⁸³⁸ *Ibid.*

D'après de Certeau, ces représentations des trajectoires tactiques se servent des différents fragments *pour en composer des histoires originales*. Selon cette analyse des tactiques, les différentes manières d'utiliser des espaces sont invisibles, *elles circulent sans être vues*, elles sont *repérables seulement aux objets qu'elles bougent et font disparaître*⁸³⁹. Dans notre étude, en nous appuyant sur les tactiques de Michel de Certeau, nous constatons que ce qui rend visibles les différentes manières d'utiliser l'espace, ce sont *les représentations des trajectoires tactiques* et l'*anachorisme* propre à l'étape que nous avons évoqué plus haut.

De Certeau fait lui aussi la distinction entre lieu et espace en reconnaissant un caractère conventionnel, statique et de stabilité au premier, et une nature progressive et mobile au deuxième. Le lieu dans son analyse constitue un ordre ; c'est un *ordre [...] selon lequel des éléments sont distribués dans des rapports de coexistence*⁸⁴⁰, écrit-il. Suivant cet ordre, *chacun est situé en un endroit « propre » et distinct* ; c'est ce qu'il regarde comme *la loi du « propre »* qui y règne⁸⁴¹. À l'opposé, pour de Certeau *l'espace est un croisement de mobiles. Il est en quelque sorte animé par l'ensemble des mouvements qui s'y déploient. Est espace l'effet produit par les opérations qui l'orientent, le circonstancient, le temporalisent et l'amènent à fonctionner en unité polyvalente de programmes conflictuels ou de proximités contractuelles*⁸⁴². Ainsi, le lieu chez de Certeau est plutôt vu comme un pouvoir *policier* – pour reprendre les termes de Rancière –⁸⁴³, établissant un ordre, et l'espace est davantage considéré comme cette possibilité de renversement de cet ordre par la pratique des mobilités différentes.

Ce que nous voulons mettre en lumière à travers cette distinction faite par de Certeau est la référence à cet *endroit propre* du lieu. En lisant l'auteur, nous constatons que c'est à travers la loi du « propre » qu'une certaine puissance s'établit, nommant les choses ou plutôt constituant une sorte de dictée ; l'espace représente cette lecture des choses dictées et elle arrive ébranler l'ordre des mots.

⁸³⁹ *Ibid.*, p.58.

⁸⁴⁰ *Ibid.*, pp.172-173.

⁸⁴¹ *Ibid.*, p.173.

⁸⁴² *Ibid.*

⁸⁴³ Voir chapitre sur les paysages attribués.

L'espace serait au lieu ce que devient le mot quand il est parlé, c'est-à-dire quand il est saisi dans l'ambiguïté d'une effectuation, mué en un terme relevant de multiples conventions, posé comme l'acte d'un présent (ou d'un temps), et modifié par les transformations dues à des voisinages successifs. À la différence du lieu, il n'a donc ni l'univocité ni la stabilité d'un « propre » [...] En somme, l'espace est un lieu pratiqué. Ainsi, la rue géométriquement définie par un urbanisme est transformée en espace par des marcheurs. De même, la lecture est l'espace produit par la pratique du lieu que constitue un système de signes – un écrit⁸⁴⁴.

Dans notre analyse nous nous appuyons sur ce schéma de De Certeau où l'espace est la lecture pratique des signes que le lieu dicte. Néanmoins, nous tentons de voir ce schéma de façon renversée. En effet, nous avons vu comment les étapes qui constituent l'objet de notre analyse ont un double caractère : elles impliquent une mobilité et un parcours, et en même temps elles manifestent une inscription territoriale révélant une sorte de lieu propre. La stabilité, ainsi que cet ordre constituant le propre, sont nécessaires à l'étape afin que son *anachorisme* devienne revendicatif d'une reconnaissance en ville et pour que les représentations des trajectoires tactiques apparaissent comme revendicatives de certains droits à l'espace urbain. Ainsi, et pour revenir au schéma que nous voulons voir de manière renversée, dans notre analyse l'écriture des signes propres au lieu s'effectue juste après la lecture de l'espace. Autrement dit, nous considérons les étapes comme produites par certaines trajectoires qui se déroulent conformément à un ordre déjà établi. Ces trajectoires pratiquent le lieu de cet ordre établi de la même manière que l'espace chez de Certeau produit une lecture. Or, cet espace est créatif de certains signes nouveaux qui construisent un nouveau propre au lieu des étapes ; nous observons ici encore un élément créatif de l'étape. Les représentations des trajectoires tactiques sont l'espace conduisant à un nouveau lieu, un lieu atypique qui reconfigure un anachorisme proprement dit.

Revenons maintenant à un élément de ces représentations des trajectoires tactiques relevé par de Certeau : leur caractère fragmenté. Dans son analyse les tactiques se composent de différents fragments afin de créer leur narration. Si nous regardons nos étapes, il devient clair

⁸⁴⁴ *Ibid.*

que la fragmentation constitue une caractéristique par excellence de leur mode d'être ; le caractère fragmenté des étapes est le produit des différentes opérations. L'échec de poursuivre leur chemin et l'attente conduisent les exilés à trouver des moyens de se ressourcer, de sorte qu'une solution assez répandue est le travail saisonnier dans des régions rurales un peu partout en Grèce. Ainsi les étapes de Patras ou d'Igoumenitsa doivent-elles être vues comme étant en réseau avec des régions rurales proches ou lointaines. Les gens vont et viennent entre ces différentes régions, leurs squats et les zones portuaires⁸⁴⁵, et leur vie est partagée entre ces différents fragments de villes et villages.

Ensuite, la fragmentation de l'étape doit être également envisagée en rapport direct avec le renforcement des contrôles dans les zones portuaires ou avec les opérations de dissuasion effectuées dans les squats et autres espaces de vie des exilés. L'évolution des systèmes de contrôle, avec les rafles policières ont changé le paysage et en même temps le passage des personnes. Les îlots des routes nationales aux entrées de Patras et d'Igoumenitsa deviennent désormais la borne du port. Parallèlement, la plupart des personnes qui tentent de partir de ces deux ports ne restent pas beaucoup de temps sur place, leur errance se prolonge avec plusieurs allers-retours : Athènes-Patras, Athènes-Igoumenitsa, Patras-Igoumenitsa. Ici, il faudrait ajouter le rôle d'Athènes en tant que métropole où la plupart des fois le voyage commence. Athènes est liée aux étapes quand les passages s'adaptant au renforcement des contrôles, s'organisent de plus en plus à partir des grands centres urbains.

La fragmentation de l'étape dérive en plus du caractère même de la trajectoire entreprise par les exilés. Il devient évident tout au long de notre analyse qu'il ne s'agit pas de trajectoires linéaires par rapport à l'espace traversé, ni cohérentes par rapport à la temporalité. Les exilés font des allers-retours dans des villes et pays différents et il leur arrive de se retrouver à l'autre bout de l'Europe, voire de retourner où ils avaient commencé leur trajet après quelques jours, mois, ou années. Nous pouvons regarder ces différentes étapes de la trajectoire des exilés comme des îlots dans un archipel, un réseau qui va par exemple de Kaboul jusqu'en Angleterre et en Suède. À travers la notion d'îlots nous essayons de saisir la dimension non étatique de ces endroits ; lorsque ces populations sortent de ces îlots, ils ne sont pas sujets de droit. En outre, il

⁸⁴⁵ AGIER, M., *La condition cosmopolite...op.cit.*, p.11.

faudrait distinguer un autre réseau alternatif entre les différentes villes du parcours de ces populations : un réseau des salles d'attente.

Cet archipel d'îlots se tisse grâce à des connexions et des déconnexions que les gens font entre espaces arpentés et lieux vécus, pendant de longs moments de pause ou de stagnation et entre des passages de courte durée. Au cours de ces moments, les exilés existent dans les espaces et lieux de différentes manières : en transit, coincés, enfermés ou travailleurs saisonniers – dans ce dernier cas, ils sont souvent exploités.

Cela fait 8 mois que je suis en Grèce, dont 4 à Athènes et 4 à Patras, mon ami ici a passé 4 mois en prison et l'autre 5 mois, dit Bilal, rencontré aux squats de Patras. En Grèce, jusqu'à présent j'ai été enfermé à Allodapon⁸⁴⁶ et à Aspropyrgos⁸⁴⁷ ; j'ai aussi travaillé à Lévadhia, Thivai, Vólos et Rio. À Vólos, j'ai fait de la prison pendant 5 mois, parce que le mec chez qui je travaillais m'a accusé de vouloir voler, nous raconte Aziz à Igoumenitsa.

Les connexions et déconnexions des exilés se composent souvent tout au long de leurs trajectoires de différentes expériences de perte d'orientation. *Je croyais que j'étais arrivé en Grèce quand j'ai allumé mon portable et j'ai reçu un message de bienvenue en Bulgarie. J'ai changé tout de suite de direction, raconte Ali en rigolant.*

À la montagne d'Igoumenitsa, quelqu'un me passe son téléphone pour parler avec un de ses amis qui a quitté Igoumenitsa pour aller à Patras. *Je suis perdu, me dit-il. Je suis quelque part au bord de la mer et je vois un grand pont devant moi entre deux rives.* Il était à Rio et il ne savait pas dans quelle direction se trouvait Patras. Une chose semblable m'est arrivée lorsque j'étais au *khaimaga*, quelqu'un m'a passé son portable et à l'autre bout un homme m'a parlé en français. Deux jeunes Afghans qui avaient quitté Patras et étaient arrivés en France, étaient rentrés dans un camion à Calais en croyant qu'il se dirigeait vers l'Angleterre, mais lorsqu'ils se sont rendus compte que ce n'était pas le cas, ils sont sortis et se sont retrouvés désorientés au milieu des champs sans parler un mot de français. L'homme avec qui j'ai parlé en français était

⁸⁴⁶ Centre d'enfermement pour les étrangers à Athènes.

⁸⁴⁷ Un autre centre d'enfermement où il a été transféré à proximité de la région d'Athènes.

un agriculteur qu'ils ont croisé sur la route, et il m'a dit que les deux garçons étaient en Belgique ; alors, je lui ai demandé de leur montrer la direction pour retourner en France. Il arrive souvent que les personnes en route recourent à leurs proches qui sont restés à une étape antérieure ou qui ont avancé à une autre. Ces connexions lointaines renforcent la conceptualisation des îlots en réseau, non seulement à nos yeux en tant qu'observateurs, mais aussi dans la représentation que se font les exilés de leurs trajectoires.

Les gens dont nous parlons sortent de leurs parcours cachés pour se réorienter et réorganiser leur route, de sorte que leur expérience des différents pays traversés est fragmentée aussi bien au regard du morcèlement de ces derniers que de cette alternance entre situations d'invisibilité et d'apparition.

D) Entre invisibilité et exposition

Jusqu'à ce point de notre analyse nous avons mis la lumière sur l'exposition, les façons d'apparaître et les représentations des exilés en étape. Or, les étapes existent également en relation avec des situations d'invisibilité et de disparition. En effet, parce que certaines personnes sont *vouées à l'invisibilité*, les étapes émergent en ville comme des constellations de cette sorte *d'humanité d'une apparence réduite à ses traces, à ses empreintes, à ses contours qui en dessinent l'absence, l'inconsistance, l'inapparence*, comme le note Tassin⁸⁴⁸. Les paragraphes qui suivent décrivent ce à quoi ressemblent l'invisibilité et la disparition dans les cas que nous examinons.

Nous n'avons pas ici l'intention de reprendre les raisons qui créent la mobilité des exilés en étape, car, appartenant au registre des paysages attribués, elles ont été analysées dans la première partie de cette thèse. Nous voulons uniquement nous référer à deux aspects concernant ce registre afin d'expliquer une certaine disparition que nous pouvons identifier comme *volontaire pour des raisons de tactique* quant aux pratiques et stratégies des exilés. Ces derniers sont forcés, directement ou indirectement, de *transiter* et de ne pas rester en Grèce, soit par

⁸⁴⁸ TASSIN, É., *Le maléfice de la vie à plusieurs...op.cit.*, p. 222.

manque de moyens et de possibilités assurant un séjour digne, soit en vue de s'investir dans une installation plus permanente.

Un grand nombre d'exilés que nous avons rencontrés pendant les différents terrains exposés et les périodes analysées, n'avait pas comme priorité de déposer une demande d'asile en Grèce puisque leur objectif était le pays de leur installation⁸⁴⁹. Néanmoins, le règlement de Dublin II⁸⁵⁰ stipule que les exilés ont le droit de faire leur demande seulement dans le premier pays européen où ils arrivent⁸⁵¹ ; en niant la mobilité libre, ce règlement incite à l'errance, de même que les différents systèmes de contrôle de flux, comme c'est le cas des empreintes digitales⁸⁵². Ces dernières renvoient d'une façon paradoxale (comme un passeport) à une sorte d'identification et de répertoire lorsqu'elles renseignent sur le trajet effectué par les exilés et en même temps elles indiquent vers où les exilés sont censés être envoyés.

Pendant la période que nous examinons, ceux qui n'ont pas encore d'empreintes sont considérés chanceux, car ils risquent moins de se retrouver de nouveau en Grèce après avoir passé par plusieurs étapes. En plus, les empreintes des mineurs, du fait qu'ils se trouvent sous un statut de protection, peuvent en principe être effacées et dès lors ils ont la possibilité de faire une demande d'asile dans le pays de leur choix. En raison de ce statut « privilégié », la plupart des gens rencontrés à l'époque cachaient leur âge, et beaucoup d'entre eux racontaient des histoires drôles décrivant comment ils essayaient de persuader les agents de police qu'ils étaient mineurs.

Les empreintes digitales constituent une des plus grandes préoccupations de ces populations-là, et cela est d'autant plus manifeste lorsque nous les suivons plus loin dans leur

⁸⁴⁹ Le taux de reconnaissance du statut de réfugié était extrêmement faible, surtout pendant les périodes où les différentes étapes décrites ont eu lieu.

⁸⁵⁰ Afin d'éviter le phénomène des demandes multiples et des demandeurs dits « sur orbite », c'est-à-dire renvoyés d'un État à l'autre, la Convention de Dublin du 16 juin 1990 (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1997) fixait les critères déterminant l'État responsable de l'examen de la demande d'asile (notamment la remise d'un visa ou d'un titre de séjour, l'entrée non contrôlée sur le territoire ou l'existence d'un lien familial). Le règlement dit « Dublin II », adopté en février 2003, rénove et remplace la Convention de Dublin par un instrument de droit communautaire. Il se fonde sur les mêmes principes que la Convention en attribuant, en règle générale, la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile à l'État membre qui a pris la plus grande part dans l'entrée du demandeur.

⁸⁵¹ Cela suggère que même s'ils arrivent à quitter le pays, ils sont rentrés en Europe par la Grèce et ils y seront envoyés de nouveau.

⁸⁵² Ou plutôt le système EURODAC qui répertorie les empreintes digitales des exilés sur une base de données partagée à un niveau européen. Les exilés peuvent ainsi être repérés dans chaque pays.

trajet, et surtout en France, car il est plus probable qu'ils fassent une demande d'asile en France qu'en Grèce soit faute de pouvoir partir plus loin, soit parce qu'ils y ont plus de chances d'obtenir un statut. Il s'agit de ces *stratégies d'invisibilité* dont parle Michel Agier⁸⁵³, où certains réfugiés afin de passer inaperçus changent leur nom, leur langue et leur apparence vestimentaire. Il poursuit en affirmant qu'il ne s'agit pas là d'une perte d'identité mais plutôt d'une sorte de résistance.

Ainsi, différentes *stratégies* se développent pour éviter le catalogage. En Grèce, pendant cette période les exilés mentent souvent sur leur âge ou ils ne circulent pas avec des documents pouvant le dévoiler s'ils ont déjà été enregistrés. Plus loin, c'est-à-dire en France ou en Angleterre, beaucoup sont ceux qui brûlent leurs doigts afin qu'ils soient illisibles en cas de contrôle. Il s'agit d'une tactique qui finalement a un effet boomerang, puisque les doigts illisibles signifient que les empreintes ont déjà été prises.

Il y a un paradoxe dans la façon d'être de ces populations dans un monde qui *ne veut pas d'eux*, et le paradoxe réside dans le fait que même eux ne s'intéressent pas directement à ce monde et pour cette raison ils trouvent des subterfuges provisoires. Ils sont volontaires pour être invisibles et en même temps ils y sont contraints. Quel que soit le nom que nous attribuons à ces exilés – des Afghans et parfois même des Kurdes (quelques habitants de la ville considèrent que nous avons toujours affaire à des Kurdes, qu'ils étaient les premiers *passagers* à débarquer en ville) immigrés, réfugiés, *clandestins* ou *dubliners* – il s'agit de ces *disparus en régime libéral* dont parle Tassin⁸⁵⁴.

En s'appuyant sur Arendt, Tassin procède à une distinction entre trois registres de disparus et par conséquent trois opérations de disparition : les éliminés, les effacés et les occultés. Les éliminés sont des disparus par suite d'opérations policières ; les effacés (*erased*) sont des êtres privés d'existence politique faute de reconnaissance de leurs droits politiques ou parce qu'ils ont été effacés des registres de citoyenneté ; et les occultés sont ceux qui sont

⁸⁵³ AGIER, M., *La condition cosmopolite...op.cit.*

⁸⁵⁴ TASSIN, É., « Visibilité et clandestinité : des « disparus » en régime libéral », University of Paris VII Diderot, 2007, (document non publié).

condamnés à la clandestinité à cause de leur entrée illégale dans le territoire ou d'une perte de leurs droits liée aux modifications législatives ou réglementaires.

Chaque opération de disparition renvoie à différentes *formes d'invisibilité sociales et politiques par lesquelles se signifient et s'actualisent les appartenances groupales ou communautaires, les reconnaissances sociales et les actions publico-politiques*⁸⁵⁵. Ainsi, l'invisibilité prend d'abord un *sens métaphorique* ; c'est-à-dire que sont invisibles ceux dont on se sert mais qu'on ignore : *Je suis invisible [...] parce que les gens refusent de me voir. Loin d'inscrire l'invisibilité au registre d'une pathologie de la phénoménalité politique ou sociale, celle-ci est rapportée à une phénoménologie du regard. C'est aussi le cas de la problématique de la reconnaissance*⁸⁵⁶.

Ensuite, il y a *l'invisibilité qui fait disparaître, qui ne correspond pas à une non-présence physique mais plutôt à une non-existence au sens social du terme*. En d'autres termes, dans ce registre d'invisibilité on se bat pour être reconnu comme des identités ; on se bat pour une visibilité qui serait le *produit d'une pratique de configuration visant à faire sens socialement*.

Enfin, Tassin décrit une autre opération de l'invisibilité qui intéresse davantage l'analyse des étapes que nous effectuons. Il s'agit de l'invisibilité sociale et politique qui est perçue comme l'anonymat ou la clandestinité ; l'anonymat étant la disparition d'une singularité, la disparition d'un nom. En se référant à Arendt, Tassin distingue *les deux faces de l'action à travers cet anonymat : le paradoxal anonymat caractéristique de l'auteur des actions (ce qu'il est), d'un côté ; la révélation de l'acteur, sa singularisation (qui il est) qui procède de son action, de l'autre*⁸⁵⁷.

⁸⁵⁵ *Ibid.*

⁸⁵⁶ *Ibid.*

⁸⁵⁷ Par là il ne faut pas confondre *l'anonyme généralité de ceux qui agissent et dont les actions produisent la singularité distinctive des acteurs (les engendrent et les exhibent, leur donnent naissance et visage) avec l'anonymat de l'opérateur condamné à la disparition précisément parce qu'il est privé de la révélation de qui il est, privé de sa propre singularisation dès lors qu'il est privé d'action ou interdit de paraître sur cette scène publique d'apparition qu'est la scène politique. Ibid.*

Les exilés de nos étapes se situent dans ce registre d'invisibilité vue comme *clandestinité*. *La clandestinité n'est pas la simple condamnation à mener une vie discrète et non remarquable : elle est une privation d'existence politique ; une privation de droits*⁸⁵⁸. Tassin évoque que c'est à partir de ces derniers que l'on doit se demander ce que pourrait signifier *exister invisiblement*. Plus précisément, il remarque que cette situation soulève deux questions : *comment le régime libéral produit-il cette invisibilisation des clandestins et à quelle fin d'une part ? Et peut-on vivre invisible ? Et alors à quoi ressemblerait une non-existence sociale et politique, une existence non phénoménale, d'autre part ?*

Notre analyse se situe dans une telle problématique qui tente d'observer ce que signifie cette *existence non-phénoménale* en s'appuyant sur l'exemple des étapes en ville et des villes en étape. Nous nous intéressons davantage aux façons d'exister dans l'invisibilité parce qu'elles surgissent au monde comme une sorte de *névrose* de celui-ci. Les exilés invisibles apparaissent en manifestant leur invisibilité, parfois ils s'en servent en vue de s'inscrire plus tard dans un registre de revendications d'appartenance à un corps, à la *fin de leur voyage*. Néanmoins, la vie en étapes nous importe du fait qu'elle arrive à *coexister* avec une autre qui se présente comme homogène et solide, qui est celle vécue par les citoyens des espaces transités. Ce qui est intéressant, c'est le fait que la vie en étapes arrive à créer une dynamique de flux ou un flux dynamique dépassant les exilés qui en font l'expérience. Les exilés vont et viennent mais leurs installations restent, pour se rappeler la scène sur l'*in between* décrite à partir du film de Sylvain Georges *Ils nous tueront tous*⁸⁵⁹. Cette dynamique touche à la vie *statique* et d'apparence solide des citoyens, en mettant en question les limites de leurs communautés, appartenances et représentations démocratiques. La dynamique du flux ou flux dynamique se crée du fait que certaines personnes sont vouées à l'invisibilité et parce que cette invisibilité ne peut pas avoir lieu en fin de compte.

⁸⁵⁸ *La non-existence politique des immigrés privés de droits civiques et politiques en France et dans la quasi-totalité des pays européens est comme élevée à la puissance deux dans le cas des immigrés clandestins. L'invisibilité des noms et des signes se double d'une invisibilité des corps et des personnes. Ibid.*

⁸⁵⁹ Voir L'éphémère créant et créatif de l'étape en ville, passage sur l'*in between* basé sur les films de Sylvain Georges.

L'invisibilité absolue est impossible, car l'invisibilité n'est que l'effacement du visible, son occultation ou son expulsion. Mais ce qu'on s'efforce d'effacer – pour ne pas voir ou ne pas être vu – reparaît sous une autre forme, se laisse deviner : pas d'invisibilité qui ne se trahisse. L'invisible laisse encore des traces dans l'ordre du visible. Il y a toujours une empreinte de l'invisible qui en dénonce la présence inaperçue. L'invisibilité doit donc se conquérir contre la production et la reproduction réitérée de ses traces visibles, elle est le résultat d'une lutte et donc aussi fragile et désespérée que tout combat. Et cela peut s'entendre aussi bien du point de vue, si l'on ose dire, des « disparus », que de celui et ceux qui s'efforcent de les faire disparaître. [...] la dimension phénoménale de la politique démocratique laisse toujours paraître les empreintes qui témoignent de l'injustice subie et de la souffrance supportée. Un visible plaide en faveur des invisibles⁸⁶⁰.

Chapitre 14. Le caractère sauvage de l'étape. Quelques réflexions philosophiques sur les étapes qui travaillent la ville.

A) L'inscription collective sur le territoire

Tout ce dont nous avons parlé plus haut sur la visibilité et la reconnaissance conventionnelle ou l'invisibilité et l'émergence des formes de reconnaissance alternative doit maintenant être repris relativement sous l'angle de ce que Denis Merklen regarde comme des situations d'individuation qui se déroulent dans le quotidien des personnes en milieu populaire. Pourquoi ? L'analyse faite par Merklen nous permet de comprendre ce que signifie « être un individu » au cours des situations d'étape telles que nous les décrivons.

⁸⁶⁰ TASSIN, É., *Le maléfice de la vie à plusieurs... op.cit.*, pp.220-221.

Les problématiques traitées dans l'analyse de Merklen concernent le devenir d'un individu dans un contexte de précarité urbaine⁸⁶¹. Dès lors, les situations d'individuation qu'il observe prennent la *forme d'une socialisation déterminée par deux facteurs : le caractère instable et précaire du quotidien en milieu populaire, et les formes d'inscription collective tissées pour répondre à cette précarité*⁸⁶². L'analyse de Merklen, sur laquelle nous nous appuyons, ne présente pas de formes de subjectivités mais des types de socialisation et de sociabilité⁸⁶³, et pour ce faire l'auteur introduit la figure du chasseur qu'il oppose à celle de l'agriculteur.

*Les chasseurs ne projettent pas leurs vies en vue des récoltes annuelles qui devraient se programmer en harmonie avec les cycles de la nature [...] Ils vivent de ce que l'environnement peut leur offrir, puisant dans la nature qui est la leur, la ville, à travers des équivalents modernes de la pêche, le ramassage, la cueillette ou la chasse. Ce qui caractérise leur mode d'action c'est une relation d'immédiateté avec l'environnement [...] n'exploitant que des ressources « sauvages » (non domestiquées), le chasseur ne contrôle pas la reproduction [...] Pour pouvoir exploiter la ville [...] il doit maîtriser parfaitement son territoire et développer les capacités nécessaires à une bonne exploitation de son environnement [...] ils doivent connaître chaque rue et chaque administration. Le chasseur ne correspond en rien à l'image du pauvre passif qui attendrait un secours dans le désespoir*⁸⁶⁴.

Ainsi vues – et pour établir une relation avec la partie sur le jeu entre visibilité et invisibilité – les situations d'individuation qui nous concernent émergent de ces trajectoires tactiques des étapes. Pendant ces trajectoires, les individus en étape se servent de l'invisibilité et se manifestent à travers les traces qu'ils laissent en s'appuyant exactement sur cette relation

⁸⁶¹ L'auteur pose les questions suivantes : *Quelle est la spécificité des processus de socialisation ou d'individuation en milieu populaire ? Quelles sont les modalités spécifiques d'individus que nous y observons ? Le monde populaire peut être observé à la lumière des situations d'individuation qu'il produit. Comment est l'individu des classes populaires ?* MERKLEN, D., *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La dispute, 2009, p. 253.

⁸⁶² MERKLEN, D., « Les chasseurs urbains : une figure d'individu en milieu populaire », Dans V. Caradec et D. Martuccelli (dir.), *Matériaux pour une sociologie de l'individu*, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, p.59

⁸⁶³ Voir MERKLEN, D., *Les chasseurs urbains ...op.cit.*, p.61.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, pp.59-60.

immédiate avec l'environnement dont parle Merklen. Les situations d'individuation que nous examinons ou – pour le dire autrement – l'analyse du devenir d'un individu pendant une étape, ne concernent pas la manière dont les subjectivités des personnes en étape se forment. En effet, notre analyse concerne ces types de socialisation et de sociabilité émergeant des situations d'étape qui composent les réalités quotidiennes des exilés en déplacement pendant les moments de leurs différents séjours et installations.

La relation que les individus en étape créent avec l'environnement qui les entoure est comparable à celle que les chasseurs urbains de Merklen développent avec la ville. En effet, les individus en étape exploitent les différentes ressources *sauvages* et maîtrisent parfaitement leur territoire en trouvant les moyens de chaque fois qu'ils sont menacés d'exclusion et d'expulsion de ce territoire. Étudier les situations d'individuation en étape à travers les moments de *chasse en ville*, permet de sortir d'une conceptualisation de victimisation des exilés en étape qui est caractéristique des paysages d'attribution. Les exilés utilisent les différents espaces de la ville et du port, de la même façon qu'ils y développent des modalités atypiques d'être citoyen, si bien qu'ils sont des agents actifs de (et dans) la ville.

Un des éléments qui s'avère être central dans ces modalités atypiques de citoyenneté est le territoire, ou plutôt ce que Merklen regarde comme le cadre d'inscription sur ce territoire. *Le quartier offre à l'individu un cadre d'inscription sociale territorialisée où les habitants trouvent, en premier lieu, une structure des relations qui leur sert de support – la solidarité et la possibilité de s'organiser avec les autres habitants*⁸⁶⁵. Le monde populaire sur lequel l'auteur s'appuie est vu comme une *situation spécifique d'individuation*⁸⁶⁶ et le quartier où ce monde populaire habite constitue la forme d'inscription collective *souvent parallèle à d'autres modalités d'inscription, que ce soit à travers l'État ou le travail. Et ce sont ces formes*

⁸⁶⁵ *Ibid.*, p. 65.

⁸⁶⁶ Discerner dans le monde populaire le caractère d'une sorte d'émancipation civique, si l'on ose dire, est un choix fait par Merklen afin d'éviter de le voir comme une source de déviance ; caractéristique conventionnellement attribuée aux quartiers populaires. *Nous pouvons ainsi échapper à une vision qui met en avant le caractère déviant des mondes populaires, souvent à partir d'une transportation anachronique de l'opposition modernité/tradition.* Merklen, *Quartier populaires, quartiers politiques*, *op.cit.*, MERKLEN, D., *Quartiers populaires, quartiers politiques*, *op.cit.*, p.242.

*d'inscription qui permettent parfois de résister à quelques-uns des effets les plus pervers d'une individualisation anormale menaçant les plus faibles d'une désaffiliation complète*⁸⁶⁷.

De la même façon que Merklen envisage le monde populaire comme une situation spécifique d'individuation, nous observons ce monde des *invisibles* qui se crée dans ces endroits de refuge entre la ville et le port. Le *khaimaga*, le *harraga* ou les montagnes d'Igoumenitsa sont des lieux où s'inscrivent les exilés collectivement ; ils sont ces lieux qui *stabilisent le quotidien* des exilés et leur permettent *de structurer le monde immédiat des appartenances*. La comparaison entre *khaimaga*, *harraga* et les oliveraies d'Agya – à savoir, la mise en parallèle entre des périodes au cours desquelles les exilés reconfiguraient des lieux plus solides et d'autres où ils se trouvaient plutôt dispersés en ville – témoignent des degrés différents d'inscription sur le territoire, et le parallélisme entre nos différentes périodes de terrain à Patras et Igoumenitsa montre des formes différentes *de maîtrise de la précarité*, pour emprunter des termes de Merklen. Cette juxtaposition révèle également l'importance qu'acquiert pour les exilés le degré d'affiliation à un lieu – ou autrement dit, comment un espace est configuré à un lieu – pour *articuler le point d'appui minimal que requiert l'action collective*⁸⁶⁸.

L'intérêt ici de l'analyse de Merklen est qu'elle introduit une problématique valorisant l'importance du territoire et des affiliations qui se créent à partir d'un lieu, comme c'est le cas des quartiers populaires. Son approche montre la signification que les usages des espaces urbains, les réappropriations des morceaux de la ville et leurs reconfigurations en des lieux propres aux exilés – quant au cas qui nous concerne – ont pour l'agir collectif. *Les structures relationnelles bâties dans le cadre d'une inscription territoriale des individus, viennent souvent en substitution des défaillances des modalités institutionnelles d'inscription collective. Elles permettent souvent aussi de se mettre ensemble pour agir au sein du système politique de défense de ses intérêts et de la citoyenneté*⁸⁶⁹.

Il s'agit de réflexions autour des manières d'exister en tant qu'individu afin de pouvoir agir en tant que collectivité, c'est-à-dire comment renverser cette situation pendant laquelle les

⁸⁶⁷ *Ibid.*

⁸⁶⁸ MEKLEN, D., Les chasseurs urbains ...*op.cit.*, pp. 66-67.

⁸⁶⁹ MERKLEN, D., *Quartiers populaires, quartiers politiques*, *op.cit.*, p. 242.

personnes sont vouées à l'invisibilité en une situation d'individuation qui repose sur l'occupation d'un territoire. La question doit se poser de la manière suivante : comment penser *des formes plus ou moins bâtardes de citoyenneté*⁸⁷⁰ pouvant aider les exilés, *parfois*, à *faire face à des contraintes* issues de la *précarité* et de l'incertitude de leur situation d'étape. En d'autres termes, ces réflexions tentent de répondre à la question de ce que signifie vivre dans l'invisibilité et la *clandestinité*.

Les exilés qui exposent leur invisibilité de la manière que nous avons examinée dans cette partie, sont d'une certaine façon eux aussi des chasseurs, mais à une autre échelle. Ils utilisent la ville mais ils vont plus loin, en errant ils utilisent en même temps plusieurs villes dans les différents pays européens ou *tiers*. C'est à travers ces utilisations que les dynamiques de flux et les flux dynamiques deviennent des puissances créatives d'espaces collectifs et d'espaces potentiellement politiques. Cette dynamique du flux ou flux dynamique à travers la chasse en ville peut transformer l'espace public urbain en espace public politique.

B) De l'urbi au public

Dans ce passage de l'*urbi* concret à la sphère publique prise aux sens philosophique et politique, l'inscription territoriale est un élément central. Cette inscription territoriale ne se limite pas au simple fait de l'occupation d'un espace, même si elle a lieu en grande partie à travers l'occupation des espaces. L'inscription collective à laquelle nous nous référons n'est pas nécessairement revendicatrice d'un droit au sol, mais elle implique des utilisations spécifiques des espaces urbains. Les situations d'individuation de ces chasseurs d'étape ne sont pas revendicatrices des droits clairement exprimés vis-à-vis la régularisation ou la citoyenneté, néanmoins, elles relèvent des formes de citoyenneté *bâtardes* et elles font surgir en outre certaines demandes qui ne sont pas explicitement exprimées et qui apparaissent inouïes pour la ville. Il s'agit de deux choses que nous avons vues tout au début de notre analyse d'étape. D'un côté l'horizon du départ et le droit à ne pas renoncer à l'éphémère que cet horizon dicte ; et de l'autre le droit à l'autodétermination que les *rituels* de la vie en étape font travailler. Ici, encore

⁸⁷⁰ *Ibid.*

une fois, il est nécessaire d'exprimer clairement que nous n'essayons pas de rendre exotique la précarité des situations de limbe et de mobilité forcée que les exilés subissent⁸⁷¹. Notre intérêt est d'exposer comment la liminarité sociale⁸⁷² de leur situation pendant l'étape est créatrice d'une urbanité revendicatrice d'une lutte, qui est silencieuse et *sans éducation militante* comme le dit Rancière à propos des exilés de Calais⁸⁷³.

S'ils ne répondent pas à la figure des victimes accablées de l'oppression, les migrants de Calais ne représentent pas non plus celle du collectif en lutte pour ses droits. Ce sont des individus que leur origine ou le chemin suivi peuvent unir mais dont le problème est de passer individuellement [...] Leur problème n'est pas de dénoncer la police mais de tromper son attention. Deux d'entre eux d'ailleurs se lancent dans une discussion scolastique en règle pour savoir si courir pour lui échapper signifie fuir – l'attitude du lâche – ou se cacher – la vertu de l'habile. La politique des « Eclats » ou de « Qu'ils reposent en révolte » ne peut donc pas non plus emprunter la forme classique du récit de lutte. Ce n'est certes pas que la violence de l'ordre soit oubliée par le cinéaste. Mais, il lui importe de montrer la violence tranquille d'un ordre global – la ronde des voitures de police, la lumière aveuglante de réverbères et de gyrophares, l'exécution soigneuse des consignes officielles – plutôt que les coups de matraque. Face à cela sa politique nous montrera non pas la classique opposition d'une violence à une autre mais la façon dont les individus, en dehors de toute

⁸⁷¹ Dans aucun cas nous ne suggérons pas que cette situation éphémère et précaire constitue un objectif de vie ou de manière d'exister.

⁸⁷² Nous utilisons ici cette notion de la même façon qu'Agier l'emploie dans son travail. La liminarité ainsi vue concerne *tout ce qu'on désigne généralement par les « marges » et qu'on peut plus précisément situer dans l'état d'incertitude à propos du fait d'exister socialement et d'être reconnu par les autres, une condition liminaire donc, qui n'a pas le statut d'une catégorie sociale, mais peut parfois correspondre à ce qu'on désigne par « liminal », c'est-à-dire un état à peine perceptible, à peine audible et « sans voix »[...] Leur (des exilés) temporalité suspendue, leur place interstitielle (hors de tous les lieux, mais pourtant bien réels et localisables) produisent l'expérience d'un écart avec le monde social ordinaire. Dans cet écart, s'installent une latence, une attente et une vie où l'on « étire le temps », (pushing time), comme disent certains réfugiés. Nous nous sommes déjà référés à ce sujet sur le chapitre 6 : L'étape de Patras. Il nous paraît néanmoins utile de réaffirmer l'utilisation du terme que nous faisons dans ce chapitre actuel.*

⁸⁷³ Rancière parle ici des exilés de Calais, vus à travers les films de Sylvain Georges.

« *éducation militante* », *mettent leurs comportements et leurs pensées à la hauteur de cette violence instituée*⁸⁷⁴.

Afin de rendre plus claire ce que la distance de toute éducation militante signifie, considérons brièvement le cas d'une lutte que des migrants travailleurs ont entreprise et où l'occupation d'espace a constitué un des moyens centraux d'affirmation de leurs revendications.

Aux premiers jours de l'année 2011, trois cents migrants installés de façon permanente dans l'île de Crète commencent à Athènes une grève de la faim pour exiger la régularisation des tous les sans papier en Grèce⁸⁷⁵. Dès le début, cette grève de la faim a été organisée et soutenue – on dirait même accueillie – par des collectifs déjà actifs dans les luttes pour les droits des migrants, comme *Diktio* et un collectif similaire de Chania en Crète⁸⁷⁶. Si l'on reprend la chronologie de cette lutte des migrants à Athènes, on observe qu'elle a d'abord été *hébergée* dans un bâtiment central de la faculté de droit de l'université d'Athènes⁸⁷⁷. En réalité l'hébergement a eu lieu parce que les migrants, à travers les collectifs de soutien, ont occupé ce bâtiment : ce fut un choix collectif d'occuper un bâtiment central afin de provoquer une visibilité de la lutte. Qui plus est, la législation en Grèce fait que les bâtiments universitaires jouissent d'un asile, au sens où la police ne peut pas y rentrer. C'était pour ces raisons là que ce bâtiment central universitaire a été choisi comme le lieu pour la lutte des migrants.

Néanmoins après quelques jours, et au moment où la lutte des migrants obtient une visibilité montante, ces derniers sont contraints par les autorités de quitter cet endroit et de s'installer dans un bâtiment privé à côté⁸⁷⁸. Ainsi la spatialité de cette lutte s'est-elle déployée en

⁸⁷⁴ RANCIÈRE, J., « Éclats de lumière », Dans *Trafic*, no. 86, juin 2013, Paris, P.O.L, p.70

⁸⁷⁵ Pour une analyse de la chronique, des spatialité et symbolismes de cette grève de la faim voir MANTANIKA, R., KOUKI, H., "The spatiality of a social struggle in Greece at the time of the IMF. Reflections on the 2011 mass migrant hunger strike in Athens", In *Journal City, analysis of urban trends, culture, theory, policy, action*, vol. 15, issue 3-4, Taylor and Francis, 2011, pp. 482-490. Pour une analyse plus exhaustive de cette grève comme une lutte d'un mouvement voir la thèse de Pistikos, Ilias. PISTIKOS, I., *300 migrants' hunger strike from the perspective of complexity theory: emergent assemblages and actualization of virtual worlds*, PhD, Πανεπιστήμιο Αιγαίου. Σχολή Κοινωνικών Επιστημών, Τμήμα κοινωνιολογίας, 2016 (en grec).

⁸⁷⁶ Au fur et à mesure, d'autres collectifs et individus se sont impliqués au soutien de la grève de la faim.

⁸⁷⁷ Il s'agit d'un bâtiment qui se place au centre ville.

⁸⁷⁸ La pression se met sur par certains professeurs et autres universitaires de la faculté, sur le niveau local par la municipalité d'Athènes et sur le niveau national par gouvernement. En fait la solution du bâtiment privé à proximité était proposée par le ministre de l'intérieur et la municipalité d'Athènes.

trois phases : la faculté de droit, la propriété privée d'Ypatia et, à son dernier stade, les hôpitaux publics où beaucoup de grévistes ont été transférés pour recevoir des traitements jusqu'à la fin de leur grève. Les trois lieux qui ont accueilli la grève de la faim ont réussi à *rassembler des individus divers, des revendications politiques, de la solidarité nationale et internationale, des actions et des discours, mais aussi des doutes, des réactions hostiles et des attaques officielles et médiatiques*⁸⁷⁹. La revendication maximaliste de régularisation pour tous n'a pas été satisfaite, même si pour ce qui concerne leur propre cas, ils ont obtenu un *statut dit de tolérance* qui a régularisé leur situation de manière provisoire. Néanmoins, leur lutte ainsi que les actions de solidarité qui se sont développées autour d'elle ont *créé un momentum dans la vie politique centrale du pays*⁸⁸⁰. Leurs revendications explicites ainsi que le soutien et la solidarité militante, citoyenne et/ou humanitaire ont mis la lumière sur la manière dont toute une population était privée des droits au travail et rendue invisible par défaut de statut. Elles ont aussi été créatives de proximités et de *communautés in situ*⁸⁸¹.

Si l'on veut bien mettre en parallèle ce cas de lutte ayant des revendications propres avec la lutte silencieuse et sans éducation militante des exilés en situation d'étape nous débouons inévitablement sur certaines réflexions relatives au caractère politique de la reconnaissance. Dans le premier cas, il s'agit de la revendication d'une *reconnaissance phénoménale*, pour utiliser les mots de Tassin, laquelle était nécessaire et a suscité également les deux reconnaissances alternatives que nous avons précédemment identifiées dans notre analyse : la reconnaissance de solidarité et la reconnaissance réactionnaire. La lutte des grévistes de la faim et de celles et ceux qui se sont mis de leur côté a créé un débat dans la ville et sur le gouvernement. Néanmoins, ce genre de lutte n'a pas abouti à une reconnaissance nouvelle, comme nous l'avons vu avec ce que nous avons nommé une reconnaissance d'étape.

Les grévistes de la faim ne sont pas arrivés à mettre en question la manière d'être citoyen dans une ville, car ce n'était pas leur objectif. Leur lutte ne revendique pas la reconnaissance de cette liminarité qui émerge dans la reconnaissance de l'étape. En ce sens, elle n'est pas créatrice

⁸⁷⁹ MANTANIKA, R. et KOUKI, H., *op.cit.*, p.483

⁸⁸⁰ *Ibid.* p.488.

⁸⁸¹ *Ibid.*

d'une urbanité revendicative comme ce fut le cas de la lutte des exilés en étape. Bien entendu, cela ne rend pas moins importante la signification de la lutte des grévistes de la faim pour eux même ainsi que pour la vie politique centrale. La juxtaposition de ce cas de lutte avec celui des étapes s'est faite dans un objectif de mettre en évidence le caractère de liminarité de l'étape et esquisser ce que signifie la fusion de l'espace de l'*urbi* concret avec le public politique.

C) D'un espace public vers une forme de politique

Jean-Marc Besse rappelle que *le concept d'espace public est ambigu. Il est à la fois un concept d'urbanisme et d'aménagement, et un concept de philosophie et de sociologie politique. Il est donc à la fois une réalité effective, concrète, et une métaphore*⁸⁸². Notre analyse des villes en étape se situe dans la mise en parallèle de l'*urbi* et du public, elle se trouve dans le croisement de la notion *métaphorique d'espace public dans l'analyse des formes de l'action politique*⁸⁸³ et dans les observations des espaces concrets. A travers une observation des étapes des exilés, la géographie du vécu aimerait répondre à des questions qui concernent la notion de public dans sa relation avec *des spatialités concrètes de notre vie*⁸⁸⁴.

En se référant à la dynamique du flux et au flux dynamique qui émergent des situations d'étape, notre objectif est de voir en elles une sorte de force d'où le politique pourrait surgir. Cette force de l'étape est une force qui fait vaciller le sens attribué les significations établies afin de faire apparaître de nouvelles significations. C'est cette *force du vide* dont parle Arendt, ce fait d'*aller nu* contre l'*« épaisseur triste » d'une vie privée axée sur rien sinon sur elle-même*⁸⁸⁵. Arendt s'appuie sur le poète René Char pour décrire cette nudité.

⁸⁸² BESSE, J.-M., « Le paysage, espace sensible, espace public », Dans *Meta: Research In Hermeneutics, Phenomenology, And Practical Philosophy*, vol. II, no. 2, 2010, p. 272. Plus loin Besse expose des questions assez pertinentes vis-à-vis de la relation entre urbanité et espace public philosophique. *Qu'est-ce qui fait de ces espaces concrets, qui sont aussi parfois des paysages (la rue, la place, le jardin, le café ou le théâtre) des espaces publics ? Qu'est-ce qui donne à ces paysages et à ces espaces leur valeur d'espaces publics ? op.cit. pp. 272-273.*

⁸⁸³ Besse, *op.cit.*, p. 276.

⁸⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁸⁵ ARENDT, H. *La crise de la culture*, Gallimard, 2005, p.11.

« Notre héritage n'est précédé d'aucun testament ». Voilà peut-être le plus étrange des aphorismes étrangement abrupts dans lesquels le poète René Char condensa l'essence de ce que quatre années dans la Résistance en étaient venus à signifier pour toute une génération d'écrivains et d'hommes de lettres européens. L'effondrement de la France, événement pour eux totalement inattendu, avait vidé, du jour au lendemain, la scène politique de leur pays, l'abandonnant à un guignol de coquins ou d'imbéciles, et eux qui, comme de juste, n'avaient jamais participé aux affaires officielles de la III^{ème} République furent aspirés par la politique comme par la force du vide [...] Dans cette nudité, dépouillés de tous les masques – de ceux que la société fait porter à ses membres aussi bien que de ceux que l'individu fabrique pour lui-même dans ses réactions psychologiques contre la société – ils (avaient été visités pour la première fois dans leur vie par une apparition de la liberté, non, certes, parce qu'ils agissaient contre la tyrannie et contre des choses pires que la tyrannie – cela était vrai pour chaque soldat des armées alliées – mais parce qu'ils étaient devenus des « challengers », qu'ils avaient pris l'initiative en main et par conséquent, sans le savoir ni même le remarquer, avaient commencé à créer cet espace public entre eux où la liberté pouvait apparaître. « A tous les repas pris en commun, nous invitons la liberté à s'asseoir. La place demeure vide mais le couvert reste mis. »⁸⁸⁶.

Notre réflexion sur le vide ainsi trouve ses sources sur cette conceptualisation que lui fait Arendt ici, et prend l'image de cette place vide où le couvert reste mis.

D) Sur le vide et sur le sauvage

L'espace vide n'est pas un endroit désert ; le vide ne concerne pas les édifices ou les citoyens. Il s'agit plutôt d'une espèce de *no man's land* dans le sens de ce qui n'appartient à personne.

⁸⁸⁶ *Ibid.* pp.11-12.

Gary Mc Donogh⁸⁸⁷ définit le vide comme une catégorie de conscience urbaine spatiale qui cependant n'est pas une catégorie vide. Sa définition d'un espace vide se réfère à la structure sociale de cet espace et à son utilisation. Mc Donogh se tourne vers la ville pour examiner le sens que prennent en elle l'espace et le lieu. Il remarque une continuité en ce qui concerne les relations entre le vide et la crise qui touche les structures sociales et les interprétations culturelles. Selon les modes de vie et les valeurs associés aux différentes villes, le vide peut déranger. Pour certaines, le vide pourrait être débilitant ou dangereux à aborder. Pour d'autres, le vide du *No one goes there* peut représenter une imposition culturelle telle que des modèles d'utilisation s'éclipsent, des modèles qui, stigmatisés comme déviants, sont voués à ne pas exister. Mc Donogh constate ainsi une diversité au sein du vide qui comme espace social complexe est défini par des conflits parmi les groupes dont les visions et les présences en ville différent.

Notre propre intérêt pour le lieu vide ne porte pas sur un espace stérilisé ou neutralisé, homogène, plein, mais au contraire sur un espace de pluralité, hétérogène, qui n'est pas *rempli de reste* et serait ainsi déjà déterminé ; un espace, donc, dégagé de toutes sortes de déterminations et en ce sens vide. Un tel espace suggère une liberté d'action parce que il ne force personne à agir d'une façon déterminée. Ce genre de vide peut provoquer un malaise, mettre *mal à l'aise*, lorsque personne ne se l'approprie, car il est alors étrange, étranger à tous comme tous lui sont étrangers. Ce n'est pas un espace blanc et purifié mais au contraire un vide coloré de conflits, un vide qui peut déranger⁸⁸⁸.

Cette réflexion sur le vide est évidemment liée à notre intérêt pour l'action politique qui répond à la condition humaine de la pluralité. La question que l'on se pose est de savoir comment l'action politique se lie avec l'espace urbain : comment dans la ville des scènes publiques peuvent-elles se créer ? Le vide est un espace entre-deux indispensable à la création du politique ainsi que l'indique Miguel Abensour lorsqu'il réfléchit à la compacité architecturale de

⁸⁸⁷ MC DONOGH, G., "The geography of emptiness", In R.L. ROTENBERG and G. MC DONOGH (eds.), *The cultural meaning of urban space*, Greenwood, 1993, pp. 3-16.

⁸⁸⁸ MC DONOGH, G., *op.cit.*

l'époque hitlérienne⁸⁸⁹. Abensour a montré comment la compacité *organise* les gens en masse et de ce fait sert au régime totalitaire. Pour expliquer la façon avec laquelle la compacité *forme* la masse il s'appuie sur la définition que donne Elias Canetti, du processus de décharge. Il s'agit d'un comportement qui vise l'égalité comme principe de rapprochement. Mais cette *égalité* consiste dans le rejet des différences qui nous séparent pour produire une identité partagée : *C'est l'instant où tous ceux qui en font partie (de la masse) se défont de leurs différences et se sentent égaux /La vie telle que l'homme la connaît est toute fondée sur les distances. Dans ces distances, l'homme se fige et s'assombrit. Ce sont des fardeaux auxquels il est attelé sans pouvoir bouger de place*⁸⁹⁰. La décharge est une fonction de la masse et en même temps le *plaisir* qu'elle offre, puisque l'on devient masse pour goûter la décharge, *pour jouir de cet instant heureux où nul n'est plus, n'est le meilleur que l'autre, que les hommes devient masse*⁸⁹¹. La décharge est un processus d'effacement et de rapprochement, elle efface les différences et élimine les distances. Et ce faisant, elle « remplit » le vide qui sépare les gens en les transformant en parties d'une masse. Elle détruit donc la puissance qui entretient la distance et, de cette façon, la matière devient compacte : il en résulte une aliénation.

Dans la décharge les parties arrivent à un certain *bonheur* : le *bonheur* de se rapprocher à ce point que l'on devient un seul corps. Ce bonheur émerge du fait qu'avec la décharge, nous qui ne sommes pas tous égaux nous retrouvons semblables en éliminant toute différence gênante qui nous sépare, de telle sorte que, devenus identiques, l'on vive *heureux* de former une masse. Ce bonheur de masse est un type de soulagement, en termes d'Arendt, un bonheur propre à l'*animal laborans*. Bonheur qui ne peut pas trouver sa place dans la pluralité, *que l'on atteint dans l'isolement* et dont on *jouit confiné dans l'existence privée*. Ce bonheur qu'Arendt désigne comme *soulagement*, comme *absence de douleur*, est justement un moment de non souffrance après la souffrance. Il n'est *habituellement* « ressenti » *que dans le bref intervalle entre la*

⁸⁸⁹ ABENSOUR, M., *De la compacité : Architectures et régimes totalitaires, le cas Albert Speer*, Paris, Sens et Tonka, 2006.

⁸⁹⁰ Abensour citant Canetti, p.43.

⁸⁹¹ *Ibid.*

souffrance et la non-souffrance. Alors, il s'identifie au plaisir que l'on acquiert dans la décharge, un plaisir qui s'accorde à *un mode de vie apolitique*⁸⁹².

L'on observe ainsi la façon dont l'espace peut devenir la négation de la pluralité, quand il transforme celle dernière en une agrégation des parties d'un seul corps. Si dans la décharge, les gens sont réduits à l'*isolement*, cet espace compact est la négation du politique car il élimine ces distances nécessaires à l'émergence d'un agir propre au politique. Ce qui pourrait constituer la réponse politique de cet isolement est donc la pluralité. Ce qui compose la pluralité n'est pas alors la quantité des gens réunis mais les distances qui les séparent⁸⁹³. Pour que la pluralité existe et pour qu'elle agisse et qu'elle forme un domaine politique, l'on a besoin des vides qui s'installent en son sein, comme des pelotes d'air⁸⁹⁴ ; des fissures qui produiront la force ou plutôt la scène de l'action politique. Il faut prendre au sérieux la proposition d'Arendt que la pluralité humaine est la *condition fondamentale de l'action et de la parole*, et que l'action et la parole sont à leur tour les moyens qui nous *insèrent* dans le *monde humain*.⁸⁹⁵ Toutes deux garantissant la *révélation de l'agent*, qui est nécessaire pour la formation de l'*espace public*, elles constituent les *intérêts* de ce *monde humain*, fait par et pour l'*agent*. Ces *intérêts* se situent parmi les hommes et prennent la forme d'un « intervalle qui les lie » : *ces intérêts constituent, au sens le plus littéral du mot, quelque chose qui inter-est, qui est entre les gens et par conséquent peut les rapprocher et les lier*. L'action et la parole articulent ces intérêts qui font cet *entre-deux* et de cette façon accomplissent la *révélation de l'agent*.⁸⁹⁶

Contre la massification qui supprime l'espace politique par suppression de la pluralité, trois éléments important : le vide des espaces, la porosité des frontières, les failles ou les brèches qui laissent surgir de nouvelles formes de subjectivation.

Si le vide nous importe ici, c'est qu'il participe à la destruction de l'isolement et constitue un élément fondamental de l'espace public comme lieu de révélation de l'agent. Comme l'écrit

⁸⁹² ARENDT, H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, p.90.

⁸⁹³ ARENDT, H., *op.cit.* p.259.

⁸⁹⁴ ABENSOUR, M., *op.cit.*,p.49.

⁸⁹⁵ ARENDT, H., *op.cit.* p.234.

⁸⁹⁶ *Ibid.*

Etienne Tassin, qui commente les propos d’Arendt, l’espace public est justement un lieu de vides créateurs à haute signification politique : *L’espace public s’entend comme le lieu des distances et des intervalles qui lie en séparant et sépare en liant ceux qu’aucune origine, aucun foyer, n’a déjà unis par avance. Seul un espace public en ce sens permet que s’installe entre nous un monde qui est commun non de nous unir mais de nous tenir à distance selon certains rapports que ne règle aucune oikonomia.*⁸⁹⁷.

Abensour suggère de son côté que seule peut briser la compacité de masse une force qui inverse la qualité du tissu social de compact en lacunaire. Un tissu lacunaire donne la porosité indispensable au jeu qui se déploie dans le domaine politique. La porosité agit, dans le jeu, comme une force de déplacement continu. On pourrait illustrer cette force avec la description de l’architecture poreuse qu’évoque W. Benjamin, que rappelle Abensour : *Structures et actions passent les uns dans les autres, à travers cours, arcades et escaliers. On préserve en chaque chose l’espace de jeu qui lui permettra de devenir le théâtre de nouvelles constellations imprévues. On évite le définitif, le défini. Il n’y a aucune situation qui semble conçue telle quelle pour toujours – aucune forme affirmant être ainsi et pas autrement*⁸⁹⁸. La porosité est une force qui déplace, qui décentre continuellement les structures en ouvrant la possibilité d’un balancement qui n’existerait pas sans elle. La porosité est ainsi indispensable au monde commun auquel on se réfère ici, un monde méta- communautaire au sens général du terme. C’est-à-dire un monde où les appartenances quelconques se secouent jusqu’au point de devenir négligeables et de donner lieu à une autre façon d’être ensemble, une autre façon de vivre ensemble, une autre façon d’agir ensemble : une façon qu’on peut dire plus mondaine, une façon *humaine*. A ce moment-là, on a à faire avec un espace public proprement dit politique.⁸⁹⁹

La réflexion de Rancière, enfin, comme nous l’avons vu tout au début de cette thèse, nous invite à penser le politique comme cette possibilité de l’impossible. Afin que cette possibilité émerge, une certaine *porosité de la matière* est requise qui se manifeste en *failles* comme autant

⁸⁹⁷ TASSIN, E., *Un monde commun. Pour une cosmo-politique des conflits*, Paris, Seuil, 2003, p139.

⁸⁹⁸ ABENSOUR, A. *op.cit. Ibid.*

⁸⁹⁹ *Un espace public est « politique », et non « économique », en ceci qu’il ne s’ordonne à aucun foyer préalable. Mais il est public au sens où il est né des rapports que les humains instituent librement entre eux, quand bien même, d’un autre point de vue, c’est aussi lui qui les rend possibles hors de tout attachement natif entre ceux qu’aucune provenance commune ne destine à vivre ensemble.* TASSIN, E., *op.cit. Ibid.*

de scènes où peuvent surgir des choses inouïes ; et qui garantissent l'espace du *jeu de l'impossible*. Or, il y faut des possibilités de ruptures qu'incitent des intervalles, une disjonction de l'homogénéité nécessaire à l'apparition d'un *nouveau monde*. Mais ce *nouveau monde* qui n'est nouveau que dans le sens d'un monde *étrange et bizarre* n'est pas un monde à part, il se situe encore parmi les vieilles constellations et sa fonction est de les secouer⁹⁰⁰. Fidèle au raisonnement ranciérien, l'on pourrait ajouter que le vide politique que l'on cherche coïncide avec cette faille et se caractérise par une absurdité. Mais une telle absurdité détruit la *logique* en créant une anarchie au sens littéral du terme : *an-arkhè*. L'anarchie désigne ici le fait que l'absurdité oppose à l'ordre existant sa défection par la formulation d'un autre système qui se compose sur les *ruines* du vieil ordre. Alors cette absurdité n'est pas une simple négation, elle est indicative d'une *faille* et, partant de là, énonce ces lieux qui étaient cachés derrière l'ordre *policier*. Cette absurdité exprime le vide, la porosité et la faille nécessaires à l'émergence du politique ; qui ne saurait être atteint pour chacun qu'à travers le processus de subjectivation.

Ainsi, le vide *entre*, la porosité *entre*, la faille *entre* logent le politique et sont conditions de ce que Rancière appelle subjectivation politique : *la subjectivation politique est la mise en acte de l'égalité – ou le traitement d'un tort – par des gens qui sont ensemble pour autant qu'ils sont entre*⁹⁰¹. C'est l'*entre*, le *in – between*, qui définit le caractère politique du vide. Mais qu'est-ce exactement que ce processus de subjectivation aux yeux de Rancière ? Il s'agit, écrit-il, d'une *formation d'un « un » qui n'est pas un soi mais la relation d'un soi à un autre*⁹⁰². On a ainsi à faire à une relation qui à la fois procède de, et d'où résulte, une sorte de désidentification, laquelle se produit dans une faille d'absurdité.

Une tout autre manière de comprendre ce que requiert cette subjectivation politique non identitaire qu'évoque Rancière est de considérer ce processus de désidentification à la manière dont Barthes se saisit de l'Orient⁹⁰³ et d'assumer celle-ci comme un point de vue sur la façon dont on pourrait construire des interstices politiques. Barthes considère le Japon, une réalité *inconnue* pour lui, comme une *réserve de traits* sur laquelle il va s'appuyer pour aller jusqu'à

⁹⁰⁰ RANCIERE, J., *La méésentente*, op.cit.

⁹⁰¹ *Ibid.*

⁹⁰² *Ibid.*

⁹⁰³ BARTHES, R., *L'empire des signes*, Paris, Editions du Seuil, 2005.

l'intraduisible, d'où surgira l'inouï. Il s'agit d'un effort de trouver cet état où le sens n'a plus de sens, où le sens est extenué jusqu'à son vide. Pour y arriver il construit un système qui n'est pas quelque chose d'imaginaire mais une réalité qui existe. Ce qui est important dans son analyse, c'est qu'il ne s'intéresse pas à l'*essence* de la réalité orientale, mais à l'alternative qu'elle donne et qui est l'alternative d'une coupure de ce qui constitue la perception logique, de ce qui symbolise la *nature*. Il décrit cette alternative comme *un mince filet de lumière qui cherche, non d'autres symboles, mais la fissure même du symbolique*⁹⁰⁴.

Le texte de Barthes se donne comme une réflexion sur le vide. Le vide auquel il prête attention n'est pas une *tabula rasa*, un lieu stérilisé, purifié, mais un interstice, une coupure de sens. Cet interstice se dispose sous la forme d'un puzzle constitué par des morceaux. Comme tel, il est décentré, de la même façon que la nourriture japonaise l'est ; c'est-à-dire qu'*il n'est pas pourvu d'un centre, aucun de ces fragments n'apparaît privilégié, par un ordre*⁹⁰⁵, aucune taxinomie hiérarchisante ne règne au sein de ce puzzle. Ce qui fait de ce puzzle un vide est son caractère destructif. Il s'agit d'une défection de sens par des fragments de réalités différentes. Il est essentiel de trouver ce moyen qui va détruire ce qui fait *notre* sens, qui n'est pas un processus de *stérilisation*, mais un système de combinaison, la composition d'une mosaïque.

La langue inconnue par exemple met en doute la manière dont nous percevons les choses. Elle est d'une certaine façon un moyen de destruction de ce qui se présente devant nous comme nature. Comme Barthes l'écrit, les objets de langage sont des convertis des droits et ils constituent un appel à valeur d'obligation universelle. Ils construisent la logique de notre communication. Quand on se plonge dans une langue inconnue, cette logique ne signifie plus rien, elle n'a plus aucune valeur. Elle devient désormais indicative d'une différence. Elle montre que notre sens n'a plus de sens et qu'il faut vider ces objets du langage de la logique qui leur a été attribué pour formuler des phrases absurdes. Et c'est au moment de l'expression de cette

⁹⁰⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁹⁰⁵ *Ibid.*, pp. 33-40.

absurdité que l'on produira quelque chose, l'absurdité est l'élan que donne le vide et qui se construit à travers ce processus que Rancière désigne comme subjectivation politique⁹⁰⁶.

Dans un état de *subjectivation politique*, le *bruit prend la parole* et articule des phrases absurdes. Le bruit exprime la *douleur et l'agrément* du monde *animal* ; il est la voix de ceux qui n'appartiennent pas au *monde humain*, et qui n'ont pas une place dans la communauté politique. Mais le processus de *subjectivation* est ce moment où le bruit s'insère dans l'espace politique, crée l'absurdité, et s'entend comme de la parole⁹⁰⁷.

Notre réflexion en ce point d'aboutissement de la thèse se développe autour de cette fusion de l'espace urbain avec l'espace public d'où émanera le politique. Notre préoccupation principale est d'envisager comment il est nécessaire de rompre avec une sorte de familiarité communautaire et identitaire, comment il est requis de faire l'expérience d'une étrangeté émancipatrice, si l'on ose dire. La question centrale ainsi posée est celle de savoir comment s'éloigner de ses points de repère, et de continuer, comme le dit Georges Perec, *jusqu'à que le lieu devienne improbable, jusqu'à ressentir, pendant un très bref instant, l'impression d'être dans une ville étrangère, ou, mieux encore, jusqu'à ne plus comprendre ce qui se passe ou se qui ne se passe pas, que le lieu tout entier devienne étranger, que l'on ne sache même plus que ça s'appelle une ville, une rue, des immeubles, des trottoirs*⁹⁰⁸. Et de continuer de la sorte jusqu'à ce que l'on arrive à une situation d'exil. Avoir le sentiment d'être exilé dans un lieu « familier », se sentir étranger parmi des étrangers : n'est-ce pas à ce moment-là que l'on aura saisi l'opportunité politique que donne la ville ? En cette circonstance que l'on aura trouvé un logement dans ses « interstices de vide ». Et n'est-ce pas par là qu'on pourra se rendre disponibles pour comprendre

⁹⁰⁶ La méésentente *Une subjectivation politique, c'est une capacité de produire ces scènes polémiques, ces scènes paradoxales qui font voir la contradiction de deux logiques, en posant des existences qui sont en même temps des inexistentes ou des inexistentes qui sont en même temps des existences*. RANCIÈRE, J., *La Méésentente ...*, op.cit, p.59.

⁹⁰⁷ *Il y a de la politique parce que le logos n'est jamais simplement la parole, parce qu'il est toujours indissolublement le compte qui est fait de cette parole : le compte par lequel une émission sonore est entendue comme de la parole, apte à énoncer le juste, alors qu'une autre est seulement perçue comme du bruit signalant plaisir ou douleur, consentement ou révolte*. Ibid., p.44.

⁹⁰⁸ *Faire pleuvoir des pluies diluviennes, tout casser, faire pousser de l'herbe, remplacer les gens par des vaches, voir apparaître, au croisement de la rue du Bac et du boulevard Saint Germain, dépassant le cent mètres les toits des immeubles, King-Kong, ou la souris fortifiée de Tex-Avery*. PEREC, G., *Espèces d'espace*, Paris, Galilée, 1992, pp.73-74.

les formes d'urbanité que les migrants inventent depuis les marges qu'ils déplacent au sein des villes ?

Cet exil peut être compris à la manière de l'écriture chez Barthes, c'est-à-dire, comme un satori, un événement Zen qui est un *séisme plus ou moins fort qui fait vaciller la connaissance, le sujet*. Comme le voyage de l'exilé qui, selon Arendt⁹⁰⁹, est une *disparition du sujet*, pour devenir dans un nouvel espace de visibilité un *agent*.

Notre analyse des étapes cherche à trouver cette force qui fait vaciller le sens et remplit les espaces vides, mais elle cherche en même temps à reconnaître la création de nouveaux lieux, des lieux narratifs⁹¹⁰, dans le sens que leur donne Isaac Joseph. Comme dans la littérature, ces lieux constituent *le début, un déplacement dans le présent*⁹¹¹. Et c'est leur caractère de commencement qui nous intéresse, car c'est à partir de ces commencements qu'un tel lieu peut faire surgir une action. Ainsi, le début c'est le déplacement, l'acte de décentrer, de renverser un système de références. Il s'agit d'un jeu qui, de la même façon que la langue inconnue chez Barthes, rompt avec une logique qui traduit tout en termes de langue maternelle, de nature, et qui dans le cas des espaces narratifs a comme intention de briser l'intégrité d'un espace urbain.

L'idée que nous voulons soutenir à travers cette réflexion sur le vide, la porosité, les failles et le politique est que l'analyse des étapes en ville des exilés concerne également un niveau symbolique. Sur ce plan symbolique, les étapes constituent des moments et donc des outils nécessaires pour la recherche de subjectivations et d'actions d'un caractère plus politique qui ne peuvent avoir lieu qu'en ville. Les étapes constituent des espaces de narration d'où pourrait éventuellement émerger une émancipation, elles disposent l'espace urbain selon un autre visuel qui peut donner naissance aux espaces qui hébergent le politique.

En ce sens, nous voulons discerner dans les campements spontanés des étapes un caractère que nous choisissons délibérément de nommer *sauvage*. Le sauvage se voit ici comme

⁹⁰⁹ Arendt selon Sennett : Exilé de sa citoyenneté dans le passé à son engagement dans le présent.

⁹¹⁰ Ces lieux narratifs ressemblent également à ce que Stavridis regarde comme des seuils hétérotopiques. Pour plus sur ça voir STAVRIDIS, S., "Heterotopias and the experience of porous public space", In K. Frank and Q. Stevens (eds.), *Loose space. possibility and diversity in urban life*, London, Routledge, 2007, pp. 174-192.

⁹¹¹ JOSEPH, I., *op.cit.*

une hétérotopie et une hétérochronie. La qualité de sauvage ne se réfère pas seulement à un lieu non identifiable mais à toute cette dynamique du flux et au flux dynamique que le déplacement, le trajet et la reconfiguration spatiale suscitent. Nous empruntons le terme de Gilles Clément⁹¹². Celui-ci, qui se réfère au sauvage pour décrire les espaces urbains laissés en friche, préfère les nommer de telle façon pour saisir le potentiel et la dynamique que ces endroits offrent⁹¹³. Comme nous l'avons vu à un chapitre précédent, le thème de la friche nous intéresse dans le sens que lui donne Jean-Cristophe Bailly⁹¹⁴, à savoir le recommencement et la narration.

Parler du caractère sauvage des étapes, c'est ainsi désigner en ces dernières ce qui fait travailler la ville. Elles la déstabilisent, elles mettent en évidence ses discontinuités. En ce sens, elles constituent des territoires d'accueil de la diversité⁹¹⁵. Mais aussi nous donnent-elles en également à lire tout un *texte absurde* que l'on doit utiliser pour interpréter le reste de la ville. En même temps, la sauvagerie de l'étape constitue un outil analytique grâce auquel nous pouvons élargir notre réflexion depuis la ville vers la démocratie comme processus de façon plus générale. Nous avons vu cela dans les différentes contestations de citoyenneté traditionnelle, à travers l'exemple des chasseurs.

Il serait bien sûr intéressant ici de considérer cette notion de sauvagerie de l'étape au regard de ce que Lefort nomme comme sauvage dans la démocratie, ou ce qu'il désigne comme une démocratie sauvage. Comme le note Arthur Guichoux dans son travail généalogique sur le *devenir de la démocratie sauvage*⁹¹⁶ chez Lefort : *La démocratie « sauvage » ne se réduit pas à l'inscription juridique des droits. C'est son ouverture à un dehors, à l'altérité, qui est « immaîtrisable », qui la rend « insaisissable » et « indomesticable ». Le caractère « sauvage » de*

⁹¹² CLÉMENT, G., « Où en est l'herbe ? », Dans *Les Cahiers de l'Ecole des Blois : Autour des friches*, no. 4, 2006, pp. 10-13.

⁹¹³ Sur le thème des territoires abandonnés et la dynamique qui ils suggèrent nous nous appuyons sur le travail fait du groupe Stalkeir, voir STALKER, *Attraverso i territori attuali. A travers les territoires actuels*, Paris, Place Nouv.ed.s. J.m., 2000.

⁹¹⁴ BAILLY, J.-C., « La phrase urbaine », Dans *Les Cahiers de l'Ecole des Blois : Autour des friches*, no. 4, 2006, pp. 38-43. La dynamique du sauvage est aussi liée avec une conceptualisation de la friche urbaine. La notion de la friche a été déjà traitée plus haut, il convient néanmoins de se référer également à l'analyse plutôt historique que fait de la friche urbaine Claude Eveno. Sur ce sujet voir, EVENO, C., « Des friches urbaines ? », Dans *Les Cahiers de l'Ecole des Blois : Autour des friches*, no. 4, 2006, pp. 14-21.

⁹¹⁵ Pour plus sur ça voir CLÉMENT, G., *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Editions Sujet/Objet, 2005.

⁹¹⁶ GUICHOUX, A., *Le devenir de la démocratie « sauvage »*, Mémoire de Master2 en Sociologie et Philosophie politique, Université Paris7 Diderot, 2015.

la démocratie peut aussi transparaître dans sa résistance à toute tentative définitoire. Peut-être est-ce aussi là que réside son caractère « sauvage » qui la force à se mettre en mouvement, à se porter au-delà d'elle-même. Ainsi, la démocratie « sauvage » ne correspond pas au gouvernement représentatif moderne⁹¹⁷.

Ce qui nous intéresse dans cette définition de la démocratie sauvage est justement cette résistance à toute tentative définitoire. C'est cette résistance de sauvagerie qu'on peut mettre en face de ce que nous avons désigné comme des paysages d'attribution. C'est en ce sens que les étapes des exilés défont les significations et les attributions, elles les vident de sens ; et c'est en ce sens, ou plutôt en ce vide de sens, qu'elles ont un caractère sauvage. Selon Lefort, le sauvage réside dans la démocratie quand celle-là dissout *les repères de la certitude qui va de pair avec la désintringement des sphères du pouvoir, du savoir et de la loi, incertitude radicale brouillant les rapports humains et sociaux, les repères temporels et identitaires, qui deviennent impossibles à fixer*⁹¹⁸. La démocratie lefortienne vue par Guichoux *rêve un caractère sauvage car elle résiste à la domestication, comme un gros animal impossible à dompter avec certitude. Reposant sur l'épreuve permanente de l'incertitude, cette dynamique transversale met en mouvement la société, provoque son « décentrement », ouvre des « foyers immaîtrisables » pour le pouvoir*⁹¹⁹. Guichoux relève que Lefort lie le caractère sauvage de la démocratie avec l'action. C'est aussi en ce sens que selon nous le sauvage de la démocratie se met en liaison avec la narration et le commencement auxquels nous nous sommes référés plus haut. C'est en ce sens éminemment politique que nous considérons le caractère sauvage de nos étapes.

C'est donc enfin encore en ce sens que nous voulons comprendre les campements non comme des événements périphériques et des marges dommageables, des accidents de l'urbanité induits par le mouvement des exilés et leurs fixations forcées en certains lieux de passage, mais comme des opportunités politiques émancipatrices, aussi bien pour les exilés eux-mêmes, que pour les citoyens s'ils font l'effort de reconnaître dans les discontinuités spatiales, la porosité des

⁹¹⁷ GUICHOUX, A., *op.cit.*, pp.174-175.

⁹¹⁸ GUICHOUX en citant Lefort, pp.8-9.

⁹¹⁹ GUICHOUX en citant Lefort, p.80. Pour plus sur ça voir LEFORT, C., *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Fayard, 1981, p. 29 et Claude LEFORT, « La pensée politique devant les droits de l'homme », in *Le temps présent, Écrits 1945-2005*, Belin, Paris, 2007. p.405

registres et les ruptures d'assignations identitaires des occasions se subjectivations inédites et prometteuses.

Conclusion générale

La problématique exposée dans cette thèse se laisse résumer à travers deux ensembles de questions. Le premier demande comment les politiques et les pratiques des frontières ainsi que leur rationalisation se traduisent sur les espaces concrets de certaines régions et sur les situations auxquelles les exilés doivent faire face. Comment les exilés les négocient-ils et qu'est-ce que ces négociations produisent ? Le deuxième ensemble peut être présenté ainsi : Comment les exilés arrivent-ils à s'appropriier et à reconfigurer des espaces urbains pendant leur voyage en étape ? Qu'est-ce que produit l'interaction des exilés avec la ville, avec les pouvoirs et avec les citoyens ?

Nous avons essayé de mettre en évidence des réponses possibles aux questions que nous nous sommes posées à travers une analyse qui se déroule en trois parties.

La première partie de notre travail s'est penchée sur les politiques et pratiques de l'empêchement de la mobilité des exilés et les façons dont celles-ci se traduisent dans les réalités de vie des exilés ainsi que dans les régions qui constituent les frontières de leur arrivée ou celles de leur *départ*. A travers la conceptualisation des paysages attribués nous avons donné forme à des réalités multidimensionnelles – matérielles, discursives, symboliques – liées à l'immigration, afin de pouvoir décrypter des relations antagoniques sous-jacentes et relever le caractère dialectique de ces réalités. Le registre d'attribution n'explore-t-il pas la volonté des personnes ? La seule volonté qui leur est officiellement reconnue est la nécessité et le besoin. C'est dans cet esprit que les paysages attribués, dans la manière dont ils sont fixés et tels que l'analyse les met en évidence, *révèlent* la façon dont certaines personnes sont traitées, c'est-à-dire comment ces personnes passent à travers les différentes *étapes interrogatrices* où comment elles sont sommées de montrer l'emprise du besoin qui les contraint à l'exil, et parviennent ainsi à être tolérées ou non. On observe là une sorte de gestion de l'humanité, une *gestion* qui désigne des catégories

afin de répartir les personnes et, à un autre niveau et parallèlement à cela, afin d'établir ou confirmer tout un ordre policier selon cette répartition.

De ce fait, le concept de gestion des migrations en tant que nouvelle forme de gouvernementalité est apparu central dans ce registre d'attribution. La gestion regarde l'immigration comme une source d'irrégularités et comme un moyen de dépolitiser le déplacement et la mobilité des personnes qui sont traitées en tant que simples objets qu'il faut administrer.

A partir de ce concept, nous avons pu discerner les différentes catégorisations et répartitions qui lui sont propres, ainsi qu'une spatialité fictive de la frontière dérivant de cette gestion. Les sujets d'attribution ont la prétention de pouvoir façonner la réalité de certaines personnes en déplacement à travers des processus de fichage et de catégorisation, de sorte que les immigrés sont qualifiés d'irréguliers, de clandestins ou même d'illégaux, mais aussi de réfugiés, demandeurs d'asile, déboutés ou migrants économiques (*vrais ou faux réfugiés*). Ils sont forcés d'être mobiles et leur mobilité est indésirable lorsqu'il est prouvé qu'elle est le produit d'un choix personnel. Dans le registre des paysages attribués, il est important que les personnes soient identifiées à travers des statuts. Autrement dit, l'attribution a lieu en octroyant des statuts à travers des processus interrogatifs et discriminatoires dans l'objectif d'empêcher et d'exclure.

Le fichage et les catégorisations sont liés à la traversée des frontières. Dans les paysages attribués, certains franchissements effectués par des personnes dépourvues de titres de voyage sont taxés d'irréguliers, tandis que d'autres, encouragés par les pratiques et les *stratégies* liées à l'empêchement de l'immigration, ne sont pas considérés comme irréguliers. Ce sont des mobilités présentant des aspects distincts de la liberté quant au choix de la circulation et au rapport avec le pouvoir. Les sujets de l'attribution nient l'importance des corps qui choisissent de traverser les frontières de façon irrégulière. Or ces corps réaffirment l'importance de leur vie en franchissant les frontières de cette façon, dans un monde qui empêche leur « être-ici ».

La gestion de l'immigration se caractérise par un pragmatisme dans lequel les sujets de l'attribution conceptualisent l'implication des diverses autorités et/ou des différents acteurs non-étatiques sur le terrain en mettant en relation des discours et des pratiques. La pratique du

screening – qui fut centrale – désigne les multiples processus interrogatoires auxquels les nouveaux arrivants sont soumis une fois qu'ils ont traversé la frontière pour rendre compte des raisons pour lesquelles et de la manière dont ils sont arrivés *ici*. C'est sur ces questions-là que repose le premier *accueil* qui constitue une conceptualisation euphémique des pratiques de fichage et de non-accueil.

Les différents acteurs étatiques et non étatiques sont impliqués dans ce premier accueil de façon discontinue, à travers des interventions fragmentées. Cette fragmentation justifie dans leurs discours la non-responsabilité vis-à-vis des actions menées pendant leurs différentes interventions. Elle révèle également des fictions de spatialité et de temporalité qui accompagnent cette fois-ci non pas les migrants mais les interventions des acteurs étatiques et non-étatiques qui ciblent leur traversée de la frontière ou leur arrivée.

Un autre élément qui a émergé comme important est que les paysages attribués constituent les différentes façades du concept de la protection comme mécanisme de *gestion* de l'immigration. Cette protection fut bipolaire et elle est fondée sur un postulat que les sujets d'attribution présentent comme suit : la non-tolérance de certaines mobilités a lieu au nom de la tolérance du séjour de certaines personnes ; la non-tolérance est une condition de la tolérance.

Même si la prévention se présente comme centrale dans les propos des autorités ainsi qu'à travers l'articulation des pratiques liées aux frontières, et lors de l'arrivée des migrants, les dispositifs agissent comme si la situation qui se présente est soudaine et inattendue, et de ce fait les opérations ont lieu *ad hoc* et dans un état d'urgence. Par conséquent, ces opérations sont empreintes d'une sorte d'improvisation et d'irrégularité qui sont manifestes dans le quotidien des migrants sur les îles qui composent la frontière. Nous discernons alors ici une sorte d'arrogance qui caractérise les autorités, laquelle se traduit sur le terrain par des situations d'errance, d'exclusion *dedans* et de restriction de la mobilité ; situations qui résultent du prolongement de l'expérience de la frontière.

La deuxième et la troisième partie de notre analyse, à savoir les étapes en ville et les villes en étape, se sont penchées à la fois sur l'exposition des différents usages de la ville et sur les reconnaissances que ces usages ont suscitées. Selon cet aspect, ces deux parties de notre thèse

ont tenté de montrer les efforts des exilés et de ceux qui se placent à leur côté pour reconfigurer les paysages dictés par une géographie savante en les réappropriant et en les transformant en des espaces et des lieux vécus. Ainsi s'effectue le passage d'une géographie savante à une géographie sensible du vécu.

La deuxième partie s'est plus particulièrement occupé d'examiner les processus de création des étapes en ville. A travers ces processus, nous avons pu observer la production des urbanités atypiques de *type éphémère*, lesquelles impliquent une durée et produisent des lieux significatifs pour les exilés et pour la ville. Les différentes mutations qui se sont produites à Patras et Igoumenitsa ont exposé les usages que les exilés font de ces villes et elles ont aussi révélé ce que nous avons nommé droit à l'autodétermination face à la menace d'exclusion et de disparition à laquelle les exilés sont confrontés.

Les exilés font l'expérience de situations paradoxales, et le paradoxe réside dans les deux caractéristiques de l'étape. La première caractéristique est qu'ils ne veulent pas renoncer à l'éphémère de leur situation sur le lieu spécifique où ils font halte, pour ne pas perdre l'horizon du départ. Et la deuxième caractéristique est qu'ils investissent ce lieu dans un objectif de se l'approprier et de le configurer de la meilleure façon qui corresponde à leurs tactiques de survie. Il s'agit de dualités qui ne sont pas faciles à vivre, mais qui constituent des qualités de l'étape et rendent importantes les haltes des exilés. Ainsi, pendant ces moments de stagnation, des liens et des socialités se créent et certains acquis se *fournissent [décident]*, qui sont nécessaires pour le prochain pas. Les dualités paradoxales des étapes placent les exilés entre un être là qui est en même temps un être là en déplacement et un être là installé sur place. Autrement dit, il s'agit d'un être là qui est passager de la ville mais qui, en même temps, construit des relations avec celle-ci.

Un élément très important dans ce que nous avons décrit comme vie de *l'in between* est le jeu entre visibilité et invisibilité, ou entre disparition et exposition. Ce jeu se déroule à travers les tactiques que les exilés déploient pour échapper au repérage, tactiques qui vont de pair avec une exposition des usages variables des espaces urbains. Ce jeu de visibilité et d'invisibilité correspond certes à un niveau local, mais également à un niveau qui dépasse les frontières d'un

pays, car les exilés revendiquent une sorte d'invisibilité pendant les moments de leur halte, dans l'objectif d'obtenir une certaine reconnaissance plus loin dans leur trajet.

Ce que la troisième partie nous a révélé plus particulièrement, c'est le travail que font les étapes en ville. Nous avons exposé que, de la même façon que l'étape est perçue comme un rite de passage dans le quotidien des personnes vivant dans l'*in between*, elle fonctionne comme un rite porteur de mutations pour les villes qui l'*hébergent*. Les reconfigurations que les étapes fournissent aux espaces urbains sont amorcées par le registre du visuel et s'étendent à des manières de vivre ensemble en voisinage.

Dans cette partie, l'étape a été présentée depuis les représentations que s'en font les exilés mais aussi depuis les reconnaissances *nouvelles* non pas des personnes en étape mais de leurs usages en ville. Les différentes mobilisations ont révélé entre autres un problème de traduction qui surgit quand les réalités de vies différentes se mettent en relation. Toutefois, ce problème de traduction est plutôt créateur d'un espace d'efforts d'interprétation de la part de chaque partie afin de comprendre l'autre. A travers ce qui a été décrit comme reconnaissance de solidarité, nous avons vu une occasion de création de collectifs et d'actions qui revendiquent certains droits à la ville, lesquels correspondent à des manières de partage et d'inclusion. A l'opposé de cela, on a pu observer l'émergence d'une autre reconnaissance réactionnaire émergeant des mobilisations des particuliers de la ville mais retrouvée également dans les propos et pratiques des pouvoirs municipaux. Cette reconnaissance réactionnaire est mobilisée autour d'une cause revendiquant des formes de rejet et d'exclusion dans la ville. En plus de ces deux reconnaissances, nous avons noté l'émergence d'une troisième reconnaissance qui trouve ses sources dans la solidarité, et qui inaugure un aspect plus politique, car elle met en question la rationalisation de l'organisation sociale de la ville. Il s'agit de ce que nous avons décrit comme la reconnaissance de l'étape, laquelle est justement produite par l'exposition de l'étape en ville.

Dans sa phase finale, notre analyse s'est penchée sur le caractère *silencieux* de l'agencement des étapes en question. Face au manque des mots appropriés aux luttes, nous avons cherché à discerner le langage à travers lequel les étapes peuvent résonner. Ce langage s'inscrit dans le registre du visuel car les étapes affirment leur paysage propre à travers l'exposition, exposition que nous avons identifiée comme *anachorique*. Le territoire est apparu central dans ce

langage, car c'est à travers une inscription collective en son sein que des situations d'individuation ont lieu. Ces situations d'individuation, qui sont aussi des formes de sociabilité et de socialité, déploient leurs effets quand les trajectoires tactiques des exilés *s'enracinent* sur place. En empruntant le terme des chasseurs urbains à l'analyse qu'en propose Denis Merklen, nous avons tenté de penser des formes de contestation de la citoyenneté conventionnelle et l'apparition de germes créant des formes de citoyenneté plutôt *bâtardes*. Toutes ces réflexions nous ont conduit à esquisser une proposition plus philosophique vis-à-vis des réalités décrites. Les étapes comme dynamiques et comme lieux appropriés nous ont ouvert une nouvelle piste : on peut y repérer des négociations et des formes d'engagements politiques qui ne sont perceptibles que si l'on focalise le regard à une échelle locale et qu'à condition de valoriser le caractère émancipateur de ce qui a lieu sur le quotidien.

Le travail de recherche et d'analyse effectué dans le cadre de cette thèse nous a conduit à certaines réflexions relatives aux enjeux révélés. Les politiques et pratiques qui visent ladite immigration irrégulière sont créatrices de différents statuts précaires et irréguliers. Plus encore, elles sont elles-mêmes irrégulières et parfois même clandestines. L'élaboration et le discours de la politique commune de l'UE en matière de migration se limitent seulement à des politiques d'évitement de celle-ci. La migration est perçue comme une situation à éviter, à externaliser, à mettre en pause ou à renvoyer ailleurs. La réponse à la mobilité des exilés vers l'UE est une négation de leur installation et de leur séjour, sauf à les déplacer sur d'autres territoires. La rationalisation des politiques et des pratiques vis-à-vis de la migration projette les histoires des exilés en un futur proche et en un lieu autre. C'est pourquoi il est apparu décisif d'aller observer comment cette rationalisation se construit, et de quelle manière il est contesté par les réalités auxquelles les exilés font face à la frontière. En même temps, c'est aussi pourquoi il est apparu décisif d'aller voir comment la mobilité se traduit en une installation et un séjour *de facto* sur place. Comment cette mobilité en étapes se positionne contre l'évitement de son installation sur des espaces urbains et en même temps contre sa limitation et son blocage. Enfin, ce travail de recherche nous a mené à penser des manières de partage dans la ville et dans le quartier qui sont des manières de partage des communautés alternatives et, pourquoi pas, des manières d'engagement politique collectif.

Annexes

Annexe n°1 : Rapport Schengendangle	370
Annexe n°2 : Extraits du rapport de l’Ombudsman sur Patras	395
Annexe n°3: Ensemble des graphiques présentant l’évolution des politiques migratoires européennes.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe n°4: Frontières grecques. Evolution des lieux d’enfermement entre 2005-2012	Error! Bookmark not defined.
Annexe n°6: La reconnaissance réactionnaire	397
Annexe n°7: La reconnaissance de solidarité. Les manif.....	398
Annexe n°8: L’architecture d’une étape, le <i>khaimaga</i> de Patras	402
Annexe n°9: La vue d’une étape après le démentalement du <i>khaimaga</i> de Patras	Error! Bookmark not defined.

Annexe n°1 : Rapport Schengendangle

Schengendangle
Undocumented Refugees in the City of Igoumenitsa



by Salinia Stroux and Regina Mantanika

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN THE CITY
OF IGOUMENITSA



We arrive in Igoumenitsa after a seven hours tour with the bus from Athens. It is cold. In the darkness of the night the mountainous environment gives us a strong feeling of isolation. A small port city in northwestern Greece close to the border to Albania. 15.000 people live here and next to them unseen the parallel existence of 150 undocumented refugees. The Economy of the city relies more and more on the sector of transportation. Life for both the documented and the undocumented is largely influenced by the daily ferry traffic to Italy, the connection to the Ionian Axes towards Albania and the new Egnatia Highway, the famous road of traders and travelers connecting Igoumenitsa to Thessaloniki, the Balkans and Turkey.

We take a cab to drive to a nearby hotel. On our way, we express our feelings of having arrived at the end of the world to the driver and he laughs: «Some people say this is the gate to Europe, but I say it is the ass of Europe!» «Why», we ask. «Because from here all the shit of the world leaves!», is his spontaneous answer - obviously his usual description of the situation in town. He continues: «Afghans, Kurds, Arabs, Somalis...» Welcome to Igoumenitsa!

Igoumenitsa has a long experience with the

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN THE CITY
OF IGOUMENITSA

undocumented migration of Albanians, but for more than 10 years it is after Patras also the second largest exit point for refugees who want to leave Greece towards northern European countries. A smaller number leave also from Korinthos and Kerkira island. «Only one or two asylum applications have been lodged in Igoumenitsa within the last five years», says the head of the police department Vasilis Miaris.

In the words of the refugees Igoumenitsa is a place of «schengendangle », the place where you hide under a truck, between the tires in order to reach a mystic Europe of asylum.



At its peaks the number of undocumented refugees in Igoumenitsa have outnumbered 1.000, but the size of the refugee population in town depends largely on the tensivity of police measures to combat undocumented migration. During periods of police led raids a huge number of refugees is repeatedly being arrested while others are leaving terrified for more secure places. Most of the refugees in town live in one of the two self-made shanty camps either in the mountains of Graikochori on the southern city rims or in Ladochori, a city quarter full

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN THE CITY
OF IGOUMENITSA

of olive tree fields. Some others are more mobile and organized in small groups of 2 -5. They move each night constantly changing sleeping places - from a construction site to a forest to the street. We ask the head of police where the refugees camps are. «They live everywhere. What camps? The piece of nylon is not a camp.» He is right at this point. There is no informal settlement such as it existed in Patras until 2009. Some few tents made of nylon planes and covered by woods create the hidden world of the refugees in Igoumenitsa. The two largest refugee groups are comprised of Maghrebian Arabs and Kurds (mainly from Iraq), while also some Afghans and Africans from Somalia and Sudan find their way to Igoumenitsa. Most of them try every day to hide inside or under the trucks in order to reach the shores of Italy with one of the ferries. Some families also try to pass the border with forged passports traveling as tourists. The two prisons in the port and in the police station are constantly overcrowded. People live there under miserable, inhuman and degrading conditions. Vasilis Miaris says: «We have not enough space in our prisons. Thus, we transfer the detainees to detention centers all over Greece. In 2009 we had 2.210 arrests where a deportation order was issued. They are detained for up to one or two months, then they have to be released because there is not enough space.» From his point of view detention is a kind of social support to the refugees offering them a warm place to sleep. If you ask the refugees it is everything but that. Every day 10 to 40 refugees are returned from Italy back to Greece. Controls are harshening every day.

«The situation is tragic», says Vasilis Miaris.

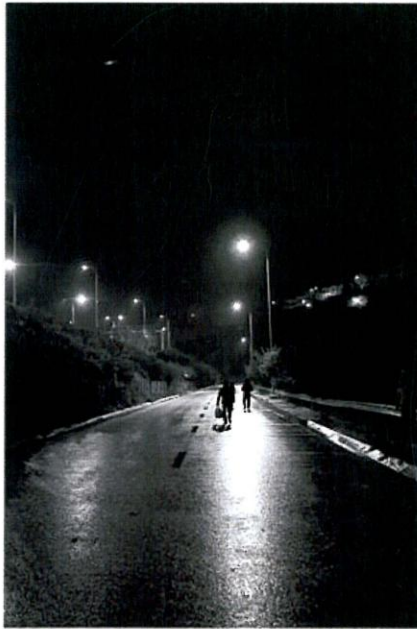
SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN THE CITY
OF IGOUMENITSA

«When the number of migrants increases, also racism in the local society becomes more tense. We had some incidents of theft and harassment of women in the last period, so people started to complain about the immigrants. We receive a lot of pressure from the local society. We can be happy that the locals haven't revolted yet. Racism will rise due too the refugees if we don't control the population and keep the numbers of people low.» He represents the xenophobia of the public in the best manner. «Our role is to prevent the illegal migrants from coming to the city and to the port. We are trying to let them down, to disappoint them.» The local police and coast guard co-operates with FRONTEX “only” on a level of expertise exchange. Additionally they get some material and financial support. But this doesn't seem to satisfy the head of the police. Exchange of expertise also happens between the authorities of Italy and Greece. «We have a double wound here», says Vasilis Miaris. «On the one hand we have the border to Albania with a long history in illegal migration and on the other hand we have all the illegal migrants trying to leave to Italy. The problem cannot be solved! LAOS would say: put them all in a boat and throw a bomb on it. Solution? I don't know. A huge detention center and let them kill each other? I say, the situation has to be solved in the countries of origin. This is the only way, that they won't come here anymore. (...) Practically we need more detention centers, because there is not enough space. But they should be far away from Igoumenitsa in order that they do not return here immediately after release.»

The first night in Igoumenitsa. We walk around the port to get a first impression of the situation. No

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN THE CITY
OF IGOUMENTITSA

refugees to see. While walking around the Egnatia Highway, we see small groups of people disappearing on a small hill close to the port. They get lost in the darkness of the mountain. We move around in the empty streets. A look back towards the mountain. It is too dark to see anything. But in the silence of the night, the wind carries the echo of some voices to us. It gives us a strange feeling of melancholy and loneliness to know that back there in the mountains invisible to society with all its blindness a couple of refugees are fighting for their destiny. A parallel existence of the undocumented at the margins of society. Nobody sees them, nobody listens to them. Nobody knows how many have been imprisoned, deported, beaten and how many lost their lives on their way.



Nobody recognizes their existence unless they disturb “us”. When they disrupt “our” common citizens daily routines questioning with their problems the legitimacy of “our” lives, “our” wealth and “our” happiness. We stare at the mountains and listen for a while to their voices

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

During January 2010 the refugee population of Igoumenitsa decreased drastically from 500 to 150 when the police with a special force on «illegal migration» (30 officers) invaded daily the makeshift settlements burning down the shelters and all their belongings, arresting each day up to 40 persons, transferring them to prisons and detention centers in all over Greece and even deporting them back to Turkey. But we also hear strange stories about a detention center close to the border to Albania. We hear stories about transfers of refugees 110 km far from the city, where they are being released in the middle of nowhere. They return on their own walking all the way back. Supposedly, this time the raids were planned in advanced for the visit of the general secretary of the Ministry of the Protection of the Citizen, but probably they were also “just” the consequence of the increasing protests by the population of Ladochori, where a number of refugees live in between the olive fields of the local population. «They steal our wood and destroy our fields!», the Greeks accuse them. First they collected signatures in order to get rid of the refugees, then they proceeded to direct confrontations threatening the refugees with guns. The last step was to call the police, which answered their request with a series of arrests and by destroying the shanties. The contact between the local population and the refugees is not much more than that although we have to say, that there are also a few people

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

helping and showing their solidarity manifested in a newly born solidarity group for the migrants and refugees. Sometimes you can see a refugee searching the garbage bins for something to eat, sometimes you see them waiting in the dark of a side-street beneath the huge advertisement for *superfast ferries* waiting for the one and only chance to leave for a better future. You cannot see how they sit in the cold darkness of the mountains without any shelter, huddled around the fire and sleepless all through the night. You cannot see the hunger and the cold if you don't look into their eyes.

In the morning we try to find some refugees to talk to. With some local activists we drive around the city and to all places where usually a lot of refugees hang around. «You might think we don't know, but really, normally you always meet refugees in all these places. I don't know why we don't see anybody now!» The raids had obviously an outcome. People are leaving, people are hiding. Close to the mountains and the port we finally meet Mohamad, a Somali refugee. He is just returning back to the mountains with a bread and a juice in a plastic bag. «I just bought that for 3 Euro. We don't have any money. This is for twelve persons.» He pulls us aside the street to talk. «It is dangerous here for me», he says. «Police always hunts us when we try to go and buy something. Even the supermarkets they did not

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

let us buy anything for a while. They didn't allow us to enter even when we told them that we had money! Now, some of them allow us to buy something. But you can only go if you have money. If you don't have money, you don't have any rights. This is why a lot of us have to search in the garbage bins for food.»

It is early in the afternoon when we decide to go and meet the refugees on the mountain. We walk up the hill on the track next to the highway that we saw the other day. When we arrive on top of the hill we find a group of refugees hiding behind the bushes and watching out the port for a truck. We meet Kurds from Iraq, Afghan minors, Somalis ... One of them carries a plastic bag full of apples. «You know, it is unbelievable. People throw food in the garbage. Like these apples.» He divides the apples between his friends. Ali (17) is from Afghanistan.

«I only came today. Just arrived from prison where I was detained. Then they brought me to a reception center for unaccompanied minors.



I took one month vacation time in order to try and leave Greece within that period.»

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

Almost everybody here has been detained in Greece more than once and every second person we talk to is a Dublin case. There are Kurds from Iraq that have been deported back to Greece once or twice from other European countries like Germany and France. «What can I do? I cannot stay here. They don't give anything here, no support for refugees. I cannot return. Where should I go now?» A group of young Afghans sits at the side of the track on some little rocks. «It has become very difficult for us to enter the port. There are a lot of controls. The truck drivers sometimes become very angry when they find us. Some of them beat us. They are stressed out because they are in danger too. If the police catch them, they might imprison them for smuggling - just like us.» When we ask the refugees where they live they point with their fingers to the back of the mountains. «We live back there behind the last house. But the police came yesterday night and they burned our shelters, they took our clothes. We don't have where to sleep now and no clothes left. They come and arrest people every day, so we always have to hide. Could YOU live there even if it was only for one night?»

Salah (39) comes from Palestine. He is already six months in Igoumenitsa, which among refugees is better known as Komunisia. We meet him in a side-street close to the port where he is watching out for a possibility to enter the port.

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA



«I forgot to be hungry, I forgot to be thirsty, I forgot to be tired!» Salah wears a dirty worn out coat, at least five numbers bigger than his real body size. He is of small height. His eyes have a look of desperation but also determination.

Salah speaks a little German and French. He has lived several years in Europe as a student. Then the Palestinian government ordered him to return and work for them. Now the situation has become very difficult for him. He had to flee his county in order to escape imprisonment. He just wants to go back to France. His memories keep him alive: «I had a car, I had a flat!» It is a cold night. Salah wears three trousers, three pullovers and three jackets. «If I stay for another month here,» he says ironically, «I will maybe also wear three pairs of shoes!» A small smile appears on his lips for a second and disappears again into the cruel reality. «Everybody here is sick. We search garbage bins for food. There is no hot water, no place to charge our mobile phones to contact our families.» He looks very tired. Sometimes he laughs about the tragedy he is going through. «When I reach France I will bring myself to a

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

hospital and stay there for a week to check all my body!» I ask him if he is sick. The question seems funny to him. «Yes, of course I am sick. I also have severe problems with my stomach, because I was hit by a bomb in Palestine!» He shows me a big scar on his belly. I ask him if he needs medicine. Again he laughs: «Medicine ...» It is the same laughter I see when he hears words like «money». Normal things to us that are very far from his reality. Then he tells me with an indescribable calmness in German «Greece is shit!»

While we talk with Salah some Africans from Somalia join us. They tell us that recently more than 200 refugees have been deported back to Turkey after being arrested in Igoumenitsa. Many refugees left to Athens and Patras because they feared the militarization of the authorities controls. «What can we do? We have to leave Greece.» Waiting. They wait day by day sitting on old car tires.



The two Somalis wear black clothes in order not to be seen when they hide under a truck. Next to them on the floor lies an old pair of dirty sport shoes. Ali Mohamad says: «I tried them, but they don't fit.»

After chatting a while he tells us that he has diabetes and that he run out of medicine. He didn't know where to find help. Ali from Sudan has just arrived back from Turkey: «They

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENTITSA

arrested me here. I stayed about fifteen days in the prison of Komunisia. After that I was transferred to another prison in Evros where I was for three months. One day they took 64 of us, put us into a small boat and pushed us to the other side of the river – the Turkish side. They waited for another fifteen minutes to be sure that we arrived then they started shooting in the air in order that the Turkish police comes and gets us.» Every five minutes a police car patrols the street. Once to the one direction once to the other. «They have petrol for free!» says Salah and again a small smile glides over his face. Every now and then the patrols stop and hunt the refugees who then disappear in the dark between the reed.

We meet a priest called Papa Theodoros. He used to visit the refugees in the informal settlement between the olive trees. When the number of refugees increased he realized his soup kitchen was not providing enough food and he decided to focus on the refugees in prison and bring his food there. «When people arrive here, you know, they have really run out of everything. They don't have even a Cent to feed themselves. The situation is tragic!

In the evening we join some friends for dinner. We receive a phone call of one of the Afghan minors. «We missed you. We just got beaten by the police!» His battery turns off and our conversation gets interrupted. We visit once more the refugees in the side-street close to the port. There are some Arabs from the Maghreb

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

trying to find a «good truck». Hadi has been deported back to Greece from Italy. He was living in Bologna for three years. «We live in a construction site in the centre of the city. These days the police is everywhere. They never leave with an empty bus. They arrest us from the port, the jungle, the streets and only when the bus is full, they go. Fifteen days ago they brought almost 100 people that were living in the *up-town camp* close to the border to Albania. We also heard that two days ago forty of us have been transferred from Komunisia to Orestiada and from there some of them were deported to Turkey. Some friends also have called us from Istanbul.» Abbas from Morocco adds: «Sometimes police takes us to the mountains near Albania and leaves us in a place in the middle of nowhere. The ones who have money wait for the bus. Actually nobody has money so we walk for 110 km to return back to Komunisia.» Later on we are talking with Jamil from Iraq. He has been deported from Germany on March 2009. He shows us his deportation order: «I have been arrested ten times since then and police always gives me the same paper with the same date, what can I do? Every time they arrest me, they keep me a few days and then they let me go. » A young Somali joins us. «I was caught in Italia and deported back to Komunisia. They found me in the port of Ancona and sent me back with the next ferry. They locked me in a toilet together with other two refugees and gave

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

us a cardboard to sleep on. When we reached Komunisia I was kept in the detention centre of the port for fifteen days. I had a paper that proved that I am underage. They transferred me in the prison of Kosani where I stayed for one month. Upon release they kept all my money - about 100 Euro - and my mobile phone. Then they sent me to the reception centre for minors where I stayed for one month. There it was ok. In the prison the situation was really bad. Almost everybody was sick. We had scabies. We couldn't go outside and whenever we were complaining they were kicking us.»

The day after we meet the refugees again on their observation hill close to the port. This time we take the road from the back side. We see some of them coming from their shelters.

They stop for a moment next to a cemetery close to a water-tap to wash their hands then they continue up the hill.



We meet Ibrahim, a 62 year old Kurd from Kurkuk in Iraq. He is blind and he is alone. «I became blind when I was already three years in Greece. Now I am six years here. I applied for

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

asylum, but I didn't receive any answer yet. I have no family in Europe. One sister of mine is in Lebanon and one brother I have in Iraq, but he went crazy. I don't care where I will live, where I will go. I don't even care anymore about receiving asylum. I just want to get my eyes operated and they told me it is impossible here in Greece. This is why I want to leave.» It is one month now that he is in Igoumenitsa. The other refugees don't know what to do with him. «It is impossible for him to leave from here. He cannot see anything», Rashid says. «We feed him and he sits day by day in his hut. Even if nobody of us could be helped, we just ask you to help him! » We also meet again Ali, the young Afghan who arrived the same day with us. I ask him: «How was your first night in Igoumenitsa?» «Very bad», he replies. «You see my trousers? Within one day they became teared apart already. In another group the refugees are discussing about their financial situation and the issue of work. «I was working in Vrahati in the grape harvest. I was getting 15-20 Euro for fourteen hours work per day», says Ibrahim from Morocco. «I was in Filiatra», says Nasser from Algeria. «I was working in the harvest of watermelons for fourteen days. It is hard work with low payment, but we need the money, you know, we need money to move on, to survive.» Seasonal work in the agricultural sector is a common means for the undocumented to find temporary work without knowing the language. Unfortunately, bad

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

working conditions and exploitation are the rule that governs this sector, but for the refugees it is also one of the few possibilities to generate income. Khalil from Algeria is around forty years old. He was working in a village of Crete: «Ah, it was really difficult in Kasteli, people there, don't like migrants. Most villagers were treating us like animals. They came and put fire to our shelters while we were inside sleeping and the police was just watching and doing nothing. »

We leave the refugees to visit the coast guard prison together with the priest. If he wasn't helping the refugees wouldn't get any food. Just a little sandwich a day. The prison is in the port area. There are two huts, one for the minors, one for the women with children. Small buildings with a little outside area which looks like a cage. Inside the port building there are another two small cells for the men. They are sick, there is no medicine, no proper sanitary infrastructure and it is overcrowded. When they see us with tea and food the kids get all excited. «I love you! I love you! » they shout and ask for sugar for their tea. A young woman stands aside. Her gaze is absent looking into nowhere. She doesn't react nor does she accept tea or food. The other girls tell us that she is not eating at all, just crying. When we come closer she looks intensely at us and asks for a cigarette. Her eyes are filled with tears. She takes the cigarette to smoke it hidden from the police. We convince her to take a cup of tea at least. Then she starts smiling. She tries hard.

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

«Thank you! » They all ask: «How many days do we have to stay here?» There are twenty persons in the cell of the women with children, nine minors and twenty-six men. The cells of the men are much too small. One of them asks for his wife and his children. The coast guard caught them in the port with false passports. He is waiting for his court-hearing. His wife and children have been released. If there wasn't the priest helping she would be homeless on the streets while waiting for her husband. Later we hear that he was charged a thirty day custody and deportation for illegal smuggling of people – meaning his own family. He will be transferred to another prison. It remains unclear what will happen to the rest of the family.

In the night we visit Salah again. He is staring towards the trucks that stand close to us. Police is controlling the trucks with flashlights from all sides and underneath. «In the worst case, if they catch me, I will be in prison for a month. At least I will have a roof protecting me from the rain and the cold.» He smiles. «I will have a rest for a while - like small vacations.»

We have a lot of time with the refugees on their hill the next day. We meet Aziz (18) from Afghanistan. He came to Greece with his parents and eight younger siblings and remained in Greece with his younger brother while his parents and the rest of the family arrived in Germany. Now he tries to find and reach them.

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

Zahir is also from Afghanistan. The young man has a broken arm.

«I was in a truck which wasn't going to Italy but towards Turkey. When I understood what was happening, I tried to jump of the truck and fell on my arm.



The police brought me to the hospital and now I just arrived back!» Twenty-two days later he will be fine the doctors said, but he wants to remove the cast now. «I cannot go to the port with this. I think it is fine now!?» While we talk, more and more refugees come and join us. They show us their deportation orders. All of them have at least once been caught in Igoumenitsa. Their deportation orders have been issued in a variety of detention centers all over Greece. They want to know what the papers say. We translate one after the other looking for specific cases. All of them will be detained again if police catches them. We read the last paper to an adult Kurd. He asks: «Ok. And what can I do now?» There is no answer. Amid, a young man from Algeria is sitting on a small rock while stretching out his

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

leg with pain in his face. «I was trying to climb up the rope on to a ferry. The police saw me and tried to hinder me. They were throwing different things on me. Finally, they managed to make me fall. As I was falling I hurt my leg on a piece of iron. I stayed in hospital for ten days, then the doctors told me I was ok and I should leave. They didn't give me any hospital paper or any medicine prescription. I feel a lot of pain especially during the night.»

In the afternoon a solidarity group of Greeks visits the refugees for the first time. They are all excited, both the Greeks and the refugees. Everybody exchanges numbers. Mohamed, our friend from Somalia that we met first is happy: «You know, I was always afraid of talking to the Greek people here. I actually never talked with anyone. Now I finally found some friends.» Ali's trousers today look even more destroyed. Every day leaves its signs on his cloths but also on his face. When we prepare ourselves to leave a young Somali while saying goodbye turns to us:



«Don't leave us alone! Don't leave us alone!» It sounds more like a general demand directed towards all of the society, not only to us.

SCHENGEN DANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

Before leaving, we visit Salah for a last time. He seems to be very lonely. «I will only stay one more week. I am too tired. I will go and look for work to collect some money and then I will try to leave again.» Today he wears only two jackets. The big one he cannot wear when he goes to the trucks, he says. It is white and they will see him. So he has to freeze. «I have to make it», he tries to convince himself. As usual he is waiting. Suddenly, he looks disappointed and desperate. «I will not make it. I am so tired!» We are sad to leave them all behind – especially Salah. He might be of the most tragic figures we met here. «I will never forget you», he says, in his polite and friendly way.

We are on our way to the bus to Athens, when the Afghan boys call us: «We all sit around the fire now. We have cooked, but we cannot eat. We miss you already! It was so good to meet you. Only in few days we got adjusted to seeing you. Now that you go it is very bad for us!»

We leave Igoumenitsa together with Sirwan a young Kurd from Iraq. He had an accident which left him with a severe problem with his leg. «I cannot stay here in the cold with this problem. I was an interpreter for the American soldiers in Iraq. This put me in a very dangerous situation. I was attacked with arms. My home was bombed. There isn't anything left to me.» He joins us in the bus in order not to travel alone. Police controls the buses, trucks and cars on the road to Athens in both directions.

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

They arrest a lot of people this way. Ali is not afraid. He has already seen the worst. When he was arrested last time they brought him to the prison in Nafplio. He was beaten badly by police officers with globs for three hours. «You know, even if they would give me a Greek passport, I wouldn't stay! They treat us like animals here. There is no support - nothing for us!» He will go to Athens during the cold months and try again later this year with better weather conditions.



The next day we are back to our reality in Athens. I call Ali. He tells me that he left Igoumenitsa and tries now to leave from Patras. «It was too difficult in Igoumenitsa, in the mountains!» After a while another phone call. It is Salah. «I have been arrested. The police came early in the morning to the mountains. I was

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

brought to a small prison close to border to Albania! I am afraid they might deport us back to Turkey!» We try to locate him, but his phone is off. The battery is almost empty and he has to hide the phone from the police. Two days later he calls again: «They brought us to Arta now. I feel sick. I need medicine and I am on hunger strike since today. They made us sign a paper which they didn't translate or explain. I am afraid that they will deport us to Turkey. Please try to help me!» Salah is not the only one to call. The Afghans call us, telling us that one of their friends who had disappeared for two days finally reached Italy in a truck, but he was deported back immediately. He called telling them he was in Patra, but later he understood he was brought back to Igoumenitsa. When the police took them from the ship in order to bring them to prison, he escaped together with five other refugees. He calls us: «I am hiding in the woods now, because I know they are looking for us and they will beat me if they find me. I have to find money to leave this place and go to Patras. It is too dangerous for me now to be here.» Other refugees report us that the police came to search for the escapees. They came with guns and they arrested others since they couldn't find the ones they were looking for. Daily routines.

Every day we receive phone calls now. Refugees that are arrested afraid of being deported. Families call from the homelands

SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA

anxious about the well-being of their children and trying to receive information on their whereabouts. The phone rings: «Hi, how are you? I am still in Komunisia. We cannot go to the port these days. Too much police! Can you give me some information on the asylum procedures in Greece? I don't know what to do. I don't know if I manage to leave from here. I also have no money to go anywhere else. I am stuck here in the mountains. Can I get asylum here? Do I have a chance in Greece?» The asylum recognition rate in Greece is with less than 0,5% the lowest of all EU-member states. FRONTEX estimates that 75% of all refugees entering the European Union are arrested at the Greek borders while arriving from Turkey. At the same time, countries such as Germany report that the highest percentage of Dublin II returns are send back to Greece. The combination of these two tendencies results in an increasing group of people stuck in limbo. Undocumented migrants in Greece are estimated to have reached 400.000 – 400.000 in the quest for a safety haven.



SCHENGENDANGLE: UNDOCUMENTED REFUGEES IN
THE CITY OF IGOUMENITSA



We want to thank:

- the local solidarity group for their support
- the refugees we met and all the others we did not meet for sharing their experiences

Freedom of movement!
No one is illegal!

Annexe n°2 : Extraits du rapport de l’Ombudsman sur Patras⁹²⁰

A) Petit résumé de la proposition du cadre législatif approprié afin de trouver une solution digne pour les exilés (pp. 8-10 du rapport)

Il est intéressant à ce sujet de noter que les problèmes posés par la situation qui est créée à Patras sont d’une nature complexe. Le cadre juridique approprié ne dispose pas d’une disposition spécifique qui pourrait adresser directement les problèmes liés à la vie de ces personnes dans le campement. L’ombudsman propose une combinaison des dispositifs de la législation comme le cadre institutionnel dans lequel la solution doit être cherchée. Afin de s’en sortir avec une solution pour les exilés, l’Ombudsman se réfère à trois bases législatives différentes prévoyant des actions positives vis-à-vis la protection des certains groupes des personnes vulnérables. Point nodal dans l’interprétation de ces trois bases législatives est de trouver l’intersection où la situation de la population du campement présente une similitude avec la situation des groupes des personnes que chaque dispositif décrit comme étant les bénéficiaires de l’aide publique.

Les trois dispositifs concernent a) le cas d’afflux massif des personnes déplacées (DP 80/2006, qu’intègre la directive européenne 2001/55). b) Les exigences minimales pour l’accueil des demandeurs d’asile (directive communautaire 2003/9 intégré dans le PD 220/2007), et c) dispositions pour l’installation des personnes itinérantes et le soutien social des groupes des personnes défavorisées (L3463/2006). Il est intéressant de s’arrêter un peu sur ce troisième dispositif pour voir qu’il prévoit que les installations temporaires – des personnes itinérantes – existant déjà doivent rester intactes jusqu’à la création des sites d’hébergement organisés.

⁹²⁰ TRM, depuis le grec.

Annexe n°3: Grèce 2009-2010, cartographie des traversées « sans nom »⁹²¹



⁹²¹ Echanges et Partenariats, *Vues d'Europe et d'ailleurs. Carnet de la session 10*, avril 2010. Mission : Grèce.

Annexe n°4: La reconnaissance réactionnaire



Le maire de Patras pendant la protestation contre l'existence du *khaimaga*. Sur la pancarte on voit un dessin écrivant : RACISM/ STOP IT !! En bas du dessin il est écrit en grec : Non aux campements. La signature de la pancarte : Citoyens de Patras



Manif de la *Polis ealo*. Sur les pancarte on lit : Rendez-nous nos places/ 12 ans c'est beaucoup, solution ici et maintenant⁹²².

⁹²² thebest.gr, 27/02/2016, Όταν η « φωτιά » του μεταναστευτικού έκαψε στην Πάτρα. Εμπειρίες και διδάγματα από εκείνη την περίοδο. Il s'agit d'un article ainsi que d'un recueil des photos de la période que les exilés étaient à la une de la vie de la ville. Toutes les deux photos concernent la période entre 2008-2009.

Annexe n°5: La reconnaissance de solidarité. Les manifs

A. Manif organisé par les exilés et les collectifs de solidarité. Sur le panneau on lit :
L'Europe forteresse assassine, avril 2008.







A. Manif organisé par *No Border*, mai 2008.



Annexe n°6: L'architecture d'une étape, le *khaimaga* de Patras













Bibliographie

Ouvrages et revues

AGAMBEN, G., *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997

AGIER, M. (dir.), *Un monde des camps*, Paris, La Découverte, 2014

AGIER, M., “The chaos and the camps. Fragments of a humanitarian government”, In *The Maghreb connection*, Barcelona, Actar, 2006, pp.260-277

AGIER, M., « Scènes ordinaires d’une vie sans-abri », Dans AGIER, M., BOUILLON, F., KASSA, S., VALLET, A.-C. (dir), *Paris Refuge. Habiter les interstices*, Broissieux, Croquant, novembre 2011, pp. 67-114

AGIER, M., *Campement urbain. Du refuge naît le ghetto*, Paris, Payot, 2013

AGIER, M., *Gérer les indésirables : Des camps des réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris, 2008

AGIER, M., *La condition cosmopolite. L’anthropologie à l’épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte, 2013

AGIER, M., *Le chaos et les camps : Genèse du gouvernement humanitaire*, Dans S. PAUGAM (dir.), *Repenser la solidarité au XXI^e siècle*, Paris, PUF, 1997

AGIER, M., *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Broissieux, Croquant, 2011

AKOKA, K., SPIRE, A., « Pour une histoire sociale de l’asile politique en France », Dans *Pouvoirs*, no. 144, Paris, Seuil, janvier 2013, pp. 67-78

ARADAOU, C., “The perverse politics of four letters words: Risk and Pity in the securitisation of human trafficking”, *Millenium: Journal of International Studies*, vol. 33, no. 2, 2004, pp. 251-278

ARENDDT, H., « Nous autres réfugiés », Dans *Pouvoirs*, no. 144, janvier 2013, pp. 5-16

ARENDDT, H., *Les sans-État et le « droit d’avoir des droits »*, In M.-C. CALOZ-TSCHOPP (dir.), vol. 1, Paris, L’Harmattan, 1998

BAILLY, J.-C., « La phrase urbaine », Dans *Les Cahiers de l’Ecole des Blois : Autour des friches*, no. 4, 2006, pp. 38-43

BARTHES, R., *L’empire des signes*, Paris, Editions du Seuil, 2005.

BEAUD, S et WEBER, F., *Guide de l’enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997

BECKER H.-S., *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002

BERNARDOT, M., *Camps d’étrangers*, Paris, Editions du Croquant, 2008

BERQUE, A. (dir.), « Cinq propositions pour une théorie du paysage », Dans *Pays / paysages*, Champ Vallon, 1994

BESSE, J.-M., « Le paysage, espace sensible, espace public », Dans *Meta: Research In Hermeneutics, Phenomenology, And Practical Philosophy*, vol. II, no. 2, 2010, pp. 259-286

Betts, A., *Global Migration Governance*, Oxford, Global Economic, 2008

Bigo, D., “Protection: Security, Territory and Population”, In J. HUYSMANS, A. DOBSON, R. PROKHOVNIK (eds), *The Politics of Protection. Sites of Insecurity and Political Agency*, London, Routledge, 2006, pp. 84-100

BLEIL, S., « L’occupation des terres et la lutte pour la reconnaissance : l’expérience des sans-terre au Brésil », Dans *Mouvements*, no. 65, La Découverte, 2011

BLOMLEY, N., *Law, Space and the Geographies of Power*, Guilford, New York, 1994

BOUALEM, S., *Haragga*, Paris, Éditions Gallimard, 2005

BOUDOU, B., « Éléments pour une anthropologie politique de l'hospitalité », Dans *Revue du Mauss*, no. 40, La Découverte, 2012, pp. 267-284

BUTLER, J., “Bodies that still matter”, Conference at Megaron, Athens, Greece, May 2016

BUTLER, J., *Bodies that matter. On the discursive limits of sex*, New York and London, Routledge, 1993

CABOT, H., “The chronicities of crisis in Athens’s social solidarity clinics”, In *Hot Spots, Cultural Anthropology website*, April 21, 2016

CALOZ-TSCHOPP, M-C., *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La dispute, 2004

CANUT, C., *Migrants et réfugiés : quand dire, c'est faire la politique migratoire*, Vacarme, mai 2010

CEIGER, M. and PECOUD, A. (eds.), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Palgrave Macmillan, Chippenham and Eastbourne, 2013

CEIGER, M. and PECOUD, A. (eds.), *The Politics of International Migration Management*, Palgrave Macmillan, Chippenham and Eastbourne, 2010

CEIGER, M., “The Transformation of Migration Politics”, In M. Ceiger and A. Pecoud (eds.), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Palgrave Macmillan, Chippenham and Eastbourne, 2013, pp.15-40

CHETAIL, V., FLAUSS, J-F. (dir.), « Le principe de non-refoulement et le statut de réfugié en droit international, in La Convention de Genève du 28 Juillet 1951 relative au statut des réfugiés 50 ans après : Bilan et perspectives », Bruxelles, Bruylant, 2001, pp. 3-61

CHOPPIN, K., GARDELLA, E. (dir.), *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française. 1987-2012*, Presse Universitaire de Saint-Étienne, 2012

CLÉMENT, G., « Où en est l'herbe ? », Dans *Les Cahiers de l'Ecole des Blois : Autour des friches*, no. 4, 2006, pp. 10-13

CLÉMENT, G., *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Editions Sujet/Objet, 2005

- CLOCHARD, O., *Les différents visages du confinement des migrants en France*. In M. POINSOT, S. WEBER (dir.), *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2014
- CONAN, M., « La généalogie du paysage. Essai de définition anthropologique du paysage », Dans A. Roger (dir.), *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champ Vallon, 2009
- COSGROVE, D., “Prospect, perspective and the Evolution of the Landscape idea”, In *Transactions of the Institute of British Geographers, New Series, Vol.10.*, no. 1, 1985, pp. 45-62
- COSGROVE, D., *Social formation and symbolic landscape*, London, University of Wisconsin Press, 1998
- CRAWLEY H., DUVELL F., JONES K., SKLEPARIS D., “Understanding the dynamics of migration to Greece and the EU: drivers, decisions and destinations”, In *MEDMIG, Research Brief*, no. 2, September 2016
- CRESSWELL, T., “Introduction: Theorizing Place”, In G. Verstaete, T. Cresswell (eds.), *Mobilizing Place, Placing Mobility. The Politics of Representation in a Globalized World*, Amsterdam, Editions Rodopi, 2002, pp. 11-32.
- CRESSWELL, T., “Landscape and the obliteration of practice”, In K. Anderson, M. Domosh, S. Pile and N. Thrift, *Handbook of cultural geography*, London, SAGE, 2003, pp. 269-289
- CRESSWELL, T., “Mobilities-an introduction”, In *New Formations*, no. 43, 2001
- CRESSWELL, T., “The production of mobilities”, In *New Formations*, no. 43, 2001
- CRESSWELL, T., *Place: a short introduction*, Blackwell publishing, 2004
- CRESSWELL, T., *Mobility in the modern western world*, In CRESSWELL, T., *On the move*, New York, Routledge, 2006
- CUECO, H., « Approches du concept de paysage », Dans A. ROGER (dir.), *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p.161
- DAGOGNET, F., « Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage », Dans *Actes du colloque de Lyon*, Champ Vallon, 1982

DE CERTEAU, M., GIARD, L., MAYOL, P., *L'Invention du quotidien. 2. Habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard, 2006

DE CERTEAU, Michel, *L'Invention du quotidien. 1. arts de faire*, Paris, Gallimard, 2007

DE SARDAN, J-P., O., « Le « je » méthodologique. Implication et explication dans l'enquête du terrain » dans *Revue française de sociologie*, n° 41-3, 2000, p. 417-445

DELEUZE, G., *Deux régimes de fous. Textes et entretiens 1975-1995*, Paris, Éditions de Minuit, 2003

DI MEO, G., « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Annales de géographie*, vol. 660-661, no. 2, 2008, pp. 47-66

DUVELL, F., “Paths into irregularity: The legal and political construction of irregular migration”, In *European Journal of Migration and Law*, vol. 13, no. 3, 2011, pp. 275-295

EVENO, C., « Des friches urbaines ? », Dans *Les Cahiers de l'Ecole des Blois : Autour des friches*, no. 4, 2006, pp. 14-21

FASSIN, D., « Le droit d'avoir des droits », Dans *Hommes et migrations*, no. 1282, 2009, pp. 20-23

FASSIN, D., *Humanitarian reason. A moral history of the present*, Oakland, California, University of California Press, 2012

FASSIN, D., *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Paris, Gallimard Seuil, 2010

FERGUSON, J., *Global Shadows. Africa in the Neoliberal World Order*, NC and London, Duke University Press, 2006

FIDDIAN-QASMIYEH, E., “Refugee-refugee relations in contexts of overlapping displacement”, In *International Journal of Urban and Regional Research*, Published by WILEY, J., & Sons, Ltd., 2016

FOUCAULT, M., *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil, 2004

FRÉMONT, A., « Recherches sur l'espace vécu », Dans *Espace géographique*, no. 3, 1974, pp. 231-238

GAEREMYNCK, J., « L'arrivée de la demande d'asile », Dans *Pouvoirs*, no. 144, 2013, pp. 49-65

GARFINKEL, H., *Studies in ethnomethodology*, Cambridge, Polity Press, 1990.

GEIGER M., PÉCOUD, A. (eds.), *The Politics of International Migration Management. Migration, Minorities and Citizenship*, London, Palgrave Macmillan, 2010

GILBERT, D., “Social formation and symbolic landscape (1984): Denis Cosgrove”, In P. Hubbard, R. Kitichin and G. Valentine (eds.), *Key texts in human geography*, London, SAGE, 2008, pp. 99-108

GIRAUDON, V., *L'Europe des réfugiés : une politique peu solidaire*, Dans *Pouvoirs*, no. 144 *Les réfugiés*, Paris, Seuil, janvier 2013, pp.79-90

GIROLA, C., *Vivre sans abri. De la mémoire des lieux à l'affirmation de soi*, Paris, Rue d'Ulm, 2011

GROPAS, R., TRIANDAFYLLIDOU, A., “Greece”, In A. TRIANDAFYLLIDOU, V. GROPAS (eds.), *European Immigration: A sourcebook*, 2nd Edition, Aldershot, Ashgate, 2014, pp. 141-155

GUICHOUX, A., *Le devenir de la démocratie « sauvage »*, Mémoire de Master2 en Sociologie et Philosophie politique, Université Paris7 Diderot, 2015

GUTWIRTH J., « L'enquête en ethnologie urbaine », *Hérodote*, n° 9, 1978, p. 38-55

HARVEY, D., “From space to place and back again”, In J. BIRD, B. CURTIS, T. PUTNAM, G. ROBERTSON, L. TICKNER (eds.), *Mapping the futures: local cultures, global change*, London, Routledge, 1992

HARVEY, D., *Spaces of hope*, University of California Press, 2000

HATZFELD, H. et SPIEGELSTEIN, J., *Méthodologie de l'observation sociale*, Paris, Dunod, 2000

HAYDEN, B. “What’s in a Name? The Nature of the Individual in Refugee Studies”, *Journal of Refugee Studies*, vol. 19, no. 4, 2006, pp. 471-487

HELLER, C., “*Liquid Trajectories: Documenting Illegalised Migration and the Violence of Borders*”, Centre for Research Architecture, Department of Visual Cultures, London, Goldsmiths University, 2015

HELLER, C., PEZZANI, L., “A disobedient gaze: strategic interventions in the knowledge(s) of maritime borders.” In *Postcolonial Studies*, vol. 16, no. 3, 2013, pp. 289-98

HELLER, C., PEZZANI, L., “Liquid Traces: Investigating the Deaths of Migrants at the Maritime Frontier of the EU” In *Forensis: The Architecture of Public Truth*, Berlin, Sternberg Press, 2014

HIRSCHON, R., *Heirs of the Greek Catastrophe: The social life of Asia Minor refugees in Piraeus*, Oxford, Clarendon Press, 1989

HOLE, S. J., “How does the movement of migration journey through the European border regime? Exploring the ‘becomings’ of irregularity, transit space and political subjectivity in Patras, Greece”, UCL Migration Research Unit, Working Papers, London, 2012

HOLMES, SM, CASTAÑEDA, H., “Representing the ‘European refugee crisis’ in Germany and beyond: Deservingness and difference, life and death”, In *American Ethnologist*, vol. 43, no. 1, 2016

HONIG, B., *Democracy and the foreigner*, Princeton, Princeton University Press, 2003

HONIG, B., *Emergency Politics. Paradox, Law, Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2011

HUSCHKE, S., “Performing Deservingness: Humanitarian Health Care Provision for Migrants in Germany”, In *Social Science and Medicine*, November 2014

HUYSMANS, J., DOBSON, A., PROKHOVNIK, R. (eds), *The Politics of Protection. Sites of Insecurity and Political Agency*, London, Routledge, 2006

JOSEPH, I., *La ville sans qualités*, La Tour-d’Aigues, Aube, 1998

KALM, S., “Liberalizing Movements? The Political Rationality of Global Migration Management”, In M. GEIGER, A. PÉCOUD (eds.), *The Politics of International Migration*

Management. Migration, Minorities and Citizenship, London, Palgrave Macmillan, 2010, pp.21-44

KANDYLIS, G., KAVOULAKOS, K., “New forms of urban conflict in Athens: the socio political context, the discourse and practices of migrants’ rejection”, In A. AFOUKSENIDIS (ed.), *Inequality in times of crisis*, Athens, Greece, Propobos, 2011, pp. 79-100

KASPAREK, B., “Borders and Populations in Flux: Frontex’s Place in the European Union’s Migration Management”, In M. GEIGER, A. PÉCOUD (eds.), *The Politics of International Migration Management. Migration, Minorities and Citizenship*, London, Palgrave Macmillan, 2010

KODOULIS, D., “Being *Pasok* before it was cool. Alternative belongings during a crisis of representation”, In *Journal of balance sheets* (à venir)

LAACHER, S., « Réfugiés sans refuge », Dans *Pouvoirs*, no. 144 *Les réfugiés*, Paris, Seuil, janvier 2013, pp.125-136

LAACHER, S., *Le peuple des clandestins*, Paris, Calmann-Lévy, 2007

LAFAZANI, O., “A border within a border: The Migrant’s Squatter Settlement in Patras as a Heterotopia”, In *Journal of Borderlands Studies*, vol. 28, no.1, London, Routledge, 2013, pp. 1-13

LEFEBVRE, H., « La production de l’espace », In *L’Homme et la société*, no. 31-32, 1974, pp. 15-32

LINDAHL, H., « Jus Includendi ET Excludendi: Europe and the Borders of Freedom, Security and Justice », In *King’s Law Journal*, vol.16, London, Routledge, 2005, pp. 234-247

LOCHAK, D., « Étrangers, réfugiés, migrants : Hannah Arendt aujourd’hui », Dans A. KUPIEC, M. LEIBOVICI, G. MUHLMANN, E. TASSIN (eds.), *Hannah Arendt. Crises de l’État-nation*, Paris, Sens & Tonka, 2007, pp.165-180

LOCHAK, D., *Qu’est-ce qu’un réfugié ? La construction politique d’une catégorie juridique*, Dans *Pouvoirs*, no. 144 : *Les réfugiés*, Paris, Seuil, janvier 2013, pp.33-48

MANGRIOTIS, S., *Europa inch’Allah*, Nîmes, Images Plurielles, 2011

MANTANIKA R., “Confinement practices of undocumented migrants at the borders of Europe. The case of Greece in The EU, Migration and the Politics of Administration Detention”, In M. CECCORULI, N. LABANCA (eds.), Oxford, Routledge, 2014

MANTANIKA, R., KOUKI, H., “The spatiality of a social struggle in Greece at the time of the IMF. Reflections on the 2011 mass migrant hunger strike in Athens”, In *Journal City, analysis of urban trends, culture, theory, policy, action*, vol. 15, issue 3-4, Taylor and Francis, 2011, pp. 482-490.

MANTANIKA, R., PAPANTONIOU, K., *Les exilés en Grèce, bouc émissaires de la crise économique*, Dans MIGREUROP, *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 2012, pp.108-109

MASSEY, D., *A global sense of space. Space, place and gender*, Mineapolis, University of Minnesota Press, 1994

MC DONOGH, G., “The geography of emptiness”, In R.L. ROTENBERG and G. MC DONOGH (eds.), *The cultural meaning of urban space*, Greenwood, 1993, pp. 3-16

MERKLEN, D., « Les chasseurs urbains : une figure d’individu en milieu populaire », Dans V. Caradec et D. Martuccelli (dir.), *Matériaux pour une sociologie de l’individu*, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, pp. 57-74

MERKLEN, D., *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La dispute, 2009

MEZZADRA, S., NEILSON, B., “Borderscapes of differential inclusion: Subjectivity and struggles on the threshold of justice’s excess”, In É. BALIBAR, S. MEZZADRA, R. SAMADDAR (eds.), *The Borders of Justice*. Temple University Press, 2012, pp.181-204

MEZZADRA, S., NEILSON, B., *Border as a method, or the multiplication of labor*, Durham and London, Duke University Press, 2013

MIGREUROP, *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 2012

MITCHELL, D., “Cultural landscapes: the dialectical landscape - recent landscape research in Human geography”, In *Progress in Human Geography*, 2002, pp. 381-389

MITCHELL, D., “Dead labor and the political economy of landscape. California living, California dying”, In K. ANDERSON, M. DOMOSH, S. PILE (eds.), *The handbook of culturalgeography*, London, Sage, 2003, pp. 233-248

MITCHELL, D., “The devil’s arm: points of passage, networks of violence, and the California agricultural landscape”, In *New Formations*, no. 43, 2001, pp. 44-60

MITCHELL, D., *Cultural Geography: A critical introduction*, Singapore, Blackwell, 2006

MNOUCHKINE, A., *Le dernier caravansérail (odyssées)*, programme de toutes les odyssées, 2005

NYERS, P., “No One is Illegal Between City and Nation”, In E.F. ISIN, G.M. NIELSEN (eds.), *Acts of Citizenship*, London, Zed Books, 2008, pp. 160-181

PALLISTER-WILKINS, P., “The humanitarian politics of European border policing: Frontex and border police in Evros”, In *International political sociology*, 2015, pp.53-69

PALOMBELLA, G., WALKER, N. (eds.), *Relocating The Rule Of Law*, Oxford, Hart Publishing, 2009

PAPADOPOULOS, D., STEPHENSON, N., TSIANOS, V., *Escape routes: Control and subversion in the Twenty-First century*, London, Pluto Press, 2008

PAPASTERGIADIS, N., *The Turbulence of Migration. Globalization, Deterritorialization and Hybridity*, Cambridge, Polity Press, 2000

PAPATAXIARCHIS, E., “Unwrapping solidarity? Society reborn in austerity”, In *Social Anthropology*, vol 24/Issue 2, 2016, pp.137-272

PEREC, G., *Espèces d'espace*, Paris, Galilée, 1992

PETCOU, C., PETRESCU, D., « Au rez de chaussée de la ville », Dans *Multitudes*, 2005/1, no20, p. 75-87

POPESCU, G., *Bordering and ordering the twenty-first century: Understanding borders*, Maryland, Rowman & Littlefield, 2012

PUIG, N., « Le voyage en Grèce : itinéraires, allers-retours de Palestiniens réfugiés au Liban », Institut de recherche pour le développement, 2012

RABAN, J., *Passage to Juneau. A sea and its meanings*, New York, Vintage Books, 2000

RANCIÈRE, J., « Éclats de lumière », Dans *Trafic*, no. 86, juin 2013, Paris, P.O.L, pp. 70-73

RANCIÈRE, J., *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 2004

RANCIÈRE, J., *La Méésentente : Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995

RANCIÈRE, J., *La méthode de l'égalité. Entretien avec Laurent Jeanpierre et Dork Zabunyan*, Paris, Bayard, 2012

REMOUÉ, A., « Où sont les emplois verts », Dans *l'Usine nouvelle*, no. 3177, 28 janvier 2010

RODIER, C., *Xénophobie business, À quoi servent les contrôles migratoires ?*, Paris, La Découverte, 2012

ROGER, A. (dir.), *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champ Vallon, 2009

ROSE, N., MILLER, P., “Political Power beyond the State: Problematics of Government”, In *The British Journal of Sociology*, vol. 43, no. 2, June 1992, pp. 173-205.

SCHOTEL, B., “From Individual to Migration Flow. The European Union’s Management Approach and the Rule of Law”, In M. GEIGER, A. PÉCOUD (eds.), *Disciplining the Transnational Mobility of People. International Political Economy Series*. London, Palgrave Macmillan, 2013, pp. 63-82

SENNETT, R., *La conscience de l'œil. Urbanisme et société*, Paris, Editions de la Passion, 2000

SENNETT, R., *La ville à vue d'œil*, Paris, Presse de la cité, 1992

SENNETT, R., *The uses of disorder: Personal identity and city life*, NY, Norton, 1992

SMITH, N., *Uneven development: Nature, Capital, and the Production of Space*, Athens, Georgia, The University of Georgia Press, 1990

SOTIROPOULOS, M., KOUKI, H., FOTOU, M., KOUSOURIS, D., MANTANIKA, R., “Refustate”, In *The Seminars of Syros* (à venir)

STALKER, *Attraverso i territori attuali. A travers les territoires actuels*, Paris, Place Nouv.ed.s. J.m., 2000

STAVRIDIS, S., “Heterotopias and the experience of porous public space”, In K. Frank and Q. Stevens (eds.), *Loose space. possibility and diversity in urban life*, London, Routledge, 2007, pp. 174-192

TASSIN, É., « Visibilité et clandestinité : des « disparus » en régime libéral », , University of Paris VII Diderot, 2007, (document non publié)

TASSIN, É., *Le maléfice de la vie à plusieurs*, Paris, Bayard, 2012

TELONI, D., “Grassroots community social work with the ‘unwanted’: The case of Kinisi and the rights of refugees and migrants in Patras, Greece”, In M. LAVALETTE, V. IOAKIMIDIS (eds.), *Social work in extremis: Lessons for social work internationally*, London, Policy Press, 2011

TELONI, D., MANTANIKA, R., “‘This is a cage for migrants’ the rise of racism and the challenges for social work in the Greek context”, In *Critical and Radical Social Work*, vol. 3, no. 2, London, *Policy Press*, August 2015, pp. 189-206

TORPEY, J., *The invention of passport. Surveillance, citizenship and the state*, Cambridge University Press, 2000

TOURNEUX, F.-P., « De l’espace vu au tableau ou les définitions du mot paysage dans les dictionnaires de langue française du XVII^e au XIX^e siècle », Dans A. ROGER (dir.), *Les théories du paysage en France (1974-1994)*, no. 4, Champ Vallon, 1985, pp. 331-346

TRIANDAFYLLIDOU, A. (ed.), *Irregular Migrant Domestic Workers in Europe. Who Cares*, Farnham (U.K.), Burlington (Vt.), Ashgate, 2013

TRIANDAFYLLIDOU, A., ANGELI, D., “Migrant Smuggling in Europe”, In M. MCAULIFFE, F. LAZCKO (eds.), *Migrant Smuggling Data and Research: A Global Review of the Emerging Evidence Base*, Geneva, IOM, 2/11/2016

TRIANDAFYLLIDOU, A., KOUKI, H., “Naturalizing racism in the center of Athens in May 2011: lessons from Greece”, In *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 12, no. 4, pp. 418-436

TRIANDAFYLLIDOU, A., MAROUKIS, T., *Migrant smuggling. Irregular migration from Asia and Africa to Europe*, London, Palgrave Macmillan, 2012

TSING, A., “The Global Situation”, In *Cultural Anthropology*, vol. 15, no.3, 2000, pp. 327-360

TSING, A., *Friction. An Ethnography of Global Connection*, Princeton, Princeton University Press, 2005

TUAN, Yi-Fu, *Space and Place: The Perspective of Experience*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1977

TURNER V., *Le phénomène rituel. Structure et contre-structure*, Paris, PUF, 1990

VENTURAS, L. (ed.), *International “Migration Management” in the early cold war. The intergovernmental Committee for European migration*, University of the Peloponnese, 2015

VERSTRAETE G., CRESSWELL T. (eds.), *Mobilizing place, placing mobility: The politics of representation in a globalized world*, Amsterdam-New York, Rodopi, 2002

WALTERS, W., “Imagined Migration World: The European Union’s Anti-Illegal Immigration Discourse”, In M. GEIGER, A. PÉCOUD (eds), *The Politics of International Migration Management. Migration, Minorities and Citizenship*, London, Palgrave Macmillan, 2010, pp.73-95

WEBER, F. et NOIRIEL, G., « Journal du terrain, journal de recherche et auto-analyse », dans *Genèses* 2, dec. 1990, pp.138-147

WILLEN, S., “Migration, ‘Illegality,’ and Health: Mapping Vulnerability and Debating Deservingness”, In *Social Science and Medicine*, vol. 74, no. 6, 2012, pp. 805-811

En grec

GIOVANOPOULOS, CH., MITROPOULOS, D. (eds), *Δημοκρατία under construction : Από τους δρόμους στις πλατείες*, 2011.

HIRSCHON, R., *Οι κληρονόμοι της Μικρασιατικής καταστροφής. Η κοινωνική ζωή των Μικρασιατών προσφύγων στον Πειραιά*, Αθήνα, Μορφωτικό Ίδρυμα Εθνικής Τραπέζης, 2004

PISTIKOS, I., *300 migrants’ hunger strike from the perspective of complexity theory: emergent assemblages and actualization of virtual worlds*, PhD, Πανεπιστήνιο Αιγαίου. Σχολή Κοινωνικών Επιστημών, Τμήμα κοινωνιολογίας, 2016 (en grec)

ΛΑΦΑΖΑΝΗ, Ο., *Δια-εθνικές γεωγραφίες της μετανάστευσης: διαπραγματεύσεις συνόρων και ορίων*, Διδακτορική Διατριβή, Χαροκόπειο Πανεπιστήμιο, Κοινωνικές Επιστήμες/ Κοινωνική και Οικονομική Γεωγραφία, 2014 (en grec)

ΛΕΟΝΤΙΔΟΥ, Λ., *Οι πόλεις της σιωπής, εργατικός εποικισμός της Αθήνας και του Πειραιά, 1909-1940*, Αθήνα, ΕΤΒΑ, 1989

ΣΕΝΕΤ, Ρ., *Οι χρήσεις της αταξίας. Προσωπική ταυτότητα και ζωή της πόλης*, Αθήνα, Τροπή, 2003

ΦΩΤΙΑΔΗΣ, Α., *Οι έμποροι των συνόρων. Η νέα ευρωπαϊκή αρχιτεκτονική επιτήρησης*, Αθήνα, Ποταμός, 2015

Articles de presse /rapports/ communications institutionnelles

(<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:133153>)
(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:348:0098:0107:FR:PDF>)
AITIMA, NOAS (Norwegian Helsinki Committee), *Out the back door: the Dublin II Regulation and illegal deportations from Greece*, 2009, (<http://www.statewatch.org/news/2009/oct/greece-illegal-deportations-report.pdf>)

AKOKA, Κ., « Crise des réfugiés, ou des politiques d’asile ? », *La vie des idées.fr*, 31 mai 2016
<http://www.laviedesidees.fr/Crise-des-refugies-ou-des-politiques-d-asile.html>

AMNESTY INTERNATIONAL, *Crise Mondiale des Réfugiés : De l’esquive au partage des responsabilités*, 2016, (<http://issuu.com/amnestybe/docs/pol4049052016french>)

AMNESTY INTERNATIONAL, *Frontier Europe: Human Rights Abuses on Greece’s border with Turkey*, 2013, (<https://www.amnesty.org/en/documents/EUR25/008/2013/en/>)

AMNESTY INTERNATIONAL, *La Grèce doit garantir un accès sans restriction aux procédures d’asile*, 14/12/2012, (<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Refugies-et-migrants/Actualites/La-Grece-doit-garantir-un-acces-sans-restriction-aux-procedures-asile-7235>)

AMORETTI, A-M., VITTORI, J., « Le vocabulaire du paysage », [Le vocabulaire du paysage](#)

ANGELI, D., DIMITRIADI, A., TRIANDAFYLLIDOU, A., “Assessing the cost-effectiveness of irregular migration control policies in Greece”, *Midas Report*, Athens, Eliamep, October 2014

Carte des camps, sixième édition. Dé(s)olations aux frontières de l’Union, Migreurop, 2016,
(<http://www.migreurop.org/article2746.html?lang=fr>)

CASTILLO J., « Une interprétation du Règlement Dublin sur la détermination de l'État membre responsable de l'examen de la demande d'asile relativement conforme à ses objectifs », *Journal d'actualité des droits européens*, 2014, (<http://revue-jade.eu/article/view/441>)

CLANDESTINA, *No Border Patras report*, Indymedia, 22/09/2008, (<https://athens.indymedia.org/post/909859/>)

CLANDESTINO. Undocumented Migration : Counting the Uncountable Data and Trends Across Europe, <http://www.eliamep.gr/en/category/migration/clandestino-undocumented-migration/>

CLÉMENT, G., BEALU, F., *Éloge de la friche*, (<http://peter29.over-blog.org/article-un-texte-de-gilles-clement-elog-de-la-friche-58280202.html>)

CONSEIL DE L'EUROPE, *Nils Muiznieks: Greece must end collective expulsions of migrants*, 14/01/2014 (<http://www.humanrightseurope.org/2014/01/nils-muiznieks-greece-must-end-collective-expulsions/>)

CRÉPEAU, F., *Report of the Special Rapporteur on the human rights of migrants*, 18/4/2013, (http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A.HRC.23.46.Add.4_en.pdf)

EUROPA. EU, Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, EUROPA.EU, *Règlement Dublin II*, FIDDIAN-QASMIYEH, E., *Refugee-refugee relationality: Hospitality and "being with" refugees*, Refugee Hosts, 04/12/2016, (<https://refugeehosts.org/2016/12/14/refugee-refugee-relationality-hospitality-and-being-with-refugees/>)

FIDH, MIGREUROP, REMDH, *Frontex entre Grèce et Turquie : La frontière du déni*, octobre 2013, (http://www.migreurop.org/IMG/pdf/rapport_fr_grece_turquie_site_3_-_copie-3.pdf)

FILIPPIDIS, C., *État de siège : public space user manual*, blog, 2013, (<http://tinyurl.com/knyn2j2>)

FILLERON, J.-CH., « "Paysage", pérennité du sens et diversité des pratiques », Dans *Actes Sémiotiques*, 14/03/2008, (<http://epublications.unilim.fr/revues/as/1265>)

FOTIADIS, A., *Syrian refugees illegally pushed back*, IPS, 20/10/2017,
(<http://www.ipsnews.net/2013/11/syrian-refugees-illegally-pushed-back/>)

FOUTEAU, C., CONFAVREUX, J., « Jacques Rancière : Savoir où l'on place l'intolérable dans nos vies », Mediapart.fr, 16/11/2011 (<https://www.mediapart.fr/journal/france/151111/jacques-ranciere-savoir-ou-lon-place-lintolerable-dans-nos-vies?onglet=full>)

FRONTEX, *Risk Analysis*, (<http://frontex.europa.eu/intelligence/risk-analysis/>)

GREEK COUNCIL FOR REFUGEES, *Briefing on the investigation into the Farmakonisi boat wreck of 20/1/2014*, (<http://www.gcr.gr/index.php/en/news/press-releases-announcements/item/413-farmakonisi-breafing-latest>)

GREEK COUNCIL FOR REFUGEES, *Indefinite detention: a direct infringement of national, European and international law*, (<http://www.gcr.gr/index.php/en/news/press-releases-announcements/item/352-ep-aoriston-kratise-mia-eftheia-prosvoli-tou-ethnikoy-evropaikoy-kai-diethnoys-dikaiou>)

GROUP OF LAWYERS FOR THE RIGHTS OF MIGRANTS AND REFUGEES,
Denouncement - refugee transferred by the Greek police to the consulate of her country of origin in breach of Geneva Convention, 22/04/2015,
(<http://omadadikigorwnenglish.blogspot.gr/2015/04/denouncement-refugee-transferred-by.html>)

HCR, *Statut de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés*, Chapitre 1, Disposition d'Ordre Général, (<http://www.unhcr.fr/4aeaff76.html>)
HCR, UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES - Office in Greece
Contribution to the dialogue on migration and asylum, May 2012,
(https://www.unhcr.gr/fileadmin/Greece/News/2012/positions/2012_Migration_Aylum_EN.pdf)

HELLER, C., PEZZANI, L., *Ebbing and flowing: The EU's shifting practices of (non) assistance and bordering in a time of crisis*, 2016 (http://nearfuturesonline.org/wp-content/uploads/2016/03/Heller_Pezzani_Ebbing_2016.pdf)

HELLER, C., PEZZANI, L., "Report on the Left-to-Die Boat" London, Forensic Architecture, 2012, (<http://www.forensic-architecture.org/wp-content/uploads/2014/05/FO-report.pdf>)

INFOMOBILE, *Readmissions, deportations and push backs*, ,
(<http://infomobile.w2eu.net/stories/readmissions-deportations-and-push-backs/>)

KEEP TALKING GREECE, *Farmakonisi tragedy: Greece dismiss claims, coast was towing migrants' boat back to Turkey*, , 20/10/2017, (<http://www.keeptalkinggreece.com/2014/01/23/farmakonisi-tragedy-greece-dismiss-claims-coast-guard-was-towing-migrants-boat-back-to-turkey/>)

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, *Les réfugiés aujourd'hui*, , (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/refugies/asile-ue.shtml>)

LE SITE OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE, *Statut de réfugié, protection subsidiaire ou temporaire quelles différences ?*, Service-public fr., , (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F299>)

LEMOUX, J., « Boualem Sansal, Haragga », e-Migrinter? no13, 2015, (<https://e-migrinter.revues.org/541?lang=en>)

MALAFEKAS, M., *Les deux extrêmes*, Mediapart, 25/04/2017, (<https://blogs.mediapart.fr/makis-malafekas/blog/250417/les-deux-extremes>)

MEZZADRA, S., “Living in transition. Toward a heterolingual theory of the multitude”, In *Institut européen pour des politiques culturelles progressives (eipcp)*, 2007 (<http://eipcp.net/transversal/1107/mezzadra/en>)

MEZZADRA, S., “The gaze of autonomy. Capitalism, migration and social struggles”, Uninomade, 19/09/2010, (<http://www.uninomade.org/the-gaze-of-autonomy-capitalism-migration-and-social-struggles/>)

MEZZADRA, S., NEILSON, B., *Border as a method*, 2008, (<http://eipcp.net/transversal/0608/mezzadraneilson/en>)

MIGRATION AND HOME AFFAIRS, Identification of applicants (EURODAC), (https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/asylum/identification-of-applicants_en)

MIGREUROP, *Aux frontières de l'Europe, contrôles, enfermement, expulsions. Rapport 2009-2010*, Octobre 2010, (<http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Migreurop-2010-FR.pdf>)

MIGREUROP, *Carte des camps, cinquième édition*, 2012 (http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Carte Atlas Migreurop 19122012 Version francaise vers ion_web.pdf)

MOUZON, C., Entretien avec AKOKA, K., « La distinction entre réfugiés et migrants économiques ne va pas de soi » (<https://www.alternatives-economiques.fr/la-distinction-entre-refugies-et-migrants-economiques-ne-va-pas-de-soi>)

OKEANEWS, *Grèce : grève de la faim d'immigrés afghans et syriens sur le port de Mytilène*, 30/04/2013, (<http://www.oceanews.fr/20130430-grece-greve-de-la-faim-dimmigres-afghans-et-syriens-sur-le-port-de-mytilene#axzz2RqHHLw52>.)

PAVLOU, M. HLHR-KEMO Annual Report: Racism and discrimination against immigrants and minorities in Greece, the state of play' April, Annual Report by the Research Centre for Minorities Groups in Greece (KEMO), Athens, KEMO, 2007, (http://www.i-red.eu/resources/publications-files/hlhr-kemo_ar_2007.pdf)

PONIOPOULOS, H., « Législation sur l'immigration : xénophobie, n'est-il pas un mot grec ? », Combats pour les droits de l'homme (CPDH), 13/07/2009, (<http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2009/07/13/legislation-grecque-sur-limmigration-xenophobie-nest-il-pas-un-mot-grec-par-hronis-poniopoulos/>)

PRO ASYL, *Media advisory: push-backs at the Greek/Turkish border*, Press Release, 31/10/2013, (<https://www.proasyl.de/en/pressrelease/media-advisory-push-backs-at-the-greek-turkish-border/>)

PRO ASYL, *Pushed back. Systematic human right violations against refugees in the aegean sea and at the greek-turkish land border*, 2013, (<https://www.proasyl.de/en/material/pushed-back-systematic-human-rights-violations-against-refugees-in-the-aegean-sea-and-the-greek-turkish-land-border/>)

PRO ASYL, *The walls of shame. Accounts from the inside. The detention centres of Evros*, 04/2012, (<https://www.proasyl.de/en/material/walls-of-shame-accounts-from-the-inside-the-detention-centres-of-evros/>)

STANTON - RUSSELL, S., "Refugees: Risks and challenges worldwide", Migration Policy Institute, 01/11/2002 <https://www.migrationpolicy.org/article/refugees-risks-and-challenges-worldwide>

STROUX, S., MANTANIKA, R., *Schengendangle: Undocumented refugees in the city of Igoumenitsa*, (http://infomobile.w2eu.net/files/2010/03/schengendangle_small.pdf)

Syrians accuse Greece of 'pushing back' migrant boats, *The Guardian*, 6/6/2013, (<http://www.bbc.com/news/magazine-22757485>)

TZANAKOPOULOS, A., *Greek court acquits immigrants who escaped appalling detention conditions*, In EJIL: Talk!, 12/01/2013, (<https://www.ejiltalk.org/immigrants-who-escaped-appalling-detention-conditions-acquitted/>)

UNHCR: Rich countries must do more to shoulder refugee burden, 7/10/2016, (<https://www.voanews.com/a/unhcr-rich-countries-must-do-more-shoulder-refugee-burden/3541657.html>)

VITTORI, J., « Le paysage », *Le paysage*

En grec

“Anoigei h upothesh tou Arivan Osman pou xulokopithike apo limenikous” (le dossier d’Arivan Osman, un Kurde battu par des garde-côtes, est ouvert à nouveau), *Glyfadaweb*, 01/01/2014, (http://www.glyfadaweb.gr/2014/01/blog-post_1139.html)

“*H Polis Ealo* fonazoun oi katoikoi ths Patras” (Les habitants de Patras crient *la polis ealo*), *ethnos.gr*, 18/11/2008

“Sti vouli o thanatos tou Kourdou profuga Arivan Osman Abdullah” (Le parlement a abordé le cas de la mort du réfugié Kurde Arivan Osman Abdullah), *Avgi*, 30/07/2009, (<http://archive.is/20130702035650/archive.avgi.gr/ArticleActionshow.action?articleID=479609>)

“To metanasteftiko stin Igoumenitsa” (la question migratoire à Igoumenitsa), *Indymedia*, 19/01/2011, (<https://athens.indymedia.org/post/1249922/>)

“Αγροτικά μπλόκα 2010”, (<http://www.agronews.gr/business/fakeloi/arthro/54368/>)

“Αγροτικό μπλόκο και στο λιμάνι της Ηγουμενίτσας”, (http://kapetanisses.blogspot.gr/2010/01/blog-post_23.html)

“Ανησυχία τους για την κατάσταση των μεταναστών από ΓΧΣ”, 12/06/2009
http://patras.indymedia.org/front.php3?lang=el&article_id=5708/

“Επιχείρηση « σκούπα » στην Πάτρα”, *enet.gr*, 12/07/2009,
(<http://www.enet.gr/?i=news.el.ellada&id=62886>)

“Έφυγαν οι λαθρομετανάστες έμειναν τα σκουπίδια στο δάσος”, *E-igoumenitsa news*,
23/06/2011, (<https://goo.gl/fkooDH>)

“Ζυμώσεις για κοινό μέτωπο στην συνάντηση με την Μπατζελή”,
(<http://www.tanea.gr/news/greece/article/4556875/?iid=2>)

“Η Καμπούλ της Πάτρας”, *enet.gr*, 28/03/2008,
(<http://www.enet.gr/?i=news.el.article&id=30076>)

“Οριστικό τέλος στην κατάληψη του λιμανιού της Ηγουμενίτσας”,
(<http://www.corfupress.com/cp/2010/01/oristiko-telos-stin-katalipsi-toy-limaniou-ygoymenitsas/>)

“Πάτρα: Μεγάλη αστυνομική επιχείρηση στο πρώην εργοστάσιο της ΑΒΕΞ” (Patras : grande opération policière dans l’ancienne usine d’AVEX), (<http://tempo24.news/eidisi/133188/patra-megali-astynomiki-epiheirisi-sto-proin-ergostasio-tis-avex-foto-vinteo-neotera>)

“Πάτρα: Σε άθλιες συνθήκες διαβιούν οι μετανάστες του Λαδόπουλου και την ΑΒΕΞ” (Patras : des immigrés habitant dans des conditions sordides à Ladopoulos et AVEX),
(<http://www.thebest.gr/news/index/viewStory/446573>)

E-igoumenitsaNEWS, 23/06/2011, Έφυγαν οι λαθρομετανάστες έμειναν τα σκουπίδια στο δάσος, <https://goo.gl/i2P6L3>

Entretien de la présidente de *La polis ealo*, Kolliopoulou, dans la presse locale, *Thebest.gr*, 02/2009

Entretien réalisé par le journaliste SIANIS, P., *Pasok.gr*, 13/07/2009,
(<http://www.pasok.gr/portal/resource/contentObject/id/8d0d3544-21c5-4d37-99a6-fb3d59576d50>)

GREEK COUNCIL FOR REFUGEES, Ανοιχτή συζήτηση για την πρόσβαση στη διαδικασία ασύλου στη θάλασσα, στα σύνορα και σε τρίτες χώρες, 27/01/2014,
(<http://www.gcr.gr/index.php/en/news/press-releases-announcements/item/343-anoixti-syzytisi-deftera-27-ianouariou-2014>)

HEKIMOGLU, A., “Πάτρα πόλη εγκλωβισμένων”, *To Vima*, 01/11/2009,
(<http://www.tovima.gr/default.asp?pid=2&ct=1&artId=296825&dt=01/11/2009>)

REDNOTEBOOK, *Αποκορύφωμα παραβιάσεων του Υπ. Δημ. Τάξης η παράνομη κράτηση μεταναστών μετά την παρέλευση του δεκαοκταμήνου*, 15/06/2014
(<http://rednotebook.gr/2014/07/apokoryfoma-paraviaseon-18mino/>)

TVXS, “Η μετανάστευση “περνά” απο την Πάτρα” (L’immigration « passe » par Patras.),
(<http://www.tvxs.gr/v23474>)

TVXS, 09/06/2011 Επιχείρηση Σκούπα της ΕΛ.ΑΣ. στην Ηγουμενίτσα, (<https://goo.gl/Fk4aJ8>)

TVXS, Αρχηγός της ΕΛΑΣ για μετανάστες: Κάντε τους το βίο αβίωτο, 20/12/2013,
(<http://tvxs.gr/news/ellada/arxigos-tis-elas-gia-metanastes-kante-toys-bio-abioto>)

www.imeranews.gr, “Άρθρο για τους Κούρδους στην Πάτρα”, 14/11/2001

www.kathimerini.gr, “Ο καταυλισμός των Αφγανών στην Πάτρα”, 09/08/2009

www.peloponnisos.com.gr, “Άρθρο για το μεταναστευτικό”, 25-26/03/ 2000

www.peloponnisos.com.gr, “Οι Κούρδοι στην Πάτρα”, 18/03/2003

ΑΓΓΕΛΙΔΗΣ, Δ., “Στο φώς εμπιστευτικό έγγραφο του κεντρικού λιμεναρχείου Μυτιλήνης που αποκαλύπτει τον επίσημο σχεδιασμό των επιχειρήσεων αποτροπής των μεταναστών στο Αιγαίο”, *Εφημερίδα των Συντακτών*, 05/02/2014, (<http://www.lesvosnews.net/articles/news-categories/koinonia/empisteytiko-eggrafo-toy-limenarheioy-mytilinis-apokalyptei-tis>)

ΑΔΑΜ., Σ., ΤΕΛΩΝΗ, Δ., *Κοινωνικά Ιατρεία στην Ελλάδα της Κρίσης*, 2015,
(<http://ineobservatory.gr/wp-content/uploads/2016/07/MELETH-441.pdf>)

ΑΙΤΗΜΑ, ΕΛΛΗΝΙΚΟ ΣΥΜΒΟΥΛΙΟ ΓΙΑ ΤΟΥΣ ΠΡΟΣΦΥΓΕΣ et al. , Πρώην Υπουργείο Δημόσιας Τάξης και Προστασίας του Πολίτη, Διαδικτυακός τόπος διαβουλεύσεων. Αναδιοργάνωση Υπηρεσιών του Υπουργείου Δημόσιας Τάξης και Προστασίας του Πολίτη/ Άρθρο 2: Υπηρεσία διαχείρισης Ευρωπαϊκών και Αναπτυξιακών Προγραμμάτων, και άλλοι φορείς, (<http://www.opengov.gr/yptp/?c=3185>)

ΒΙΑΚΕΝΣ, Χ., Ο κόσμος του Επενδυτή, Μ. Πέμπτη – Κυριακή του Πάσχα 4 Απριλίου 2010, “Ηγουμενίτσα κάθε λιμάνι και καημός. Περιμένοντας την νταλικά”, 04/04/2010

Επίσκεψη της Ύπατης Αρμοστείας για τους Πρόσφυγες, 2008,
(<https://www.unhcr.gr/nea/2008/artikel/ba7ce220ae7d030882ea74739a1983e8/episkepsi-tis-ypatis.html?L=0>)

ΛΙΑΚΟΣ, Α., Που βρίσκονται τα άκρα και ποιόν απειλούν, (<https://goo.gl/AwHafA>)

Μετανάστες κι αστυνόμοι, άρθρο της εφημερίδας "Ελευθεροτυπία" Άλμα πάνω↑ "Πρωτοχρονιά με 5 000 πρόσφυγες", σελ.12, φύλλο:19649, άρθρο της εφημερίδας Πελοπόννησος Στο Δρέπανο του Ρίου το Κέντρο Υποδοχής Μεταναστών, άρθρο της εφημερίδας "Καθημερινή"

ΠΑΠΑΝΙΚΟΛΑΟΥ, Δ., "Φεστιβάλ του ακραίου κέντρου", *Efsyn*, 5/03/2017,
(<http://www.efsyn.gr/arthro/apo-ti-nostalgia-stin-propaganda>)

ΤΑΚΗΣ, Α., ΜΟΣΧΟΣ, Γ., (Βοηθεί Συνήγοροι του Πολίτη) Επείγουσα Επιστολή, 05/02/2008, Αριθμός Πρωτοκόλλου 18364/07/2.2

ΤΑΚΗΣ, Ανδρέας, ΜΟΣΧΟΣ, Γιώργος, *ΣΥΝΗΓΟΡΟΣ ΤΟΥ ΠΟΛΙΤΗ: Επείγουσα επιστολή*, Αθήνα, 5 Φεβρουαρίου 2008,

Sources internet/projets de recherche/ films

CLANDESTINO, Research project, (<http://clandestino.eliamep.gr/>)

GEORGES, S., *Ils nous tuerons tous*, Noir Productions, 2009,
(<http://www.noirproduction.net/page-d-exemple/production/courts-metrage-sylvain-george/ils-nous-tueront-tous/>)

GEORGES, S., *Qu'ils reposent en révolte (des figures de guerre)*, Noir Productions, 2010,
(http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/21888_1)

KARANIKOLAS, A., *Khaima*, Greece/Germany, 2011
(<http://kioskderdemokratie.blogspot.gr/2015/09/khaima-athanasios-karanikolas-germany.html>)

Outputs: Briefing, papers and reports, Warwick Mediterranean Migration Research Programme, (<https://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/mmrp/outputs/>)

Passeurs de l'hospitalité, (<https://passeursdhospitalites.wordpress.com/a-propos/>)

The book of return in action, 10/01/2010, <http://www.decolonizing.ps/site/2010/01/the-book-of-return-in-action/>

The Caravan Project, (<http://www.caravanproject.org/en/>)

The Caravan Project, invité à l'émission *Des gens et des histoires*, sur ERT2, 28/02/2017, (<http://www.ert.gr/ert-protaseis/tileorasi-ert-protaseis/ert2-anthropi-ke-istories-2/>)

VAN DER KEUKEN, J., *Masque*, Film *MK2-le Monde*, Océaniques-FR3, 26/02/1990

Witonnaire, *Paysage*, (<https://fr.wiktionary.org/wiki/paysage>)

En grec

“Ανοίγει η υπόθεση του Arivan Osman που ξυλοκοπήθηκε από λιμενικούς”, Glyfadaweb, 01/01/2014, (http://www.glyfadaweb.gr/2014/01/blog-post_1139.html)

ΑΥΤΟΨΙΑ, 17/10/2013, Στα ελληνοτουρκικά σύνορα. Στον « ακήρυχτο πόλεμο του Αιγαίου » (<https://www.youtube.com/watch?v=fElr2nmpFuM>)

“Η Πόλις Εάλω φωνάζουν οι κάτοικοι της Πάτρας”, ethnos.gr, 18/11/2008

“Στη βουλή ο θάνατος του Κούρδου πρόσφυγα Arivan Osman Abdullah”, Avgi, 30/07/2009, (<http://archive.is/20130702035650/archive.avgi.gr/ArticleActionshow.action?articleID=479609>)

“Το μεταναστευτικό στην Ηγουμενίτσα”, Indymedia, 19/01/2011, (<https://athens.indymedia.org/post/1249922/>)

Infomobile, (<http://infomobile.w2eu.net/>)

LEFT.GR , Ο επικεφαλής της Υ.Α. μιλά για το ναυάγιο στο Φαρμακονήσι στο left.gr,
(<https://www.unhcr.gr/ypati-armosteia-toy-oie-gia-toys-prosfyges/videoaudio/farmakonisi.html>)

THE PRESS PROJECT, Η Γασία Χριστοδουλοπούλου στο TPP, 08/09/2015,
(<https://www.youtube.com/watch?v=mrD6EiK5CR4>)

Αντιεξουσιαστική Κίνηση Πάτρας, (<https://akpatras.wordpress.com/>)

Αντιρατσιστική Πρωτοβουλία Ηγουμενίτσας, (<http://antiratsistikihg.blogspot.gr/>)

Δίκτυο για τα Πολιτικά και Κοινωνικά Δικαιώματα, (https://tsamadou13-15.espinblogs.net/%CE%BF%CE%BC%CE%AC%CE%B4%CE%B5%CF%82/diktio_politika/)

Δίκτυο Κοινωνικής Υποστήριξης Προσφύγων και Μεταναστών (https://tsamadou13-15.espinblogs.net/%CE%BF%CE%BC%CE%AC%CE%B4%CE%B5%CF%82/diktio_metanaston/)

Ινστιτούτο Νίκος Πουλαντζάς, (<https://poulantzas.gr/category/english/> ,
<http://www.enop.eu/en/members/nicos-poulantzas-institute>)

Κίνηση Υπεράσπισης των Δικαιωμάτων Προσφύγων και Μεταναστών-στριών,
(<http://www.kinisipatras.gr/>)

Συνέντευξη της προέδρου της Πόλις Εάλω, Κολλιοπούλου στον τοπικό τύπο, Thebest.gr,
02/2009

Questions parlementaires

Question Parlementaire posée par des MPs du parti de Syriza au ministre de l'Ordre public et de la Protection civile sur *Les dépenses pour la couverture des besoins du centre d'Amygdaleza*, le 10/1/2014

Question Parlementaire PQ: EU funding to Greece (January 2012-March 2013), E-010916-12

Questions parlementaires Réponse à QP no E-000095/2012, question posée par Monika
Flasikova Benova (S&D) le 13/1/2012

Le sauvage dans la ville ou l'émergence d'une sociabilité politique. Négociation et reconfiguration du paysage des migrations par les exilés aux frontières d'arrivée et dans les villes portuaires en Grèce.

Résumé

La problématique de cette thèse s'articule autour de deux questions centrales, lesquelles ont servi de fil conducteur pour la recherche menée. La première question interroge le sens que prend la migration quand elle nous concerne en tant que résidents d'un quartier, citoyens d'une ville et nationaux d'un pays. La deuxième question est de savoir comment on parvient à ces moments pendant lesquels les germes d'une sorte de transformation sociale s'enracinent dans la vie politique. Notre travail s'inscrit dans une approche qui regarde dans la migration ces occasions de subjectivation civique et politique et ces émergences de types d'engagements politiques dans le quotidien. Notre intérêt porte plus précisément sur ce que produisent les différentes négociations qui ont lieu dans ce que nous nommerons « paysages d'attribution » vis-à-vis de l'immigration et ce que l'on regarde comme géographie du vécu de celle-ci. Il s'agit de négociations qui se font entre les pouvoirs qui dictent les politiques et les pratiques liées aux migrations, les autorités et autres instances qui recourent à ces politiques et pratiques, les expériences que font les migrants au contact de ces réalités vécues et les engagements des citoyens par rapport à elles. C'est à travers ces négociations que nous tentons de lier ensemble les deux questions présentées plus haut, dans le cas grec. Pour ce faire, notre recherche mobilise des outils de la géographie sociale, des sciences politiques, des ressources anthropologiques et littéraires, et de la philosophie politique.

Mots-clefs : Immigration, frontières, espace public, subjectivité politique, mobilités, autonomie de la migration, politiques européennes à l'issue de migration, étrangers.

The *savage* in the city or the emergence of a political sociability. Negotiation and reconfiguration of the landscape of migrations from the exiled at the borders of arrival and in the port cities of Greece.

Abstract

The issue raised on this thesis revolves around two central questions, which have guided the research. The first question investigates the meaning that migration takes when it becomes an issue that concerns us in our daily encounters as residents of a neighborhood, citizens of a city, nationals of a country. The second question investigates how we arrive at those moments during which the seeds of social transformation take root in political life. The research explores these questions by looking into migration processes as creative of opportunities for civic and political subjectivity in the everyday life and through the different encounters with *the locals*. More precisely, the thesis focuses on the various negotiations that take place in what is called "landscapes of attribution", which is related to the policies and practices of migration and the way migrants experience them through the different strategies of survival. These are negotiations between those that dictate policies and practices related to migration, the authorities and other bodies that implement these policies and practices, the migrants and the way they experience these policies on their everyday encounters with other citizens in local communities. They are also negotiations that produce proximities with local communities and create new spaces of commons. By looking into such negotiations in the Greek case, the thesis links together the two questions presented above. It does so by using tools from social geography, political science, anthropological and literary resources, and political philosophy.

Key-words : Immigration, boundaries, public space, political subjectivity, mobility, autonomy of migration, European policies of migration, foreigners.